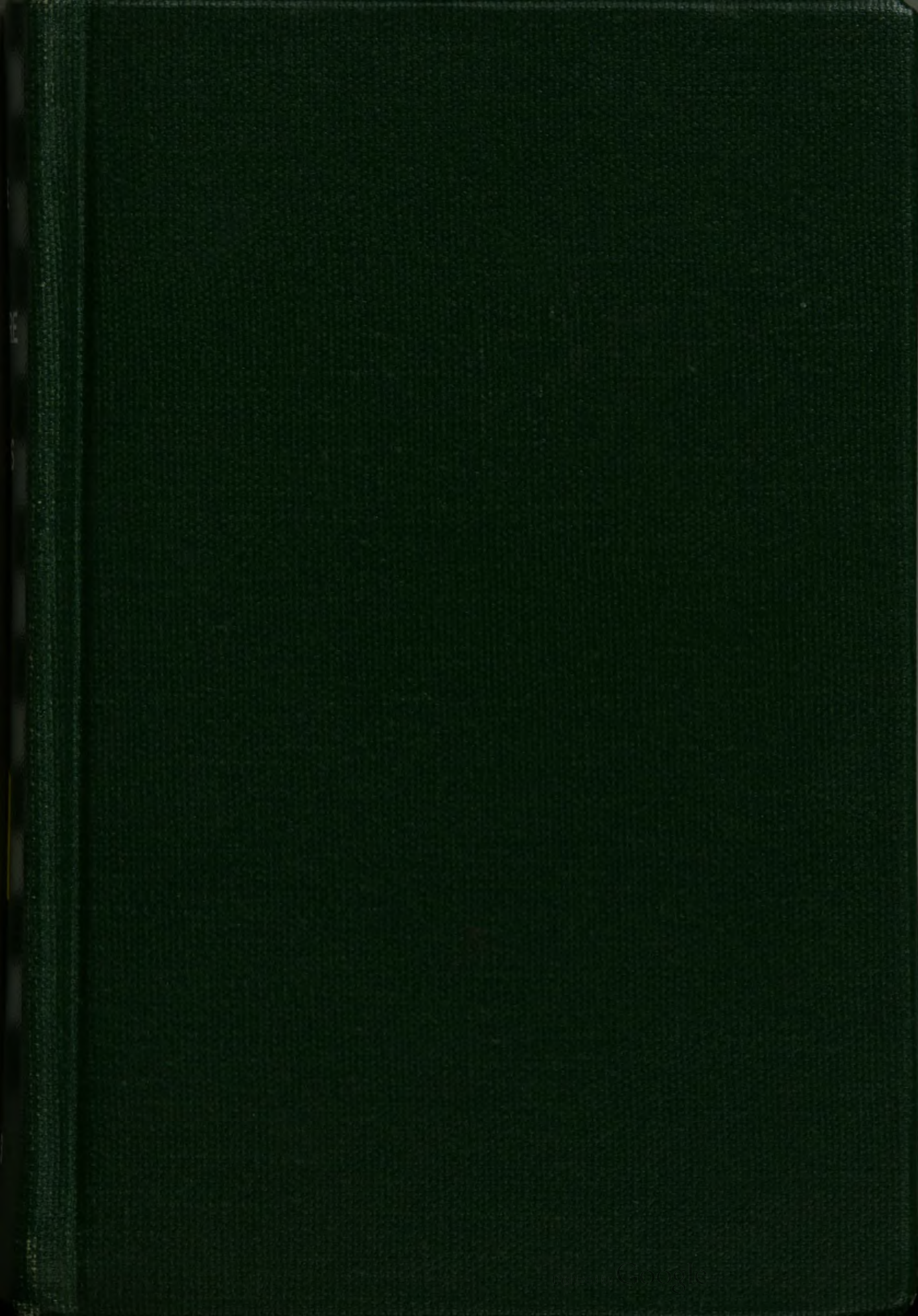


DATE DUE

FEB 06 1986			
APR 21 1998			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.


Digitized by Google



DATE DUE

FEB 06 1986			
APR 21 1998			

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

189

HISTOIRE

DE

GISORS

PAR

Victor PATTE



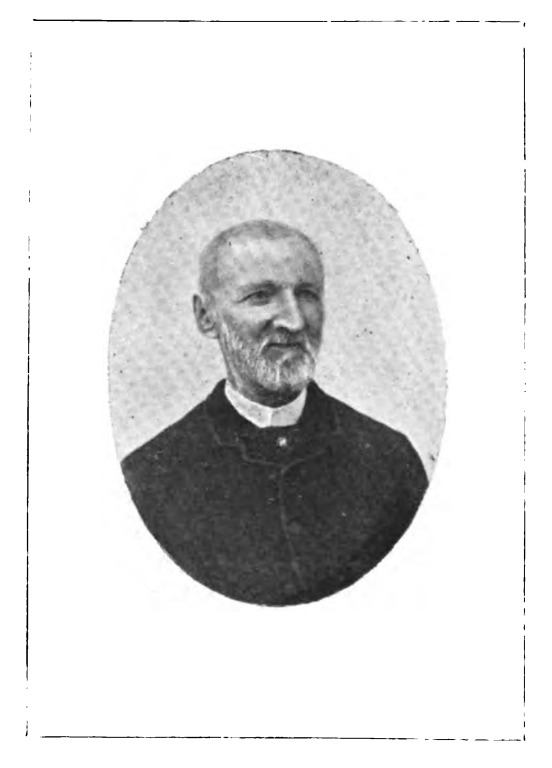
Ch. LAPIERRE

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

GISORS

22, RUE CAPPEVILLE, 22.

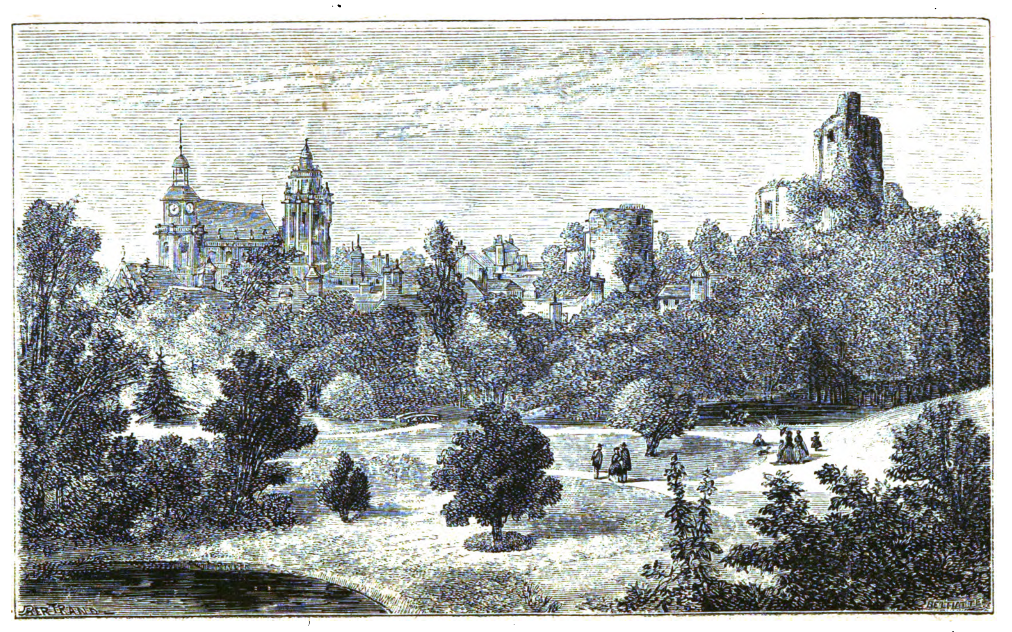
1896



VICTOR PATTE



A ma chère fille Mathilde



GISORS

PRÉFACE

En publiant ces notes historiques sur Gisors, nous nous proposons un double but. Nous voulons d'abord et principalement raconter d'une façon succincte, mais pourtant aussi complète et surtout aussi exacte que possible, les parties les plus intéressantes de l'histoire d'une ville dont nous étudions depuis de longues années le passé avec amour. Nous avons conscience et nous croyons pouvoir nous rendre à nous-même ce témoignage, que nous n'avons rien négligé de ce qui était en notre pouvoir pour arriver à la découverte de la vérité, sans nous dissimuler, d'ailleurs, les lacunes et les imperfections de notre travail. En second lieu, comme nous ne nous bornons pas au récit des faits historiques dont Gisors a été le théâtre, mais que nous décrivons en même temps ses monuments, remarquables pour une si petite ville, et ses ruines, si intéressantes à tous égards, nous pensons

que ce livre pourra aussi servir de guide aux nombreux visiteurs que chaque année amène dans nos murs. En effet, d'après le plan que nous avons adopté, — plan bon ou mauvais, le lecteur en jugera; quant à nous, maintenant que l'ouvrage est achevé, quelle que soit notre opinion à cet égard, nous ne saurions le modifier, — c'est en faisant, pour ainsi dire, à un voyageur imaginaire, les honneurs de notre cité, en parcourant ses rues et ses promenades, en visitant son hospice, sa mairie, son église, en étudiant ses ruines, que nous essayons de retracer les faits les plus mémorables de son histoire.

Plusieurs travaux historiques et descriptifs relatifs à la capitale du Vexin normand ont déjà été publiés. Est-ce à dire que nous avons la prétention de faire mieux que nos devanciers, de surpasser, sous le rapport du style ou des connaissances historiques, les auteurs de ces ouvrages, tous estimables à divers titres, et d'épuiser la matière? Pas le moins du monde; parmi ces ouvriers de la première heure, les uns, écrivains exercés, ont revêtu leur travail d'une forme élégante dont nous n'espérons pas égaler les agréments; les autres, chercheurs

infatigables, ont réuni un ensemble de documents et de faits qui témoignent du plus ardent labeur. Nous n'avons pas cru qu'il y eût là un motif suffisant de nous décourager et de renoncer à notre entreprise. Au contraire, venu le dernier, ayant ainsi pu profiter des travaux et des découvertes de ceux qui nous ont précédé, et nous aidant de nos recherches personnelles sur l'histoire du Vexin, nous avons pu plus d'une fois modifier, rectifier ou compléter les récits antérieurs. Nous croyons donc pouvoir affirmer que ce modeste ouvrage sera, sinon plus agréable et plus neuf que les autres ouvrages sur Gisors, du moins plus exact et plus complet. Non pas, nous le répétons, qu'il s'agisse ici d'une histoire proprement dite de Gisors; ce sont de simples notes historiques, dans lesquelles on ne suit pas même l'ordre chronologique; des récits pour ainsi dire isolés, ou, du moins, qui n'ont pas d'autre lien qu'un sujet commun. Longtemps nous avons hésité, et, suivant le précepte du maître, essayé le fardeau que pouvaient porter nos épaules :

.... et versate diù quid ferre recusent
Quid valeant humeri.

Reconnaissant que donner à notre sujet les formes régulières de l'histoire et le traiter avec les développements qui deviendraient alors nécessaires, ce serait trop entreprendre, eu égard surtout au peu de loisir dont nous pouvions disposer, nous avons adopté un plan infiniment plus modeste, sans renoncer pour cela, si le temps et les forces nous le permettaient plus tard, à revenir sur un sujet rempli pour nous de charme et à l'étude duquel nous avons consacré notre vie. Pour aujourd'hui, ce sont de simples causeries historiques et archéologiques, nous ne pouvons trop le redire, et sans rien négliger de ce qu'exige l'histoire, en nous efforçant, au contraire, de rendre notre travail aussi peu indigne que possible de l'attention des hommes qui s'occupent d'études historiques, nous avons voulu aussi qu'il pût servir de guide aux nombreux voyageurs dont Gisors a chaque année l'honneur de recevoir la visite. On aime à connaître l'histoire des lieux et des monuments que l'on est venu contempler, et il paraît que beaucoup de personnes s'informent, en arrivant à Gisors, s'il n'existe pas quelque ouvrage qui puisse apprendre l'histoire de la ville et de ses ruines. On est obligé

de répondre négativement ; les livres relatifs à l'histoire de Gisors, dont nous parlions en commençant, sont depuis longtemps épuisés, on se les procure difficilement, et, comme leurs auteurs n'existent plus, il est douteux qu'on les réédite jamais. Nous avons voulu donner à ce désir une légitime satisfaction. Si les érudits et les archéologues ne dédaignent pas de jeter un coup d'œil sur cet humble ouvrage, et veulent bien, dans leur appréciation, tenir compte à l'auteur de sa persévérance, de ses recherches patientes, de la rigueur et de l'exactitude avec lesquelles il a vérifié chaque fait et chaque date, il en sera grandement honoré, et se regardera comme amplement payé de son labeur ; mais, en dehors des hommes d'étude et de science, dont le suffrage lui serait si particulièrement précieux, il avoue qu'il a eu aussi en vue d'autres lecteurs. Chaque année, quand aux froids de l'hiver ont succédé de douces brises, que les rameaux dépouillés des bois ont reverdi, que le soleil longtemps voilé brille d'une splendeur rajeunie, et la terre d'une parure nouvelle, et que pour emprunter les expressions d'un des poètes les plus aimables du moyen âge, de Charles d'Orléans,

« *Le temps a laissé son manteau*
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie
De soleil rayant, cler et beau, »

alors c'est, dans toutes les villes, à qui déposera le fardeau des affaires et des soucis. On a soif d'air pur, de frais ombrages, d'aspects nouveaux. Les chemins de fer viennent en aide à ces désirs, qui sont devenus des besoins. Parmi les voyageurs, les uns, riches d'argent et de loisirs, entreprennent de longues excursions. Ils n'ont que l'embarras du choix ; sans sortir de l'Europe, c'est la Suisse avec ses merveilleux paysages, ses lacs, ses glaciers fantastiques, la Suisse, à la fois industrielle et pastorale, qui les appelle ; c'est l'Italie qui les invite à venir visiter ses chefs-d'œuvre artistiques et ses ruines ; ce sont les Pyrénées, c'est le Rhin, dont le nom seul éveille tant de douloureux souvenirs. D'autres voyageurs doivent se contenter d'explorer quelque partie de la France, et il est dans notre chère patrie bien des lieux aussi peu connus qu'intéressants à visiter, des montagnes et des lacs comme en Suisse, des ruines comme en Italie, de vieux châteaux comme sur les bords du Rhin,

mille surprises d'autant plus attrayantes que, bien qu'étant à notre porte, nous ne les soupçonnons pas. Enfin, beaucoup d'hommes, retenus par les exigences de leur profession ou pressés par la modicité de leur fortune, *res angusta domi*, ne peuvent se livrer qu'à de courtes excursions qui ne demandent que peu de temps et peu d'argent. Et, soit dit en passant, Gisors, situé à la porte de Paris, semble devoir être un des buts préférés de ces rapides voyages. Aux favorisés de la fortune et du loisir qui viennent de parcourir la Suisse et l'Italie, comme à ceux qu'enchaînent aux rives prochaines le travail et la médiocrité, nous offrons de faire les honneurs de notre petite ville. Venez, nous visiterons des lieux témoins de grands faits historiques, des ruines qui ont abrité sous leurs murs des papes et des rois, nous nous reposerons sous les frais ombrages de nos promenades; si vous avez quelque temps à vous, nous irons errer sur les bords verdoyants de l'Epte aux flots perfides, qui pensa noyer Philippe-Auguste, et qui, suivant une tradition malheureusement trop souvent justifiée, exige chaque année une victime humaine; ou bien nous nous assiérons près du ruisseau du Réveillon,

dont les eaux murmurantes, d'après une autre tradition, auraient une étrange propriété : lorsqu'on y a trempé ses lèvres, en quelque lieu du monde que vous jette la fortune, vous reviendrez mourir près de l'humble ruisseau. Enfin, pour le cas où le voyageur pourrait disposer de quelques jours, nous indiquons dans un appendice quelques excursions intéressantes à faire aux environs de Gisors.



I

LA GARE DE L'OUEST — ASPECT — L'ORMETEAU FERRÉ — LE CHAMP SACRÉ

C'est à la gare du chemin de fer de l'Ouest, point de départ de notre itinéraire, que nous irons attendre le voyageur, pour lui servir de guide dans Gisors. A peine sera-t-il descendu de wagon et sorti des salles de la station, que nous appellerons son attention sur le gracieux paysage qui s'offre à ses regards. C'est une vue d'ensemble de la ville, que l'on découvre de là sous un de ses aspects les plus séduisants. En face, de l'autre côté de la vallée, ce puissant et vigoureux massif d'arbres, ce sont les promenades plantées sur les remparts du château, et dont bientôt nous vous ferons admirer les accidents variés et les aspects pittoresques ; ces ruines, qui dominent si fièrement cette montagne de verdure, c'est le vieux château, l'ancienne forteresse bâtie par le fils du Conquérant, Guillaume le Roux, pour défendre le Vexin normand contre les attaques des rois de France ; l'un des échantillons les plus remarquables et les mieux conservés de l'architecture militaire du moyen-âge, l'orgueil de notre cité et son principal attrait. Nous vous y conduirons, nous vous le ferons visiter, nous vous en raconterons succinctement l'histoire, en essayant de faire revivre pour vous ces vieux souvenirs comme ils revivent pour nous, lorsque nous

les évoquons sur les lieux mêmes qui en furent témoins. A peu de distance, sur la gauche, ce vaste édifice, qui domine la ville comme le château domine les promenades, c'est l'église, que ses dimensions considérables et son aspect monumental feraient prendre facilement pour une de nos belles cathédrales gothiques: là aussi vous aurez beaucoup à voir et à admirer. Enfin, ces hautes cheminées qui se dressent à côté de ces monuments du passé, vomissant dans les airs d'épais nuages de fumée, ce sont les importantes manufactures qui font la gloire industrielle du Gisors actuel. Séduit par cette vue de Gisors, Corot, dans les dernières années de sa vie, voulut la fixer sur la toile: c'est une de ces pages pleines de fraicheur et de poësie que savait encore tracer sa main octogénaire.

Et maintenant nous pourrions nous mettre en marche et commencer notre exploration; nous demanderons cependant au visiteur la permission de le retenir encore quelque temps dans le voisinage de la gare; avant d'entrer en ville, nous tenons à lui montrer un lieu vénérable à plus d'un titre, et qui fut le théâtre d'événements importants dont nous ne saurions omettre complètement le récit.

L'endroit où fut bâtie la gare du chemin de fer de l'Ouest, inaugurée le 4 Octobre 1868, est, en effet, célèbre dans l'histoire du moyen-âge.

Là s'élevait, sur la limite des deux Vexins, français et normand, au milieu de la plaine comprise entre les chemins de Flavacourt et de Trye, le « Grand Orme, » appelé aussi » l'Orme des Conférences, » sous lequel avaient eu lieu, de temps immémorial, les entrevues des rois de France et des ducs

de Normandie, et qui fut encore, au XIIe siècle, témoin de la plupart des conférences politiques des rois de France et d'Angleterre.

C'est sous ses rameaux que se rencontrèrent, en 1174 et 1175, Louis VII et Henri II ; puis, à quatre reprises, de 1180 à 1187, Henri II et Philippe-Auguste ; enfin, dans la seule année de 1188, il y eut jusqu'à quatre réunions.

Le plus mémorable de ces « parlements » est celui qui s'ouvrit le 21 Janvier 1188.

Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber aux mains des Mahométans, commandés par Saladin. La nouvelle de cette perte avait répandu dans toute la chrétienté une consternation inexprimable : depuis que les premiers croisés avaient délivré le tombeau du Christ, il n'était venu à la pensée de personne que la ville sainte pût retomber « sous la verge de l'oppresseur. » « Lorsqu'on eut ouï de l'Orient une voix qui pleurait la perte du peuple de Dieu, » un long gémissement, entrecoupé de cris de guerre et de vengeance, s'éleva de tous les points de l'Europe : les cardinaux jurèrent d'aller à pied à la croisade en demandant l'aumône ; les barons et les chevaliers préparèrent leurs armes et leurs équipements pour le grand voyage. Les troubadours et les ménestrels, laissant là les lais amoureux et les sirventes satiriques, se mirent à entonner le chant de la guerre sainte. « Seigneurs chevaliers, » s'écrie le fameux troubadour Geoffroy Rudel, « par nos péchés la puissance des Sarrazins s'est accrue : Salahadin a pris Jérusalem, et on ne l'a point encore recouvré ! Laissons-là nos héritages, allons contre ces chiens de mécréants, pour éviter la perdition de nos âmes. Ba-

rons de France et d'Allemagne, chevaliers anglais, bretons, angevins, béarnais et provençaux, soyez sûrs que nos épées trancheront leurs chefs (têtes) maudits! »

« Le paradis à ceux qui partent, chantait un autre, l'enfer à vous tous qui restez au milieu des plaisirs et des vanités du siècle! Que les malades et les vieillards donnent grandes aumônes, s'ils ne peuvent venir. Adieu, France, douce patrie; adieu, beau Limousin: Je vais servir Dieu avec les pélerins sous l'étendard de la croix. » Mais celui de ces hymnes belliqueux qui excita le plus d'enthousiasme, ne fut pas l'œuvre d'un ménestrel ni d'un chevalier: ce chant, composé en vers latins par un clerc d'Orléans, se répandit jusqu'en Angleterre « et y excita beaucoup d'hommes à se croiser. »

« Le bois de la vraie croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée. »

« Nous allons à Tyr: c'est le rendez-vous des braves; là doivent aller ceux qui s'épuisent en vains combats pour gagner le renom de chevalerie. »

« Le bois, » etc.

« Qui n'a point d'argent, s'il a la foi, c'est assez! Le corps du Seigneur doit suffire comme viatique au défenseur de la croix. »

« Le bois, » etc.

« Le Christ, en se livrant au *tourmenteur*, a fait un prêt au pécheur: pécheur, si tu ne veux mourir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends pas à Dieu son prêt. »

« Le bois, » etc.

« Prends donc la croix, et en prononçant ton vœu, recommande-toi à celui qui a donné pour toi son corps et sa vie. »

« Le bois de la vraie croix est la bannière de notre chef, celle que suivra notre armée. »

Dès qu'on sut qu'il serait délibéré à Gisors de la triste situation de la Terre Sainte, tous les grands barons de France, d'Angleterre et d'Aquitaine s'empressèrent d'accourir.

Les deux rois Philippe-Auguste et Henri II, arrivés les premiers au lieu fixé pour la conférence, commençaient à se quereller pour la possession du Vexin, quand on vit s'avancer deux prélats, précédés de la croix pontificale qui annonçait les légats du pape, et suivis de quelques chevaliers qu'à leurs vêtements blancs et leurs croix rouges on reconnaissait pour des Templiers. C'étaient le cardinal-évêque d'Albano et Guillaume, archevêque de Tyr. Toutes les discussions cessèrent à leur aspect, et bientôt on ne distingua plus les couleurs des différents états, tant les bannières des chevaliers se trouvaient confondues autour des pontifes. Guillaume de Tyr, prélat aussi vénérable par ses vertus que remarquable par ses talents, raconta, en termes touchants, les malheurs des chrétiens orientaux.

« La montagne de Sion, dit-il, retentit encore de ces paroles d'Ezéchiel : *O fils des hommes, ressouvenez-vous de ce jour où le roi de Babylone a triomphé de Jérusalem.* Dans un seul jour est arrivé tout ce que les prophètes ont annoncé de malheurs à la ville de Salomon et de David. Cette cité remplie de tous les peuples chrétiens, est restée seule, ou plutôt elle n'est plus habitée que par un peuple sacrilège. La souveraine des nations, la capitale de tant de provinces, a payé le tribut imposé aux esclaves. Toutes ses portes ont été brisées, et ses gardiens

exposés avec les troupeaux dans les marchés des villes infidèles. Les états chrétiens d'Orient, qui faisaient fleurir la croix en Asie, et avaient défendu l'Occident de l'invasion des Sarrazins, sont réduits à la ville de Tyr, à celles d'Antioche et de Tripoli. Nous avons vu, selon l'expression d'Isaïe, le Seigneur *étendant sa main et ses plaies depuis l'Euphrate jusqu'au torrent de l'Egypte* ; les habitants de quarante cités ont été chassés de leurs demeures, dépouillés de leurs biens; ils errent, avec leurs familles éplorées, parmi les peuples de l'Asie, *sans trouver une pierre où reposer leur tête.* »

Après avoir retracé ainsi les malheurs des chrétiens d'Orient, Guillaume reprocha aux guerriers qui l'écoutaient de n'avoir point secouru leurs frères, d'avoir laissé ravir l'héritage de Jésus-Christ. Il s'étonnait qu'on pût chercher une autre gloire que celle de délivrer les saints lieux, et, s'adressant aux princes et aux chevaliers: « Pour arriver jusqu'à vous, leur dit-il, j'ai traversé les champs du carnage; à la porte même de cette assemblée, j'ai vu déployer l'appareil de la guerre : quel sang avez-vous répandu ? quel sang allez-vous répandre ? Pourquoi ces glaives dont vous êtes armés ? vous vous battez ici pour le rivage d'un fleuve, pour les limites d'une province, pour une renommée passagère, tandis que les infidèles foulent les rives du Siloë, qu'ils envahissent le royaume de Dieu, et que la Croix de Jésus-Christ est traînée ignominieusement dans les rues de Bagdad; vous versez des flots de sang pour de vains traités, tandis qu'on outrage l'Evangile, ce traité solennel entre Dieu et les hommes! avez-vous oublié ce qu'ont fait vos pères ? un royaume chrétien a été fondé

par eux au milieu des nations musulmanes. Une foule de héros, une foule de princes, nés dans votre patrie, sont venus le défendre et le gouverner. Si vous avez laissé périr leur ouvrage, venez du moins délivrer leurs tombeaux, qui sont au pouvoir des Sarrazins. Votre Europe ne produit-elle plus de guerriers comme Godefroy, Tancrède et leurs compagnons ? Les prophètes et les saints ensevelis à Jérusalem, les églises changées en mosquées, les pierres même des sépulcres, tout vous crie de venger les gloires du Seigneur. et la mort de vos frères. Hé quoi ! le sang de Naboth, le sang d'Abel, qui s'est élevé vers le ciel, a trouvé un vengeur, et le sang de Jésus-Christ s'élèverait en vain contre ses ennemis et ses bourreaux !

« L'Orient a vu de lâches chrétiens que l'avarice et la crainte avaient rendu les alliés de Saladin ; sans doute qu'ils ne trouveront pas d'imitateurs parmi vous ; mais rappelez-vous que Jésus-Christ a dit : *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi.* Si vous ne servez point la cause de Dieu, quelle cause oserez-vous défendre ? Si le Roi du ciel et de la terre ne vous trouve point sous ses drapeaux, où sont les puissances dont vous suivrez les étendards ? Pourquoi donc les ennemis de Dieu ne sont-ils plus les ennemis de tous les chrétiens ? Quelle sera la joie des Sarrazins, au milieu de leurs triomphes impies, lorsqu'on leur dira que l'Occident n'a plus de guerriers fidèles à Jésus-Christ, et que les princes et les rois de l'Europe ont appris avec indifférence les désastres et la captivité de Jérusalem! »

Cette harangue terminée, le cardinal d'Albano donna lecture d'une lettre non moins pressante du pape

Grégoire VIII : « Ecoutez en tremblant le terrible jugement que Dieu, dans sa colère, a fait éclater sur la terre de Jérusalem..... les tristes dissensions, la corruption des mœurs ont favorisé les conquêtes de l'impie Saladin, et le glaive tournoyant de la colère de Dieu a frappé une royauté corrompue. La croix du Seigneur a été prise, les évêques sont tombés sous le glaive, le roi est captif, et ceux que le glaive a épargnés gémissent avec lui dans l'esclavage. Que vous dirai-je des vierges et des épouses chrétiennes ? Elles sont aujourd'hui livrées aux viles passions des Musulmans. Faisons pénitence et armons-nous du glaive : il vaut mieux mourir dans les combats que de laisser les nations impies maîtresses du saint héritage... nous promettons une vie éternelle à ceux qui, d'un esprit humble et d'un cœur contrit, entreprendront le saint voyage et en souffriront les périls, soit qu'ils y meurent, soit qu'ils y survivent. Nous voulons que ceux qui prendront la croix, soient sous la sauvegarde et la protection de l'église romaine, des archevêques et des évêques. Nous voulons qu'on ne puisse les poursuivre en justice. S'ils doivent en usure, nous suspendons les poursuites pendant tout le voyage, etc., etc. »

Tout ceci produisit une telle impression, « que ceux qui auparavant étaient ennemis devinrent amis. » Un cri général s'éleva : « La croix ! La croix ! » et le roi Henri courut le premier s'agenouiller aux pieds du cardinal d'Albano pour recevoir de ses mains le signe du pélerinage. « Ah ! Ah ! s'écrièrent les barons de France, les couleurs de Plantagenets devancent encore celles de France. » Et une mêlée allait s'engager, quand les barons anglo-normands firent

remarquer que ce n'était point le désir d'une préséance injurieuse qui avait animé Henri dans sa demande, mais le zèle chrétien seul pour le tombeau du Christ, et la noise fut apaisée. Philippe-Auguste prit à son tour la croix des mains du légat. A l'exemple des deux rois, leurs courtisans, tant clercs que laïques, s'empressèrent de se croiser. Du côté de Philippe-Auguste, on remarquait : Richard Cœur-de-Lion, fils du monarque anglais, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, Philippe de Flandre, Hugues, duc de Bourgogne, Henri, comte de Champagne, Thibaut, comte de Blois et de Chartres, Rotrou, comte du Perche, Robert, comte de Dreux, Etienne, comte de Santerre, les comtes de Nevers et de Soissons, de Bar, de Clermont, le vicomte de Narbonne, les sires de Montmorency, des Barres, de Coucy, les archevêques de Rouen et de Cantorbéry, les évêques de Beauvais et de Chartres ; et une foule d'autres barons, chevaliers et gens d'église.

Les princes, pour distinguer leurs gens pendant l'expédition, choisirent chacun un signe différent : le roi de France et ses hommes prirent des croix rouges ; le roi d'Angleterre et les siens, des croix blanches ; le comte de Flandre et ses barons, des croix vertes. En les prenant., ils se signèrent au front, à la bouche et à la poitrine, et firent serment de ne pas quitter la croix du Seigneur, ni sur terre, ni sur mer, ni en champs, ni en villes, jusqu'à leur retour du *grand passage*.

A en croire la tradition, une croix miraculeuse serait alors apparue au milieu des airs, comme si, par ce signe, le Roi du ciel eût voulu ratifier la résolution des princes de la terre.

C'est à cette croix que remonte l'origine des armes de Gisors, qui sont *de gueules à la croix engrêlée d'or, au chef cousu de France.* (Traversier et Léon Vaïsse, *Armorial national de France*, 2ᵉ série, pl. 5, fig. 22). Gisors ajouta au-dessous de la couronne murale qui surmontait son écu la date de 1188, pour rappeler l'époque du Parlement où Philippe-Auguste et Henri II décidèrent la troisième croisade. (*L'Armorial général de France*, à la date du 22 avril 1701, Généralité de Rouen, page 1349), donne toutefois à cette ville d'autres armoiries, qu'il décrit ainsi qu'il suit : *D'or à un cerf couché de gueules et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* En exécution d'un édit de novembre 1696, les nobles et les communautés de toute nature furent obligés de faire enregistrer leurs armoiries à l'Armorial général de France, en payant un droit déterminé. Il est possible que, Gisors ayant négligé, comme bien d'autres villes, de remplir cette formalité, on lui ait donné d'office, le 22 avril 1701, les dernières armoiries dont nous avons parlé. Henri II de France, lors d'un voyage qu'il fit à Gisors en 1555, y ajouta *le chef d'azur aux trois fleurs de lis d'or*, le tout surmonté d'une couronne *comtale.* Au XVIIIᵉ siècle, lors de l'érection de Gisors en duché, cette couronne fut *ducale.*

En souvenir de la « Croisière » prêchée en présence de Philippe-Auguste et de Henri II, ces souverains fondèrent une église par grande dévotion, élevèrent une croix et formèrent une alliance qui devait toujours durer. Le lieu où ils s'étaient signés du signe de la croix fut appelé, disent les historiens le « Saint-Champ. »

Malgré la réconciliation publique de Philippe Au-

guste et de Henri II, malgré la résolution prise par eux, à la face du ciel et de la terre, de tourner leurs armes contre les infidèles, une année ne s'écoula pas entièrement, que la guerre était déjà rallumée entre l'Angleterre et la France. A la suite de plusieurs défaites successives, essuyées par l'armée anglaise, Henri demanda une entrevue à Gisors, et le Grand-Orme prêta encore son ombrage aux princes, las de tant de combats et de tant de carnage (1er septembre 1188.) Les seigneurs désiraient la paix, mais un incident bizarre changea leurs dispositions conciliantes.

Le roi d'Angleterre et ses chevaliers, arrivés les premiers, s'étaient assis au frais sous le grand orme, tandis que l'escorte de Philippe s'était arrêtée dans la plaine exposée à l'ardeur du jour. Après plusieurs messages infructueux de part et d'autre, les Français crurent s'apercevoir que les Anglais riaient et se gaussaient entr'eux de voir les chevaliers de Philippe se fondre en sueur sous leurs armures, échauffées par les rayons du soleil. Ceux-ci, pour se venger, menacèrent d'abattre l'orme dont les Anglais paraissaient si fiers. Le roi d'Angleterre, pour défendre cet arbre, le fit revêtir de bandes de fer : ce qui le fit appeler l'*Ormeteau Ferré*. Ainsi armé, il semblait défier les coups de la hache et les menaces des Français, avec autant d'assurance qu'il avait toujours bravé l'aquilon.

L'armée de Philippe accepta cet orgueilleux défi et chargea avec impétuosité les Anglais, plus occupés alors à se défendre qu'à railler. Philippe et les siens, maîtres du champ de bataille, tournèrent leur colère contre l'orme et le firent abattre à coups de hache, « jurant, par les saints de France, qu'il ne se tien-

drait plus à tout jamais de conférence en ce lieu. »
Ainsi disparut ce prodige de végétation, la gloire des vallons du Vexin ; cet arbre qui, si l'on en croit la tradition, couvrait trois arpents de son ombre, et que huit bras étendus pouvaient à peine enlacer ; ce témoin des résolutions les plus importantes, qui avait abrité sous son feuillage des légats et des rois, des saints, des prélats, des guerriers et des hommes d'Etat, et près duquel saint Pierre, archevêque de Tarentaise, avait, dit-on, fait des miracles. Il paraît pourtant que, par la suite, des rejetons repoussèrent, mais ils ne produisirent pas un tronc pareil à l'ancien.

Guillaume le Breton, poëte latin du XIIe siècle, nous a laissé, dans sa *Philippide*, une description de l'Ormeteau ferré, qu'il a vu de ses yeux, ainsi que du combat à la suite duquel cet arbre fut renversé.

Les *Chroniques de Normandie,* auxquelles il ne faut pas toujours, et spécialement dans cette circonstance, ajouter foi, reportent au règne de Richard-Cœur la chute du fameux orme de Gisors. « Le roy Philippe, disent-elles, commanda à six barons qu'ils s'appareillassent, et leur fit bailler deniers à Chartres, et puis chevauchèrent jusque devant Gisors. Si avint que le roy Richard manda aux barons françois par dérision, qu'ils mangeaient pour néant le pain du roy de France, et que s'ils estoient si hardis de venir jusques à un gros orme qui estoit devant la porte de Gisors, il les tiendrait à bien vaillans. Et ils lui mandèrent qu'ils iroient demain dedans tierce, et romproient l'orme en despit de luy. Quant le roy Richard entendit qu'ils le menassoient de coupper l'orme, il ne s'endormit pas et fit serrer l'orme, qui

avait bien cinq toises de rond, de grosses barres de fer. Le lendemain, les François s'arrêtèrent et chevauchèrent jusques devant l'orme. Les arbalestriers et les charpentiers allaient devant avec grosses haches, tenailles et marteaux, pour arracher les bandes dont l'arbre estoit serré; et s'arrêtèrent à l'orme et arrachèrent les bandes et coupèrent l'orme. »

Le lieu où Philippe Auguste et Henri II se signèrent de la croix, s'appelle encore aujourd'hui, le « Champ sacré. » Tous les auteurs, nous devons le reconnaître, donnent pour origine à cette dénomination la croisade que prêcha en ce lieu Guillaume de Tyr. Nous oserons néanmoins émettre une opinion contraire, en nous appuyant sur une découverte archéologique dont nous ne tarderons pas à parler.

On a signalé, comme passant près de là, une voie romaine, tendant de Beauvais vers Gisors.

En ouvrant la route d'Evreux à Breteuil, on y trouva des vases en belle poterie rouge, dite *Samienne,* et plusieurs médailles à l'effigie de Pertinax.

Enfin, lorsque l'on fit le chemin, qui, de cette route conduit à la gare, au point même de jonction, les ouvriers mirent à jour des cippes, des vases en terre rouge, grise et noire, contenant des cendres et des ossements calcinés, d'autres en verre, des armes, des fibules, des clés en fer, des ustensiles domestiques, des objets de toute sorte. A côté des urnes cinéraires, on exhuma une quantité considérable de squelettes. Evidemment, on venait de découvrir un cimetière gallo-romain.

Informé de cette découverte, nous pensions devoir la signaler, en insistant sur l'importance et l'intérêt qu'elle présentait. Malheureusement notre intervention

eut un résultat tout différent de celui que nous en attendions. Au lieu d'assurer la conservation de ces précieux restes, le public ne fut pas plus tôt averti de leur existence, que tous ces objets, qu'il aurait fallu recueillir avec respect, et qu'il eût été si intéressant de voir réunis au musée de la ville, furent livrés à un véritable pillage. Le plus grand nombre fut brisé par la pioche des terrassiers, que personne ne surveillait ni ne dirigeait ; quelques-uns seulement échappèrent et échurent aux visiteurs les plus audacieux. Certains de ces objets sont encore à Gisors, mais les plus remarquables sont allés se perdre au musée d'antiquités de Rouen, où ils sont confondus avec d'autres autant et plus remarquables qu'eux, sans même porter l'indication du lieu de leur provenance.

L'existence, en cet endroit, du premier *campo santo* de Gisors est, selon nous, la cause véritable du nom qui lui est resté de « Champ sacré » ou de « Saint-Champ. »

II

LA RUE ET LE FAUBOURG DE CAPPEVILLE

LES HOMMES PENDUS — LE FILOIR — L'EPTE

Quelque plaisir que nous éprouvions à laisser errer notre esprit et nos pas sur le « Champ sacré » que couvrit de son feuillage « l'Ormeteau ferré, » il faut nous rappeler que nous ne sommes qu'à la première halte de notre pérégrination, et nous hâter de gagner la ville. Deux voies y conduisent : l'une, qui s'ouvre directement devant nous, et qui aboutit à la route de Paris à Dieppe, et l'autre, qui prend à gauche pour mener à celle d'Evreux à Breteuil ; nous pouvons même, pour peu que vous craigniez la fatigue, prendre l'omnibus ou une *voiture à volonté*, puisque l'un et l'autre se rencontrent dans la cour de la gare, et que c'est à qui des conducteurs, se montrera le plus engageant.

Que nous allions à pied ou en voiture, que nous prenions l'une ou l'autre de ces voies, qui se rejoignent, nous entrons nécessairement dans Gisors par la rue du faubourg de Cappeville. Nous ferons remarquer que l'étymologie de ce nom (*Caput villæ*, cap de ville) indique que là se trouvait le Gisors primitif.

Et en effet, en 1856, en construisant une maison sur la rive droite de l'Epte, que nous allons traverser, des ouvriers découvrirent près de cette rivière,

à deux mètres de profondeur, des bains romains et des tuiles de la même époque. Il n'est d'ailleurs guère de points, dans ce quartier bas de la ville, qui ne recèlent quelques-uns de ces vestiges. Près de là, nous l'avons vu, se trouvait le premier lieu de sépulture de la ville ; ici s'élevèrent ses premières habitations. Nous retrouvons donc, dans cet ancien faubourg, tout le vieux Gisors : son berceau à côté de sa tombe.

A l'extrémité de la « Vieille rue d'Eragny », que l'on rencontre à droite en entrant dans la « rue du faubourg de Cappeville, » existe un champ qui n'offre d'autre particularité que la ceinture d'ormes qui l'entoure, et qui est d'ailleurs trop éloigné du centre de la ville, pour que nous y conduisions le visiteur. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence le fait que rappelle sa lugubre dénomination.

Au mois de novembre de l'année 1158, Louis VII avait fiancé sa fille Marguerite, alors âgée de six mois seulement, au fils de Henri II, à Henri Plantagenêt, qui ne comptait lui-même que trois ans. La petite princesse française devait apporter en dot le Vexin normand. En attendant que le mariage pût être célébré, Marguerite fut confiée à la garde de son futur beau-père et le Vexin fut mis en séquestre entre les mains des Templiers.

Mais à ce comté ne se bornait pas l'ambition du roi d'Angleterre : Louis n'ayant pas d'enfant mâle, Henri portait ses vues sur la couronne de France, espérant faire prévaloir les prétentions de sa bru sur celles des frères du roi.

De son côté, le roi de France ne désespérait pas de voir ses vœux enfin comblés par la naissance d'un fils.

Aussi, la reine Constance de Castille étant morte le 4 octobre 1160, épousa-t-il, quinze jours après, Alix de Champagne.

Le roi d'Angleterre vit avec un vif mécontentement une alliance qui contrariait tous ses plans et rendait douteuse la réalisation de ses espérances. Faussant donc les clauses de son traité avec Louis VII, il obtint du pape une dispense, fit célébrer le mariage au Neubourg à l'insu du roi de France et réclama ensuite aux chevaliers du Temple le Vexin. Ceux-ci, voyant l'acte de mariage inscrit sur un registre, ne firent aucune difficulté pour remettre au prince anglo-normand ce comté.

Louis VII se montra fort indigné de la conduite du roi d'Angleterre, accusa les Templiers de trahison et les chassa de ses Etats. Ceux de Gisors, Robert de Piron, Tostes de St-Omer et Richard de Hastings furent saisis dans leur habitation, situés près du vieux chemin qui, de Gisors, conduisait à Eragny, et pendus tout auprès. La place de leur maison se nomme encore aujourd'hui les « Hommes pendus. »

Plus tard, les Français étant rentrés en possession de Gisors, la tête du chevalier du Temple qui commandait alors la forteresse, ayant été retrouvée, fut accrochée à un crampon en fer, devant la porte par laquelle il avait introduit les Anglais dans la forteresse.

Si nous avançons de quelques pas dans le faubourg de Cappeville, nous ne tarderons pas à rencontrer, sur notre gauche, une petite promenade à l'entrée de laquelle se dresse un magnifique platane et qui se termine au point où la Troëne se jette dans l'Epte. On l'appelle le « Filoir, » de ce que, de temps immémorial, on y travaillait le chanvre. En longeant le rideau d'ormes dont elle est plantée, nous pourrons

apercevoir, de l'autre côté de la rivière qui la longe, quelques pans de murs, flanqués de tours : ce sont des restes de l'ancienne enceinte de la ville.

L'Epte (*Itta*, *Epta*), qui nait près de Forges-les-Eaux et se jette dans la Seine à Giverny, en amont de Vernon,

Undè oriens hortis fluit utilis Epta, satis que
Donec Sequanico procul se perdit in amne.
(Guill. le Breton, *Philipp.* liv. IV),

a porté aussi le nom de « Telles, » car on lit dans les annales de Saint Bertin, à l'année 861, que les Normands montent par la Seine dans la rivière de Telles. Ce nom lui était commun avec une vaste forêt située sur ses deux rives, dans le Vexin et le Beauvaisis, et dont il ne reste qu'un bouquet dans le département de l'Oise. Il est présumable que c'est à cette forêt, constamment désignée par le nom de Telles, plutôt qu'à la rivière, qui ne l'a reçu qu'accidentellement, qu'il faut rapporter l'origine d'un second *Pagus Tellau* dans cette partie du Vexin. Un plaid de Charlemagne, daté de 781, parle du pays de Telles, sur la rivière d'Epte, *in pago Tellau, super fluvium Ittam.*

Par le traité conclu, en 912, à St-Clair-sur-Epte, entre Charles-le-Simple et Rollon, le roi de France n'avait abandonné aux Normands que le pays de Caux et le Roumois. Les limites du territoire cédé ne dépassaient pas les rives de l'Andelle, et cette démarcation n'apportait aucun changement dans le Vexin, qui demeurait tout entier à la France. Mais par un autre traité, arrêté au même lieu, en 946, entre Louis d'Outremer et Richard-sans-Peur, les Normands se firent donner encore la moitié de ce pays, c'est-à-dire la portion qui s'étendait entre les rivières d'Epte et d'Andelle. Le Vexin, ayant été

divisé en deux parties, fut bientôt aussi distingué sous deux noms différents. La partie qui fut cédée aux Normands, sur la rive droite de l'Epte, prit le nom de Vexin normand, tandis que celle qui demeurait à la France, sur la rive gauche, reçut celui de Vexin français :

Epta licet parvus Francorum dividit arva.

La ville de Gisors, située sur la rive droite de l'Epte, fit naturellement partie du Vexin normand, dont elle devait devenir la capitale.

L'Epte, qui pénètre sur le territoire de Gisors par la limite nord et qui en sort à l'ouest, se divise ici en deux bras, qui se rejoignent dans les dépendances de la fabrique Davillier : celui des « Argilières, » que nous allons franchir, et celui du « Fossé, » que nous rencontrerons à la place du Marché-au-Poisson.

Cette rivière déborde quelquefois et elle a causé, à plusieurs reprises, des inondations assez fortes qui ont envahi et ravagé les quartiers bas de la ville. Gisors a été à peine préservé par l'établissement, en 1841, d'un canal de décharge, et il a encore eu à souffrir des « grosses eaux » à la fin de janvier 1881. Les eaux de l'Epte sont fort poissonneuses ; on y pêche des anguilles, des écrevisses et surtout des truites saumonées dont la chair est des plus savoureuse, remarque que faisait déjà Suger, l'historien de Louis-le-Gros : « *Gratâ piscium fecunditate Epta fluvius propè Gisortium fluit.* » Plaisir que ne pourront bientôt plus goûter les gourmets, si les industriels qui ont des usines sur ce cours d'eau continuent, comme à l'envi les uns des autres, d'y laisser déverser des acides qui détruisent quelquefois d'un seul coup des milliers de poissons !

III

LA PLACE DU MARCHÉ-AU-POISSON.

L'HOTEL DE L'ÉCU-DE-FRANCE.

LE PONT-DE-L'HORLOGE.

En suivant la rue de Cappeville, on arrive à la place du « Marché-au-Poisson, » c'est-à-dire au point le plus central, le plus animé, le plus gai de toute la ville. Là, le voyageur qui voudra consacrer, à la visite de Gisors et de ses environs, quelques jours, devra se choisir un gîte ; il n'aura que l'embarras du choix entre deux hôtels, celui de « l'Ecu-de-France » et celui des « Trois-Poissons, » également bien tenus et modérés dans leurs prix.

L'un de ces hôtels a été le théâtre des premières et des dernières scènes d'un des drames les plus tristes qui aient affligé Gisors à l'époque de la Révolution. Nous voulons parler de l'assassinat du duc de la Rochefoucauld, qui eut lieu en cette ville le 4 Septembre 1792.

Le duc Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, né en 1725, était cousin du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, lieutenant-général des armées du roi, qui avait commandé en Normandie jusqu'au 10 Août, et parent du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, démissionnaire pour refus de serment, émigré. » Il habitait, pendant l'été, le château de la Roche-Guyon ;

l'hiver, il recevait à Paris tous les hommes de bien de toute l'Europe, car sa philosophie cosmopolite recherchait les hommes distingués de toutes les nations, soit pour rendre hommage à leur mérite, soit afin d'apprendre d'eux des moyens d'utilité publique, et de les importer dans son pays. Son salon, dont la duchesse d'Enville, sa mère, était l'âme, passait pour le principal foyer de l'opinion libérale ; aussi disait-on que la Révolution de 1789 était leur révolution. (1) »

Il appartenait ouvertement, avant la Révolution, au parti philosophique. Député de l'ordre de la noblesse aux Etats-Généraux, en 1789, il s'y montra ce qu'il avait été à la cour de Louis XVI, l'ami sincère de la liberté et le zélé défenseur des droits du peuple, en faisant partie de la minorité de cet ordre, qui se réunit au Tiers-Etat, le 25 Juin ; il y donna, sans effort, l'exemple de tous les sacrifices de fortune et de distinction que lui parut exiger l'intérêt public, mais il eut bientôt à gémir de l'inutilité de ces sacrifices, en voyant l'intrigue et l'esprit de faction déshonorer la plus belle des causes. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il fut nommé à la présidence du département de Paris. La considération personnelle dont il était entouré et son inébranlable fermeté dans tout ce qui était bon et juste, ne pouvaient manquer de le rendre odieux à ceux qui commençaient à s'emparer du pouvoir public. Après les événements du 20 Juin, le duc de la Rochefoucauld avait provoqué et signé l'arrêté qui avait suspendu de leurs fonctions Manuel et

---

(1) *Vie du duc de la Rochefoucauld-Liancourt*, par le comte de la Rochefoucauld, et *Hist. de l'arr. des Andelys*, par le marquis de la Rochefoucauld.

Pétion. Après le 10 Août, cela lui fut imputé comme un crime irrémissible. Grand seigneur bienfaisant, il avait propagé tout ce qui pouvait être utile à ses concitoyens. Partisan de la monarchie constitutionnelle, des principes de 1789 et des progrès continus, sa belle vie devait être couronnée par un horrible assassinat, au milieu de ce peuple qu'il avait aimé et servi par ses opinions et ses écrits. Le « vertueux, » tel était le nom sous lequel il était connu. « C'est une vertu trop incommode, » disait un démagogue de Paris avec une féroce naïveté. Son arrestation fut résolue. L'ordre en fut remis à un nommé Bouffard, ex-régent au collége de Vernon, en quête d'un emploi, n'importe de quelle nature.

On vit ce dernier préluder à l'acte dont la direction lui était confiée, par des réquisitions et enlèvements de chevaux, d'armes et de munitions qu'il faisait conduire à Paris. Il s'empara des papiers de famille, brûla ou fit brûler des généalogies, détruisit des chartriers et enleva, comme dans quantité d'autres endroits, les ornements et les vases sacrés des églises de Gisors et de celles des environs ; enfin, il fut un de ces agents nationaux ou commissaires de la Commune de Paris, que le ministre Roland dénonça à l'Assemblée nationale comme parcourant les départements, munis de pouvoirs qui les autorisaient à enlever l'argenterie et les choses précieuses qui pourraient se trouver dans plusieurs châteaux et maisons désignés à l'avance. (1)

Le duc de la Rochefoucauld avait quitté Paris, mais on parvint facilement à savoir où il se trouvait. Sûr

(1) *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, par Dulaure. T. 1, p. 283.

de sa conscience, dédaignant de se cacher ou de fuir, il était allé, avec sa femme et sa mère, prendre les eaux de Forges, dans le département de la Seine-Inférieure. Une amie de sa femme, Mme d'Astorg, et l'abbé Dolomieu, le célèbre naturaliste, l'accompagnaient.

Le 2 septembre, deux agents du conseil exécutif, Parein et Corchant, dont la commission était du 29 août, et six gendarmes de Paris, arrivèrent à Forges. Le mandat d'amener lui fut notifié sans qu'il opposât aucune résistance.

On partit de Forges le 3 septembre et on coucha le soir à Gournay-en-Bray. Deux voitures, dont une à six chevaux, portaient les voyageurs. Le lendemain, 4 septembre, on arrivait à Gisors après midi.

Bouffard attendait.

Cette arrivée, cet homme faisant le guet, donnèrent lieu à mille conjectures. On se rappelait le massacre de la princesse de Lamballe, belle-fille du duc de Penthièvre, seigneur de Gisors, arrivé à Paris le 2 du même mois.

Il fallait prendre quelque repos à Gisors ; Bouffard avait d'ailleurs à requérir un nouveau détachement de force publique, car les gendarmes de Gournay, qui complétaient l'escorte, ne pouvaient aller au-delà. Les voyageurs descendirent à une auberge située sur une place fréquentée de la ville, à « l'Écu-de-France. »

Bouffard demanda qu'on assemblât le conseil permanent de la commune, auquel il réclama une escorte de gardes nationaux. A l'appui de cette demande, il déposa sur le bureau de la municipalité les pouvoirs des commissaires Parein et Corchant, expédiés sur une feuille de parchemin et munis du sceau de l'Etat, ainsi que l'ordre dont il était porteur. Cette dernière

commission, qui lui avait été délivrée le 16 août 1792 par le comité de surveillance, était revêtue des signatures de Bazire, Lecointre et Merlin. Les membres du conseil permanent décidèrent que le duc de la Rochefoucauld, escorté de 100 gardes nationaux, sous les ordres de leur commandant en chef, et entouré par les membres dudit conseil, serait conduit à l'extrémité de la ville, par la rue et le faubourg de Paris.

A cette époque, l'hôtel-de-ville de Gisors, surmonté d'un beffroi dans lequel on avait, en 1553, placé l'horloge communale, existait au-dessus d'une haute porte voûtée qui formait l'entrée du pont reliant les deux parties de la ville situées de chaque côté de l'Epte. D'un côté de la salle où était assemblé le conseil permanent de la commune, on apercevait facilement « l'Ecu-de-France, » où était gardée la famille de la Rochefoucauld ; de l'autre, on voyait la rue principale de la ville, montant en pente assez rapide jusqu'à une autre porte qui depuis a été détruite, ainsi que la première.

Par une fatale coïncidence, quatre compagnies de volontaires de la Sarthe et de l'Orne, se rendant au camp de Soissons, venaient d'arriver à Gisors pour y prendre l'étape. Ceux-ci, apprenant qu'une personne, conduite à Paris par ordre de la Commune, était gardée à l'auberge de l'Ecu-de-France, commencèrent à s'ameuter. Ils étaient armés de sabres nus, de piques, de bâtons ferrés et de pierres. Le nom de la Rochefoucauld, auquel plusieurs personnes illustres avaient donné une grande notoriété, fut prononcé. Des cris de meurtre se firent entendre. Le commandant de la garde nationale, malgré sa haute stature et sa puis-

sante voix, ne put en imposer aux volontaires ; il en fut de même des officiers municipaux, que ni leurs insignes, ni leurs efforts ne mirent à l'abri des menaces. Quand les volontaires apprirent qu'on allait battre la générale pour réunir contre eux la force armée, composée de tous les habitants, ils crièrent qu'ils massacreraient le tambour au premier coup de baguette. La générale ne fut pas battue ; ils virent qu'ils étaient craints et ne tardèrent pas à se montrer redoutables.

Notre ville n'avait encore subi aucune de ces stupides dévastations qui détruisirent alors en France tant de monuments intéressants. La première dont elle eut le spectacle fut celle des volontaires qui venaient de l'envahir si soudainement. Ils arrachèrent d'abord l'enseigne fleurdelisée de l'Ecu-de-France, puis mutilèrent à coups de marteau les armoiries sculptées du prétoire où se rendait la justice. On les voyait, montés à des échelles comme pour un assaut, et armés de haches, de serpes et de couperets enlevés à leurs hôtes, détruisant, sur d'anciennes maisons couvertes d'ornements du XVIe siècle, ce qu'ils prenaient pour des emblêmes de la religion, des insignes de la royauté. Les maisons et les boutiques se fermaient : on s'attendait à de grands malheurs.

Au milieu de tout ce tumulte, le duc de la Rochefoucauld parut à la fenêtre dans une posture suppliante. La rage des volontaires s'accrut à sa vue. Sabres et bâtons se levèrent comme pour le frapper. On s'élança contre les portes, sur les sentinelles qui les gardaient, et on se disposait à escalader les croisées. La municipalité, voyant l'imminence du danger, se transporta en masse au milieu des volontaires. On

obtint d'eux qu'ils laisseraient sortir de l'auberge la voiture des prisonniers avec l'escorte qui devait l'accompagner ; mais ils exigèrent que le duc traversât la ville à pied.

On se mit en marche à 4 heures après-midi. M. de la Rochefoucauld avait auprès de lui Bouffard, et des deux côtés le maire de Gisors, Vinot, le père de l'avocat que tout Gisors a connu, et le commandant de la garde nationale, Pantin.

La foule des volontaires suivait sans ordre.

Tant que le cortége parcourut la voie large qui traverse la ville, on parvint, malgré les injures et les menaces des volontaires, à protéger M. de la Rochefoucauld. Mais, en sortant de Gisors, à la porte de Paris, en face de la poste aux chevaux, où sa voiture attendait, le chemin était plus étroit, et, pour comble de fatalité, une charrette arrêtée l'obstruait. Les rangs de l'escorte se rompirent au moment où le duc ouvrait la portière de son carrosse. Profitant de cet arrêt, les volontaires se ruèrent sur les chevaux, sur la garde nationale, sur les officiers municipaux. Plusieurs habitants furent blessés dans cette bagarre, et, pendant le désordre de ce tumulte inattendu, un volontaire, courbé sous un des chevaux de la voiture, porta au duc un coup de pointe qui le perça au défaut des côtes. Celui-ci eut encore assez de force pour se jeter à la bride du cheval ; mais au même instant, un pavé, lancé par la main d'un autre volontaire, l'atteignit à la tête et le renversa. Excités par la vue du sang, les meurtriers se précipitèrent sur lui et le percèrent de mille coups.

La voiture dans laquelle se trouvaient les duchesses précédait à quelque distance. L'ordre fut donné

aux postillons de fouetter leurs chevaux ; et, le soir seulement, en arrivant à la Roche-Guyon, les deux femmes apprirent leur deuil.

Le cadavre du duc de la Rochefoucauld ayant été transporté dans l'auberge même qu'il venait de quitter, la municipalité et le juge de paix de Gisors rédigèrent chacun un procès-verbal de cet événement. Le premier de ces procès-verbaux porte la signature de Bouffard. Le lendemain, sur la réquisition du procureur de la commune, le curé de la ville procéda à l'inhumation de ces restes mortels de l'infortuné duc.

Ainsi périt, à l'âge de 57 ans, M. de la Rochefoucauld, une des gloires de la Révolution.

Voici ce que Dolomieu, dans une notice consacrée à la mémoire de son ami, dit du duc de la Rochefoucauld :

« Son amitié m'honorait depuis vingt ans ; depuis » vingt ans je m'enorgueillissais de mes liaisons avec « lui. Ses dernières paroles me furent adressées : il » recommandait à mes soins sa mère et sa femme, « présentes à cet affreux spectacle, et menacées de « partager son sort. Elles étaient les seuls objets de « ses sollicitudes au moment où des hurlements de « cannibales préparaient le crime dont il allait être la « victime, et encourageaient sa consommation.... Sous « le fer des assassins, il a conservé ce courage tran- « quille qui n'appartient qu'à une vie irréprochable. « Et qui, plus que lui, a jamais mérité de jouir de « cet avantage d'une bonne conscience! »

Nous demandons pardon au lecteur de l'avoir retenu si longtemps sur ces scènes de désordre et de meurtre ; mais nous tenions à montrer que si Gisors

eut alors le malheur de voir son sol baigné par le sang d'une des plus pures et des plus nobles victimes de ces temps désastreux, non seulement ce ne fut pas la main de ses habitants qui le répandit, mais qu'au contraire, avec un courage bien rare alors et non exempt de péril, sa municipalité et ses citoyens firent tout ce ce qu'ils purent pour écarter le malheur qu'ils prévoyaient. (1)

Avant de quitter cette place, nous signalerons à l'attention du visiteur deux œuvres qui marquent les débuts d'un artiste gisorsien, du sculpteur L.-J. Boudin, dont nous aurons occasion de reparler. Ce sont : la façade de la pharmacie Lepage et l'intérieur du Café du Commerce.

Le « Pont-de-l'Horloge, » sur lequel on traverse là le bras de l'Epte appelé le Fossé, rappelle, par son nom, l'horloge qui marquait l'heure au beffroi, et qui a été replacée, en 1827, sur une des tours de l'église.

(1) *Not. hist. sur la Révolution dans le dép. de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux.
Le Vexin, N° du 15 avril 1849.
Hist. de Gisors, par Hersan.

IV

LA RUE DU BOURG.

Plusieurs rues débouchent sur la place du Marché-au-Poisson. Celle qui s'offre naturellement à nous, comme faisant suite à l'ancien faubourg que nous venons de quitter, est la « Rue du Bourg, » dont la dénomination indique suffisamment l'origine. C'était en ce lieu, clos et fortifié, que se réunissaient, les jours de fête, les habitants de la ville, et, les jours de marché, les marchands forains et les étrangers. Le nom de « Cul-de-sac-au-Beurre » resté à l'impasse qui sépare les Nos 9 et 11, rappelle le commerce qui était cantonné sur ce point. Quant aux foires, c'était dans l'enceinte des établissements auxquels les droits en avaient été octroyés et au profit desquels ils se percevaient, que se tenaient ces sortes de réunions.

Par son ampleur, ses larges trottoirs, ses beaux et spacieux magasins, cette voie, qui est la principale de Gisors, et à laquelle on a aussi donné le nom de « Grande Rue, » se rapproche de celles des grandes villes. La pente qu'elle suit, les maisons à étages en surplomb, du XVIe siècle, dont elle est en partie bordée, lui donnent un cachet auquel devaient singulièrement ajouter, et les deux vieilles portes qui en marquaient jadis les extrémités, et les nombreuses sculptures qui en décoraient les côtés.

Entre « l'Horloge » ou le beffroi communal et ce que l'on appelait alors la « Cohue, » c'est-à-dire l'au-

ditoire du bailliage, se tr vait « le logis du sieur de Grainville, » où, dans s nombreux voyages qu'il fit à Gisors pendant les guerres de la Ligue, descendait habituellement Henri IV. Il y occupait, au premier étage, une chambre donnant sur la rue, de laquelle on « devalloit » en une pièce de derrière « ayant son regard sur la rivière du Fossé, » dans laquelle il faisait faire le prêche. On le voyait arriver là « monté sur un cheval grison, sur lequel coustumièrement il estoit, ayant, à son chapeau de pelluche de soie noire, ung grand plumache blanc. » Le matin le prêche, le soir la chasse; quelquefois un voyage en petit comité à La Roche, résidence de la belle duchesse de Guercheville, ou une course à la bague à Trye, chez madame de Longueville; le reste du temps consacré à sa correspondance, telles paraissent avoir été ici ses occupations, quand elles n'avaient pas pour objet quelque opération militaire dans cette ville qu'il considérait, nous le verrons plus tard, comme un point stratégique important. (1)

Louis-Philippe, duc d'Orléans, depuis roi de France, Marie-Amélie de Naples, princesse des Deux-Siciles, son épouse, Adélaïde d'Orléans, sa sœur, et Ferdinand d'Orléans, son fils aîné, visitant, après le décès de leur mère et aïeule, la duchesse d'Orléans, leurs propriétés, et venant d'Eu, furent également reçus dans cette maison, par M. Mazoyer, le 3 Août 1821.

(1) Tous ces intéressants détails nous sont fournis par une relation historique du temps, demeurée manuscrite et conservée à la Bibliothèque nationale. Ouvrage rempli de faits, en partie ignorés ou mal connus, qui se sont accomplis à cette époque, tant à Gisors que dans une foule d'autres lieux. En publiant pour la première fois, et en entier, ce travail (Paris, Dacher et Cie, 1878), MM. H. Le Charpentier et A. Fitan ont rendu, à ceux qui s'occupent de ces études spéciales, un véritable service, en même temps qu'ils ont doté l'histoire locale de quantité de précieux documents sur cette période (1588-1617).

La maison au-dessus, portant le N° 8, appartenant à M. Canu et occupée par l'étude de Me Ménétrier, notaire, s'élève sur l'emplacement de l'auditoire du bailliage et de la prison de justice. La chambre du conseil occupa quelque temps le premier étage de la propriété voisine, portant le N° 10 et appartenant à la famille Dumont-Bertaux.

Gisors, en effet, que l'on considérait, à juste titre, comme la capitale du Vexin normand, était l'un des sept grands bailliages institués par Philippe-Auguste en Normandie, après qu'il eut recouvré cette province. Comme il remplissait en même temps, le plus souvent, les fonctions de capitaine et gouverneur de la ville et du château, le grand bailli de Gisors était d'épée. Ce haut dignitaire, dont la mission était de tenir les assises à Gisors, Vernon, Andelys et Lyons-la-Forêt, se faisait le plus souvent remplacer par son lieutenant, qui prenait le titre de vicomte de Gisors. Ce dernier, à son tour, avait un substitut à chaque chef-lieu de sa juridiction, chargé de tenir les audiences à sa place. Ce fonctionnaire de seconde main prenait tour à tour les qualifications de bailli, comme subdélégué du bailli de Gisors ; de prévôt, comme chargé de la recette et du payement des rentes du roi ; de vicomte, comme délégué du vicomte de Gisors, et de châtelain, comme rendant la justice dans un lieu fortifié.

De là, pendant une période de trois siècles et demi, les dénominations de bailliage, de prévôté, de vicomté et de châtellenie, qui semblent être les titres d'autant de sortes de juridictions, et qui, en réalité, ne représentent qu'une seule et même chose. Par un édit de novembre 1550, Henri II, afin de rendre moins pesante la charge de vicomte, démembra la

vicomté de Gisors en quatre petites vicomtés : Gisors les Andelys, Lyons-la-Forêt et Vernon. Par un autre édit, du mois de mars 1551, ce roi abolit le bailliage royal de cette ville et lui substitua un présidial, avec siége aux Andelys. Au mois de juin 1772, Louis XV donna un édit portant extinction et suppression du présidial séant aux Andelys, ainsi que des bailliages et vicomtés ci-devant établis à Gisors, Vernon, Lyons-la-Forêt et Pacy, en laissant au comte d'Eu, devenu comte de Gisors, le soin d'organiser le comté à sa convenance, sauf appel à la cour, et à la réserve toutefois des cas royaux et présidiaux dont la connaissance devait appartenir au bailliage et siége présidial de Rouen. En vertu du droit que lui conférait cet édit, le comte d'Eu réinstitua les anciens bailliages du comté, qui fonctionnaient encore lorsque, par son décret du 24 août 1790, la Constituante abolit les anciennes juridictions et leur en substitua de nouvelles. Ce décret avait ordonné l'établissement, dans chaque district, d'un tribunal composé de cinq juges, chargés de connaître en première instance de toutes les affaires personnelles, réelles et mixtes, en toutes matières, à l'exception de celles déclarées être de la compétence des juges de paix. La loi du 28 août suivant statua que, pour le district des Andelys, le siége du tribunal serait à Gisors, qui avait eu longtemps le nom sans avoir la chose. Mais les lois des 14 décembre 1799 et 18 mars 1800, instituant et organisant les tribunaux de première instance, ayant fixé celui de l'arrondissement aux Andelys, qui en devinrent le chef-lieu, Gisors demeura une simple justice de paix. (1)

(1) Brossard de Ruville. *Histoire de la Ville des Andelis et de ses dépendances* Les Andelis, Delcroix, 1863.

Gisors avait aussi une élection sous la généralité de Rouen; police particulière; grenier à sel de vente volontaire, et maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts, relevant de la vicomté de l'Eau de Rouen.

Le gouvernement de la Normandie était divisé en deux lieutenances générales, l'une pour la Haute et l'autre pour la Basse-Normandie. Sous ces lieutenants-généraux, il y avait un lieutenant du roi dans chacun des bailliages. Il y avait donc, à Gisors, outre le gouverneur, un lieutenant du roi et un prévôt de maréchaussée.

Cette ville donnait son nom à un doyenné rural qui faisait partie du Vexin normand.

Au mois d'octobre 1882, en reprenant, en sous-œuvre, une vieille maison de bois, portant le N° 9, on découvrit une peinture murale occupant toute la paroi contiguë au « Cul-de-sac-au-Beurre » et ne mesurant pas moins de 8 mètres de longueur sur 2 de hauteur.

Cette peinture était divisée en plusieurs panneaux dont autant de légendes, en français du temps et en caractères gothiques, expliquaient les motifs.

Le sujet principal était le triomphe de César. On y distinguait notamment :

Un corps de trompettes, où « deux égiptiens de la haulte egipte » se faisaient remarquer par leur absence de costume et la couleur de leur teint.

Les armes et insignes des chefs ennemis, ainsi que les dépouilles des nations soumises : « Comment le dict Cesar faisoit porter par excellence et triomphe les enseignes et bannières des cinq victoires par lui obtenues contre les ennemys, avecques les despouilles de ceulx qu'il

avoit mys en sa subjection, ce que portoient plusieurs soldats couronez de laurier, cheminans en très-noble et bonne ordonnance. »

Des vases chargés de richesses enlevées aux vaincus: « Comme le dict César faisoit porter vaisseaulx dor et d'argent plains de trésors du pays de gaule, or monoyé, pierreries très-riches, ainsy que triumphant, puissant et dominant sur tous, par gens couronez de laurier, en signe de triumphe et excellence. »

César sur le char d'ivoire, « chariot le plus riche que oncques feust veu, » en tunique brodée de palmes et en toge également ornée de broderies, une branche de laurier dans la main droite et dans la main gauche un sceptre, le front ceint d'une branche du laurier de Delphes, faisant sa rentrée dans Rome, et montant au Capitole déposer dans le giron de Jupiter la couronne de laurier qu'il devait échanger contre la couronne d'or étrusque enrichie de pierreries: « Comme Jules César entra dedans Rome après grandes et incroyables batailles qu'il a gaignez sur les cinq royaulmes et aultres pays, et sen alla au temple iupiter, où il laissa la branche de lorier et printz la couronne dor. »

Enfin, le fils du vainqueur, à cheval, suivi de deux personnages, dont l'un portait une branche de laurier, et l'autre, une bannière sur laquelle on lisait: « Le petit iules César, fils du dict empereur, lequel il eut de la royne Cléopatra, soeur de Ptolémé, roi de egipte. »

Quelques autres panneaux, qui n'ont pu être aussi bien examinés, parce qu'ils étaient en partie masqués par un escalier et que leurs légendes se

trouvaient à demi effacées, paraissaient avoir trait au même sujet.

Mais il en était deux qui, quoique placés au centre des premiers, en différaient sous le rapport du motif, de la composition et du faire. C'étaient des scènes d'intérieur, avec personnages vêtus, non plus à l'antique, mais comme ceux du temps, et dont l'exécution, décelant une main bien plus exercée, laissait percer quantité de détails précieux pour l'histoire du costume à cette époque : deux véritables bijoux de peinture, perdus au milieu de morceaux d'un effet décoratif assez puissant, il est vrai, mais tout au plus bons à leur servir de repoussoirs. Que représentaient ces derniers, aucune légende ne l'indique ; on lit seulement au-dessous, en caractères romains, les mots: « VERTE-OREILLE. » Est-ce un titre, est-ce une signature, c'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Dans une récente séance de la Société des Antiquaires de France, un de ses savants membres, M. Duplessis, en signalant à l'attention de ses collègues ces peintures, les fit remonter à peu près au milieu du XVIe siècle ; il crut pouvoir les rattacher à l'école de Fontainebleau, c'est-à-dire qu'elles seraient l'œuvre, sinon de l'un des maîtres italiens qui travaillaient alors à ce palais, du moins de l'un de leurs élèves ou imitateurs.

Nous ajouterons que cette habitation était probablement alors celle d'un des membres du bailliage, situé en face, peut-être même celle du président de ce tribunal.

Etaient-ce là les seules peintures que renfermât originairement cette pièce ? Certaines parties du cortége de César, que l'on s'attendrait à voir représentées

et qui ne figurent pas, des lacunes dans les lettres alphabétiques employées au numérotage des panneaux, en feraient douter, si on ne supposait, au propriétaire qui les fit appliquer, trop de bon sens pour n'avoir fait décorer qu'un côté de sa salle.

Cachés, peut-être pendant des siècles, par une cloison, ces ouvrages n'ont dû qu'au hasard de revoir dernièrement le jour. Etant pour reboucher un trou dans cette cloison, un ouvrier les aperçut et les signala au propriétaire, M. Prévost, bijoutier, lequel, en homme de goût, les fit démasquer avec la plus grande précaution. Comme toutes les constructions de ce genre, qui ont penché, les unes à droite, les autres à gauche, quelques-unes même en arrière ou en avant, ce qui leur donne un aspect mouvementé des plus originaux, celle-ci s'était éloignée de la verticale. C'était pour l'y ramener intérieurement qu'on l'avait revêtue de ce rideau. Mais le propriétaire qui exécuta ce travail, ne voulant pas détruire des peintures décoratives auxquelles il attachait sans doute du prix, eut soin de ménager, entre l'ancienne cloison et la nouvelle, un vide de 8 à 10 centimètres : ce qui explique leur état de conservation tel, qu'on les croirait appliquées depuis quelques années seulement. Des efforts sont heureusement tentés pour préserver, encore une fois, non-seulement de la destruction, mais encore de l'oubli, ces débris d'un art qui a jeté un si vif éclat sur le règne de François Ier.

Une maison du XVIIe siècle, portant le No 12 et appartenant à M. Belhoste, a conservé extérieurement son cachet primitif. Les têtes d'homme, qui décorent l'arc de sa grande porte et les extrémités de ses poutres, sont l'œuvre de François Moisand, qui vivait

alors à Gisors, où il s'est marié en 1696. Ce sculpteur parait avoir fait sa spécialité de ce genre d'ornement, qu'il appliqua également au château de Boury. Il travaillait à la pièce et était payé à raison de 2 fr. par tête.

Quelques pas plus loin, on rencontre, en face la rue Dauphine, un passage conduisant à l'ancien château et aux halles. Ce passage est connu sous le nom du « Grand Monarque, » enseigne qu'avait prise, sans doute en souvenir du séjour, dans le voisinage, du plus populaire de nos rois, une auberge qui existait jadis là.

Continuons à monter, et, sur la gauche, la « Ruelle des Epousées » vous offrira un coup d'œil ravissant : à travers le pâté de maisons qui vous sépare de l'église, vous entreverrez le portail nord, un véritable bijou d'architecture gothique. Cette vue, qui a séduit plus d'un peintre, a inspiré à M. P. Chardin une de ses plus charmantes toiles.

Vers le haut de cette rue, attenant aux murs du château, était la « Maison du Gouverneur. » Elle conserva longtemps ce nom, après avoir changé de destination. Sur son emplacement a été bâtie celle qui porte aujourd'hui le N° 80 et qu'habite M. le docteur Dufay.

Près de cette maison, entre les Nos 82 et 84, appartenant à MM. Letallieur et de Turmenyes, était le « Tripot, » sorte de salle de spectacle et de maison de jeu d'alors, où l'on jouait à la paume, et où les baladins, sauteurs, jongleurs et comédiens ambulants donnaient leurs représentations au public. Tout près encore était, en face le N° 84, un puits commun, sur lequel on a placé depuis une pompe.

La rue que nous allons prendre pour monter au

château est celle de « Penthièvre. » Elle porte le nom du dernier seigneur de Gisors, en reconnaissance du don, qu'il fit à la ville, des halles auxquelles cette rue donne également accès.

V

LE CHATEAU.

On comprend sous le nom de « Château » l'ensemble des constructions militaires que le moyen-âge a léguées à cette ville et dont elle n'offre plus que les restes ; restes admirablement conservés, d'ailleurs, et assez complets pour qu'il soit relativement facile de rétablir par la pensée ce qui a été détruit, et de rendre à ces ruines imposantes leur aspect primitif.

Le château de Gisors n'avait pas, dès l'origine, l'étendue et l'importance que nous lui voyons aujourd'hui : ce fut à la suite d'événements dont nous allons entreprendre le récit, et parfois à des intervalles fort éloignés, que les diverses constructions que l'on désigne ainsi furent, les unes élevées, les autres modifiées ou augmentées.

La cathédrale de Rouen possédait ici, à titre de *casement* (*casamentum*), c'est-à-dire pour l'entretien de ses chanoines (*casati*), le prieuré de St-Ouen et l'église paroissiale des saints Gervais et Protais. L'église métropolitaine étant dédiée à Notre-Dame, Gisors fut qualifié de « douaire de la Vierge. »

C'est sur les dépendances de l'un de ces fiefs, sur celles de l'église, que fût bâti le château. Nous allons voir dans quelles circonstances.

Il serait intéressant de jeter, à ce sujet, un coup d'œil sur l'origine, les progrès et la décadence du pouvoir des archevêques de Rouen à Gisors. Mais le plan que nous nous sommes tracé, le cadre restreint de ce petit ouvrage ne nous permettent pas d'aborder une étude qui exigerait des recherches étendues et des développements assez considérables. Il nous sera également impossible de mentionner tous les personnages auxquels les archevêques de Rouen confièrent l'administration des biens de leur église, situés sur la rive droite de l'Epte, et qui, pour cette cause, joignirent à leur nom celui de Gisors. Tout au plus pourrons-nous mentionner ceux dont l'histoire présente quelque intérêt, ou qui ont joué un rôle plus ou moins important dans les événements qui feront l'objet de notre récit.

Roger, l'un de ces seigneurs, fut obligé, au milieu de l'anarchie qui désola le Vexin normand pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard, de quitter ses terres de Gisors pour se réfugier dans celle de Boury, qu'il tenait de Mathilde, son épouse. L'archevêque Maurille dut alors donner la garde viagère des biens de son église à un seigneur plus puissant, à Raoul II, comte du Vexin français. Mais à la mort de celui-ci, en 1070, son fils Simon, au lieu d'en faire la restitution à la cathédrale de Rouen, s'en saisit illégalement et les retint jusqu'en 1075. Se repentant alors de sa conduite, il consentit à rendre ce qu'il avait usurpé, après quoi il fit l'acte solennel de restitution en mettant, suivant un usage féodal, un couteau sur l'autel, et reçut de l'archevêque 300 livres de monnaie de Rouen.

Lorsque Jean II, successeur de Maurille, fut rentré

en possession des biens de son église, il en confia la charge à Thibaut Ier, dit Payen, petit-fils de Roger.

Le danger que l'on avait couru sous Roger et dont on n'avait échappé qu'avec peine était trop récent et trop grand pour que le successeur de ce seigneur ne songeât pas aux moyens d'en prévenir le retour. Aussi s'empressa-t-il, dès son entrée au pouvoir, de fortifier Gisors. (1)

A partir du jour où furent terminés les ouvrages qui devaient en protéger les habitants contre les incursions des Français (1075), Gisors prit un grand développement ; il acquit même, en peu d'années, une telle importance stratégique, qu'il eut pu avantageusement soutenir la comparaison avec les plus grandes places de la fin du XIe siècle.

La ville eut, dès lors, des capitaines, et le château, des gouverneurs. Ces pouvoirs, toujours réunis dans la même main, furent d'abord confiés aux seigneurs ; puis, lorsque Gisors fut érigé en chef-lieu de bailliage, ils devinrent l'apanage des présidents de ce tribunal.

Ce fut naturellement Thibaut Payen qui les exerça le premier.

Ce seigneur s'en vit privé, en 1089, lorsque Gisors passa sous la domination de Philippe Ier, roi de France. Mais deux années après, en 1091, Thibaut se trouvait assez bien en cour auprès du monarque français pour être réintégré dans ses pouvoirs.

Guillaume-le-Roux, non content du royaume d'Angleterre, que son père, en mourant, lui avait laissé en partage, venait d'acheter, de son frère Robert Courte-Heuze, la Normandie, moyennant 10,000 marcs d'ar-

(1) *Paganum de Gisortio qui castrum idem primò munivit.* Suger. Vie de Louis-le-Gros.

gent. Héritier de la politique et des desseins du Conquérant (1), Guillaume chercha un prétexte pour déclarer la guerre au roi de France, Philippe Ier. Le Vexin français lui en fournit un. Ce comté, cédé par Henri de France à Robert-le-Diable et repris par Philippe Ier pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard, avait été, par suite de l'extinction de ses comtes, réuni à la couronne de France. Le roi d'Angleterre le réclama donc, et, sans attendre la réponse de Philippe, s'empara de la Roche-Guyon, de Vétheuil et de Mantes, favorisé qu'il était par leurs châtelains.

Sans se laisser enivrer par ce premier succès, ce prince habile, prévoyant les suites que pouvait amener son agression et les chances ordinaires de la guerre, résolut d'élever, entre le roi de France et lui, une barrière capable de l'arrêter et de couvrir, au besoin, la frontière de Normandie. Il confia le choix du point à défendre et le soin d'y construire une forteresse à Robert de Bellesme, comte du Perche, dont les connaissances dans l'art militaire étaient justement célèbres. Cet habile homme de guerre sentit que, Guillaume-le-Roux étant déjà maître du cours de la Seine et de la route basse de France en Normandie par la possession de Mantes, de Vétheuil et de la Roche-Guyon, qu'appuyait en seconde ligne la place forte de Vernon, il fallait couvrir la route haute qui de Pontoise conduisait à Rouen par Gisors. Cette dernière ville, assise sur la rivière de l'Epte et faisant, pour ainsi dire, tête de pont du côté de la France, lui parut donc le véritable point à défendre (2).

(1) *Notice historique sur le château de Gisors durant la domination normande,* par A. Deville.

(2) *Ad irruendum in Franciam gratum Normannis præbens accessum, Francis prohibens.* Suger.

Il résolut d'en faire la clef des Etats de Normandie, et s'adjoignit, pour la construction, l'architecte Leufroy. Le roi Guillaume, rapporte Orderic Vital, fit bâtir la redoutable forteresse de Gisors, qui, jusqu'à ce jour, ferme cette partie de la Normandie contre Chaumont, Trye et Boury. Robert de Bellesme, habile ingénieur, choisit le lieu et dirigea la construction (1).

C'est la forteresse dont le fier donjon a reçu le nom de Tour-Saint-Thomas (1097).

Guillaume-le-Roux étant mort sans enfants, la couronne, dont Robert Courte-Heuze avait été privé, semblait devoir lui revenir; mais, d'une main hardie, son frère Henri I[er] la saisit et la posa sur sa tête, et, non content de s'être emparé du manteau royal réclamé par son frère, il lui arracha jusqu'à ce lambeau de manteau ducal que leur père lui avait laissé comme par grâce.

En 1101, Robert Courte-Heuze s'étant rendu à Gisors, descendit chez l'ex-gouverneur Thibaut Payen. Flatté de l'accueil qu'il trouva dans la famille de ce chevalier, le prince lui restitua le commandement militaire dont l'avait privé Guillaume-le-Roux (2).

La gratitude, toutefois, ne dut pas être le seul motif qui ait poussé Robert à en user ainsi vis-à-vis de Thibaut. Il est probable que, préparant une expédition contre son frère, auquel il voulait reprendre la couronne dont il se prétendait frustré, ce prince cher-

(1) *Tunc Guillelmus rex firmissimum castrum Gisortis construi præcepit, quod usque hodiè contrà Calvum Montem et Triam, atque Buritz oppositum, Normanniam concludit: cujus positionem et fabricum ingeniosus artifex Robertus Belesmensis disposuit.*

(2) *Munitionem de Gisortis Tetbaldo Pagano, quia semel cum hospitatus fuerat, tribuit.* Ord. Vit.



chait à se ménager des intelligences dans la place de Gisors.

Au milieu des démêlés qui suivirent la mort du Conquérant, le domaine de Gisors avait, une seconde fois, glissé des faibles mains de l'archevêque de Rouen. En 1105, Raoul, fils d'Albert de Boury, désirant se faire décharger des peines canoniques encourues par son père et lui pour avoir injustement détenu ce bien, se rend, aux fêtes de la Pentecôte, en la cathédrale de Rouen ; et là, en présence des nombreux fidèles, réunis à l'occasion de cette solennité, il confessa sa faute et remit sur l'autel un couteau, en signe de restitution. Raoul et son père furent aussitôt relevés de l'excommunication prononcée contre eux. A quelque temps de là, cette restitution fut complétée dans l'église de Vesly, où le même seigneur, en présence et du consentement de sa famille, remit dans les mains du prélat un bâton, comme témoignage de sa dépossession. Raoul de Boury reçut alors de l'archevêque une somme de 20 marcs d'argent, destinée à subvenir aux frais d'un voyage qu'il se proposait de faire en Terre-Sainte.

Moins heureux dans ses revendications que l'archevêque de Rouen, Robert Courte-Heuze perdit à Tinchebray le trône et la liberté : la victoire se prononça en faveur de Henri Ier (1106).

Dans un traité conclu, la même année, entre ce dernier prince et le roi de France, Philippe Ier, il fut convenu que Thibaut Payen conserverait son commandement de Gisors, à la condition qu'il observerait, entre les deux parties contractantes, la plus stricte neutralité.

Robert Courte-Heuze avait laissé un fils, qu'il avait

eu de Sybille de Conversand. Ce jeune prince, nommé Guillaume Cliton, fut enlevé de Normandie en 1108 et conduit en France. Les seigneurs normands formèrent le projet de le mettre sur le trône ducal de leur province. Henri revint d'Angleterre pour s'opposer à leur coalition. Vers le milieu de l'année 1108, nous voyons ce souverain aux portes de Gisors, dont il demanda l'ouverture à Thibaut Payen. Ce gouverneur, qui tenait d'ailleurs pour Guillaume Cliton, refusa d'ouvrir, en invoquant le traité de 1106. Mais le roi d'Angleterre, qui ne pouvait si facilement renoncer à un château bien fortifié, avantageusement situé, et traversé par une poissonneuse rivière, par l'Epte qui fait la limite entre la France et la Normandie, employant tour à tour les caresses et les menaces, finit par le décider à trahir son serment. (1)

Une fois entré dans la place, Henri Ier, qui n'avait plus de raisons pour dissimuler, le paya de sa trahison par la destitution de ses pouvoirs.

Louis-le-Gros, après la mort de son père, protesta contre l'inexécution du traité. Pour toute réponse, Henri Ier fit entourer la forteresse de Guillaume-le-Roux de cette vaste chaine de murailles, flanquées des hautes tours qu'on voit encore aujourd'hui (1108). « En ce temps, » dit le continuateur de Guillaume de Jumièges (Cap. 7, p. 295), sous la date de 1097, « le roi Guillaume fit un certain château ayant nom Gisors, sur la limite de la Normandie et de la France, lequel

---

(1) *Quâ occasione et castrum Gisortium tàm blanditis quàm minis à Pagano de Gisortio eum extorquere contigit, castrum munitissimune, si tu loc : compendios une quod utrumque terminum Francorum et Normannorum fluvis gratæ piscium fecunditatis, qui dicitur Etha, interfluente.* (Suger).



son frère Henri, qui lui succéda par la disposition divine, rendit inexpugnable en l'environnant de murailles et de hautes tours » (1).

Le roi de France, qui n'avait pas vu ces travaux sans inquiétude, chercha querelle à Henri I[er]. Il pensa que Gisors, étant limitrophe de ses états, lui convenait aussi bien qu'à la Normandie : c'est ainsi que Suger fait parler ce prince. La prétention de Louis-le-Gros fit éclater tout-à-coup, ajoute l'historien, une vive haine entre les deux monarques. Avant d'en venir aux mains, le roi de France crut devoir employer la voie de la négociation. S'étant approché de Gisors, il envoya au roi d'Angleterre un de ses barons, bon orateur, dit Suger, qui le fait s'adresser en ces termes au prince anglais :

« Lorsque, par l'effet de la glorieuse libéralité du seigneur roi de France, vous reçûtes de sa main généreuse, en propre fief, le duché de Normandie, entre autres stipulations, il fut spécialement convenu, sous la foi du serment, au sujet de Gisors et de Bray, que celui de vous qui, par tel ou tel accord, les obtiendrait aux dépens de l'autre, et en deviendrait possesseur, devrait, dans les quarante jours, détruire de fond en comble les dits châteaux. Or, comme vous ne l'avez pas fait, le roi ordonne que vous le fassiez, ou à défaut, que vous vous amendiez suivant la loi. Il ne convient pas, en effet, qu'un roi s'élève au-dessus de la loi, car au roi et à la loi appartiennent la même majesté du commandement. Que si les vôtres le nient, ou, par dissimulation, ne veulent pas l'avouer, nous

(1) *Fecit quoddam castellum Gisortis, in confino Normanniæ et Franciæ quod frater ejus, Henricus primus, qui si successit mœnibus ambitum et turribus excelsis inexpugnabile reddidit.* (Robert du Mont.)



sommes prêts à l'appuyer du témoignage de deux ou trois barons, par la loi du duel » (1).

Le prince normand ayant répondu d'une manière évasive et ne reconnaissant pas d'ailleurs l'article des conventions invoquées par l'orateur, le roi de France, après avoir présenté, mais inutilement, pour son champion, le comte de Flandre, Robert, fit dire au roi d'Angleterre qu'il eût à abattre le château de Gisors, ou à se mesurer contre lui-même, et qu'il choisît le lieu du combat. « A ce repondi li rois Henris : Ge ne prain la chose si en gros, que ge por tez manieres de paroles perde mon chastel qui tant me vaut et qui si bien siet, et me mette en tele adventure. Totes ces offres refusa tot debout (2) ».

Par suite du refus du roi d'Angleterre, la querelle, de particulière, devint générale : la guerre s'alluma (3).

En 1118, Guillaume Atheling, fils de Henri Ier, ayant été fiancé à Sybille, fille du duc d'Anjou, et cet événement ayant détaché les Angevins du parti du roi de France, ce dernier renonça bientôt à la lutte.

Mais les Normands voyaient avec peine leur pays devenu un accessoire de l'Angleterre, et le roi de France redoutait les forces de Henri Ier.

Une nouvelle coalition se forma donc, dans laquelle entrèrent le comte de Flandre et le comte d'Anjou, que l'on amena de nouveau à abandonner l'alliance de l'Angleterre et à fiancer sa fille Sybille à Guillaume Cliton.

Henri Ier revint en Normandie pour y maintenir son pouvoir, et les deux armées se rencontrèrent, le

---

(1) Recueil des Historiens de France, T. XII, p. 28. (Collect. Guizot),

(2) Grandes Chroniques de France.

(3) A. Deville. Ouvrage déjà cité.

20 août 1119, dans les plaines du Vexin, entre Ecouis et Verclives, à Brémule où Louis-le-Gros fut battu.

Cependant le pape Calixte II, alors en France, usant de son autorité paternelle, voulut terminer la querelle des deux monarques. Ce fut dans le château même, à l'occasion duquel elle avait pris naissance, qu'il voulut y mettre fin. « Là s'abouchèrent le grand pontife et le grand roi, disent les chroniqueurs normands. » « *Locuti sunt insimul in castello Gisorth magnus rex et magnus pontifex* (1). »

Notre vieil historien Orderic Vital a raconté dans les plus petits détails cette entrevue où Calixte II se montra si grand en jouant le rôle de conciliateur et de père. Nous ne pouvons résister au désir de donner au moins l'analyse de son récit, ne pouvant le reproduire en entier.

Tout était en mouvement dans Gisors. Les portes de la ville et du bourg étaient ouvertes, mais gardées avec un redoublement de précautions, car on était sur les frontières de France et de Normandie, et les troupes françaises occupaient une des rives de l'Epte.

La population se portait en masse sur le chemin de France vers Paris. De tous les villages des environs, on accourait, en bandes nombreuses, pour contempler un spectacle que personne n'avait encore vu dans le pays, et que personne, sans doute, ne reverrait jamais.

Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, était arrivé, depuis quelques jours, au château bâti, il y avait 23 ans, par Guillaume-le-Roux, et, au moment dont nous parlons, on attendait le pape Calixte II qui, du concile de Reims, où s'étaient trouvés le roi

(1) *Rec. des hist. de France*, t. XIII, pag. 285.

de France Louis-le-Gros et 80 évêques, venait à Gisors pour y conférer avec Henri, qui avait refusé d'y assister.

Le bon pasteur venait au-devant d'une brebis rebelle, et Henri ne pouvait pas reculer devant cette démarche bienveillante du souverain-pontife. Aussi avait-il ordonné toutes les pompes militaires et religieuses qui pouvaient donner de l'éclat à la réception qu'il voulait faire à Calixte. Il cherchait en même temps à lui donner une preuve de sa piété et de sa puissance.

Toute la garnison de Gisors était sous les armes. On entendait les hennissements des chevaux et les fanfares des trompettes, et les hommes d'armes de Henri attendaient sur l'esplanade du château qu'il montât sur son coursier impatient, tenu par deux hérauts d'armes, sur les vêtements desquels étaient richement brodées les armes d'Angleterre et de Normandie. Au milieu de tous ces guerriers était Robert de Candos, qui, plus tard, devint connétable, et qui fonda dans le pays l'abbaye de Mortemer et le prieuré de Beaumont-le-Perreux.

Le clergé de la ville, auquel s'était réuni Féré Beaudoin, prieur de Saint-Ouen, était venu processionnellement chercher au château Godefroi, archevêque de Rouen, qui au concile de Reims avait, ainsi que ses suffragants et les abbés de la province, soutenu les intérêts de Henri, accusé par Guillaume Cliton, son neveu, et par le roi de France, son voisin, d'avoir usurpé le duché de Normandie sur Robert, son frère aîné, qu'il retenait en prison.

L'accusation était grave, elle tombait de haut, et pouvait le jeter dans les mêmes embarras qu'un autre

Henri, Henri IV, empereur d'Allemagne, qui fut excommunié dans le concile de Reims pour avoir désobéi à l'Eglise.

Henri II était donc intéressé à montrer une grande soumission et un grand respect au pape qui avait bien voulu venir à lui, après son refus de se rendre à Reims.

Toutes les images de la Vierge, placées au-dessus des portes de la ville, étaient illuminées et parées de leurs belles robes de drap d'or ou d'argent.

Le curé Richard était prêt, ainsi que son nombreux clergé, à partir au signal qui lui serait donné, avec le dais aux franges d'or, la grande croix d'argent aux rayons de vermeil, les cierges bénits et la bannière pourpre des saints patrons de sa paroisse, les jeunes et beaux martyrs Gervais et Protais. Les encensoirs fumaient, et un bénitier d'argent dans lequel était un goupillon d'argent garni de longs poils de renard, était porté par un ecclésiastique pour que rien ne manquât aux honneurs qui devaient être rendus au pape Calixte. Enfin, le souverain pontife arriva au milieu des acclamations générales, au bruit des cloches sonnant à toutes volées.

A l'aspect du souverain-pontife, environné de cardinaux, Henri descendit de cheval et se jeta à ses pieds. Calixte mit aussitôt pied à terre, le releva comme un père tendre qui ne veut pas que son fils s'humilie devant lui, et lui donna sa bénédiction ; il la donna aussi au peuple et à la ville, à cette frontière de Normandie qu'il franchissait et qui devait être témoin de tant d'événements religieux et guerriers.

Ce cortége immense de princes, de prêtres, de clercs,

de magistrats, de peuple, de guerriers, serpentait lentement dans les rues de la ville, et enfin arriva au château dont les alentours retentissaient de cris d'allégresse.

Ainsi que nous l'avons vu, Gisors, dont un traité de Saint-Clair-sur-Epte avait fait une place frontière, avait été, à la fin du XI[e] siècle, changé en une ville de guerre. Ce changement lui avait donné un aspect nouveau, qu'il a bien perdu depuis, quoique de vieilles tours en ruine s'élèvent encore d'une manière si pittoresque, au milieu d'un des plus beaux paysages du Vexin.

Des fenêtres cintrées du château, le pape apercevait la France et la Normandie, séparées par ce long serpent de cristal qu'on appelle l'Epte. Au-delà se montrait le Boisgeloup, hameau de Gisors, placé comme un nid d'oiseau dans un frais bosquet, et qui dépendait du baillage de Chaumont. Çà et là étaient Courcelles, Boury, Delincourt, Trye, Flavacourt, Sérifontaine, forteresses françaises qui semblaient des sentinelles immobiles, destinées à surveiler les forteresses de Dangu, de Neaufles et de Gisors. Calixte venait pour remplir une mission de paix, et tout, autour de lui, était organisé pour la guerre.

La conférence du souverain-pontife et du roi d'Angleterre fut longue et animée. Calixte II essaya de faire comprendre au roi que c'était injustement qu'il retenait en prison son frère Robert Courte-Heuze, qu'il devait le remettre en liberté et lui restituer, à lui et à son fils, Guillaume Cliton, le duché de Normandie sur lequel il n'avait aucun droit.

Henri feignit d'abord une soumission absolue ; mais comme le pape se félicitait d'un succès si prompt

avec une certaine vivacité, il expliqua que cette soumission n'avait trait qu'aux choses religieuses ; quant à sa puissance temporelle, il n'avait consulté que son épée pour l'agrandir et ne considérerait qu'elle pour la conserver et la défendre. Cependant, sur une observation pleine de dignité de Calixte II, le roi consentit à rendre compte de sa conduite ; il soutint qu'il n'avait agi, en s'emparant de la Normandie, que dans l'intérêt du peuple, opprimé par les courtisans, dans l'intérêt même des clercs, sans respect pour les lois. « Les Normands m'ont appelé, je suis venu à leur secours, je suis venu protéger les monastères et les églises. Le peuple, dans sa souveraineté, a déchu à perpétuité Robert et sa famille de la couronne ducale et me l'a déférée à moi, né en Normandie, comme les Anglais m'ont donné la couronne d'Angleterre. »

« Mon cher fils, s'écria le pape Calixte, prenez garde que cette souveraineté populaire que vous invoquez aujourd'hui ne se tourne un jour contre vous-même, car elle existe pour vous et au-dessus de vous, puisque vous l'avez reconnue. »

Le pontife exposa ensuite les plaintes du roi de France.

« Le roi de France, répliqua Henri, sous prétexte d'alliance avec mon frère, a soulevé mes vassaux ; mais enfin à ce sujet, je ferai tout ce qu'il plaira à votre Sainteté. »

Le roi d'Angleterre évita dès lors toutes les occasions que cherchait Calixte de ramener la discussion sur les affaires de Normandie et les intérêts de Robert. Pour les empêcher de naitre, il s'occupa de fêtes, et, ne sachant plus qu'imaginer en ce genre, il

se souvint que Robert, comte de Meulan, avait laissé deux enfants, à peine dans leur adolescence, et qu'il avait entendu vanter leur savoir précoce et la facilité avec laquelle ils parlaient sur toutes sortes de sujets. Il les fit venir à Gisors et donna au pape le spectacle singulier de deux enfants proposant avec assurance à ses cardinaux des thèses de dialectique et de théologie, les discutant avec eux, en triomphant à force de sophismes et de subtilités, et les forçant d'avouer qu'ils ne croyaient pas l'Occident aussi avancé dans les lettres et dans les sciences.

Cette diversion, opérée par deux prodiges trouvés à souhait, rendit à Henri un peu de tranquillité d'esprit, et il se plaisait à expliquer à Calixte que Robert de Meulan, dont il avait admiré les enfants, était fils de Roger de Beaumont, qui, en 1040, avait fait bâtir l'église et l'abbaye de Préaux, près de Pont-Audemer, dans le diocèse de Lisieux.

Calixte vit bien qu'il n'obtiendrait rien qui pût améliorer le sort de l'infortuné Robert, et que Henri s'obstinerait dans son usurpation, qu'il appelait tantôt une conquête, tantôt un acte de la volonté du peuple.

Ce dont il vint à bout, ce fut de rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et le roi de France, et dès qu'il y fut parvenu, il en fit donner avis à Louis-le-Gros qui attendait, aux Andelys, le résultat de la conférence de Gisors.

Louis, par ce résultat, ne vit que la moitié de ses vœux exaucés. Il comprit que cette paix n'était qu'une concession faite à la présence du pape Calixte, qu'une des nécessités de l'usurpation c'est la méfiance, et par conséquent l'impossibilité de la concorde, et que

si l'on cessait les hostilités on resterait toujours en armes, état aussi ruineux que la guerre. Il regretta que la Normandie, détachée de la France par Charles-le-Simple, ne fût pas au moins un état indépendant placé entre la France et l'Angleterre, comme un rempart entre deux inimitiés, et il prévit que la réunion du duché au royaume d'outremer serait une cause perpétuelle de guerres et de haines. Cependant les légats du pape revinrent à Gisors, accompagnés d'un ambassadeur de Louis, et on signa les articles d'un traité qui ne devait pas tarder à être déchiré par l'épée :

« Toutes les places prises, soit de bonne guerre soit autrement, seront remises en la possession de leurs légitimes seigneurs.

« Tous les prisonniers seront remis, de part et d'autre, sans payer de rançon.

« Toutes choses demeureront en l'état où elles étaient avant la guerre.

« Le roi de France abandonnera le fils du duc Robert.

« La Normandie demeurera en la possession de Henri.

« Les deux rois, comme voisins et alliés, vivront désormais en bonne intelligence et amitié. »

Henri, satisfait de se voir rendre des places comme légitime seigneur, voyait arriver avec plaisir le jour du départ de Calixte. Il voulut que ce départ fut environné d'autant de pompes que l'avait été son arrivée. Par les soins qu'il se donnait, il échappait aux exhortations du pape, qui s'efforçait de ranimer dans son cœur l'amour fraternel éteint par la politique et l'ambition. Robert s'était cru aimé de Henri,

et Henri était devenu son ennemi, son persécuteur, son geôlier. Rendez-lui la liberté, sinon ses états, disait Calixte ; mais Henri restait inflexible et quand il se sépara du pape prêt à retourner à Rome, ses derniers adieux furent encore un refus.

Adieu, mon fils, lui dit le souverain-pontife, adieu, recevez ma bénédiction, puisque vous me la demandez ; mais prenez garde qu'elle ne soit pas ratifiée dans le ciel, car le ciel aime la concorde entre les frères, il réprouve toute cruauté et toute injustice, et souvent aussi, lui, il répond aux vengeances de la terre par de terribles vengeances.

Henri se releva, il semblait qu'il tombât sous cette bénédiction mêlée d'anathèmes et de menaces ; mais les trompettes sonnaient, le cortége se mit en marche, et bientôt le pape, conduit à l'extrémité des frontières de Normandie, se trouva sur les terres de France au milieu des seigneurs qui accompagnaient Louis-le-Gros.

Henri, fier d'avoir résisté au pape Calixte, d'avoir obtenu de Louis-le-Gros une paix inespérée, d'avoir fait prêter serment de foi et hommage à son fils par les seigneurs normands, prit la résolution de retourner en Angleterre, et il partit avec toute sa cour pour Barfleur, où il devait s'embarquer.

Ce fut une fête continuelle que ce voyage de Barfleur; le printemps était venu, il souriait à tous les projets, et la nature se parait comme pour d'heureux présages. Les vaisseaux étaient préparés à l'avance et ornés de longues banderolles qui flottaient au gré du vent et claquaient dans les airs.

Ce retour triomphal d'Henri Ier dans ses états d'outre-mer se termina par une catastrophe terrible

qui changea toute cette joie en un deuil aussi affreux qu'inattendu.

Le fils du roi, Guillaume Atheling, son frère naturel et leur suite étaient montés, pour revenir en Angleterre, à bord d'un vaisseau que l'on appelait la *Blanche-Nef*. Ce vaisseau avait pour patron le normand Thomas Airard, lequel, invoquant le souvenir de son père, qui, lors de la conquête, avait reçu à son bord le duc Guillaume de Normandie, était venu solliciter du roi pareil honneur. Henri ne pouvant lui accorder sa requête, autorisa ses fils et leurs compagnons à prendre passage sur le vaisseau d'Airard, et les jeunes princes, joyeux d'échapper ainsi à la surveillance paternelle, avaient accepté avec joie cet arrangement.

« Alors, dit Gabriel du Moulin, dans son *Histoire générale de Normandie*, chacun mit la main aux avirons, et le navire commença à fendre les flots plus légèrement que la flèche ne part des mains de l'archer. » La *Blanche-Nef*, couverte de gens appesantis par l'ivresse et incapables d'apercevoir les écueils qu'il fallait éviter, alla se briser contre un rocher. Un grand cri d'effroi répondit à une horrible secousse qui ouvrit les flancs du vaisseau et donna entrée à l'eau. Tous les passagers furent noyés, à l'exception d'un seul, Guéroult ou Béroult, un boucher de Rouen, qui fut trouvé le lendemain par des pêcheurs, et qui raconta les péripéties du naufrage.

Cette catastrophe releva les espérances des partisans de Guillaume Cliton.

Au mois de septembre 1123, les barons normands, inquiets pour l'avenir et craignant que le roi ne se donnât, comme successeur, un de ses bâtards ou

quelque parent éloigné, tournèrent leurs regards du côté du fils de Robert Courte-Heuze, et, dans une ligue conclue à la Croix-Saint-Leufroy, ils s'engagèrent à rétablir ce prince dans le duché de ses pères.

Un des premiers actes des conjurés fut de chercher à s'emparer du château de Gisors.

Le jour qu'ils choisirent pour l'exécution de ce projet fut un lundi de novembre 1123. Le marché se tenait déjà, comme il existe encore, ce jour-là, et le mouvement qu'entraînent toujours ces sortes de réunions devait favoriser celui qu'on voulait opérer.

Ecoutons Orderic Vital :

« A la deuxième férie, le plaid, pendant la durée du marché, fut établi dans la maison de Payen de Gisors. On y invita Robert de Candos, gouverneur du donjon royal, dans le dessein de l'y surprendre désarmé et de le faire tuer par des sicaires, puis de s'emparer de la citadelle au moyen de troupes embusquées. Or, le même jour, des chevaliers s'étant mêlés à la foule des paysans, hommes et femmes, des villages voisins, qui venaient au marché, s'introduisirent dans le bourg, et ayant été reçus sans autre cérémonie dans les maisons des habitants, dont ils étaient la plupart connus de vieille date, remplirent ainsi en partie la ville. Enfin, l'heure de la trahison ayant sonné, de fréquents messagers pressaient Robert de se hâter, mais la pieuse Isabelle, son épouse (1), le retint longtemps pour l'entretenir de choses domestiques, et cela arriva par la volonté de Dieu. Pendant que Robert tardait ainsi, Baudri arrive le dernier au plaid, et tandis que les autres complices cachaient

(1) Elle était fille de Gautier Giffard, sire de Longueville.

soigneusement leurs armes, lui, le premier, jette son manteau et découvrant son haubert, se met à crier : Holà ! chevaliers, commencez la besogne et frappez ferme ! Ainsi fut dévoilée la trahison aux hommes du château qui étaient là. A l'instant s'éleva une clameur tumultueuse, et la porte la plus voisine fut occupée par les hommes de Payen. Cependant Robert, ignorant la trahison, était monté à cheval. En arrivant sur le marché, il aperçut des brigands armés qui pillaient la ville, et il entendit un terrible bruit de guerre qui s'élevait de toutes parts. Aussitôt, effrayé, il s'enfuit vers son asile, d'où il n'était pas encore fort éloigné. Le comte Amaury, Amalric et son neveu, Guillaume Crépin, à la tête de leurs hommes, gravirent aussitôt la montagne, et se portèrent en armes contre le château ; mais leur audace se borna à effrayer la garnison par des menaces plutôt que par des actions. »

Dans cette alternative, Robert de Candos, voyant qu'il ne lui serait pas possible d'expulser de la ville, à force ouverte, la troupe qui l'avait envahie, et voulant en même temps lui faire abandonner l'attaque contre le château, mit le feu aux maisons voisines. La flamme, favorisée par le vent, ne tarda pas à se répandre et à consumer le château de Thibaut Payen et l'église. Le donjon de Guillaume-le-Roux, que sa position extra-murale et au-dessus du vent, mettait à l'abri, resta seul debout au milieu des ruines fumantes de Gisors.

Telle fut l'issue de cette agression. (1)

A peine le roi Henri eut-il appris ces événements,

(1) A. Deville. Ouvrage cité.

qu'il partit en hâte avec son armée pour Gisors, pressé d'en venir aux mains avec les conjurés s'il pouvait les rencontrer ; mais Thibaut et son second fils, Hervé, prévoyant le sort qui leur était réservé s'ils tombaient entre ses mains, n'attendirent point son arrivée. Ils s'enfuirent en France, où ils se mirent sous la protection de Louis-le-Gros. Le monarque anglais, voyant que ces chevaliers s'étaient échappés, en tira la seule vengeance qui restât en son pouvoir : il leur interdit l'entrée de ses Etats et confisqua tous leurs biens.

A dater de cette interdiction et de cette confiscation, qui furent prononcées vers la fin de l'année 1123, le nom de Thibaut Ier ne se trouve plus mêlé à l'histoire de Gisors, dans laquelle ce seigneur a joué un rôle aussi long qu'important. Le vieux proscrit se retira dans l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, où il mourut après avoir embrassé l'état monastique.

Quant à Hugues de Gisors, IIe du nom, fils aîné de Thibaut, sa conduite avait été toute différente de celle de sa famille : à peine avait-il été en état de porter les armes, qu'il était entré au service de son souverain, sous la bannière duquel il était occupé à combattre vaillamment, au moment où avait éclaté la conspiration de son père. Henri trouva, dans la trahison du père, le moyen de récompenser les bons et fidèles services du fils. Il le manda donc à Gisors, et, avec le consentement de l'archevêque de Rouen, il lui donna tous les biens confisqués sur Thibaut Ier et sur son fils Hervé.

La forteresse, que convoitaient depuis si longtemps les rois de France, devait enfin tomber entre leurs mains, comme si le ciel eut travaillé à cet événe-

ment : « Une voix sortie de terre, disent les chroniqueurs, avait été entendue à Gisors (1). » Henri Ier n'était plus. Geoffroy Plantagenet, qui disputait l'héritage de ce prince au roi Etienne, pour s'assurer l'alliance et l'appui de Louis VII, livra Gisors à ce dernier, ainsi que le Vexin normand. Il ne pouvait faire au roi de France un présent plus désiré et plus agréable. Aussi Louis VII, au moment de partir pour la Terre-Sainte (1147), recommandait-il à Suger et au comte de Vermandois, qu'il avait laissés à la tête des affaires, de bien veiller sur sa maison royale de Gisors :

« ...... Nous vous mandons, leur écrivait-il, comme à nos fidèles et chers amis, que vous fassiez garder dans notre intérêt, notre maison royale de Gisors, et que vous y pourvoyiez avec le soin le plus diligent. Adieu (2). »

Henri II, qui avait succédé à son père, Geoffroy Plantagenet, était trop clairvoyant pour ne pas sentir la perte que la Normandie avait faite par l'abandon du château de Gisors. Ne pouvant la supporter (3), mais craignant d'échouer par la force des armes, et ne voulant pas d'ailleurs s'attirer un ennemi aussi puissant que le roi de France, il inventa une combinaison pour faire rentrer cette précieuse forteresse sous la domination normande. Il proposa au roi de France un mariage entre son fils Henri-le-Jeune et Marguerite, fille de Louis (1158).

Quelle dot donnerai-je à ma fille ? demanda le

---

(1) « *Vox loquens de terrâ audita est apud Gisortium.* » Chron. Vezaliacense, ad annum 1144. »

(2) Rec. des historiens de France, T. XV, 487. A. Deville.

(3) *Hanc juris Normannici diminutionem non patiens.* (Guill. de Neubridge).

roi de France. — Gisors, répondit Henri. — J'y consens, répliqua le premier; mais le château restera dans les mains des Templiers jusqu'à ce que la noce soit célébrée. La proposition fut acceptée. Or, qu'on sache que le jeune prince à marier n'avait que trois ans; quant à la princesse, elle entrait dans son quatrième mois. Le roi de France avait du temps devant lui, ce qui l'avait rendu sans doute aussi facile à conclure l'arrangement. Mais le rusé Normand ne s'en tint pas là. Il avait eu la précaution de se faire donner la garde des deux enfants. A peine deux années s'étaient-elles écoulées, qu'il fit célébrer le mariage et réclama des Templiers le château de Gisors. Robert de Piron, Tostes de Saint-Omer et Richard de Hastings, qui en avaient la garde, se consultèrent longtemps entre eux; enfin, aux termes de la convention, n'ayant rien à objecter contre la demande du prince normand, puisque les noces avaient été célébrées, ils lui remirent les clefs de Gisors. A cette nouvelle, le roi de France se récria, accusa les Templiers de trahison, s'emporta, prit même les armes; mais force lui fut de les déposer et de se radoucir. Le château de Gisors resta au roi d'Angleterre (1).

Henri II ne fut pas plus tôt rentré en possession du château de Gisors, qu'il le mit dans un état respectable de défense (1161).

« Presque tous les châteaux de la frontière de Normandie, dit un contemporain, et principalement Gisors, furent par lui améliorés ou renouvelés (2).

(1) A. Deville.

(2) « *In margine ducatûs Normanniæ fere omnia sua castella et maximè Gisorz, melioravit vel renovavit.* » Robert du Mont. *Appendix ad Sigeb.* Recueil des hist. de France, T. XIII, p. 305.



Cependant Henri-le-Jeune grandissait; il avait atteint sa dix-septième année. Peu satisfait du simple titre de roi (car son père l'avait associé à la couronne et l'avait fait sacrer en Angleterre avec la jeune Marguerite, sa femme), il voulut faire acte de royauté et se soustraire à la puissance paternelle. Une belle nuit (1173), il s'enfuit d'Argentan, où son père le tenait comme en charte privée. Le roi en ayant été averti à son réveil, se persuada que son fils voulait mettre la main sur la dot de sa femme, c'est-à-dire s'emparer de Gisors. Il monta aussitôt à cheval, et fit une telle diligence, qu'il put arriver à Gisors le soir même, bien qu'il en fût séparé par près de quarante lieues. Il trouva tout en ordre dans le château et ne tarda pas à apprendre que son fils était passé en France auprès du roi Louis, son beau-père (1).

Louis VII prit les armes en faveur ou plutôt à l'occasion de son gendre. Peu après, il entra en conférence avec le roi d'Angleterre, sans pouvoir toutefois s'entendre avec lui. Ce fut à Gisors qu'ils se réunirent (1174) (2). Une seconde entrevue eut lieu l'année suivante, mais sans beaucoup plus de résultat.

Le jeune Philippe-Auguste accompagnait son père à cette dernière conférence.

Philippe, fils de Louis, raconte un chroniqueur de l'époque, était présent au colloque des deux rois, qui se tint auprès de Gisors. Le jeune prince, alors âgé de douze ans, entendant plusieurs Français, qui contemplaient le château, vanter avec admiration la

(1) Raoul de Dicet.

(2) « *Adveniente nativitate beatæ Mariæ venerunt ad colloquium, apud Gisortium, et non potuit inter eos conveniri.* » Benoit de Peterbourg.

force et la beauté de cette forteresse, qui avait reçu depuis peu de temps un notable accroissement, et qui avait été bâtie en belles pierres, « *pariis lapidibus*, » et garnie de tours aériennes, dit en pleine assemblée : Vous prisez beaucoup cette construction de pierres! Eh bien! ajouta-t-il, par la foi que je dois à mon père, je voudrais, moi, que ces pierres fûssent d'argent ou d'or, ou même de diamant, pourvu cependant que personne, si ce n'est moi ou par moi, ne le sût ou ne le pût savoir. Et comme les assistants restaient étonnés du mot de l'enfant : Ne vous étonnez pas tant, leur dit-il, car plus ce château serait beau ou d'un grand prix, plus il me sera cher lorsqu'il tombera dans mes mains. »

Le narrateur ajoute : « Et voyez avec quelle confiance les richesses, les châteaux d'un prince si grand, si puissant, si éminent, cet enfant, contre l'attente de tous, comme animé d'un esprit prophétique, les voyait déjà tomber dans ses mains (1). »

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on trouve de l'esprit aux princes, même encore à la bavette (2).

L'enfant, devenu homme et roi, Philippe-Auguste se souvint sans doute du propos et voulut le réaliser. Il n'eut rien de plus pressé que de réclamer la ville et le château de Gisors, qui formait, comme on l'a vu plus haut, la dot de Marguerite, sa sœur, alors veuve de Henri-le-Jeune (1183). Henri II répondit que Gisors appartenait de droit à la Normandie, et que si le roi Louis y avait eu quelque chose par le temps passé, il en avait fait l'abandon lors du ma-

(1) Silvestre Gérald de Cambray. Rec. des hist. de France.

(2) A. Deville.

riage de sa fille. Après de nombreux colloques, Philippe-Auguste consentit enfin que Marguerite reçût, en échange de sa dot et de Gisors, « *pro calumnià dotis suæ et Gisortis*, » 2,700 livres de monnaie angevine, par an, payables à Paris. En conséquence, Gisors, ajoute l'historien (1), fut donné quitte au roi d'Angleterre, sous la clause que le dit roi d'Angleterre donnerait Gisors à un de ses fils. Le jeune donataire devait épouser la sœur de Philippe, que le roi d'Angleterre, du vivant du roi Louis, père de la princesse, avait recherchée pour son fils Richard, et qu'il tenait depuis longtemps enfermée à Winton.

Nonobstant cet accord et ces apparences de paix, le roi d'Angleterre ne s'en occupa pas moins activement de mettre dans un état respectable de défense le château de Gisors et de pourvoir à son approvisionnement. Le grand rôle de l'échiquier de Normandie, pour l'année 1184, tenu par le sénéchal Guillaume, fils de Raoul, que nous verrons figurer plus tard dans notre récit, en fait foi (2). Nous y trouvons que l'on faisait travailler, à cette époque, au fossé extérieur, *ultrà virgultum,* aux portes, aux ponts, à recouvrir la tour, et au mur ceignant la motte, *muri circà motam.* Un envoi d'épées, d'arcs et de boucliers, fut dirigé sur le château. On y fit parvenir, en même temps, de Rouen, 6 tonneaux de vin de Poitou et 27 fromages d'Angleterre, le tout ayant coûté 52 sous; 4 muids de froment, estimés 33 livres 12 sous ; 2 verrières, payées 25 sous, pour la chambre du roi ; du plomb pour travailler à la

(1) Benoit de Peterbourg.

(2) Ce qui reste de ce rôle a été publié à Londres, en 1830, par M. Pétrie, gardien en chef des archives de la tour.

couverture, et pour travailler à celle de la tour ; une serrure de 6 sous, pour la porte de la tour (1).

Le même rôle nous apprend que le comte Guillaume, qu'on ne qualifie pas autrement, recevait 1,000 livres chaque année pour la garde du château de Gisors et de ceux de Neaufles, de Dangu, de Neufchâteau-sur-Epte, du Vaudreuil et de Baudemont, qui formaient la ligne de défense de la *marche* de Normandie.

Philippe-Auguste, qui s'était vu forcé d'en passer par un arrangement que nous venons de mentionner, il n'y a qu'un instant, et de renoncer pour lui-même au château de Gisors, résolut d'élever dans le voisinage une forteresse capable de contrebalancer cette redoutable citadelle (1186). Laissons parler Benoit de Péterbourg, contemporain de l'évènement :

« En ce temps, dit-il, était connétable du château de Gisors, Henri de Ver, proche parent de Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale ; lequel, un certain jour qu'il était allé se promener avec ses éperviers sur la terre du roi de France, comme cela lui arrivait souvent, trouva, entre Trye et Gisors, en un lieu nommé Vaus, un grand nombre d'ouvriers occupés à fortifier un château qui ne l'avait jamais été jusqu'à ce jour. Le connétable, trouvant que cela était au détriment du château de Gisors, demanda par ordre de qui on bâtissait ce château ; il lui fut répondu que Richard de Vaus, propriétaire du fonds, faisait ce château par ordre du roi de France, son seigneur, et qu'il ne s'arrêterait pas qu'il ne fût terminé. Sur quoi les interlocuteurs échangèrent quelques paroles aigres et injurieuses. Après s'être menacé quelque temps, on se

(1) *Magni rotuli scaccarii Normanniæ, etc., « passim. »*

sépara. Le lendemain matin, le connétable revint, avec quelques hommes cuirassés sous leurs capes. A son approche, les ouvriers, du haut de la muraille, se mirent à crier : « Les voilà ! Les voilà ! Ils arrivent ; préparez-vous au combat ; marchez sur eux ! » Excités par ces cris, de la maison de Richard, s'élancent ses deux fils, chevaliers, et leurs servants, armés de lances, d'épées et de bâtons. Ils se précipitent sur le connétable et frappent à coups redoublés. Mais celui-ci, aidé des siens, se mettant vigoureusement en défense, tue Raoul de Vaus, fils du susdit Richard, blesse un grand nombre de serviteurs, et met le reste en fuite. La victoire une fois remportée, le connétable, comprenant qu'il avait mal agi, n'osa pas rentrer dans Gisors ; mais après avoir confié la garde du château à des hommes fidèles au roi d'Angleterre, son maître, il alla rejoindre le duc d'Aquitaine. »

Philippe-Auguste, instruit de cet événement, pour venger la mort de son chevalier, fit saisir tous les hommes du roi d'Angleterre qui se trouvaient sur sa terre. Celui-ci en fit autant de son côté, par représailles, mais bientôt après il les relâchèrent mutuellement. Cet incident n'eut pas d'autres suites (1).

On a vu, dans le cours de cet ouvrage, que lorsque les roi de France et les ducs de Normandie avaient à traiter de leurs affaires respectives, ils se rencontraient à Gisors, sur la limite des deux états, sous l'orme gigantesque ombrageant les abords de la porte de Cappeville. Nous nous sommes trop étendu sur les conférences qu'y tinrent alors Philippe-Auguste et Henri II, pour revenir sur les affaires dont ils y traitèrent. La mort de Henri II suivit de près la dernière de ces entrevues (1189).

(1) *Rec. des Hist. de France, t. XVII*, p. 468. — A. *Deville*

L'avénement, au trône, de Richard-Cœur-de-Lion, son fils, fut marqué par un événement dont les chroniqueurs français ne manquèrent pas de s'emparer pour lui pronostiquer malheur. Richard étant entré dans le château de Gisors, le feu y prit, et détruisit tous les bâtiments qui, par la nature de leur construction, n'étaient pas à l'abri de ses ravages ; le lendemain matin, comme ce prince en sortait, un pont en bois, sur lequel son escorte venait de passer fort tranquillement, s'écroula sous lui ; Richard roula dans le fossé avec son cheval.

« Ce qui fut, » disent les Grandes Chroniques de Saint-Denis, « moult laide aventure. » Elles ajoutent que le prince fut trois semaines au lit avant de pouvoir « monter seur cheval ne qu'il pust chevauchier. » Circonstance fausse. En effet, le jour même ou le lendemain, Richard était en conférence entre Trye et Chaumont avec le roi de France, et quelques jours après il traversait la Normandie pour s'embarquer à Barfleur pour l'Angleterre (12 août 1189).

La conférence dont on vient de parler eut lieu le 22 juillet 1189. Le roi de France insista pour que Richard lui rendit Gisors ; mais celui-ci voyant, rapporte un chroniqueur, que s'il eut fait cela, il lui en fut revenu un dommage et un opprobre éternel (1), préféra ajouter 14,000 marcs d'argent aux 20,000 marcs que son père était convenu, peu de jours avant sa mort, de donner au roi de France, plutôt que de se dessaisir d'une telle forteresse.

Cependant les deux princes étaient partis pour la Terre-Sainte.

Richard Cœur-de-Lion, qui ne se croyait pas tenu

(1) *Quod si ipse hoc fecisset in damnum et opprobrium sempiternum sibi redundaret* (Roger de Hoveden, p. 573).



d'exécuter les engagements que son père avait pris pour lui en promettant sa main à la sœur de Philippe-Auguste, venait d'épouser à Messine, à la face du roi de France, Bérengère, fille du roi d'Aragon. Une querelle s'éleva entre les deux princes. Un traité survint (1191), qui régla que Philippe-Auguste consentait à reconnaître le mariage de Richard et de Bérengère, au détriment de sa sœur Aliz, et *quittait* Gisors au roi d'Angleterre, qui le possédait alors. Ce dernier, de son côté, consentait, en cas de mort sans héritier mâle de lui et de sa femme légitime, que le château de Gisors fût remis au roi de France (1)

Philippe-Auguste aurait pu jouir, sans charger sa conscience d'un parjure, du bénéfice de cette clause du traité, puisque Richard Cœur-de-Lion mourut, avant lui, sans enfants de sa femme ; mais il n'était pas homme à attendre si longtemps, et à courir les chances de l'événement. Il lui parut plus sûr et plus profitable de mettre la main sur ce qui ne lui était promis que dans un avenir éloigné et incertain. L'absence de Richard, retenu dans les fers, lui fournit une occasion favorable ; il la saisit. Ce fut à la ruse qu'il eut d'abord recours. Il demanda une entrevue au sénéchal de Normandie, Guillaume, fils de Raoul. L'ayant obtenue, il montra au sénéchal, dit un chroniqueur anglais, Benoit de Péterbourg, le chirographe du traité de Messine, et, ce titre à la main, réclama sa sœur Aliz, qui était gardée dans la tour de Rouen, et le château de Gisors. Le rusé monarque avait bien certainement produit une pièce fausse. En effet, le traité de Messine disait bien qu'Aliz serait rendue au roi Philippe, son père, mais seulement dans le mois qui suivrait le retour de Richard dans ses états. Quant à Gisors, il portait,

(1) Aymer, *Fœdera*, t. Ier p. 23.

comme on l'a dit plus haut en citant l'acte lui-même, qu'il ne devait retourner au roi de France qu'après la mort de Richard et en cas de décès sans enfants mâles.

Le sénéchal n'avait point eu communication officielle du traité de Messine ; Philippe-Auguste ne l'ignorait pas, et c'était sur cette circonstance qu'il avait bâti son intrigue et son espoir. Mais il avait affaire à un normand : celui-ci ne s'y laissa pas prendre. Il répondit au monarque français qu'il n'avait reçu aucun ordre émané du roi Richard, et qu'il ne rendrait ni la fille ni la forteresse. Philippe-Auguste se retira fort irrité, ou feignant de l'être, et jurant qu'il aurait par force ce qu'on lui refusait de bonne grâce.

En effet, « l'an du Seigneur 1193, le 4 avril, dit l'historien de ce prince (1), le roi Philippe, ayant assemblé son armée, prit Gisors. »

Richard Cœur-de-Lion en avait confié la garde à Gilbert de Vascœuil. A peine le château fut-il cerné, que le chevalier félon livra la forteresse au roi de France. Tel est du moins le langage uniforme des historiens anglais. « Ecoutons l'un d'eux : « Cependant le roi de France entra avec main-forte en Normandie, et assiégea Gisors. Or, Gilbert de Vascœuil avait en sa garde le château de Gisors et celui de Neaufles. Il les livra tous deux au roi de France, et se fit son adhérent, mais il fut regardé comme vil à cause de la trahison qu'il avait faite à son seigneur, le roi d'Angleterre, qui l'avait envoyé de Messine, avec sa pleine faveur, en Normandie, pour garder les dits châteaux (2). »

Si Gilbert de Vascœuil ne commit pas une trahison, il faut convenir, du moins, que la faible résistance

(1) Rigord, Rec. des hist. de France, t. XVII, p. 38.
(2) Roger, de Hoveden, p. 412, verso.

qu'il fit était de nature à autoriser le soupçon ; mais tout porte à croire que, à l'exemple du propre frère de Richard, du lâche Jean-sans-Terre, il avait fait aussi son marché. Les chroniqueurs anglais du temps semblent le dire positivement (1) ; quant aux Français la manière dont ils glissent sur l'événement le donnerait assez à entendre :

« Le roi Philippe prit Gisors (2) ».

« Le château de Gisors fut pris en peu de temps (3), » disent-ils, sans autre reflexion.

Le château de Gisors ne devait plus sortir des mains de Philippe-Auguste : ce prince tenait une des clefs de la Normandie. Richard Cœur-de-Lion, enfin de retour de sa longue captivité, fit de vains efforts pour le reconquérir. Il ne trouva pas un Gilbert de Vascœuil français pour le lui vendre, s'il était toutefois homme lui-même à proposer le marché. Force fut à Richard de reconnaître, par acte authentique, le roi de France comme propriétaire de la forteresse qu'il affectionnait par dessus toutes les autres (4).

« Nous laissons et quittons, à lui et à ses héritiers, à titre héréditaire, à perpétuité, Gisors et Neaufles, et le Vexin Normand (5). »

Richard Cœur-de-Lion n'avait point encore bâti le château Gaillard, qu'il appelait sa fille chérie.

« Ce prince sentait si bien l'importance du sacrifice qu'il avait été contraint de faire, que, pour protéger la

(1) V. Rec. des hist. de France, t. XVII, p. 676 : t. XVIII, p. 38, 74.

(2) Rigord.

(3) Chroniques de Saint-Denis.

(4) *Castrum Gisors quod præ cæteris affectabat.* Gilbert de Mons, Rec. des hist. de F. t. XVIII, p. 414.

(5) Traité passé entre le Vaudreuil et Gaillon, en janvier 1195. (Rec. des hist. de F., t. XVII, p. 43. A. Deville.

frontière de la Normandie, restée à découvert depuis la perte du château de Gisors, il n'eut rien de plus pressé que de construire une forteresse capable de la remplacer. Ce fut alors qu'on vit s'élever le Château Gaillard, à la construction duquel le roi d'Angleterre appliqua toutes les ressources de l'art et de son génie. » (1).

Pendant que le roi d'Angleterre élevait à sa face ces fortifications, Philippe ne restait pas inactif. Il se plaignit de l'inexécution des traités. Richard lui répondit par d'astucieuses défaites et des excuses dilatoires. Soit que Philippe eût ajouté foi trop aisément aux paroles de son rival, soit plutôt qu'il n'ait pas été en mesure de l'arrêter dans l'exécution de ses redoutables projets, toujours est-il que ce dernier n'en poursuivit pas moins son œuvre jusqu'au bout. Les Français frémissaient de rage en voyant ces tours si formidables, ces créneaux, qu'ils n'avaient pu empêcher de s'élever si haut dans les airs.

Le Château-Gaillard était à peine terminé, que le roi de France vint le voir, pour s'assurer par lui-même s'il méritait la réputation de force et de beauté qui lui avait été faite. Comme les personnes de sa suite le contemplaient avec admiration : « Je voudrais, « dit-il, que ce château fut tout entier de fer, il n'en « tomberait pas moins sous mes coups, lui et la Nor- « mandie que je prétends réunir à mon domaine. »

Le mot ayant été rapporté à Richard :

« Par la gorge de Dieu ! » s'écria-t-il, en présence de toute sa cour : « Je voudrais qu'il fût non pas de « fer, non pas même de pierre, mais de beurre, je « le défendrais, moi, contre lui et les siens ! »

(1) A. Deville.

La guerre ne tarda pas à éclater. Philippe, battu entre Vernon et Gamaches, dut se réfugier à Mantes, tandis que Richard lui enlevait Courcelles et Boury. Le roi de France, ayant reçu des renforts, marcha au secours du Vexin.

Arrivé près de Courcelles, Philippe, qui croyait la place encore occupée par les siens, se laissa surprendre par Richard. Celui-ci, profitant du désarroi causé par sa présence dans l'armée ennemie, poursuivit son rival l'épée dans les reins jusque sous les murs de Gisors. Là beaucoup de Français furent tués, et un grand nombre faits prisonniers. Philippe-Auguste réussit néanmoins, après avoir failli périr dans l'Epte et y avoir perdu beaucoup des siens, à entrer dans Gisors.

« Et eschapa d'eus toz par l'aide notre Seigneur et se reçut aû (au) chastel de Gisors (1).

Cependant le pape Innocent III, qui venait de s'asseoir sur le siége de Saint-Pierre, cherchant, comme ses prédécesseurs, à réunir les forces de la chrétienté contre les infidèles, et voyant avec douleur les deux plus puissants souverains de l'Europe se faire une guerre aussi acharnée et verser tant de sang, envoya en France le cardinal Pierre de Capoue, afin qu'il essayât de faire cesser les hostilités. Sous la médiation du cardinal-légat, une trêve de 5 ans fut conclue, par laquelle il fut convenu que Louis, fils de Philippe, roi de France, épouserait Blanche, fille du roi de Castille, nièce du roi d'Angleterre, et que le château de Gisors ferait partie de la dot. « Alors, » selon l'expression des chroniqueurs du temps, « le domaine de la Vierge Marie devint celui de la reine de France. »

(1) Chroniques de Saint-Denis. Rec. des hist. de F. t. XVII, p. 385.

Ce traité ne fut pas ratifié de suite ; on remit cette formalité après le retour d'une expédition que Richard projetait contre Aimard, vicomte de Limoges, et dans laquelle il devait trouver la mort.

Richard avait légué ses Etats à Jean, son frère, au préjudice d'Arthur de Bretagne, auquel ils devaient revenir après lui.

La trève faite avec Richard n'ayant pas reçu de ratification, Philippe fit annoncer à ses vassaux qu'il se préparait à combattre Jean. Mais sous la médiation du pape, une trève fut signée en 1200, et le Vexin Normand, sauf les Andelys, fut abandonné par Jean-Sans-Terre à Philippe-Auguste.

Ce fut peu de temps après que Jean commit, sur Arthur de Bretagne, le crime fatal qui devait amener la ruine de la puissance normande.

Malgré la réunion de la Normandie à la France, les Anglais n'abandonnèrent pas entièrement l'espoir de reconquérir cette belle et importante contrée. Il s'engagea donc, par la suite, entre les deux nations rivales, une lutte qui dura encore plusieurs siècles, se répétant à diverses époques de notre histoire.

En 1210, Philippe-Auguste avait arraché aux Plantagenèts la presque totalité des provinces continentales. Alors une ligue formidable se forma contre lui, dans le but d'anéantir la France. Mais son génie aussi actif qu'entreprenant sut faire tourner à sa gloire le danger qui menaçait sa puissance. Parmi les chevaliers qui volèrent alors à son secours, on remarqua Jean de Gisors. La victoire de Bouvines sauva la monarchie française, dont les alliés avaient déjà fait le partage entre eux.

Après la mort de Philippe-Auguste, en 1223, Henri III, roi d'Angleterre, tenta de reprendre les anciennes possessions continentales de son père, mais il en fut empêché par Louis VIII, fils et successeur de Philippe-Auguste.

Enfin, en septembre 1259, un traité fut conclu, entre Louis IX et Henri III, roi d'Angleterre, par lequel il fut dit que la Normandie appartiendrait désormais entièrement à la France.

La porte de Neaufles était voisine de la maladrerie de « Saint-Lazare, » dont le patron était saint Luc. C'était par cette porte, et un 18 octobre, jour de la fête de ce saint, que les Anglais avaient évacué Gisors. Il n'en fallut pas davantage pour persuader aux habitants de cette ville que c'était à Saint-Luc qu'ils devaient leur délivrance. Aussi leur dévotion pour lui était-elle devenue fort grande, et ne manquaient-ils pas, tous les ans, le jour de sa fête, de se rendre à sa chapelle pour le remercier. Philippe-le-Bel voulut donner à ce sentiment public une consécration éclatante et durable, en fondant à Gisors une foire qui se tenait, et qui a encore lieu le 18 octobre. C'est celle connue sous le nom « de foire de Saint-Luc. » (1288).

Cependant les habitants de cette ville avaient entonné trop tôt l'hymne de la paix, car plus d'une fois encore, pendant le cours des XIVe et XVe siècles, Gisors eut à subir les malheurs de la guerre.

Ainsi, en 1346, Henri III, d'Angleterre, brûle la ville sans pouvoir prendre au roi de France le château ; mais Gisors a une perte cruelle à déplorer : Jean du Château, le brave gouverneur de la place, trouve la mort dans cette catastrophe.

Gisors ferma ses portes, en 1358, à la Jacquerie, mais ses environs furent dévastés.

Après la désastreuse bataille d'Azincourt, les Anglais, profitant de la folie du roi de France et des querelles des Armagnacs avec les Bourguignons, entreprirent de reprendre la Normandie, que Philippe-Auguste avait arrachée avec tant de peine et par lambeaux des mains de Richard Cœur-de-Lion et de Jean-Sans-Terre.

Après que Rouen leur eût ouvert ses portes, le 19 janvier 1419, le duc de Clarence vint mettre le siége devant Gisors. Il établit son quartier-géneral à Trye-Château et disposa autour des murs d'enceinte de la ville le corps d'armée qu'il commandait. Le gouverneur, Robert Le Maître, soutenu par le duc de Bourgogne, qui lui envoya un renfort de troupes sous la conduite de David de Gouy et de Lionnel de Bournonville, défendit pied à pied et résolûment la ville et citadelle. L'hiver fut extrêmement rude, et à la rigueur de la saison se joignit celle de la famine. Les vivres dont Le Maître avait pu faire provision, partagés entre ses gens d'armes et ceux nouvellement introduits dans la place, ne tardèrent pas à s'épuiser. Les Bourguignons étaient obligés, pour ne pas affamer entièrement ceux qu'ils étaient venus secourir ou périr eux-mêmes de faim, d'aller fourrager, la nuit, dans les environs. Dans une de ces sorties nocturnes, ils attaquèrent environ 500 Irlandais, campés dans la forteresse de Sérifontaine, en massacrèrent un grand nombre, et mirent le feu au village. Enfin, au mois de mars, après trois semaines de siége pendant lesquelles les habitants avaient été pillés et rançonnés de toutes façons par l'ennemi, la ville de Gisors capitula,

faute de vivres, et la bannière anglaise fut plantée sur sa forteresse, où pendant trente années encore elle devait flotter.

Le 12 janvier 1430, amer spectacle pour les habitants de Gisors, restés français de cœur, des troupes anglaises qui avaient remplacé, dans la ville et le château, les vaillants et infortunés compagnons de Le Maitre, étaient passées en revue par les officiers des vainqueurs. La garnison étrangère était forte de 20 lances à cheval, 7 à pied et 65 archers. Elle était commandée, en l'absence du comte de Mortain, alors capitaine de la ville, par Jean Topelif, écuyer, son lieutenant (1).

En vain La Hire, qui appartenait à cette pléiade de capitaines éclose sous les pas de l'héroïne de Domrémy, se présenta dans le Vexin, en 1436, à la tête de troupes françaises, pour reprendre Gisors aux Anglais : il pénétra bien dans la ville, où il dut être accueilli comme un libérateur ; mais la citadelle, abondamment pourvue d'hommes et de vivres, put tenir jusqu'au jour où la garnison de Rouen et celles des villes voisines, accourues à son secours, obligèrent l'intrépide capitaine français à évacuer la place.

Ce n'était qu'en 1449 que devait sonner, pour Gisors, l'heure de la délivrance. Charles VII, auquel il ne restait plus à recouvrer, de tout le territoire français perdu par son infortuné père, Charles VI, que la Normandie et la Guyenne, avait résolu de s'emparer de la première de ces provinces.

Ses capitaines assiégeaient Vernon, lorsqu'ils envoyèrent un héraut d'armes sommer Gisors de se rendre à lui. Le gouverneur anglais, qui était alors

(1) Teulet, p. 387.

Richard Merbury, n'ayant voulu rien entendre, le grand maréchal de Normandie, Pierre II de Brézé investit la place. Celle-ci, munie de troupes aguerries, qui avaient été passées en revue le 29 septembre de l'année précédente, aurait pu résister quelque temps. Mais Catherine de Fontenay, femme du gouverneur, possédait, tant en France qu'en Normandie, beaucoup de biens, que Charles VII avait confisqués ; de son côté, Merbury avait eu, d'un précédent mariage, deux fils qui venaient d'être faits prisonniers à Pont-Audemer. S'il fut sourd à la voix de l'honneur, le gouverneur ne le fut pas à celle de l'intérêt et de la famille. Un parlementaire, qu'employa près de lui de Brézé, et qui n'était autre que Pierre de Courcelles, frère de Catherine de Fontenay, l'amena, avec celle-ci, à consentir à la reddition de cette place. Cette reddition eut lieu aux conditions suivantes : que les terres de Catherine de Fontenay seraient rendues, les fils de Merbury remis en liberté, et que celui-ci aurait le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye. En septembre 1449, les Français rentraient, pour n'en plus ressortir, dans la ville et la citadelle de Gisors, et les Anglais abandonnaient pour toujours la capitale du Vexin normand.

Merbury fut remplacé, dans le gouvernement de cette ville, par le sire Raoul de Gaucourt. Celui-ci était presque octogénaire. C'est que, déjà bailli et gouverneur d'Orléans en 1428, c'était lui qui avait soutenu le mémorable siége de cette ville, alors la dernière place forte de Charles VII ; c'était sa vaillante épée qui avait servi de chevet à la grande blessée, à la France agonisante. S'il fut à l'honneur, il avait été à la peine.

C'était l'heure de la justice de Dieu, l'heure des réparations et des expiations. L'heure où ce même seigneur allait être entendu comme témoin par les commissaires nommés pour réviser le procès de Jeanne-d'Arc ; où allait être réhabilitée la mémoire de la plus illustre patriote de ce cher pays, auquel elle conserva le doux nom de France, où allaient être cloués à l'impérissable pilori de l'histoire les noms des juges mitrés et corrompus de la plus innocente des condamnées ; où le bourreau couronné de la plus sainte des martyres allait payer de la perte d'un royaume son abominable forfait. Après cela, le vieux de Gaucourt ne put-il pas, comme le Siméon de l'Écriture, en prenant congé du maître qu'il avait servi, s'endormir en paix. Ses yeux aussi avaient vu la libératrice, celle qu'un doigt divin avait marquée pour relever le flambeau de l'humanité tombé, pour rendre la France à ses glorieuses destinées.

Pendant la Ligue du Bien public, les princes et seigneurs coalisés contre Louis XI avaient formé le projet de rétablir le duché de Normandie, et de placer à sa tête le duc de Berry, frère du roi. Le 27 septembre 1465, ce dernier recevait à Paris un poursuivant d'armes, lui annonçant que 5 ou 600 lances et une troupe de corps francs à pied étaient devant Gisors, et lui demandant un prompt secours pour cette ville, alors dépourvue de gens de guerre, de poudre et d'artillerie (1). Mais avant l'arrivée de ce secours, le duc de Calabre, un des partisans du duc de Berry, s'était emparé de la ville. Cependant Louis XI avait réuni deux corps d'armée pour marcher contre les révoltés. L'un de ces corps, com-

(1) Jean de Troyes, *Chronique scandaleuse de Louis XI.*

mandé par Jean de Melun, fit rentrer la capitale du Vexin normand sous l'obéissance du roi.

Mais celles de nos luttes intestines qui marquent le plus tristement dans les annales militaires de Gisors sont les guerres de la Ligue. Nous ne ferons pas, — il est trop connu pour cela, — l'historique de l'association que formèrent, en 1576, les catholiques de France, pour enlever le trône à Henri III, et qui prit pour chef Henri de Guise.

En 1587, Henri III, déchu du trône, le ci-devant roi, comme on eût dit trois siècles plus tard, voulut reconquérir par les armes la couronne perdue par ses vices, noyer dans le sang le remords de l'assassinat de Henri de Guise, et, selon l'expression féminine de Catherine de Médicis, sa mère, coudre comme il avait taillé. Il quitta donc sa retraite de Blois pour marcher contre Paris, centre de l'insurrection qui l'avait balayé du trône, et où il avait juré de ne rentrer que par la brèche. Vers la mi-juillet, il se trouvait, avec le roi de Navarre, qu'il avait appelé à son secours, devant Pontoise, qu'il assiégeait, parce que les habitants de cette ville avaient refusé de reconnaitre son autorité. De là, il envoya un héraut d'armes sommer Gisors de se rendre à lui. Quelques habitants étant allés le trouver, il voulut bien réduire à 2,000 pains, 20 muids de vin et 2,000 écus, une plus forte contribution qu'il avait demandée, et ne pas mettre de garnison dans la place. On ne lui avait encore fourni que les vivres, qu'à Saint-Cloud, où il avait transporté son camp après la prise de Pontoise, il tombait sous le couteau de Jacques Clément (1).

(1) Ces détails et les suivants sur l'histoire militaire de Gisors, pendant la Ligue, sont, en grande partie, empruntés à une relation historique du

Les passions étaient tellement excitées, que la guerre ne finit pas avec ce souverain. Henri de Bourbon, le plus proche héritier de la couronne, fut bien reconnu roi, sous le nom d'Henri IV, par les protestants et une petite partie des fidèles d'Henri III ; mais les catholiques, quoiqu'ils n'eussent plus de prétendant sérieux à lui opposer, ne voulurent pas s'incliner devant lui. Ces derniers préférèrent prendre pour nouveau chef le duc de Mayenne et s'allier à Philippe II, roi d'Espagne, dont l'un avait à venger la mort de ses frères et l'autre à soutenir les intérêts de la princesse Claire-Isabelle, qu'il avait eue de son mariage avec une des filles d'Henri II, et en faveur de laquelle il espérait faire abolir la loi salique. Ce ne sera qu'après cinq années d'une guerre dont les charges pèseront lourdement sur Gisors, et qui aura pour cette ville les conséquences les plus désastreuses, qu'Henri IV pourra enfin s'asseoir sur le trône.

Celui-ci, jugeant ses forces trop faibles pour continuer le siége de Paris, qu'il avait commencé avec Henri III, quitta les hauteurs de Saint-Cloud, fit passer la Seine à son armée, et, pour être plus à portée du secours qu'il attendait de sa coreligionnaire la reine Elisabeth, se rapprocha de la Normandie.

Mayenne ne tarda pas à l'y poursuivre.

Afin de mettre, entre les Ligueurs et lui, une barrière capable de les arrêter et de lui permettre de ranger sous son obéisssance la province dont les

temps, demeurée manuscrite et conservée à la Bibliothèque nationale. En la publiant, sous le titre fantaisiste de *Journal d'un Bourgeois de Gisors* (Paris, Duché et Cie, 1878), MM. H. Le Charpentier et Alfred Fitan, ont beaucoup facilité et complété cette partie de notre travail, en même temps qu'ils ont mis au jour une foule de faits intéressants, ignorés ou mal connus, qui se sont passés, tant à Gisors que dans les villes environnantes, de 1588 à 1617.

portes lui ouvraient une communication libre avec l'Angleterre, Henri IV s'assura de quelques places fortes, entr'autres, de Gisors. De Marines, il expédia le maréchal de Biron, un de ses lieutenants-généraux, pour marcher, avec un fort détachement et quatre pièces de canon, sur cette ville, devant laquelle celui-ci arriva le 10 août 1589, sur les huit heures du matin. Du Mont-de-Magny, où il fit halte, Biron envoya un trompette à la porte de Paris, sommer les habitants de se rendre, et de tenir la promesse qu'ils avaient faite à Henri III — promesse dont la mort de ce dernier avait suspendu l'exécution — faute de quoi, il entrerait de force et mettrait tout à sac. Des gens de qualité s'étant rendus près de lui, il demanda 6,000 écus, plus du pain et du vin pour ses troupes. Le roi, que l'on alla trouver à Magny, où il était arrivé, consentit à réduire de moitié cette contribution et à ne pas laisser de garnison dans la ville. Mais tous ces pourparlers avaient demandé quatre ou cinq heures : longue attente pour des gens d'armes restés entre un soleil ardent et un monticule de sable non moins brûlant, mais délai bien court pour ceux chargés de fournir l'appointement. Si bien que, sur les deux heures de l'après-midi, les troupes du maréchal se répandirent dans le faubourg de Paris et dans les autres, ainsi que dans les plus proches villages, d'où elles ne partirent que le lendemain matin, emmenant comme otages, en attendant le complément des 3,000 écus, le lieutenant-général, le vicomte et quelques-uns des échevins. De Biron, de Givry et les autres capitaines avaient logé au faubourg de Paris, entre la porte de ce nom et le pont du Réveillon ; les Suisses s'étaient campés, depuis ce pont jusqu'à Cour-

celles, dans les jardins de Moiscourt, les communes de Vaux et la plaine du Boisgeloup, où se trouvaient, près du chemin de ce hameau, les quatre pièces composant l'artillerie, conduite par de Bornes ; les lansquenets avaient établi leur quartier dans les maisons du Champ-Fleuri, les jardins et prairies de Bugan, lieu qui n'est plus connu sous ce nom, et particulièrement dans le manoir et les jardins de Cantiers ; enfin, l'infanterie française s'était partagé les faubourgs de Cappeville, des Argilières et de Neaufles. Les habitants se crurent dénoncés au roi comme ligueurs, et c'est à quoi ils attribuèrent ce qu'ils considéraient comme un excès de sévérité, et qui n'était, ainsi que la suite des événements devait le démontrer, qu'une des dures conséquences de la guerre qui venait de se rallumer, et, pour ainsi dire, le prodrome des maux qu'elle allait attirer sur eux.

Le 20 du même mois, c'était le roi en personne, qui, se dirigeant sur Darnétal pour mettre le siége devant Rouen, passait la nuit, avec son armée, à Gisors et dans les villages environnants.

Repoussé de Paris, qu'il avait tenté de forcer après avoir battu Mayenne à Arques, Henri IV traversa bien encore le Vexin à la fin de la même année ; mais cette fois-là, grâce à une démarche de ses juges et de ses échevins près d'un voisin aussi bienveillant qu'élevé en crédit, près du duc de Longueville, seigneur de Trye-Château, la ville n'eut pas à subir de passage de troupes.

Elle fut moins heureuse au commencement de l'année suivante (1590), lorsque Mayenne, ayant craint pour Rouen, voulut se porter au secours de cette ville. Pendant les quelques jours qu'elle passa dans

les environs de Gisors, c'est-à-dire du 24 au 27 février, l'armée de la Ligue brûla le Boisgeloup, pilla Vaux, et jeta la panique partout, surtout dans les villages de Saint-Paër, Trye-Château et Trye-la-Ville, dont on vit les habitants affolés, chassant devant eux leurs bestiaux, accourir chercher un refuge dans les murs de Gisors. Avant de quitter Chaumont, où il passa la nuit du 5 au 6 mars, et d'aller, infructueusement encore, tenter le sort des armes à Ivry, le chef de la Ligue envoya une lettre aux habitants de Gisors pour leur demander 2,000 écus : épuisés par les contributions de toute nature qu'il venait de lever sur eux, ils n'en purent fournir que le quart, dont il se contenta.

Après Ivry, comme après Arques, Henri IV tourna ses efforts contre Paris, son principal objectif. La capitale manquait de vivres depuis le commencement d'avril, que Melun et Corbeil, lieux de passage de ses approvisionnements, étaient tombés au pouvoir du roi. Celui-ci, ayant reçu avis que les ligueurs voulaient, avec les garnisons de Beauvais et d'Amiens, gagner Gisors pour ravitailler de ce côté les assiégés, se rendit à l'improviste sur ce point, où il arriva le lundi 20 mai. Il était midi, et le marché se terminait lorsque le bruit se répandit qu'un gros de cavalerie était à la porte de Cappeville, et que le roi allait arriver. Les habitants, qui n'avaient eu vent de cette venue, se tinrent sur leurs gardes en attendant les ordres du sieur de Flavacourt, leur bailli et gouverneur. Celui-ci, qui, récemment, lors de la reddition de Mantes, avait promis à celui qu'il considérait comme son légitime souverain de lui garder fidèlement la ville, commanda qu'on n'empêchât qui que ce fût d'entrer. On vit effec-

tivement, sur les deux heures de l'après-midi, le roi descendre à son ancien hôtel, après avoir été, à son arrivée, harangué par Frontin, lieutenant-général, accompagné des notabilités. A sa départie, qui eut lieu le surlendemain, 22, Henri IV répondit aux autorités, qui lui rendaient leurs derniers hommages, « qu'il les assureroit, garderoit et maintiendroit tant qu'il pourroit, » et de ne pas trouver mauvais que, pour « ruyner » ses ennemis, il laissât en garnison dans la ville la compagnie du comte de Saint-Pol. Après quoi, étant monté à cheval : « Allons, » fit-il, avec cette joyeuse humeur dont il ne se départait guère et la confiance que lui inspirait la situation, « en dix jours dans Paris, ou bien la bataille. »

Le 2 juin étaient publiées des lettres par lesquelles le roi ordonnait à tous les nobles du bailliage de Gisors, à peine de confiscation de biens pour rébellion, de venir se joindre, en cette ville, au comte de Saint-Pol, afin de prêter main-forte contre tous ceux qui voudraient en approcher, en attendant la reddition de Paris qu'il espérait être prochaine.

L'état de la Ligue était, en effet, des plus graves : ses armées deux fois détruites par celles du roi ; Paris, son centre d'action, se débattant contre la faim dans la ceinture de fer qui l'étreignait, et, de plus, sous le coup d'un assaut, c'était, comme le disait Henri IV, la ruine en perspective et à courte échéance. Gisors étant un des rares points par où des vivres eussent pu passer dans la capitale, on comprend le pressant intérêt qu'avait le roi à mettre en cette ville une garnison qui en défendît les approches, et l'importance stratégique que les circonstances donnaient à cette place. Le comte de Saint-Pol s'installa

dans le château, et les autres capitaines, de Mailly, de Roncherolles et de Vaulencourt, dans la ville. Quelques maisons, se trouvant dans la zône de la forteresse, furent rasées, et les fossés, débarrassés des jardins qui les obstruaient. On barricada la rue du Bourg au-dessus de l'ancienne halle, ainsi que les deux bouts de celle de Bréançon, aujourd'hui Saint-Gervais. Des sentinelles montaient la garde, jour et nuit, au clocher de l'église et à la porte de Neaufles. Ces dispositions prises, le comte de Saint-Pol quitta Gisors pour rejoindre le roi à Saint-Denis, laissant à l'ancien gouverneur la garde de la ville.

La place de Gisors — et ce n'est pas là le côté le moins émouvant de son histoire pendant cette déplorable guerre, — fut, dès lors et à cause de cela, considérée et traitée comme ennemie par celles circonvoisines, qui, toutes, tinrent jusqu'à la fin pour la Ligue. De ces dernières était Lyons, dont la forêt servait de refuge à une quantité de soldats de ce bourg, qui, protégés par des abatis d'arbres, qu'ils avaient mis à toute les issues, faisaient métier de détrousser les passants par les chemins d'alentour. De Gournay, de Gerberoy, de Neufmarché, de Beauvais, de Pontoise, s'étaient détachées pareilles bandes, qui, retranchées ailleurs, exploitaient les autres parties du rayon. N'apercevant ainsi, à tous les points de l'horizon, que des adversaires, enveloppés dans cet inextricable réseau de pillards et de maraudeurs, les habitants de la ville et ceux des campagnes environnantes n'osaient plus s'aventurer sur un chemin, ni même sortir de leurs portes, dans la crainte de tomber sous les coups des uns ou dans les piéges des autres. Et leurs appréhensions n'étaient que trop jus-

tifiées. « Maistre Jehan Petit, advocat à Gisors, » en allant promener à son jardin des Argillières les loisirs que lui faisait le barreau, n'était-il pas, sans qu'on pût le secourir, tombé dans une embuscade de soldats de Gournay, qui, après l'avoir gardé deux mois et plus prisonnier, avaient mis sa rançon à 600 livres et sa dépense à quelques 200 livres? Trois de ses concitoyens, Gabriel Cherami, Jehan le Vasseur et Nicolas Daussi, surpris à leur tour par la garnison de Beauvais, ne restèrent-ils pas plus de deux ans dans les prisons de cette ville, dont les portes ne leur furent également ouvertes que moyennant rançon? Se passait-il un jour que des chevaux de labour ne fûssent pris dans les champs?

A la fin du mois d'août, trouvant cette situation intolérable, les habitants de Gisors adressent au roi, à son camp de Saint-Denis, une pétition pour le prier d'y remédier : ils lui conserveront obéissance, mais qu'il leur fasse grâce d'une garnison qui les rend le point de mire de tous les ligueurs d'alentour. Hélas! ils n'en seront pas plus exempts des charges de l'occupation militaire et n'en auront pas moins à souffrir de leurs voisins. Si leur demande reçoit un accueil favorable, ce n'est pas vers leur ville que sont tournés, à ce moment, les regards anxieux du roi, mais du côté de la frontière du nord.

C'est que par là s'avance le duc de Parme, envoyé par l'Espagne au secours de Mayenne, et dont l'arrivée doit bientôt changer la face des affaires : relever la fortune et les espérances de la Ligue, obliger Henri IV à lever, une seconde fois, le siége de Paris, et retarder de trois ans les affaires de celui-ci. Trois ans, pendant lesquels la malheureuse ville de Gisors

verra les troupes du roi et celles de ses alliés revenir camper, passer et repasser dans ses murs ; ses habitants, écrasés de contributions par la garnison de la place, pillés, volés, rançonnés et emprisonnés par celles des châteaux voisins, et, par surcroît, décimés par la faim et par la maladie ; ses faubourgs, tour à tour en feu ; partout la ruine, la désolation.....

Le roi, en ne poussant pas assez vigoureusement les opérations du siége de Paris, en n'attaquant pas, alors qu'il était sur la route de Chelles et avant qu'il se fût retranché, son nouvel et redoutable adversaire, avait accumulé faute sur faute. Tandis que, dans l'amertume de son cœur il en mesure toute l'étendue, son conseil, assemblé, se prononce pour la retraite. Que faire? Assiéger Clermont, qui incommode Senlis et Compiègne. Et puis, la saison s'avance, la campagne se termine. Le duc de Parme reprend la route des Flandres, promettant de revenir, au printemps suivant, avec une plus forte armée. Quant à Henri, après avoir mis une partie de ses troupes dans les environs de Paris, en avoir envoyé une autre dans les provinces pour les rassurer dans l'obéissance, il il se met en marche pour Gisors.

Le 8 octobre, on voit arriver en cette ville une grande partie de l'armée royale. En tête, dans une litière, le brave maréchal de Biron, non encore guéri de la blessure qu'il a reçue au siége de Clermont ; puis le baron de Biron, son fils, le vicomte de Touraine et autres grands capitaines. La plupart des logements de la ville sont occupés par eux et leurs compagnies. Enfin, le lendemain, à six heures du soir, Henri IV descend à son hôtel ordinaire, chez de Grainville, et sa garde, environ cent hommes,

moitié Français, moitié Suisses, se loge à côté, dans le bailliage et les deux maisons faisant suite. Les suisses et les lansquenets campent dans les faubourgs de Paris et de Neaufles, et le reste des troupes se cantonne dans les environs. Les autorités ont eu beau aller au-devant du roi jusqu'à l'ancienne croix Chassemare, son armée n'en vit pas moins à discrétion, et, indépendamment de 20,000 pains qu'il a fallu fournir à l'arrivée, les notables sont obligés de verser 2,000 écus pour la solde des Suisses. C'est la guerre !

Le roi, qui avait avec lui son chancelier, le comte de Chiverny et tout son grand conseil, les laisse bientôt à Gisors et s'en va, soldat aussi intrépide qu'infatigable, accompagné de sa cavalerie française seulement, faire quelques chevauchées aux environs, soit pour couper les convois de munitions de Mayenne, soit pour se rendre maître de leurs lieux de passage. Après quoi il rentre, le 19, sur les cinq heures du soir, à Gisors, avec les compagnies qu'il avait emmenées pour cet exploit.

Ce jour là, à minuit, un suisse ayant eu l'imprudence de s'endormir, sa chandelle allumée, dans une écurie pleine de fourrage, le feu prend dans une ferme située près du pont du Réveillon. Alimenté par le chaume des couvertures et activé par un vent violent, il ne tarde pas à s'étendre aux deux côtés de la rue. Du foyer se dégagent une chaleur et une fumée telles, qu'il est impossible d'approcher pour combattre le fléau. Aussi l'incendie dure-t-il toute la nuit et toute la journée du lendemain. C'est un spectacle effrayant. Sans quelques maisons, couvertes de tuiles, qui formèrent arrêt, tout le faubourg flamberait jusqu'à

la croix Chassemare. Quinze habitations, sans compter leurs dépendances, et une grande quantité de grains en gerbes et de fourrages sont la proie des flammes.

Henri IV séjourna encore quelques jours en cette ville, qu'il finit par quitter le 27 (1); une partie de sa cavalerie y passa bien le 4 novembre, mais on ne devait, de l'année, y revoir son blanc panache.

Les déprédations des soldats de la Ligue, un moment arrêtées par le séjour de l'armée royale à Gisors et dans les environs, reprirent de plus belle après son départ. On n'osa plus, encore une fois, venir en cette ville ni en sortir, par crainte de ces malfaiteurs, qui venaient journellement jusqu'à ses portes prendre chevaux, vaches et tous autres bestiaux qui s'y trouvaient. D'aucuns habitants des faubourgs étaient même obligés de venir coucher dans la ville.

Les campagnes n'étaient pas plus heureuses. Imposées, d'un côté, par un élu que le vicomte de Tavannes, gouverneur de Rouen pour Mayenne, avait envoyé à Gournay, et contraintes de l'autre, au nom de Henri IV, par le bailli de Gisors, elles payaient les tailles à deux : au roi et à la Ligue. Les hommes n'osant se montrer à Gisors, où de Flavacourt les mettait en prison, il n'y venait que des femmes. Aussi peu en sûreté chez eux, à cause des bandes de pillards qui, nuit et jour, traversaient leurs villages, ils couchaient dans les bois ou dans les châteaux, laissant femmes et enfants à la merci de ces malfaiteurs.

(1) On trouve, dans la correspondance d'Henri IV, les lettres suivantes, écrites de Gisors pendant le séjour qu'il y fit en octobre 1590 : du 11, à M. de Ganville ; du 16, à M. de Charraleilles ; du 23, à M. de Houdetot, et du 27, au Conseil d'Etat des Pays-Bas, au roi de Danemark et au duc de Saxe.



Le 2 novembre, une de ces bandes s'était retirée dans le château d'Eragny. En l'absence du gouverneur de Gisors et de sa compagnie, de Flavacourt, le bailli, les fit cerner de nuit, et le lendemain, à la tête de quelques volontaires, tant de pied que de cheval, qu'il avait réunis à son de caisse, il se rendit sur les lieux pour forcer leur retraite. Un habitant de Gisors fut tué d'un coup d'arquebuse en approchant ; mais ne se sentant pas en force, les assiégés ne tardèrent pas à se rendre. Emmenés prisonniers, au nombre de quinze ou seize, au château de Gisors, ils furent renvoyés, au bout d'un mois, après avoir été désarmés.

A la disette, dont souffrait Gisors depuis le départ du roi, se joignit la dyssenterie, dont son armée avait apporté les ferments. Maladie qui atteignit la plupart des habitants et qui fit, tous les jours, un grand nombre de victimes.

A la fin de décembre, le comte de Saint-Pol, gouverneur de Gisors, dut revenir en cette ville, sans cesse inquiétée par le comte de Tavannes, qui, comme nous l'avons dit, commandait Rouen pour la Ligue. Ayant réuni, à Chaumont, la garnison de Mantes, conduite par d'Epernon et les compagnies de Liancourt et autres capitaines, il tenta de surprendre, de nuit, la ville de Gournay. Mais le gouverneur, de la Falaise, repoussa victorieusement cette attaque.

Au commencement de février de l'année suivante (1591), le roi rassemble ses forces pour aller mettre le siége devant Chartres, et le comte de Saint-Pol va l'y rejoindre. Comme d'habitude, les pillards s'en montrent plus audacieux. Au point que, pendant les mois de février, mars, avril, mai, juin et même les suivants, aucun habitant de Gisors n'eut osé aller

seulement aux Argillières, tant était grande la frayeur qu'inspiraient ces malfaiteurs. Toutes les transactions commerciales en furent paralysées.

Une de ces bandes, qui s'était retirée dans une maison d'Énencourt-le-Sec, que l'on appelait *la Muette*, s'était emparé, le 5 mai, du château de Chaumont, tenant pour le roi, l'avait mis au pillage et avait envoyé à Beauvais les grands chevaux du seigneur de cette ville. Mais les pillards avaient compté sans de Hallot, qui, de retour d'une mission en Angleterre, et de passage dans les environs, ne fut pas plus tôt informé de ces faits, qu'il se rendit à Gisors. Il fit aussitôt sommer les envahisseurs de se rendre et d'évacuer la place, sinon il irait, avec sa compagnie et les gens d'armes du sieur de Flavacourt, les en déloger. Sur la réponse « qu'ils ne rendroient la dicte place, et qu'ils entendroient y vivre ou mourir, » il partit le lendemain, 6, pour les assiéger. Une cinquantaine de cavaliers de la garnison de Pontoise vinrent à leur secours jusque près de Chaumont. Mais comme ils approchaient, le jeune Rollet et le seigneur de Wardes leur coururent sus, et ceux-ci, ne voyant pas la partie belle, tournèrent bride et s'enfuirent. Poursuivis l'épée dans les reins, quelques-uns des leurs furent tués, d'autres blessés ou faits prisonniers et le reste s'échappa. Enfin, après avoir parlementé quelque temps avec eux, de Hallot amena ceux qui étaient dans le château à se rendre. Après les avoir désarmés, il revint à Gisors, où il fit enfermer quarante ou quarante-cinq prisonniers faits de côté et d'autre. Mais, détail qui peint bien la misère de ces temps, il fallut, quatre ou cinq jours après, les relâcher parce qu'ils eussent trop coûté à nourrir.

Ceci n'empêcha pas que, le 7 juin, le maréchal de Biron, qui continuait la guerre en Normandie, demandât aux pauvres habitants de Gisors vingt-cinq mille rations de pain et de vin pour le corps d'armée qu'il menait contre Louviers.

On était toujours sous la crainte de l'armée de Mayenne, qu'on disait devoir venir dans les environs. De sorte que les avis étaient partagés à Gisors, où les uns demandaient à être gardés par la compagnie de Vallaigre, tandis que les autres remémoraient au roi la promesse que, au mois d'août de l'année précédente, il leur avait faite de ne laisser aucune garnison dans leur ville.

Après avoir surpris Louviers, Biron revint à Etrépagny, où il arriva le 16 juin. Le 17, le bailli et quelques notables de Gisors allèrent l'y trouver pour le prier de ne pas passer par cette ville, « d'autant qu'il n'y avait aucuns vivres ». Non-seulement le maréchal y consentit, mais comme Gisors n'avait de sel que ce que les marchands de la campagne apportaient à son marché, il vendit, de celui qu'il avait pris aux Andelys, une certaine quantité, qui fut placé au grenier-à-sel le 19 juin, jour des saints Gervais et Protais. De sorte que les habitants eurent au moins du sel pour fêter les patrons de leur paroisse.

Mais qu'elle fut courte la durée de cette fête pourtant si modeste ! Huit jours après, le 24, le roi revenait à Gisors avec son armée. Il descendait à son hôtel ordinaire. Le comte de Saint-Pol, de Biron et les autres capitaines occupaient, avec leurs compagnies, l'intérieur du bourg ; une partie des Suisses logeait au faubourg de Paris ; la garde française, au faubourg de Neaufles, et le faubourg de Cappeville recevait cinq

cents lanciers, mousquetaires et arquebusiers anglais, tous bien armés et bien équipés, précédés de quatre enseignes en taffetas orangé, surmontées d'une croix rouge sur champ d'argent, qui étaient arrivés sur les dix heures du soir. De sorte qu'il n'était pas de maison, dans le bourg et la ville, qui ne logeât de reîtres ou de soldats.

Ce passage de l'armée du roi fut des plus désastreux pour Gisors et les environs. Les soldats avaient « tout perdu et ruyné » dans leurs quartiers, scié et fauché l'herbe des prés, pillé les villages, mis leurs chevaux dans les églises, « tellement que c'estoit horreur de veoir tel désastre ». Les reîtres, suisses et autres compagnies de soldats français avaient à leur suite « plus de charriotz et de charrettes qu'ils n'estoient de personnes, toutes plaines de hardes et de butin, faisant chasser et marcher devant eulx toutes les vaches et moutons qu'ils pouvoient rencontrer ».

Après avoir demandé à la ville vingt muids de blé dont on fit plus tard farine, le roi partit, le 26, à sept heures du matin, pour Magny.

Le maréchal de Biron alla l'y rejoindre le 3 juillet. Ses compagnies ayant mis le feu au château de Montagny, où se trouvaient la mère et la sœur du bailli de Gisors, ces dames faillirent perdre la vie dans cette catastrophe « la plus grande cruauté que l'on sçauroit dire ne exprimer. » De Flavacourt les ramena le lendemain à Gisors.

Le 12 du même mois, de Biron, se trouvant à Chaumont, envoya quelques compagnies de dragons, qui, sous prétexte de mettre à l'abri des pillards des environs les vivres et munitions qui sortaient de cette ville, furent jusqu'au 15, qu'elles y restè-

rent, une véritable cause de destruction. Elles eurent des alarmes toutes les nuits et jusqu'au matin même de leur départ. Un porte-balle de la ville et un autre marchand, originaire d'Amiens, étant partis par la porte de Cappeville pour se rendre à Chaumont, sans s'embarrasser de marchandises et armés chacun d'une épée, une bande de soldats de Gournay, embusqués dans les marais de Trye leur demanda : Qui vive ? Vive le roi ! avaient-ils répondu, pensant que ce fussent les dragons. Ils furent bientôt accablés de coups et tués sur place, sans que la garnison auxiliaire pût les défendre.

Le jeune duc de Guise s'était évadé de Tours, où depuis le massacre de Blois, il était prisonnier. Henri savait que c'était l'idole du peuple, et que malgré la jalousie de Mayenne, il aurait un parti considérable. Il sollicita donc un nouveau renfort de la reine d'Angleterre. Celle-ci lui envoya, sous les ordres de mylord d'Evreux, comte d'Essex, quatre mille Anglais, dont deux cents cavaliers et un grand nombre de nobles volontaires qui avaient sollicité l'honneur de faire partie de cette expédition.

A son arrivée, le comte d'Essex, après avoir fait retrancher à Arques le surplus de ses troupes, se mit en route, escorté de ses deux cents cavaliers, pour se rendre auprès d'Henri IV et l'engager, de la part de la reine Elisabeth, à employer ses forces à la réduction de Rouen et de la Normandie, afin de rétablir au plus tôt les relations commerciales entre la France et l'Angleterre. Comme on voit bien percer là le mobile et le but de la politique anglaise durant le cours de cette guerre ! Le roi se trouvant à Pierrefonds, le capitaine anglais passa par Gisors pour aller l'y

trouver. Il était une heure de nuit, lorsque, le 27 août, se présentèrent à la porte de Cappeville, la lance au poing, parfaitement montés, équipés et armés, les deux cents cavaliers du comte d'Essex. Comme la ville n'était encore éclairée, la nuit, que par quelques chandelles placées par des mains pieuses près des images de la vierge et des saints, les habitants allumèrent des feux dans les rues pour voir clair.

Le 28, au matin, mylord d'Evreux part pour Pierrefonds avec deux cents cavaliers. Les autres restent à Gisors, « payans leur despence », qui était d'ailleurs faible, car, bien différents de leurs compatriotes d'aujourd'hui, ils ne mangeaient que des fruits et ne buvaient que de l'eau avec un peu de vin, ou du lait coupé de bière ; pour la soupe, ils faisaient revenir dans le beurre force ail, y ajoutaient comme bouillon de la bière et du vin et comme pâte du pain froissé. C'était là leur plus forte consommation.

Henri IV, qui attendait des secours d'Allemagne, ne put opérer sa jonction avec le général anglais, mais il il le renvoya concerter avec le maréchal de Biron les moyens de donner satisfaction aux vœux d'Elisabeth. Le comte d'Essex revint donc le 6 septembre à Gisors, et repartit, le lendemain, 7, par les Andelys, pour aller chercher le reste de ses troupes à Arques. Il laissa au faubourg de Cappeville cent-soixante ou deux cents piétons anglais, qu'il avait ramenés malades de l'armée du roi et qui n'eussent pu le suivre.

Ceux-ci, harcelés jour et nuit, par la garnison de Gournay, se défendirent néanmoins avec courage. Une nuit, qu'ils essuyèrent une attaque plus furieuse, ils réussirent à repousser à coups de lances, de mousquets et d'arquebuses, leurs lâches agresseurs. Par

représailles, ils allaient, en bandes, « voller et piller les villages d'allentour cette ville de Gisors. »

Le 19, Biron arrive avec 500 Suisses, qu'il loge à la porte de Paris, quelques compagnies de la garde, qui prennent quartier dans le faubourg de Neaufles, quelques gentilshommes, des tailleurs, des vivandières et d'autres ouvriers.

Le 22, le feu est mis par un enfant de troupe, fils d'un soldat de la garde, à l'extrémité du faubourg de Neaufles. Croyant que c'était l'ennemi, on avait crié : Aux armes ! et les habitants s'étaient mis en état de défense. Mais la garde de la porte de Neaufles, partageant cette erreur, les avaient empêchés de sortir. Pendant le tumulte occasionné par cette méprise, l'incendie fit des progrès tels, qu'il ne fut pas possible de l'arrêter avant le lendemain matin, et qu'il consuma toutes les habitations jusqu'aux vignes existant alors au bout du Perellot, aujourd'hui Preslay.

Dans ce temps de foi farouche, cela présentait l'image d'un bouleversement social, de voir « les Suisses et autres soldats allans à la messe, et les Anglais n'en voulant ouyr parler aucunement, mengeans chair tant un vendredy qu'un samedy, sans aucune distinction. » Ce qui était plus grave, c'est que, les nuits commençant à froidir, ces soldats, qui n'avaient pas plus de respect pour les propriétés que pour les commandements de l'Eglise, ne se faisaient nulle faute de démolir les maisons pour se chauffer avec les débris, sans que les habitants osâssent se plaindre, dans la crainte de plus grands maux.

Le 23, Biron évacua la ville pour marcher, de concert avec d'Essex, sur Gournay, que leurs armées réunies

investissent le 28. Gisors est encore, avec les villages d'alentour, le grand magasin où fournisseurs et vivandières s'approvisionnent gratuitement. Mais qu'importe, ne va-t-on pas voir châtier l'insolence de ceux qui, tous les jours, venaient jusqu'à ses portes, la piller et la ravager, cette ville ; de ceux qui les écrasaient de tailles, ces campagnes des environs : « de quoy ils avoient emply leurs bourses soubz le manteau de Ligue, ou d'Unyon pour la Foy Catholique. » Les soldats anglais qui faisaient partie des assiégeants, avaient à cœur, de leur côté, de tirer vengeance d'une garnison qui, trois semaines auparavant, harcelait impitoyablement, dans le faubourg de Cappeville, les malades de leur armée. Aussi la prise de cette place fut-elle dûe autant à leur valeur qu'à celle des troupes françaises.

Informé que les protestants d'Allemagne approchaient des frontières, Henri s'était empressé de se rendre en Champagne pour les recevoir. Après avoir fait sa jonction avec eux, il eut voulu profiter de l'éloignement du duc de Parme et des divisions qui affaiblissaient Paris, pour tourner ses armes contre cette capitale.

Il dépêcha donc vers Biron et les commandants de place de la contrée, pour leur faire part de ses intentions, un de ses meilleurs capitaines, Jean de Chaumont. La noble estafette arrivait effectivement à Gisors dans la soirée du 9 octobre. Reconnaissant envers une population qui, au mois de mai précédent, s'était généreusement portée au secours de son fils et avait préservé son château du pillage, le sire de Quitry-Bertichères ne voulut pas lui donner la charge de loger son escorte, qu'il laissa courtoisement au Bois-geloup, une des dépendances de sa châtellenie.

Les sages combinaisons du roi ayant échoué devant les calculs mercantiles et, qui sait, peut-être plus machiavéliques encore, de la reine Elisabeth, qui craignait de voir l'Espagne mettre la main sur la Normandie, et aussi devant les visées intéressées d'un maréchal — ce titre ne devait-il pas être lié à toutes les hontes de notre histoire — plus soucieux de traîner la guerre en longueur que d'aller, selon sa propre expression : « planter des choux à Biron », il fallut se rabattre sur Rouen. Jusqu'à l'investissement de cette ville, ce ne fut plus, à travers Gisors, qu'un défilé de capitaines allant, en tête de leurs compagnies, joindre l'armée royale et partager les travaux d'un siége qui devait être un des plus mémorables du temps : le 11 octobre, le baron de Tourcy ; dans les derniers jours du même mois, Sublet, seigneur de Noyers, et Forget ; le 8 novembre, le duc de Montpensier, et le 14, le comte de Soissons.

Ces passages de troupes n'empêchèrent pas qu'à la fin d'octobre, une cinquantaine de cavaliers, de la garnison de Pontoise, vinssent fourrager le faubourg de Paris. C'était la nuit qui avait suivi le départ de Sublet et de Forget. Pensant que les reîtres qui accompagnaient ces gentilhommes y fûssent encore, les agresseurs commencèrent par cerner ce faubourg. Puis, quelques-uns gagnèrent la porte. Elle était naturellement fermée à cette heure. Mais ceux-ci ne se tinrent pas pour battus. Ayant mis pied à terre et s'étant fait conduire par quelqu'un qui connaissait les lieux et les habitants du quartier, ils allèrent « bûcher à l'huis » du portier : le bonhomme ayant demandé qui était là, ces cavaliers lui répondirent « que c'estoit le sieur de Chermont qui voulloit loger au faubourg, et qu'il eust à ouvrir hastivement, autrement qu'ils effondroient son huis, et le

tueroient ». Soit crainte pour ses jours, soit pensée qu'il avait véritablement affaire à un partisan du roi, le portier s'exécuta. Mal lui en prit, car il fut aussitôt saisi et garrotté, et c'est en jurant — jurement bien inutile — que s'il soufflait mot, on le tuait, qu'on lui enleva son trousseau de clefs, qu'il avait aux mains. Une fois maîtresse de la porte, toute la bande de se précipiter dans le faubourg et de sauter de cheval pour frapper aux portes, ou plutôt les enfoncer, se saisir des hommes, des chevaux, de ce qu'elle pouvait trouver dans les maisons et faire filer le tout sur Pontoise. La garde de la ville avait bien crié : *qui va là* ? Mais ayant obtenu la même réponse que le portier du faubourg, comme lui, elle s'en était contentée. Ce ne fut qu'après coup, aux plaintes que poussaient des malheureux que l'on saccageait, et à leurs appels : *à l'aide*! qu'elle tira quelques coups d'arquebuse et cria : *à l'arme* ! Les bons bourgeois prirent alors les armes, et, ayant ouvert la porte de la ville, firent une sortie dans le faubourg. Mais la prudence qu'ils y mirent leur fit perdre la plus jolie occasion de montrer leur bravoure, et il ne leur resta plus qu'à retourner calmer les appréhensions du logis. Il y avait beau temps que les cavaliers galoppaient, avec prisonniers et butin, sur la route de Pontoise.

Le comte de Saint-Pol, qui se rendit à Gisors le 8 novembre, en même temps que le duc de Montpensier, ne voulant sans doute pas laisser abandonnée à de pareilles aventures une ville dont le commandement supérieur lui avait été confié, n'en repartit qu'à la fin du mois, pour se rendre au camp de Rouen, où l'arrivée du roi exigeait sa présence.

Celui-ci, bientôt prévenu que le duc de Parme avait joint Mayenne pour marcher au secours de cette capitale,

et que leur armée se dirigeait vers la vallée de l'Epte, laissa Biron continuer le siége et partit pour s'opposer à leur passage. Le 19 décembre, il était à Etrépagny, d'où il écrivait au duc de Nevers : « Il me semble que de votre part, vous devez incontinent vous loger entre Neufchâtel et Gournay, tirans vers Granvillers et Formerie, pour manger (*sic*) le pays de mes ennemys, lesquels s'approchans, vous pourrez vous retirer à la faveur de l'une des dites villes ; et j'iroy à vous avec toute ma cavallerie françoise ; si mes ennemis s'avancent, vous pourrez venir devers Gisors, suivant ce que je vous ay escript cy devant » (1).

Le roi arrive à Gisors le 20, à deux heures après-midi. A peine, son armée est-elle logée dans la ville, qu'il monte au château, visite les fortifications et opère dans la place une véritable révolution. Au lieu des soldats du gouverneur, de Flavacourt, qu'il fait sortir du château arquebuse en main et mèche allumée, il met les compagnies du comte de Saint-Pol et des sieurs de Buhy, d'Aligre et de Chermont, et il donne à ceux-ci le gouvernement de celui-là. Le faubourg de Paris reçoit, comme garnison, la compagnie du capitaine Angevin. Voyant un si fidèle serviteur que le bailli de Gisors « en grande fascherie » de quitter le château, le bon Henri lui promet de le récompenser d'un autre côté et de lui rendre son gouvernement au bout de trois mois.

Le soir de l'arrivée du roi, comme si chaque passage de son armée devait être marqué par un incendie, le feu prend, rue de Paris, dans les derrières de la maison du foulon Jehan Le Fèvre, gagne une grange voisine, pleine de blé en gerbes, appartenant à Jehan Pollot,

(1) Correspondance de Henri IV.

ainsi que divers autres petits bâtiments, et acquiert bientôt une telle force, que l'on craint pour le reste des habitations. Cependant, grâce au concours aussi empressé que nombreux des habitants, le fléau peut être maîtrisé la nuit même.

Le 22, Henri, désireux d'assurer ses positions sur toute la ligne, se rend à Gournay, où il place sous le commandement du sieur de Wardes une autre partie de ses troupes.

Le 3 janvier de l'année suivante (1592), encore incertain de la route que suivront les Ligueurs pour attaquer le Pollet, soit par Abbeville, soit par Beauvais, il écrit à Duplessis-Mornay : « De ce côté, je pourrai leur donner plus d'empeschement, par le moyen des villes de Gisors, Gournay et autres, que je tiens, et de l'avantage qui se peut prendre pour deffendre le passage, des rivières et forêts qui y sont .. depuis l'ordre que j'ai mis audict Gisors, etc. »

Le 9, sachant que ses ennemis étaient près de Beauvais, il mande au duc de Nevers, par une autre lettre, datée de Rouen : « Je suis résolu d'aller demain à Gisors pour y assembler mes forces et y dresser la teste de mon armée... Je désirerais infiniment que votre santé vous pût permettre de venir audit Gisors... pour avoir votre avis aux occasions qui se présenteront journellement. »

Il arrive effectivement le 11 à Gisors. A son hôtel ordinaire, où il est descendu, tous les échos de la ville lui renvoient le bruit des pas de la cavalerie, pourtant peu nombreuse, qui l'escorte. C'est que cette ville, naguère si pleine de monde et de bruit, n'est plus maintenant qu'une morne solitude. Dans la crainte de l'armée de la Ligue, la plupart des habitants ont déménagé et se

sont enfuis, avec leur mobilier, à Neaufles, à Dangu, à Halincourt et en d'autres endroits. Le torrent a beau passer au loin, il secoue si fortement ses bords, que l'effet s'en ressent jusque-là. Quant aux troupes de garnison, elles sont parties endiguer des points plus directement menacés. Si on ajoute à cela les charges et oppressions que fait peser sur cette ville son nouveau gouverneur, le marquis d'Aligre, on aura le tableau complet et désolant que présente Gisors à ce moment.

Cependant, Nevers n'arrive pas, et il tarde au roi de reconnaître l'ennemi. Le 15, impatienté, Henri écrit de Gisors à ce capitaine, qu'il va coucher le soir même à Gournay, où il lui donne un nouveau rendez-vous (1). Nombre de seigneurs, et notamment le duc de Nevers passent bientôt, avec force cavalerie, pour aller rejoindre le roi en ses quartiers.

Le comte de Chaligny ayant été fait prisonnier dans une des rencontres qui eurent lieu entre les deux armées aux environs d'Aumale, il fut échangé, le 5 avril, contre la duchesse de Longueville et ses filles, que les ligueurs détenaient à Amiens depuis la mort du duc de Guise. Cette dame ne fut pas plus tôt de retour à son château de Trye, qu'une notable partie des habitants de Gisors, par gratitude à l'égard de son mari, alla lui présenter ses félicitations.

Le gouverneur de Rouen, Villars, peu soucieux d'avoir des hôtes qui n'eûssent pas tardé à devenir des maîtres, fit un effort pour se secourir lui-même, et, par une sortie qu'on pourrait qualifier de bataille, repoussa les assiégeants bien loin de ses remparts. Craignant alors que l'arrivée du secours promis par le duc de Parme

(1) *Original, Bibl. nat. Fonds Béhune.*

ne lui ravit la gloire d'avoir sauvé la ville, il écrivit à Mayenne qu'il n'avait pas besoin d'hommes, mais seulement d'argent pour la solde de la garnison. Celui-ci, non moins jaloux du prince italien, lui communiqua la lettre de Villars, afin de l'engager à abandonner son projet. Cette rivalité eut pour Henri les plus heureuses conséquences. La première fut que Parme, mécontent d'être contrarié, prit le parti de repasser la Somme avec son armée.

Profitant du répit que lui laissait l'éloignement de ses deux plus redoutables adversaires, le roi renvoya la majeure partie de ses troupes « se rafraischir en leurs logis », et alla lui-même, le 5 avril, courir la bague au château de Trye.

Sans doute, il en revint convaincu que sa religion serait toujours une cause de difficulté, car si, de retour à son « logis coustumyer » de Gisors, il fit faire le prêche en cette ville, comme à ses autres voyages, il prit, cette fois, pour prétexte qu'il se faisait instruire afin de traiter de la paix.

Lors de son départ, les habitants de Gisors lui présentèrent une requête aux fins d'obtenir l'allégement des charges, aussi dures pour les personnes que ruineuses pour les fortunes, dont ne cessait de les accabler leur gouverneur, d'Aligre. Il les renvoya, pour y répondre et leur donner soulagement, à Darnétal, dont il reprenait la route et où était d'ailleurs son conseil : honneur qui équivalait à celui d'un enterrement de première classe. Eh ! que pouvait craindre de la sévérité du roi celui qui venait de partager ses divertissements chez la duchesse de Longueville ? Pauvres Gisorsiens !

Cependant, Villars, dont la jactance baissait à mesure que diminuaient ses vivres, finit par écrire aux ducs

que, s'ils ne venaient à bref délai le délivrer, il serait obligé de capituler. Espérant tirer parti de l'urgence des circonstances, Parme rassembla immédiatement ses forces, et, marchant sans bagages, fit en quatre jours ce qu'il n'avait fait qu'en vingt la fois précédente. Surpris par ce retour aussi prompt qu'inopiné de ses ennemis, Henri n'eut que le temps de rappeler à lui tous ses généraux et de lever le siége. S'ils l'eûssent poursuivi, alors qu'il se trouvait avoir en front une armée plus forte que la sienne, et sur ses derrières, une grande ville remplie de troupes aguerries, nul doute qu'ils l'auraient fort embarrassé. Mais Mayenne, toujours envieux de Parme, opiniâtra qu'il fallait prendre Caudebec pour déboucher la Seine et ravitailler Rouen : ce qui, en permettant à Henri de recevoir les secours qu'il attendait, fit perdre au général espagnol une occasion qu'il ne devait plus retrouver.

Ce fut pour obéir au pressant appel du roi, que, le 22 avril, Saint-Pol et d'Aligre quittèrent Gisors avec leurs troupes, laissant pour toute garnison dans cette place la compagnie du capitaine de Tourville, forte seulement d'une cinquantaine de soldats.

Pendant que Henri voyait ses forces s'accroitre de troupes fraiches, Parme et Mayenne, tous les deux retenus au lit, l'un par une blessure reçue en faisant la reconnaissance de Caudebec, l'autre par une maladie invétérée, suite de son incontinence, assistaient, impuissants à les combattre, aux progrès que faisait la démoralisation dans leur armée. Pour sortir d'une telle crise, ces généraux ne virent pas d'autre issue que de mettre la Seine entre eux et le roi, et de se retirer vers Paris : retraite qui fut tellement prompte et cachée que le roi l'apprit trop tard pour s'y opposer, et qu'en deux jours

ses adversaires gagnèrent Saint-Cloud.

Mayenne rentra à Paris et Parme reprit la route des Pays-Bas, glorieux d'avoir, pour la seconde fois, forcé le roi à lever le siége, et franchi, sans qu'on le pût attaquer, un grand fleuve ou plutôt un bras de mer; quant à Henri, « ayant laissé son armée vers la ville de Gisors et ès-environs d'icelle, pour se rafraischir (1) », il se rendit en Picardie pour se délasser des fatigues de la guerre près de Gabrielle d'Estrées.

N'était-on pas arrivé à ce mois, où tout, dans la nature, invite à aimer; le galant monarque n'allait-il pas retrouver Gabrielle dans le frais épanouissement de sa ravissante beauté, et sa passion pour elle n'avait-elle pas encore toute la saveur du début? Note d'amour, que l'on prendrait pour une fille du caprice, égarée dans cet effroyable concert de bouches à feu, qui s'élève de toutes parts, et qui pourtant arrive à sa place et a sa valeur qu'expliquera bientôt l'influence de cette liaison naissante sur les destinées du pays.

Gisors allait donc voir repasser, avec son inséparable cortége de charges et de ruines, une partie de l'armée royale : le 20 mai, le marquis d'O et le maréchal d'Aumont; le 21, le duc de Longueville; du 23 au 26, le maréchal de Biron, qui allait assiéger Neufchâtel, prise par les Ligueurs lors de leur passage, et auquel il fallut fournir 20,000 pains; enfin, du 16 au 20 juin, le roi, dont l'armée, comme l'année précédente, scia les blés et autres grains, ainsi que les foins, de sorte qu'après son départ « les vivres estoient si chers, et en si petit nombre, que l'on n'en pouvoit recouvrer qu'à grand peine. »

(1) *Journal de Vaultier* (1592), p. 258.

Dans une lettre datée du 19 (1) qu'il envoie de cette ville au duc de Montmorency, le roi lui annonce l'arrivée de Biron, « qu'il attend avec l'armée. » C'est pour l'envoyer en Champagne à la poursuite du duc de Parme. Le maréchal allait trouver la mort au siége d'Epernay. Mais l'Espagne et la Ligue devaient bientôt, de leur côté, donner des larmes à l'incomparable duc de Parme.

Le comte de Saint-Pol ayant quitté Gisors le 8 juillet, pour aller au secours de Quillebeuf, menacé par la Ligue, et s'étant ensuite rendu à Vernon, les pillards reprirent le cours de leurs incursions et de leurs ravages. Les laboureurs n'osèrent plus s'attarder dans les champs, ni les manants rester en leurs maisons, obligés qu'ils étaient de se réfugier, la nuit, soit dans les bois, soit dans les bourgs les plus proches.

Saint-Pol revint bien, le 10 août, passer une huitaine de jours à Gisors pour mettre un terme à cet état de choses ; mais il ne fut pas plus tôt reparti à Vernon, que le pillage recommença.

A la fin du mois, un nommé Le Broc et quelques autres habitants de Villers-en-Vexin, qui s'étaient associés avec une bande de soldats de Pontoise, ayant pris par surprise la maison forte d'Authevernes, s'en firent un repaire d'où ils ne sortaient qu'en force, tant la nuit que le jour, pour voler, venant jusqu'aux faubourgs de Gisors, et se disant commissionnés par Mayenne. Les garnisons de Gisors, de Gournay et d'autres châteaux se présentèrent bien devant cette maison pour les en déloger, mais elles ne purent le faire, faute de canon. Si bien que les blés et autres denrées des campagnes situées de ce côté ne pouvaient arriver à Gisors.

(1) On a de Henri IV, pendant ce nouveau séjour qu'il fit à Gisors, deux autres lettres portant la même date : l'une à la reine d'Angleterre (*Original, Musée Britannique de Londres*), l'autre à Cécil, conseiller d'Etat d'Angleterre.

La *Muette*, autre maison forte, sise au village de Boubiers, était tombée au pouvoir d'autres bandes venues de Beauvais, de Pontoise et d'autres places au pouvoir de la Ligue. Les pillards rassemblés là, de même que ceux d'Authevernes, et que les *bonshommes* ou les *mal nommés* des environs de Beauvais, volaient et entassaient dans leur repaire tout ce que l'on portait à Gisors ou qui en sortait.

Dans les premiers jours de septembre, de Hallot, récemment nommé gouverneur de Gisors, s'étant rendu à Vernon pour y prendre les instructions du comte de Saint-Pol, d'Aligre alla l'y rejoindre pour satisfaire les sentiments de jalousie qu'il avait conçus contre lui. Voici la ruse qu'employa l'ex-gouverneur de Gisors pour mettre à exécution son criminel dessein. A chacune des deux portes de la ville, où il se présenta avec son escorte comme pour sortir, il dit à la garde « qu'il avait oublié de donner le bon jour au dict sieur de Hallot, » et retournant sur ses pas, il eut soin de laisser là 20 ou 25 cavaliers, de manière à assurer la liberté de sa sortie. Cette précaution prise, il alla trouver de Hallot. A peine, après les saluts d'usage, eurent-ils échangé quelques paroles, que d'Aligre, tirant son poignard, en porta trois ou quatre coups à travers le corps de son interlocuteur, qu'il fit achever à coups d'épée par ses gens, et qui tomba mort sur place. Après quoi, les assassins s'enfuirent au galop de leurs chevaux, qui les attendaient dans la rue. Par arrêt, tous furent condamnés à mort. La plupart subirent la peine, mais d'Aligre, ayant pris la fuite et, à ce que l'on crut, gagné l'Espagne, on ne put mettre la main sur lui.

Saint-Pol, crainte de surprise, envoya aussitôt le capitaine de Tourville garder le château et la ville de

Gisors, où il se rendit lui-même le 9 octobre. De son côté, le roi nomma d'Hédouville gouverneur de la place, dont celui-ci vint prendre le commandement le 13, avec les 50 hommes de sa compagnie.

Pas plus que d'Aligre, de Flavacourt, le précédent gouverneur de Gisors, ne put se consoler de la perte de son commandement. Employant toutefois, pour se faire rendre justice, un moyen moins violent, il s'adressa au Conseil, qui lui donna gain de cause ; mais le roi cassa l'arrêt. C'est ce qui résulte de la lettre suivante, dont l'original autographe est conservé à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg :

« Monsr le chancelier, sur la plainte que le sieur de Hédouville que j'avois cy devant, et pendant les derniers troubles, mis dans le chasteau de Gisors pour y commander pour mon service, me fait : que, depuis peu, le sieur de Flavacourt, ayant obtenu arrêt de mon Conseil par lequel il est ordonné *qu'il sera remis au dict chasteau pour y commander*, comme il faisoit auparavant que j'eusse mis dans iceluy le sieur de Hédouville, il auroit *exécuté son arrest de force*, chose de mauvaise conséquence ; et oultre ce, qu'il a été condamné en 500 écus de despens envers le dict Flavacourt ; je vous ay bien voulu faire ce mot, pour vous prier de faire rendre bonne et briesve justice au dict Hédouville, sur ce que, *par force*, le sieur de Flavacourt s'est remis dans le dict chasteau de Gisors. Et par même moïen, d'aviser à la dicte condamnation de despens ; et de *mettre fin* à cette affaire, *de sorte que je n'en aye plus aucune plainte*. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, M. le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce 8e septembre, à Verneuil.

« *Signé :* HENRY. »

Gisors ayant continué d'être le quartier général du comte

de Saint-Pol, c'est de là que celui-ci partit le 15 du même mois d'octobre, avec la garnison de Gournay, pour aider le roi à escarmoucher les troupes de Mayenne logées à Gonesse ; le 9 novembre, avec les garnisons de tous ses quartiers, pour secourir Pont-de-l'Arche, surpris par Villars ; et le 1er décembre, avec celle du Château-Gaillard et autres, ainsi qu'un gros de cavalerie qu'il avait fait venir depuis quelques jours, pour délivrer Corbie, assiégé par les troupes de la Ligue.

L'argent, ce nerf de la guerre, étant venu à manquer, le comte de Saint-Pol obtint des lettres d'impôts « d'un escu sur chacun muyd de vin » à l'entrée des villes de Gisors, Chaumont et Magny, et pour éviter la fraude, il fit publier l'ordre « de boucher et clore la porte de Neaufles, et d'ouvrir celle des Argilliaires ; de mesmes, boucher toutes les ouvertures ayant regard sur la rivière du fossé, du côté des anciennes murailles de la ville. » Il donna aussi des ordres pour la réfection des portes et ponts-levis sur les ponts « de l'Orloge et de la Porte-Dorée. »

Le marché fut transféré, du bourg, dans la rue de Cappeville, entre la porte du faubourg et celle de l'Horloge. Mais le comte de Saint-Pol étant allé, avec le duc de Longueville, son frère, rejoindre le roi à Chartres, ces derniers travaux ne reçurent pas d'exécution : d'Hédouville, le nouveau gouverneur, se borna à faire réparer les écluses de la porte de Paris, au moyen desquelles on pouvait inonder le faubourg et tous ses abords.

Mayenne ayant convoqué à Paris les Etats-Généraux pour le 17 janvier de l'année suivante, afin de procéder à l'élection d'un roi et ajourné Henri à Saint-Denis pour y déclarer de rechef sa volonté, celui-ci avait répondu : « qu'il estoit Roy, d'autant que la couronne

luy appartenoit, et que pour les dites assemblées, il ne changeroit de religion. » Il convoqua, de son côté, les Etats à Chartres, où il fit le 29 janvier un édit, publié dans l'auditoire et les carrefours de Gisors le 15 mars suivant, par lequel il faisait entendre au peuple : « que sa volonté n'estoit autre que ce qu'il avoit promis dès son règne et prise de possession de la couronne de France; qui estant enseigné aux Estatz, qu'il désiroit estre temps, et se trouvant la Relligion, qu'il tenoit dès son jeune aage, la plus chère chose de son âme, feust mauvaise, il accordoit la changer, et néanmoins, condampnoit comme de lèse-Majesté tous les princes et autres qui s'estoient trouvez aux dicts Estatz, et convocation ainsi faicte à Paris, pour ce qu'il disoit n'appartenir à autre qu'à luy de faire telles assemblées. »

Les seigneurs catholiques du parti de Henri ayant fait prier les Etats de députer de leur côté comme eux-mêmes le feraient du leur, afin de convenir à l'amiable de ce qu'il serait à propos de faire pour maintenir en France la religion catholique et pour sauver la monarchie, Mayenne, qui regardait ces conférences comme un moyen sûr et aisé d'empêcher qu'on élût un roi, représenta si vivement qu'elles ne pouvaient être qu'utiles, que malgré l'opposition du légat et des Espagnols, il fut convenu qu'on députerait. Suresnes fut choisi comme lieu du Congrès, qui se réunit le 29 avril.

Henri, voyant que les députés traînaient les choses en longueur, dans l'intention de fournir Paris de vivres, assiégea Dreux le 7 juin, espérant que la consternation que ferait éprouver la prise d'une ville voisine de la capitale, disposerait les esprits à la crainte ou à une conclusion. Pour l'obliger à lever le siége, la Ligue assiégea Eu.

Ce fut, sans doute, aussi à l'instigation des Ligueurs, que la garnison de Gournay, déclarée neutre, tant cavalerie qu'infanterie, se rendit à Gisors, dans la soirée du 24 juin, sous la conduite de ses capitaines, notamment de son gouverneur, de Possé, et se fit remettre par les habitants 3,000 écus.

Cet acte demandait vengeance : elle ne se fit pas attendre. Le lendemain, à la première heure, de Possé étant encore au lit, le sieur de Hault, sous le prétexte d'une ancienne querelle privée, envoya son frère, le capitaine de cavalerie, Jehan, en garnison à Gisors, l'inviter à faire un coup d'épée au haut du faubourg de Paris. Non seulement il accepta, mais il se présenta sur le terrain sans autre témoin que son maître d'hôtel, auquel il avait défendu de dégaîner, une courte épée en main, manteau et pourpoint bas. Son adversaire, au contraire, était accompagné d'un de ses frères et d'autres, et était armé d'une longue épée. De Hault tira d'abord. Du premier coup, il toucha de Possé au côté, qu'il lui perça d'outre en outre. Se sentant fortement atteint, celui-ci revint sur son adversaire par une attaque furieuse dans laquelle il reçut encore plusieurs coups, dont un à la gorge, sous lequel il tomba étouffé par le sang qu'il perdait abondamment. Son corps, après avoir reposé la nuit en l'église de Gisors, fut porté, le lendemain, à celle des Deux-Amants, où il fut inhumé.

Le 6 juillet, profitant de l'absence de la garnison et de celle de la cavalerie que Saint-Pol avait fait venir à Gisors, au moins 200 soldats, tant fantassins que cavaliers, de la place de Beauvais, vinrent, dès le matin, piller le faubourg de Paris, déjà si diversement et si cruellement éprouvé. Les piétons, embusqués dans le bois qui couronne le Mont-Ouin, ayant avisé un superbe

troupeau de vaches, fort d'environ 100 têtes, appartenant à la communauté des habitants, qui paissait dans le marais de Vaux, avaient jeté sur lui leur dévolu. Se précipitant vers la porte située à l'extrémité du faubourg, sur le Réveillon, ils tirèrent par là quelques coups d'arquebuse dont les projectiles, en ricochant sur le pavé, empêchèrent les habitants qui s'étaient armés, d'approcher pour faire rentrer ces bestiaux. Puis, enfilant le chemin du marais, qui se trouve à côté du pont, ils chassèrent le troupeau sur Vaux, où l'attendaient, divisés en trois bandes, les cavaliers. Les secours arrivèrent trop tard pour empêcher une capture qui coûta aux Gisorsiens de 5 à 600 écus.

Le 25 du même mois, eut lieu un événement qui, en sapant la Ligue par la base, hâta puissamment la fin de cette lutte fratricide. L'austère Duplessis-Mornay avait eu beau gronder : « Eh quoi ! sire, ne verrons-nous jamais de fin à ces amours, et ne comprenez-vous pas que tout y souffre, surtout votre réputation », le roi finit par lui avouer que — dans l'intérêt du royaume — il songeait à épouser celle dont les charmes avaient tant d'empire sur son cœur. Mais comment et par qui faire annuler le mariage que, depuis plus de vingt ans, il avait publiquement et dans toutes les formes, contracté avec Marguerite de Valois ? — Par le pape, en rentrant au giron de l'église catholique, lui insinua Gabrielle, qui, tandis que les théologiens des deux camps s'escrimaient devant lui sur la présence réelle et autres points de la religion, coiffant, elle aussi, le bonnet carré, travaillait, de son côté, à l'instruire. Il faut croire que la docteresse sut mettre dans son éloquence quelque chose de particulièrement persuasif, puisque, au sortir de la conférence — religieuse — qu'ils eurent ensemble, Henri abjurait

entre les mains de l'archevêque de Bourges, qui lui donnait l'absolution, et faisait ce qu'il appelait « le saut périlleux ». Si l'amour perdit Troie, il sauva la France.

A Gisors, comme partout, cette nouvelle fut accueillie par des feux de joie, des processions et des actions de grâces. Les 6 et 7 août, les habitants entendaient publier une trêve de trois mois, et le 29 octobre, ils en apprenaient la prolongation jusqu'à la fin de l'année. Les alliés devant évacuer le pays, 5 ou 600 soldats anglais, tant cavaliers que fantassins, firent étape, à la première de ces dates, dans le faubourg de Cappeville, en regagnant la ville de Dieppe. Mais qu'était-ce que cette charge pour des gens qui, à la vérité, continuaient de payer les impôts, fardeau encore lourd par ces temps malheureux, mais n'entendaient plus parler de vol ni de pillage, vaquaient librement à leurs affaires et dormaient tranquillement dans leur lit.

Dans la soirée du 21 octobre, on vit arriver à Gisors, escorté d'une cinquantaine de cavaliers mantais, un carrosse qui s'arrêta rue du Bourg, devant l'hôtel de Claude Cordier. Deux voyageurs en descendirent : Henri IV et Gabrielle d'Estrées. Le lendemain matin, tous les deux assistèrent, dans le chœur de l'église, à la messe, que célébra l'aumônier du roi, qui suivait partout sa personne, accompagné de sa chapelle. Ce fut aux cris, mille fois répétés, de : Vive le Roy ! qu'ils sortirent de la basilique. Après déjeûner, ils prirent la route de Clermont, laissant « tous les habitants de Gisors bien joieux et resjouys d'avoir veu ainsi dévotieusement le Roy à la messe. »

Le pape Clément VIII, une créature de l'Espagne, ayant refusé de ratifier l'absolution que le roi avait reçue en France, Mayenne en prit occasion pour conserver un

pouvoir qu'il lui coûtait de quitter, et les gouverneurs de places les plus attachés à la Sainte-Union voulurent suivre jusqu'au bout la fortune de leur chef. Donc, pendant deux ans encore, Gisors vit les soldats appartenant aux garnisons ligueuses des environs, détrousser les voyageurs par les chemins conduisant à son enceinte et emmener prisonniers ceux dont ils ne pouvaient rien tirer ; faire payer la taille aux villages voisins, ou, à défaut, enlever leur bétail ; venir, enfin, journellement jusqu'à ses portes, exercer contre ses habitants les mêmes rapines, se montrant d'autant plus audacieux, que la garnison de cette ville était sous les drapeaux.

Déjà, on l'a vu, Gournay était neutre. Lorsque, le 22 mars 1594, Paris ouvrit ses portes au roi, Pontoise et Lyons s'empressèrent de suivre son exemple. Beauvais, dont les faubourgs regorgeaient de ces Espagnols qui venaient de quitter la capitale, drapeaux pliés et piques traînantes, mais la rage dans le cœur ; qui avait à sa tête un maire obstiné comme Godin et un prédicateur exalté tel que Luquin, Beauvais ne voulut pas se rendre. Mais le 24 août, se voyant, à l'extérieur, cernée de tous côtés par l'armée royale, et à l'intérieur, en butte à des séditions incessantes, cette ville finit par traiter. Le 29, le gouverneur de Gisors, de Hédouville recevait et faisait publier à son de trompe des lettres du roi, « par lesquelles il estoit défendu, à peine de la vie, de faire aucun acte d'hostilité à l'encontre de tous ceulx dudit Beauvais, tant par les garnisons de Gisors que par toutes autres personnes ». « Par ce moyen », ajoute amèrement le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails, « ceulx qui avoient esté cause de tant de maulx, périlz et dangers et fait tant d'inhumanitez avoient esté quictes et remis en leurs anciens privilèges ». En même

temps, Neufchâtel, menacé de siége, demandait « appoinctement ». Enfin, le 20 juin 1595, le comte de Saint-Pol prenait Ham, et deux habitants de Gisors, maître Pierre Le Monnyer, greffier au grenier à sel, et Toussaint Desportes, que la garnison de la place avait faits prisonniers dans la forêt de Lyons, alors qu'ils revenaient de Rouen, se voyaient élargis et libérés de leur rançon, déjà fixée à 8 ou 900 écus. De tous côtés, Gisors était libre et tranquille.

D'ailleurs, toutes les provinces ayant fait leur soumission, jusqu'à la Bourgogne, dont le gouverneur, Mayenne même, venait d'être défait à Fontaine-Française, et l'Espagne étant restée seule en face de la France, la lutte se reporta sur les frontières.

Au début de cette campagne contre les Espagnols, Gisors vit encore quelques passages de troupes, dont deux fort désastreux :

Dans les premiers mois de 1596, le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, en tête de ses compagnies. Grand nombre de bourgeois étant allés au-devant de lui, lui offrir les clefs de la ville, ainsi que leurs services, il leur répondit : « qu'il estoit amy des habitants et qu'ils eussent à recongnoistre le sieur de Fervacques, qui estoit avec luy, pour gouverneur de tout le bailliage de Gisors. »

Le 12 juin, les troupes du duc de Nemours, environ 1,500 hommes, « tant soldats de pied que carabins, catholiques (à ce qu'ils disoient), et ayans tousjours soustenu ce party au bien de la Ligue, s'estans depuis six sepmaines ou deux mois rendus et remis à l'obéissance du Roy ». Qu'eussent donc pu faire de pis, dans le cas contraire, ces « gens du tout habandonnez, et licentiez à mal faire », ces saints précurseurs des bandes de don

Carlos, qui ne quittèrent les faubourgs de Cappeville et de Paris, où ils séjournèrent deux jours, qu'après y avoir « brullé tous les huis et fenêtres, rompu les selleaux des planchers, vitres, et toutes autres choses, et tout *pestillé*, pris et gasté les harbres des jardins, brullé les hayes, et tout ce qui y estoit, encore que quelques-uns leur eûssent baillé des vivres. »

Le 6 juillet, 72 pionniers de Verneuil, en uniforme bleu et jaune.

Et au commencement de septembre, des compagnies d'infanterie, sous les ordres du connétable, qu'on disait être celles du duc de Vendôme, fils naturel du roi. Dans les faubourgs où elles logèrent, elles firent également beaucoup de dégâts, parce que les habitants n'auraient pas tenu, vis-à-vis du capitaine qui les conduisait, la promesse de 300 écus pour leur nourriture.

« Tout le monde estoit bien tourmenté et accablé de toutes partz des tailles, soldats et volleurs ; on n'en pouvoit plus, et on ne sçavoit plus aucunement comment y résister, parce que les soldats *faisoient tout à eulx*, prenoient ce qu'ils trouvoient dans les maisons. » Le roi eut beau faire un édit, publié le 1er septembre : « *que les baillys, prévôts des mareschaux, et toutes autres personnes, eussent à courir et ruer sur les soldats et les capitaines, au cas qu'ils pillassent et ravageassent comme ils avoient coustume*, les dits soldats ne laissoient de voller, piller et manger tout ce qu'ils trouvoient. »

Enfin, le 2 mai 1598, fut signé, à Vervins, le traité qui mit fin à cette guerre. Lors de sa publication, qui eut lieu le 7 juin suivant, « le peuple s'estoit grandement resjoui, en prières et processions, avoit faict des feux de joie et toutes autres sortes de resjouissances,

allans et venans librement en ses affaires, sans aucun contredit, ny mauvaises rencontres, pour ce que l'on avoit du tout quicté et mis bas les armes. A raison de quoy, les armes avoient du tout cessé leur cours. Dieu en soit loué et glorifié à jamais. Ainsi-soit-il. » ajoute le pieux et naïf chroniqueur de cette époque. Nous ne le contredirons pas. Si, après lui, au risque de fatiguer le lecteur, nous sommes entré dans tous ces longs et navrants détails, c'était afin de faire mieux ressortir, pièces en mains et preuves à l'appui, ce que coûta, au pays en général et en particulier à la ville dont nous essayons de retracer les fastes militaires, l'avénement de Henri IV au trône. Encore s'agit-il du meilleur de nos rois. Combien, qui ne le valaient point, n'ont-ils pas, pour franchir les degrés du pouvoir, entassé plus de ruines, fait plus de victimes. Et qu'ils sont fréquents dans l'histoire, ces exemples !

Depuis douze ans, Henri IV travaillait à faire oublier à cette France qu'il avait si péniblement conquise, les maux de la guerre, et il était arrivé à lui donner une prospérité qu'elle n'avait pas connue jusqu'à lui, quand il périt assassiné par Ravaillac. Dès l'abjuration, Duplessis-Mornay l'avait bien averti qu'on lui vendrait cher le pardon. Il avait dit vrai. Si Clément VIII, qui n'avait pas hésité, par son refus, à déchaîner de nouveau sur la fille aînée de l'Eglise toutes les fureurs de la guerre, s'était enfin décidé à prononcer l'absolution, c'est qu'il avait craint que le pays, fatigué de ses rigueurs, ne se donnât un patriarche ; encore y avait-il mis, comme dernière condition, l'extermination des protestants. Henri s'était toujours, sous divers prétextes, refusé à l'exécution de cet article, si bien que les Jésuites et ceux qui les mettaient en besogne finirent par s'ennuyer de

ses longueurs et de sa propre vie. Ils le tuèrent parce qu'il n'avait pas voulu exterminer une partie de son peuple. C'était, depuis moins de vingt ans, le deuxième régicide que commettait l'Eglise.

La mort du roi rouvrit la porte aux désordres et aux troubles.

On était sous Louis XIII. Les princes et les grands, mécontents de la régente, Marie de Médicis, et surtout de son favori, Concini, devenu bientôt marquis d'Ancre, premier ministre, enfin maréchal de France, avaient levé l'étendard de la révolte, tandis que, de leur côté, s'agitaient les protestants inquiets.

Le bailli et ancien gouverneur de Gisors, de Flavacourt devait sans doute à la protection du duc de Longueville, dont il était le porte-cornette, d'être rentré dans ses pouvoirs, car, en dépit de la lettre du roi et des difficultés dont nous avons parlé, ce fut lui qu'on vit alors venir, crainte de surprise, occuper le château et faire faire aux portes de la ville des gardes de jour et de nuit, qui commencèrent le 7 août 1615.

Le 9 du même mois, de l'Espinay s'étant présenté devant la ville pour y prendre garnison avec sa compagnie, les habitants lui en refusèrent l'entrée jusqu'à ce qu'il en eut été référé au roi, ainsi qu'au duc de Montbazon, gouverneur de Normandie, duquel ce capitaine tenait sa commission. En attendant, ses soldats se retirèrent dans les villages environnants, comme Chambors, Delincourt, Reilly, Montjavoult et autres, où ils firent beaucoup de dégâts. La reine et son conseil ayant répondu « que le sieur de Flavacourt, nostre bailly, eust à les aller trouver en personne », celui-ci fit, le jour même, avec quelques échevins, une démarche que réclamait l'intérêt de la ville. Jusqu'au 15, que de l'Espinay

se retira, il fallut faire bonne garde pour empêcher sa compagnie de pénétrer dans la ville, et les habitants des faubourgs durent déménager pour mettre leurs biens en sûreté dans le bourg.

Lorsque, le 17, Louis XIII quitta Paris pour aller recevoir et épouser à Bordeaux Anne d'Autriche, à Gisors, comme ailleurs, furent publiées et affichées des lettres du roi « par lesquelles il estoit commandé à tous cappitaines, gouverneurs et autres habitants des villes, de n'y laisser entrer, ni donner passage à aucunes compapagnies, qui ne fùssent pour le service de Sa Majesté ; sans quoi, il les déclaroit tous convaincus du crime de lèse-Majesté et leurs biens confisquez, et que l'on eust à sonner le tocsin pour les courir et tailler en pièces. » Les mécontents et les protestants y répondirent par une nouvelle levée de boucliers. De sorte que les habitants de Gisors continuèrent de faire la garde « en grande fascherie et perplexité. » On fit même rétablir les écluses d'entre les deux portes du faubourg de Paris, de manière à pouvoir retenir et faire renfler les eaux, et on répara la tour carrée qui existait sur ce point. Tous les villages d'alentour déménagèrent et apportèrent à Gisors leurs meubles et leurs grains, « à cause que tous les jours ilz estoient plains de soldatz qui pilloient et ravageoient tout par où ilz passoient ».

Un traité ayant été signé à Loudun, dont les articles arrivèrent à Gisors le 8 mai 1616, la garde cessa, à cette époque, aux portes de la ville, et les soldats furent licenciés.

Ce traité accordait aux révoltés tout ce qu'ils avaient voulu. Un si grand succès les aveugla tous. Ils ne s'aperçurent pas que les rusés Italiens n'avaient donné avec tant de facilité, que pour mieux tromper. Condé ne fut

pas plutôt rentré à la cour et désarmé, que, le 1er septembre, on le jeta en prison. Ce fut un coup de foudre qui mit en fuite ses partisans et leur fit reprendre les armes. Le marquis d'Ancre, de son côté, fit marcher trois armées contre eux.

Le gouverneur de Gisors étant à la cour, le roi le renvoya aussitôt où l'appelait son devoir, et le lendemain matin, 2 septembre, il arrivait en poste « pour prendre garde et donner ordre à son gouvernement ». En attendant de nouvelles instructions, il prescrivit des gardes de jour et de nuit aux portes de la ville.

Le 9, était publié à son de trompe un édit du roi, qui « faisoit deffense à tous capitaines de lever aucuns soldatz sans son mandat et permission, autres que pour son service, à peine de la vie ; il avoit commandé de tailler en pièces tous soldatz qui se trouveroient faire la guerre pour autre que pour Sa Majesté. ».

Un accord étant intervenu, on cessa de faire la garde à Gisors à la fin du mois d'octobre suivant.

Au commencement de décembre, les hostilités avaient recommencé.

Le 14 mars 1617, le maréchal d'Ancre, que le roi avait fait lieutenant en Normandie, envoya prendre garnison à Gisors 200 piétons, armés de piques et de mousquets, que les habitants reçurent sans contredit, sachant l'autorité dont jouissait celui qui les commandait. Lui-même y arriva le 15, « dans un caroche conduict et tiré par six chevaux ». Les habitants le reçurent en armes et la noblesse lui fit les honneurs « comme s'il eust esté Roy ». Ses compagnies, logées aux faubourgs, y séjournèrent deux jours, après quoi elles prirent, sous la conduite de leur colonel, la route

de Beauvais, que suivirent également celles logées à Dangu et dans les autres villages des environs.

La mort du maréchal d'Ancre ayant enfin réconcilié les grands avec le roi, la garde cessa aux portes des villes et tous les soldats rentrèrent dans leurs foyers. Des cris de joie saluèrent, ici comme ailleurs, le rétablissement définitif de la paix.

Le 21 septembre, le roi faisait publier un édit par lequel « il estoit deffendu à tous cappitaines de lever aucunes compagnies de gens de guerre, sans son consentement et commission ; mesmes de porter aucunes armes à feu, à peine de la vie. »

Les fortifications de Gisors étant devenues, dès lors, inutiles, on y fit peu ou point de réparations, et elles finirent par devenir ce que nous les voyons aujourd'hui.

Nous supposons que, fidèle à l'itinéraire que nous nous sommes tracé, le visiteur, après avoir monté la rue du Bourg, pénètre dans l'enceinte du château par l'entrée de la rue de Penthièvre.

A l'extrémité de l'esplanade plantée de tilleuls séculaires, d'où l'on domine la ville, s'élève un vaste massif de constructions, où nous n'hésitons pas à reconnaître le manoir seigneurial de Thibaut-Payen. En face de l'entrée, un peu sur la droite, au sommet d'une butte artificielle, vaste pyramide en forme de cône tronqué, dominant tout ce qui l'entoure et détachant sur le ciel sa vigoureuse silhouette, se dresse fièrement le donjon de Guillaume-le-Roux, auquel on a donné le nom de Tour-Saint-Thomas. Enfin, sur un des points de l'enceinte que l'on n'aperçoit pas en entrant, et faisant saillie au dehors, du côté de l'ancienne frontière de France, s'élève la tour connue sous le nom de Tour-du-Prisonnier.

De ces différents ouvrages, le plus ancien, celui qui

a droit, par conséquent, à notre première attention, est le château que bâtit, en 1075, Thibaut-Payen.

On choisit, pour l'asseoir, cette espèce de cap que forme, en s'infléchissant du nord à l'ouest, la colline qui domine la rive droite de l'Epte. Ainsi couvert, du côté de la vallée, par un talus abrupt et par un cours d'eau profond et rapide, il dut être isolé, du côté de la plaine, par une coupure; mais gêné, dans l'exécution de ses plans, par cette excavation, l'architecte de la forteresse l'aura fait combler, de même que la cour basse, dont une partie seulement, celle convertie en jardins particuliers, a conservé son ancien niveau.

La première enceinte a subsisté presque en entier. Le mur qui l'entoure, extérieurement garni de contre-forts plats, laisse encore voir, dans son massif, une grand porte à plein cintre, un puits et une cheminée, avec son âtre et ses pieds-droits en pierre et son contre-cœur en tuileau. La grande porte a été bouchée, mais dans la maçonnerie qui l'obstrue on a ménagé un passage qui met en communication la rue du Bourg et les Halles.

Bien que, pendant plus de huit siècles, ce château ait été battu en ruine et par les éléments et par les hommes, il est encore possible à un œil exercé, sinon d'en reconnaître exactement le plan, du moins de distinguer au milieu de ses débris, ce qui appartient à la construction primitive d'avec les perfectionnements qu'ont apportés, sur ce point comme sur les autres, les progrès de l'art de la fortification. Là où vous voyez une tour carrée, une porte, une fenêtre en plein cintre, une voûte à vive arête, vous êtes en présence de l'œuvre de Thibaut. Mais si un bâtiment affecte une forme circulaire, s'il est percé d'ouvertures en ogive, couvert par une voûte de même caractère, il est au contraire dû au travail de ses successeurs.

De la première époque datent certainement les oubliettes sur lesquelles nous allons appeler l'attention du visiteur. On les rencontre à droite des fouilles que l'on a pratiquées, en ces derniers temps, au pied des constructions qui nous occupent, et qui sont restées béantes. Elles consistent en un puits ovale, que recouvrait sans doute un plancher, ménagé dans une maçonnerie triangulaire, et muni d'une porte ouverte dans la partie supérieure d'une des parois qui l'entourent.

Telle est aussi l'origine qu'il faut attribuer aux souterrains qui régnent entre les ruines de ce donjon et la motte de la tour Saint-Thomas. Ce sont de longues et étroites galeries, aussi obscures que profondément cachées dans le sol, dans les parois desquelles sont ménagées, de place en place, des niches de hauteur d'homme, et dont le plan figure un grand T, avec une issue à chaque extrémité. Les voûtes sont romanes, de même que celles des escaliers, et l'une de ces dernières, qui débouche près des Halles, se termine, selon le goût du temps, par un gradin renversé. A peine est-il besoin de dire que ces constructions servaient de magasins, et que c'était également là que se trouvaient les cachots destinés à renfermer les prisonniers.

Les seconds ouvrages de défense que vit élever Gisors furent ceux que commença, en 1097, Guillaume-le-Roux, que continua son frère Henri Ier (1108), et auxquels Henri II, devenu à son tour maitre de la place (1161), apporta la dernière main. Essayons, comme nous l'avons fait pour les premiers, de reconnaitre, sur les lieux-mêmes, la part qui revient à chacun de ces royaux artistes dans la construction de ce chef-d'œuvre d'architecture militaire.

Au premier appartient le donjon, connu sous le nom

de Tour-Saint-Thomas. Isolé au milieu de la basse cour, c'était une petite forteresse renfermée dans la grande. N'avait-il pas, lui aussi, son enceinte, qui couronne encore la motte sur laquelle il fut assis, comme jadis, au pied de cette butte artificielle, son fossé avec pont-levis. On ne pouvait y arriver que par un escalier excessivement roide, que défendait d'ailleurs le chemin de ronde régnant au sommet de son rempart. Peut-être même n'avait-il primitivement point de porte, et était-on obligé de se faire hisser, dans un panier ou dans une caisse, jusqu'à cette baie rectangulaire que montre encore, du côte du nord, un de ses contre-forts, et qui servait ainsi d'entrée. Le visiteur attentif ne manquera pas d'observer, à la base de ce même contre-fort, une échancrure, de hauteur d'homme, évidemment ménagée pour permettre aux défenseurs placés sur le chemin de ronde d'en faire librement le tour. C'était, selon nous, à l'ouest, en face de cette large tour carrée qui d'abord dut servir d'habitation au gouverneur et plus tard fut ouverte, comme les autres, du côté de la place, que cet escalier gravissait l'escarpe du fossé. Parvenu au sommet, on rencontrait, dans le rempart, une poterne, puis une galerie conduisant à la porte du donjon. Ce donjon, dont il ne reste plus que les murs, consistait en une tour octogonale, dont chaque angle était renforcé par un contre-fort prismatique. Les deux tiers furent bâtis en petit appareil, et le sommet, moins ancien, en pierre d'une dimension supérieure. Sa porte, placée, comme on l'a dit, près de la poterne du rempart, présentait une largeur de 1 m. 20 c. et était surmontée d'une arcade en plein cintre. Si elle n'avait été bouchée, on verrait, sans doute, dans son embrasure, la naissance de l'escalier qui, à travers l'épaisseur des murs, montait anx différents étages.

Escalier à peine assez large pour laisser passer un homme, et que barraient, en cas d'attaque, des boules de pierre disposées sur les paliers supérieurs, quand elles ne servaient pas à écraser un ennemi victorieux. En pratiquant des fouilles dans l'enceinte, on a retrouvé, avec des fers de flèches et des monnaies, de ces engins, que l'on conserve au musée de la ville. A l'intérieur, qui est à jour, on aperçoit encore les issues de cet escalier, de même que la place des étages et celle des poutres et des solives qui supportaient les planchers. En cherchant, dit l'auteur des *Lettres sur Gisors*, le niveau du sol du rez-de-chaussée, on mit à découvert les débris d'un ancien carrelage pouvant remonter au XIII[e] siècle. Les carreaux qui le formaient, encore assez nombreux, étaient en terre cuite, et recouverts d'un vernis semblable à celui de nos poteries actuelles. La plupart étaient unis, de diverses couleurs et tachetés coume le granit. Les autres étaient décorés de fleurs de lis, de léopards diversement blasonnés, d'oiseaux aux formes bizarres, enfin de chevaliers qu'à leur coiffure on reconnaissait pour des seigneurs du temps de saint Louis ; ils étaient à cheval et avaient le faucon au poing. Au milieu devait se trouver une rosace, à en juger par la forme arrondie d'une arabesque figurant parmi ces dessins.

Ce rez-de-chaussée, dans lequel on ne pouvait pénétrer que par une ouverture pratiquée au plancher de l'étage supérieur, et que n'éclairait aucun jour, dut primitivement servir d'oubliettes, c'est-à-dire à recevoir des prisonniers condamnés à mort. Le plus souvent, les malheureux qu'on enfermait dans ces cachots étaient destinés à périr de faim, car on les y oubliait véritablement. D'autres fois, on leur passait du pain sec et de

l'eau, de manière à prolonger leur supplice. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est que, lors des derniers travaux faits à cette tour, on trouva, devant sa porte, deux squelettes qui n'étaient pas ceux de malheureux enterrés là, car ils gisaient parmi les débris et la terre recouvrant un ancien perron de quelques marches, qu'on venait de remettre à jour ; enchaînés chacun par une jambe, ils avaient dû être tirés d'un cachot. Un bout de chaîne tenait encore à l'anneau, soudé fortement avec l'os par une rouille de plusieurs siècles. Ce fut ainsi, ajoute l'auteur des *Lettres sur Gisors*, en citant ce fait, que Grimoult du Plessis, mort en prison après s'être révolté contre le duc Guillaume-le-Bâtard, fut enterré :

Fu trouvé mors en la gaole
Mult par en fu fet grant parole,
Si com il est enchaenez
Od li buies fu enterrés...
(Les fers aux pieds).

Roman de Rou, 2e partie.

Le rempart circulaire du donjon, dont l'épaisseur est de 1 m. 95 c. est extérieurement orné, plutôt que renforcé, de contre-forts plats, régulièrement espacés. Quant aux espèces de conduits horizontaux qui se voient dans l'épaisseur de son mur, ce sont des vides laissés par les poûtres, aujourd'hui vermoulues, qu'on y avait placées pour donner au massif de blocage plus de liaison et de solidité : particularité qui se rencontre dans beaucoup d'autres châteaux de cette époque. Lorsque, par suite de la construction d'un troisième donjon, celui-ci, qui lui-même avait remplacé le premier, eut à son tour perdu presque toute sa valeur pour la défense de la place, on abandonna l'ancienne poterne de l'enceinte,

pour cette grande porte, haute de 5 m. et large de 2 m. 70 c., qui regarde le sud. De même qu'on boucha, pour les remplacer par de plus accessibles, la vieille porte et l'ancien escalier du donjon. On perça dans le mur de celui-ci, en face de la magnifique baie à plein cintre de son rempart, la porte qui donne accès au rez-de-chaussée, et que surmonte une arcade très surbaissée, et on lui accola, du côté de l'est, la tourelle, octogonale comme lui, renfermant l'escalier qui montait, en dernier lieu, aux étages supérieurs. Enfin, on creusa dans l'enceinte un puits, dont la margelle est dans le même style, et on construisit dans l'intérieur du donjon, en application contre la muraille, une cheminée dont on voit encore l'emplacement.

Mais il faut, par la pensée, retrancher à la tour principale un étage, supprimer tous les derniers travaux dont nous avons parlé, ainsi que l'ancienne chapelle Saint-Thomas, dont il sera question plus tard, pour se figurer le donjon de Guillaume-le-Roux à la fin du XI[e] siècle.

Le mur d'enceinte est l'œuvre de Henri I[er]. Le fossé qui l'entourait, modifié par des travaux postérieurs, et en partie comblé, présentait, du côté de la campagne, une pente douce, tapissée de gazon, tandis que, du côté de la place, son bord fort roide était maintenu par un revêtement en pierre de taille, dont les restes apparaissent, çà et là, à travers les lierres qui l'ont remplacé. On l'inondait, au nord, au moyen des eaux sauvages de la forêt, aménagées à cet effet, et, à l'est, à l'aide de l'Epte, coulant à quelques mètres de lui. Le vieux nom de « Banneton », synonyme de celui de vivier, que porte encore cette dernière section, rappelle qu'on y nourrissait et conservait, pour l'utilité et l'agrément du château, le délicieux poisson qui foisonnait alors dans la rivière voisine.

Des ponts dont on se servait pour franchir ce fossé, aucun n'a subsisté. Du reste, construits en bois pour être détruits sans peine en cas de siége, et si faibles qu'ils rompaient souvent, même sous leurs royaux passagers, que, sans plus de respect, ils envoyaient rouler au fond de la cunette, comment auraient-ils résisté à l'action du temps et à celle, plus dévastatrice encore, des hommes.

Quatre ouvertures donnaient accès à l'intérieur. Une simple arcade à plein cintre, percée dans le rempart, et n'ayant d'autre défense que la porte massive qui la fermait, tel dut être le type primitif de celles-ci. De même, on ne flanqua d'abord des tours qu'une moitié du mur, celle qui regarde la plaine; quant à l'autre, à celle qui fait face à la vallée, l'absence de flanquement n'était-elle pas compensée, chez elle, par la profondeur du fossé, l'abondance des eaux qui le baignaient, enfin, par des escarpements infranchissables. Ces premiers ouvrages étaient destinés, ainsi que l'indique la direction de leurs meurtrières, à prendre de côté ceux qui auraient attaqué les courtines. S'ils étaient ouverts du côté de la place, c'était pour permettre à la garnison de les reprendre plus facilement sur l'assaillant qui s'en serait emparé. C'est une série de tours carrées, régulièrement espacées, généralement plus élevées que l'enceinte, et composées d'un rez-de-chaussée et de deux étages, que séparaient des planchers. L'une d'elles, plus large que les autres, paraît avoir été, comme nous l'avons dit, le logis du gouverneur. Originairement fermée, et plus tard ouverte, comme ses voisines, elle laisse voir, dans son intérieur, une fenêtre à trois ouvertures rectangulaires verticalement séparées par deux épais meneaux, ainsi qu'une cheminée en encoignure.

Ces défenses ne sont pas les seules qu'aît primitivement reçues, à l'exclusion des autres parties du mur d'enceinte, celle qui nous occupe. Il faut y joindre ce rang de corbeaux, que vous remarquez au sommet de cette dernière, et que vainement vous chercheriez ailleurs. Ceux-ci ne servaient-ils pas à soutenir ces échafaudages de bois, appelés hourds, que construisaient là, en temps de siége, les défenseurs, entassant ainsi, travail titanique! tour sur tour, rempart sur rempart.

C'est ainsi, et sans doute pour les mêmes raisons, que l'on donna aux courtines une épaisseur qui, atteignant près de 3 mètres à l'ouest, va en diminuant vers l'est, où elle se réduit à 1 m. 45 ç. Celles-ci étaient munies, à leur sommet, d'un chemin de ronde très-étroit, mais que l'on élargissait, au besoin, à l'aide d'échafaudages, et auquel on montait, à l'ouest, par cet escalier en pierres que supporte un magnifique arc de cercle.

Voici, enfin, venir Henri II, qui, en introduisant dans la plupart des places frontières de son duché de Normandie, et surtout dans celle-ci, tous les perfectionnements dont est capable un art qui touche à son apogée, va les faire complétement changer de face.

Et d'abord, afin de ne pas être entravé, du fait de l'archevêque de Rouen, dans les agrandissements qu'il projette de donner aux fortifications de Gisors, il échange avec ce prélat la terre de Kellon, située en Angleterre, contre une partie des domaines que possède, sur les bords de l'Epte, l'église métropolitaine.

Maître du terrain, il fait jeter les fondements des murailles dont il doit entourer la ville.

Celles-ci formaient une double enceinte, flanquée de tours et environnée de fossés que baignait la rivière

d'Epte.

Quoiqu'il n'en reste que quelques pans isolés, le périmètre en est facile à reconstituer. L'une d'elles, celle intérieure, suivait les rues des Argillières et du Fossé-aux-Tanneurs; l'autre allait de la forteresse à la porte de Cappeville, de celle-ci à la porte de Paris, pour de là remonter à la porte de Neaufles, faisant le tour de la ville. Cette dernière était percée des trois portes que nous venons de nommer, plus d'une poterne, qui mettaient le bourg en communication avec les faubourgs et les Argillières.

Chacune de ces portes était surmontée d'une image de la Vierge.

L'inscription placée sous les pieds de la vierge de la porte de Paris, portait :

« Gisortivm virginis mariæ dovarivm. »

Au dessous de celle de la porte de Cappeville, on lisait :

« Stella matvtina, ora pro nobis. »

La porte de Neaufles était surmontée de deux de ces images, l'une regardant la ville, et portant :

« Ne insalvtata maria hospite transieris. »

Et l'autre, tournée du côté du faubourg :

« Svb vmbra alarvm tvarvm protege nos. »

On peut encore voir ces deux dernières dans les niches qui décorent « l'hôtel de la Vierge, » auquel elles ont donné son nom, et l'une des maisons voisines.

Sur la poterne des Argillières était la statue de Notre-Dame-de-Liesse, encastrée aujourd'hui dans le pignon d'une maison, au hameau des Mathurins.

En même temps que s'exécutaient ces grands travaux, de nouvelles tours s'élevaient dans la forteresse, les unes

pour renforcer le mur d'enceinte, les autres pour en fortifier les portes, devant lesquelles se dressaient des ponts-levis, s'abaissaient des herses, et dont le sommet se couvrait de barbacanes.

Mais ne nous hâtons pas tant, si nous voulons mieux voir.

Les nouveaux ouvrages flanquants, auxquels nous venons de faire allusion, sont ceux situés au nord-est du mur d'enceinte. L'un deux, le plus oriental, encore couvert de sa voûte ogivale, renferme un escalier en pierres, qui montait au chemin de ronde du rempart. Le suivant, aujourd'hui complétement à jour, parait avoir servi de magasin pour les provisions. Le troisième, et le plus rapproché de la Porte-des-Champs, voûté comme le premier, et percé de plusieurs rangs de meurtrières, constituait un réduit où quelques hommes pouvaient encore se défendre après la prise des autres ouvrages. Contrairement aux autres, toutes ces tours sont fermées. Deux sont carrées, une est de forme elliptique.

De son ancien revêtement, l'escarpe du fossé n'a conservé, nous l'avons constaté, que des débris épars qu'elle semble cacher dans les herbes et les broussailles qui ont envahi ses flancs dénudés, comme si elle avait honte de les laisser voir, ces misérables restes du superbe et solide manteau dont l'avait couverte une main opulente. Mais au milieu de ces haillons brillent encore des lambeaux de pourpre, parmi ces blocailles se retrouvent des fragments de ce beau parement en pierres de taille qui distingue des constructions élevées par ses prédécesseurs, où le moëllon se montre dans toute son affreuse nudité, celles dûes au goût épuré de Henri II.

Il en fut de même pour les portes de l'enceinte.

Autant Henri Ier leur avait donné de simplicité, autant son successeur multiplia leurs défenses. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur celles qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Quatre grandes ouvertures donnaient accès à cette enceinte. La première, qui reliait entre eux le château primitif et la forteresse, permettait aussi de pénétrer du milieu du bourg dans celle-ci. Elle était pratiquée dans un massif de maçonnerie composé de deux tours réunies par un corps de bâtiment et formant un passage couvert. Ce passage, dont deux arcs, l'un en ogive, l'autre très-surbaissé, surmontent l'ouverture, est terminé par une voussure à plein cintre. La porte qui le fermait, large de 2 m. 80, était défendue par deux herses, qui s'élevaient et s'abaissaient au moyen d'un mécanisme placé dans la salle supérieure. C'est ce qu'indiquent et les doubles rainures pratiquées aux murailles latérales, et les trous percés à la voûte d'arête qui les surmonte. Enfin, une barbacane établie au-dessus et à laquelle conduit un escalier aussi roide qu'étroit, permettait de cribler de traits l'ennemi qui aurait réussi à pénétrer dans cette partie de la place. La seconde porte, qui communiquait avec le haut du bourg, a été détruite. On y arrivait par la rue de Penthièvre, à l'extrémité de laquelle se trouve, sur la gauche, une tour semi-circulaire qui lui servait de défense. La troisième, qui regarde le nord, était couverte par un ravelin dont la contrescarpe montre encore les ruines, et, comme la précédente, flanquée d'une tour, mais de forme quadrangulaire. La baie dans laquelle elle se mouvait, couronnée, du côté des champs, par une grande arcade à plein cintre, et, du côté du donjon, par une large voussure en ellipse, ne mesure pas moins de 3 m. 10 c. entre ses massifs jam-

bages, et sa hauteur, proportionnée à cette largeur, reçut, lorsqu'on baissa le seuil pour faciliter l'accès du fossé, une surélévation qui vint encore ajouter à son imposant aspect. La quatrième, enfin, est celle qui donne, à l'est, sur le Banneton. C'est une simple arcade à plein cintre, large de 1 m. 95 c., percée d'un petit jour rectangulaire, et à laquelle on descend, de l'intérieur, par un escalier en pierre ; suffisamment protégée par la profondeur qu'atteignait de ce côté le fossé, elle n'avait de défenses que les deux contre-forts appuyant intérieurement le mur de chaque côté, et la herse qui tombait derrière elle.

Le donjon dut à ce remaniement général l'étage qui le termine. Si l'appareil ne trahissait pas, là comme ailleurs, la main qui l'employa, on en aurait une preuve dans les fenêtres qui éclairaient cet étage, et que surmontent encore des arcs à plein cintre.

Aussi, on l'a vu dans notre récit militaire, les Français qui, lors du colloque de 1175, entre Louis VII et Henri II, le contemplaient de l'Orme des Conférences, vantaient-ils avec admiration ce château *qui avait reçu depuis peu de temps un notable accroissement, et qui avait été bâti en belles pierres et garni de tours aériennes.*

Ces travaux n'étaient pas terminés en 1184, car le grand rôle de l'échiquier de Normandie, tenu par le sénéchal Guillaume, fils de Raoul, constate qu'on dépensa, cette année-là : à recouvrir la tour de Gisors, au mur d'enceinte, à la cuisine, au fossé extérieur, aux ponts, aux portes, à la maison de bois en dehors du bayle, au pied de la muraille autour du marché, 2,650 livres 28 deniers.

Un convoi d'épées, d'arcs et de boucliers était en même temps dirigé sur cette forteresse.

Enfin on y faisait parvenir de Rouen :

6 tonneaux de vin de Poitou et 27 fromages d'Angleterre, le tout ayant coûté 52 sous ;

Quatre muids de froment, estimés 37 livres 12 sous ;

2 verrières, pour la chambre du roi, payées 25 sous ;

Du plomb pour la couverture et pour celle de la tour, moyennant 32 sous, et pour la porte de la tour, une serrure de 12 sous.

Le même rôle nous apprend que le comte Guillaume recevait 1,000 livres par an pour la garde du château de Gisors et de ceux de Neaufles, de Dangu, de Château-sur-Epte, appelé Château-Neuf, et de Baudemont, nommé à tort Vaudreuil, qui formaient la ligne de défense de la marche de Normandie (1).

Enfin, et pour le couronnement de son œuvre, en 1185, Henri II fit bâtir, au pied du donjon, la petite chapelle qui valut à cette tour le nom de Saint-Thomas. L'histoire des démêlés de Henri II avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, est trop connue pour qu'il soit besoin de la raconter ici. Il suffira de rappeler que d'imprudentes paroles tombèrent un jour de la bouche du roi, qui furent entendues par des courtisans trop empressés à lui plaire, et qu'en 1170, le prélat fut massacré au pied de ses autels. Le pape Alexandre III excommunia celui qu'il considérait comme l'auteur principal de cet assassinat, et mit au nombre des martyrs le prélat qui avait payé de sa vie son zèle pour l'Eglise. Ce fut après avoir été absous, que Henri II érigea ce

(1) *Magni rotuli scaccarii Normaniæ*. Passim.
Ce qui reste de ce rôle a été publié en 1830, à Londres, par M. Pétrie, gardien en chef des archives de la tour.

sanctuaire, sous le vocable du saint qui avait été son chancelier et le précepteur de son jeune fils Henri. Si Gisors fut choisi pour le lieu de son érection, c'est en souvenir du voyage qu'avait fait en cette ville et de l'asile qu'y avait trouvé Thomas Becket, alors qu'il était persécuté par Henri II. Cette chapelle, détruite à la Révolution, mesurait, ainsi que l'indiquent ses fondations, encore apparentes, 7 m. de longueur sur 4 m. 70 de largeur. Il n'en reste plus que le rond-point, perdu dans l'épaisseur de la muraille qui forme l'enceinte particulière du donjon. De là partent des naissances de voussures, supportées par des culs-de-lampe que terminent des figures d'anges grossièrement sculptées. Dans l'enfoncement où s'élevait l'autel de pierre du saint patron, on voit encore une fenêtre étroite, espèce de meurtrière destinée à éclairer la chapelle expiatoire consacrée à l'archevêque de Cantorbéry. Un jour plus large eût pu compromettre la sûreté du donjon lorsqu'il était assiégé. Un chapelain en titre y était attaché, et y disait la messe une fois par an. Le dernier fut l'abbé Rigaud, devenu ensuite vicaire de l'église paroissiale. L'image de saint Thomas de Cantorbéry, qui décorait cette chapelle, dont il était le patron, est conservée au musée de Gisors.

Là s'arrête l'œuvre des ducs de Normandie, rois d'Angleterre. Pouvaient-ils poser, au front de cette ville, plus belle couronne de murs et de tours ?

L'invention de la poudre ouvrit cependant à l'activité des rois de France, redevenus maîtres de la place, une carrière non moins grande. Cette découverte ayant complétement changé le système d'attaque, un changement analogue dut nécessairement se produire dans le

système de défense. Comme les bouches à feu, à cause de leur longueur et de leur recul, ne pouvaient se mettre en batterie sur les plates-formes étroites employées jusqu'alors, il fallut d'abord élargir celles-ci en ajoutant des terres en arrière. Ainsi, du moins, fut remparée la muraille qui de la porte de Cappeville s'étendait à la poterne des Argillières. Le visiteur qui désirerait s'en assurer, n'aurait, pour cela, qu'à jeter un coup d'œil sur les derrières de l'hôtel de l'Ecu, où ce travail est encore très-apparent. La même cause fit abandonner le sommet et les étages supérieurs des tours, et choisir, pour l'installation des nouveaux engins, le rez-de-chaussée, qui en facilitait la manœuvre, et dont les meurtrières furent appropriées à leur usage. Si, après avoir franchi le pont des « Remparts », on veut examiner la muraille faisant suite à celle dont nous venons de parler, et qui reliait la poterne des Argillières à l'enceinte de la forteresse, on remarquera que l'une des tours dont elle est flanquée, offre cette disposition. Les fentes verticales, très-étroites à l'extérieur, mais évasées à l'intérieur, qui constituaient ses meurtrières se terminent par une partie circulaire, évidemment établie après l'introduction et pour le service des armes à feu. Quoique ces ouvertures aient été rebouchées, il est facile de les reconnaître en examinant de près le mur dans lequel elles furent percées.

Voilà pour les murailles de la ville.

Quant à celles de la forteresse, leur hauteur permettant à l'ennemi de les battre de loin, on comprit qu'il était nécessaire de la réduire. Cette nécessité s'étant aussi imposée pour les tours dont elles étaient flanquées, le même niveau passa sur toutes, les laissant, les unes et les autres, veuves de leurs couronnements et effaçant

la proéminence de celles-ci sur celles-là. De plus, comme les entrées étaient à peu près sans défenses, on les protégea par des ravelins dont, en face de la porte des Champs, la contrescarpe montre encore un reste. Enfin, pour soustraire le plus possible les murailles aux coups de l'ennemi, on les protégea d'abord, sur un tiers environ de leur hauteur, par un remblai extérieur, puis on plaça, en avant du fossé, un glacis disposé en pente et de manière à ce qu'il les couvrit parfaitement. Jusqu'alors l'assaillant avait principalement dirigé ses attaques sur les courtines et sur les tours qui les reliaient les unes aux autres; mais quand il vit le pied de ces ouvrages si bien défendu, il changea de système et dirigea ses coups sur les portes, dont les défenses avancées étaient les plus faibles. L'assiégé fit disparaître ce défaut en terminant ses ouvrages en pointe et construisit ainsi de véritables bastions, dont on retrouve, également devant la porte dont nous venons de parler, un magnifique spécimen. Comme l'ennemi ne peut faire brèche qu'après s'être emparé de la crête du glacis, on imagina de retarder sa marche en établissant, sur le bord extérieur du fossé, un terre-plein pour fusillade, ou corridor de contrescarpe. Le côté intérieur du fossé fut encore muni d'un de ces corridors d'escarpe, qu'on appelait aussi fausses-braies, lequel, traversant chaque tour à la hauteur de son premier étage, fut abrité par un mur, percé de meurtrières, derrière lequel se plaçait le défenseur pour tirer dans le corridor de contrescarpe. Ce mur se retrouve encore le long de la courtine de l'est. Enfin, pour augmenter, du côté de l'ouest, considéré comme le plus faible, la puissance des feux défensifs contre les batteries de brèche, le corridor d'escarpe fut transformé là en casemates, voûtées en

plein-cintre, percées de longues meurtrières, et qui, d'après ce que nous ont raconté des vieillards, s'étendaient au-delà de la porte de Neaufles.

Mais la tour Saint-Thomas, le moyen de la munir de bouches à feu et de la protéger contre les projectiles que lancent ces engins? Le plus simple était d'y renoncer. C'est ce que l'on fit. Seulement, pour la commodité de la garnison, au logement de laquelle cette tour dut être affectée par la suite, on perça au pied cette porte en arc surbaissé, qui donne accès au rez-de-chaussée, et on y accola cette tourelle octogonale qui servait, en même temps, et de cage à l'escalier montant aux différents étages, et de tour de guet.

Comme il avait éclipsé le donjon de Thibaut-Payen, celui de Guillaume-le-Roux, jadis redoutable, maintenant impuissant, allait à son tour s'effacer devant un troisième ouvrage de ce genre, dont les progrès de la stratégie avaient nécessité la construction.

Les faits et les considérations qui précèdent expliquent suffisamment pourquoi l'on ne choisit pas, pour l'assiette de ce dernier, une éminence naturelle ou artificielle, ni même le niveau du sol, mais la partie la la plus basse du fossé ; pourquoi ses murs reçurent une épaisseur double de celle des précédents, pourquoi, enfin, on le termina supérieurement par une solide plate-forme en maçonnerie.

Ce qui se conçoit moins, c'est que M. de Dion (1), qui, déjà, n'avait pas su reconnaître, parmi les ruines militaires de cette ville, les restes du château de Thibaut, restes que, d'ailleurs, nous avons, le premier, cru pouvoir signaler, ait attribué à Henri II d'Angle-

(1) *Exploration des châteaux du Vexin*. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1867.

terre d'abord, ensuite à Philippe-Auguste, le donjon dont nous allons nous occuper ; c'est qu'il ait fait remonter au XIIe siècle un ouvrage datant tout au plus du XVe ; c'est, enfin, qu'un archéologue éminent comme l'était de Caumont, ait adopté (1), sans contrôle sans doute, cette opinion, et partagé une erreur aussi... monumentale, contre laquelle auraient pourtant dû le prémunir l'assiette de cette tour, l'appareil employé dans sa construction, son caractère architectural et son état de conservation.

La description suivante, qu'en donne le premier de ces auteurs, nous dispense d'en faire une nouvelle :

« Il a 28 m. 30 c. de hauteur au-dessus du fossé, et un diamètre de 14 m. 30 c. ; son mur est épais de 3 m. 90 c., le double de l'épaisseur de ceux de la tour et de l'enceinte du donjon central ; au lieu d'un toit sujet à être détruit ou incendié, il est couvert d'une terrasse supportée par une voûte assez épaisse pour résister à la chûte des plus lourds projectiles de cette époque, et sur laquelle on pouvait établir de puissants engins...

« Cette belle tour, admirablement conservée, renferme trois étages voûtés composés chacun d'une salle de 20 pieds de diamètre ; les deux inférieurs ont une hauteur de 6 m. 50 c. (20 pieds), celui d'en haut a 13 m. (40 pieds). Cette salle supérieure, par laquelle on entre dans la tour, est la pièce principale à laquelle aboutissent toutes les communications. Elle possède un puits, une vaste cheminée, un four. Éclairée par cinq belles fenêtres, elle est surtout remarquable par la hauteur de sa voûte. Encore aujourd'hui ce serait un appartement

(1) *Abécédaire d'archéologie.* (*Partie militaire*).

fort agréable à habiter. On y arrive de plain-pied par le sommet d'une courtine garnie d'un double parapet et longue de 45 m. La porte, placée sous une arcade ogivale, n'en occupe pas toute la hauteur; mais elle est surmontée d'un fort linteau au-dessus duquel est une ouverture triangulaire destinée à éclairer le passage qui la suit. Dans ce passage, à gauche, se trouve l'escalier très-roide qui monte sur la terrasse. A côté de cette entrée est le couloir qui communique au mur d'enceinte, et plus loin, dans une fenêtre, la porte étroite de l'escalier qui descend aux étages inférieurs.

« Cet escalier est assez large, mais fort roide, chaque marche ayant 8 pouces (216 millimètres). Après avoir descendu les premières, on trouve un cabinet de latrines. La salle inférieure, moitié moins élevée que la première, est aussi moins éclairée, n'ayant que trois fenêtres... Un autre escalier obscur descend de cette salle dans le cachot du rez-de-chaussée, qui est presque au niveau du sol du fossé et fort au-dessous de celui de la basse-cour. Sa voûte, comme celle des autres étages, est portée par six fortes nervures qui reposent sur des corbeaux fort simples. Quatre meurtrières éclairent à peine ce vaste cachot; elles ont à l'intérieur 2 pieds de large sur 4 de haut, mais elles se réduisent progressivement, en traversant l'énorme mur, à des dimensions moitié moindres. Placées à 3 m. au-dessus du pavé, elles sont fortement inclinées et s'ouvrent au-dehors à environ 7 m. du sol. Ce sont les parois de ce lugubre logement, qu'un prisonnier a couvertes de sculptures pendant les longues heures de sa captivité de plusieurs années ».

« Cette tour, dit le comte de Laborde (1), porte tous les caractères d'une construction militaire des premières années du XVI[e] siècle. Les nervures qui soutiennent les voûtes retombent sur des consoles en mascarons, sculptées assez grossièrement dans le style de cette époque de la décadence gothique.

« La pierre qui a servi à la construction de la tour est extraite de ces grands gisements de Magny, qui donnent des matériaux si faciles à tailler. Le prisonnier put donc creuser, évider, ménager la pierre avec un clou. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait qu'un seul instrument, car aucune partie de son travail ne présente la trace d'un ciseau poussé par les chocs du maillet. Il égratignait la pierre et sculptait à force de frottis. Une seule et même main a exécuté toutes ces sculptures.

« Si la direction des idées d'un homme n'était profondément modifiée par l'impression du cachot, on pourrait trouver dans les sculptures du château de Gisors, des indices suffisants pour dire à quelle classe de la société appartenait le prisonnier ; mais en même temps que des scènes de guerre et de tournoi, dessinées avec l'entente des poses et la science des costumes, nous indiquent un gentilhomme habitué aux exercices militaires et familier avec les fêtes de la cour, les nombreuses compositions tirées de l'ancien et du nouveau Testament trahissent non-seulement des idées religieuses, mais une connaissance particulière des sujets de la Passion et des légendes, en même temps qu'une certaine habitude d'un genre de composition qui ne peut être seulement le résultat de l'observation. Et cependant

(1) *Gisors. Documents inédits tirés des archives de Saint-Gervais et Saint-Protais.*



le prisonnier de Gisors n'était pas sculpteur, j'entends sculpteur de profession. Tout son travail le montre étranger aux plus simples et aux premiers éléments de cet art. Il égratigne la pierre, il ne l'attaque jamais ; il creuse en fouillant, il modèle en grattant, mais on chercherait vainement un parti pris, un plan accusé, un fond réservé. Était-ce un amateur ? Mais au commencement du XVI[e] siècle, il était bien rare qu'un homme du monde pratiquât les arts, et il faudrait se demander si un amateur était capable de mettre sur pied un cheval aussi fier, aussi fringant dans son allure, et d'asseoir en selle avec cet aplomb, un cavalier qui non-seulement a le mouvement le plus naturel, mais aussi le plus conforme aux règles du tournoi, le mieux approprié à la mode de ce temps. Si un amateur n'est pas en état d'exécuter ce dessin, car c'est à peine un bas-relief, nous serons obligés de l'attribuer à un peintre, et alors tout s'explique. Il montre quelque talent quand il dessine, comme dans cette scène de tournoi ; il est inhabile jusqu'à la puérilité lorsqu'il sculpte. Il a l'habitude des cours, des sujets de guerre et des tournois, des armoiries si souvent répétées. Ici il représente un canon bardé de bandes de fer et monté sur quatre roues, là un écusson de France supporté par deux anges. Les scènes de la Passion, sans être familières à son talent, ont évidemment fixé leur souvenir dans sa mémoire : un Christ au tombeau, une pesée des âmes, un squelette semblable au cadavre de l'église de Gisors, ou au transi d'Avignon, étaient autant de scènes familières à cette époque et bien à leur place dans les idées tristes du prisonnier.

« L'auteur de ces sculptures, l'artiste s'est nommé. On voit sur la muraille qu'éclaire le premier rayon du

matin, un homme agenouillé en costume de bourgeois, et à côté de lui, un nom tout aussi bourgeois, sculpté en grandes lettres et placé sous l'invocation de la Vierge :

O mater Dei
Memento mei.
Poulain.

« Comment, en effet, aurait-il résisté à cette tentation, si naturelle, si vieille, lui qui faisait un musée de cette muraille ?

« D'après ce qui précède, l'auteur de ces sculptures a dû être enfermé dans ce cachot sous le règne de François Ier.

« Le nom de Poulain paraît fréquemment dans les obituaires de Saint-Gervais, et quelquefois sur la liste des orfèvres qui ont frappé leurs marques au XVIe siècle sur la plaque de cuivre de l'hôtel-de-ville de Rouen. »

Essayons, à notre tour, de jeter, sur un sujet qui n'est pas épuisé, un peu d'ordre et de clarté. Et avant de sortir de ce cachot, reprenons, en marchant de gauche à droite, ainsi que paraît l'avoir fait leur auteur, chacune des sculptures qui couvrent, depuis la hauteur où peut atteindre la main de l'homme jusqu'au niveau du sol, ses parois circulaires.

Celles qui frappent d'abord le plus la vue du visiteur représentent les dernières phases de la vie de Jésus : la Cène, le Jardin des Oliviers, la Trahison de Judas, le Reniement de Pierre, Devant Caïphe, Devant Pilate, le Portement, le Crucifiement, la Descente de croix, la Mise au tombeau, la Résurrection, les Disciples d'Emmaüs, le Désespoir de Judas et l'In-

crédulité de Thomas.

A ces premiers sujets religieux s'en mêlent quelques autres, d'un caractère profane. Dans l'embrasure de la porte, au-dessous de deux panneaux frustes, un troisième, figurant un homme et deux hallebardiers et une femme agenouillée devant un personnage debout : peut-être le prisonnier entre ses gardiens et la dame de son cœur demandant sa grâce. Et du côté de l'intérieur, un personnage en prière, des fleurs de lis, un canon cerclé à quatre roues, trois figures mutilées, et enfin l'inscription et la date : N. P. 1575.

Viennent ensuite une sainte Barbe, la Tentation, saint Nicolas ressuscitant des enfants, la Fuite en Égypte, les armes de France, un triptyque, une entrée de château, un niveau, la légende : *O mater Dei,* etc., une chapelle, dans laquelle encore un saint Nicolas ressuscitant des enfants, un squelette, un calvaire, un saint Martin, les armes de France surmontées de cinq cœurs, la tentation de saint Antoine, un saint Christophe, un panneau dans lequel le démon souffle les cierges que portent deux dames, une danse macabre, un autre Saint-Martin, une chasse au faucon, un tournoi, la pesée des âmes, Saint-Georges terrassant le démon.

Nous ferons grâce au visiteur de toutes les histoires, plus ou moins hasardées, dont a été le sujet le prisonnier qui, pour tromper l'ennui d'une longue détention, couvrit de ces sculptures les murs de son cachot. Un seul fait pourrait mettre sur la voie de son identité, et c'est celui auquel n'a pensé aucun des écrivains qui ont cherché à percer le mystère de son existence. Il suffira de le faire ressortir pour faire croûler, comme un château de cartes sous le souffle d'un enfant, tout l'échafaudage de récits, qu'on croirait plu-

tôt tombés de la plume d'un romancier que faits par un historien.

A qui donc faut-il attribuer ces sculptures ? Est-ce, comme l'a conjecturé de la Mairie (1) et comme l'a fait, après lui, Hersan (2), à Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, sous la Ligue, que les Guises, alors tout-puissants, auraient fait enfermer là pour avoir dénoncé, au roi Henri III, la faction des Seize et l'entreprise qu'ils avaient formée d'enlever à ce souverain la couronne et la liberté? Et la pierre qui porte les initiales N. P. et la date 1575, serait-elle l'écrou de ce prisonnier ? Ces lettres et ces chiffres ne font pourtant pas corps avec les autres dessins, dont ils diffèrent d'ailleurs de caractère. En sculptant, sur les murs de son cachot, un saint Nicolas, l'auteur aurait-il voulu représenter son patron ? Mais on y rencontre aussi, et à plusieurs endroits, un saint Martin ; mais on y trouve encore un saint Christophe et un saint Georges, et c'est, nous le démontrerons bientôt, à une autre inspiration qu'est dû ce morceau.

Doit-on, avec M. de Laborde (3), considérer ce travail comme l'œuvre d'une seule et même main, et le faire remonter au règne de François Ier ? Nous ne le pensons pas davantage.

Un fait qui peut d'abord être mis hors de doute, c'est la différence de faire et même de procédé, qui existe entre les premiers et les derniers panneaux, et qui indique le travail de plusieurs personnes. Il ne

(1) *Lettres sur Gisors*, par N. R. P. de la Mairie. Gisors, Lapierre, 1848.

(2) *Histoire de la ville de Gisors*, par P. F. D. Hersan. Gisors, Lapierre, 1858.

(3) Ouvrage déjà cité.

parait pas moins certain, à en juger par la connaissance qu'ils avaient de l'église de cette ville, que les auteurs étaient des habitants de Gisors. Car qui la posséda plus qu'eux, cette connaissance? Beaucoup de leurs sculptures ne sont-elles pas des réminiscences de celles de ce monument? N'ont-ils pas emprunté, à la chapelle Saint-Clair, « le Squelette » et la légende : « *O mater Dei, memento meî* », au grand portail, « la Fuite en Égypte » et « l'écu de France », à la tour méridionale de ce portail, « la chute du premier homme » et « saint Nicolas ressuscitant des enfants» ? La juxtaposition, sur la paroi intérieure et salpêtrée du cachot, comme sur la face extérieure et vermiculée de l'église, de ces deux dernières scènes, ne prouve-t-elle pas, avec la dernière évidence, que celles-ci sont des copies de celles-là? Elles fournissent même, sur l'époque de l'incarcération de leurs auteurs, une indication précieuse. La tour du monument religieux porte une date, inscrite au-dessus de l'arbre de Jessé qui la décore intérieurement : 1593. Ceux qui en reproduisirent les sculptures n'ont donc pu être enfermés avant cette année-là. Enfin, s'il est permis de contester à nos prisonniers la qualité de sculpteurs, on ne peut du moins s'empêcher de leur reconnaître un état similaire. Ainsi, nous sommes à peu près fixés sur leur profession, comme sur leur domicile et sur la date de leur réclusion. S'ils n'étaient pas imagiers, c'étaient des peintres ou des verriers ; ils habitaient Gisors et furent enfermés dans le cachot de cette ville vers la fin du XVIe siècle. Pour quelle cause? Furent-ils victimes des discordes civiles et religieuses de l'époque? Y a-t-il quelque rapport entre leur incarcération et l'inachèvement de cette tour de l'église;

à laquelle ils empruntèrent quelques-uns de leurs sujets de sculpture ? Sur les registres de la comptabilité de S. S. Gervais et Protais, nous avons bien relevé cet article : « Le 7 novembre 1584, pour trois adjournements faits faire à Me Romain Buron, victrier, à Nicollas Le Pelletier, menuisier, pour être condamnez à faire et parachever les ouvrages de l'église, paié au sergent i j s. 6 d. » ; nous y avons bien constaté que, malgré cette intimation, cinq ans plus tard, seulement, le premier remit la main aux vitraux de la tour méridionale du portail : « Le 9 avril 1589, à Me Romain Buron, pour avoir refait les vitres de la chapelle du chapelet, lxxs. », et que le second cessa entièrement de figurer dans les comptes. Mais cette contestation eut-elle pour conséquence l'internement des récalcitrants, et ces derniers sont-ils les auteurs des sculptures que l'on vient d'examiner, c'est ce que nous n'avons pu découvrir. Heureux si, en en restreignant le champ, nous avons pu rendre les recherches plus faciles à ceux qui viendront après nous ; si, à l'aide des indices que nous avons donnés, ils parvenaient un jour à arracher à ce cachot son dernier secret.

Ce donjon, dont l'étage inférieur servait de dépôt pour les minutes des anciennes juridictions dont Gisors était le siége, s'appelait « Tour aux Archives » ; les dernières phases de la vie de Jésus, qu'un prisonnier sculpta sur les murs du cachot qu'il renferme, lui firent aussi donner le nom de « Tour de la Passion », et enfin il reçut, en mémoire du malheureux auteur de ces sculptures, celui de « Tour du Prisonnier », sous lequel il est connu aujourd'hui.

Nous ne pouvons quitter l'enceinte de cet ancien châ-

teau, sans signaler à l'archéologue l'existence, entre la motte de la tour Saint-Thomas et l'ancienne habitation du gouverneur, maintenant à usage de corps-de-garde, d'un cimetière mérovingien et d'une partie de son riche mobilier funéraire.

Rappelons, enfin, que les deux grands pavillons rectangulaires qui ont été construits au sud de cette enceinte, pour servir de halles à la ville, et dont la première pierre fut posée le 3 Juin 1786, sont dûs à la munificence du duc de Penthièvre, dernier seigneur de céans.

Le château de Gisors et ses dépendances, devenus une propriété communale, forment aujourd'hui une promenade que bien des grandes villes envieraient à celle-ci. Que de fois n'avons-nous pas entendu tomber, de la bouche de ceux qui en exploraient les ruines, cette exclamation : Si les pierres parlaient ! Eh ! bien, cher visiteur, eh ! bien, visiteuse adorée, nous avons tenté — et pûssions-nous n'avoir pas complètement échoué, — de le réaliser, ce vœu. Nous les avons interrogées, ces vieilles pierres, et ce qu'elles nous ont appris, nous vous l'avons raconté. Et maintenant si vous le voulez bien, nous allons essayer de faire, à leur tour, causer les lierres.

VI

LES PROMENADES. — LA PLACE ET LA STATUE DE BLANMONT. — L'ILLUSTRAVIT.

Sous ces voûtes, sous ces tourelles,
Pour éviter les feux du jour,
Parfois gentilles pastourelles
Redisent doux propos d'amour,
Jeune fillette, jeune amant,
Vous qui parlez si tendrement....
Prenez garde !
La Dame Blanche vous regarde,
La Dame Blanche vous entend.
(*La Dame Blanche*).

Déjà, dès la première moitié du XVIIIe siècle, le contour extérieur des glacis du château servait de promenade aux habitants, qui l'avaient même fait planter, du consentement de Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, d'une partie des arbres dont il est aujourd'hui orné. En 1752, « pour l'embellissement de la ville et la plus grande commodité du public, » le maire proposa au maréchal de leur donner à titre de fieffe, moyennant 40 livres de rente, ce terrain, c'est-à-dire les fossés, les remparts et le banneton. Un projet de contrat fut signé le 7 mai, et le 4 mars 1754, il était approuvé par lettres-patentes. La ville avait alors pour maire d'Hostel, procureur du roi.

L'avocat Renault, qui exerça les mêmes fonctions de 1770 à 1772, ayant fait planter d'arbres la place communale longeant le chemin de Bazincourt, la reconnaissance publique donna, à cette partie des promenades, le nom de cours Renault.

« Le temps et les hommes, qui détruisent plus vite encore, » dit de la Mairie, « avaient porté de si rudes atteintes à la solidité de la tour Saint-Thomas, que, pendant que j'ai été maire de Gisors (1820-1826), je me suis vu obligé, en conscience, de faire construire quelques éperons pour la soutenir, en leur donnant à eux-mêmes le caractère d'une ruine. J'ai fait planter, au pied de cette maçonnerie nouvelle, des lierres, que j'espérais voir l'entourer et la soutenir, comme il y en a tant sur nos vieilles et pittoresques murailles. Ils sont morts, et apparemment le lierre choisit lui-même le pan de ruines qu'il préfère, comme l'ami choisit l'ami auquel il s'attache pour toujours ».

Le même nous apprend qu'en 1836, c'est-à-dire sous l'administration de Rougel, des réparations intérieures furent faites à ce donjon, et que vers cette époque on reconstruisit l'escalier conduisant au sommet. Les curieux purent alors jouir d'un magnifique point de vue, dont ils avaient été longtemps privés. Au nord, la forêt de Bleu, tellement enveloppée de son voile de brouillards, qu'elle devait rappeler aux Normands le ciel mélancolique de leur première patrie. A l'ouest, la tour démantelée de Neaufles, jalon qui, cinq lieues plus loin, fait apercevoir, au milieu d'une vaste plaine, les clochers pointus d'Ecouis, la vieille collégiale d'Enguerrand de Marigny, où son corps a trouvé une tombe, après avoir été exposé à Montfaucon. Au midi, c'est un autre aspect :

par-dessus l'église de Gisors, à travers les découpures de ses minces et légères dentelles de pierre, on découvre Montjavoult, l'Olympe du Vexin (*Mons Jovis*), avec ses souvenirs de paganisme et sa tour d'où l'on voit Paris. A l'est, enfin, si l'on suit le cours de la Troëne, qu'encadrent des collines couvertes de troupeaux (Mont-Ouin ou Ovin, comme on écrivait autrefois, *Mons Ovium)*, on se trouve à Trye. Le soleil étincelle dans des vitres lointaines ; sans doute c'est le vieux château des sires : non, c'est une fabrique moderne ; du château, il ne reste plus que la tour où J.-J. Rousseau écrivit une partie de ses *Confessions*. (1)

Un autre maire de Gisors, Thierry, a heureusement relevé les promenades de l'état d'abandon dans lequel les avaient laissé tomber ses prédécesseurs. C'est pendant sa longue administration (1848-1862) et par ses soins, que l'enceinte du château de Thibaut-Payen et celle de la forteresse de Guillaume-le-Roux furent transformées en jardins publics. Cet intelligent et habile administrateur fit également pratiquer, dans les dépendances du château, plusieurs fouilles, dont quelques-unes ont été fructueuses. Enfin, il avait installé dans les ruines deux petits musées, aujourd'hui transférés à l'hôtel-de-ville. C'est également à lui que Gisors est redevable d'un autre genre de célébrité. Aux jours de fête, les musées étaient tout grands ouverts au public, qui, après les avoir visités, faisait sur le chemin de ronde une promenade aérienne, montait aux donjons, descendait aux flambeaux dans les souterrains et les cachots, et se répandait, enfin, ou bien dans ces jar-

(1) Ouvrage déjà cité.

dins créés de la veille, ou bien dans ces allées déjà séculaires de hêtres, d'ormes, de tilleuls, de marronniers et de platanes, qui courent au fond des fossés et sur la crête des glacis. Des jeux de toute sorte étaient installés là, et sur le rond-point faisant face à la Porte-des-Champs, la musique mêlait son harmonie à celle d'une admirable nature, au charme des ruines qu'elle encadre si délicieusement, aux accents joyeux de la foule. Dans la soirée, les promenades étincelaient de lumière, éclairées par des milliers de verres de couleur, qui couraient d'arbre en arbre sous forme de guirlandes, s'accrochaient en pendentifs aux dômes de feuillage, ou bien, tapissant le dessus et les côtés d'une allée, en faisaient un éblouissant couloir ardent. Un feu d'artifice était tiré du haut du vieux donjon, et des flammes de Bengale simulaient l'embrâsement de la forteresse. Le tout se terminait par des danses sous une tente de feu qui produisait, à travers les arbres, l'effet le plus séduisant et le plus enchanteur. Aussi ces fêtes attiraient-elles une grande affluence de curieux, et ont-elles laissé à Gisors une réputation dont il est resté justement jaloux.

Enfin, un des derniers administrateurs de Gisors, Renault, (1871-1877), qui montra pour les promenades une sollicitude non moins vive, orna les jardins de nouvelles plantations et jeta sur le rez-de-chaussée des tours de l'enceinte, ouvertes du côté de l'intérieur, ces petites voûtes, tapissées de lierres, qui procurent aux habitués un agréable lieu de distraction et de repos.

« Il faudrait, dit Raymond Bordeaux, dans la *Normandie illustrée*, une journée entière pour bien voir les restes imposants du château, pour parcourir

les murailles, les chemins de ronde, poternes, fossés et casemates de l'enceinte intérieure qui, suivant des hommes compétents, pouvait contenir une garnison de dix mille hommes, et pour gravir l'escarpement du grand donjon et les escaliers des tours Saint-Thomas et du Prisonnier. Sous le rapport de l'étendue, cette citadelle dépasse les châteaux les plus fameux des bords du Rhin, et l'on peut sans exagérer la signaler aux touristes comme l'une des plus vastes et des mieux conservées de toutes les forteresses du moyen-âge, subsistant en France. Les fossés profonds et les larges remparts transformés en promenades, forment un parc magnifique, où des arbres déjà centenaires couvrent de leurs groupes élégants des talus de gazon délicieux. Ces ouvrages extérieurs, à peu près maintenus dans leur intégrité primitive, offrent au visiteur d'ombreuses allées, des points de vue charmants, des mouvements de terrain pittoresques, des repos heureusement ménagés. Des sentiers pratiqués sur des pentes couvertes de lierres et de pervenches, montent jusqu'à la base des murailles, rendent toutes les parties de ces vieilles constructions accessibles aux curieux, qui redescendent auprès d'une poterne dont la haute ogive laisse voir une perspective nouvelle, ou bien conduisent à l'entrée de souterrains mystérieux ou dans les chambres voûtées de quelque vieille tour. » (1)

A l'ouest des promenades, en avant d'un escalier monumental qui conduit aux anciens glacis, on voit se détacher, sur la verdure des hautes futaies dont ils sont plantés, une statue de marbre blanc. C'est celle

(1) La *Normandie illustrée*, monuments, sites et costumes, etc. Nantes, Charpentier, 1852, 2me partie du T. 1er.



que la ville de Gisors a érigée, par souscription, à l'un de ses plus glorieux enfants, au général de Blanmont. Œuvre de Desbœufs, elle fut inaugurée le 13 Juillet 1851, en présence d'une affluence de plus de 10,000 personnes.

Le général Marie-Pierre-Isidore-Thomas de Blanmont naquit à Gisors le 23 février 1770, du mariage d'Aphrodisie - Victor - Thomas de Blanmont, maître de pension, avec Marie - Élisabeth Jourdain. Il descendait d'une ancienne famille normande anoblie sous Louis XIV.

A peine âgé de 14 ans, il débutait dans la carrière militaire en entrant comme soldat dans le régiment d'Auvergne, où il conquit son premier grade, celui de caporal, en 1790. Le 6 septembre 1792, enrôlé comme engagé volontaire national dans le 3e bataillon du département de l'Eure, il y fut proclamé capitaine, quelques jours après. Ce fut à la tête de sa compagnie, le 3 Juin 1793, à la bataille d'Arlon, qu'il reçut ses deux premières blessures, en chargeant une batterie de plusieurs pièces de canon, dont deux tombèrent en son pouvoir. Devenu aide-de-camp du général Turreau, le 4 novembre suivant, et employé, en cette qualité, à l'armée de l'Ouest, il se distingua particulièrement à l'affaire de Viers, le 6 mars 1794. Chargé de porter des ordres au général Haxo, il détermina le succès de l'affaire des landes de Boué, en traversant l'armée vendéenne à Palluau, avec 22 dragons du 2e régiment. Il fut fait adjudant général, chef de brigade, sur le champ de bataille, en récompense de ses actions d'éclat dans cette journée mémorable, où il reçut trois coups de baïonnette, dont un lui traversa le corps, eut un genou

fracassé, et 3 chevaux tués sous lui. Le 8 octobre 1794, commandant une avant-garde, il rencontra l'ennemi, le culbuta, tua quatre hommes de sa main, reçut trois blessures et eut encore un cheval tué sous lui. Suspendu de ses fonctions le 16 août suivant, au temps de la Terreur, il vint revoir sa ville natale et y épousa Mlle Renault. Rappelé au service le 22 août 1796, comme chef de bataillon, il redevint aide-de-camp du général Turreau. En 1799, employé à l'armée du Danube, il fut nommé adjudant-général, chef de brigade, le 25 septembre. Cette promotion, qui avait été faite sur le champ de bataille par le général en chef, fut confirmée par le premier consul le 19 octobre suivant. Au combat du pont d'Exiles, en Piémont, le 21 avril 1800, commandant l'avant-garde du corps d'armée du général Turreau, il pénétra dans la vallée de Suze, chassa l'ennemi jusqu'à Saint-Chaumont, et se retira sur Exiles, après avoir fait un grand nombre de prisonniers. L'ennemi, étant revenu en force au bout de quelques heures, tenta de s'emparer du pont sur la Doire ; mais l'adjudant-commandant de Blanmont s'étant mis à la tête de la 28e demi-brigade d'infanterie, s'élança sur le pont, et déjà les ennemis étaient enfoncés et commençaient à se retirer en désordre, lorsqu'il fut atteint d'une balle qui lui traversa la cuisse droite et le jeta à terre. L'ennemi perdit dans cette affaire un grand nombre d'hommes et deux pièces de rempart. Après la bataille de Marengo, il fut nommé au commandement de Gênes. De 1801 à 1805, il fut employé dans la 23e division militaire, en Corse. Il fut ensuite nommé officier de la Légion d'honneur. Après avoir fait la campagne de 1806 à

l'armée d'Italie et celle de 1807 en Allemagne, campagnes où il se montra constamment aussi valeureux soldat que capitaine expérimenté, il fut nommé colonel du 105e régiment de ligne. Au siége de Stralsund, en 1808, une action d'éclat lui valut la croix du mérite militaire de Bade. C'est à lui que fut réservée la mission de porter à l'empereur les insignes de la royauté suédoise, tombés en nos mains lors de la prise de Rugen. A Esling, il reçut quatre blessures, eut deux chevaux de tués sous lui, et il resta néanmoins à la tête de son régiment. La veille de la bataille de Wagram, il fit 800 prisonniers, et préluda ainsi à l'une de nos plus éclatantes victoires. A la bataille d'Eckmuhl, il fit des prodiges de valeur, reçut de nombreuses blessures, et perdit encore plusieurs chevaux tués sous lui. Recommandé tout particulièrement par le général en chef Molitor et par les maréchaux Soult, Davoust et Oudinot, il fut nommé, en 1809, commandeur de la Légion d'honneur, et obtint, le 6 août 1811, le grade de général de brigade. En 1812, lors de la retraite de Russie, il fut blessé à Borisow et fait prisonnier au passage de la Bérésina. Il resta au pouvoir de l'ennemi jusqu'à l'abdication de Napoléon. Rentré en France le 30 juillet 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 25 octobre suivant, et obtint un commandement dans la 15e division militaire. Au mois de mars 1815, le roi Louis XVIII le nomma lieutenant-général, lors de son passage à Abbeville, où il commandait alors. Le général de Blanmont, élu député à la chambre des Cent-Jours, fut nommé commissaire de cette assemblée près l'armée. Mis à la demi-solde après la seconde Restauration, il fut compris, depuis, dans le

cadre des officiers généraux en activité, et commanda, en 1820, l'une de nos subdivisions militaires. Après six ans de disponibilité, il fut mis à la retraite, en 1827 ; mais il rentra en activité à la Révolution de Juillet, et reçut le 2 août 1830 le commandement de la subdivision de l'Oise, qu'il conserva jusqu'en 1832. C'est alors que le général de Blanmont vint se reposer au milieu de ses compatriotes. Un bien grand malheur, qui lui fit verser des larmes de sang, vint alors le frapper : son enfant unique, sa fille, qu'il affectionnait par dessus tout, lui fut enlevé, en quelques heures, par l'horrible fléau qui décimait alors les familles. Les titres du général de Blanmont, les nombreuses décorations qui brillaient sur sa noble poitrine, étaient le prix bien mérité de ses glorieux services, et de son sang qui avait tant de fois coulé pour la France. Ces services, bien que suffisants pour une illustration, se trouvaient encore rehaussés par des vertus si éminentes, que l'on ne sait lequel, du guerrier ou de l'homme privé, on doit le plus admirer. Amour du pays, loyauté, franchise, probité sévère, désintéressement absolu, générosité sans bornes, bonheur d'obliger, dévouement en amitié, affections vives et constantes, tels étaient les trésors d'un cœur rempli de tout ce qui est noble et beau.

Le général de Blanmont mourut à Gisors le 8 décembre 1846, et son plus bel éloge est dans le deuil général que causa sa mort, dans l'empressement de la population tout entière à lui rendre les derniers devoirs, à lui offrir le tribut de ses regrets.

Sur la place qu'orne la statue de ce général, et aujourd'hui connue sous le nom de Blanmont, mais qui s'appela précédemment place Caroline, sans doute

en souvenir du passage de la duchesse de Berry à Gisors, et aussi du Rempart, un propriétaire de cette ville, Lemercier, fit construire, vers la fin du XVIIIe siècle, au-dessus de l'ancienne porte de Neaufles, une vaste habitation en bois, qui ne comprenait pas moins de trois étages, et croyant avoir fait un chef-d'œuvre, il inscrivit en grands caractères, sur la façade de ce bizarre édifice, plutôt chinois que gothique, le mot : ILLUSTRAVIT. Cette singulière construction, qui avait des fenêtres vitrées en rond, en carré, en losange, et de toute autre forme irrégulière, fut démolie en 1825, en même temps que la porte de Neaufles.

Un poëte contemporain, Quétant, étant venu à Gisors voir un de ses frères, en 1818, fit les vers suivants sur cet *Illustravit*.

« Arrêtez un moment, voyez, lisez, passants,
Si cet *Illustravit* renferme du bon sens ?
Pour moi, je gagerais quinze cents contre mille,
Que cet *Illustravit* déshonore la ville,
Et que l'auteur gaulois qui s'affiche en latin,
Fit ses humanités dessous maître Roussin.
Il doit, pour réparer sa grossière bévue,
Qui choque le bourgeois, le bon sens et la vue,
Aller la corde au col et la torche à la main,
Faire amende honorable à monsieur le latin,
Protestant que jamais il n'aura la folie
De parler à Gisors la langue d'Italie,
Et, bâtonnant, enfin, son bel *Illustravit*,
Y graver en sa place un *Dedecoravit*. »

VII

LES BORNES ET LA RUE DES BORNES.
LES MATHURINS. — LE MONT-DE-L'AIGLE.
LA FORÊT DE GISORS.

Au chemin de Bazincourt, qui part de la place de Blanmont et contourne en partie les Promenades, viennent, après la rue des Bornes, s'embrancher ceux des Mathurins et du Mont-de-l'Aigle, dont le premier, se bifurquant à l'entrée du hameau qu'il dessert, conduit aussi, par la forêt de Gisors, à Saint-Denis-le-Ferment.

Nous avons cherché à savoir si « les Bornes », canton situé au nord de la ville, et la « rue des Bornes », qui y conduit, ne rappelleraient pas, par leur dénomination, l'existence de quelque ancien monument mégalithique, comme on en rencontre dans les environs. M. Lobrot, alors qu'il était juge de paix à Gisors, a bien trouvé, sur le chemin du Mont-de-l'Aigle, un fragment de hache en silex, et nous avons bien recueilli nous-même, près de la sente de Grainville, un percuteur de même nature ; mais nous n'avons découvert là ni la trace, ni le souvenir d'aucun autre objet dont l'existence pût remonter à l'âge de la

pierre, et les limites qui séparaient les dîmages de Gisors et de Neaufles ont dû seules donner lieu à ces appellations.

« Les Mathurins » durent leur établissement à Gisors, à Nicolas Huet, fils d'un tailleur d'habits, et bourgeois de cette ville, dont la famille existait naguère encore dans le pays. Celui-ci obtint, le 4 décembre 1603, d'Anne d'Est, duchesse de Nemours et comtesse de Gisors, l'abandon d'un arpent de terre, sur un petit côteau, au nord de la ville, près le chemin de la ferme du Mont-de-l'Aigle, où il fit construire, de ses propres deniers, un ermitage et une chapelle, sous le vocable de Notre-Dame-de-Liesse. Il y appela, le 24 mai 1610, deux religieux trinitaires du monastère de Caillouet, près Chaumont-en-Vexin. Ce fut Marc Philo de Saint-Servin, curé de Gisors, qui les installa, le 13 juin suivant, après avoir consacré leur chapelle. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, approuva, le même jour, cette fondation. Nicolas Huet, décédé le 18 octobre 1625, trouvait, le lendemain, une sépulture dans le modeste sanctuaire élevé par ses mains. Il pouvait reposer en paix, le grain qu'il avait semé avait germé et ne demandait qu'à grandir ! Les religieux qu'il laissait à la tête de son œuvre ne tardèrent pas, en effet, à remplacer leur chapelle par une église, qui fut consacrée, le 2 juin suivant, par Robert Denyau, alors curé de Gisors. Leur nombre augmentant, et l'ermitage étant à son tour devenu trop étroit, le duc de Nemours, comte de Gisors, le changea, en 1629, en une vaste enceinte. Dans la suite, en 1662, la princesse Elisabeth de Vendôme, la veuve de ce généreux donateur, leur permit encore de planter « pour la décoration du lieu

et pour procurer un couvert commode aux pélerins qui s'y rendaient, » quelques terres vaines et vagues situées devant leur couvent. Enfin, en 1728, le supérieur fit non seulement réparer, mais agrandir de nouveau les dépendances de cette maison.

Les Mathurins appartenaient, on le sait, à l'ordre de la Merci ou de la Rédemption des captifs. Lorsque l'islamisme eut envahi le nord de l'Afrique et le midi de l'Espagne, la guerre et bientôt une piraterie formidable firent tomber chaque année, entre les mains des infidèles, un grand nombre de chrétiens qu'ils traînaient en esclavage dans les villes de l'Orient et de l'Afrique septentrionale. Le dévouement chrétien ne pouvait rester insensible au malheur de ces infortunés. Aussi vit-on alors des hommes se réunir, employer leurs biens et les aumônes qu'ils recueillaient, à racheter les captifs, consacrer à cette œuvre leur vie et parfois leur liberté, et porter eux-mêmes chez les infidèles la rançon de la délivrance. Telle était l'œuvre des Mathurins.

Le samedi 9 octobre 1700, de Saint-André, curé de Gisors, recevait solennellement et processionnellement, en l'église de cette ville, 66 captifs chrétiens, rachetés par les Mathurins dans les États barbaresques.

Plus tard, chaque fois qu'il arrivait en cette ville des captifs rachetés par ces religieux, une procession, à laquelle assistaient les officiers du bureau de l'Hôtel-de-ville et ceux du bailliage, ainsi que la compagnie de la Jeunesse , se faisait en l'église paroissiale et en celles des couvents, « tant pour rendre grâces à Dieu de la rédemption des dits esclaves, que pour

quêter pour le rachat des autres détenus dans les chaines ».

C'est ce qui résulte de la curieuse pièce suivante, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir citée tout entière :

« Du dimanche 2 février 1766, à Gisors, au bureau de l'Hôtel de ville, tenu devant M. d'Hostel, maire, en présence de M. Renault, lieutenant, de MM. les échevins et du procureur du roi.

« Sur l'avis donné au bureau par le R. P. Louis-François Loyer, ministre des Mathurins de cette ville et procureur des captifs de la province de Normandie, qu'il arrivait cejourd'hui en cette ville le R. P. Jean Montoure, définiteur général de la Congrégation réformée, et l'un des rédempteurs des captifs, avec environ 26 esclaves par lui rachetés dans le royaume du Maroc le 23 août 1765, tant officiers que matelots, et que la procession desdits captifs doit se faire demain en l'eglise paroissiale de cette ville et dans celles des couvents, tant pour rendre grâce à Dieu de la rédemption desdits esclaves que pour quêter pour le rachat des autres détenus dans les chaines, et attendu qu'il est d'usage que les officiers de ce bureau assistent aux processions desdits captifs, comme il s'est pratiqué en cette ville aux années 1720 et 1726 ; que messieurs les officiers du bailliage doivent assister à celle qui se fera demain, il a été arrêté que les officiers de ce bureau avec la compagnie de la Jeunesse assisteront demain à ladite procession des captifs, et partira, en la manière accoutumée, pour se joindre aux officiers du bailliage ; arrête aussi que le sieur receveur des octrois remettra audit sieur Loyer, ministre et procureur des captifs,

lors de la quête qu'il fera demain en l'église paroissiale de cette ville, la somme de 24 livres pour contribuer au rachat des autres esclaves, laquelle somme ledit receveur est autorisé à employer en dépense dans son compte desdits octrois de la présente année. » (1).

Dans les maladies contagieuses, on allait à la chapelle des Mathurins, demander à Notre-Dame-de-Liesse, sa patronne, la cessation du fléau.

Voici à quelle occasion. En 1632, un marchand de vinaigre, de Gisors, Aubry, rencontra, en revenant du marché de Chaumont, le curé de Trie-Château, qui, accompagné de son clergé, venait faire la levée du corps d'un individu, mort dans un fossé longeant le chemin, afin de l'inhumer dans le cimetière de sa paroisse. Les porteurs faisant défaut, le charitable commerçant offrit son office, que l'on n'eut garde de refuser. Cet acte de dévouement devait être fatal, non-seulement à son auteur, mais encore à beaucoup de ses concitoyens. En effet, aussitôt rentré à Gisors, le brave homme fut frappé d'une maladie pestilentielle, à laquelle il ne tarda pas à succomber et qui, s'étant propagée dans la ville, où elle dura jusqu'à la fin de l'année 1634, y fit de nombreuses victimes. Les fossés entourant la forteresse étaient alors remplis d'eaux stagnantes, amenées là, comme on l'a vu, des plateaux de la forêt, et qui, par les gaz délétères qu'elles dégageaient, par les microbes qu'elles laissaient échapper de leur sein, ne devaient pas peu contribuer à l'entretien du mal. Tel n'était pourtant pas l'avis de Denyau, curé de l'époque. Dans le fléau qui décimait sa paroisse, l'homme de Dieu ne voyait qu'un effet de la colère céleste. Sa thèse, il

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.



est vrai, fut admirablement servie par un météore qui apparut, à Gisors, en novembre 1633, sur les neuf heures du soir. Les habitants, attérés de voir le ciel parsemé de langues de feu, accompagnées d'autres de couleur très-noire, sortirent de leurs maisons et crièrent : Au feu ! croyant qu'un immense incendie dévorait la ville. Ce phénomène atmosphérique, dans la reproduction duquel la population d'aujourd'hui, moins naïve et moins crédule, ne verrait qu'une aurore boréale, se reproduisit à trois reprises différentes. Aussi grand amateur de pélerinages que profondément superstitieux, Denyau ne manqua pas, en la circonstance, d'organiser une procession expiatoire à la chapelle de Notre-Dame-de-Liesse, sise aux Mathurins. Les légendes suivantes feraient même croire que les images de la Vierge qui surmontaient les portes de la ville, ne furent pas davantage étrangères aux dévotions de ce curé et de ses paroissiens. Celle de ces statues qui décorait la poterne des Argillières, et qui est aujourd'hui placée à l'extrémité du faubourg de ce nom, fut, jusqu'en ces derniers temps, vénérée sous le nom de Notre-Dame-de-Liesse et invoquée dans les maladies pestilentielles. Quant à la vierge placée au-dessus de la porte de Neaufles, et qui faisait face au faubourg, la tradition veut que, pendant la maladie contagieuse dont nous parlons, elle soit descendue de sa niche pour suivre la procession faite dans l'intention d'apaiser la colère du ciel, et que, lorsqu'elle revint pour reprendre sa place accoutumée, elle ait été obligée de baisser la tête, parce qu'elle avait grandi. Cette vierge avait, en effet, la tête inclinée, et, comme si elles n'étaient pas toutes ainsi, on assurait que c'était pour perpétuer le souvenir du miracle qui avait fait cesser, dans la ville, l'affreuse

maladie qui mettait toutes les familles en deuil. Non content d'avoir ainsi placé sa paroisse sous la protection de toutes les Notre-Dame-de-Liesse de Gisors, le pasteur de cette ville fit encore le vœu d'aller, avec ses ouailles, invoquer celle dont l'église était située près de Laon : voyage qui fut, en effet, effectué le mercredi d'après le dimanche de *Quasimodo* de l'année 1634. Et comme un pélerinage a toujours pour résultat, à défaut d'autres, d'enrichir le sanctuaire qui en est le but et d'engraisser ceux qui l'exploitent, les bons députés de Gisors ne quittèrent pas celui de Laon sans lui avoir fait don d'un calice, d'une patène, d'une cuvette et de deux burettes en vermeil (1). Le terrible fléau ayant cessé d'exercer ses ravages dans la ville, ce fut, pour Denyau, un signe de l'apaisement de la colère de celui dont il était le ministre. Aussi fit-il chanter, dans son église, un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel assistèrent tous les paroissiens et une partie de ceux des villages voisins. On a, de ce curé, plusieurs ouvrages historiques. C'est dans cet esprit qu'ils sont conçus, c'est de pareils sujets et de plus étonnants encore, qu'ils sont remplis. « Au sujet de la peste qui affligea de son temps la ville de Gisors, en 1632 et 1633, Robert Denyau, » dans une histoire de cette ville, demeurée manuscrite, « fait un long détail du pélerinage que ses paroissiens firent à l'église des Trinitaires, et de la dévotion avec laquelle ils y chantèrent le *Regina cœli*. Cette antienne lui donne lieu d'entrer dans une dissertation de dix-sept pages sur le *Regina cœli* des Israélites, le *Regina cœli* des Chrétiens, le *Regina cœli* des Collyridiens ; puis, à propos des Colly-

(1) Villette. — *Hist. de N.-D.-de-Liesse*, p. 68.

ridiens, il fait un grand étalage d'érudition grecque pour nous donner l'étymologie de ce mot. Il prend occasion de tout pour se jeter dans des digressions étrangères à son sujet et pour égarer le lecteur. » (1). Mais revenons aux Mathurins, dont nous nous étions, à la suite de ce prolixe et diffus abbé, quelque peu écarté.

La petite église où reposaient les restes de Nicolas Huet fut abattue à la Révolution, ainsi que les arbres qui en décoraient les abords et prêtaient à ses visiteurs l'abri de leur feuillage. Une partie du terrain qu'ombrageaient ceux-ci a été vendu ; le reste, sous l'administration de Fourmont et celle de P. de la Mairie, a été replanté par la ville, qui en est propriétaire.

C'est également de cette époque que date la dispersion de la bibliothèque de ce monastère, où l'on remarquait de précieux manuscrits provenant des Etats barbaresques.

L'église de Gisors possède quelques objets, sauvés des ruines de celle des Mathurins, entre autres un tableau remarquable, représentant le *Rachat des Chrétiens captifs dans les Etats barbaresques*.

Il existe également, au musée de cette ville, un portrait du R. P. Augustin Bouvet, religieux de l'ordre de la Merci, du Couvent des Mathurins de Gisors, directeur des Annonciades du même lieu, auteur d'énigmes, charades, logogriphes, etc., insérés dans le *Mercure de France*, vers la fin du XVIIIe siècle. Il est signé par Charles Duchesne, natif de Gisors et daté de 1779.

---

(1) Du Plessis. *Description de la Normandie*, T. II, P. 280.

Les dépendances de l'ancien couvent des Mathurins sont aujourd'hui la propriété de la famille Billion, dont le chef avait fondé là, au commencement du siècle, une faïencerie qui, en 1816, éteignit ses feux et ferma ses fours (1).

Le « Mont-de-l'Aigle » est un écart plus rapproché de la forêt de Gisors, et qui, d'après une tradition, devrait son nom à ce que César y aurait campé et planté son étendard. Mais aucun document ne vient appuyer une croyance que tend, d'ailleurs, à détruire l'aspect des lieux. Cette ferme aurait plutôt emprunté sa dénomination aux eaux que conserve le plateau argileux sur lequel elle s'élève. Du vieux mot *aigue*, on a bien pu faire celui d'*aigle*, et de *Mont-de-l'Aigue, Mont-de-l'Aigle*.

La terre du « Mont-de-l'Aigle », d'une contenance, d'après l'ancienne mesure du pays, d'environ cent arpents, appartenait, en 1591, à Mathurin du Pont. Elle fut adjugée sur Catherine du Pont, sa fille mineure, par décret du 13 décembre de la même année, devant le prévôt vicomtal de Gisors, à Charles de Fouilleuse, qui ne fit que prêter son nom à Pierre Quesnon, trésorier des gardes du corps du roi. Marguerite de Guersans l'apporta ensuite en dot à Jean de la Boissière, seigneur de Chambors, qui y joignit, en 1614, l'acquisition de la Grange-Cercelle. Son histoire se confond, dès lors, avec celle de ce fief, que nous essaierons de retracer lorsque nous en serons arrivé là, et à laquelle, pour le moment, nous nous bornerons à renvoyer le visiteur.

Un peu plus au nord se trouve l'entrée de la « Forêt de Gisors ». Une charte donnée par Philippe-le-Bel, en mars 1305, désigne cette forêt sous le nom

---

(1) De la Mairie et Hersan. Ouvrages cités.

« de Bleu » (*de blodio*). On confondit souvent avec elle celle qui s'étendait sur les territoires de Mainneville, Hébécourt, Thierceville, Saint-Denis-le-Ferment, Sancourt, Heudicourt et Amécourt, et qu'un ouragan déracina en 1519. De même les « universités » dont nous venons de parler finirent par échanger leur nom primitif de « Sept Villes ou Coutumes » contre celui de « Sept Villes de Bleu ». On appela aussi la forêt de Gisors le « Buisson Bleu, » non pour marquer son peu d'étendue, mais comme on disait, en parlant d'une autre située dans le même département, le Buisson de Blaru. On l'appela enfin le « Bois du Roi », parce qu'elle faisait partie du domaine de la couronne.

Pendant l'été de 1392, on vit l'infortuné Charles VI y chercher, dans le plaisir de la chasse, le rétablissement de sa santé. Mais il y séjourna peu de temps, car vers le mois de juin il était rentré à Paris, dans son hôtel Saint-Paul. Peut-être lui était-il encore apparu là, ce fantôme blanc, qui, dans la forêt du Mans, avait terrifié son faible esprit ; peut-être y avait-il aussi entendu, ce cri sinistre qui déjà lui avait fait perdre la raison : « Ne chevauche plus, car tu es trahi ! »

VIII

LA RUE DU FAUBOURG DE NEAUFLES — LA RUE DE ROUEN — LE CIMETIÈRE — SAINT-LAZARE — LA RUE DE NEAUFLES — LA CROIX PERCÉE — — LES PLANCHES DE NEAUFLES — LA JUSTICE.

Comme le chemin de Bazincourt, ou, plus exactement, de Gisors à Lyons-la-Forêt, par où débutait l'excursion précédente, la « rue du faubourg de Neaufles », par laquelle commencera celle-ci, a son point de départ à la place de Blanmont.

A l'entrée de cette rue, dans la maison portant le nº 5 vivait naguère une des figures les plus originales de la ville, le baron Eugène Coquebert de Montbret. Cet homme était natif de Reims. Fils d'un savant illustre et lui-même très érudit, il connaissait toutes les langues, sans avoir jamais pu en entendre parler, ni en parler aucune : la nature l'avait fait sourd-muet. Malgré cette infirmité, il n'avait tenu qu'à lui d'être nommé conservateur d'une des bibliothèques les plus importantes de la capitale. Passionné pour les livres, qu'il achetait sans compter, il finit par en posséder plus de 60,000.

Le 11 août 1847, se trouvant à Paris, où devaient souvent le conduire ses goûts, il y fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. De Montbret devait à Gisors une longue

hospitalité; mais il avait trouvé, dans ses rapports avec les bibliothécaires et les autorités de Rouen, un accueil dont, par son testament, il se montra plus reconnaissant. Cette dernière ville hérita de la majeure partie de sa fortune, c'est-à-dire de 300,000 fr. et de toute sa bibliothèque, une des plus remarquables, tant par la rareté que par le nombre des volumes, manuscrits, gravures, etc.

Une autre originalité de l'époque, citée par G. Dubreuil (1), c'était Nicolas Cartier, le propriétaire de la maison portant le n° 11 de la même rue, qui fut un an seulement maire de Gisors, mais exerça longtemps les fonctions de conseiller général de l'Eure. Si l'extérieur de l'un touchait au grotesque, la taille de l'autre atteignait des proportions presque colossales. Autant celui-ci mettait de soin à tenir cachés, même pour ses parents et ses amis, les trésors de sa bibliothèque, autant celui-là montrait d'empressement à ouvrir aux indigents son opulente bourse. Cartier rencontrait-il, par un temps de bise, un pauvre diable grelottant et mal vêtu, bras dessus, bras dessous, il l'emmenait chez lui, et après l'avoir affublé de ses habits (beaucoup se seraient cachés dans une jambe de ses pantalons), le renvoyait, pliant sous une charge de bois, en lui disant, de sa voix de stentor : maintenant va te chauffer, mon cher. S'agissait-il d'une femme, c'était la garde-robe de la maitresse ou des demoiselles de la maison, qui faisait les frais de sa générosité. Et si certain vêtement dont nous parlions à l'instant, eût alors été de mode chez les dames, force nous serait de rouvrir la parenthèse, car dans la famille, l'ampleur des

---

(1) *Essai historique sur Gisors et ses environs.* — Gisors, imp. Lapierre, 1856.

formes ne constituait pas, en faveur du sexe fort, un apanage exclusif.

A propos de ce bourru bienfaisant, il nous revient à l'esprit un attentat dont faillirent être victimes les auteurs de ses jours, et qui eut pour théâtre la ferme située au n° 16 de ce faubourg. Lorsque nous visiterons le musée, vous pourrez y remarquer, sous l'étiquette : « chapeau de chauffeur », une coiffure de feutre mou, à larges bords retombants, espèce de sombrero dont se couvraient, ou plutôt se masquaient, dans la crainte d'être reconnus et dénoncés par les victimes de leurs méfaits, les voleurs de ce nom. Trois de ces drôles, qui ne se faisaient nul scrupule, pour arracher aux gens la clef ou le secret de leurs valeurs, de leur exposer à un feu vif la plante des pieds nus, avaient jeté leur dévolu sur la maison Cartier, réputée une des plus riches de la ville.

Ayant attendu, pour s'y introduire, que les propriétaires, tous les deux fort âgés, fussent couchés, ils n'eurent pas de peine à arriver près d'eux et à les lier sur leur lit. — Surtout ne me mords pas ! dit à la dame Cartier celui qui l'attachait. — Je ne puis te mordre, puisque je n'ai pas de dents, lui répondit-elle. Deux jeunes gens, les frères Mazoyer, qui demeuraient à côté, n° 14, en revenant, vers une heure du matin, de la rue Cappeville, où ils avaient passé la soirée, furent bien surpris de voir si tard, et contrairement à l'habitude, de la lumière chez leurs vieux voisins, mais ils attribuèrent le fait à une indisposition de ceux-ci. A peine furent-ils rentrés chez eux, qu'un coup de sonnette retentit à leur porte. C'était la bonne qui venait demander du secours. Elle-même avait été ligotée, mais avec des rubans de soie, ce qui lui avait

permis de se dégager. S'étant empressés de la suivre, ils trouvèrent tout bouleversé dans la maison, les meubles ouverts et le pauvre ménage Cartier sous le coup d'une frayeur facile à comprendre. Le bruit qu'avaient fait, en rentrant chez eux, les jeunes Mazoyer, avait dérangé les voleurs, qui s'étaient enfuits en abandonnant les paquets de linge qu'ils avaient préparés.

Délivrée de son affreuse position, la dame Cartier prétendit que celui qui l'avait attachée devait être un barbier, parce qu'il avait la main très douce. Plus tard, elle crut le reconnaitre dans la personne d'un colporteur qui lui avait offert des marchandises. Les auteurs véritables n'en restèrent pas moins inconnus. Le fait se passait à l'époque de la Révolution, alors que sous le commandement du fameux Cadet *la Cocarde*, les chauffeurs opéraient dans les environs, et ce fut sans doute là un des exploits, trop nombreux, de cette bande de brigands. Il nous fut raconté par l'un des frères Mazoyer, qui en avaient été les témoins, par l'ancien régisseur de la forêt de Gisors, dont la belle mémoire en avait conservé tous les détails.

De l'extrémité de cette rue partent, près d'un puits public : à droite, celle de Rouen, empruntée à la seconde route de Paris au Hâvre, et à gauche, celle de Neaufles, qui se confond avec le chemin de Gisors à Vesly.

Sur la route de Paris au Hâvre, se succèdent tristement le Cimetière et Saint-Lazare dont les noms seuls résonnent comme un glas.

A peine, en effet, est-on sorti de la rue de Rouen, que l'on rencontre, sur sa droite, une enceinte rectangulaire par dessus laquelle de funèbres monuments allongent leurs têtes pâles, couronnées de sombres feuillages. C'est là que dorment l'éternel sommeil les Gisorsiens

morts depuis un siècle. D'après une plaque commémorative, placée à l'entrée, « Ch. Th. Duchesne a été le premier inhumé dans ce cimetière le 10 mai 1786 ». Et déjà les murs de cette nécropole, devenus trop petits, ont dû être agrandis. Et déjà, sous de froides et lourdes couvertures de pierre et de marbre, bien des notabilités y reposent, à côté de sépultures plus modestes. C'est qu'il est implacable, le grand faucheur d'existences — s'il ne moissonnait que celles arrivées à maturité ! — le Temps, que symbolise le sablier ailé, entouré de nuages, sculpté au fronton de la porte que nous allons franchir.

Citons, au hasard, dans ce funèbre enclos :

Les tombeaux, entourés d'arbustes, de la famille Hazon, dont le chef, Barthélemy-Michel, fut intendant général des bâtiments et jardins du roi, de l'Académie d'architecture et chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Une colonne cannelée, sur le socle de laquelle on lit le nom de Jean-Jacques Vinot, maire de Gisors en 1793, mort juge de paix en 1819, et où la reconnaissance des habitants ajouta ces vers :

« En ces temps trop fameux, qui, flétris dans l'histoire,
« Seront encor l'effroi de la postérité,
« Il veilla sur la paix et la tranquillité.
« Tous ses concitoyens conservent la mémoire
« Qu'à prévenir le mal il mettait son bonheur
« Et qu'en ces temps fâcheux il fut leur protecteur. »

Un obélisque élevé à la mémoire d'Aignan-Benoît de Bonnières, chanoine d'Orléans, membre d'une de ces anciennes et charitables familles dont Gisors a toujours compté un si grand nombre.

Le tombeau du sculpteur N.-J. Boudin.

Le petit mausolée, difficile à découvrir, tant il a été négligé, qui renferme les restes du brave général de Blanmont.

Les pierres sous lesquelles reposent les modestes historiens de Gisors, P. de la Mairie, G. Dubreuil et notre cher et regretté P. F. D. Hersan.

La sépulture d'un savant autrement marquant, de A. Passy, et, à côté, celle du manufacturier E. Davillier surnommé, avec tant de raison, « le père des ouvriers. »

La tombe de l'abbé Lejard, qui, pendant près d'un demi-siècle, fut le pasteur vénéré de la paroisse.

Celle, enfin, devant laquelle on s'incline avec non moins de respect, du distingué chimiste H. Lepage, « dont la vie s'écoula », selon l'expression d'un des orateurs entendus au bord de sa fosse, « à l'ombre d'un seul drapeau, celui de l'honnêteté et de la science ».

« Le Cimetière » doit son nom de « Saint-Lazare » à l'ancienne léproserie dans le voisinage de laquelle il fut établi.

On ne pouvait donc, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, circuler sur cette route de Rouen, sans être exposé à la fâcheuse rencontre de quelque lépreux. La robe noire qu'était forcé de porter celui-ci, la cliquette qu'il devait sonner pour avertir les passants de son approche, étaient, il est vrai, autant de garants contre le danger d'un contact avec lui. Si ce malheureux n'eût été mort à la société, on eut pu apprendre de sa bouche sous la bannière de quel seigneur de Gisors il avait, pour la délivrance du tombeau du Christ, fait le voyage de la Palestine, à quels faits d'armes il y avait pris part, les dangers qu'il y avait courus, les

souffrances qu'il y avait endurées, comment, enfin, il en avait rapporté le terrible mal qui le rongeait. Mais, son cas n'avait pas plus tôt été signalé par le médecin à l'autorité, que celle-ci l'avait condamné au séquestre. Il avait alors attendu, revêtu d'un drap mortuaire, que le clergé vint le prendre pour le conduire processionnellement à l'église, où, après l'avoir placé dans une chapelle ardente, entre deux tréteaux, pour figurer un cercueil, on avait chanté sur lui l'office des morts. Cette cérémonie achevée, on l'avait conduit à la porte de la maladrerie où, pour le reste de ses jours, il devait demeurer enseveli. Avant d'y pénétrer, il avait écouté, à genoux, les exhortations du prêtre, puis quitté ses vêtements, endossé la tarterelle et pris la cliquette. Le curé lui avait alors défendu de sortir sans son costume de ladre, de passer par les rues étroites, d'entrer dans une église, dans un moulin ou dans un lieu où l'on cuisait le pain, de boire et de laver ses mains dans une fontaine ou un cours d'eau, enfin, ce qui devait mettre le comble aux agréments et commodités de son existence, de toucher aux aliments et aux autres objets qui lui étaient nécessaires, sans se servir d'une baguette. Il avait alors pris possession de sa nouvelle demeure, l'officiant l'avait, une dernière fois, recommandé aux prières des assistants — il en avait besoin ! — et s'était ensuite retiré. L'Eglise, au nom de laquelle, pauvre soldat, il avait combattu, n'avait su trouver d'autre récompense pour ses services, d'autre baume pour ses plaies...

Ce fut à la suite de la troisième croisade, prêchée, comme nous l'avons raconté, sous le grand orme des conférences, et à laquelle avait pris part, en 1191, le gouverneur de Gisors, Gilbert de Vascœuil, que la lè-

pre fit son apparition en cette ville. Pour en arrêter les progrès, Jean, alors seigneur de Gisors, autorisé de son suzerain, Philippe-Auguste, fonda, en 1210, hors le faubourg de Neaufles, l'établissement dont nous allons visiter les restes.

La chapelle de cette maison fut naturellement dédiée à saint Lazare, patron des lépreux, mais saint Luc n'y était pas moins en honneur, car on ne manquait guère de s'y rendre en pélerinage le 18 octobre, jour de la fête de cet évangéliste. N'était-ce pas à pareille date, et par la porte de Neaufles, voisine de ce petit sanctuaire, que les ennemis séculaires du pays, les Anglais, avaient évacué la ville.

C'est au concours de fidèles qu'attirait ce pélerinage que la foire de Saint-Luc doit son origine. A une époque où, par suite de la rareté et de la difficulté des communications, les commerçants étaient obligés d'exécuter directement eux-mêmes les différentes opérations de leur industrie, ils se rendaient, en bandes plus ou moins nombreuses, et par des chemins souvent longs et pénibles, à ces sortes de réunions, où ils trouvaient une quantité d'acheteurs proportionnée à la vogue dont jouissait le saint qui y était honoré. Voyant là une occasion d'augmenter leurs revenus, les seigneurs ne se contentaient pas de soumettre à des péages les marchands que la nécessité forçait de passer sur leurs terres, ils levaient encore des taxes sur les objets mobiliers que ceux-ci y exposaient en vente. Ce fut, sans doute, pour accroître les revenus de la maison des lépreux, que Philippe-le-Bel institua, en 1288, la foire de Saint-Luc, dont il dut lui attribuer les droits, de même que, cette année-là, il fonda, au profit de la Maison-Dieu, celle de Saint-Laurent.

Le 26 septembre 1445, la lèpre ayant, heureusement, disparu, et la maladrerie étant, par suite, devenue vacante, les habitants nommèrent le bourgeois Jean Desplanches administrateur des biens et revenus de cet établissement. Ces revenus servirent, dès lors, à faire apprendre un métier aux orphelins, à doter les jeunes filles sans fortune, et aussi à payer les appointements des régents occupés à l'instruction de la jeunesse. Ainsi en décidèrent les simples bourgeois de cette petite ville de province, donnant déjà là un exemple que, tout en s'inspirant des progrès réalisés par la suite des siècles, notre grande Révolution, notre troisième République, si soucieuses, pourtant, des intérêts des classes ouvrières et nécessiteuses, si préoccupées de ceux de l'instruction publique, pouvaient un jour égaler, mais non surpasser. Et notez que les voisins d'outre-mer avaient de nouveau envahi le pays, sur lequel ils faisaient peser, avec son cortége d'amertumes, la charge de l'occupation militaire. Comme l'on sent généreusement vibrer ici la fibre humaine, et que ces procédés sont éloignés de ceux qu'employaient, vis-à-vis des malheureux lépreux, les membres du clergé ! C'est que, chez ceux-ci, pour en faire les instruments dociles et aveugles du pouvoir occulte et néfaste qui les mène, pour les amener à l'état de bâton dans la main du vieillard, et, pour ainsi dire, de cadavre, on a du étouffer toute espèce de sentiment. Il est toutefois une passion que, malgré son habileté consommée dans le maniement des âmes, l'Eglise n'a jamais pu extirper à fond du cœur de ses ministres, c'est l'amour des richesses, *auri sacra fames*, comme dit le poète, dont l'expression a été si spirituellement traduite par : la soif sacerdotale de l'or. L'histoire de cette maladrerie,

de même que celle des autres établissements hospitaliers ou religieux de cette ville, nous en fournira plus d'une preuve.

La première résulte d'une transaction signée, en 1485, entre Delassault, curé de Gisors, et les marguilliers de l'église de cette ville, aux termes de laquelle cet abbé, outre qu'il reconnait avoir encouru les censures ecclésiastiques pour n'avoir pas dit, en la chapelle de Saint-Lazare, le service auquel il était obligé, promet de payer à ladite église 20 florins à une époque convenue. Ce service ne recevait, on se le rappelle, d'autre rémunération qu'une part dans les maigres oblations que pouvaient déposer, dans le pauvre sanctuaire, les rares fidèles qui le fréquentaient. Que n'abandonnait-on aux chapelains les revenus, assurément plus gras, de la ferme de la léproserie ! Si celui-ci n'ose encore les réclamer, de plus hardis viendront, qui n'auront pas honte d'élever une prétention aussi monstrueusement scandaleuse.

Par ordonnances datées de 1544 et de 1545, le « Père des Lettres, » François Ier, exempta cette ferme, devenue le patrimoine des étudiants, en même temps que celui des pauvres, des dixièmes, emprunts et autres subsides qui pouvaient la grever.

Pierre Darry qui, en 1551, en fut élu administrateur, voulut, on ne voit pas sous quel prétexte, s'en approprier le revenu. Mais le 2 août 1564, le parlement de Rouen, estimant, non sans raison, que celui-ci n'avait, sur ce bien, d'autre droit que l'administration à laquelle il avait été préposé par les habitants, fit justice de ses prétentions en ordonnant la restitution de l'intégralité des fruits. Sans doute que, dans le cours de l'instance,

cet honnête fonctionnaire avait rendu sa belle âme à Dieu, car ce fut son fils Nicolas qui entendit prononcer l'arrêt.

En 1604, le Grand aumônier de France, de qui dépendaient les établissements hospitaliers, nomma chapelain de Saint-Lazare l'abbé Jean Hottot. Celui-ci ayant, en vertu de son titre, demandé à jouir des biens de la léproserie, comme l'avait fait Pierre Darry, — il avait, en vérité, bien choisi son modèle! — il s'en suivit également, entre lui et les habitants, un procès devant le parlement de Rouen. Le 4 juin intervint un arrêt qui, considérant, de ce chef, ses provisions comme subrepticement obtenues, le débouta de sa demande et maintint ses adversaires en jouissance de ce bien, le renvoyant à débattre vis-à-vis du curé la question de la chapelle.

C'était justice. Mais Hottot qui, en vrai prêtre normand, joignait à des doigts crochus en diable, un esprit de chicane non moins infernal, ne se tint pas pour battu. Deux voies lui étaient ouvertes pour attaquer l'arrêt qui l'évinçait : la requête civile et le Grand conseil. Il suivit l'une et l'autre, mais aucune ne lui réussit.

Dans la requête qu'à cette occasion ils présentent, en 1605, au Grand conseil, les habitants, s'appuyant sur les titres, aujourd'hui perdus, que nous venons d'analyser, soutiennent cette thèse, que la léproserie n'étant pas de fondation royale, mais d'origine bourgeoise, le roi n'a sur elle aucun droit ; qu'on ne peut davantage à cause des exemptions dont elle jouit, la considérer comme un bénéfice ; qu'il faut, enfin, distinguer entre sa chapelle et sa ferme, qui n'ont entre elles rien de

commun ; qui ont toujours eu, au contraire, leur desservant et leur administrateur particuliers : d'un côté le curé de la paroisse, et de l'autre, un bourgeois élu parmi ses pairs, sans que jamais celui-ci ait prétendu au revenu touché par celui-là, revenu qui, au contraire, a constamment été employé, selon l'intention du donateur, à la nourriture et à l'entretien des pauvres de la ville, ainsi qu'à d'autres œuvres pies. C'est ce qui ressort, et des procès-verbaux d'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, devant le bailli ou son lieutenant, du bail de la ferme de Saint-Lazare, et des comptes rendus à ce magistrat, en présence des habitants, par ceux qui en ont eu l'administration. Desquelles pièces les concluants offrent de justifier au Conseil, comme ils l'ont fait au Parlement.

« Mais quand il faut que le dict Hotot establisse ses droicts, il n'ose comparoyr en jugement, que pour demander ung règlement. Ce qu'estant empesché, par enfin il s'excuze que luy, qui a perdu sa cause il y a ung an contradictoirement, après avoir escript, produict, contredict, fourny de..., qui sait le remède qu'il doibt à sa cause, dès le mois d'août 1604, est allé, dit son procureur, faire des extraicts, et il n'y a pas seulement une copie levée au greffe.

« Le conseil, trouvant ces excuses ineptes et calomnieuses, donne congé aux dicts habitants sur la dicte requeste civile de laquelle il est question ; dit que l'arrêt du parlement de Rouen est donné sur les productions des partyes, sur leurs contredicts, par leurs solvations, et qu'il y a aucune ouverture de requeste civile, ce que ledit Hotot allègue par sa requeste. »

Ainsi, non-seulement ce chapelain fut débouté par-

tout, mais son action reçut encore, devant la juridiction suprême, la qualification sévère qu'elle méritait.

On n'en avait pas fini avec les abbés de cour et leurs créatures. Le 20 août 1643, le Grand aumônier donnait à une demoiselle Marie de Montsors des lettres qui la désignaient à l'administration de la léproserie de Saint-Lazare et de l'Hôtel-Dieu, dont elle fut effectivement pourvue par le roi. Mais, à la suite de difficultés dont nous parlerons au sujet de l'hospice, la protégée du Grand aumônier vit ses lettres et provisions supprimées par arrêt du Grand conseil, du 30 septembre 1660.

Le 26 janvier 1657, la duchesse de Nemours, que l'on rencontrait partout où, dans ses domaines, il y avait quelque misère à soulager, émue de pitié à la vue des pauvres qui, en cette saison rigoureuse de l'année, mendiaient par les rues des Gisors, convoqua l'assemblée de ville à l'effet d'aviser aux moyens de remédier à cet état de choses. Cette assemblée fut d'avis de fonder, pour y renfermer ces infortunés, une maison, qui prit le nom de « Bureau des pauvres » et fut l'origine de l'hospice des vieillards.

L'archevêque voulut bien, dès le 26 mai suivant, autoriser cette œuvre, mais le parlement ne consentit que le 23 avril 1659 à en approuver les statuts. C'était le prélude des difficultés que devaient rencontrer ses commencements : non du côté du tribunal, qui se borna à quelques modifications de forme, mais de la part de la ville, qui était divisée sur le fond. Comme la délibération de l'assemblée de ville, l'arrêt du parlement porte « que le bien de la léproserie de Saint-Lazare sera employé au bien et affaires dudit bureau, à la charge de satisfaire à la fondation, réparations de la

chapelle, etc., si mieux n'aiment, les directeurs, se contenter des 500 livres mentionnées au pénultième article des statuts. » Or, cette disposition n'eut pas l'assentiment général. Certains auraient préféré qu'on incorporât la léproserie de Saint-Lazare à l'Hôtel-Dieu ; d'autres, qu'on réunît le revenu de l'une à celui de l'autre. Les dissidents s'étant, à ces fins, adressés au Grand conseil, l'assemblée de ville, par délibérations des 14 décembre 1659 et 11 juin 1660, autorisa les administrateurs de Saint-Lazare à désavouer ces requêtes et à s'opposer à ces mesures.

La question paraît avoir sommeillé jusqu'au 12 décembre 1665, époque où le parlement, qui en fut saisi, ordonna que, conformément à son arrêt du 23 avril 1659, les fermiers de Saint-Lazare paieraient leurs fermages entre les mains des administrateurs du bureau des pauvres.

Mais ces derniers avaient pour adversaires de gros bonnets, contre lesquels la lutte devait être longue et difficile. Pour les empêcher de percevoir ce revenu, le lieutenant du bailliage, le procureur du roi et autres officiers ne se firent pas faute d'employer les moyens les plus radicaux et les plus violents, tels que de s'opposer à la nomination des membres de leur bureau par l'assemblée de ville, réunie à cet effet, de chasser les pauvres de la maison achetée par eux, et de convoquer une autre assemblée pour y proposer et faire adopter la suppression de ce bureau : projet qui n'échoua que grâce à l'opposition des échevins. Tels étaient, en effet, les griefs que, dans une requête au Grand conseil, exposaient, en 1667, les administrateurs du bureau des pauvres. Le 2 avril, ce tribunal ordonna que les membres du bureau

seraient nommés en la manière accoutumée, et, quant à la suppression ou à la conservation de l'hôpital, renvoya les parties devant le parlement.

Ces difficultés n'empêchèrent pas les faveurs pontificales et royales d'arriver à l'institution naissante : un bref d'Alexandre VII, daté du 29 avril 1670, concéda des indulgences à ceux qui prieraient en la chapelle Saint-Joseph, érigée en cet hôpital, et des lettres patentes données, le 20 novembre de la même année, par Louis XIV, en amortirent les propriétés, en même temps qu'elles en confirmèrent l'établissement et les statuts.

N'osant sans doute pas braver ouvertement l'autorité du pape et celle du roi, ni se mettre en hostilité flagrante avec le parlement et le Grand conseil, les mécontents, qui n'avaient pas désarmé, imaginèrent alors de lancer, contre les membres du bureau des pauvres, les administrateurs de Saint-Lazare, par lesquels ils firent former opposition à l'arrêt du 12 décembre 1665. Suprême et vain effort ! Le 15 juillet 1671, le parlement ordonna que les fermiers seraient contraints de payer leurs fermages au bureau des pauvres.

L'idée qui avait germé sous Henri IV, en 1606, d'affecter le revenu des léproseries au soulagement des gentilshommes pauvres et des officiers et soldats blessés, prit un corps sous Louis XIV, qui, par un édit publié en décembre 1672, réunit à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ces établissements, pour en faire des commanderies qui seraient données en récompense à des officiers et soldats blessés ou malades. Ces dispositions n'eurent toutefois pas, pour l'œuvre de la duchesse de Nemours, les conséquences que l'on en put redouter. Car, dans l'arrêt rendu, le 4 mars 1673, par le parlement, pour envoyer l'ordre en possession de la lépro-

serie, de même que dans celui pris, le 8 mai 1674, par la Chambre royale, séant à l'arsenal, pour l'homologuer, se trouve respectée la charge de payer au bureau des pauvres 500 livres de rente. Une contestation s'étant élevée à ce sujet, par arrêt du 6 août 1677, la même chambre enjoignit à l'ordre de s'acquitter ou de délaisser. En vain, le 7 septembre suivant, celui-ci présenta-t-il, devant cette juridiction, une requête tendant à ce que la rente fût réduite à moitié, attendu que le revenu de la léproserie n'était que de 450 livres : la réponse fut qu'il serait tenu de faire, dans les trois jours, l'option prescrite par l'arrêt du 6 août. Aussi, le 29 avril 1678, fit-il signifier au bureau des pauvres qu'il abandonnait les biens et revenus de la léproserie. D'après une transaction signée, le 27 janvier 1683, pour régler la situation des parties, l'ordre abandonne à l'hospice les biens, revenus et chapelle de la léproserie, moyennant un chapon de rente foncière payable chaque année à la commanderie de Pontoise, et « à charge de recevoir, nourrir et entretenir, en ladite maison de Saint-Lazare, les lépreux nés à Gisors, s'il s'en trouve. » Quelques cas de cette maladie s'étaient encore manifestés sous Louis XIII, qui avait fait répartir entre les léproseries subsistantes ceux qui en étaient atteints. Une délibération prise, le 28 juin 1685, par le bureau des pauvres, porte que l'assemblée de ville sera convoquée pour examiner cette transaction, qui est ratifiée par elle le 2 juillet suivant, et homologuée par la chambre royale de l'arsenal, le premier février 1687.

Donc, les jours se rassérénaient pour le bureau des pauvres. Le premier janvier 1691, les officiers et habi-

tants de la ville exemptèrent du logement des gens de guerre la ferme de Saint-Lazare, redevenue la propriété de cet hôpital.

Louis XIV ne tarda du reste pas à s'apercevoir que le but qu'il s'était proposé n'était pas atteint, et que les dotations qu'il accordait ainsi à ses officiers leur rapportaient plus de procès que de profit. Un édit de mars 1693 désunit de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare les léproseries, qu'y avait réunies celui de décembre 1672.

Une ordonnance de la généralité de Rouen, portant que les détenteurs des biens des commanderies les remettraient imédiatement dans les mains des préposés à cet effet, fut, en conséquence, signifiée au bureau des pauvres.

Celui-ci n'en fut pas moins obligé, pour obtenir satisfaction, de s'adresser au Conseil, qui, le 21 juin 1694, ordonna que les biens et revenus de la léproserie de Saint-Lazare seraient employés conformément à l'édit de mars 1693, et que, sur les revenus de cette léproserie, il lui serait payé, conformément à ses lettres d'établissement, une somme de 500 livres par an.

Enfin, un autre arrêt de ce tribunal, en date du 24 décembre 1694, contenait réunion, conformément aux édits et déclarations de mars, avril et août 1693, à l'hôpital des pauvres renfermés, des biens et revenus de Saint-Lazare, à charge de satisfaire aux prières et services dont pouvait être tenue ladite maladrerie ; des lettres patentes, données à Versailles, en novembre 1695, ordonnaient l'exécution de cet arrêt, et le tout était enregistré, le 24 décembre suivant, par le parlement de Rouen (1).

(1) Archives de l'Hospice.

Nous laisserons maintenant se développer tranquillement, à côté de l'Hôtel-Dieu, où, florissant comme lui, nous le retrouverons un jour, l'hôpital des pauvres renfermés, dont nous n'avons dit un mot ici, que parce que l'histoire de ses débuts se mêlait à celle de la léproserie.

Au-delà de la porte de Neaufles, comme à l'extrémité du faubourg de Cappeville, s'élevait, près de cette léproserie, un orme remarquable, cité dans un titre du commencement du XIII[e] siècle : *usque ad ulmum juxtà domum leprosorum... ad ulmum ultrà domum leprosorum de Gisorcio.* Les 20 arpents sur lesquels fut bâti cet hospice, et qui servirent à sa dotation, s'appelaient aussi les Ormeteaux. Quelques-uns de ces arbres, chers à nos pères, se voient encore autour de la mare voisine et au bout de la rue de Neaufles. C'était donc au milieu d'un magnifique bouquet d'ormes que, de même que celles des Mathurins, se groupaient les constructions de Saint-Lazare. Cet usage de placer, à l'entrée des villes et des villages, ainsi qu'aux abords des établissements publics, de grandes plantations, soit isolées, soit alignées ou groupées, donnait, aux lieux et aux édifices qui en étaient l'objet, outre la salubrité, un charme pittoresque que fait regretter la triste nudité dans laquelle on les laisse aujourd'hui. Il est vrai que nous possédons, en revanche, l'alignement et le plâtre, surtout depuis, oh ! honte, que la race des agents-voyers et des conducteurs des ponts-et-chaussées a usurpé le domaine de Mansard.

La chapelle et la ferme de Saint-Lazare existent encore, séparées aujourd'hui par la route de Paris au Hâvre.

La première a été convertie en grange ; mais, à part la privation de son clocher, qui devait consister en une

tourelle quadrangulaire, peu élevée et comme elle couverte en tuiles, elle n'a rien perdu de son ancien aspect : murs privés de contreforts, chevet rectangulaire, fenêtres petites, étroites et en plein cintre, porte surmontée d'une arcade également en plein cintre, reposant sur deux colonnettes, de forme cylindrique ainsi que les moulures de l'archivolte, dont l'extrados est orné de zigzags.

Le pignon de l'habitation du fermier, qui fait face de l'autre côté de la route, rappelle également, par son appareil en feuilles de fougère, les constructions du commencement du XIIIe siècle.

Ici nous oserons émettre une conjecture. Les chroniqueurs de l'époque rapportent que les barons présents à la prédication de la croisade, qui eut lieu, à Gisors, en 1188, afin de perpétuer le souvenir de ce qu'ils avaient entendu et aussi pour se fortifier dans la résolution qu'ils avaient prise, à la suite, de se rendre en Terre Sainte, ne consentirent à se séparer qu'après avoir fait bâtir une chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, et élever une croix. Or, lé vocable de Notre-Dame, que portait, ainsi que celui de Saint-Lazare, la petite église dont nous venons de parler, l'exiguïté de ses dimensions, qui ont subi un accroissement évident, ses caractères architectoniques, qui la feraient plutôt attribuer au XIIe siècle qu'au XIIIe, sa proximité, enfin, d'un monument religieux contemporain, de la « Croix Percée », que l'on rencontre, sur la droite, presqu'au sortir de la rue de Neaufles, sont pour nous autant de raisons de voir en elle, ainsi que dans sa voisine, l'œuvre des chevaliers chrétiens qui se croisèrent à la suite de Philippe-Auguste. Nous pensons qu'avant d'accomplir leur vœu, ceux-ci se

sont agenouillés au pied de cette croix, sur les dalles de cette chapelle, qui aura été ensuite agrandie pour recevoir les victimes du meurtrier voyage.

Au-delà, c'étaient les « Planches de Neaufles, » c'est-à-dire les terres avoisinant le pont de bois sur lequel on passait jadis la Lévrière. Le surnom « des Planches, » que portait Jehan, administrateur de celles de Saint-Lazare en 1445, indiquerait que cette désignation se serait étendue jusqu'à ces dernières. Les noms de famille n'étaient pas encore héréditaires, et pour pouvoir distinguer les uns des autres ceux qui avaient reçu le même prénom au baptême, on imposait aux roturiers un surnom souvent tiré du lieu de leur habitation. Il ne serait donc pas étonnant que, afin de reconnaître parmi les autres Jehan ce simple bourgeois, on ait ajouté à son nom celui d'un endroit où devaient souvent l'appeler ses fonctions.

En l'année 1108, le roi de France, voulant protester les armes à la main contre l'inexécution du traité intervenu, deux ans auparavant, entre le roi d'Angleterre et lui, et aux termes duquel la neutralité du château de Gisors devait être respectée de part et d'autre, assembla une armée nombreuse et vint asseoir son camp entre Courcelles et le confluent de la Lévrière et de l'Epte, devant les Planches de Neaufles. De son côté, le monarque anglais, à la tête de forces non moins imposantes, prit position sur la rive droite de l'Epte, vis-à-vis de l'armée française. Avant d'en venir aux mains, Louis-le-Gros fit une dernière tentative d'accommodement ; mais Henri I[er] persistant dans son refus, il lui fit proposer de vider leur différend dans un combat singulier. Quelques Français, par une ridicule jactance, sommèrent les deux rois de se

battre sur le vieux pont chancelant qui menaçait alors ruine : « Battez-vous sur le pont qui tremble ! » Le roi de France, autant par légèreté que par audace, y consentit ; mais le monarque anglais répondit : « qu'il n'avait pas la jambe assez sûre pour aller, à cause de semblables bravades, s'exposer à perdre, sans espoir d'aucun avantage, un château fameux qui lui était si éminemment utile. » A l'approche de la nuit, on se retira de part et d'autre, les Anglais à Gisors, et les Français à Chaumont. Le lendemain eurent lieu quelques escarmouches entre Gisors et Trye-Château, et quelques jours après, les deux rois s'étant retirés des bords de l'Epte, le théâtre de la guerre fut porté ailleurs.

Un épisode curieux et peu connu de cette guerre est rapporté par M. Colin du Plessy, dans ses *Légendes de l'histoire de France*. Il est intitulé : *la Journée de Gisors*, et tiré d'une vieille chronique latine des souverains de Flandre, depuis Lydéric, premier *vorstier* ou forestier, c'est-à-dire prince de ce pays, jusqu'à Thierry d'Alsace. Nous croyons qu'on nous saura gré de le rapporter ici tout entier. D'abord il offre un témoignage intéressant de la foi sincère et profonde de ces temps ; et puis le visiteur, que nous craignons de fatiguer par nos descriptions et nos récits, sera heureux, nous l'espérons, de reposer son esprit par la lecture d'une page tout empreinte de naïve poésie.

« En l'année 1111, le roi Louis VI, dit le Gros, eut guerre avec les Anglo-Normands, auxquels s'était joint le jeune Thibaut, presque aussi puissant que le roi de France.

« Mais Louis avait pour appui un autre vassal, le comte de Flandre, Robert de Jérusalem, un des vaillants

compagnons de Godefroy de Bouillon, et souverain d'une nation puissante.

« Dans l'hiver de ladite année, comme l'avent commençait, le roi apprit que les Anglais s'étaient rapprochés de sa frontière avec le comte Thibaut. Il voulut aller à leur rencontre, emmenant avec lui le comte Robert, qui disposait d'une bonne troupe de chevaliers éprouvés. Un prêtre du monastère de Gand les avait suivis, et en campagne il faisait auprès du comte les fonctions de chapelain.

« L'armée du roi et de ses alliés étant partie de Paris le matin du 1er décembre, arriva le 2 au soir à Gisors, où étaient les ennemis. Elle se campa, le mieux qu'elle put, aux abords d'une rivière qu'on appelle l'Epte; on passa la nuit avec des gardes en sentinelles autour du camp, attendu que l'ennemi n'avait qu'un pont à franchir pour attaquer.

« Nous ne devons pas oublier de dire qu'il y avait, dans cette prairie, une petite chapelle, large d'une brasse à peine, et sans apparence, comme il s'en trouve souvent dans les campagnes ; mais elle était consacrée à l'apôtre saint Pierre, dont elle renfermait l'image derrière une grille. Cette circonstance réjouit le chapelain du comte Robert ; il fit préparer l'autel devant cette chapelle, pour le saint sacrifice de la messe qu'il devait célébrer le lendemain.

« Le matin du 3 décembre, à sept heures, comme le jour se montrait à peine, tout le monde étant levé dans le camp, les cierges furent allumés et le chapelain commença la sainte messe. Tous les guerriers étaient à genoux, mais armés, le casque en tête et la lance au poing. Au moment où le prêtre venait de dire la pré-

face, et comme les assistants répondaient : « *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth* », on entendit les trompettes de l'ennemi qui franchissait le pont et donnait le signal de la bataille. Le chapelain, quoique ce ne fût pas dans l'ordre de son missel, se retourna aussitôt, disant aux guerriers : *Dominus vobiscum* ! et les bénissant. Ceux-ci s'élancèrent à la rencontre des Anglo-Normands. Lui, cependant, demeura à l'autel, achevant son saint office. Il ne restait, pour le servir, qu'un petit enfant qui tremblait, mais qui ne s'en alla point.

« Le choc de l'ennemi fut si violent contre l'armée du roi, qu'en quelques minutes elle se trouva toute dispersée. Pendant que Louis-le-Gros et le comte Robert s'efforçaient à la rallier, le chapelain, qui venait de consacrer la sainte hostie, entendit derrière lui les clameurs d'une troupe de maraudeurs anglais, lesquels accouraient pour voler les chandeliers d'argent sur l'autel, et peut-être les vases sacrés. Le bon prêtre, quoiqu'il fût seul, ne se troubla point. Sa confiance en Dieu fut récompensée d'une sorte de prodige ; un troupeau de bœufs, poursuivi d'un autre côté, derrière la chapelle, déboucha sur le champ, à droite et à gauche, courant sur les maraudeurs, qui se mirent à fuir à la débandade.

« Le roi et le comte Robert arrivèrent presque aussitôt avec des troupes ralliées, et ce qui les surprit grandement après ce qu'ils venaient de voir, c'est que deux de ces bœufs étaient restés, la tête basse et menaçante, des deux côtés de l'autel, qu'ils semblaient défendre.

« Le roi, étonné, fit vœu, sur le champ, de bâtir dans Paris une chapelle à saint Pierre, et de ne pas

oublier les bœufs : ce qui a été fait. C'est l'origine de l'église paroissiale de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

« Il s'élança ensuite, avec le comte de Flandre, contre les Anglais qui, à leur tour mis en déroute, furent battus de tous côtés. Ils s'enfuirent dans un tel désordre, que l'intrépide Robert les poursuivit jusque dans Meulan, où ils se réfugièrent. Mais là, par malheur, son cheval s'abattit sur un vieux pont, et le comte y fut tué.

« Le roi de France s'en retourna triste d'une victoire qui lui coûtait un si vaillant appui ; et il fit reconduire en Flandre, avec de grands honneurs, le comte Robert, à qui les devoirs funèbres furent rendus par son fils, Beaudoin à la Hache. »

Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, dit que l'on ignore l'origine de Saint-Pierre-aux-Bœufs et le motif de sa dénomination. Ce savant historien ne se fût pas exprimé ainsi, s'il avait connu ce récit. Cette église était située dans la Cité, rue de ce nom, nº 7. Elle est, pour la première fois, mentionnée dans une bulle d'Innocent II, qui l'appelle : *Capella sancti Petri de Bobus*. Reconstruite au XIIIe siècle et désaffectée à la Révolution, elle est aujourd'hui une propriété particulière. Naguère encore on voyait sur la porte deux bœufs, représentés par des bas-reliefs.

Le bouquet d'arbres que l'on aperçoit un peu au-dessus de Saint-Lazare, entre la route de Paris au Havre et le chemin de Gisors à Vesly, et que l'on nomme encore la « Justice », était le lieu où s'exécutaient les arrêts de la justice criminelle.

Au moyen âge, les animaux n'échappaient pas toujours à cette juridiction, et ce n'est pas là un des côtés les moins curieux des mœurs de cette époque. Nous ne

parlons pas de ces anathèmes fulminés, dans certains cas, par l'Eglise, contre les animaux nuisibles tels que les mulots, les hannetons, les chenilles, les limaçons, mais d'arrêts régulièrement prononcés par des magistrats contre des animaux particuliers, coupables d'un délit.

L'histoire de Gisors nous offre un fait de ce genre.

C'était en 1445. Un bœuf, ayant tué un habitant de la ville, fut cité, à la requête de monsieur le bailli, à comparaître devant messieurs les juges du lieu, siégeant au bailliage. Amené au tribunal sous l'inculpation d'homicide, et n'ayant pas donné, bien entendu, des raisons suffisantes de son innocence, il fut déclaré atteint et convaincu du meurtre qu'on lui reprochait, et condamné, malgré la défense pathétique de son avocat, à être écartelé vif jusqu'à ce que mort s'en suivît. Livré à l'exécuteur des hautes œuvres de Gisors, ce condamné fut exécuté sur la place de cette ville, en présence d'une nombreuse population, curieuse de voir ce supplicié d'un nouveau genre. L'arrêt ne fait pas connaître ce que l'on fit de la chair du patient, mais il est probable qu'on l'attacha, comme le corps d'un criminel ordinaire, aux fourches patibulaires de la haute-justice, qui se dressaient en ce lieu de sinistre mémoire.

Berriat-Saint-Prix a relevé, dans des monuments authentiques du XII[e] au XIII[e] siècle, une liste de plus de soixante arrêts de ce genre, spécialement contre des porcs, convaincus d'avoir donné la mort à des enfants.

Nous ne pouvons quitter ce chemin de Vesly, sans signaler à l'archéologue les tuiles à rebords que recèle, en quantité, le champ compris entre Saint-Lazare et la

Croix-Percée. Un homme qui était doué d'une riche mémoire et possédait à fond son vieux Gisors, Mazoyer, de qui nous tenons l'histoire de Chauffeurs que nous avons racontée au commencement de ce chapitre, nous a dit qu'en élargissant ce chemin, on avait découvert et rebouché aussitôt, sans y attacher plus d'importance, une cavité qui avait le caractère d'une construction ancienne. C'était à peu de distance de la croix. Nous avons nous-même constaté que le dépôt de tuiles dont nous venons de parler se continue sur le territoire de Neaufles, lieudit « les Plosville » — dénomination bien significative — et jusqu'aux bords de la Lévrière où, mêlé avec des débris de constructions et différents autres objets, appartenant à la même époque, il prend la consistance de véritables bancs et forme un sous-sol entièrement artificiel. Le fait nous a tellement frappé, que nous crûmes devoir le signaler dans *Le Vexin* et poser un espèce de jalon pour des recherches dont les résultats seraient, nous n'en doutons pas, des plus fructueux. Nous sommes convaincu que l'on retrouverait là, sous une couche de terre que ni la nature, ni l'homme n'ont pris la peine de rendre bien épaisse, les ruines de la villa fondée par le Romain dont elle portait le nom ; peut-être même y reconnaîtrait-on, superposés à celle-ci, les restes du palais des archevêques de Rouen, célèbre par les différents séjours qu'y fit Charles-le-Chauve, et arriverait-on ainsi à éclaircir une intéressante question de topographie mérovingienne.

Mais nous voilà loin de la place de Blanmont, où il nous faut revenir pour prendre la rue du Prélay, la

dernière lame de l'espèce d'éventail dont cette place serait le pivot, et la Grande-Rue, le manche.

IX

LES RUES DU PRÉLAY ET DE LA REINE BLANCHE — LE GUÉ-AUX-MALADES — LES VIGNES

Avant de s'engager dans le Prélay — s'il n'en redoute la raide et ennuyeuse pente, — le visiteur pourra remarquer, à gauche en entrant dans la cour de l'hôtel de la Vierge, qui donne sur la place de Blanmont, un vieux pan de mur, tout noirci par le temps, et dont l'épaisseur contraste singulièrement avec celle des constructions qui l'entourent : c'est un vénérable débris de l'enceinte qui, non moins efficacement sans doute que la statue dont cet hôtel porte le nom, protégea, pendant de longs siècles de fer, la vie et la fortune des habitants de la ville.

Cette rue, qui descend vers l'Epte et conduit, ainsi que l'indique son nom actuel, ainsi que l'indiquait celui de « Pérellot » qu'elle portait au XVI[e] siècle, aux prairies qui avoisinent ce cours d'eau, est longée, sur la presque totalité de son parcours, par deux grandes propriétés, celles des familles de Boispréaux et Davillier. On verra plus d'une fois figurer, dans l'histoire de ces derniers temps, ces deux noms, dont l'un est déjà ancien à Gisors, dont l'autre, au contraire, y est encore

nouveau, mais auxquels les habitants ont attaché une égale estime.

On rencontre, à l'extrémité du Prélay, sur la droite, la « Rue de la Reine-Blanche ». Nous ne saurions dire si c'est de Blanche de Castille ou de Blanche d'Evreux, que cette rue a conservé le souvenir. Peut-être est-ce de l'une et de l'autre, car ces deux princesses, blanches de nom comme d'habit, — puisque les veuves de nos rois prenaient le blanc pour couleur de deuil et que, lorsqu'elles l'avaient revêtu, on les appelait reines blanches, — à la fois dames de Gisors et de Neaufles, habitèrent, pendant leur veuvage, ces résidences, où l'on retrouve des marques de leur passage. Ces châteaux étaient reliés par un chemin qui suivait le fond de la vallée et franchissait l'Epte au « Gué-aux-malades », c'est-à-dire en un lieu appartenant à la léproserie de Gisors, et la Lévrière, aux Planches-de-Neaufles. Un embranchement se dirigeait vers Bézu, qui appartenait également à ces princesses, et où un fortin porte encore le nom de tour de la reine Blanche.

On croyait que Gisors et Neaufles communiquaient également par un souterrain passant sous la Lévrière. Au fond de cet obscur passage, comme dans la plupart des souterrains sur lesquels étaient assis les châteaux de cette époque, l'imagination du Moyen Age avait même placé, derrière de formidables obstacles, un magnifique trésor. Il n'y avait, dans toute l'année, qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment où il fût possible d'y pénétrer. C'était à Noël, pendant que le célébrant lisait la généalogie. Alors, et comme par enchantement, les grilles s'ouvraient, les flammes diaboliques s'éteignaient, le gardien infernal s'endormait, et il ne tenait plus qu'à

celui qui eut osé tenter l'entreprise, de mettre la main sur toutes les richesses que gardait cet autre Argus. Mais s'il avait mal pris ses mesures, malheur à lui ! car, la généalogie achevée, les grilles se refermaient, les flammes se rallumaient, le démon se réveillait, et celui qui se trouvait alors dans le souterrain de la dame Blanche ne devait jamais revoir la lumière des cieux.

Ce souterrain a donné lieu à une autre légende que reproduit, en même temps que celle-ci, l'auteur des *Lettres sur Gisors*. La voici : La reine Blanche — on ne dit pas laquelle — assiégée dans Gisors, résolut de faire une sortie contre les assaillants. Mais s'étant trop avancée, elle fut coupée par l'armée ennemie, et il lui fut impossible de rentrer dans la ville. Le soleil se couchant et la nuit commençant à couvrir la campagne, elle se retira, avec sa troupe, sur la colline où se détachait, au milieu des ombres, le château blanchâtre et déjà démantelé de Neaufles. Les ennemis cernèrent ce point de toutes parts, certains qu'au point du jour la reine de France serait leur prisonnière. Le jour renait, la tour ruinée est escaladée sans obstacle, un silence profond y règne, qui n'est troublé que par le bruit des armes ennemies ; Blanche et ses chevaliers se sont évanouis comme l'ombre de la nuit devant les premiers rayons de l'aurore. Pendant qu'ils parcourent avec étonnement la citadelle déserte, pendant qu'ils cherchent à expliquer ce qui cause leur surprise, la reine, rentrée dans Gisors par le mystérieux souterrain, apparait tout-à-coup avec une force plus considérable que la veille, et l'ennemi épouvanté fuit sans se défendre, si toutefois Blanche lui laisse le temps de fuir.

Le côteau qui domine cette rue de la Reine Blanche était couronné par « les Vignes », que sont venus remplacer des plants de pommiers et de poiriers. L'arbuste cher à Noé — et à bien de ses descendants — fut donc en honneur à Gisors, où nous voyons, en 1307, un bailli, Oudard de Chambly, louer cinq arpents de vignes moyennant une rente de huit sous parisis par arpent (1). Il est regrettable qu'à cette culture, dont le produit pouvait rivaliser avec ceux du Vexin français et du Parisis, on en ait, si radicalement surtout, substitué une qui ne donne qu'une médiocre boisson. Au lieu d'un excellent petit vin, dont les joyeux glouglous, dont les douces titillations étaient tant de nature à entretenir parmi les habitants l'heureuse gaieté de leurs pères, on n'a plus qu'un cidre inférieur à celui de la plupart des autres crus de la Normandie, et qu'il faut, aux jours de fête, remplacer par un vin coûteux et frelaté, souvent père d'une fâcheuse ivresse, quand ce n'est pas par un alcool dont les effets sont autrement funestes.

Ce serait, cher visiteur, charmante visiteuse, le lieu et le moment de faire une pause. A vous, elle permettrait de vous remettre des fatigues d'une course déjà longue ; à nous, de reprendre l'haleine que nous a fait perdre une causerie qui n'a pas moins duré; à tous, de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru, sur celui qui reste encore à faire. Si, de l'extrémité du faubourg Cappeville, notre point de départ, à celle du faubourg de Neaufles, où nous sommes arrivés, une ligne était tirée, elle indiquerait que nous avons

(1) *Mém. d'un Bourgeois de Gisors*, p. 65. — *Trésor des Chartes*, reg. 56, pag. 10.



exploré les deux bras du grand T que figure la ville de Gisors. Il nous faut donc maintenant, pour gagner le bout du faubourg de Paris, qui doit marquer le terme de notre excursion, en explorer le corps. — Ainsi s'explique et s'éclaircit un itinéraire qui pouvait paraître bizarre et confus. — Le château, que comprenait la première partie de cette excursion, a surtout occupé notre attention et fourni la matière d'un gros chapitre. L'église, que renfermera la seconde partie, ne la retiendra pas moins, et demandera également certains développements. Car tout l'ancien régime tenait à peu près dans ces deux institutions. L'une, minée par la royauté dès Philippe-le-Bel, battue en brèche et démantelée sous Louis XIV, fut enfin emportée par la révolution de 1789. L'autre, rudement secouée aussi, lors de cette dernière tourmente, par le souffle philosophique, et, depuis, par celui de la libre-pensée, commence à osciller sur ses bases, et l'époque n'est peut-être pas éloignée où, légalement au moins, elle aura, à son tour, cessé d'exister.

X

L'ÉGLISE.

Si, en descendant du faubourg de Neaufles, nous reprenons la rue du Bourg ou Grande rue, nous ne tarderons pas à rencontrer, sur notre droite, la voie qui conduit à « l'Eglise ».

Il est, pour les établissements de ce genre, une règle que l'on ne trouve formulée nulle part, mais dont l'application ne saurait guère tromper : c'est la contemporanéité de leur consécration et de l'invention des reliques des saints sous l'invocation desquels ils ont été placés. La fondation de l'église paroissiale de Gisors, sous le vocable des saints Gervais et Protais, daterait donc de la seconde moitié du IVᵉ siècle, époque de la découverte des corps des deux martyrs. Saint Ambroise, alors évêque de Milan, ayant à consacrer un temple nouvellement édifié, et restant indécis sur le choix du patron qu'il devait lui donner, vit en songe deux jeunes gens d'une céleste beauté, vêtus de robes d'une blancheur plus éblouissante que celle de la neige, et qu'accompagnait, sous les traits d'un vénérable vieillard, l'apôtre saint Paul. Voilà, lui dit ce dernier, en désignant ceux qui étaient à côté de lui, les saints sous le nom desquels

il faut dédier ton église. — Ce nom ? — Te sera révélé par un écrit placé à leur chevet. — Et le lieu où ils reposent ? — Celui que je te vais indiquer. Le saint prélat ayant suivi son interlocuteur, celui-ci lui désigna un endroit où, en fouillant, on découvrit, en effet, deux corps d'une merveilleuse stature, aussi frais, aussi roses que s'ils y avaient été déposés la veille, et desquels s'exhalaït une odeur des plus suaves. Une inscription, qui se trouvait sous leur tête, faisait connaître que ces corps étaient ceux de Gervais et de Protais, fils jumeaux de saint Vidal et de Sainte-Valérie, nés à Milan, dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Qu'aprés la mort de leurs parents, ces deux frères avaient vendu leur héritage, distribué aux pauvres ce qui leur en était revenu, et donné la liberté à leurs esclaves, pour se consacrer uniquement au service de Dieu. Qu'ils s'en étaient acquittés avec tant de ferveur pendant dix années, que, la onzième, ils avaient obtenu la couronne du martyre. Que, sur leur refus de sacrifier aux dieux des Romains, le comte Astase avait fait fouetter Gervais de cordes plombées, jusqu'à ce que mort s'en suivît, et Protais, après avoir été battu d'un bâton noueux, avait eu la tête tranchée. Qu'enfin, après leur martyre, le chrétien Philippe, avec son fils, s'était emparé de leurs corps et les avait emportés chez lui, où il leur avait donné la sépulture. Comme on transférait ces corps à l'église que devait consacrer saint Ambroise, plusieurs miracles furent opérés par leur vertu : les démons furent chassés de ceux qui en étaient possédés, et un aveugle recouvra la vue. Saint Augustin, qui était à Milan lors de la découverte des restes des deux glorieux martyrs, relate ce dernier fait dans sa *Cité*

de Dieu. Il ajoute, dans ses *Confessions*, que Dieu fit ce miracle pour réprimer la fureur de l'impératrice Justine, mère de Valentinien-le-Jeune, laquelle, pour favoriser les Ariens, dont elle était l'amie, voulait le chasser lui-même de son siége. Ainsi, par de pieuses supercheries, les premiers chrétiens cherchaient à ébranler leurs persécuteurs et à gagner à leur doctrine les foules avides de merveilleux. Le bon saint Grégoire de Tours va plus loin. Il a ouï dire, au sujet de la translation de ces reliques, que, pendant la messe, un ais s'étant détaché de la voûte de l'église et étant tombé sur la tête des saints, il en jaillit un ruisseau de sang qui rougit les linceuls dans lesquels ils étaient enveloppés et dont on recueillit une grande abondance. Voilà la légende. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se bâtit, en Italie, en France et jusqu'en Afrique, quantité d'églises qui se dirent en possession du sang de ces saints martyrs, dont on retrouve d'ailleurs le culte très-répandu, non-seulement en Normandie, mais aussi dans les anciennes provinces voisines, telles que l'Ile-de-France et la Picardie. L'Eglise célèbre la fête de saint Gervais et de saint Protais le 19 juin, jour anniversaire de leur martyre.

L'édifice que nous allons visiter a succédé à plusieurs autres, détruits dans les guerres dont la ville fut le théâtre.

Le premier avait été bâti sur le terrain qui devait, plus tard, constituer la seconde enceinte du château. Il est probable que, cette église gênant l'exécution des plans arrêtés par Guillaume-le-Roux, Robert de Bellesme, comte du Perche, qui avait, en 1097, dirigé les travaux de la forteresse, proposa de la rebâtir à

un autre endroit.

Leufroy, l'architecte du donjon, fut chargé de cette nouvelle construction, qui s'éleva sur le même point que celle actuelle. Elle était achevée en 1119, époque à laquelle Godefroy, archevêque de Rouen, en fit la dédicace en présence du pape Calixte II, qui s'était rendu à Gisors pour avoir une entrevue avec Henri Ier, roi d'Angleterre. Le souverain pontife venait solliciter de ce prince la restitution de la Haute-Normandie, dont il avait dépouillé Robert, son frère aîné. La paix, que le pape avait, dans le même temps, rétablie entre les rois de France et d'Angleterre, ne fut pas de longue durée. Les seigneurs des deux Vexins, qui avaient conservé, pour le souverain français, des sentiments de dévouement et de fidélité, désiraient rentrer sous sa domination. On a vu comment, un lundi de novembre 1124, ils tentèrent d'exécuter leurs projets, et comment aussi l'incendie de l'église fut une conséquence de cette tentative.

La lutte entre la France et l'Angleterre n'ayant pas cessé, pendant les règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste et de Louis VIII, de désoler le Vexin, ce ne fut que sous celui de saint Louis que cette église put être relevée de ses ruines. Blanche de Castille, en qualité de dame de Gisors, se chargea de ce soin. Vers 1240, cette princesse jeta les fondements d'un troisième édifice, de celui actuel, dont le chœur fut consacré, le 12 mai 1249, par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigault (1).

Dans cette œuvre de la mère de Saint-Louis, les arcades du rez-de-chaussée s'appuient sur des piliers

(1) Du Plessis. *Descript. géog. et histor. de la Haute-Normandie*, T. II, p.29

cylindriques dont les chapitaux sont ornés de feuilles à crochets. Entre ces arcades et le clair-étage, circule, dans l'épaisseur du mur, une étroite galerie qu'éclaire, du côté de l'intérieur, une légère colonnade et à laquelle donnent accès de petites portes surmontées d'arcs à encorbellement. Ce genre de décoration, dont le but évident était d'éviter l'effet disgracieux des grandes surfaces unies, a reçu, à cause de la forme qu'affectait le plus souvent sa colonnade, trois ouvertures *(tres fores)* divisées par deux colonnettes, le nom de *triforium*. Mais cette disposition ne se rencontre pas ici, où chaque travée présente quatre ouvertures et trois colonnettes. Aussi, n'était-ce la crainte de faire un néologisme, qualifierions-nous cette galerie de *quadriforium*. Nous demandons pardon aux visiteurs, aux dames surtout, de ces termes barbares, dont nous nous montrerons, à l'avenir, aussi sobre que possible, ne nous adressant pas aux savants — nos prétentions sont plus modestes — mais à tout le monde. Les hautes fenêtres latérales du clair-étage ou *clerestory*, comme le nomment les Anglais, sont divisées, par un meneau vertical, en deux jours, que surmonte une arcade qui en embrasse l'ensemble, et l'espace compris entre cette arcade et ces jours est percé d'une ouverture circulaire. Leur sommet est encadré, à l'extérieur, de dents de scie, ornement qui, de même que ceux que nous verrons appliqués aux voûtes, rappelle le style roman. L'art ogival, qui venait de naître et n'avait pas encore de parure à lui, était obligé d'emprunter celle de l'époque précédente. Ainsi, après que les siècles auront perfectionné son goût, lorsque les architectes le délaisseront à son tour pour retourner aux formes classiques, prêtera-t-il lui-

même aux essais qui se feront dans ce genre ses riches dentelles de pierre. Le mur qui sépare le chœur de l'abside est percé, au rez-de-chaussée, d'une arcade semblable à celles des côtés, sur l'extrados de laquelle sont assis deux personnages ailés, vêtus de longues robes et tenant à la main un rameau d'olivier ; au-dessus, de quatre petites fenêtres lancéolées, et, au sommet, d'une *rose*. Si l'on envisage cette partie de l'édifice sous le point de vue du symbolisme, il ne sera pas difficile de reconnaître, dans l'ouverture centrale de la rose, la personnification du Christ, dans celles qu'en forment les rayons, un souvenir des douze apôtres ; dans les baies de dessous, les quatre évangélistes ; dans les trois fenêtres du chevet, que l'on aperçoit du chœur, l'emblème de la Trinité, et, enfin, dans les personnages qui décorent l'arcade inférieure, les saints martyrs Gervais et Protais, patrons de l'église, ou la vision de saint Ambroise. On lit, dans les *Lettres sur Gisors*, de P. de la Mairie, et, comme une phrase stéréotypée, il a été répété, dans la plupart des ouvrages et des articles publiés depuis sur cette ville, que Blanche de Castille et son époux Louis VIII sont représentés en pied dans un vitrail placé au-dessus du maître-autel. Or, rien de moins exact. Ainsi que l'on put s'en convaincre en 1877, lorsqu'on descendit ce vitrail pour le remplacer par un autre dont les tons fûssent plus en harmonie avec le style de cette partie de l'édifice, ces images n'étaient autres que celles de saint Gervais et de saint Protais. Il est vrai que, par un caprice artistique qui n'était pas sans exemple à l'époque où furent exécutées ces peintures, les sujets qu'elles figuraient avaient été revêtus des insignes royaux, marque

du rang qui leur était attribué dans la hiérarchie céleste. Voici, du reste, d'après une ancienne chronique manuscrite de la ville, quelle en était l'origine : « En un jour de lundy, feste de Sainte-Catherine, l'an de notre Seigneur mil cinq cent cinquante-cinq, le roy Henri second, fils de François premier, fit son entrée solennelle dans la ville de Gisors... En ce tems-là, nostre ville avait toutes sortes d'artisans et des ouvriers aussi excellents qu'il y en eut en pas une ville de France, entre aultres, des peintres, des sculpteurs et vitriers parfaits en leur art. L'un d'eux, maître Romain Buron, peintre de vitres : c'est lui qui a fait les belles et rares vitres de notre église. Aussitôt, lui et ses compagnons mirent la main à l'œuvre et dès lors, firent les deux images de Saint-Gervais et de Saint-Protais, avec les armes du roy et celles de la ville de Gisors, en adjoutant les trois fleurs de lys d'or au fond d'azur. Et l'un des jours que le roy fut ouyr la messe dans le chœur de nostre église, il fut estonné de voir que si promptement l'on avait fait cet ouvrage qui est la vitre sur nostre maistre-autel et en fut bien content (1). » Et c'est cette œuvre d'un artiste gisorsien et de l'un des meilleurs peintres sur verre de la Renaissance, qui rappelait un fait marquant dans les annales de la ville et avait elle-même une histoire, c'est elle que l'on vient d'enlever d'une place qu'elle avait prescrite par une possession plus de trois fois séculaire, pour y substituer quoi ? Une insignifiante plaquette du XIXe siècle, signée d'un nom étranger à la ville et qui pourrait attendre longtemps

(1) *Journal* de Jehan Polet, cliqueteur des trépassés. *Le Vexin*, numéro du 10 février 1850.

la célébrité ! Si, encore, on l'eut replacée aux côtés de ce maître-autel dont elle n'eut jamais dû s'éloigner, dans les baies du chevet ! Mais le peintre verrier chargé de restaurer les vitraux du chœur et qui présidait aux destinées de celui-ci, plutôt que de manquer une occasion de fournir du neuf, préféra l'envoyer se perdre dans un endroit inconnu de tout le monde, excepté peut-être de lui. Par une autre attention à laquelle ne dut pas être moins sensible le galant fils de François Ier, on avait — sans doute quelque sculpteur jaloux des lauriers de Romain Buron, — posé, sur la tête des sujets qui décorent l'arcade du rez-de-chaussée, où nous avons encore pu le remarquer, le croissant de Diane de Poitiers. Ainsi avaient-elles été représentées, ces armes de la belle favorite, dans la chapelle du château d'Anet, où elles se retrouvent partout, disputant la place à Dieu jusque sous l'abri sacré de son temple. Comme les baies dont nous venons de parler, la rose qui les domine et les autres fenêtres de la claire-voie sont garnies de vitraux modernes. Les nervures des voûtes, ornées de tores ou boudins, n'ont reçu, aux points où elles se croisent, aucune décoration. Sous plus d'un rapport, le chœur de Saint-Gervais et de Saint-Protais de Gisors rappelle Notre-Dame de Paris, et c'est là que dut s'inspirer l'architecte qui le construisit et dont nous avons le regret de ne pouvoir citer le nom.

On y voyait jadis : une châsse, de métal précieux, dans laquelle étaient exposées les reliques des patrons de la paroisse, et que plus d'une fois, pendant les guerres, on dut déplacer pour la soustraire à la rapacité de l'ennemi, car, en 1499, il était payé « à ung orfèvre passant, pour avoir rabillé les reliques

qui étaient dessouldées et rompues, et les avoir nectoyées, XX sous, et pour la despence de Jehan Huet, de lui, son cheval, pour six à sept jours qu'il avait vacqué à Paris, avec l'orfèvre, pour peser la châsse et entendre qu'elle fut brunye, pour tout, I livre » ; une croix de vermeil qu'avait donnée, le 8 septembre 1507, le curé de l'époque, l'abbé Lemercier, « après y avoir fait mectre le fust de la vraye croix, qui était auparavant en une petite croisette », et qui avait été refaite, en 1559, par un orfèvre de Paris, Guillaume de Laize ; un « pupitre » ou jubé, élevé de 1569 à 1573, et qui devait sa construction à Jean Grappin fils, ses portes à Nicolas Cotinet et ses décors à Louis Poisson ; une clôture de bois, ouvrée, en 1584, par Nicolas Lepelletier ; un retable dont le sujet, « une histoire du preschement de saint Jehan », avait été sculpté, en 1596, par Jean Vivien ; « du côté de la piscine », c'est-à-dire à droite de l'autel, une pyramide érigée, en 1601, par Pierre Bocquet, tous artistes gisorsiens — excepté Vivien — que nous reverrons à l'œuvre et dont nous aurons occasion d'apprécier le talent ; des images de saints, enfin, dont l'existence est rappelée par cet article de compte : « 1591. A Madelaine, *paintresse*, pour ses gages d'entretenir les chapeaux des statues du cœur, XXX sous ».

De ces richesses, de ces œuvres d'art, les unes sont allées, avec l'argenterie des confréries de l'Eglise, dont la fabrique s'était saisie, par autorité de justice, en 1560, avec celle des autres chapelles, s'engloutir, en 1793, dans les caisses de la Nation ; les autres

(1) Archives de l'Eglise.

sont tombées sous le marteau des iconoclastes de cette époque, et il n'est plus resté aux vieilles Madelons d'autre coiffure à soigner que celle de sainte Catherine. Plusieurs anciens reliquaires, alors cachés et ensuite rendus, ont pu être replacés là ; mais la châsse de saint Gervais et de saint Protais eut un sort moins heureux, et les reliques des patrons de la paroisse, que l'on voit maintenant à côté de ceux-ci, dûrent être demandées à l'église de Milan par l'abbé Seugé, un des derniers curés de Gisors. Quant au jubé, il n'avait pas attendu, pour disparaître, des jours aussi néfastes. Ces galeries, qui couraient d'un côté à l'autre de la nef, étaient ordinairement divisées, à leur partie inférieure, en trois arcades, dont une seule, celle du milieu, était ouverte pour permettre la vue de l'autel, au moins aux fidèles placés à peu près dans l'axe de l'ouverture. Pour les autres, ils ne pouvaient apercevoir le célébrant, ni suivre de l'œil les cérémonies du saint-sacrifice. Cet inconvénient, avait presque partout, dans le cours du XVIIe siècle, déterminé leur suppression, et une seule partie de celle-ci avait échappé à la proscription. Voici comment s'exprime, au sujet de ce jubé, un savant archéologue qui en avait vu les restes en place : « On l'avait coupé dans le milieu, pour donner du jour au chœur, et il n'en restait que les revêtements des piliers, divisés en deux étages, avec niches, encadrements et frises, le tout rempli de reliefs, les uns très accentués et les autres très-plats. Il n'y a rien à dire de cette production qui prouve, avec les autres œuvres de Jean Grappin, que c'était un faible imitateur de Jean Goujon et un artiste de peu de talent. Du reste, une couche de peinture avec rehauts

de blanc, capable d'anéantir un chef-d'œuvre de Phidias, recouvrait toutes ces sculptures. On y remarquait les cavaliers de l'Apocalypse, précédés de la Mort à cheval. » (1) Peut-être, s'il lui avait été donné de la considérer dans son ensemble, cet écrivain eût-il porté un jugement moins sévère sur une œuvre qui pouvait pêcher sous quelque rapport, mais dont les incrustations de marbre noir avec rehauts d'or, « de fin or de ducat », comme on disait au XVIIe siècle, dans la pierre blanche de Vernon, dont les fresques aux tons non moins riches, devaient être d'un assez bel effet décoratif. Ce qui en restait fut démoli, en 1877, par l'architecte qui restaurait le chœur. Il est aisé de détruire, il l'est moins de créer. Disons toutefois que si, dans la restauration complète de l'édifice, entreprise il y a quelques années et qui se poursuit aujourd'hui, cette partie a perdu un intéressant vitrail et les restes de son ancien jubé, elle y a gagné, en revanche, l'élégante grille de fer qui la clôt, le pavé de marbre de son sanctuaire, un maître-autel, enfin, que supportent des colonnettes également de marbre, mais du plus rare et du plus beau, que surmontent un tabernacle et des gradins de bronze doré, enrichis d'émaux, et que flanquent de magnifiques torchères du même métal, don des époux E. Davillier à l'occasion de leur noces d'or, toutes choses qui n'ajoutent pas moins à sa décoration qu'à la splendeur des cérémonies qui s'y font.

De la même époque date évidemment l'ancien clocher,

(1) *Documents inédits tirés des Archives de Saint-Gervais et de Saint Protais*, par le comte Léon de Laborde, dans les *Annales archéologiques* T. IX, *passim*.



qui, situé à l'intersection du transept, consiste en une tour carrée, percée de deux baies sur chaque face, et terminée par une plate-forme, munie d'un parapet à jour, qui pouvait être utilisée pour la défense. Les arcs en tiers-point, les petites arcades trilobées qui caractérisent le triforium et la grande fenêtre circulaire du chœur ne sont-elles pas aussi son apanage, et par son ornementation, par ses tores, par le fleuron à pétales lancéolées que l'on remarque, gravé en creux, du côté du sud, ne rappelle-t-il pas également les époques mérovingienne et carlovingienne. Sur sa plate-forme fut placé, en 1827, le campanile qui dominait, d'une manière si pittoresque, l'ancien hôtel-de-ville situé dans le bas de la Grande-rue. La cloche de celui-ci, qui existe encore et sert maintenant de gros timbre à l'horloge communale — les deux petits ont été donnés par le charitable abbé de Bonnières, dont le nom reparaîtra plus d'une fois dans nos récits, — avait été acheté, en 1493, aux frais de la ville. C'est ce que prouve l'inscription suivante, relevée sur son pourtour extérieur : « Du temps de Jean de la Viefville, chevalier du roi, châtelain, bailli et chef de cette ville, je fus baptisée en l'an mil quatre cent nonante-trois, faite des deniers du commun. Philippe Buflet me fit. » Cette tour renfermait quatre cloches, qu'on aura descendues afin d'en doter celle construite, au XVIe siècle, pour la remplacer.

Le monument commencé par Blanche de Castille fut-il achevé, fut-il même poussé au-delà de la croisée, l'absence des dates de consécration, pendant la période qui s'étend du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVe, nous fait incliner pour la négative. La guerre de Cent

ans, d'ailleurs, dût laisser peu de place aux préoccupations de cet ordre. Aux Etats généraux de 1483, l'abbé de Mortemer, Pierre Ier de Ferrières, seigneur de Gisors, et Robert du Vieu, députés du baillage de cette ville, réclamant, en faveur du Vexin, la modération de sa quote-part dans les impôts fixés à 363,910 livres pour la Normandie, montrent ce pays dévasté par l'invasion anglaise, la culture de ses terres à peine reprise, ses habitations non encore relevées de leurs ruines, et ses routes où il est impossible de rencontrer des créatures humaines, à l'exception des brigands qui continuent de les infester. Cette œuvre ne put donc être reprise qu'en 1497, mais pour ne plus subir d'arrêt qu'elle ne fût menée au point où nous la voyons aujourd'hui. La comptabilité de la fabrique existe dès lors tout entière dans les armoires de la sacristie. Dans ces registres, dit le comte de Laborde, qui s'est livré à une savante analyse de ces précieuses archives, et au travail duquel (1) nous aurons souvent recours, on voit se dérouler sous ses yeux l'intéressant tableau d'une petite ville travaillant à ce monument pendant un siècle et demi, usant à la besogne plusieurs générations d'architectes, de sculpteurs et de peintres pris dans les mêmes familles, se succédant de père en fils et formant comme une petite église patriarcale à côté de la grande église que leurs mains élevaient. Le détail minutieux des « mises » ou dépenses, occasionnées par cette longue série de travaux, permettrait aussi d'en dresser un devis exact, curieux et instructif même, puisqu'il fournirait un état précis de la valeur des matériaux et du prix des travaux pendant toute cette période.

(1) Ouvrage cité.

On dut, avant de se remettre à l'œuvre, supprimer le cimetière qui s'étendait au pied de la partie existante de l'édifice, et en établir un autre plus loin. Aussi voyons-nous, le 8 octobre 1496, Polin, évêque de Philadelphie et coadjuteur de l'archevêque de Rouen, bénir près du mur d'enceinte de la ville, c'est-à-dire au sud-ouest de l'église, un nouveau champ de sépulture, que plus tard, en 1501, on entourera d'une clôture de bois, pour empêcher les bestiaux d'y pénétrer. Naturellement, aussi, le plan des édifices religieux s'était modifié depuis la construction du chœur, et il fallut démolir pour pouvoir raccorder avec les parties anciennes celles qu'il s'agissait d'édifier. Les dépenses de l'année 1497, pendant laquelle commencent, le 2 octobre, les nouveaux travaux, comprennent, en effet, des sommes payées pour enlèvement de démolitions.

Les travaux furent d'abord dirigés par Robert Jumel, Pierre Gosse, son beau-frère, et Guillaume Le Maître. Nous essaierons, en en suivant le développement, de déterminer la part qu'y prit chacun de ceux-ci, et l'empreinte qu'il y laissa de son talent particulier. Ce qui, dès à présent, ressort des comptes, c'est que le salaire d'aucun d'eux ne dépassait 30 sous par semaine ! Il est vrai que tout le reste était à l'avenant. Ainsi, la pierre que l'on employait là se payait 10 ou 12 sous le pied, selon la qualité ; la chaux, 6 sous 8 deniers le muid ; le sable, 10 deniers la hottée ; le verre, 2 ou 5 sous le pied, suivant qu'il était blanc ou colorié ; le camion qui servait à transporter la pierre de la loge des maçons à l'endroit où on la sciait, avait coûté, chez le charron, 15 sous, et la ferrure de ses roues,

chez le ferblantier, 25 sous, compris une scie à pierre ; la chandelle qui éclairait le chantier revenait à 14 deniers la livre ; quant aux valets servant les maçons, aux manouvriers besognant, la hotte au dos, à mener aux champs les terres de l'ancien cimetière et des fondations, les démolitions et les curures des vieilles voûtes, leur journée était de 2 sous ; le charretier, enfin, qui conduisait à la grange de l'église le chaume dont on couvrait la maçonnerie pendant l'hiver touchait 20 deniers. Comme ils aimaient leur art, cependant, et qu'ils étaient attachés à leur œuvre, ces bâtisseurs de merveilles, que l'on qualifiait encore « maistres maçons » ! L'un de ceux que nous avons nommés, Gosse, mort à la peine en 1504, ne voulut pas fermer les yeux avant d'avoir légué à la fabrique de « céans » 65 sous, peut-être tout ce qu'il possédait : legs qui fut, bien entendu, pieusement acquitté par sa famille.

« Les trois chappelles de derrière le cuer », commencées le 2 octobre 1497, étaient, en 1501, munies de gargouilles et dallées en pierre de Vernon ; le charpentier Jean Gother en montait, en 1502, les sveltes pavillons ; en 1503, le vitrier Tassin Lhuilier y posait les vieilles verrines qu'on avait ôtées des places qu'on avait démolies en « édiffiant les dictes chappelles neufves » ; en 1304, enfin, on les décorait de deux verrières représentant Saint Gervais et Saint Protais, et qui, exécutées à Rouen, étaient en partie dues à la générosité de messire Jacques Du Monstier. Des anciens vitraux de ces chapelles, il ne reste que trois images de la Vierge, dont deux encore en place, et une dernièrement reléguée dans un bas-côté méridional. Les autres, est-il besoin de le dire, sont modernes et n'accusent que trop la décadence

de l'art qui les a produits. Un Saint Pierre, ici, avec les clefs, là, avec le glaive, signé par E. Hirsch et daté, à Paris, de 1880, marque, il est vrai, un pas fait, par cet art, dans la voie de son relèvement ; mais pour la légende des Saints Gervais et Protais, au bas de laquelle se lit l'inscription : « Lefebvre, Paris, 1877 », si l'auteur a pris pour thèse l'origine simienne des personnages qu'il met en scène, ce n'est certes pas nous qui lui contesterons le succès. Et puis, pourquoi, alors que, au-dessus du maître-autel, on remettait ces sortes de peintures en rapport avec l'âge des fenêtres, avoir été, derrière, dans des baies du XVI[e] siècle, replacer des panneaux imités du XIII[e] ? C'était, dit-on, afin que, de la nef, l'ensemble présentât un aspect plus harmonieux. Soit. Les lambris historiés qui règnent autour de cette partie du monument laissent voir, çà et là, une modeste peinture murale, image du saint auquel fut consacré l'autel voisin, et qui remonte à l'époque où celui-ci n'avait d'autre retable que la paroi contre laquelle il était appuyé. Au centre, le visiteur ne laissera pas que de remarquer deux portes de placard, également couvertes de peintures : elles servaient à voiler, pendant le carême, le tableau du grand-autel. Louis Poisson, le fils de celui qui avait décoré le jubé, et qui venait, lui-même, de dorer le retable auquel s'appliquaient ces anciens volets, en peignit, en 1601, les deux faces. Sur celle qui est cachée, il représenta des sujets répondant à la destination dont nous parlons et se rapportant au sacrement de l'Eucharistie : l'*Histoire de la profanation d'une hostie, en 1290, sur la paroisse Saint-Méry, de Paris, par un Juif du nom de Jonathas ; la Multiplication des pains dans le désert*, puis, comme

complément de ce chapitre de l'Evangile et par une de ces licences artistiques si communes à cette époque, *Jésus venant au-devant de Pierre et des autres disciples en danger de périr, dans une barque battue des flots, sur le lac de Génézareth ; les Noces de Cana,* et *Moïse présidant la Pâque des Hébreux.* Ce temps de pénitence expiré, nous imaginons que ces boiseries étaient replacées au rang des voisines et repliées de façon à présenter des scènes analogues aux leurs, c'est-à-dire empruntées à la vie de la Mère de Dieu. Sur le côté qui est apparent, le peintre a, en effet, représenté : *l'Annonciation ; l'Adoration des Mages ; le Trépas de la Sainte Vierge.* Il est vrai qu'il y a joint des actes tirés de la Légende : *Saint Sébastien mené devant son juge ; Saint Côme guérissant un malade ; Saint Damien paraissant devant le tribunal du jugement ; Saint Martin partageant des vêtements aux pauvres ; la Décollation de Saint Clair ;* enfin, *les Tourments endurés pour la foi par Saint Côme et Saint Damien.* Lorsque nous vous y aurons signalé une œuvre de Boudin père : les statues de Saint Gervais et de Saint Protais, qui, jadis, ornaient les deux autels situés à l'entrée du chœur, il ne nous restera plus, pour le moment, qu'à quitter ces chapelles, ou plutôt cette espèce de couloir uniquement établi, semble-t-il, pour permettre à la procession de faire le tour de l'église (1).

En même temps que ces chapelles, s'élevait, sur l'emplacement de celle Saint Eustache, le « revestiaire », dont les verrines étaient également posées, en 1503, par

(1) M. de Laborde, *ouvrage cité* (1497-1504). — Hersan, *Hist. de la ville de Gisors,* 2me *édition,* 1862, *p.* 254 *et* 255 ; m. s. en la possession de l'auteur. — M. L. Régnier, *Excursion de la Soc. hist. de Pontoise, à Chars, etc.,* p. 30, en renvoi ; Pontoise, imp. A. Pâris, 1887.

Lhuilier. L'année suivante, par suite de l'intention, où l'on était, d'y installer la « librairie », le même ouvrier assayait encore là « trois panneaulx de voire, du vieil voire de céans ». Pour tenir les écritures, pour exécuter ces enluminures dans lesquelles se complaisaient nos pères et qui font aujourd'hui notre admiration, il fallait une lumière que l'on eut alors vainement cherchée ailleurs. Il est, en effet, question, en 1505, de « verrines que l'on fait, au bout de l'église, pour esclairer en ladite église, où ne voyait gouste », et de verre fourni par le vitrier ordinaire de la fabrique aux « quatre bées nouvellement faictes » au même endroit « pour avoir plus grand jour ». La couverture et la menuiserie de cette construction « où il y a sept croisées, tant hault que bas » et dans laquelle le visiteur reconnaîtra facilement la sacristie et la bibliothèque, ne furent terminées qu'en 1506 (1).

Sur le côté s'ouvre une élégante arcade qui, à travers une grille de fer, forgée par Robert Corneille, montrait jadis, avec ses personnages de grandeur naturelle, un saint-sépulcre, érigé, en 1612, aux frais des frères Jacques, Jean et Guillaume Dary. Cette œuvre ayant été brisée en 1793, on établit à la place le confessionnal du doyen. (2)

Le gros-œuvre de la sacristie n'était pas plus tôt achevé, que l'on entreprenait la réfection de la chapelle Sainte-Catherine, qui venait à la suite. Nous voyons, en effet, en 1583, apporter 18 pieds de pierre « pour servir aux fondemens de la chapelle qu'on a nouvellement commencée », et employer 54 journées et demie « à

---

(1) M. De Laborde, *ouvrage cité*, (1503-1506).
(2) Hersan, *ouvrage cité*, p. 253 et 254.

oster les terres du cimetière pour fere la dite chapelle »

Deux ans plus tard, on se mettait à édifier le portail latéral du sud. Par l'ampleur de ses proportions et la richesse de son ornementation, cette bâtisse contrastait fortement avec celles que l'on avait jusqu'alors vu élever, et n'excitait pas moins la générosité des habitants que leur admiration. C'est ce que prouve un article du compte de 1505 : « Il a esté payé, en la sepmaine finie le 4e jour d'octobre, par la veufve Regnault Morin, 61 piés de pierre de taille, pour servir à faire les grans et sumptueux ouvrages qu'on fait, de présent, en cette église ». En 1515, dégagé des terres de ses fondations, restées au pied, cet œuvre était vitré, ainsi que le précédent, non par Lhuilier, qui, sans doute, avait cessé d'exister, mais par Tassin Burel, qui lui avait succédé dans cette modeste besogne. De la magnifique verrière, peinte en grisaille, qui orne l'ancienne chapelle Sainte Catherine, aujourd'hui Saint Joseph, nous aurons bientôt occasion de dire un mot ; quant à celles qui éclairent le portail voisin, nous nous hâterons, afin de n'y point revenir, de les classer, comme nous l'avons fait pour d'autres, parmi les imitations, les moins heureuses, de ce qui se faisait en ce genre au commencement du xvie siècle (1).

Du côté du nord régnait la même activité.

Dès 1497, on démolissait la chapelle Notre-Dame et on posait les premières assises de celle qui devait la remplacer. Dans le courant de 1505, c'était l'ancien sanctuaire consacré à Saint Etienne, qui tombait à son tour sous le pic des ouvriers, pour ne pas gêner le plan de la nouvelle construction. En 1513, enfin, tandis que

(1) M. De Laborde (1497-1515).

Burel, après les avoir réparées, replaçait, aux fenêtres de celle-ci, les verrières de sa devancière « Pierre des Aubeaux, maistre tailleur d'imaiges, demeurant à Rouen », aidé de « Loys Hébert, son varlet et serviteur », en couvrait les murs d'admirables sculptures. La confrérie de l'Assomption, dont cette chapelle était le siége, contribua, de ses deniers, aux frais de son érection et de sa décoration. Le 9 juin 1499, elle donnait 150 livres ; en 1505, elle en ajoutait 25 autres ; de plus, elle payait, au fur et à mesure de leur travail, les imagiers, les peintres et les verriers (1).

En 1516, le « portal devers meytre Henry Hyvart », au portail latéral du nord, pour la construction duquel on avait fait venir, des carrières de Serans et de Parnes, 6,056 pieds de pierre, s'élançait à son tour dans les airs, et, de même que celle du croisillon voisin, la vitrerie en était aussitôt faite par Burel et un de ses confrères, du nom d'Aubin ; mais son ornementation devait demander sept années de plus (2).

En 1501, alors que les chapelles centrales du chevet et la sacristie s'élevaient à la hauteur des combles, Le Maître, un des maçons que nous avons nommés, quittait Gisors pour se rendre à Magny, où on le vit, jusqu'en 1517, travailler au chœur de l'église (3). Les dates consécutives de ces constructions, les traits de ressemblance qu'elles présentent et qu'a bien voulu contrôler sur place notre excellent ami M. L Régnier, — un critique d'histoire et d'archéologie doublé d'un

(1) M. De Laborde, *ouvrage cité* (1497-1513). — *Eglise de Gisors. Confrérie et Chapelle de N.-D. de l'Assomption*, par M. l'abbé Lefebvre, vicaire de Gisors ; Gisors, imp. E. Lapierre, 1882.

(2) M. De Laborde (1516-1523).

(3) M. L. Régnier, *ouvrage cité*, p. 40.

érudit, — l'espèce d'air de famille qui leur est commun, nous ont conduit à attribuer à cet ouvrier la paternité des premières. Il était plus difficile, à nous, surtout, qui, éloigné des lieux, ne pouvions écrire que sur des notes et de souvenir, de faire à Gosse la part qui lui appartient dans ce qui, à côté de celles-ci, se bâtit jusqu'au 4 mai 1504, époque où il mourut, laissant son beau-frère Jumel seul « maître de l'œuvre de céans. » Ce qu'il y a de certain, c'est que l'honneur de tout le surplus revient à ce dernier, dont le beau portail septentrional fut le suprême ouvrage et comme le chant du cygne. Encore fut-il, à son tour, surpris par la mort avant de l'avoir entièrement achevé, puisque nous voyons Robert Grappin entreprendre, en 1521, moyennant 20 livres tournois, « tous les imaiges qui conviendra faire au dernier et plus hault étaige du portail neuf » et toucher, en 1523, 22 livres 10 sous pour avoir exécuté là quatorze autres statues.

En 1520, le menuisier Claude de Lestain faisait « ung huys à la porte d'en hault, » c'est-à-dire à celle qui ouvre au midi. Ce morceau est encore en place, et, sous l'épaisse couche de peinture et de poussière qui en encrasse les panneaux, l'œil devine, plutôt qu'il ne les voit, de gracieux rinceaux, qui sont bien dans le goût du temps (1).

Quant à la fermeture de la porte donnant à l'opposé, sans doute la confrérie de l'Assomption, qui fit tant pour la chapelle Notre-Dame et pour ses abords, en paya les frais, car les comptes de l'église sont muets à son égard et taisent, malheureusement, le nom de l'artiste qui en exécuta l'admirable travail. Celle-là, du moins, eut un

(1) M. de Laborde, *ouvrage cité* (1520).

jour la chance de rencontrer un habile restaurateur. La partie inférieure, qui avait souffert du temps, peut-être plus des hommes, retouchée par Boudin père, fera désormais, aux bas-reliefs du haut, un pendant digne d'eux. Quand donc se décidera-t-on à soumettre ces vieux bois à un procédé qui, en les garantissant des intempéries, permette d'en saisir toute la délicatesse ? Ne voit-on pas, dans ces œuvres aussi, souvent briller le talent, quelquefois étinceler le génie ? Et, qu'ils tiennent une gouge, une brosse ou une plume, ceux-là seuls, qui ont courbé le front sur le métier, savent ce qu'il coûte de durs chocs pour les faire jaillir, ces étincelles !

En 1523, enfin, deux « benestiers, » de la façon de Grappin et de Nicolas Coulle, un autre « ymaginier », étaient placés aux deux portes d'entrée de l'église, les seules qu'elle possédât alors (1).

La pose de ces objets, qui ont disparu avec tant d'autres, clôt une première série de travaux, sur laquelle, avant d'en aborder une seconde, nous voudrions retenir encore un instant l'attention du visiteur.

Le chœur nous a montré l'architecture ogivale à son enfance. Les parties qui l'entourent et que nous venons de parcourir, nous la présentent brusquement, et sans qu'aucune transition nous y ait préparés, dans son complet développement. Mais, si nous n'avons pu suivre les progrès que, pour y arriver, elle a, pendant le siècle et demi qui sépare la première de ces constructions des dernières, accomplis sur d'autres théâtres, du moins les retrouverons-nous tous ici. Et, à ce sujet, le visiteur ne saurait attendre de nous, simple pionnier qui

(1) M. de Laborde, *ouvrage cité* (1523).

avons pris à tâche d'ouvrir, dans un domaine encore peu exploré, un modeste sentier, d'en écarter les ronces et les épines auxquelles nous nous sommes quelque peu meurtri et ensanglanté les pieds, un cours, ni même une leçon sur la technie architecturale du XVIe siècle, pas plus qu'une description détaillée du monument sur lequel il veut bien, avec nous, jeter un coup d'œil. Un volume n'y saurait suffire, un chapitre encore moins, et notre cadre ne comporte que de simples aperçus. D'autres viendront, qui, mieux placés et plus compétents, élargiront et aplaniront la voie où nous aurons été — le seul honneur auquel il nous soit permis de prétendre — des premiers à marcher. Déjà, M. P. Lefebvre, curé de Nonancourt, alors qu'il était vicaire à Gisors, nous a donné, de la confrérie et de la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, une excellente histoire, à laquelle, à l'occasion, nous nous plairons à recourir, et qu'il ne voudra sans doute pas laisser isolée. Un autre ecclésiastique, M. l'abbé Blanquart, qui desservit pendant quelque temps une paroisse voisine, Neaufles-Saint-Martin, et administre maintenant celle de La Saussaye, se livre à l'étude des anciens vitraux que renferme cette église, et, entre temps, à celle des autres éléments qui concourent à sa décoration. Dans la première partie d'une notice consacrée à ce sujet, il passe en revue les peintres-verriers qui ont travaillé à Gisors, et dont les noms nous ont été conservés ; dans la seconde, il doit analyser celles de leurs œuvres qui sont parvenues jusqu'à nous. Ne lui doit-on pas aussi une note sur Guillaume Le Maître, un des premiers architectes que nous avons vus à l'œuvre ? Après M. Léon Palustre, M. Louis Régnier, dans un travail qui embrasse tout le Vexin et une partie

du Parisis, examine ce qu'a produit ici le grand mouvement artistique du XVIe siècle, auquel on a donné le nom de *Renaissance*. Un autre chercheur, enfin, membre, comme les précédents, de la Société historique de Pontoise, M. J. Le Bret, qui a déjà d'ailleurs, éclairci un intéressant point de topographie ancienne, prend, lui aussi, sur ce monument, des notes que nous espérons le voir bientôt publier, et qui, avec les ouvrages dont nous avons parlé, pourront permettre à celui qui voudrait plus tard l'entreprendre, d'en faire une monographie complète.

Le portail du Nord, à l'achèvement duquel vient d'assister le visiteur, avec sa grande arcade à rentrants, surmontée d'un gable et flanquée de deux tourelles, ses fines gargouilles, ses parapets découpés à jour, ses aiguilles et ses pyramides, avec son ornementation où les figures, les niches, avec socles et dais, les guirlandes de pampres et de raisins, les rinceaux et les festons pendants ont été distribués avec une profusion et une grâce qui éblouissent et fascinent, constitue un des plus beaux morceaux qui aient été construits dans ce style fleuri ou flamboyant auquel nous faisions tout à l'heure allusion. Les portes, qui sont elles-mêmes un chef-d'œuvre de la menuiserie du temps, le complètent d'une façon très heureuse, et ne contribuent pas peu à faire de cette entrée de la chapelle Notre-Dame la plus digne qu'il fût possible d'exécuter ou de rêver.

Celles-ci, « divisées en panneaux d'ornements d'une grande délicatesse, sont partagées en deux par une frise qui représente, en bas relief et en figures isolées, d'un côté l'Annonciation, de l'autre l'Adoration des

Mages (1). » A droite, l'ange Gabriel coiffé, en qualité de serviteur de la cour céleste, de la toque de page, tient, d'une main, un bâton de voyageur, indiquant qu'il vient de faire la traversée du ciel à la terre, et de l'autre, un parchemin qui est le message scellé du sceau du grand roi ; les plis soulevés de sa longue tunique laissent voir ses pieds nus, comme pour rappeler ce passage du prophète : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix et le bonheur ! » Puis, un bouquet de lis, symbolisant l'innocence et la perpétuelle virginité de Marie. Enfin, la Vierge prononce le *fiat* qui l'associe au mystère de l'Incarnation. A gauche, les Mages, représentant, par leurs types et leurs costumes, les trois parties du monde alors connues : l'Europe, l'Asie et l'Afrique, viennent offrir au Messie, porté dans les bras de sa mère, l'or, la myrrhe et l'encens.

« La composition, comme le travail, » dit M. de Laborde, « sont encore gothiques. » Nous ajouterons que les médaillons de la partie inférieure accusent particulièrement le règne de François Ier.

Le linteau nous montre des anges chantant, sur leurs violes harmonieuses, la gloire de leur reine, dont une image, à laquelle on avait donné un manteau d'azur, semé de fleurs de lis d'or, décore le trumeau.

Partout, dans la chapelle de Notre-Dame, ce sont, en l'honneur de son auguste patronne, les mêmes concerts d'instruments et de voix.

Si nous jetons les yeux sur les chapiteaux et consoles qui supportent la retombée des voûtes, nous apercevons, — genre d'ornementation qui se reproduit aux extré-

(1) M. de Laborde (1566).

mités des arcs qui encadrent extérieurement les fenêtres, — d'abord, un moine tenant un livre ouvert, tandis que deux de ses confrères chantent à pleine voix ; puis, un prophète déroulant un phylactère où sont écrits les mots : « Invenit germinasse virga Aaro » (Nombres XVII, 8), et un autre, montrant la vision de Balaam : « Orietur stella ex Jacob » (Id. XXIV, 17). A la travée suivante, la Synagogue et l'Eglise unissent leurs voix pour célébrer les grandeurs de la fille de Jessé, mère de l'Emmanuel : d'un côté, un prophète avec ces versets d'Isaïe : « Ecce virgo pariet et concipiet filium. — Egredietur virga de radice Jesse » (XVII, 14 et XI, I), et de l'autre, un ange avec ces invocations : « Virgo Deo grata. — Dulcis Maria » Près du sanctuaire, deux autres messagers célestes proclament la virginité de la mère de Dieu : « Virgo dei immaculata. — Virgo Dei intacta et incorrupta ». Dans l'angle de ce sanctuaire, enfin, est représentée la Salutation angélique : « Ave, gratia plena, Maria. »

Au-dessus de l'autel règne une frise composée d'anges jouant de divers instruments : le premier tient un cahier de musique, le second s'accompagne de la mandoline, le troisième joue du violon, celui-ci souffle dans un cor, celui-là, d'une main, touche le clavier de sa musette, et de l'autre, en presse le soufflet, un émule de David pince, en dansant, les cordes de sa harpe, l'un tient une flûte, l'autre suit du doigt sur sa feuille, un autre joue à la fois du chalumeau et du tambourin, et c'est un violoncelliste qui clôt la série.

A l'extrémité se trouve un blason, celui de quelque généreux ecclésiastique dont les deniers auront contribué à payer ce travail : « de gueules à un calice

d'or surmonté d'une hostie d'or, accosté de deux roues de même. »

Sur cette frise s'appuie un grand retable, mutilé, comme elle, en 1794, lors de la dévastation de l'Eglise, et qui offrait un des plus beaux spécimens de l'art du XVIe siècle. Il avait pour sujet l'Assomption de la Vierge, et les motifs en étaient tirés du Cantique des Cantiques :

« L'hiver est passé, les pluies ont cessé et se sont éloignées, »

« Les fleurs ont fait leur apparition dans nos champs, la saison des chansons est arrivée, et la tourterelle n'en est plus à se faire entendre, »

« Le figuier a ses fruits formés, et la vigne en fleur exhale ses parfums. — Lève-toi, ô mon amie, ô ma belle et viens-t'en ! »

« O ma colombe retirée au creux du rocher, au sein des ruines, montre-moi ton visage, fais-moi entendre ta voix : ton chant est si doux et ton regard si ravissant ! » (II, 11 à 14).

Le printemps, ainsi décrit par Salomon, est figuré, dans ce bas-relief, par un olivier — pour un figuier — au luxuriant feuillage et tout couvert de fleurs et de fruits, autour duquel s'enroule une banderole portant : « **Oliva speciosa.** »

— « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées. » (II, I).

Le premier hémistiche de ce verset, où l'église catholique voyait jadis une allusion à la rose, d'où le titre de « rose mystique, » par elle donné à la Vierge, et que les protestants traduisent encore par les mots : « Je suis la rose de Saron, » est ici exprimé par un rosier complètement épanoui : « **Plan-**

tatio rosoe », et le second, par la fleur dont nous allons parler.

— « Tel qu'est le lis à côté des épines, telle est mon amie à côté des autres jeunes filles. » (II, 2).

Cette comparaison, aussi flatteuse pour la Sulamite que désobligeante pour ses compagnes, est rendue par un lis au pied duquel est écrit : « Sicut lilium inter spinas. »

— Ton cou est blanc comme une tour d'ivoire, il est ferme comme cette tour de David, qui est bâtie à créneaux, et à laquelle sont suspendus mille boucliers, tout l'armement des forts. » (IV, 4).

Une tour mutilée, et dont la légende a disparu, correspond à ce passage : le rang des boucliers, dont celle-ci est encore couronnée, ne peut laisser de doute, ni sur la signification à lui donner, ni sur l'inscription à lui restituer : « Turris Davidica. »

— Tu es, ô mon amie, une beauté accomplie, à laquelle on ne trouverait pas une tache (IV, 7).

La beauté immaculée était symbolisée, dans les images religieuses du temps, — leur éclat n'est-il pas le même ? — par un miroir d'un irréprochable poli : c'est de pareil objet, dont la chaînette et le crochet sont encore apparents, que s'était servi l'artiste pour rendre cette expression du poëte, et, là encore, il est permis de suppléer la légende : « Speculum sine maculâ. »

— « Tu es, ô ma sœur, ô mon épouse, un jardin fermé, »

« Tu es la fontaine des jardins, le puits d'eau vive, de celle qui se précipite du Liban. » (IV, 12 et 15).

C'est entre la tour de David et les deux sujets ci-après que se trouvait ce jardin fermé « Hortus

conclusus, » aujourd'hui entièrement fruste, mais dont l'existence est rappelée par les textes. Les autres pensées sont exprimées, d'une part, par une fontaine formée de deux vasques d'où l'eau s'échappe avec abondance, et que surmontait une statue dont il ne reste que les pieds : « **Fons ortorum** » *(sic)*, de l'autre, par un puits avec sa potence et sa corde, et sur la margelle duquel repose un seau : « **Puteus aquarum viventium.** »

— « Tu es, ô mon amie, belle comme Jérusalem, et terrible comme une armée rangée en bataille. » (VI, 3).

Ces charmes, d'une irrésistible puissance, nous sont présentés sous la forme d'une magnifique cité, qu'entoure une formidable ceinture de défenses : « **Civitas Dei.** »

« Quelle est celle qui s'avance comme l'aurore à son lever, belle comme la lune, brillante comme le soleil ? » (VI, 9).

Une étoile, celle du matin, « **Stella matutina** » — et non celle de la mer « **Stella maris,** » comme on l'a écrit par erreur, — pour indiquer le lever de l'aurore, la lune, un soleil d'or avec une banderole où se lisaient sans doute les mots : « **Electa ut sol** » rappellent ce passage du poëme.

« Quelle est celle qui monte du désert pleine de délices, et appuyée sur son bien-aimé ? (VIII, 5).

C'est — ou plutôt c'était, car il n'en reste que la robe, admirablement drapée, —, la Vierge, que les anges enlevaient au ciel, dont la porte « **Porta coeli,** » représentée par celle d'un château-fort, a sa herse levée et un de ses ventaux entr'ouvert.

— « Le roi Salomon s'est fait un trône en bois du Liban, »

« Il lui a donné des colonnes d'argent, un siége d'or, des degrés couverts de pourpre, et en a garni l'intérieur de tapisseries où respire l'amour, ouvrage des filles de Jérusalem. »

« Viens avec moi du Liban, ô mon épouse, viens avec moi du Liban : tu seras couronnée des hauteurs d'Amana, des sommets du Sanir et d'Hermon, des antres du lion, des repaires des léopards. » (III, 9 et 10, et IV, 8).

Au milieu des nuages apparaissait la Trinité, qui couronnait la Vierge reine des anges et des hommes, et une banderole, qui se déploie au-dessus des trois personnes divines, laisse encore lire l'inscription : « **Tota pulcra es, Maria, et macula non est in te.** »

Deux anges, enfin, qui, cachés dans les angles du sanctuaire, doivent sans doute à cette situation d'avoir sauvé leur tête du marteau des iconoclastes, sont dans l'attitude de l'admiration et de la prière.

— Voilà, depuis quelque temps, bien du latin ; mais cette langue va devenir, grâce à la multiplicité des lycées de jeunes filles, tellement familière aux dames, que nous craindrions de faire injure aux jolies visiteuses de cette chapelle en leur en donnant la traduction. —

Ainsi s'exprime, au sujet de ce retable, un poëte gisorsien qui vécut à la fin du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe :

« Levez les yeux plus haut, voyez à tire d'ailles,
Les anges l'eslever aux clartez immortelles.
Quoy, n'entendez-vous point ces célestes espris,
Qui, comme s'ils estoient en leur devoir surpris,
Semblent chanter ces mots : qui est ceste princesse

Qui monte du désert aveq tant d'alégresse,
Et qui, comme l'aurore, en pompeux appareil,
S'advance et nous paroist plus claire qu'un soleil,
Plus belle que la lune et non pas moins terrible
A tous ses ennemis qu'un bataillon horrible ?
Tels et pareils motets, dans les cieux estoillez,
Entonnent à son los tous les espris aillez.
« Le champ d'où ceste vierge aux cieux fait son entrée,
Partout est parsemé d'épithètes sacrées,
De soleil, lune, estoille, de roses et de lis,
De tour, porte, jardin, fontaine, arbres cueillis
Dans le parterre sainct des cayers vénérables
Que l'esglise luy donne pour tiltres convenables,
Pieces où l'art a mis tout ce que le cyseau,
La gouge et le burin peut faire de plus beau.
Plus haut, la Trinité, dont l'essence est unique,
Luy préparant au ciel un siége magnifique. »

Sur le mur de droite était sculpté un autre bas-relief, représentant la prétendue érection, en 1366, par le roi de France Charles V, de la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption, avec une oraison en latin dont on trouvera ci-après le sens. Ce morceau dut, en raison de la qualité des personnages qui y figuraient et de la nature des emblêmes dont ils étaient accompagnés, exciter au plus haut point la fureur des révolutionnaires de la fin du siècle dernier. Aussi n'en est-il resté que le souvenir, consacré par ces vers du même poëte :

« Sur ceste belle phrise ici dessus despeinte
On voit au droit costé, en geste humblement sainte,
Charles, roy des Français, cinquiesme de ce nom,
Sceptre et couronne bas, et Jeanne de Bourbon,
Son espouse fidelle, évesques, preslats, princes,
Prosternez comme luy en chrestienne action,
Donner au spectateur zelle et dévotion,
Sous telle inscription : Mère de Dieu sacrée,
Reçoy ceux qui, rendans ta grandeur honorée,
Icy te serviront, et qu'au jour rigoureux,
Sous ta protection ils soient faictz bienheureux ! »
« L'an treize cens soixante et deux fois trois, ce sage
Et débonnaire roy, esmeu d'un sainct courage,
Ayant communiqué Philippes d'Alençon,

Archevesque de Rouen, docte, discret et bon,
Erigea là dedans la saincte confrairie
Du triomphant trespas de la vierge Marie.
C'est pour ce seul subject que leurs naïfs pourtraits,
Dont j'ay de mon pinceau desjà tiré les traits,
Occupent ceste place, accompagnez encore,
D'un nombre populeux qui ceste vierge honore. »

Pour se donner plus de vogue, cette association se disait fondée par Charles V, qu'elle avait inscrit en tête de ses membres; dans le réseau de la troisième fenêtre de cette chapelle, elle avait fait dessiner une fleur de lis, et sur la clef de voûte correspondante, un écu aux armes de la maison de France ; enfin elle prenait le titre de confrérie royale : nous dirons plus tard quel cas il faut faire de ces prétentions.

Mais l'œuvre d'art capitale que renfermait ce sanctuaire, dont elle occupait le pourtour du rez-de-chaussée, était le Tombeau de la Vierge, qui faisait pendant à celui du Christ, existant derrière la sacristie, et qui, comme lui, fut entièrement détruit à la Révolution. Autour de la mère de Dieu mourante étaient groupés, de taille plus grande que nature, les Apôtres, Joseph d'Arimathie, Lazare, quelques saintes femmes et d'autres personnages. Les Apôtres portaient les ornements sacerdotaux et accompagnaient les cérémonies en usage au XVIe siècle. Ainsi, l'un était en chape, les autres étaient revêtus de chasubles ou de tuniques, il y avait un crucigère, un thuriféraire et des acolytes.

« Voyez donq sur ce lit la vierge immaculée,
Qui gouste du trespas l'aigreur emmiellée
Des faveurs de son fils. Ces mains jointes, ces yeux,
Ce visage mignon, le chef-d'œuvre des cieux,
Pasle et décoloré, ce sein qui ne respire,

Et me dit qu'elle est morte et je n'ose le dire.

. . . .

. . . .

« Mais retournons au corps que l'on croit qui sommeille.
Au jour de son trespas, ô divine merveille !
Les deux fois six esleuz, quoy que loin escartez,
Diversement espars, sont icy transportez
Tous en un même instant. Là, le zellé saint Pierre
Qui, comme s'il vouloit ce saint corps mettre en terre,
Fait l'office divin ; de ça son adoptif,
Le mignon de son fils, dont le geste plaintif
Tesmoigne du regret qu'il porte dans son âme
De se voir orphelin et de mère et de dame ;
Icy le docte Paul ; proche de son cercueil,
André, Barthélemy et Mathieu pleins de deuil,
Qui, leurs livres ouvers, plorant à chaudes larmes,
Chantent dévotement quelques funèbres carmes ;
Symon et Barnabé, Jacques et Mathias
Le surnommé Mineur, Philippes et Thomas,
Pareillement outrés de violentes pointes,
Font sentir aux rochers leurs sensibles attainctes.
Les autres n'ont moins qu'eux leur esprit traversé
De voir en souspirant ce saint corps trespassé,
Où deux sages vieillards qui devisent ensemble
Ont tant de naturel, qu'en approchant on tremble
Peur de les interrompre en leur discours pieux.
« Mais n'admirez-vous point celui qui lève aux cieux,
Pour implorer secours, et sa main et ses yeux.
Et cest autre qui porte à ses yeux des lunettes
Pour voir plus aysément aux oraisons funestes
Qu'ils font sur ce tombeau, comme, plus à l'escart,
Celuy qui en ses mains tient un cierge qui art,
Cest autre, un chapellet, et puis ce vieillard triste
Avec un bénestier tout remply d'eau béniste.
« Remarquerez-vous point ce souffleur d'encensoir,
Dont la belle posture à l'œil peut faire voir
Ses extresmes désirs, et comme il s'esvertue,
Pour à ce sacré corps rendre la gloire deue.
Considérez cest autre, en croisant ses deux bras,
Tesmoigner le regret de ce triste trespas.
« Or parmi ceste phrise on voit des dames sages
Qui ont de ceste mort l'ennuy peint au visage,
Et qui, pour ne pouvoir exprimer leurs douleurs,
Respandent en leur sein un océan de pleurs.
L'une d'un blanc mouchoir ses larmes elle essuye,
L'autre qui justement de ce despart s'ennuye,
De souspirs, de sanglots se privant de beauté,
Semble accuser le ciel de tant de cruauté.
Bref, leurs perfections, que tout le monde admire,
Semblent n'attendre plus qu'un petit divin spire. »

Si, par suite des lacunes que présentent les mises et dépenses de la confrérie de l'Assomption, il nous a été impossible de retrouver les noms de tous les artistes qu'elle a employés à la décoration de sa chapelle, l'article suivant, qui figure aux comptes de l'année 1513, nous paraît du moins indiquer l'auteur de cette composition : « De Pierre des Aubeaux, maistre tailleur d'ymaiges, demeurant à Rouen, duquel est faict recepte au chapitre des amortisses, à moytiers conte, de la somme de sept livres dix sols parisis pour les amortisses de luy, Robine sa femme et Loys Hébert son varlet et serviteur, n'a esté aucune chose receu, par ce cy que le marché que le dit des Aubeaux a avec messiers les gouverneurs, il doit être amorti, sa femme et son dit serviteur, à la dicte confrérie, pour ce cy VII liv. X s. » L'auteur de la description poétique que nous en avons donnée la considère comme « de l'univers la huitiesme merveille » et la met au-dessus des antiques chefs-d'œuvres de la Grèce et de l'Italie, ainsi que des plus belles productions des artistes de son temps. L'abbé Mignot, qui fut curé de Gisors avant et après la Révolution, la désigne ainsi dans ses notes : « Le tombeau de la sainte Vierge, ce beau monument composé de douze ou quatorze figures, admiré des connaisseurs. » (1) Millin, qui écrivait en 1790 ses *Antiquités nationales*, dit, en parlant de ces figures : « elles ne sont pas d'un beau choix de dessin mais les expressions en sont variées, et, en général, elles sont remplies de

(1) Archives de l'Eglise, *Reg. des délib., visit., invent.*

vérité. » (1) Sur la dernière feuille du registre de la confrérie de St Antoine, enfin, on lit que « dans les derniers jours de mars 1794 (vieux style)... les figures étantes au fond de l'église, près du chœur, représentant le Trépassement de la sainte Vierge, furent aussi supprimées. » Toutes les têtes en avaient été copiées, avant la Révolution, par le célèbre miniaturiste Duchesne.

Le même artiste nous a conservé l'inscription suivante, qu'il a également relevée dans cette chapelle :

« Bonnes gens qui par cy passez,
Priez Dieu pour les trépassez !
Tels que vous êtes fûmes-nous
Tels que nous sommes serez tous. »

Sans doute elle se trouvait sur un tombeau, comme les acrostiches suivants, que l'on peut encore lire sur une pierre encastrée dans le pilier du sanctuaire, du côté de l'épître, et où les premières lettres de chaque vers reproduisent, en latin, les noms du chapelain François Lesueur, ainsi que ceux de Jésus et de Marie.

« François Lesueur fut en l'an vingt-et-six
Receus céans petit enfant de cœur;
Après trente ans, l'an mil cinquante-six
N'a faict refus, trois ans fut procureur.
Ces ans passés, fut pris pour gouverneur,
Incontinent chapelain fut esleu,
Sy toutefois en rien n'a dévoulleu
Contrevenir, mais a prins son estude
Vivre en ce lieu, puisque Dieu l'a voulleu,
Sans ce que riens luy fut ny dur ny rude.
Sudorius s'y peu que a profité,
Vivant toujours par compas et saison,

(1) T xLv, p. 11.

Du bien de Dieu que ly a acquesté
Ouy en souffrant, comme c'est la raison,
Remis luy a, cognaissant sa maison.
Y a deniers offert à Nostre-Dame,
Vous suppliant, ô lecteurs, que oraison
Soit par vous faicte priant Dieu pour son âme.
« Jésus saulveur, s'y peu que a eu de bien
En son vivant acquis en ceste église
Sachant fort bien que le lieu n'est pas syen,
Voulloir a eu luy en faire remise
Soubz la charge que chacun beaucoup prize.
« Mémoire avoyr des vivants et des mors,
Ainsy est-il, affin que on soit recors.
Remis il a pour faire 2 obitz
Icy par an, par jour de profundis,
Asperger eau benoiste sur les mors.
« Quand on en jecte sur les mors,
Cela dénote et signifie,
Que au jour du jugement les corps
Reprendront éternelle vie.
« Oultre cela il lui est pris envye
Donner par an vingt sols tournois de rente,
Pour du charbon avoir pendant la vie
Près de l'autel, quand le grand froid vent vente. »

A côté se trouve une piscine avec plateau de pierre destiné à recevoir les burettes, et dont le dais porte un clocheton en spirale qui s'engageait dans la frise. Semblable « pyramide » existait, avons-nous dit, à droite du chœur, d'où elle aura disparu lorsque cessa l'usage qu'avait le prêtre, en célébrant la messe, de descendre se laver les doigts à la piscine avant la consécration de l'hostie.

Sous la fenêtre s'ouvrait la sacristie de Notre-Dame, où se réunissaient les pairs de la confrérie, et où celle-ci avait ses archives et son trésor. Cette construction étant enterrée et très-humide, on la supprima en 1741. Les ornements et l'argenterie furent reportés dans le « revestiaire » de la fabrique, où se tinrent dès lors les séances.

Les quatre fenêtres qui éclairent cette chapelle, et

dont la première est coupée, dans le milieu, par une des tours du portail, étaient garnies de vitraux non moins vantés que les autres parties de sa décoration :

« Ces vistres où l'esclat des naïfves couleurs
Oseraient contester les printannières fleurs,
Ainsy que leurs pourtraits............ »

Mais tout a été détruit, et par les pairs eux-mêmes. Dans une délibération de 1758, nous lisons, en effet, que, par suite de l'usure de leurs plombs et de l'affaissement de leurs panneaux, ces tableaux translucides tombent en ruine. Qu'imaginent, pour les en sauver, les gouverneurs ? Jugeant que « les peintures de ces vitrages ôtent beaucoup de jour à cette chapelle et la rendent malsaine, » ils autorisent le procureur « à faire mestre en vert blanc les vitraux de la chapelle, en conservant les anciens monuments qu'il jugera convenables pour transmettre à la postérité la mémoire des bienfaiteurs de cette confrérie, autant que faire se pourra, l'assemblée s'en rapportant totalement aux connaissances du sieur procureur à cet égard. » En digne exécuteur des décisions d'une telle réunion, celui-ci ne laissa subsister là que les insignifiantes figures que l'on y voit aujourd'hui. A la fenêtre du sanctuaire, un chevalier agenouillé, son heaume à côté de lui, portant : d'azur à la croix engrêlée d'argent, et suivi de son écuyer ; dans de petits encadrements, trois chapelains en prière, et dans un autre, une dame agenouillée. A la suivante, une autre dame avec son blason : parti au 1er d'azur à la croix engrêlée d'argent, parti au 2e d'argent au lion d'azur armé et lampassé d'or ; une demoiselle paraissant, à la richesse de ses

vêtements, appartenir à une famille noble ; le soleil, la lune et divers petits blasons.

Dans une autre délibération, nous rencontrons un pareil acte de destruction volontaire, pour ne pas dire de vandalisme, accompli par les mêmes. Indépendamment d'un tabernacle à rehauts d'or sur fond d'azur, d'un candélabre rappelant, par le nombre de ses branches, celui du temple de Jérusalem, on voyait là un pupitre de bronze, représentant une aigle éployée sur une colonne :

« Tairai-je de l'autel le tabernacle saint,
Qui partout est d'azur et d'or richement peint,
Et ce grand chandelier, où la vive lumière
De sept cierges ardans ceste chapelle esclaire,
Moins cet oyseau qui peut, d'un œil fixe aresté,
Contempler de Phébus la brillante clarté,
Qui, perché sur le haut d'un gros pillier de cuivre,
Soustient à bras ouvers, comme un butin, le livre
Où les musiciens, chantres de nostre cœur,
Vont chaque samedy chanter en son honneur. »

Eh bien, le 3 avril 1760, le procureur de la confrérie reçoit la mission « de vendre cet objet, lequel est inutile et d'ailleurs fort laid et d'une forme antique. » Comme les vitraux, sans doute ! ce pupitre, brisé, produisit 272 livres, avec lesquelles les pairs purent en faire faire un autre en bois, moins choquant pour leurs yeux, et, aussi, moins démodé.

Une élégante grille de bois, nous apprend aussi le poëte qui chanta cette chapelle, séparait celle-ci des collatéraux :

« Tairai-je sa closture, où la menuiserie
Ne peut, en vert, céder à toute autre industrie. »

Notre-Dame avait, enfin, ses orgues particulières, dont le « jubé, » placé au portail nord, était, au dire de Millin, « un chef-d'œuvre de menuiserie et de scul-

pture dans le genre gothique. » (1) Qu'elles durent tristement résonner, ces pauvres orgues, *gementes et flentes*, lorsque s'abattit, sur toutes ces belles œuvres que nous venons de rappeler, le marteau qui allait bientôt les atteindre elles-mêmes !

Le visiteur n'aurait encore qu'une idée incomplète de la magnificence que présentait jadis l'intérieur de ce sanctuaire, s'il ne savait que toutes les sculptures dont il était orné, de même que les croix et rosaces qui en décorent les clefs de voûte, avaient été revêtues, par le peintre André Coulle, des plus riches et des plus brillantes enluminures.

Bien que les ordonnances de la confrérie ne fixent qu'à cinq par jour, deux basses et trois hautes, les messes à dire en sa chapelle, Dorival — serait-ce par hyperbole ? — prétend qu'il en était célébré douze :

Mais je ne tairay pas que de ses revenus
Douze oingts de l'Éternel sont icy maintenus,
Qui, depuis le matin que l'aurore se lève
Jusqu'à ce que Phebus à son mydy s'eslève,
Luy offrent sur l'autel cet agneau qui pour nous
D'un sanglant sacrifice appaisa son courroux. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que de ses chapelains, des chantres et des enfants de chœur, cette confrérie avait formé une maitrise dont les chants rehaussaient l'éclat des grandes solennités.

La chapelle de « Notre-Dame, » ou de « l'Assomption, » dite aussi du « Trépassement, » à cause du tombeau de la Vierge, qu'elle renfermait, reçut, lorsque les

---

(1) *Antiq. nat.*, T. XLV, p. 12.

pairs de la confrérie devinrent régents de cet établissement, le nom de « Chapelle du Collége, » qu'elle conserva depuis.

Après la signature du Concordat, de même que l'autel du prieuré de St-Ouen vint combler le vide que présentait le chœur, où il resta jusqu'à la restauration de cette partie de l'Église, de même celui du couvent des Carmélites fut destiné à masquer les ruines de ce sanctuaire. La frise d'anges musiciens, qui se prolongeait sur la droite de celui-ci, gênait bien quelque peu l'exécution du projet ; mais on jugea tout simple de la scier, de ce côté, à ras du mur, après quoi autel et retable purent entrer d'emblée dans la place. Cet autel, de style corinthien, est orné de sculptures et de dorures qui encadrent un tableau magnifique, signé : de Nameur f. 1666, à Paris, et représentant *l'Immaculée Conception*. Le Père, porté par les anges, bénit la Vierge. Celle-ci foule aux pieds le serpent infernal, qui vomit la flamme de sa rage contre un bouclier que lui présente un ange armé d'une pique ; sur ce bouclier on peut lire : « *Nec ejus venenosis afflatibus infecta est.* » De l'autre côté, un ange tient une blanche colombe. A terre, deux personnages nimbés, probablement St-Joachim et Ste-Anne, méditent ce verset, inscrit sur un livre tombé à leurs pieds : « *Nondùm erant abyssi et ego jàm concepta eram.* » (Prov. VIII, 24).

Au visiteur pieux, curieux de savoir ce qu'était la chapelle primitive de Notre-Dame, nous dirons qu'elle avait moitié moins de dimension que celle actuelle, qui, outre son emplacement, occupe encore celui d'une autre. Du style du chœur, bâti en même temps

qu'elle, il est facile de déduire celui qu'elle présentait. Il faut aussi, par la pensée, la surmonter d'un clocheton, car, à l'heure des offices quotidiens et dans les fêtes solennelles, « les cloches de Notre-Dame appelaient les frères et les sœurs à la prière. » Son tabernacle était, ainsi que nous l'apprend un article du compte de la confrérie pour l'année 1485, surmonté d'une statue de la Vierge, sa patronne : « Jean de la Viefville et Marguerite de Berlemont sa femme donnèrent 15 livres parisis, laquelle somme a été mise et employée à refaire et repeindre tout à neuf l'image de Notre-Dame, qui est en la chapelle de la confrérie, avec le tabernacle d'icelle. » A côté de l'autel se trouvait un « tablier » enluminé d'une « histoire » d'azur et de vermillon, contenant les ordonnances de la confrérie, et, dans un coin, une crédence pour renfermer les objets du culte.

Généralement, dans les églises où le grand autel est isolé, celui consacré à la Vierge occupe l'abside, ou — ce qui revient au même — le milieu du chevet. Cette règle ne put recevoir d'application ici, à cause de l'étranglement que forme, avec la rue qui passe derrière lui, le sanctuaire. Toutefois, afin de s'en moins écarter, on avait placé, dans les fenêtres centrales des trois chapelles situées derrière le chœur, autant d'images de la Vierge, qui s'apercevaient des différents points du vaisseau. L'une de celles-ci porte le millésime 1550, l'autre, une date à demi effacée, 15.., la même, sans doute, car les figures ont été copiées, mais en sens inverse ; la dernière, reportée dans la chapelle de Saint-Joseph, laisse lire l'inscription : « *Notre-Dame de*

Liesse, » et dans un cartouche au dessous : « **Et signum magnum apparuit in celo mulier.** » C'est pour la même raison que l'intérieur de ces chapelles a été revêtu de lambris où sont retracées les principales scènes de la vie de la Vierge : le frère de l'Assomption, que l'on rencontre invariablement, agenouillé, le chaperon sur les épaules et le cierge en main, dans ces compositions, en est la preuve. Dans ces petits sujets, trop peu remarqués, qu'encadrent de fins entrelacs dorés, on trouverait, pour l'histoire du vêtement, de l'ameublement, de la décoration et même de l'art, aux XVIe et XVIIe siècles, de précieux documents. Malheureusement, si certaines de ces peintures sont, moins que d'autres, qui en portent la marque, exposées à la flamme des cierges, elles le sont plus aux atteintes des enfants, qui, — cet âge est sans pitié — dans certaines scènes de martyre, faisant suite, se sont amusés, comme si les patients n'avaient pas en réalité subi assez de tourments, à leur crever les yeux en effigie. Si, au moins, leur espièglerie s'était tournée contre les bourreaux ! Et cette verrière, aux jolies teintes violettes, rehaussées de jaune d'argent, qui garnit une des fenêtres de la chapelle Saint-Joseph, n'est-elle pas, elle aussi, un hymne muet à Marie, et un hymne magnifique. *Le Mariage de la Vierge*, *l'Annonciation*, *la Visitation*, *l'Adoration des mages*, *la Circoncision*, *l'Annonce aux bergers* sont autant de tableaux qui n'ont de comparables, en leur genre, que les *Amours de Psyché* du château d'Ecouen, aujourd'hui transportées dans celui de Chantilly. Ces ouvrages, d'ailleurs, ne sont-ils pas unis par un étroit lien de parenté. Il est vrai que les uns en attribuent la paternité à Jean le Pot, et les

autres, — à l'avis desquels nous inclinons, — à son frère Nicolas ; que ceux-ci les disent exécutés sur les cartons de Raphaël, et que ceux-là prétendent que ces cartons furent fournis par le flamand Michel Coxcie ; mais, ce qui ne saurait faire de doute pour personne, c'est leur communauté d'origine, c'est qu'ils sont sortis, les uns et les autres, des ateliers de Beauvais. Nous avions déjà, sur la banderole enroulée au bras de l'ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ : GLOIRE AV HAVLT DIEV PAIX EN LA TERRE (Luc, II,), une date : 1545 ; nous possédons maintenant le nom d'une école, celui d'un artiste.

La chapelle Notre-Dame s'étendait donc, par le fait, du portail du nord à celui du midi, et de l'une à l'autre de ces extrémités, il n'était guère de point qui ne rappelât quelqu'une des grandeurs de la mère de Dieu. Architecture dans laquelle un art arrivé à son apogée avait déployé toutes ses ressources, chapiteaux et clefs de voûte richement enluminés, lambris délicatement historiés, sanctuaire où, comme l'exprime si bien M. l'abbé Lefebvre, la sculpture et la peinture se prêtant un mutuel secours, représentaient aux yeux ravis le Trépassement, l'Assomption et le Couronnement de la Vierge, l'or répandant sur les ornements et les draperies son vif éclat, des vitraux éclairant ces grandes scènes d'une lumière chaude et harmonieuse, tel était, en résumé, le petit temple qu'à côté de celui de Saint-Gervais et de Saint-Protais, ou plutôt dans celui-là même, avaient élevé à Notre-Dame de l'Assomption ceux qui l'honoraient d'une dévotion particulière. (1)

(1) M. L. Palustre, *La Renaissance passim*,. — M. l'abbé Blanquart, dans les *Mém. de la Soc. hist. et arch. de Pontoise et du Vexin*, T. VII, p. 72. — M. L. Régnier, *La Renaissance dans le Vexin*, p. 83.

Si nous nous sommes si longuement étendu sur cette ancienne chapelle de la Vierge, — à ceux qui nous reprocheraient d'avoir quelquefois vêtu notre muse un peu court, nous pourrions opposer ces pages, — c'est à cause du regain d'intérêt que viennent de lui donner les travaux de restauration dont elle est en ce moment l'objet. Déjà, en effet, le retable a été réparé, ainsi que la frise d'anges musiciens, la partie méridionale de celle-ci a été refaite, et l'on s'occupe de restituer au même côté le bas-relief dont il est veuf. A l'exemple des anciens trésoriers de cette église, qui avaient soin, en inscrivant les travaux qu'ils payaient, d'en indiquer les auteurs, nous nous ferons un plaisir, autant qu'un devoir, de citer, au sujet de cette restauration, les noms de l'architecte Darcy, du sculpteur Gilbert, ainsi que des ouvriers Albert Dupuis, de Paris, Louis Agasse et Baud, de Toulouse, et Carillon. Ajoutons que la fenêtre qui éclaire le sanctuaire doit bientôt être garnie d'une verrière due à Duhamel-Marette, d'Evreux, un artiste aussi habile que consciencieux, représentant la scène du *Trépassement*, telle que l'a décrite Dorival ; que dans la suivante seront figurées les *Noces de Cana*, et nous aurons dit tout ce que nous savons... pour le moment.

Et maintenant, encore, pouvons-nous la quitter, cette chapelle, sans vous dire un mot de la confrérie de la Mi-août ou de l'Assomption, dont l'histoire a tant de points de contact avec la sienne, que les deux se confondent, pour ainsi dire, ensemble.

Cette association, qui, d'après la lettre d'érection canonique de l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alen-

çon, du 15 mars 1360, existait alors depuis longtemps, et comptait déjà dans son sein nombre de notabilités, de personnages de marque, de gentilshommes et d'autres, pour lesquels, depuis près de douze ans, elle faisait célébrer trois messes par jour, deux hautes et une basse, ne fut abolie qu'à l'époque de la Révolution. Ce qui reste de ses archives est disséminé dans celles de l'église, de l'hôtel-de-ville et de l'hospice. Son plus ancien registre est un gros in-quarto en parchemin, soigneusement conservé dans les armoires de la sacristie. Il a coûté, dit le compte de 1461, « xvi sols de bonne monnoiye, qui valent xvii sols vi deniers. » La couverture, qui est de bois, revêtu de peau, et la reliure en ont été faites par messire Jean Heudeberge. Il fut ensuite confié au peintre Thomas Le Mercier, auquel on paya, « pour avoir réglé, escript, et faict les histoires tant d'azur que de vermillon, et aussy avoir réglé deubs cayés qui sont dedans ledit matheloge pour mectre les frères pour le temps ad venir, et pour avoir escript les ordonnances qui sont en ung tablier de la chapelle Notre-Dame, xxxii sols, » et « pour avoir faict deux histoires, l'une audit matheloge, et l'autre audit tablier, et faict les lettres d'or et d'azur, xxxiiii sols. » La première page est enluminée, et représente les anges couronnant la Vierge, tandis que le Père la bénit. Il commence par les « Ordonnances faictes sur le fait de la confrairie Notre-Dame myault, fondée en l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, de Gisors, lesquelles les chappelains, procureurs, benneret, prévôts, clercs de la ditte confrairie seront tenus de garder sans en fraindre, en la magnière et fourme qui ensieult. » De ces ordonnances, dont nous vous ferons grâce, nous

avons relevé, parce qu'il nous a paru piquant, l'art. 26 : « Item les dits chapellains, seront tenus de entretenir en la chapelle tant que l'on dira les trois messes hault, *sans aller tournière ne deviser par la dicte église* — y étaient-ils donc sujets ? — sur paine de iiij deniers parisis que paiera celui qui y commettra faulte. » Viennent, ensuite, une décision des administrateurs relative au cérémonial à observer au décès des gouverneurs, et la lettre d'approbation de l'archevêque. Enfin, « ce sont les noms et surnoms des frères et sœurs de la confrairie de l'Assomption Notre-Dame, célébrée et establie en l'église Saints-Gervais et Protais, de Gisors, qui ont donné rentes ou deniers pour estre amortis perpétuellement à tous jours à la dicte confrairie, lesquels ont été extraits, les aucuns, des vieils mathologes au céans de la ditte confrairie, et les autres, des comptes des procureurs, en tant que l'on a peu trouver en temps de ce présent mathologe, qui fut commencé le xxe jour aoult mil cccc soixante saize. » En tête figurent :

« **Charles, roy de France, le Quint,**
La royne de France, sa compaigne. »

Et une suite de membres de la famille royale, de seigneurs, de frères et de sœurs de tous les pays. Ce registre, véritable « livre d'or » de la contrée, permet de dresser la liste des principaux personnages qui, dans une période de trois siècles, ont vécu ou joué là un rôle, de ceux qui s'y sont distingués, soit dans les letttres, soit dans les arts, et, pour Gisors, en particulier, il rappelle les noms des curés, ceux de bon nombre de baillis, de procureurs, d'officiers, de « maistres des

escholes », ainsi que de représentants des anciennes familles d'industriels et de commerçants. Grâce aux dons, tantôt en nature, tantôt en argent, qui affluaient à son trésor, cette confrérie jouit d'une richesse et d'une influence auxquelles atteignirent peu d'associations de ce genre. Nous avons vu dans quelle large mesure elle contribua à l'érection et à la décoration du somptueux sanctuaire de Notre-Dame : plus tard, elle apportera à l'établissement et à l'entretien du collège une participation non moins généreuse. Elle était gouvernée par douze pairs, choisis : moitié parmi les officiers, médecins, notaires, avocats, et moitié parmi les notables, bourgeois et commerçants. Souvent, ceux-ci entraient en lutte, soit avec la fabrique, soit avec le curé, soit même avec le vicaire général ; se prétendant complètement indépendants dans l'église, ils refusaient de faire visiter leurs comptes par le doyen, et voulaient nommer ou changer les chapelains sans consulter même le curé. Mais un ordre venant de l'archevêque ou du roi rétablissait la paix. En 1721, on réunit le bureau de la confrérie à celui de la fabrique, et les recettes furent dès lors faites par le trésorier en charge. Notre-Dame de l'Assomption ne comptait pas moins de six chapelains, auxquels leurs fonctions devaient laisser de jolis loisirs. A quoi ceux-ci les employaient-ils ? C'est ce que, pour votre édification, nous allons faire connaître, en invoquant un témoignage qui ne pourra être suspecté, celui même de M. l'abbé Lefebvre, l'historien de cette confrérie. « Les offices célébrés, les uns copiaient, enluminaient et reliaient les autiphonaires, missels et martyrologes, d'autres s'exerçaient au chant, à la musique instrumentale et vocale, et formaient des élèves ; d'autres enseignaient la calligra-

phie, cet art si estimé de nos pères ; d'autres, enfin, tenaient les registres de recettes et de dépenses de diverses confréries. » Heureux temps ! Il est vrai qu'à la réorganisation du collège, ces chapelains furent employés comme régents. Lorsqu'il arrivait qu'un associé « passât de vie à trespas », le bedeau parcourait les rues de la ville, une clochette à la main, qu'il faisait tinter de place en place, annonçant le nom du défunt et demandant pour lui une prière. Si c'était la nuit, au lugubre tintement de la clochette on entendait succéder ces mots, prononcés d'une voix sépulcrale :

« Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassez ! »

après quoi le « cliqueteur » commençait un *De profundis* et reprenait sa marche. Cet usage existait vers la fin du xve siècle, ainsi que l'atteste cet article du compte de 1496 : « Pour avoir faict changer l'une des petites clochettes de quoy on a coustume cliqueter par la ville les frères et sœurs trespassez, qui étoit rompue, et l'avoir fait faire plus grosse qu'elle n'estoit, XII sous. » Il y avait, en outre, obligation, pour les chapelains, d'aller avec le clerc faire la levée du corps, et d'y dire et chanter les vigiles ; pour le banneret, de porter, au convoi et à l'inhumation, l'étendard de la confrérie, et pour les prévôts, d'y tenir deux ou quatre torches, selon le degré d'affiliation du défunt. Une cérémonie moins triste était le repas fraternel qui avait lieu tous les ans, le jour de la fête patronale, et dont le menu nous a été conservé pour 1439 :

« A Jehan le Picart, boucher,
pour chair de bœuf et de mouton
pour le disner du siège............ iiij liv. viij s.

Item pour pain pour icelui disner	xviiij s.
Item pour poires...............	xij den.
Item pour aux pour icelui disner	iiij den.
Item pour le queu..............	iij s.
Item pour fagots et yodes......	xii den.
Item pour scel.................	vi s. iiij den.
Item pour noix	xv den.
Item pour lard.................	iiij s.
Item pour vergus	ij s.
Item pour prunes..............	viij den.
Item pour tartelestes...........	xvi s. iiij den.
Item pour liais................	iij s.
Item pour poix................	iiij s.
Item pour deux femmes à escurer les escuelles et pour laver icelles et les vessaux.....................	iiij s.

Les autres chapelles n'étaient pas moins que celle de Notre-Dame de l'Assomption remplies de groupes, de bas-reliefs et de tableaux ; dans celles-ci, comme dans celle-là, l'œil était ébloui par l'éclat des peintures et des dorures, partout il était arrêté par d'admirables vitraux qui exerçaient sur lui une véritable fascination. Tel est, du reste, l'aspect que n'ont cessé de présenter, dans les pays qui n'ont pas été, comme le nôtre, bouleversés par les révolutions, les églises catholiques. Il faudrait n'avoir jamais fait un voyage en Italie ou en Espagne, *tras los montes*, n'avoir même pas dépassé la frontière de Belgique, pour ignorer que, là encore, ces églises, tout lambrissées de marbre, quand elles n'en sont pas entièrement bâties, abondent en œuvres d'art anciennes, dont beaucoup signées des plus grands

maîtres, sans parler de leurs trésors, ni de leurs ornements, qui sont d'une richesse et d'une magnificence incomparables. Que si la curiosité du visiteur, éveillée par le tableau que nous lui avons tracé de la splendeur passée de cette chapelle, se piquait de savoir ce qu'avaient fait, pour les voisines, les artistes du XVIe siècle, nous essaierions de lui donner cette satisfaction. Certes, nous n'avons pas, pour ressusciter ces merveilles, le don de ces êtres privilégiés qui vivaient à l'époque où elles éclorent, et auxquels il suffisait, pour découvrir les trésors cachés au sein des ruines, de savoir choisir une verge et de la faire tourner entre leurs doigs. Il n'y a plus de magiciens, ni de fées, et leur baguette a perdu sa puissance. Mais nous secouerons la poussière des manuscrits du temps, et en en tournant les vieilles feuilles moisies, nous tâcherons de déchiffrer leurs caractères hiéroglyphiques, de suppléer aux parties effacées ou mangées ; nous interrogerons, pierre par pierre, le monument lui-même, et les secrets que nous en pourrons tirer, nous vous les communiquerons.

Des trois chapelles situées derrière le chœur, la plus rapprochée de celle qui vient de nous arrêter fut dédiée à « Saint-Jacques. » Dorival l'appelle « Saint-Jacques-des-Bouchers, » épithète qu'elle dut sans doute, comme celle de Paris, qui portait un nom semblable, et dont il ne reste que la tour, au voisinage d'une boucherie. On y voyait, outre l'image du patron, celle de sainte Barbe, un Dieu-de-Pitié, et un saint Georges délivrant une jeune fille.

Si le plan de l'édifice ne permit pas de consacrer à la Vierge le centre des chapelles qui rayonnent autour du sanctuaire, les pieux architectes de l'église eurent du

moins à cœur de réserver à sa mère une place si honorable. La chapelle suivante, qui occupe le milieu du chevet fut, en effet, bénite sous le nom de « sainte Anne », dont le retable représentait les principales scènes de la vie. On y remarquait aussi diverses figures de saints, dont les vers suivants nous dispenseront de donner l'énumération :

« Saint Eustache, estonné de voir sa géniture
Ravie, pour servir aux lions de pasture,
Ne respire qu'au ciel. Saint Roch, guary soudain
D'un mal contagieux par l'angélique main,
Reçoit pour aliment le pain que lui apporte
Son chien, bon pourvoyeur, et vist en ceste porte.
Là, saint Martin, esmeu d'une sainte pitié,
Coupe de son manteau justement la moitié,
Et le donne, pour Dieu, à un pauvre languide ;
Mais son cheval fougueux, sentant lascher la bride,
Sans attendre l'espron, voltige, saute en l'air,
Et ne lui donne pas le loisir de parler.
Icy, je voy encor l'image et ressemblance
De cette royne au ciel qui le fust de la France.
Saint Yves, protecteur des pauvres orphelins,
Conseiller assesseur dans les sieges divins. »

Le 30 décembre 1705, un ouragan terrible, qui dura depuis six heures du matin jusqu'à midi, causa de grands dommages à l'église et aux habitations particulières de cette ville, dont beaucoup furent découvertes et quelques-unes détruites de fond en comble. Cette chapelle n'échappa pas au désastre, car une pyramide s'étant détachée du chœur, tomba sur sa voûte et l'enfonça.

La dernière de ces chapelles est celle de « Saint-Côme et Saint-Damien »,

Grans docteurs médecins, qui, frères par la loy,
Le furent au martyre, en la gloire, en la foy.

Elle montrait une Prédication et une Décollation de

Saint Jean-Baptiste, ainsi qu'une image de Saint Eloi.

Comme nous l'avons fait auprès du tombeau de la Vierge, que renfermait la chapelle de l'Assomption ou du Trépassement, arrêtons-nous un instant, par la pensée, devant celui du Christ, que remplace le confessionnal du doyen, devant la grille, aux ornements dorés,

. . . . où est enclos
Le corps de qui la mort cause notre repos.
Voyez doncq Jésus mort, mais plus tost endormy,
Les bras roides, tendus, le visage blesmy,
Les yeux clos, le nez froid, la bouche sans parolle,
Et tout son corps couvert d'une grand tavayolle.
Considérez sa mère, à qui le cœur percé
Font tout en pleurs, voyant ce saint corps trespassé.
Contemplez avec moi ces prudentes Maries,
De cest objet funeste en leurs âmes marries,
Espancher des onguents, baigner leur sein de pleurs,
Tesmoignage certain des amères douleurs
Dont leurs cœurs sont transis, et la toile subtille
Qui reçoit en leurs mains l'eau qui des yeux distille.
Admirez ces vieillards, à l'antique vestus,
A la teste et aux pieds du rédempteur Jésus,
Où l'un tient en respect la couronne d'espine,
L'autre, trois clous de fer, dont la pointe mutine
Outreperça son corps sur la croix estendu
Pour réparer le mal du morceau deffendu.
Mais jetez l'œil aussi sur ce fils de tristesse
Que la Vierge enfanta, en peine et en angoisse,
Sur le mont du Calvaire, en quel lieu Jésus-Christ
Voulust qu'il fust son frère, et que mère il la prist ;
Voyez comme il souspire, et conforte et console
Ceste Vierge éplorée en ce pieux mausole.

Mais voici que notre poëte se dirige, accompagné de sa muse, — pour la société de laquelle nous ne consentirions pas, visiteuse chérie, à changer la vôtre, — vers le revestiaire. Suivons-le, si nous voulons qu'il nous dépeigne les richesses qu'il va y rencontrer :

« Ce poële de damas rouge, d'or crespiné,
Qui est pour porter Dieu seulement destiné ;
Cest autre de drap d'or, dont la valeur exquise
Ne peut, ne doit souffrir que ma plume le prise,

Et qui ne sert qu'au jour que l'on porte partout
Ce grand Dieu qui n'a eu commencement ni bout ;
Et ces urnes d'argent, où sont encore empreintes
Les reliques des corps dont les âmes sont saintes,
Et mille autres beautez, vases, calices, croix,
Que je ne veux descrire une seconde fois.

Ce lieu était orné de deux riches tableaux, dont l'un représentait *la Descente du Saint-Esprit*, et l'autre *l'Assomption de la Vierge* :

« A l'un, le Saint-Esprit, sous un venteux tonnerre
Et des langues de feu se communique en terre,
Et renflamme les cœurs de ces douze mignons
Qui furent de Jésus fidelles compagnons.
A l'autre, dans un champ semé naïfvement
D'épithètes tirés du premier Testament,
L'empérière du ciel, de Dieu mère sacrée,
Fait dans le paradis sa vénérable entrée ;
La Sainte-Trinité, assise au haut milieu,
Luy concède près soy dignité, place et lieu,
D'où souvent elle obtient, comme une Esther prudente,
Du céleste Assuer quelque grâce indulgente
Pour nous, qui, tous les jours, par nos crimes mortels,
Méritons justement les tourments éternels.

Merci ! En entendant cette dernière description, le visiteur n'aura sans doute pas manqué de faire, dans son esprit, un rapprochement qui est aussi venu au nôtre, entre le sujet de ce tableau et celui du retable de la chapelle de l'Assomption. Comme le maître-autel nous en a déjà fourni un exemple, et comme ceux des chapelles latérales nous en montreront d'autres, ces tableaux étaient munis de vantaux de bois, historiés sur les deux faces, ou « d'huissets », (petits huis), comme les appelle Dorival, qui permettaient d'en voiler les sujets pendant le carême :

« Leurs pilastres sont d'or, d'or leur moresque phryse,
Leurs huissets décorez des docteurs de l'Eglise
Et des quatre escrivains de la nouvelle loy. »

Ainsi le moyen âge nous a légué des tableaux ouvrants et fermants, auxquels on a donné plus tard, selon le nombre de pièces qu'ils présentaient, les noms de diptyques, de triptyques et de polyptyques. On en fait remonter l'origine à la guerre des iconoclastes. Les fidèles, ne pouvant alors conserver les saintes images dans les églises, eurent l'idée d'en faire des réductions faciles à enlever et à transporter. Les erreurs des briseurs d'images furent, comme on le sait, renouvelées, non-seulement par les Vaudois et les Albigeois, mais encore par la plupart des hérésiarques du xvie siècle, dont Gisors fournit un certain nombre. Est-ce la cause pour laquelle ces tableaux présentaient cette forme, ou bien, la persécution contre les images terminée, continua-t-on, par habitude, à donner aux bas-reliefs et tableaux ornant les retables, de ces volets peints ? Nous inclinons pour la dernière hypothèse, et les dimensions de ceux de ces objets qui sont arrivés jusqu'à nous sont bien de nature à nous donner raison.

On remarque aujourd'hui, dans la sacristie, indépendamment des précieuses archives de l'église, et du non moins intéressant registre de la confrérie de l'Assomption, dont nous avons parlé, un magnifique missel, celui de l'abbaye de Marmoutier, ainsi qu'un christ d'ivoire, dont le travail rappelle les plus belles productions des ateliers de Dieppe.

Cette église possédait non-seulement un tombeau, mais encore une « Crèche de J.-C. ». Cette sculpture se trouvait à droite de la chapelle « Saint-Joseph », autrefois Saint-Nicolas, où se donnait la communion :

. . . . . Entrons dans ceste place
Où, aux jours solennels, la catholique race,
Après avoir obtint pardon de son péché,
Use le sacré pain où Dieu mesme est caché,
Et là, d'un vif crayon, faisons au jour paraistre
Un petit enfant-Dieu qui pour nous voulust naistre
Sur un monceau de foin, entre deux animaux,
Dans une pauvre cresche ou mangeoire à chevaux.
Là, ce petit poupon, couché à la renverse,
De mille traits d'amour sa sainte mère perse,
Qui, les genoux à terre et l'œil fixe arresté
Vers ce petit enfant, puissant en majesté,
Contemple en l'admirant ce signalé miracle,
Ce qu'elle en avait sceu par l'angélique oracle.
De çà, le bon Joseph, d'une douce façon,
S'estime heureux d'avoir un si cher nourriçon
Qui, privé des faveurs et de la force humaine,
N'a, pour le reschauffer, que la fumante haleine
De deux brutes liés à son chétif berceau.
Mais, le monde manquant, le céleste troupeau,
Ses ailles resserrant, l'adore en révérence,
Et le sert au besoin de sa plus tendre enfance. »

Cette chapelle renfermait aussi un martyre de Saint-Blaise, un Saint-Michel terrassant le démon, et enfin, une image de Saint-Nicolas, son ancien patron. Elle n'était pas moins ornée de statues à l'extérieur qu'à l'intérieur, car on en comptait huit sur sa toiture, genre de décoration fort pittoresque, dont peut donner une idée celle que présente le campanile de l'hôtel-de-ville de Paris. C'est ce qui résulte du compte de 1525 : « A Robert Desmesliers, pour avoir painct d'or et d'azur les ymages étant sur les pavillons de la chapelle Saint-Nicollas, où il y a huit personnages, tant pour avoir escharfaudé et avoir quis l'or fin et les autres choses à ce appartenantes, XIX liv. XV. s. » (1). La vieille chapelle Saint-Nicolas a bien perdu, elle aussi, de son ancien lustre : ce n'est pas l'autel que l'on y a récemment érigé à Saint-Joseph qui lui en rendra.

(1) De Laborde, *ouv. cité*, (1525).

Le gros-œuvre des portails latéraux ne fut pas plutôt monté, que l'on entreprit la construction des chapelles de la nef. Celles qui regardent le midi, commencées en 1515, étaient achevées en 1526, puisque, ainsi qu'on l'a judicieusement observé, cette date s'y lit à deux places : dans la chapelle Saint-Clair, et sur le pilier, dit des Marchands, qui fait face à celle de Saint-Claude ; quant à celles exposées au nord, sans porter de millésime, du moins apparent, elles ne rappellent pas moins, par les salamandres sculptées sur leurs contreforts, le règne de François Ier.

L'une de ces chapelles septentrionales, celle dite aujourd'hui « du Saint-Sacrement », devait même, ainsi que l'on va pouvoir en juger, exister avant l'époque dont nous avons parlé. Le 18 novembre 1497, Jean de la Vieuville, ou Viefville, et Marguerite de Barlemont, son épouse, fondaient en cette église une chapelle qui devait être desservie par deux chapelains en titre : l'un, à la nomination du seigneur d'Aveny, l'autre à celle du procureur du roi au bailliage de Gisors, du trésorier en charge de la fabrique de l'église, et de six notables de cette ville. Dans le compte de 1507 sont détaillés les rentes et revenus par eux laissés à la fabrique pour faire face à ces charges. Or, c'est là qu'ils furent tous deux inhumés en 1510 (1). Nous constatons, enfin, qu'en 1517, « du XVIIIe jour de mars, il a été payé à Jehan Paris, l'orfeyvre, demeurant à Rouen, la somme de L s. pour avoir rabillé le qualise de la chapelle de ms. le baillif défunt. »

Dans un enfoncement de la paroi, à gauche de l'autel,

(1) Du Plessis, *Descript. de la Normandie*, T. II, p. 570.

se voyaient jadis les tombeaux de ces personnages, auxquels Dorival a consacré ces vers :

« Entrons dedans ceste autre, et avant qu'en sortir,
Nomme-moy ce seigneur qui l'a faite bastir.
Hé ! n'a-ce pas été le sieur de la Viefville,
Grand chambellan du roy, et qui de ceste ville
Fut capitaine encor ? Hé ! ne le voit-on pas,
Et sa chère moitié, figures du trespas,
Sous un arc my-voulté, où l'on voit eslevées
Du Jugement dernier les histoires gravées.

Millin nous les représente couchés sur une tombe de marbre noir, élevée d'environ trois pieds ; la Vieuville, dit-il, est armé de toutes pièces, excepté la tête, qui est nue ; il a une cotte de mailles qui couvre le dessus de la cuirasse, et par-dessus, une tunique, où sont peintes ses armes ; il porte deux chaines sur sa poitrine ; son épée et sa dague sont à ses côtés ; il a les mains jointes.

La femme est coiffée d'une toque qui lui prend le contour du visage jusqu'aux oreilles, et dont le haut est terminé en rouleau comme un bourrelet ; elle est enrichie de pierreries disposées en losanges. Sa robe est longue et, par-dessus, elle a un surcot dont le devant est aussi enrichi de pierreries et de perles. Sur le pourtour de la niche, deux petits anges, dont l'un est aujourd'hui déposé au musée de la ville, et dont l'autre se trouve en la possession de M. L. Passy, portaient leurs armoiries accolées : elles étaient, pour la Vieuville, « fascé d'or et d'azur, de huit pièces, à trois annelets de gueules brochant sur les première et seconde fasces, » et pour sa femme, qui appartenait à la famille de Barlemont, « fascé de gueules et d'azur, de cinq pièces, enté au chef d'or. » (1) Sur le marbre noir on lisait, d'après cet

(1) Hersan, dans la 2e édition, restée manuscrite, de son Histoire de Gisors, décrit différemment ces armes : « fascé d'or et d'argent, de huit pièces, à trois annelets de gueule brochant sur le premier, » pour le mari, « fascé de vair et de gueules, de six pièces, » pour la femme.



écrivain : « *Cy-gist noble homme Jean de la Vieuville de Vestrechon* (Westrehem) *etc., et dame Marguerite de Barlemont, son épouse.*

« Le voit-on pas encor de pied en cap armé,
Les deux genoux fléchis et qui, comme animé,
L'espée à son côté, à l'autre la cornette,
Semble prier celuy pour qui elle fust faite. »

A côté de ce tombeau, ajoute, en effet, Millin, sous le vitrail de la chapelle, il y a encore le portrait de ce même La Vieuville, sur un socle ; il y est représenté comme nature, à genoux devant un prie-Dieu ; son costume est semblable à celui de la figure du tombeau, et son casque est auprès de son prie-Dieu, à côté de lui. Au-dessous de son piédestal, on lit cette inscription, gravée en lettres d'or sur un marbre noir : « *Messire Jean de la Vieuville, chevalier, seigneur de Vestrechon-Bérincourt, Lerny, Champménil et autres lieux, conseiller et chambellan du roi Louis XII, bailli et capitaine de la ville et château de Gisors, et dame Marguerite de Barlemont, ont fait construire cette chapelle.* »

Le poëte qui nous sert de guide, — et nous en souhaiterions un pareil à tous ceux qui visitent les vieux monuments, — nous montre ensuite dans cette chapelle, à côté des images de saint Quentin, de saint François et de sainte Marguerite, une Passion et un Portement de Croix :

« Toute la passion du Sauveur de nos âmes,
Qui peut nos cœurs glacés embraser tout en flammes,
En bosse relevée arrêtera vos yeux,
Si de votre salut vous êtes soucieux.
Ce que l'on voit encore de remarquable et beau,
Un Jésus porte-croix, qui, dans un plat tableau,
Orne l'autre costé, suivi de populace
Armée de fers, de dards, d'espée et de cuirace ;
Un prestre revêtu d'un surplis à fleur blanc,
Semble vouloir le suivre aux traces de son sang. »

Enfin, il nous apprend que :

« Ses arcades vitrez sont diaprez et peintes
Et riches de pourtraictz de divers saints et saintes. »

Millin, qui visitait cette chapelle, à laquelle il donne le nom de « la Trinité », à la fin du siècle dernier, la trouvait alors « très ornée de peintures en marbre et de sculptures dans le goût moderne ». La décoration actuelle, ainsi que l'autel, dont le retable présente tous les emblèmes du Saint-Sacrement, proviennent, d'après Hersan, de l'ancienne église des religieux Trinitaires de cette ville (1).

La chapelle « Sainte-Clotilde », qui fait suite, montrait jadis les images de Saint-Pierre et de Saint-Paul, l'un portant la clef du ciel, et l'autre

........son espée
Dont il eut pour Jésus la teste un jour coupée,

enfin, celles de sainte Geneviève et de sainte Elisabeth, remarquables, les unes et les autres, par la perfection de leur travail et la richesse de leur peinture :

« Tout est enrichy d'or ; mesme leur draperie
Est ornée de fleurs faites en broderie. »

Nous ne voyons, aujourd'hui, à y signaler, qu'un vitrail où l'on a rapporté quatre personnages primitivement isolés sous des dais architecturaux : une sainte Clotilde, dans un éblouissant costume royal, une Vierge à l'enfant Jésus, dont la pose, dit M. Blanquart, fait songer à une pièce gravée de Martin Schongauer, assez résolûment imitée, une sainte Geneviève, entre son ange et son démon, et enfin, un saint Pierre. Dans les deux derniers panneaux figurent les portraits des donateurs, ainsi

(1) *Ouv. cité*, p. 273.

que leurs armoiries : *d'azur, à la croix engrêlée d'argent.* Ce coloris si harmonieux, cette richesse d'ornementation, encadrant des figures aux traits caractérisés, appartiennent, nous sommes heureux de le reconnaître avec M. Blanquart, aux ateliers de Gisors ; les lettres R. B., séparées par deux traits enlacés, qu'y a découvertes cet écrivain, sont bien le monogramme de Romain Buron, un de nos peintres-verriers. Celui-ci travaillait alors, avec son frère Guillaume, sous les ordres de Jehan Buron, leur père, qui, de 1528 à 1559, époque présumée de sa mort, fut le verrier en titre de cette église. Le vitrail de l'ancienne chapelle Saint-Luc, exécuté, en 1542, par le chef de cette famille d'artistes, a malheureusement disparu comme tant d'autres, et nous ne voyons plus de lui aucune œuvre qui permette de porter un jugement sur son talent. Romain, le plus connu des fils, sans doute parce qu'il survécut longtemps à son frère, car, tandis que la carrière de l'un s'étend de 1558 à 1589, celle de l'autre s'arrête en 1569, est aussi celui qui a le plus produit. Son activité ne se borna même pas à Gisors, car, aux Andelys, un vitrail du chœur de Notre-Dame porte sa signature en toutes lettres : ROVM(A)IN BVRO(N). Ce fut, sans doute, cette multiplicité d'entreprises qui lui valut les ennuis dont parle le compte de 1584 : « le VII novembre, pour trois adjournements faicts faire à Me Roumain Buron, vitrier, à Nicollas Le Pelletier, menuisier, pour être condamnez à faire et parachever les ouvrages de l'église, paié au sergent ij s. 6 d. » (1) Quant à Pierre Buron, petit-fils de Jean, il était encore à ses débuts en 1590, lorsque les travaux

(1) M. De Laborde, (1584).

commencés depuis un demi-siècle furent suspendus sans retour. Robert Coulle, de 1570 à 1575, Anthoine Roussel, en 1579, Oudain du Val, en 1588, et François Roussel, en 1592, travaillent bien, à côté des Buron, aux vitres de l'église ; mais ces ouvriers secondaires ne sont employés qu'à la grosse besogne : à « reffaire » et à « raccoustrer ». (2)

Le vitrail de la chapelle « Saint-Crépin », dit M. de Laborde, est une charmante peinture qui rappelle les plus belles productions des peintres-verriers de Rouen de la première moitié du XVIe siècle. Même ton vif et doux, même manière de faire ressortir les figures en les détachant sur des fonds bleuâtres ou violacés, c'est-à-dire de convention, mais toujours harmonieux. Des portions d'édifices, églises ou maisons, nettement accusées, ajoutent à l'intérêt du sujet. Il comprend, en comptant celle du réseau de la fenêtre, douze compositions dont le sujet est le « mystère » des SS Crépin et Crépinien. Dans la première, nous voyons les deux frères distribuant leurs biens en aumônes :

« Ce couple bienheureux paroist égallement
Donnant aux mendians ses trésors largement. »

Les quatre suivantes : la Mission, l'Atelier, le Songe de l'Usurier, le Mandat d'arrêt, sont autant de chefs d'œuvre et méritent de figurer à côté des plus beaux morceaux que nous possédons en ce genre. « On y perçoit, » remarque M. Blanquart, « une saveur exotique, comme si l'auteur s'était, çà et là, inspiré des estampes de l'école allemande. Dans l'une, même, de ces élégantes compositions, le légionnaire qui reçoit les ordres de Rictius Varus, n'est autre que le lansquenet d'une gra-

(2) MM. De Laborde, Blanquart et Palustre, *ouv. cités*.

vure de Wolgemut et d'Albert Dürer, *La Dame à cheval*, désignée aussi sous le nom de *La petite Amazone* (Bartsch, 82). Les autres déploient sous nos yeux les divers tourments infligés à ces courageux martyrs :

« Ici vous les voyez tout nuds et fustigez,
Puis sur un feu ardent dedans l'huile plongez ;
De çà, quatre bourreaux horriblement terribles
Leur font sentir le fer des halènes sensibles ;
De là, pendus en l'air par les bras attachez,
Par lanières ils sont tout vivants escorchez ;
Dans un autre panneau, ils sont jetés en Seine,
Des meules à leurs cols, et, pour dernière peine,
Le vent d'un coutelas emporte dans les cieux
Ces âmes dont les corps restent en ces bas lieux,
En attendant le jour que l'affreuse trompeste
Sonnera des humains la dernière retraiste.

Par exception, la dernière scène s'étend sur deux panneaux. C'est celle où l'empereur Maximilien, au lieu de reconnaitre la puissance divine — il y avait pourtant assez de miracles à... l'appui, nous allions dire à la clef, — condamne Crépin et Crépinien à avoir le chef tranché. Ordinairement, dans ces sortes de légendes, les décapités ne meurent pas du coup, — sans jeu de mots, — mais, après avoir ramassé leur tête, ils s'en vont la portant dans leurs mains. Si cette particularité manque ici, nous aurons, avant de sortir de cette église, occasion de la retrouver. « Ces derniers panneaux, » dit M. Blanquart, qui a fait de la peinture sur verre une étude spéciale, « sont assurément d'un travail plus faible. Le dessin est incorrect et les attitudes sont forcées. Les *nus*, comme il arrivait fréquemment à cette époque, sont mal étudiés et mal rendus, et leur profusion enlève à cette partie du vitrail la vigueur qui constitue le principal mérite de ces décorations. Des quatrains qui accompagnent, l'un termine ainsi la légende :

« Lors sans plus en ouyr parler,
Maximian sans contreditz
Les benoitz sainctz feist décoller,
Qui triomphent en paradis. »

Nous le voulons bien. L'autre a été réservé à une inscription commémorative qui eut été beaucoup plus intéressante si une partie n'avait été détruite :

. . . . ers de amour entièr(e)
Mect . . . . . . tout leur . . .
. . . . ceste verrière
. . . . ncq cens et tren(te) (1530)

Nous avons donc la date de l'exécution de cette œuvre ; mais de son auteur, aucun indice. L'écrivain que nous venons de citer l'attribue à Henri et Jean, fils du célèbre Engrand Le Prince, chef de l'école de Beauvais.

« Mais tout cela n'est rien auprès ceste chapelle
Où sainte Elisabeth et la mère pucelle
Se tiennent embrassez en admiration
Et contemplent en eux la divine action.
Là ceste bonne dame à haute voix s'écrie :
Hé ! d'où me vient cest heur que la vierge Marie,
La mère de mon Dieu, daigne me visiter ?
Ha ! je sens dans mes flancs mon fruit d'aise sauter. »

Ce passage s'applique, le visiteur l'a compris, à un groupe que renfermait la chapelle « de la Visitation ».

Le bas-relief qui ornait le retable de l'autel n'était pas moins remarquable :

. . . . .Voyez ces deux vieillards,
Josèphe et Zacharie, et ces anges espars
Autour de son plat fond, qui contemplent les gestes
Et les mœurs enfantins de deux enfants célestes ;
Les mères, qui, tenant chacune d'une main
L'une, le Rédempteur de tout le genre humain,
L'autre, son précurseur, admirent en eux-mesmes
De ces petits mignons les grandeurs si supresmes.

Là, le petit Jehan fléchit le genouil bas,
Qu'Elisabeth soutient par le sénestre bras.
Là, le petit Jésus, du giron de sa mère,
Lui prend la dextre main, et semble qui révère
D'un visage riant celui que son amour
A fait naistre ici-bas pour annoncer son jour.
L'industrieux sculteur de ce parfait ouvrage
N'y a rien oublié, que l'âme et le langage ».

Toutes ces scènes avaient reçu de riches et brillantes enluminures :

« L'or brille là-dedans, et de tous les costez
Que vous tournez les yeux, ils y sont arrestez.

On voyait aussi là un tableau ouvrant et fermant, dans le genre de ceux du revestiaire, et dont le sujet était la *Naissance de J.-C.* :

« Les mystères sacrés de l'heureuse naissance
Du Sauveur, et les faitz de sa plus tendre enfance,
Y sont d'un doux pinceau doctement colorez.
Sur les huissets fermantz artistement dorez,
On voit au naturel le pourtrait des confrères
Peint à genoux fléchis à chacun des mistères. »

Ces vantaux pourraient bien être ceux qui lambrissent, aujourd'hui, l'une des chapelles du chevet de l'église.

Sur une plaque de marbre, encastrée dans le mur de cette chapelle, se lit la fondation d'une messe à chaque octave des fêtes de la Vierge, à l'intention de Jean Mallet.

« Comme sur la paroy, une procession. »

Ce vers fait allusion à une peinture murale que Dorival place dans cette chapelle, mais qui se trouve dans celle de « saint Vincent-de-Paul », dont elle occupe tout le pourtour. Elle représente, selon Hersan, les Confrères de la Visitation de Notre-Dame, se rendant à l'Eglise. Ces figures en pied, qui sont autant de portraits, quoique

à demi effacées par l'action du temps et par celle des hommes, plus destructrice encore, sont pleines d'expression et de vérité. Le col droit et la barbe en pointe, qui se portaient lorsqu'elles furent exécutées et qui sont redevenus de bon ton, les modernisent même à ce point, que l'on pourrait aussi bien les croire d'hier, que prendre pour des têtes du règne de Charles IX ou ce celui d'Henri III nos dandys les plus fin de-siècle. Cette peinture fut découverte, en 1849, par MM. Charles Davillier, qui devint plus tard le célèbre collectionneur que l'on sait, et Ch.-F. Lapierre, aujourd'hui directeur du *Nouvelliste de Rouen*, lesquels ayant, avec beaucoup de précaution, fait reparaître quelques têtes, donnèrent l'idée de la débarrasser entièrement du badigeon qui la recouvrait.

L'autel de cette dernière était surmonté d'une statue de saint Vincent, et le retable en représentait le martyre. On y remarquait aussi un saint Honoré.

Dans celle-ci, comme dans la précédente, un vitrail complétait la décoration. Il n'en est resté que le souvenir, conservé par les comptes et quelques vers de Dorival. L'un avait pour sujet la Visitation, et le fond en était formé par

« Des temples, des autels, des châteaux, des pourtraictz. »

Dans le second, ce n'étaient

« Que figures de saints, que grotesques, que fleurs. »

« Celle de saint Vincent, de vignes tapissée,
Et de traictz de fin or richement rehaussée,
Monstre un saint Honoré que le subtil cyseau
A si bien façonné, que pour estre plus beau,
  Faudrait non la main d'un docte statuaire
Ains d'un héraut du ciel, pour le pouvoir mieux faire. »

« Or, si ceste chapelle est digne de louange,
M'accenserez-vous point d'ingratitude estrange
De taire les beautés de celle qui de rang
Porte le fameux nom de saint Jacques Le Grand? »

Le poète fait ici allusion à l'ancienne chapelle « saint Jacques et saint Christophe », aujourd'hui « sainte Avoie ».

On y remarquait un rocher, l'enfant Jésus travaillant, sous les yeux de sa mère, du métier de charpentier, un saint Dominique, et, à côté de l'image de saint Christophe, celle du patron :

« L'apostre de l'Espagne, en chaise magistralle. »

Enfin, l'intérieur en était orné des bourdons et coquillages qu'avaient l'habitude de porter les pélerins :

« Et pour montrer qu'elle est l'œuvre des pellerins,
Des bourdons dont ils font ces pénibles chemins
Elle est environnée, ayant même pour phrise
Ces bastons coquillez avecque mignardise. »

On y invoque aujourd'hui, en faveur des enfants tardant à marcher, « sainte Avoie », dont l'image se montre par la fenêtre grillée d'une petite tour appliquée contre le mur.

Nous craignons vraiment, par la longueur de ces citations, de causer au visiteur plus d'ennui que de plaisir. Mais le moyen, sans entrer dans ces détails, de lui donner une idée de l'aspect que présentaient jadis nos grandes églises, et, en particulier, celle qui nous occupe? Et s'il faut, pour suivre ces descriptions, une certaine patience, croit on qu'il n'y ait pas eu aussi quelque courage à les entreprendre? Avec ceux donc qui ne se sentent encore ni les jambes leur défaillir, ni le livret leur glisser des mains, nous continuerons notre marche.

Si nous abordons maintenant le côté méridional de la nef, la première chapelle que nous rencontrerons sera celle « des Fonts », dite autrefois « du Chapelet » ou « du Rosaire ».

« Ceste grande chapelle où l'azur et l'esmail
De l'or eslabouré par un docte travail,
Font esblairer les yeux du brillant de son lustre,
Du nom de Chapelet ou Rosaire s'illustre. »

Le tableau du retable représentait, à côté de la *Circoncision* et de *Jésus au milieu des Docteurs*, l'*Institution du Rosaire* :

« Sur l'autel riche orné, le retable d'or fin
Nous montre le Sauveur en son âge enfantin
Comme il est circoncis, et comme dans le temple
Au milieu des docteurs sa mère le contemple.
Là ceste même vierge est entourée encor
De mystères divins et d'anges battus d'or,
Puis à genoux fléchis, papes, prélats, roys, reynes
Et mille autres pourtraitz et figures humaines
Prient à jointes mains ceste mère de Dieu,
Impératrice au ciel et dame dans ce lieu.
Surtout saint Dominique en ses mains un rosaire,
Semble dire à la Vierge : ô royne débonnaire,
Voicy, voyez de quoi les Albigeois jadis
Furent, par tes faveurs, de nous nuire interdis. »

Sur ses volets étaient peintes la *Salutation angélique*, l'*Annonce aux Bergers*, l'*Etoile de Bethléem* et l'*Adoration des Mages*.

« Sur les huissets fermants de ceste contre-table,
Par le subtil pinceau d'un peintre inimitable,
L'ambassadeur céleste annonce de Jésus
La future naissance, et les pasteurs reclus
En quelques gras pastis, entendent la nouvelle
Que le Sauveur est né ; icy, par une esitolle
Les mages d'Orient, en Bethléem conduits,
Le trouvent, et sa mère, en l'estable réduits,
Puis, en se prosternant, adorent la hautesse
De ce petit grand Dieu qui d'un ris les caresse. »

Au-dessus, un arbre de Jessé gigantesque, sculpté en ronde bosse, à pleine pierre, étale ses naïves sculptures :

« . . . . . un arbre d'or dont les fruits sont des rois
Que de chaque côté l'on compte deux fois trois. »

Les plus rapprochés de la Vierge, qui occupe le sommet, lui présentent le sceptre. A droite, David chantant sur la harpe les louanges de sa petite-fille ; à gauche, Moïse portant les Tables de la Loi, et, de chaque côté, deux sibylles

« Tenant l'une un berceau, l'autre un cor d'abondance,
Promettent du sauveur la future naissance. »

Dans le fronton, le Père Eternel portant le globe du monde, et entouré d'anges soutenant le Livre de la vie :

« Au-dessus de cest arbre, un vieillard, Dieu le père,
Tient une grosse boule, et d'un œil tout sévère
Donne de la trémeur au simple spectateur
Qui de sa majesté contemple la hauteur.
Les anges à ses pieds soutiennent à l'envie,
Sous un arc mi-voûté, le livre de la vie,
Où mille chérubins, dans les nues cachez,
Semblent être avec ordre et compas attachez
Sous une grande arcade, au-dessus de laquelle
Du grand comte Saint-Paul que François on appelle,
Les armes, les drapeaux, gloire de ses valeurs,
Peintes parfaitement de naïves couleurs,
Tesmoignent que ce prince à l'Esglise fidelle
Avait fait commencer une pièce si belle. »

Cette grande sculpture fut exécutée, de 1585 à 1591, par un imagier de Beauvais, Pierre du Fresnoy, sur les dessins du peintre gisorsien Louis Poisson (1). Sous le badigeon dont on l'a recouverte, elle laisse encore voir, çà et là, des applications d'or et de peinture. Nul doute qu'en nettoyant le dessus de l'arcade qui la renferme, on y retrouverait aussi les armes du comte de Saint-Paul, dont parle Dorival.

Pour les fenêtres à plein cintre, surmontées d'un œil-de-bœuf, qui éclairent cette chapelle du côté de l'extérieur, Romain Buron avait peint, en 1583, puis réparé, cinq ans plus tard, des vitraux représentant deux pro-

(1) M. De Laborde, *ouv. cité* (1585-91).

phètes et deux sibylles déroulant chacune un parchemin, sur l'un desquels on lisait :

> . . . . . une Vierge, oh! merveille,
> Un fils enfantera . . . . .

et sur l'autre :

> Resjoys-toi, Sion, voici, doux et humain,
> Ton roy humble, monté sur l'âne et son poulain.

motifs évidemment empruntés au bas-relief dont nous avons parlé. On y voyait aussi, à côté des armoiries de France et de Normandie, celles de la ville de Gisors :

> « Sur ces cintres vitrez, trois riches escussons,
> De France et Normandie, et de Gisors blasons,
> Rendent ce lieu sacré d'autant plus vénérable,
> Grave et majestueux . . . . .

Ces peintures ont disparu, ainsi que tant d'autres, et sont aujourd'hui remplacées par du verre blanc.

Les fonts baptismaux, jadis placés sous la tribune des orgues, sont carrés, dit Millin, et chargés d'ornements de mauvais goût. Nous n'y contredirons pas.

A remarquer : le devant d'autel, tout en perles de Venise, travail de patience exécuté par des dames de la fin du XVI[e] siècle ; l'escalier à vis par lequel on monte aux orgues, dont la cage ajourée fait le plus grand honneur à l'architecte qui l'a construite, et vis-à-vis la clôture de cette chapelle, deux pierres d'entablement provenant de l'ancienne crèche de J.-C.

La chapelle qui fait suite à celle des Fonts, et qui est aujourd'hui connue sous le nom de « Sainte-Catherine », avait, au XVI[e] siécle, « saint Hubert » pour patron. C'est ce que nous apprend Dorival, qui, suivant, pour les autels secondaires, l'ordre dans lequel il les rencontrait, nous conduit directement de celui du Rosaire à celui de saint Hubert.

« Allons à saint Hubert sans passer les Ardennes,
Et dans ceste chapelle, en mille douces peines,
Epargnons-nous un peu, crayonnant de vifs traitz,
De cet heureux chasseur les différents pourtraitz. »

La décoration qu'avait reçue ce lieu, et que rappelle notre poëte, convenait d'ailleurs beaucoup mieux, on le reconnaîtra, au culte de ce saint, qu'à celui de la patronne d'Alexandrie. Le retable de l'autel ne représentait-il pas diverses scènes de la vie de saint Hubert?

« Voyez-le en ce tableau où, courant à la chasse,
Il fléchit les genoux et abaisse la face
Devant un viste cerf qui porte dans son bois
Esclatant de rayons, un Jésus en la Croix ;
Là son cheval hannyst, payst l'herbe de la plaine,
De ça, d'un chesne creux les feuilles, par l'haleine
D'Eolles mutiné, tremblent, et en mouvans
Dans le vaste de l'air, sont le jouet des vans.
Voyez ces prompts levriers, esmeus de sa rencontre,
Ce paysage guay qui reculé sa montre »

Le cadre de ce tableau, orné de moresques, était surmonté d'une riche corniche dont les extrémités reposaient sur des colonnes accouplées, d'un bel effet. Mentionnons aussi :

« Ces niches toutes d'or, où dans des pots d'albastre
On voit au gré du vent diverses fleurs s'esbatre. »

Enfin, les pieuses images dont, à l'exemple de ses sœurs, cette chapelle, aujourd'hui si pauvre, était autrefois ornée :

. . . . . un saint Denis, un mitré saint Hubert,
Saints Gervais et Protais, que le sculpteur expert
A si bien achevez . . . . . .

Le culte de saint Hubert n'était pas particulier à Gisors, car nous le retrouvons dans un chef-lieu de canton voisin, au Coudray-Saint-Germer, dont l'église renferme, depuis un temps immémorial, une chapelle et une confrérie de ce nom. Le registre de cette confrérie porte

même qu'en 1669 plusieurs habitants de la commune auraient été, par l'intercession de ce bienheureux, « guaris de blessures faictes par un loup enragé ». Aujourd'hui que saint Hubert est détrôné par M. Pasteur, ses oratoires sont aussi déserts qu'il y a foule au laboratoire de la rue d'Ulm. Ainsi sont appelées à disparaître, devant les bienfaisantes lumières de la science, bien d'autres fausses et dangereuses croyances.

Au-dessus de l'autel de cette chapelle, il existait une belle *Descente de croix*, attribuée à Jean Goujon, et qui, érigée en 1554, fut brisée en 1794. Elle était dûe à la générosité de Marie Thomas et de Cardin Le Saônier, vicomte de Longchamps et d'Heudicourt, son premier mari. Dans cette chapelle « de la Descente de la croix », ces seigneurs avaient aussi fondé, le 13 septembre 1563, un titre de chapelain.

Mais hâtons-nous de sortir d'un lieu où l'esprit peut être assailli par si tristes souvenirs, pour gagner la chapelle « Saint-Claude ».

« Là saint Claude est assis dans une chayse d'or,
Et de l'autre costé un saint Estienne encor
Porte les durs cailloux dont son âme fidèle
A vu les cieux ouvers. . . . . »

On y voyait aussi une statue équestre de saint Maurice :

« La chapelle Saint-Claude, où saint Maurice armé,
Monté sur un moreau semble comme animé. »

Et, enfin, un saint Jérôme :

« C'est un vieillard my-nud qui, d'une pierre dure
Sa poitrine meurtrit, et de qui la posture,
Le geste et le regard, tourné vers une croix,
Nous semond d'écouter sa pénitente voix.
Ne l'entendez-vous point, son estomac résonne
Par les coups d'un caillou que si fort il se donne,

Voyez-vous point ses yeux mouvoir aussi souvent
Que son poil vénérable éparpillé au vent.
Son chapeau décoré des cardinales pentes,
Et cet affreux lion qui les cœurs espouvante,
Le livre large ouvert où ce grave docteur
A saintement escry comme un divin auteur. »

Le vitrail de cette chapelle, un des rares qui sont parvenus jusqu'à nous, reproduit les principaux épisodes de la vie du saint évêque de Besançon, de Claude de Salins :

« Si vous jetez les yeux sur ce sacré troupeau
Qui concède à saint Claude un mittre pour chapeau,
Ou si vous œilladez comment l'évesque mesme
En son aage enfantin lui donna le baptesme,
Ou comme un jouvenceau il entend la leçon
D'un docte précepteur, ou comme un enfançon
Il est entre les mains de sa mère fidelle
Qui le veut allecter de sa blanche mamelle,
Vous n'y trouverez rien que du ravyssement,
Que des perfections, que de l'estonnement.
La perspective vouste et les douces ombrages,
Les gestes, les pourfils honorent ces ouvrages. »

Cette description semble indiquer que, contrairement à l'opinion de M. Blanquart, qui croit que la moitié de cette verrière a disparu, ces quatre scènes sont les seules qui ont jamais existé. Celles-ci, c'est-à-dire la naissance, le baptême, l'école et le sacre « forment », dit l'écrivain que nous venons de citer, autant de tableaux charmants où, malgré des détériorations de toutes sortes et la présence de nombreux morceaux de verre étrangers, le regard s'arrête avec une véritable jouissance. L'aspect général est d'une singulière douceur de tons qui ne laisse pas que d'admettre des oppositions voulues. Ainsi ces *intérieurs* sont éclairés à la lueur de flambeaux et, à l'aide de cette lumière factice, le peintre a su obtenir de piquants effets de clairs et d'ombres ». C'est encore à l'école de Beauvais que M. Blanquart attribue l'honneur

de cette production. « De l'auteur, dit-il, aucun indice. Mais, lorsque emportant un souvenir de cette belle clôture transparente, on vient à passer devant un vitrail de l'église Saint-Etienne, à Beauvais, consacré à la vie de saint Claude, un rapprochement se présente soudainement à l'esprit. Ce n'est pas qu'il y ait reproduction d'un original, mais la parenté qui existe dans la couleur, le *faire,* l'ordonnance générale, est suffisamment accentuée pour servir de base aux conjectures. A Saint-Etienne, en effet, le vitrail, antérieur de peu d'années à celui de Gisors, n'est pas une œuvre anonyme : sur un monument situé au dernier plan d'une des scènes intérieures sont inscrits les mots : NICOL. — I H., les noms de Nicolas et de Jean, fils du célèbre Engrand Le Prince. Tout porte donc à croire à une nouvelle collaboration où serait entré un des deux frères, ou plutôt dans laquelle on les retrouverait tous les deux. » Les armoiries des tanneurs, deux fois répétées à cette fenêtre, rappellent assez quelle confrérie fit les frais de cette verrière. Telle est, malheureusement, la fragilité de ces peintures translucides, qu'à peine sorties de l'atelier où elles ont été exécutées, on les voit passer, pour être réparées, en des mains étrangères et souvent inhabiles. C'est ainsi que, peu d'années après la pose de celle-ci, c'est-à-dire le 8 novembre 1579, « le vitrier Antoine Roussel est payé pour avoir racoustré la vitre de Saint-Claude. »

Rien à dire de l'autel actuel, dont le retable, surmonté d'un soleil, est orné d'un tableau représentant la *Descente de la Croix.*

Saint Clair, un des apôtres du Vexin, était en trop grande vénération dans ce pays pour ne pas trouver du

chapelle dans l'église de Gisors; aussi lui en consacra-t-on une à côté de celle de saint Claude.

Clair naquit, d'après la Légende, à Rochester, en 865. Il était fils d'un seigneur nommé Edouard, qui appartenait à une des plus anciennes et des plus nobles familles d'Angleterre. — On ne canonise jamais que des gens de haute extraction. — Ayant appris que son père voulait le marier, et préférant se vouer à Dieu, il prit le parti de s'enfuir secrètement. Il trouva un vaisseau prêt à partir — celui que les narrateurs de pareilles aventures ont toujours soin de tenir à la disposition de leurs héros, — qui le conduisit à Cherbourg. De là, il passa, avec deux compagnons qu'il avait emmenés avec lui, dans une forêt où il vécut quelque temps, et qu'il quitta pour se rendre à l'abbaye de Maudun, où le reçut Odobert. — Les martyrs ont toujours deux compagnons : témoins saint Denis et saint Nicaise, pour ne citer que les plus connus de la contrée. — Les murs d'un monastère ne convenaient pas, dit l'auteur des *Lettres sur Gisors*, au jeune néophyte : Clair se retira dans la solitude profonde d'une forêt, d'où il ne sortait que les dimanches pour assister au service divin et recevoir le pain céleste. L'austérité de sa vie le prépara au sacerdoce et attira dans son désert la foule de ceux qui cherchaient de saints exemples et de sages conseils. Parmi ceux qui visitaient son ermitage se trouva une femme jeune, riche et belle, qui conçut pour lui un sentiment plus tendre. Le solitaire, craignant l'aveu passionné de celle-ci, craignant sa solitude, se craignant peut-être lui-même, demanda à Odobert sa bénédiction, et commença à mener une vie errante. Mais comment rester inconnu quand on fait des miracles? La femme qui le cherchait vainement dans la

solitude des forêts, mais le retrouvait dans tous ses rêves, s'étant attachée à ses traces avec la rage du désespoir, finit par le découvrir dans une grotte, sur les bords de l'Epte, à quelques lieues de Gisors. Méprisée, ce n'est plus l'amour qui agite son cœur, c'est la haine. Des assassins pénètrent dans le saint ermitage, où ils prononcent le nom de celle qui les envoie, et ne profèrent que des paroles sinistres : l'amour ou la mort! La mort, répond Clair en présentant son cou au glaive. — Est-ce assez romantique! — Les assassins effrayés prennent la fuite, Clair se relève, prend sa tête dans ses mains et la porte jusqu'au lieu de sa sépulture, auquel il doit donner son nom. Absolument comme saint Nicaise, cet autre apôtre du Vexin, comme saint Denis et saint Lucain, de Paris, comme saint Lucien, de Beauvais, comme saint Nicolas, évêque de Myre, comme saint Principin, à Sauvigny (en Bourbonnais), et sainte Valérie, dans le Limousin : ce qui prouve que les hagiographes ne sont pas des plagiaires et que leurs fables ridicules ne sont pas copiées les unes sur les autres.

Peut-être l'habitude, prise par les peintres et les statuaires, de figurer, leur tête dans leurs mains, les martyrs ayant subi la décollation, de même qu'ils représentaient les autres avec l'instrument de leur supplice, a-t-elle fait naître et propagé, dans les esprits naïfs et crédules, l'idée que ceux-ci avaient, après leur mort, voyagé dans cette position.

D'après une autre version, Clair était un prêtre sacrifiant aux idoles, qui, converti par saint Nicaise, aurait édifié, des deniers d'une dame de La Roche-Guyon, un ermitage près Saint-Clair, où il fut décapité en 894.

Bien que le martyrologe romain fasse mention de

saint Clair le 4 novembre, jour de sa mort, l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, qui prétendait posséder de ses reliques, — l'on sait si cela rapportait! — célébrait sa fête le 18 juillet, jour de sa translation.

Par allusion, sans doute, à son nom, on attribuait à ce saint le mérite de guérir les aveugles et de faire voir clair. Les légendaires donnent, bien entendu, une autre origine à la dévotion qu'on lui portait et que lui portent encore quelques âmes crédules. Selon eux, un aveugle de naissance s'étant endormi sur le tombeau du martyr, en y faisant sa prière, fut averti en songe par un ange de prendre de la terre où reposait ce saint trésor et de s'en frotter les yeux : ce qu'ayant fait à son réveil, il s'en retourna chez lui voyant clair, louant et remerciant le saint par le mérite duquel Dieu lui avait accordé cette faveur. Un curé de Gisors ne dut-il pas aussi à saint Clair une cure miraculeuse? L'histoire est trop jolie pour ne pas être contée, et afin que l'on ne puisse nous accuser de broder, nous la donnerons telle que nous l'avons cueillie dans *La vie de Saint-Clair-sur-Epte, en Normandie, martyr,* par le R. P. Le Bon, chanoine régulier de l'abbaye de Sainct Victor lez Paris (1).

« Pour conclusion de cette histoire, je rapporteray encore un miracle que Dieu a opéré fraîchement par les mérites de saint Clair, très authentique et avéré ; et d'autant plus que la personne qui a receu cette faveur est encore vivante et digne de foy : c'est monsieur Denyau, curé de Gisors, personnage très docte et d'une

(1) *Les fleurs des vies des saints et festes de toute l'année,* par le R. P. Ribadaneira, de la compagnie de Jésus ; publié à Rouen, chez Estienne Vereul, dans la court du Palais, en 1650, avec approbation.

vertu et probité singulière, lequel a recouvert la veue, qu'il avait presque entièrement perdue, par l'intercession du sainct. Il luy estoit tombé un catarre sur les yeux, qui l'affligeoit de telle façon, que quelque remède que luy eussent apporté les médecins, il estoit sur le point de perdre entièrement la veue, et comme il se vict privé de tout secours humain, il eut recours à Dieu par l'intercession de sainct Clair, alla par dévotion visiter ses sainctes reliques au lieu de sa sépulture où, se recommandant à ses prières, il se lava les yeux de l'eau d'une fontaine qui est très recommandable par ses effets miraculeux, et là-dessus recouvra une entière et parfaite guérison. En reconnaissance de laquelle faveur, se voyant obligé de faire quelque chose en l'honneur de ce grand sainct, il a recueilly et composé sa vie et actions miraculeuses en latin, non imprimée : mais qui est de présent entre les mains des docteurs de la faculté de théologie, pour rendre l'œuvre plus autentiqne par leur approbation. Ce que nous avons appris de luy mesme, et par le tesmoignage qu'il en a fait aussi en son livre, lequel il nous a fait voir. »

Après le témoignage du curé Denyau et l'approbation de la sacrée Faculté de théologie de Paris, il n'y avait plus à douter : la légende de saint Clair était faite, comme s'en sont faites et s'en feront encore tant d'autres. L'âme n'a-t-elle pas toujours eu soif d'idéal ? Hier, elle se passionnait pour la vie des saints ; aujourd'hui, elle est captivée par le roman ; demain, elle sera empoignée par d'autres récits, pourvu qu'ils soient tissés d'or et de soie. Hé ! qui n'a, dans sa vie, caressé quelque chimère?

Il existait, avant la Révolution, un pélerinage à une fontaine, dite de Saint-Clair, sise au faubourg de Paris,

dans le pré Aubry, aujourd'hui propriété de la famille Davillier. Nul doute que Denyau, que ses processions à Notre-Dame de Liesse, des Mathurins, près Gisors, puis à Notre-Dame de Liesse, près Laon, nous ont déjà fait connaître comme le plus grand *pélerinard* de son temps, en a été le promoteur. De même doit-on lui attribuer la vie de saint Clair, écrite, en caractères du XVII[e] siècle, sur l'une des parois de la chapelle dédiée à ce martyr, dans l'église de Gisors.

Dans une niche adossée contre le pilier de sa chapelle, saint Clair était figuré tenant sa tête d'une main, et de l'autre, la palme du martyre.

Le tableau du retable était divisé en trois panneaux ; dans le premier, ce saint partait de l'Angleterre pour la Neustrie ; dans le second, on le voyait guérissant les malades, et son martyre faisait le sujet du troisième.

Au-dessous, ce quatrain, écrit en lettres d'or :

De nom Clair, et renom, fugitif volontaire,
Vers Odebert l'abbé, mort au siècle mondain,
Au sein du bourg Vulcain se retira soudain,
Pour donner vie aux morts, aux aveugles lumière.

Ce tableau, de faible dimension, était surmonté d'un grand bas-relief où saint Clair était représenté, de grandeur naturelle, priant dans son ermitage du Vexin (1).

Le vitrail qui éclairait cette chapelle, exécuté et posé, en 1650, par Guillaume Buron, moyennant 54 livres, « par marché faict avec luy », et qui, malheureusement emporté par la bourrasque de 1705, ne put être remplacé que par du verre blanc, avait aussi pour sujet la scène du martyre :

(1) Millin. Antiquités nationales, XLV, p. 9.

« A celle de saint Cler, on le voit à genoux
Subir à la rigueur un injuste courroux,
Les mains jointes, le col tendu, l'âme occupée
En Dieu, qui n'attend plus que le coup de l'espée
Qu'un bourreau carnacier, effroyable et hideux,
Eslève à tour de bras, et d'un œil impiteux
Regarde ce martir qu'un autre fort areste,
D'un coup d'acier venteux, lui avale la teste. »

Au-dessous de la fenêtre qui renfermait ce vitrail, est encastrée dans le mur, à hauteur d'homme, une pierre creusée en évier, mesurant 1 m. 88 c. de largeur, sur 68 c. de hauteur, et représentant un cadavre presque décharné, sur lequel est parfaitement rendue toute l'anatomie extérieure du corps humain :

« C'est un schellette affreux, où le maitre parfait
A donné du ciseau le plus agile trait.
Je frissonne de peur, tout le sang me bouillonne
Quand je voy de son chef le poil qui hérissonne,
Son visage blesmy, have, ses deux yeux clos,
Ses joues et son nez, qui n'ont rien que les os,
Sa bouche my-ouverte, et ses dents et sa langue
Semblent faire au passant une triste harangue. »

Cette harangue consiste en deux vers léonins, dans le goût du moyen-âge, d'un sentiment élevé et d'une tournure poétique :

Quisquis ades, tu morte cades ; sta, respice, plora.
Sum quod eris, modicum cineris ; pro me, precor, ora.

Vers que le chroniqueur Charles Brainne, un enfant de Gisors, trop tôt, hélas ! enlevé aux lettres et à l'affection des siens, a ainsi rendus :

Qui que tu sois, ô passant, tu mourras;
Vois cette pierre :
Ce que je suis, un jour tu le seras,
Cendre et poussière.
Arrête, pleure, et pour moi tu diras
Une prière.

Au-dessous :

Fay maintenant ce que vouldras
Avoir faict quand tu te mourras.

Et enfin :

Je fus en ce lieu mis
L'an 1 5 2 6

Ce bas-relief avait reçu un coloriage qui, d'après Millin, loin de nuire à la sculpture, ajoutait encore à l'illusion. Nous ne parlons pas de l'affreux badigeon dont on l'a recouvert depuis, et qui, dit M. de Laborde, ne fait qu'augmenter l'effroi qu'inspire ou la curiosité qu'excite cette tête mourante, à la bouche béante, aux yeux hagards, aux cheveux épars. Comme les enfants, en écrivant chaque jour leur nom dessus avec la pointe de leur couteau, parvenaient à le dégrader, on prit le parti de le protéger par un treillis en fer.

L'inscription latine, à moitié effacée, et une copie réduite du cadavre de cette chapelle, se retrouvent dans l'église de Clermont (Oise). C'est, dit M. de Laborde, qui juge peut-être trop sévèrement cette œuvre, une assez médiocre imitation du cadavre, rendue minutieusement, mais sans élévation, sous le coup de cette influence qui créa, à Avignon, « le Transi », à Rouen, « la Chaise-Dieu », et dans vingt endroits, les danses des morts.

A la tête de ce morceau de sculpture, on lit l'épitaphe de Geuffray (Geoffroi) Le Barbier, prêtre, natif de Gisors, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal, à Paris. Cette plaque de marbre noir a été placée là, dit l'inscription, aux frais de Pierre Le Barbier, curé de Lattainville, et date du 18 novembre 1507.

En haut, en manière de banderolle, est la légende :

O mater Deî,
Memento meî.

Le cadavre de cette chapelle, ainsi que cette dernière légende, ont été reproduites, nous l'avons dit, par l'au-

teur des bas-reliefs qui ornent le cachot de la Tour du Prisonnier. L'autel montre une *Adoration des Mages*, surmontée d'un bas-relief représentant l'*Ange gardien*, qui a valu à cette chapelle le nom qu'elle porte aujourd'hui.

La chapelle que nous allons maintenant visiter, dédiée au bienheureux fils de Blanche de Castille, était ornée de deux-bas reliefs, dont l'un représentait l'*Entrée de saint Louis dans Damiette*, et l'autre, *Saint Louis rendant la justice*, scènes que la plastique a rendues toutes les deux populaires.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire en entier le passage de Dorival, relatif à la première de ces scènes. Outre la saveur de l'inédit, il présente une peinture du cheval bien supérieure à celle qu'en a donnée Buffon, et des vers comme il en coula rarement d'une plume française au XVIIe siècle.

« Mais quel brillant esclat rend mes yeux esblouis
En voulant crayonner du grand roy saint Louis
La superbe chapelle, où sa royale armée
Entre dans Damiette après l'avoir sommée ?
Quel destrier furieux, quels volants estendards,
Quels reluisants harnais, que de braves soldars,
Que de piques, de dars, que d'estranges Suisses
D'un fer luysant armez, testes, bras, corps et cuisses !
Hé ! quel courtaut grison escumant j'apperçoy,
Sur lequel est monté ce magnanime roy ?
Peuple, retirez-vous : son bondissant courage
D'un pied-corne ferré pourrait vous faire outrage.
Voyez comme il se cabre, et comme, voltigeant,
Ses pieds touchent au ventre et ne va qu'en sautant ;
Comme il part de la main de celuy qui le dompte,
Quand il se sent piqué ; que son oreille est prompte,
Que ses yeux gros sont clairs, bien ouverts ses naseaux,
Que sa poitrine est large et que ses crins sont beaux,
Qu'ils sont bien crespelez, et sa teste estoilée,
Que sa fesse est partout joliment pommelée !
L'entendez-vous hennir, superbement joyeux
De ce que ce grand roy triomphe glorieux

Des ethniques rampars, ronflant de sa narine,
Escumant de sa bouche, et son pied qui chemine ?
Mais bon Dieu ! que la main d'un si brave escuyer,
D'un si docte piqueur, le sait bien manier !
Qu'il se tient juste assis ! Ah, vrayment, il esgale
Alexandre monté sur son fier Bucéphale. »

Chez les Juifs, le blasphème était puni de la peine capitale : le coupable était lapidé par tout le peuple. A l'exemple de Moïse, les législateurs chrétiens classèrent, parmi les crimes civils, les paroles injurieuses à Dieu, et les punirent plus ou moins sévèrement. En France, les lois de saint Louis condamnaient le blasphémateur à être mis au pilori, et même, dans certains cas, à avoir la langue percée avec un fer rouge par la main du bourreau. C'est un arrêt de ce genre qui avait fourni le motif du second bas-relief :

« L'autre pierre, entaillée avec non moindre honneur,
Aussy belle, aussy riche, et d'un même sculteur,
Où l'on voit ce bon roy au trosne de justice,
La vertu maintenir et condamner le vice.
Là, l'auguste sénat, revestu gravement,
Près de Sa Majesté paroist naïfvement ;
Là, le blasphemateur, crime odieux, énorme,
Justement est puny d'une peine conforme
A un délit si grand : un refrogné rustaud
Luy perce habilement la langue d'un fer chaud. »

Cette loi barbare, en honneur au XIIIe siècle, encore relatée au XVIe, est une de celles qu'inscrivit dans ses *Etablissements* celui que son peuple surnomma le *Justicier*, que le pape Boniface VIII plaça dans le canon des saints, et que l'histoire a considéré comme le modèle de toutes les vertus. Ah ! le bon temps, les bons rois que voudraient nous ramener les bons réactionnaires !

En 1850, le sieur Bap trouva, dans la cour de sa maison, rue du Bourg, n° 23, un bas-relief sur pierre, qu'il fit soigneusement réparer par Boudin, un excellent artiste de la ville, et représentant l'entrée d'un roi

dans une ville fortifiée. Le nom de Philippe-Auguste se trouvant lié aux traditions les plus remarquables de l'histoire de Gisors, on a pensé que c'était ce souverain qui figurait dans ce bas-relief. M. A. Passy conjectura, — et nous partageâmes un jour cette conjecture, nous basant, comme lui, sur le costume et les armes des personnages, ainsi que sur les ornements, qui sont ceux du temps des derniers Valois, — que c'était à l'occasion de l'entrée solennelle de Henri II à Gisors, que cette œuvre avait été entreprise. Mais nous préférons maintenant nous ranger à l'avis de M. Blanquart, d'après lequel ce morceau de sculpture, acheté par la ville des héritiers Bap pour en orner la salle de son conseil municipal, où il figure avec l'inscription : **Entrée de Philippe-Auguste dans Gisors**, ne serait autre que celui de la chapelle Saint-Louis, décrit par Dorival. Quant au second de ces bas-reliefs, il paraît à jamais perdu.

Perdus, aussi, les volets qui fermaient le retable et sur lesquels était représenté saint Louis, d'un côté, donnant la sépulture aux morts et faisant l'aumône aux pauvres, et de l'autre, exorcisant une jeune fille :

« La riche fermeture où saint Louis en charge
Ensevelit les morts, et où d'une main large
Il fait donner l'aumosne ; et de l'autre costé,
Les vertus dont brillait sa sainte majesté.
Voyez les fleurs de lis sur un asur céleste
Pour sa tapisserie, et contemplez le geste
De ce saint confesseur, honoré dans l'archant ;
Voyez comme au démon il commande puissant,
Comme il le fait sortir hors d'une possédée.
Oh ! que ceste pucelle est bien accommodée.

On remarquait encore, dans cette chapelle, un Dieu-de-Pitié, et, à côté de l'image

. . . . . . de nostre saint Louis,
Riche d'or et d'asur, d'hermines et de lis,

celle de saint Antoine, qu'avait fait peindre, en l'honneur de son patron, le curé Antoine Lemercier, au pied de laquelle celui-ci avait eu l'idée bizarre de faire figurer, à la place du compagnon ordinaire de l'ermite... son propre portrait, avec ses armes.

Le vitrail représentait les quatre vertus cardinales :

« La viltre qui le jour donne à ceste chapelle
Par les quatre vertus se vante d'estre belle,
Et sur chacune d'elles, on voit d'un trait parfait
D'un prince si pieux un magnanime effet.
Là, la roine, sa mère, en son adolescence
L'instruit à la vertu de la sainte Prudence,
La Force et Tempérance et la Justice aussy,
Les cardinales sœurs sont exercez icy. »

Au-dessus, étaient peintes les armes de France, auxquelles formaient comme un cortège d'honneur celles des provinces et des villes vassales de la couronne.

Le tableau de l'autel actuel représente « *saint Louis agenouillé devant la couronne d'épines* », devant la relique que l'empereur de Constantinople, Baudoin, lui fit payer près de 100,000 livres, et qui était peut-être aussi vraie que la portion de sainte couronne, que la sainte couronne tout entière, que se flattaient de posséder, bien avant son arrivée en France, les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis.

La chapelle « Sainte-Barbe », qui fait suite, renfermait d'abord une magnifique image de sa patronne :

« C'est une sainte Barbe avec tant de beautez,
Tant d'atraitz, tant d'apatz, tant de divinitez,
Que ses yeux sousriant, vrays truchemens de l'asme,
Me font croire qu'elle est une vivante dame.
Sa robe est toute d'or et d'asur surgettée,
Elle porte en ses mains de son âme indomptée
La palme triomphante, à l'autre, un livre ouvert,
D'or et de pierreries entièrement couvert. »

Puis un saint Sébastien

« De cordages lié, tout transpercé de dards,
Descochez par la main des ethniques soudars. »

Et enfin, un saint Adrien et un saint Prix, dont le costume rivalisait de beauté avec celui de sainte Barbe :

« Ce saint Prix, en effect, ainsy qu'un nom prisé,
Fait briller les saphirs et autres pierreries
Dont il est enrichy. Sa chape, en broderies,
Reluit de tous costez, et son mittre esclatant,
Son grave et doux maintien, ses yeux estincelant,
Ses anneaux empierrez et son pieux visage
Le font paroistre evesque, et non pas une image. »

La contretable était ornée d'un bas-relief représentant la patronne du lieu, et le vitrail faisait assister le spectateur au supplice de cette sainte et au châtiment de son père :

. . . . . où l'on voit ce profane,
Ce roy, père cruel, d'un sanguinaire bras
D'une sainte beauté jetter la teste bas
Par le revers tranchant d'une homicide lame.
Là, vous voyez du ciel une tonnante flamme
Qui escrase et réduit en cendres ce meschant. »

A la fenêtre, restes de vitraux représentant le *Martyre de sainte Barbe,* qui nous ont paru être de Jean Buron, fondateur de l'école qui florissait ici au XVIe siècle.

La chapelle « Sainte-Catherine », la dernière du rang, montrait également, dans une niche, une image de sa patronne :

« Voyez-la, dans sa niche où, sous ses pieds vainqueurs,
Terrace Maximin, comme elle a ses docteurs
Sainctement convaincus de la belle doctrine
Qu'elle apprit toute jeune à l'escole divine.
Considérez sa roue, et les tranchans cousteaux,
De quy sa tendre chair fut tranchée en morceaux,
Et ceste claire espée, assuré tesmoignage
De son cœur invincible et fidèle courage. »

Ce qui frappait ensuite le regard, c'était une *Transfiguration :*

« Des splendides clartez, voire de soleil, mesme
Sur Thabor rayonnant ; car l'Unique supresme,
Transfigurant son corps devant ses plus chéris,
Ravis d'estonnement, les tient tellement pris
En cest extase saint, que le chef des oracles
De sa divinité veut que trois tabernacles

Soient eslevez au lieu, et semble dire ainsy :
O Seigneur, qu'il est bon de demeurer icy.
Ce sera un pour toy et l'autre pour Moyse,
Pour Hélie le tiers . . . . »

Ce tableau orne aujourd'hui le chevet de l'église de Reilly (Oise), dont les marguilliers l'achetèrent à Gisors, en 1792, moyennant la somme de 88 livres.

L'autel, tout resplendissant d'or, était orné d'un tableau divisé, comme tous ceux de l'époque, en plusieurs panneaux, représentant diverses scènes de la vie de Jésus :

« Or, l'esclat lumineux qui réverbère encor
De la table d'autel, toute battue d'or,
Brille si clairement, que toute la chapelle
Ressemble un point du jour à l'aurore la belle.
Près du puits de Jacob, l'amoureux des humains
Se repose lassé, où des Samaritains
Il arrive une femme, à qui ce Dieu de gloire,
Comme nécessiteux, humble, demande à boire,
Qui, le luy refusant, reçoit de sa bonté
De l'eau prise au gurgeon de sa divinité.
Là, il paroist encor à la Vierge, sa mère.
Et dedans l'autre arcade, il s'adresse à son père,
Les deux genoux fléchis, loin de ses trois amis
Qu'il estime le plus, mais ils sont endormis;
Un ange le console en sa douleur extresme.
Et plus haut, surmontant la mort et l'enfer mesme,
Pour retirer Thomas de l'incrédulité,
Luy fait toucher des doigts à son ouvert costé.
Et d'autre part, l'on voit la belle Magdaleine,
Qui d'un onguent de prix tient une boiste pleine. »

Sur le vitrail étaient peints *les quatre docteurs de l'Eglise :* saints Grégoire, Jérôme, Ambroise et Augustin, et, dans un petit panneau, une *Résurrection*.

En 1558, on payait « à Romain Buron, pour avoir reffaict et réparé les vitres de la chapelle Saincte-Catherine, XL s. » Ces vitres subirent, en 1705, le même sort que celles de la chapelle Saint-Clair, et furent, comme elles, remplacées par du verre blanc.

Une de ces chapelles avait reçu — et on l'y voyait encore quelques années avant 1848, — un pavage en carreaux émaillés, que l'on eut pris pour une riche mosaïque. Villemin, dans ses *Monuments français inédits*, planche 273, en reproduit des fragments, et il est également cité dans les *Lettres sur Gisors*, de P. de la Mairie. D'après ce dernier, un des carreaux portait une Diane, un autre, un guerrier : sans doute Henri II et la duchesse de Valentinois.

Chacune de ces chapelles était, comme le chœur, munie d'une magnifique clôture en bois sculpté :

« Mais je n'admira moins les superbes clostures
De chacune chapelle, où sont tant de figures
D'un bois si bien poly, que les autres beautez
Dont ce Louvre divin brille de tous costez. »

Enfin, c'est sur le modèle fourni par le menuisier Berthelot, que fut construit le bas-côté septentrional : « 1516. Du VII[e] jour de février, a été paié à Berthelot, menuysier, pour avoir tallé ung moulle pour les massons, pour taller les pilliers de devers meytre Henry Yvart, pour ce, v s. »

Le 2 avril 1532, nous assistons à la dédicace et à la consécration, par Jean de la Massonnaye, évêque d'Hippone, suffragant de l'archevêque de Rouen, de la chapelle du Saint-Sacrement, sous le titre de « Notre-Dame de Pitié et de Saint-Quentin », de celle de Sainte-Clotilde, sous celui de « Saint-Pierre », puis de celles de Saint-Crépin, de la Visitation, de Saint-Vincent, et enfin, de celles de Sainte-Catherine, de Sainte-Barbe, de Saint-Louis, de Saint-Clair et de Saint-Claude. Si les autres chapelles de la nef n'eurent point part à cette cérémonie, c'est qu'elles n'étaient pas encore achevées, ou même commencées. Toutefois, celle de Sainte-Avoie,

qui termine le rang septentrional, ne tarda guère à ratteindre ses voisines, car en 1537, nous voyons le même prélat venir à Gisors et la bénir sous le nom de « Saint-Luc », qu'elle porta primitivement. Sans doute, les difficultés de construction, qui se présentèrent du côté opposé, et dont plus tard nous serons témoins, n'existaient pas par là. En 1560, Etienne Paris, évêque d'Ablone, en Esclavonie, — Toussaint du Plessis écrit « Aulonne », — coadjuteur du cardinal de Bourbon, bénit la chapelle « Saint-Denis », aujourd'hui connue sous le nom de Saint-Hubert, dont André Coulle venait de peindre les voûtes, et Guillaume Buron, de poser le vitrail, ainsi que l'autel de la « Descente de la Croix », que renfermait celle-ci, et le cimetière créé, pour compenser les derniers empiètements de l'église sur l'ancien, à côté de la chapelle du Rosaire. Quant à cette dernière, ce ne fut que le 10 avril 1584 qu'elle reçut sa consécration des mains de Jean Lesley, — d'autres disent Leslie, — évêque de Ross, en Ecosse, et doyen de la collégiale de Notre-Dame d'Écouis (1).

Sur les vingt-deux chapelles que, sans compter le chœur, renfermait cette église, nous en avons passé dix-huit en revue ; il nous en resterait donc encore quatre à examiner, si la moitié de celles adossées contre les piliers de la tour centrale n'avaient été, comme on l'a vu, démolies en 1887. Afin de ne pas avoir à revenir sur ce sujet, et bien qu'elles soient, ainsi que celles dont nous venons de parler en dernier lieu, postérieures à la nef, nous allons de suite nous occuper de celles-ci.

---

(1) Bibliothèque de Rouen. *Notes de M. de Montbret.*

Les deux autels qui furent sacrifiés lors de ce que l'on a bien voulu appeler la « restauration » du chœur, étaient les restes de l'ancien jubé, dont ils avaient formé les extrémités. Celui de droite était consacré à « la Vierge », et celui de gauche, à « saint Pierre et saint Paul ».

Le premier, que l'on appelait aussi « l'autel de l'œuvre », montrait anciennement une magnifique image de la Vierge et de l'enfant Jésus, devant laquelle se consumaient, pendant les offices, huit cierges de huit livres :

> « Lorsque l'on officie, huit gros cierges ardans
> De huit livres chacun égallement pesans,
> Honorent ceste Vierge, azille de la France,
> Douairière de Gisors et sa seule espérance. »

Autour de cette statue se groupaient de petits bas-reliefs, séparés par de minces colonnettes ioniques de marbre noir, les uns dorés, les autres peints en blanc, et qui se détachaient sur fond bleu, en forme de camée. Ceux du bas représentaient l'histoire de la Vierge et divers sujets tirés de l'Apocalypse.

L'autre chapelle était également enrichie de bas-reliefs retraçant la vie de saint Pierre et celle de saint Paul, et, au milieu, d'un plus grand, où était figuré leur martyre :

> « Regarde un grand saint Paul qui expose sa vie
> Pour l'honneur de son maistre ; tu la verras suivie
> De celle de celuy qui, fondant en douleurs,
> Ayant chanté le coq, baignait son sein de pleurs. »

Quant aux petits sujets apocalyptiques de l'autel précédent, ils formaient, sans nul doute, le complément de la décoration du jubé, pour laquelle Jean Grappin s'était inspiré de la vision de saint Jean dans l'île de

Patmos. N'y voyait-on pas le grand dragon roux à sept têtes et dix cornes, au corps de léopard, aux pieds d'ours et à la gueule de lion, dont la queue balayait un tiers du ciel et en envoyait les étoiles en pluie sur la terre (xii, 3 et 4, xiii 1 et 2); les deux prophètes gisant inanimés sur les places de la grande cité (xi, 8 et 9); les anges chargés de déchaîner les quatre vents sur la terre et sur la mer, et ceux appelés à marquer au front les serviteurs de Dieu (vii, 1, 2 et 3); le tremblement de terre au cours duquel le soleil devint noir comme un silice, la lune rouge comme du sang et les étoiles furent précipitées sur la terre (vi, 12 et 13); les quatre chevaux roux, blanc, noir et pâle, montés par des cavaliers dont l'un tenait un arc, l'autre une épée, celui-ci une balance, et dont le dernier, qui avait nom la Mort, était escorté par l'enfer (vi, 3, 4, 5 et 8); celle qui avait pour vêtement le soleil, pour escabeau la lune, et sur la tête, une couronne de douze étoiles (xi, 1); celui qui au milieu des sept chandeliers d'or avait en la main droite sept étoiles, tandis que de sa bouche sortait un glaive à deux tranchants (i, 12, 13 et 16); la grande prostituée avec laquelle se sont souillés les rois de la terre, assise sur la bête à sept têtes, et tenant à la main une coupe d'or pleine d'abomination et de l'impureté de ses fornications (xvii, 3 et 4); la prophétesse consumée par le feu (xviii, 8); le combat de la prophétesse et des rois qui l'avaient suivie, avec un cavalier monté sur un cheval blanc, de la bouche duquel sortait un glaive tranchant et qu'escortaient les armées du ciel, puis la bête et la prophétesse appréhendées toutes deux et jetées toutes vives dans l'étang de soufre ardent (xix, 11, 13, 14, 15, 19 et 20); enfin, l'ange renfermant pour

mille ans dans l'abîme le dragon ou l'ancien serpent, qui est le diable ou Satan (xx, 1, 2 et 3).

Cet autel et ces bas-reliefs, œuvre de Jean Grappin, un des meilleurs sculpteurs qui aient travaillé à cette église, encombrent aujourd'hui une des chapelles méridionales de la nef, en attendant, sans doute, qu'ils aillent rejoindre les vitraux de Romain Buron, non moins malencontreusement enlevés du clair-étage.

« Nomme-moy ces vieillards qui ornent ce pulpitre
Où se chante, aux bons jours, l'évangile et l'épître. »

Les grandes figures, peintes et dorées, auxquelles fait ici allusion Dorival, étaient celles de saint Gervais et de saint Protais, de saint Nicaise, de saint Charles Borromée et des quatre Pères de l'Eglise latine. Lors de la démolition du jubé, on les avait placées sur l'autel saint Pierre et saint Paul, où les a encore vues Millin. Elles étaient dominées par un grand Christ en croix, que le visiteur ne confondra pas avec celui, beaucoup trop mesquin, que l'on vient d'ériger, — nous allions dire de jucher — au-dessus de l'arc triomphal. Qui que nous soyons, croyants ou non, saluons-le, en passant, avec notre poète, car il représentait une grande figure :

« Mais, muse, guide-moy, rends ma plume pieuse
Pour descrire la croix et la face piteuse
De ce grand crucifix planté tout au milieu,
Comme seigneur unique en cet auguste lieu. »

En arrière se trouvaient les chapelles dites « de la Passion. »

Celle de droite, ou « de la Descente de la Croix », était ornée de deux belles colonnes corinthiennes et de deux bas-reliefs dont les figures, grandes comme nature,

avaient été coloriées. Celui du haut représentait Jésus crucifié entre deux larrons, et celui du bas, la descente de la Croix. Elle fut bâtie en 1572-73, par suite des dispositions testamentaires de Nicolas de Gamaches (1).

La chapelle qui est à main gauche, ou chapelle « de la Résurrection », montrait deux bas-reliefs du même genre: un Portement et une Résurrection.

C'est aussi à Jean Grappin qu'elles sont dues toutes les deux.

Celle de la Descente de la Croix renferme aujourd'hui l'autel privilégié de l'*Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Marie,* fondée là par l'abbé Lejard, un des derniers curés de Gisors. Le pilier contre lequel est adossé cet autel est couvert de tablettes de marbre, dont chacune atteste une faveur due à l'intercession de Marie. Pareils *ex-voto*, mais bien plus rares, se voient dans la chapelle de saint Joseph, qui paraît avoir conservé au ciel l'habitude, qu'il avait sur la terre, de... retarder considérablement sur son épouse.

N'est-il pas à craindre que ces deux chapelles, qui, elles aussi, diffèrent d'époque et de style avec la partie de l'église qui les renferme, ne viennent un jour à choquer la vue de quelques marguilliers ennemis de la disparate, et ne soient, à leur tour, décrétées de démolition ?

Il ne nous reste plus, pour terminer cette visite des chapelles, qu'à jeter un coup d'œil, à travers la « closture

---

(1) M. de Laborde (1572-73).

mignarde » dont l'avait entouré le menuisier Le Pelletier, sur le chœur.

A chaque bout de l'autel, un tabernacle. L'un, renfermant un ciboire « d'argent enrichy d'or », devant lequel brûlaient six cierges et une lampe perpétuelle, et surmonté des images de la Trinité et des patrons de l'église :

« La sainte Trinité au-dessus est assise,
Et les heureux martyrs, patrons de ceste église,
Sont un degré plus bas. »

L'autre, vide et de pur ornement, mais où la pauvreté intérieure était rachetée par la richesse et la beauté de l'extérieur :

« Le sacré pavillon du monarque des cieux,
Richement décoré de jaspe précieux,
De marbre diapré, de coulonnes dorées,
Et des quatre écrivains des histoires sacrées,
Orne un coin de l'autel à l'autre coin pareil,
Pour agréer de tout, contente encore l'œil. »

Cet autel était surmonté d'un grand et magnifique retable en pierre sculptée, exécuté, au moyen des offrandes recueillies dans un tronc placé près du chœur, par un artiste de Paris, du nom de Jean Vivien, qui l'achevait le 22 septembre 1596, et dont le dessin avait été fourni par le peintre gisorsien Louis Poisson le jeune, qui le revêtait d'or quelques années plus tard.

La Prédication de saint Jean, qu'élaborait à la même époque Vivien, et qu'avec M. de Laborde nous avions cru, d'après les indications fournies par les comptes, destinée au maître-autel, dut recevoir un autre emploi, car Dorival attribue à son retable un sujet différent. D'après ce poète, ce retable se divisait en trois arcades qui se subdivisaient elles-mêmes en trois panneaux re-

présentant, sur les côtés, le sacrifice de la loi ancienne, et, au milieu, celui de la loi nouvelle, dont le premier n'était que la figure. Ici, Abraham délivrant son frère Loth des mains de ses ennemis, et recevant du roi de Salem, du prêtre Melchisédech, le pain et le vin; là, l'autel des holocaustes et celui des parfums, autour desquels

> .... Bœufs accouplez, boucs, génisses, moutons,
> Torreaux, vaches, agneaux destinez aux tissus,

la table chargée des douze pains de proposition,

> L'arche, le chandelier, cousteaux, vases, bassins,
> Bref, tout ce qui servait aux offices divins,

la manne tombant devant Moïse et le peuple,

> Plus haut, la manne tombe avec tant d'artifice,
> Qu'il semble que vrayment le peuple s'esjouisse
> Des prodigalitez que le ciel lui despart,
> Et hors des pavillons chacun en prend sa part.
> Là, Moïse est présent, qui ce bienfait admire,
> Loue et remercie Dieu.

enfin, « grand comme au naturel », Aaron, en ses habits pontificaux, éphod aux agrafes en onyx, sur lesquelles étaient gravés les noms des enfants d'Israël, pectoral broché d'or, tunique d'hyacinthe, dont le bas était orné de grenades et de sonnettes d'or, rochet de fin lin, mître bleu de ciel à deux pointes, au bandeau en or, portant écrit la sainteté de l'Eternel, et l'encensoir en mains. Dans l'arcade du milieu, la Cène ou l'Institution de la Messe, et, au-dessous, Jésus lavant les pieds de ses disciples.

C'est, on s'en souvient, pour ce retable que Poisson avait peint les volets qui lambrissent aujourd'hui la chapelle située derrière le maître-autel et auxquels

adhèrent encore leurs charnières. Nous avons, en passant, indiqué les sujets que, de nos jours, ils présentent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dorival nous apprend que, de son temps, on voyait au dedans :

.... le Sauveur avec cinq petits pains
Repaistre, tout-puissant, plus de cinq mille humains,
Et fouler à pied sec les ondes aplanies.
De cà la Pasque est faite avec cérémonie.
Là, par les traits subtils d'un délicat pinceau,
L'on voit du Sacrement un miracle nouveau.
Ung incrédule Juif, ennemi de l'Esglise,
Charmant le frèle esprit d'une fille, s'advise
Luy demander l'hostie, affin qu'à son plaisir
Contre elle il exerçât son enragé désir.
Cette fille, gaignée un jour, elle luy porte
Ce dictamen sacré que notre mort rend morte,
Que sa main sacrilège empongne indignement,
Et puis la fait bouillir sur le feu longuement;
Mais, voyant que toujours entière elle demeure,
L'enfonçant d'un cousteau, il voit sortir à l'heure
Le sang aussy vermeil qu'il sort d'un corps humain,
Lorsqu'un meurtrier sur luy met l'homicide main.
Ce qu'estant recongneu du Sénat vénérable,
Il fit pendre aussy tòt ce cruel misérable.

et au dehors :

Puis, cachant à nos yeux tant d'insignes beautez,
De Néron et d'Astase on voit les cruautez
Qu'endurent constamment ceste couple fidelle
Qui tient comme patron Gisors en sa tutelle.

Notre poète ne tarit pas d'admiration pour ce retable « où tout esclatte d'or », et qui, ses volets éployés, devait être, en effet, d'un puissant effet décoratif.

Ajoutons que le sanctuaire était entouré de quatre magnifiques colonnes de bronze, données, en 1512, par les frères Darry, les fondateurs du tombeau du Christ, sur les chapiteaux desquelles se tenaient autant d'anges chargés des instruments de la Passion :

D'un beau cuivre poly quatre fortes coulonnes
Et quatre anges pareils, posez en leurs couronnes,
Ont chacun dans leurs mains la coulonne et les clous,
L'un, la lance et la croix où Dieu fut mis pour nous.

A droite, une Annonciation, vénérée pour son antiquité et aussi parce qu'elle passait pour avoir échappé miraculeusement au feu,

« Lorsque, par cas fortuit, un cierge mal estaint,
Dans un coffre de bois brusla le linge saint.
Miracle, en vérité, car la toile ouvragée
Qui lui couvrait le chef, ne fust endommagée.
Et c'est pour ce respec, que l'on révère encor,
Qu'elle est décolorée et sans aucun trait d'or. »

A gauche, un orgue, ayant pour sujet une sainte Cécile :

« Et de l'autre costé, d'un jeu d'orgue qui sonne,
Les louanges de Dieu sainte Cécile entonne. »

Cet orgue était touché, en 1499, par Laurent James, et le soufflet en était mû par un homme habitué, de métier, à manier cet instrument, par le serrurier Fouques James, que l'on payait : le premier 100 sous et, le second, 30 sous par an. Il y a sans doute loin des gages de ce premier organiste à ceux du musicien que nous connaissons aujourd'hui ; mais, indépendamment de ce que, dans l'intervalle de quatre siècles, l'argent a considérablement perdu de sa valeur, de ce que les exigences de la vie, et, aussi, celles des oreilles des fidèles, étaient alors bien moins grandes qu'aujourd'hui, l'écart ne doit pas être moindre entre le degré d'instruction musicale auquel put atteindre James et le talent que nous nous plaisons à reconnaître à M. Rousseau.

Rappelons aussi la gracieuse pyramide qu'avait, à la fin du XVIe siècle, élevée, du côté de la piscine, le sculpteur Bocquet.

Le milieu du chœur était occupé par un pupitre de bronze, comme celui de la chapelle de Notre-Dame-de-l'Assomption, avec lequel il rivalisait de beauté, et dont Dorival nous a également conservé le souvenir :

« De mesme étoffe encor, un aigle, ailes ouvertes,
Porte un livre où du chant les notes sont apperles;
Et cet aigle est porté d'un riche pied d'estal
Assis sur trois lions tout d'un pareil métal. »

Il était dû, ainsi que le « porte-fierte » ou hampe de la bannière processionnelle, également en bronze, à l'inépuisable générosité des frères Darry.

Les stalles, enfin, au rapport de Millin, « tant en dedans qu'en dehors de la grande balustrade, étaient d'un dessin gothique, léger et fort joliment ouvragé. »

Il n'était pas une de ces chapelles où ne siégeât, comme dans celle de Notre-Dame-de-l'Assomption, quelque confrérie. Avant la Révolution, Gisors n'en comptait pas moins de trente-et-une. Aussi, était-ce merveille que de voir, dans les processions publiques, toutes ces bannières flotter au vent, toutes ces sociétés dérouler, dans les rues serpentantes du bourg, leur interminable file. De là serait venu aux habitants de cette ville le surnom de « Glorieux ». Certaines de ces associations avaient un but de piété et de charité, d'autres se confondaient avec les corporations d'arts et métiers.

La plus ancienne était celle de « Notre-Dame-de-la-Mi-août » ou de « l'Assomption », qui remontait, ainsi que nous l'avons dit, à l'année 1360.

Après elle fut établie, en 1432, celle de « Saint-Nicolas-de-Myre », pour les écoliers.

En 1456, les cordonniers eurent la leur, sous l'invocation et le patronage de « saint Crépin et de saint Crépinien. »

Une autre fut érigée vers 1470, sous le vocable de « Saint-Gervais et Saint-Protais », patrons de la paroisse. Le registre contenant la liste de ses associés, sur parchemin et d'une parfaite exécution, avec dessins et lettres ornées, fait partie de la bibliothèque de la ville, à laquelle en a fait don M. Avenel, docteur médecin à Gisors.

Celle de « Sainte-Barbe », patronne des marchands merciers et drapiers, prit naissance en 1472. Aujourd'hui, la fête de cette sainte est marquée, le matin, par une messe que font célébrer et à laquelle assistent ces commerçants, et, le soir, par un bal, souvent fort joli, auquel on se rend avec non moins d'empressement.

En 1477 naquit celle de « Saint-Antoine », patron des charcutiers, qui dura jusque vers 1847. Tous les ans, le jour de la fête de ce saint, les confrères allumaient, en grande cérémonie, un feu de joie en son honneur, au milieu de la rue de Paris, qui, jadis, portait son nom, et dont une maison, celle située au n° 7, montrait naguère l'image. On dit que ce feu se faisait en souvenir d'un miracle opéré par l'intercession de saint Antoine, qui, invoqué au milieu d'un terrible incendie menaçant de détruire tout ce quartier de la ville, l'en aurait préservé : n'était-ce pas plutôt là le symbole du procédé dont ont l'habitude d'user, envers l'animal qui fut le compagnon de saint Antoine, les membres de cette corporation ?

En 1501, les tanneurs commencèrent, à leur tour, à fêter « saint Claude », leur patron.

L'année suivante vit naître la confrérie de « Saint-Louis », dont faisaient partie tous les officiers du bailliage de Gisors. « Le corps de justice de la ville de Gisors », dit un mémoire publié en 1660, « par fidelle et dévote reconnaissance, a pris, d'ancienneté, saint Louis pour son patron, et, en sa fête, se rend en procession à l'ancien Hôtel-Dieu, et vient après, en même suite, entendre la haute messe qui se dit en l'église de la paroisse, dans la chapelle bâtie en l'honneur de ce saint roi. » M. L. Passy possède le registre de cette association, qui commence en l'année 1502.

La confrérie de « Saint-Fiacre », patron des jardiniers, qui prit son origine en 1514, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Maintenant encore, le jour de la fête de ce saint, les confrères élisent un roi et une reine. Cette dignité commence, pour ceux qui en sont revêtus, aux premières vêpres du saint, et finit à celles de la fête de l'année suivante. C'est pendant le *Magnificat* qu'a lieu l'intronisation du nouveau roi et de la nouvelle reine ; pendant que le chœur chante le verset : *Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles*, les torches allumées, les couronnes de fleurs, les insignes de la puissance placés à côté de l'ancien roi, disparaissent tout à coup et sont portés auprès du nouveau roi, qui verra de même disparaître la pompe qui l'environne. *Sic transit*... Une statue de saint Fiacre se voit, à gauche de l'autel, dans la chapelle du Saint-Sacrement, où se célèbre son office. Enfin, une table chargée de mets plantureux réunit, tous les ans, les membres de cette confrérie.

Une autre association fut fondée, à Gisors, en la même année, par les maçons et tailleurs de pierre qui, parce

que ce martyr passait pour avoir bâti lui-même son ermitage, prirent « saint Clair » pour patron.

Les drapiers et merciers n'étaient pas les seuls à honorer « sainte Barbe » de leur dévotion, car, en 1542, nous voyons les artilleurs, arquebusiers et gens d'armes, tous ceux qui faisaient usage des foudres de la terre ou les fabriquaient, se ranger aussi sous la bannière de celle qui passait pour avoir, sur les foudres du ciel, une certaine influence. Un souvenir de cette association se retrouve dans le banquet annuel des sapeurs-pompiers de la ville.

La confrérie du « Rosaire » fut instituée le 14 janvier 1600, c'est-à-dire peu de temps après la consécration de la chapelle de ce nom. Voici en quelles circonstances : Depuis quelques années la ville était menacée, au dehors, par les Protestants, dont une armée, forte de 6,000 hommes, avait tenté de s'en emparer en 1578, et travaillée, au dedans, par la même secte qui, sous le haut patronage de Renée de France, duchesse de Ferrare et comtesse de Gisors, y avait fondé un oratoire où elle faisait faire le prêche. Elle avait bien, pour résister à leurs armes et à leurs doctrines, ses hautes et fortes murailles et son farouche curé Pierre Neveu, un ancien jacobin de l'ordre de saint Dominique, que ses contemporains qualifiaient « d'assommoir des hérétiques et de champion de l'orthodoxie », *hæreticorum malleus et fidei propugnator*. Mais il était un objet auquel l'esprit du temps attribuait une vertu plus spéciale et qui passait même pour un véritable talisman : c'était le chapelet. *Risum teneatis?* En 1622, dans un écrit imprimé, le nommé Fontenay ne proposait-il pas à Louis XIII, comme moyen

infaillible de prendre les villes de Montauban, La Rochelle et autres, l'enrôlement de l'armée royale tout entière dans la confrérie du Rosaire, avec obligation, pour chaque officier et soldat, de porter sur lui un chapelet béni par un religieux jacobin et d'en réciter quotidiennement les prières (1)? Les vers suivants du poète qui a célébré, dans ses chants, cette église et sa chapelle du Rosaire, prouvent que cette croyance était partagée à Gisors, où ne dut pas manquer de chercher à l'accréditer le jacobin placé à la tête de la paroisse :

« Surtout saint Dominique, en sa main un rosaire,
Semble dire à la Vierge : ô royne débonnaire,
Voicy, voyez de quoi les Albigeois jadis
Furent, par tes faveurs, de nous nuire interdis. »

Cette confrérie, qui avait cessé d'exister, fut rétablie, le 8 août 1804, par l'abbé Mignot, alors curé de la paroisse, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Six années plus tard, c'est-à-dire en 1606, prenait naissance la confrérie de « Saint-Jacques-le-Grand » ou « des Pèlerins », dont les statuts, conservés aux archives de la Seine-Inférieure, ne datent que du 17 juillet 1661. Cette association tenait ses réunions dans la chapelle aujourd'hui connue sous le nom de Sainte-Avoie. Il fallait, notamment, pour être admis dans son sein, avoir fait le voyage de Compostelle. Aussi est-il peu étonnant qu'elle ait cessé d'exister. Le jour de la fête de ce saint se terminait par un banquet qui avait lieu dans la rue des Pâtissiers, aujourd'hui rue Dauphine. Ces agapes fraterternelles n'étaient pas particulières aux confrères de

(1) Advis au roi pour facilement prendre Montauban, La Rochelle et autres villes, p. 10. Paris, 1622.
Dulaure, Hist. civ., phys. et morale de Paris, t. VI, p. 174.



Saint-Jacques : nous les avons déjà vues pratiquées par les frères de l'Assomption, et un article que nous détachons des statuts de ces derniers, dénoterait non seulement le renom de la cuisine que l'on fabriquait dedans, mais aussi l'usage que faisaient de leur vaisselle les autres « frairies » : « Le clerc sera tenu de mettre par escript ceux à qui on louera les plas et escuelles de la dite confrairie, et combien, et le rapporter par escript aux comptes que rendra le procureur. »

La confrérie du « Saint-Sacrement », instituée par une bulle du pape Benoît XIV, de 1750, et qui a pour but de porter les morts à leur dernière demeure, existe encore dans cette ville, où elle a rendu de grands services. Le costume des frères se compose d'une robe noire avec chaperon rouge sur lequel est brodé un ostensoir. Ceux-ci ont leur chapelle particulière et leur bannière, avec laquelle ils assistent aux processions solennelles. Pendant la Terreur, c'était Mouturier, le concierge de l'Hôtel-de-Ville, qui, suppléant l'officier de l'état-civil, remplissait cet office. Il était revêtu d'un uniforme bleu à revers rouges, coiffé d'un tricorne orné de la cocarde nationale, et tenait à la main une baguette noire, insigne de sa charge.

Enfin, nous nous bornerons à rappeler les confréries de « Saint-Joseph », pour les charpentiers; de « Saint-Vincent », pour les vignerons, — celle-ci se réunissait dans la chapelle de ce nom, « de vigne tapissée »; — de « Sainte-Anne, » patronne des institutrices, sur lesquelles manquent les documents, mais dont l'existence est révélée par d'anciens titres; l'archiconfrérie du « Sacré-Cœur-de-Marie », fondée par l'abbé Lejard, un des

derniers curés de la paroisse, et dont l'autel privilégié est adossé contre l'un des piliers de la lanterne, et l'association connue sous le nom des « Enfants-de-Marie », qui réunit, les jours de fête, quelques jeunes filles de la ville. Ces deux dernières ne sont autres que l'ancienne confrérie de la Vierge, laquelle, lorsque quelqu'une de ses associées vient à perdre ce que A. Dumas fils appellerait son capital, s'empresse de se dissoudre pour se reconstituer sous un nouveau nom. On ne saurait être plus « fin de siècle ».

Des colonnes qui séparent la nef de la sous-aile méridionale, quelques-unes sont remarquables, et le poète avisé auquel nous avons fait tant d'emprunts n'a eu garde d'oublier ce coin de l'église,

« Où les pilliers à pans et cannelez aussy.
Donnent au spectateur maint curieux soucy ».

L'un de ces piliers, de forme hexagonale, est orné, dans sa partie supérieure, de bas-reliefs et d'inscriptions dont on ne peut, sans en faire plusieurs fois le tour, saisir la signification et le sens. En allant de bas en haut, on voit figurer, au premier rang, mître en tête et crosse à la main, le patron de la chapelle voisine et de la confrérie des tanneurs, qui y tenait ses séances, saint Claude, suivi de frères accomplissant leurs actes de dévotion et d'ouvriers occupés aux opérations de leur métier : écorçage du chêne, plainage et fabrication des mottes de tan. Le rang suivant rappelle le repas auquel se livraient en commun les tanneurs, le jour de la fête de leur patron : la table entourée de convives, le menu, les ustensiles qui servaient, ou à le préparer, ou à le prendre. Le troisième indique la date de ce pilier ;

JE FVS ICY ACIS
L'AN 1 5 2 6.

Plus haut, on rencontre une série de B et d'H, que le caprice de l'artiste a posés : les uns verticalement, les autres horizontalement, et jadis semés d'ornements, sans doute de lys, disparus pendant la Révolution. Elle est surmontée des noms de S. CLAVDE et de MARIA.

Vers le bas de la chapelle Saint-Louis, il en est un dont le fût présente de hardis et habiles croisements de lignes, qui étonnent plus qu'ils ne charment, une couronne de coquillages, qui l'a fait attribuer à la confrérie de Saint-Jacques des Pélerins, et un rang de socles et de dais d'ornement.

Le suivant, situé en tête de la même chapelle, est à nervures en spirale et parsemé des signes qui lui ont valu son nom de pilier des Dauphins, ainsi que de fleurs de lys martelées en 93.

Revenons maintenant à la construction, que nous avons longtemps abandonnée, et qui est loin d'être achevée.

Les années 1525, 1526 et 1527, sont marquées par un ralentissement des travaux. C'est qu'il fallait recueillir ses forces et réunir ses ressources, pour la construction de la nef. *Tantæ molis erat*... L'année suivante, en 1528, « affin de édiffier la nef de l'église, a été fait venir les maçons et maistres des Andelys, Beauvais, pour veoir ladite église et faire devis de la forme de l'édiffier ». Le trésorier qui nous fournit ce renseignement, indique bien ce qu'il a payé aux membres de cette commission : la somme de x livres, mais il omet

malheureusement leurs noms.

En même temps que l'on commençait à bâtir la nef, on jetait les fondements de la tour septentrionale. En 1536, « l'ymagignier » Nicolas Coulle recevait le prix, à raison de XIII livres X sous la pièce, de « douze ymages en fasson d'apôtres, avec l'ymage de Nostre seigneur », dont il avait fait la pose à cette tour, où il sculpta ensuite les sept vertus et les statues de sept saints, notamment celles de St-Gervais et St-Protais, de Ste-Anne, de St-Luc et de St-Jean-Baptiste, ainsi que les bustes que renferment les médaillons. Ce dernier travail lui fut payé sur le pied de 5 sous par jour. Deux années après, en 1538, le serrurier Lambin posait la croix, et le chaudronnier Thomas du Val, le « cochet » qui dominent cette tour, et le peintre André Coulle les dorait « de fin or de ducat ». Pendant l'année 1539, la plate-forme fut dallée en pierre de Vernon, et en 1540, elle était achevée, ainsi que l'indique une pierre de l'amortissement, portant ce millésime.

Les autres travaux n'étaient guère moins avancés. En 1539, en effet, alors que cette tour recevait son couronnement, le « tailleur et ymaginier Jehan Grappin, fils de maistre Robert », qui, depuis deux ans, travaillait avec les ouvriers, faisait au grand portail « une Nostre-Dame, ung St-Michel et plusieurs autres petits ymages », qui lui furent payés, avec plusieurs pierres qu'il y avait « menuisées », XIII livres VIII sous. De son côté, la nef recevait, le 19 octobre 1541, les dernières pièces de sa charpente, et le 8 août de l'année suivante, on achevait de la couvrir.

Tel était l'état d'avancement de la construction, lorsqu'une immense catastrophe vint, pour des années, en re-

tarder l'achèvement, creuser dans le trésor de la fabrique un effroyable trou, et jeter la consternation dans le cœur des habitants. Le 8 décembre 1542, par l'effet d'un de ces ouragans dont les exemples ne sont pas rares dans les annales météorologiques de Gisors, toute la nef s'écroula; il n'en resta debout que le pignon, celui que nous voyons encore, malgré les furieux assauts qu'il eut lui-même plus tard à subir. Jean Grappin, qui était alors occupé à sculpter « les petits ymages qui sont à la voulsure », dut en laisser quelques-uns inachevés ; certains même ne sont que tracés. On eut recours, en cette triste occurence, à un moyen qui, deux ans auparavant, avait réussi pour la couverture, à une souscription publique : « Vray est que après l'infortune de ventz advenue en la nef le jour de Notre-Dame Conception dernier, fut donné et aulmosné par aulcuns des dits paroissiens quelques deniers pour aider à reffaire les démolicions advenues en la présente nef. » (1)

Avec la somme ainsi recueillie, on s'empressa de se remettre à l'œuvre, et de demander au menuisier Pierre Adam un « pourtraict des pilliers de la nef », qui lui fut payé, le jour de Pâques suivant, 3 sous 6 deniers. En 1545 et 1546, le peintre André Coulle dorait, à raison de v livres l'une, les clefs de voûte des trois premières travées ; le 21 février 1547, elles étaient couvertes, non pas en ardoises, comme leurs devancières, mais en plomb, et le 24 octobre suivant, Jean de la Massonnaye, le même qui avait consacré les chapelles latérales, en faisait la bénédiction.

(1) M. de Laborde, *ouv. cité*, (1543.)

Ici se place un événement qui dut jeter dans ces travaux quelque désarroi, et apporter à leur achèvement un certain retard : c'est la mort du « maistre de la massonnerye » Robert Grappin. Ce ne fut, en effet, qu'une dizaines d'années plus tard que la vitrerie en fut achevée par les frères Romain et Guillaume Buron, dont l'un émargeait encore, pour ce motif, au budget de 1558. De toute cette série d'œuvres admirables, représentant des « histoires » de l'Ancien Testament, il n'est malheureusement resté aucun vestige, et, sans les quelques épaves conservées par la chapelle Ste-Clotilde, on ne pourrait juger du talent de ces artistes, si apprécié par les mémoires du temps, qu'en allant visiter Notre-Dame des Andelys, où un vitrail du chœur porte la signature de ROVM(A)IN BVRO(N). Nous avons vu les gouverneurs de la confrérie de l'Assomption autoriser leur procureur à remplacer par du verre blanc, sous prétexte qu'ils ôtaient beaucoup du jour à leur chapelle *et la rendaient malsaine*, les vitraux peints qui en faisaient l'ornement. Eh bien ! ainsi, au siècle dernier, en agirent, pour les verrières de la nef, les marguilliers de l'église. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, pareil acte de destruction volontaire accompli sur un intéressant vitrail du chœur ? Comme si l'atmosphère ne renfermait pas, pour ces fragiles peintures, assez d'éléments de dégradation ! Pour celui dont Gisors a été le berceau, ou qui se sent au cœur quelque amour pour cette petite ville, de pareils souvenirs ne sont pas moins que navrants. En 1559, André Coulle peignait la clef de voûte de la dernière travée. — Quant aux petites croix qui reparaissent, sous le badigeon dont elles avaient été recouvertes, sur les piliers de la gauche, elles sont, disons-le en passant,

d'un autre artiste que celui que nous venons de nommer, de son fils, peut-être, de Jacques Coulle, à qui on les payait 20 sous en 1556. — En 1560, enfin, avait lieu le décintrage.

Robert Grappin a joué, dans la reconstruction de cette église, un rôle trop important, son œuvre, qui comprend la décoration de l'étage supérieur du beau portail septentrional, la construction de la nef, de ses ailes et sous-ailes, ainsi que celle de la tour du nord, est trop considérable, pour que nous laissions se fermer sa tombe sans jeter un dernier coup d'œil sur la carrière par lui parcourue.

Les parties de l'édifice auxquelles travailla cet ouvrier appartiennent, est-il besoin de le dire, au style ogival tertiaire, appelé aussi, à cause de l'exubérance de sa décoration, style ogival fleuri, et style ogival flamboyant, parce que l'on a comparé à des flammes ondoyantes les lignes sinueuses et ondulées que forme le réseau de ses fenêtres. C'est d'abord comme « ymaginier » que se révèle à nous Robert Grappin. Les sept grandes figures qu'il sculpta au haut du portail du nord ont perdu leurs têtes; mais on voit, dit M. de Laborde, au jet des draperies, aux attitudes un peu tourmentées, que cet artiste avait déjà rompu avec les traditions gothiques. Si, maintenant, visiteur peu pressé, vous voulez bien — ce que naguère encore nous faisions avec un de nos plus anciens et meilleurs amis de Gisors, M. Ed. Lapierre, directeur du journal *Le Vexin,* qui en remporta, comme nous, une impression pleine de charme, — suivre les bas-côtés en observant les rosaces, écussons et clefs pendantes, aussi élégants que variés, qu'il a accrochés aux voûtes, puis jeter un coup d'œil, au dehors, sur toutes les niches

dont il a couvert les contre-forts, sur tous les rinceaux de feuillages et de fleurs qu'il a fait courir le long des gorges des corniches et des archivoltes, comme nous, vous le trouverez aussi délicat ornemaniste qu'habile statuaire. Trop de complication dans les ornements, trop de minutie dans les détails, direz-vous peut-être : en cela Robert Grappin n'a fait que sacrifier au goût de son temps. Cette observation ne saurait être faite au sujet de la nef, à laquelle, tout en reconnaissant l'élégance et l'harmonie des piliers, la hardiesse et l'élévation des voûtes, l'imposante grandeur des fenêtres, nous reprochons la nudité des murs du premier étage, nullement corrigée par le rang de socles, dépourvus de statues, que l'on a fait courir au dessus des arcades du rez-de-chaussée. Combien a été mieux inspiré l'architecte du chœur qui, en remplissant ces grands espaces par un triforium, a su donner à cette partie du monument plus de légèreté, et en même temps en augmenter la grâce. Nous sommes, certes, peu partisan des faux membres d'architecture ; mais nous eussions cent fois préféré une colonnade ou un rang de fenêtres simulées, — cet artifice n'a-t-il pas été employé par nombre d'architectes de talent ? — à une surface tout unie. Mais il ne faut pas se hâter d'attribuer à un ouvrier qui a donné tant de preuves de son amour de la décoration, une faute de goût peut-être imputable aux maitres maçons des Andelys et de Beauvais, qui firent le plan de la nef, ou au menuisier gisorsien qui en fournit le modèle. D'ailleurs, vers le milieu du XVI[e] siècle, l'art ogival, qui avait produit tant de chefs-d'œuvre encore si admirés aujourd'hui, touchait, ici comme ailleurs, aux dernières limites de son déclin. C'est, on le sait, en Italie que

commença le mouvement de réaction qui eut pour résultat de le détrôner dans l'Europe entière. La contemplation de cette multitude de monuments classiques qui en couvre le sol, ramena de bonne heure les architectes de ce pays à l'imitation de modèles à l'influence desquels ils n'avaient d'ailleurs jamais su se soustraire entièrement. Le style de cette époque a reçu le nom de style de la *Renaissance*. De l'Italie, il se répandit promptement, d'abord en France, puis dans le reste de l'Europe.

La tour du nord présente un exemple du style de transition entre le style ogival et le style de la Renaissance. Le rez-de-chaussée et le premier étage offrent encore les caractères du premier, et les étages supérieurs présentent ceux du second. C'est donc à Robert Grappin que nous décernerons le titre de restaurateur de l'architecture antique à Gisors.

Jean Grappin, son fils aîné, dans la construction du jubé, des autels situés au devant, des fonts, de l'escalier et du pupitre des orgues, ainsi que dans le revêtement du grand portail, suivit le mouvement. Mais ce sont l'architecte de Montheroult et les sculpteurs Bocquet, Le Tellier et Grappin le jeune, frère de celui dont nous venons de parler, qui montrèrent le plus de talent dans cet art, où ils acquirent même certaine gloire.

Robert Grappin laissait, comme collaborateurs, deux frères, Jacques et Michel, qui apparaissent dans les comptes en 1547 et 1548, et dont le dernier cesse d'y figurer en 1552-53, et deux fils, qui portèrent le même prénom de Jean, dont l'aîné est déjà connu de nous, et dont le cadet, qui fut surnommé le Jeune jusqu'à la

mort de son frère, se revélera plus tard. Mais, soit que l'on trouvât les uns trop âgés et les autres trop jeunes pour leur confier la suite des travaux, soit pour d'autres motifs, c'est un étranger, Pierre de Montheroult, que la fabrique occupait déjà depuis deux ans à la journée, à raison de XII sous, qui fut nommé, en 1554, « maitre de l'œuvre de l'église ».

Ce n'est qu'en 1558 que l'on voit reparaitre, parmi les « maistres massons » de l'église, Jean Grappin, qui travaille alors, à raison de dix sous par jour, sans doute à la voûte de la nef, que son père avait laissée inachevée.

L'année suivante, en 1559, on songeait à compléter le grand portail par la construction d'une tour au midi. Le sol n'offrant pas assez de consistance pour la recevoir, on fut obligé d'employer, pour le solidifier, « 33 bûches de chesne », et c'est dans cette nécessité de recourir aux pilotis qu'il faut chercher, avec M. de Laborde, l'explication des irrégularités singulières de cette partie de la construction.

Laissons maintenant Pierre de Montheroult jeter les fondements et poser le premières assises de cette tour, pour suivre Jean Grappin dans les modifications qu'il va introduire dans la partie médiane de ce portail.

On ne pouvait, sans s'exposer à faire une œuvre qui eut à la fois choqué le bõn sens et la vue, laisser subsister, entre une tour qui présentait déjà les premiers caractères du style gréco-romain de la Renaissance et une qui devait les réunir tous, un pignon si franchement gothique. Aussi Jean Grappin commença-t-il par jeter, au-dessus de la grande porte, une voûte fuyante sous laquelle il sculpta en ronde bosse, le « Songe de

Jacob », et dont il orna les écoinçons de deux images ailées tenant des palmes, celles de Saint-Gervais et Saint-Protais, sans doute, aussi remarquables par leur sculpture que par leur dessin :

« Sous un cintre semé de chérubs et de roses,
Le chef sur une pierre, et les paupières closes,
Se repose Jacob, qui de la terre au ciel
Voit une éschelle atteindre, et au bout l'éternel,
Les anges descendans et remontans encore
Vers la Divinité que tout esprit adore,
D'où, pieux, il s'exclame : Hà ! vrayment, ce saint-lieu
Est la porte du ciel et la maison de Dieu. »

Plus haut, il tendit, entre les contre-forts, un autre grand cintre dans lequel il encadra les armes de France et deux figures assises, copiées sur l'antique, également accompagnées de deux anges tenant, au lieu de palmes, des fleurs de lys :

« Au fond d'un plus haut cintre, où la docte sculture
En grotesque arabesque imite la nature,
Les armes de nos Roys, où le lys est doré
Sur le céleste asur, le rend plus décoré ;
Joint deux vieillards assis, l'un, assisté des anges,
L'autre, de deux lions en postures estranges..... »

Il couronna le tout par une espèce de portique ou colonnade d'ordre corinthien, surmontée d'un fronton circulaire, et dont les arcades laissent voir l'image de Jésus entre deux apôtres. Dans le tympan du fronton se lit l'inscription : RESVRRECTIO ET VITA, et sur la droite : TEMPLVM DOMINI.

A quelle époque remontent ces travaux de revêtement ? C'est ce qu'il est facile de déduire des faits qui vont suivre. En 1562, on paie 51 sous « pour plastre qu'il a convenu pour faire les voultes du grand portail » ; l'année suivante, nous voyons « maistre André Coulle, paintre, besogner aux coulonnes et frises », puis en

1565, Jacques Coulle « blanchit les figures et ymaiges et painct l'histoire de Jacob », et André Coulle écrit cinq tables d'attente « en lettres d'or fin » ; ce qui prouve, enfin, que le travail est terminé, c'est que les portes sont posées en cette dernière année.

Quatre ans avant, on s'était adressé, pour la confection de ces portes, à un menuisier du Boisgeloup, nommé Jean Le Maistre; mais c'est avec Philippe Fortin que, moyennant 170 livres, fut conclu le marché. Nous ne savons s'il faut s'en féliciter, car, ainsi que l'observe M. de Laborde, rien de plus grossier, ni de plus insipide que ces portes « faictes de bois de chesne, auxquelles sont les douze apôtres en demye bosse et autres ouvraiges, comme il appert en icelles. »

Ces portes sont séparées par un trumeau supportant une image de la Vierge et orné de niches, les unes vides, les autres refermant de fines statuettes travaillées avec autant de soin que des pièces d'ofèvrerie et qui sont autant de véritables bijoux.

Quant aux millésimes : ANNO 1706 et ANNO 1707, qui se lisent à la pointe du pignon et dans le fronton de la colonnade dont nous avons parlé, ce sont des dates de réparation et non de construction. L'ouragan du 30 décembre 1705, que nous avons relaté au sujet de la chapelle Ste-Anne, dont il enfonça la voûte, et de celles de St-Clair et de Ste-Marguerite, dont il brisa les verrières, ne borna pas là ses ravages : outre qu'il enleva un tiers de la couverture de la nef et toutes celles des chapelles septentrionales, qu'il ébranla et endommagea les arcs-boutants qui la soutiennent du côté de l'ancien grenier à sel, il renversa le fronton du grand portail, qui,

heureusement, tomba en dehors, car, autrement, il eut passé à travers la voûte et écrasé les orgues. Pour remédier à un si grand désastre, une quête fut organisée à domicile; les cultivateurs fournirent, à l'envi les uns des autres, chevaux et voitures ; enfin, l'opulent et généreux prieur de Saint-Ouen, l'abbé de Vassé, donna largement. Si bien que les réparations étaient terminées en juillet 1706. Sans doute ce fronton entraîna dans sa chute la colonnade qu'il domine, car, l'année suivante, ainsi qu'il ressort de la seconde de ces dates, celle-ci fut restaurée, si on ne la refit entièrement, ce qui, à raison de sa lourdeur, que nous attribuerions plus volontiers au XVIIIe siècle qu'au XVIe, ne nous surprendrait que médiocrement.

De 1569 à 1571, Jean Grappin construisit le jubé, qui lui fut payé 570 livres, non compris les 110 sous qu'il toucha « pour le vin du marché dudit pupitre. »

Les travaux se continuaient aussi à l'extérieur, car une grue était alors montée « sur la grosse tour neuve », c'est-à-dire sur celle du midi.

En 1572-73, on payait à Jean Grappin 328 livres « sur la façon de la chapelle que deffunct Nicolas de Gamaches avait ordonné être faite en ladite église», évidemment une de celles qui précèdent le chœur.

La décoration du transept terminée, cet ouvrier redescend vers le grand portail, où il dirige, en 1574-75, la construction des fonts baptismaux et celle « de la vitz qui se faict de la tour », c'est-à-dire de l'escalier par lequel on monte aux orgues.

Ces premiers fonts, placés, comme nous l'avons dit, au bas de la nef, furent construits par Adrien Bocquet, un « maçon tailleur de pierre » dont le nom figure alors

pour la première fois dans les comptes. Ce qui le prouve, c'est le voyage que fit celui-ci à Vernon « pour faire admener la pierre » nécessaire à cette construction. Chaque fois qu'un marché intervient entre la fabrique et un maître maçon, celui-ci se rend lui-même à la carrière pour choisir les matériaux propres à son œuvre. Sans doute ces fonts consistaient en un baptistère dans le genre de celui que l'on admire encore dans l'église de Magny-en-Vexin, où les ouvriers de Gisors ont tant à revendiquer, car on ne concevrait guère la nécessité d'un directeur et d'un entrepreneur pour une simple cuvette montée sur un piédouche ; le rapprochement des sommes payées à Grappin pour la conduite des deux travaux, 12 livres pour le premier et 15 pour le second, milite d'ailleurs en faveur de cette opinion. Comme les autres œuvres de Bocquet, celle-ci a disparu, et il est impossible d'asseoir sur le talent de ce maître aucun jugement. Quant à la « vitz » construite par Grappin, on peut toujours l'admirer dans la chapelle où sont aujourd'hui les fonts.

La tour carrée du XIII[e] siècle, qui domine le transept, renfermait quatre cloches, et celle du XVI[e] siècle, située au nord du grand portail, en avait reçu un même nombre. L'une de ces anciennes cloches portait, sur sa face extérieure, les deux hexamètres latins suivants, qui définissent parfaitement le rôle de cet instrument dans l'ancienne société.

LAVDO DEVM VERVM. PLEBEM VOCO. CONGREGO CLERVM.

DEFVNCTOS PLORO. PESTEM FVGO. FESTA DECORO.

« Je chante les louanges de Dieu, j'appelle les fidèles à l'église et le clergé à ses réunions ; je pleure les morts, chasse la peste et fais l'embellissement des fêtes. »

Le compte de 1577 mentionne la fonte, par Lamiral de Neuville et Jehan Guérin, de Beauvais, de six cloches neuves, dont les anciennes durent fournirent la matière. Les habitants de la ville se mettent à la disposition de l'église, pour les charrois et corvées à faire; on se rend à Vernon, près de la duchesse de Longueville, pour la prier d'être marraine avec ses enfants, et André Coulle peint, pour la cérémonie du baptême, trois écussons sur lesquels figurent leurs armoiries. De son côté, Hersan, sans indiquer sur quelle autorité il s'appuie, place en la même année la bénédiction de trois cloches, en présence d'Adrien de Bréauté, alors bailli et gouverneur de Gisors, qui aurait donné à la plus grosse le nom d'Adrienne. Mais peut-être la contradiction des deux récits est-elle plus apparente que réelle, et serait-il possible de la faire cesser, s'il y avait quelque intérêt à le tenter. En 1579, on mandait de Beauvais l'un des fondeurs que nous avons nommés, Jean Guérin, pour remplacer Marguerite par une cloche plus grosse qu'elle et venant à son accord, et refondre les trois grosses cloches de la première fonte. Enfin, Adrienne, cassée en 1603, fut refondue sous le nom de Louise. En 1793, on les descendit toutes, à l'exception d'une, qui fut cassée accidentellement en 1828. L'année suivante, on en fit faire par Morlet, fondeur à Vesly, quatre nouvelles, dont les deux plus petites furent données par le charitable abbé de Bonnières, ancien chanoine de St-Aignan d'Orléans et alors conseiller municipal à Gisors, qui en joignit une troisième, destinée à sonner les inhumations des indigents.

Le 11 mai 1578, le trésorier, « par l'advis des officiers et habitants de la ville », passe un marché, pour la confection des orgues, avec le facteur Nicolas Barbier, moyennant le prix de 1900 livres, plus cent autres « pour le cas ou la besogne se trouvera, au gré desdits habitants, bien parfaite et accomplie », et le 9 septembre suivant, il traite avec Philippe Fortin, pour le buffet, pour la somme de 900 livres. Grappin, qui a entrepris le pupitre, se rend à Vernon pour en choisir la pierre, en même temps que Barbier et Fortin se dirigent vers Rouen, d'où ils doivent rapporter un modèle d'orgues et de buffet. Et puis, chacun se mit à l'œuvre.

En 1580, Costelay, facteur d'orgues à Evreux, était invité à venir visiter celles de Gisors. Louis Poisson, le chef d'une famille de peintres que nous allons voir succéder aux Coulle, était alors occupé à décorer les personnages et le rideau du buffet.

La façade de ce meuble se divisait en trois « montres », c'est-à-dire en trois sections de tuyaux dits « de montre » parce qu'ils regardent le public, et que souvent plusieurs sont inutiles et de pur ornement. La montre supérieure était flanquée de deux anges entonnant sur la trompette les louanges de Dieu :

« Aux costez de laquelle, en bosse sont plantez
Des anges qui, tenans, entre tant de beautez,
Chacun une trompette, entonnent les louanges
De Dieu, joignant leurs tons avec tant de meslanges. »

Sur les deux inférieures s'ouvraient

« Deux grands rideaux d'asur, tout parsemez de sceptres
Et de fleurs de lis d'or. »

Au-dessus du positif s'élevait la statue de la Vierge, qu'escortaient celles des patrons de l'église :

« La Vierge est au-dessus, et à ses deux costez,
Nos deux heureux pastrons, par compas escartez. »

Enfin, le pupitre portait tout un peuple de musiciens parmi lesquels on distinguait un David et une Sainte-Cécile. Lorsque les orgues jouaient, cette troupe, elle aussi, exécutait son morceau :

« L'un bat du tambourin, l'autre sonne trompette,
Pince un luth, touche fluste, anime une musette,
La cimballe annelée accorde en ce bel air,
L'autre, d'un livre ouvert fait feinte de parler,
Mais surtout un David et l'heureuse Cécille
Ensemble s'accordant et chantant entre mille,
Assis égallement, marient leurs fredons
Aux refrains gracieux de leurs saintes chansons. »

Au son de cette musique, les patrons de l'église, qui escortaient la Vierge, exécutaient, aux côtés de celle-ci, un mouvement chorégraphique auquel ils étaient sans doute moins entraînés par l'orchestre que par le mécanisme que nous dévoile le compte de 1584 : « Le 15 avril, pour quatre roulleaux servans à faire marcher les images Sainct-Gervais et Sainct-Protais, estans ès-dits orgues, 27 sous. » Les anges du sommet embouchaient la trompette, et dans le ciel, figuré par l'azur constellé des voûtes, le soleil, un soleil d'or, accomplissait sa révolution. On croyait encore que cet astre tournait autour de la terre :

« Un soleil d'or tournant, et une étoille aussy
Décorent deux plats-fonds qui sont encore icy. »

Ainsi le premier orgue de cette église était orné, nous l'avons vu, d'une Ste-Cécile jouant d'un instrument de musique. Ces jeux de trompettes, ces tableaux et ces personnages mécaniques ne se rencontrent plus que sur les orgues à cylindre.

Le pupitre, dont les colonnes ne furent peintes et dorées par Poisson qu'en 1585, devait être aussi fort avancé. Ce pupitre, qui soutient encore les orgues, « se compose », dit M. de Laborde, « de deux colonnes qui supportent, avec les deux piliers de l'église, trois arcades sur lesquelles s'élève un entablement chargé d'ornements. Les colonnes, d'un ordre composite mal digéré, sont cannelées en torsades, et portent encore, à travers le badigeon, des traces de peintures et de dorures. Ce qu'il y a de plus remarquable en lui, ce sont les six renommées que l'on attribue, depuis longtemps, à Jean Goujon. Elles sont, en effet, conçues dans le style de ce grand artiste, mais avec trop peu de talent pour qu'on s'y méprenne. Jean Grappin, depuis que sa grande façade était terminée, avait été à Paris, et les sculptures de la façade du Louvre lui restaient dans la mémoire quand il sculpta ce pupitre. Le maniérisme pêche ordinairement par trop de rondeur, celui-ci, au contraire, est anguleux.

« On a encastré dans le mur : 1° Une Vierge entre deux anges, qui semble un travail italien, autant que l'obscurité permet d'en juger ; 2° un arbre de Jessé, qu'on prendrait pour une production indienne ou persane, tant les types orientaux ont été imités avec recherche. Il y a plus d'un exemple, à la fin du XVe siècle, époque où commença la grande vogue des arbres

de Jessé, de cette imitation orientale, qui semblerait du domaine de l'archéologie moderne. »

A côté de ces sculptures, on lisait autrefois, d'après Millin, les inscriptions suivantes :

DEI LAVDI et ECCLESIÆ ORNAMENTO.

Quant au buffet exécuté par Fortin, il a disparu ; mais ce ne sont pas les portes du grand portail, dûes au même ouvrier, qui nous le feront regretter. Il a été refait, en 1776, aux frais du duc de Penthièvre, dernier seigneur de Gisors, par un menuisier de cette ville, du nom de Carbonnier, auquel on doit, en outre, la chaire et le banc d'œuvre.

Avant l'existence des bancs-d'œuvre, disons-le en passant, les deniers d'église se comptaient, ce qui était moins commode et moins séant, sur les tables d'autel. Ici, c'était l'autel de la chapelle de l'Assomption, qui, ainsi que nous l'apprend le compte de 1503, servait à cet usage : « A Soulte, menuysier, pour avoir faict le siège pour seoir les trésoriers de l'église, et y compter les deniers de l'église et parler des affaires, sans plus les compter sur l'autel Nostre-Dame, ainsi qu'on soulait, parce qu'il a été deffendu par l'archidiacre, en faisant la visitation de céans, par marché faict, 17 sous. » Ce premier banc se trouvait à la place de celui actuel, dans la chapelle de la Vierge, dont l'autel, ainsi que nous l'a appris Dorival, s'appelait aussi « l'autel de l'œuvre ».

Il y a près d'un demi-siècle, les orgues, dont le jeu est un des plus forts et des plus complets qu'il y ait en France, s'étant trouvées, par suite d'un long usage, et, aussi, de l'inhabileté de certaines mains à les manier, complètement faussées, et étant tombées dans un irrémédiable désaccord, il fallut travailler pendant des années à les réparer, et cette restauration coûta 30,000 fr. En juillet 1844, elles furent rendues au culte par une inauguration solennelle, où l'on eut le plaisir d'entendre les premiers organistes des églises de Paris, Danjou, de Notre-Dame, Lefébure, de St-Roch, et Gautier, de Saint-Etienne-du-Mont; Diescht, accompagnateur à Saint-Roch, se fit également remarquer par des morceaux d'un mérite supérieur. Roulanger, organiste de la cathédrale de Beauvais, y vint aussi avec tous les choristes et instrumentistes sous sa direction, qui exécutèrent des hymnes et des cantiques de leur professeur.

Il y a quelques années, on voyait quelquefois monter, à la tribune de ces orgues, une cantatrice anglaise qui dut à ses nombreux procès, autant qu'à son talent, une certaine célébrité, madame Georgina Weldon, pensionnaire de l'hospice de cette ville, dont elle se plait à être la providence. Mais c'est là un astre qui s'éteint et qui n'a conservé, de son ancienne splendeur, que de rares et faibles rayons. Combien nous lui préférons cette autre étoile qui vient, elle, de se lever dans le doux ciel gisorsien, et dont le nom de Marie Lapierre est déjà une mélodie! Il en est des noms comme des livres, dont certains sont prédestinés. Aux « bons jours », comme disaient nos pieux

pères, quand, dans un vaisseau comme cette église, et avec un art qui va chaque jour s'affirmant davantage, on entend se déployer cette voix adorablement timbrée, c'est, pour les délicats, un véritable régal. Ajoutons, ce qui ne gâte en rien la musique, que, sous les autres rapports, celle à qui la nature a départi cet heureux organe, et qui est arrivée, à force d'étude, à le conduire avec cette maestria, n'est pas des plus indifférentes. Mais n'allons pas, près de ce minois si « dix-neuvième siècle », nous moderniser à l'excès, et oublier que nous faisons de l'histoire, même de l'archéologie, et pour rentrer dans notre domaine, comparons-le, si vous le voulez, à ces « médalles, à ces imaiges » qui savaient si bien « taller », au fronton de l'édifice que nous venons de visiter, les Nicolas Coulle et les Jean Grappin.

Le pupitre des orgues fut l'œuvre suprême du dernier de ces artistes, qui mourut en 1580, laissant un frère, depuis lors désigné sous le nom de Jean Grappin le Jeune, et qui ne paraît pas avoir eu son talent.

En 1583, le trésorier paie à celui-ci 100 sous, sans indiquer pour quel travail, et en 1598, nous lui voyons allouer, concuremment avec Bocquet, « pour leur peine et pierre qu'il a fallu pour racoustrer le pilier du pupitre, un écu 58 sous. » C'est la dernière mention d'un nom qui, depuis près d'un demi-siècle, brillait au premier rang de ceux qui s'étaient illustrés dans la décoration de ce monument.

Jean Grappin l'aîné fut remplacé, après sa mort, par Bocquet, un maçon que nous avons vu travailler en second et sous ses ordres.

Un autre maçon, du nom de Geoffroy Le Tellier, « besongne », en décembre 1582, à la chapelle de la tour, à raison de 8 sous par jour; c'est lui qui doit faire la table d'autel du Rosaire, car l'année suivante, on l'envoie à Vernon pour en choisir la pierre. Nous avons dit que le retable était l'œuvre d'un sculpteur beauvaisien, du nom de Pierre du Fresnay.

L'intérieur du monument paraissant assez avancé pour recevoir son dallage, le « carreur » Robert Gasteau fournit, en cette année 1583, le « pavé » pour toute l'église.

Depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, qui passa sur tous, sur les morts comme sur les vivants, son niveau égalitaire, on inhuma dans l'église ceux qui avaient le moyen de payer ce droit et de s'offrir ce luxe. Il en était qui fondaient là des obits dont les actes, transcrits en lettres d'or sur la pierre ou sur le marbre, étaient, soit adossés contre les piliers, soit encastrés dans les murs. Tout en flattant la vanité de certaines familles, cette pratique était pour l'église, qui n'a jamais négligé ses intérêts, la source d'un joli bénéfice. De là ces épitaphes et ces armoiries martelées en 1793 ou usées par le passage des générations, dont les traces se voient à chaque pas sur les dalles de cette église, et ces inscriptions lapidaires que l'on rencontre encore dans l'ancienne chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, ainsi que dans celles de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Clair :

« Son pavé est partout de funestes paraphes
Jolimênt décoré; ses piliers d'epitaphes
Qui, riches de fin or en leurs icnsriptions,
Monstrent la piété et les fondations
De ceux qui, acquittez du tribut de nature,
Sont dessoulz leurs tombeaux réduits en pourriture. »

On y pourrissait donc aussi bien, sous ces dalles armoriées, que sous le gazon du cimetière voisin ! D'autres, comme Jean de Hacqueville, en 1339, comme Thibaud de Chantemèle, le 19 décembre 1366, comme Jeanne de Chantemèle, le 13 mai 1444, comme Jean de la Viefville et Marguerite de Barlemont, le 18 novembre 1497, comme Marie Thomas et Cardin Saônier, en 1554, s'étaient constitué, dans cette église, de magnifiques chapelles pour tombeaux. (1) Quand, enfin, un membre marquant d'une confrérie mourait, les dalles de la chapelle où siégeait cette association s'ouvraient pour recevoir son corps.

En 1585, on passait, avec le menuisier Nicolas Le Pelletier, un marché « pour les sieges de toute l'église ». Il n'y avait, auparavant, ni bancs, ni chaises, et c'est debout que nos pères assistaient aux offices.

Malgré les ressources que trouva la fabrique dans le droit d'inhumation dans l'église et la location de ces bancs, l'argent manquait pour continuer la tour méridionale du grand portail. Pour se procurer l'appoint nécessaire, on eut recours à un moyen qui, dans ces temps de foi profonde et de piété ardente, réussissait toujours : on fit appel à la générosité des habitants, non seulement de Gisors, mais encore de Dangu. « 1588. Au clerc, pour les placards qui ont été attachés aux portaulx des églises de Gisors et de Dangu, pour les réparations de la tour, 17 sous 6 deniers. » Du côté de cette dernière paroisse, on attendait sans doute un secours des châtelains qui, possédant à Gisors le fief de l'Isle, s'étaient toujours montrés très libéraux envers

(1) T. Duplessis.

l'église de cette ville. Cet espoir ne fut pas déçu, car, cette année-là, on voit les approches de matériaux se faire avec activité ; le 11 septembre, Pierre de Montheroult dresse le devis de « ce qu'il convient de faire à la tour », et le 11 février de l'année suivante, on fait marché avec lui pour tout le travail. La « besongne » de cet architecte à « la tour neuve » est toisée, le 17 septembre 1589, par le « maistre maçon Gilles Roussel », dont le trésorier n'indique pas le pays, et, en 1590, par un autre homme du métier, dont il ne cite même pas le nom.

La chapelle voûtée en dôme, dite du Rosaire, où sont aujourd'hui les fonts, quoique consacrée en 1584 par Jean Lesley, évêque de Ross, en Ecosse, et aumônier de la reine Marie Stuart, ne fut achevée qu'en 1593, ainsi que nous l'apprend l'inscription gravée au-dessus de l'arbre de Jessé qui en décore le retable. A partir de cette date, dont les deux derniers chiffres sembleraient fatidiques, on ne travailla plus à la tour qui la renferme, et qui s'arrête à la naissance du troisième étage. Une chronique manuscrite, déposée aux archives de l'Eure, et relatant les évênements d'une partie du Vexin sous la Ligue, dit que ce fut par ordre du marquis d'Aligre, alors gouverneur de Gisors, qui craignait que du haut de cette tour, si l'on continuait à l'exhausser, on ne pût foudroyer la forteresse de cette ville. Quand le canon parle, les arts se taisent. Bien que cette partie du grand portail soit restée inachevée, « on voit là trop évidemment », dit M. Léon Palustre, « l'intention de présenter les ordres anciens dans leur plus grande pureté, pour que la chose ne soit pas remarquée tout d'abord. Seulement, l'imitation, telle que la comprenait le XVIe siècle, n'empêchait pas

de conserver à chaque œuvre son caractère personnel. L'artiste qui s'était le plus effacé dans la conception de l'ensemble se révélait immanquablement dans les détails. Cette partie de l'édifice fait le plus grand honneur à l'architecte, qui, tout en se montrant fidèle disciple de Vitruve, n'a pas cessé d'être original ». (1) Nous ne savons, car il ne le dit pas, sur quoi se fonde M. L. Régnier, pour faire honneur de cette tour à Jean Grappin (1).

Nous avons indiqué, année par année, les travaux exécutés par celui-ci pendant sa construction, et nous ne voyons pas quel aurait pu être, durant la même période, l'emploi du temps de Pierre de Montheroult, si on ne la lui attribuait. Ce dernier était, d'ailleurs, le plus chèrement payé des ouvriers de sa profession, ce qui suppose un talent tout à fait hors ligne, et il suffit de rapprocher les œuvres qui nous restent de Jean Grappin de celle qui nous occupe, pour y trouver non seulement une grande différence de « faire » mais encore une supériorité très marquée en faveur de la dernière.

A remarquer, sur le côté occidental de cette tour, au-dessus d'un tableau en pierre qui orne la paroi du rez-de-chaussée, un tour d'adresse artistique dans le genre du christ voilé de l'église de Fécamp, et sur lequel voulait bien appeler dernièrement notre attention un de nos anciens élèves, M. Henri Crosnier, banquier en cette ville. C'est une tête qui, successivement vue de droite, de gauche et de face, montre trois figures, lesquelles, réunies, n'en font cependant qu'une : emblême de la Sainte-Trinité.

---

(1) *La Renaissance en France*, t. II. p. 236.
(2) *La Renaissance dans le Vexin*, etc. p. 45 et 46.

« L'église de Gisors », dit l'éminent archéologue que nous citions il y a un instant, M. Palustre, quels que soient ses défauts trop réels, est un monument intéressant à plus d'un titre. Toutes les transformations qu'a subies l'architecture de la Renaissance s'y trouvent représentées, et nulle part peut-être on ne peut faire une étude plus instructive et plus complète. Et comme si cela ne suffisait pas, les nombreux artistes à qui nous avons affaire ont, chacun de leur côté, tellement mis de personnalité dans leurs œuvres, qu'ils constituent une véritable école dont l'influence, pour ne pas s'être étendue fort loin, n'en a pas moins été assez considérable. Les Grappin, de père en fils, se transmettent des traditions d'art qui ne se démentent pas un seul instant. Rien de ce qui se fait autour d'eux ne leur est étranger; ils ont l'œil sur Paris, et s'ils ne se contentent pas de pasticher comme tant d'autres, c'est qu'ils sentent en eux-mêmes quelque chose qui vibre et ne demande qu'à éclater. Assurément leur place n'est pas au premier rang, mais il y aurait injustice à ne tenir aucun compte du rôle qu'ils ont joué dans le développement partiel de l'architecture. » (1)

La révolution artistique dont les étages supérieurs de la tour du nord avaient marqué les débuts, et qui venait de s'affirmer avec tant de puissance et d'éclat dans celle du midi, sous la direction de Pierre de Montheroult, avait profondément modifié l'aspect du monument dû au travail successif de Pierre Gosse, de Robert Jumel et de Robert Grappin. A considérer la façade occidentale, on dirait presque d'un temple grec ou romain. Et

(1) *La Renaissance, t. II, p. 207.*

quand, avant les mutilations de 1793 et celles que, sous le nom de restauration, subirent les chapelles du transept en 1877, on pénétrait à l'intérieur par ce côté, l'impression était la même. Si le regard se portait vers le chœur, les chapelles dites de la Passion, les piliers de la lanterne, le jubé, la crèche, que l'on apercevait sous les voûtes de la chapelle St-Nicolas, ne rappelaient-ils pas les ordres anciens, comme les rappellent encore la tribune des orgues et les voûtes situées à sa gauche ?

Indépendamment de ceux dont nous avons parlé, de nombreux tableaux, dont la plupart ont disparu sous le souffle de la Révolution, ornaient les murs et les chapelles de ce monument. C'est encore Dorival qui nous le rappelle :

« Mille et mille tableaux diversement épars
Donnent de la splendeur en mille et mille pars » (1).

Ceux que l'on y rencontre aujourd'hui sont :

Le *Rachat des captifs chrétiens dans les Etats Barbaresques*, provenant du couvent des Mathurins de Gisors, et placé dans la niche qui surmonte la porte latérale du nord. Cette toile, une des meilleures que possède l'église, est signée de Léger, élève de Jouvenet.

Un *Christ*, que renferme la chapelle St-Joseph, et dont le faux jour dans lequel il est placé, ne permet guère de juger l'exécution.

---

(1) Antoine Dorival. *Tableau de l'Eglise messieurs Saint Gervais et protais de gisors.* — Archives de l'Eure, G. fos 24 et 27. A M. Bourbon, archiviste de l'Eure, officier de l'instruction publique, qui a bien voulu copier lui-meme sur le manuscrit, pour nous l'adresser, la description de la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, que nous n'aurions pu, même à prix d'or, obtenir autrement à M. L. Régnier, qui, lorsque nous allâmes à Evreux relever les autres parties, non-seulement nous y aida beaucoup, mais nous offrit encore une hospitalité si cordiale, nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici toute notre gratitude.

Une *Adoration des bergers*, au bas de laquelle figurent, selon la mode du temps où elle fut composée, les portraits et les noms d'une famille Macaire, qui en fut la donatrice, et que le brave doyen actuel, aussi amateur, paraît-il, d'une œuvre d'art, qu'un poisson d'une pomme, laisse moisir à terre dans la chapelle des Fonts. Cette œuvre, que des connaisseurs attribuent à Jean Clouet, mériterait pourtant un meilleur sort.

Une *Vierge à l'enfant Jésus*, qui nous paraissait excellente, alors que nous la voyions crochée au-dessus de la porte de la sacristie, et dont nous serions fort embarrassé, peut-être d'autres le seraient-ils aussi, d'indiquer la situation actuelle.

Une grande machine appelée *La Flagellation*, au bas de laquelle on lit : Don de l'Empereur, et qui est appendue au mur occidental de la chapelle Ste-Catherine, dite aujourd'hui de la Présentation.

Enfin, une *Cène* que Léon Charpentier dut peindre alors qu'il fréquentait l'école des Beaux-Arts, et dont son aïeule maternelle, la veuve Perdrieux, qui habitait Gisors, voulut bien se dessaisir en faveur de la chapelle St-Barbe, qui fait suite à celle-ci.

A la Révolution, l'église de Gisors fut adjugée, moyennant une somme en assignats représentant une valeur en numéraire de 15 francs, à Jeanne-Charlotte Bertaux, veuve Laisné, qui, après en avoir pris possession, en ferma toutes les issues pour la préserver du marteau des iconoclastes, et, lors du rétablissement du culte, en fit don à la ville. On doit la conservation des statues et

bas-reliefs restés intacts à la prévoyance du sacristain Poupelin, qui, en 1792, les revêtit de plâtre qu'il ôta lorsque la tourmente fut passée ; un autre serviteur, Mauturier, concierge de l'hôtel-de-vile eut la précaution de prendre et d'emporter chez lui le dais, qu'il remit entre les mains de l'abbé Mignot, lorsque celui-ci rentra dans ses anciennes fonctions.

En 1802, lorsque, après la signature du Concordat, les églises furent rouvertes, il fallut, avant de les rendre au culte, réparer quelque peu le désordre de leur toilette intérieure. Oh ! on n'y fit pas grands frais, on n'en avait d'ailleurs pas les moyens. Un badigeonnage, qui s'étendit du pied des murs et colonnes aux clefs de voûte, et ce fut tout. Tant pis pour les fresques, pour les peintures et dorures, pour les armoiries et les inscriptions que rencontrait la brosse du barbouilleur : une nuance uniformément blanche recouvrit le tout, comme un immense linceul. De là ces tons blafards que présente presque partout l'intérieur de nos temples chrétiens, et qui pendant longtemps furent comme la dominante d'un goût qui, fort heureusement, se perd de jour en jour. Quant aux statues, bas-reliefs et autres ornemements sculpturaux, beaucoup sont restés avec leurs mutilations. Tous n'ont pas rencontré, comme en l'abbé Bignon, un des derniers curés de Gisors, et le restaurateur de la chapelle de l'Assomption, un amateur aussi intelligent que passionné, qui pût rendre aux soleils leurs rayons, aux étoiles leur doux éclat, aux chérubins leurs harpes d'or, aux vierges leurs couronnes et aux saints leurs

nimbes glorieux.

L'Eglise St-Gervais et St-Protais de Gisors constituait un fief que, du consentement de Mathilde de Boury, son épouse, qui le lui avait apporté en dot, et de leurs quatre fils : Thibaud, Drogon, Hugues et Lambert, Hugues de Chaumont, seigneur de Gisors, donna, le 24 juin 1067, à l'abbaye de Marmoutier. Cette donation, qui fut confirmée par le suzerain, l'archevêque de Rouen, comprenait le droit de présenter à la cure, et les abbés du lieu l'exercèrent jusqu'au XVIIIe siècle. En vain le prieur de St-Ouen se prétendit-il le curé primitif de Gisors : il fut débouté de sa demande. Tant que ce prieuré dépendit, comme l'église paroissiale, de l'abbaye de Marmoutier, la question n'avait pas un caractère pratique. Elle prit, au contraire, plus d'importance, lorsque le prieuré fut uni au collége des jésuites de Rouen. Les pouillés de 1704 et de 1738 donnent au prieuré de St-Ouen le patronage. Il est probable que cette abbaye, en consentant à l'union du prieuré et du collège, avait cédé en même temps son droit de patronage. (1)

En 1143, Louis VI, dit le Gros, défendit aux habitants de Chaumont, Gisors et autres lieux, de rendre aucune obéissance à l'archevêque de Rouen, mais seulement à l'archidiacre du Vexin français. Sept années plus tard, l'archevêque Hugues, fatigué de voir la plupart des églises du Vexin au pouvoir de la force armée et soustraites à son obéissance spirituelle, écrivit à l'abbé Suger, alors ministre du roi de France, pour le prier de

(1) *Notes* de Le Prévost, v° *Gisors*.

vouloir bien être son intermédiaire auprès de ce dernier afin qu'il lui fit la restitution des églises de Pontoise, Chaumont, Gisors et autres. Et dans une seconde missive où il entretient Suger des difficultés qu'il rencontre pour rentrer en possession de la cure de Mongeroult, ce prélat insiste encore sur la restitution de l'église de Gisors. (1) Nons ignorons à quelle époque cette ville rentra dans l'archidiaconé du Vexin normand, à laquelle elle appartenait, ainsi que le doyenné rural dont elle était le siége, avant la Révolution.

Vous parlerons-nous des curés-doyens de Gisors ? Déjà nous en avons cité quelques-uns qui se sont, à un titre quelconque, signalés à l'attention de leurs contemporains ; nous pourrons, d'ici à la fin de notre excursion, avoir à nous occuper de quelques autres : peut-être le jugerez-vous, comme nous, suffisant.

(1) Louvet. *Antiquités de Beauvais*, t. II, p, 55. — Estiennot. *Cart de St-Martin de Pontoise*. — Brial *Hist. France*. t., xv. p, 698 et 699. — Martenne *Anecdoct. collec*. 417 et 418.

XI

LA RUE SAINT-GERVAIS. — LA GABELLE. LA RUE GRANGE-CERCELLE. LE FIEF DE LA GRANGE-CERCELLE. LA RUE DAUPHINE. — LA RUE DE L'ISLE OU DU VIEUX COLLÉGE. L'ANCIEN COLLÉGE.

La rue « St-Gervais », qui commence à la rue du Bourg et finit à la rue Dauphine, longeant la façade occidentale et le côté méridional de l'église, à laquelle, lors de son élargissement et du dégagement du grand portail, elle emprunta le nom de l'un de ses patrons, portait précédemment celui de « Bréançon ». C'est que, traversant alors l'emplacement du château, puis, suivant le cours de l'Epte et passant par Bazincourt, cette voie allait jadis aboutir au fief Bréançon, situé en l'ancienne paroisse de Thierceville.

Contre la chapelle du Rosaire est adossé un calvaire de fort piteux aspect, mais qui a subi le contre-coup de

bien des vicissitudes politiques. Erigé en souvenir d'une mission que fit prêcher à Gisors, en 1785, le curé Mignot, il fut enlevé à la Révolution, puis replacé, sous la Restauration, aux frais de Marcel Cauchois, faïencier en cette ville.

Ce vieux bâtiment au toit aigu, aux anciennes ouverververtures en plein cintre, que l'exhaussement de la chaussée a rendu fort bas, et dont le moëllon est si souvent becqueté, avec quelle gourmandise! par les pigeons, qui s'élève en face de ce calvaire, c'était « la Gabelle », c'est-à-dire le grenier à sel de Gisors. Triste souvenir d'un impôt non moins odieux par l'inégalité de sa répartition que par son mode vexatoire de perception, qui pesa sur le pays depuis St-Louis jusqu'à la Constituante; d'un impôt « dont le nom, » dit un historien, « équivalait, pour les paysans, à mauvaise récolte, inondation, grêle et incendie », et qui était à leurs yeux, « œuvre infernale. »

A l'opposé, entre l'église et la rangée de maisons qui la sépare de la rue du Bourg, existe la rue « Grange-Cercelle », qui rappelle un des anciens fiefs situés en cette ville. Au nom de « la Grange » donné à ce fief à cause du bâtiment où l'on portait les champarts qui lui étaient dûs, on joignit, au XVe siècle, celui de « Cercelle », par corruption de Sarcelles, village qui avait alors le même seigneur que lui.

La grange se trouvait, avec la ferme et le colombier, à gauche en montant la rue du Bourg, proche l'église, position qui, seule, indique que ces constructions, assi-

ses autrefois au milieu de la campagne, étaient plus anciennes que la ville.

Le manoir seigneurial était bâti en pierres de taille, vis-à-vis de la ferme, à droite en montant la même rue, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le nº 50, affecté au service de la caisse d'épargne, qui en montre encore l'un des anciens pignons, et séparé, par un simple fossé, du château et de la forteresse, qui, du côté de la campagne, étaient aussi en quelque sorte entourés des terres de ce fief.

Le domaine non fieffé, qui consistait en 190 arpents, dont 18 en pré et 172 en terre labourable, s'étendait, dans le Vexin nornand, sur les terroirs de Gisors, Neaufles et Bazincourt, et sur ceux d'Eragny, Boisgeloup, Cantiers, Chambors et Lattainville dans le Vexin français, de sorte que ce fief, indivisible d'après la coutume de Normandie, était pourtant sujet, pour une portion, à celle de Senlis, et du district de deux parlements et de deux gouvernements.

Le domaine fieffé s'étendait indistinctement dans toutes les rues et faubourgs de Gisors, où il comptait 70 maisons, et comprenait 135 arpents de terre et pré sur le terroir de cette ville, une maison, un jardin et trois vergées de terre à St-Eloi, et 62 arpents, nommés le Fief du val de Mézières, sur les terroirs d'Eragny et de Trye-Château.

Le domaine fieffé et non fieffé présentait une contenance totale de 338 arpents.

Il est fait mention, en 1254, de Mgr Jean de la Grange, chevalier (1).

Dans un livre de compte commencé en 1401 par Jean Sauval, receveur et procureur de Marie du Bois, dame de la Grange, on voit bien que cette dame possédait un domaine très étendu sur les territoires voisins de Gisors, mais il n'est pas dit si elle jouissait de tous ces biens à cause de son fief de la Grange.

Le second titre est un terrier rédigé en 1468 par Guillaume du Pré, receveur à Gisors pour Me Jean Poupincourt, conseiller du roi, président à la cour des comptes. Le nom de Marie du Bois y est rappelé, sans que l'on voie comment Jean de Poupincourt la représentait. L'énumération de ses possessions est encore considérable, mais moins que du temps de cette dame. Jean de Poupincourt devint président au parlement de Paris.

De son mariage avec Catherine le Bègue, il n'eut qu'une fille, Claude, qui épousa, le 29 décembre 1463, Jean du Plessis, chevalier, seigneur de Périgny, la Perrine, Ouschamps, maître d'hôtel du roi ; ceux-ci moururent : le mari, le 25 mai 1594, et la dame, le 25 novembre 1510 (2).

---

(1) *Dict. hist. de l'Eure,* par Charpillon et A. Caresme, p. 283, col. 1re.

(2) En 1497, damoiselle Claude de Poupincourt, dame de Courcelles, (ou Cercelles ?) et de la Grange, amortit par 59 s. une rente dûe à la confrérie de la Mi-Août. (*Dict. hist. de l'Eure,* t. IV p. 283, col. •



De leur union sortirent sept fils, dont le dernier, Guillaume, né le 25 janvier 1491, eut en partage, fait le 25 Juin 1514, Liancourt, Sarcelles, la Grange et autres biens (1). Il fut grand maître des eaux et forêts, puis valet tranchant de François Ier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Dauphin. Envoyé en ambassade en Suisse, il mourut en ce pays le 19 décembre 1550. Il avait épousé Françoise de Ternaye, qui lui survécut, et jouit comme usufruitière de son fief de la Grange-Cercelle.

Après sa mort, ce fief passa d'abord à Louis du Plessis, un de ses enfants mort sans alliance, puis à Charles du Plessis, son frère, seigneur de Liancourt et autres lieux, qui fut gouverneur de Metz, puis de Paris, premier écuyer de Henri IV et de Louis XIII, et enfin, le 20 janvier 1620, chevalier d'honneur de la reine mère, Marie de Médicis. Celui-ci mourut le 20 octobre. Il avait épousé, le 17 février 1594, Antoinette de Pons, dame d'honneur de Marie de Médicis, et dont Henri IV, qui s'y connaissait, disait que c'était une véritable dame d'honneur, en ayant fait l'épreuve par lui-même.

Ils eurent pour fils Roger du Plessis, créé duc de Liancourt, dont la petite fille, héritière de sa maison, en porta tous les biens dans celle de la Rochefoucauld, en 1659.

Le fief de la Grange-Cercelle eut un sort différent :

---

(1) Guillaume du Plessis ne dut recueillir, dans ce partage, qu'une partie du fief de la Grange-Cercelle, dont d'autres parties étaient possédées, au XVIIe siècle, par les sieurs Le Sueur et les de la Baissière, seigneurs de Chambors. (Hersan. *Notice hist. sur Chambors*, dans *le Vexin*, nos. des 12 et 19 janvier 1862, et *Hist. de la ville de Gisors*, 2 edit. manusc. p. 172.)

Le chapelain François Le Sueur, inhumé, en 1571, dans la chapelle de N.-D. de l'Assomption, contigüe à la rue Grange Cercelle, et où nous avons, le visiteur s'en souvient, relevé son epitaphe, descendait, évidemment, de la première de ces maisons.



Charles du Plessis en fit foi et hommage, le 27 mars 1586, à Alphonse d'Est, duc de Ferrare, comte de Gisors, comme tenu et mouvant de lui à cause de son château de Gisors. Le 7 décembre 1600, il rendit encore hommage à Anne d'Est, duchesse de Nemours et de Chartres, douairière de Guise, comtesse de Gisors, dame de Montargis; le 18 décembre 1604, autre aveu, par Charles du Plessis, au roi et à cette princesse.

Le 10 août 1593, Charles du Plessis avait obtenu des lettres-patentes du roi Henri IV, datées de Saint-Denis, portant commission au bailli de Gisors d'informer pour la juridiction et basse justice de ce fief, qui, depuis longtemps, n'avait pas été exercée. D'autres lettres, du 18 avril 1595, renvoyèrent cette affaire au parlement de Rouen. Enfin, troisièmes lettres-patentes données à Amiens, le 31 octobre suivant, ordonnant à cette cour de procéder à ce rétablissement sur le pied des juridictions des autres fiefs de haubert. Mais le parlement, se basant sur le défaut des formalités requises, voulut considérer ces lettres comme une érection, et en conséquence, par arrêt du 31 juillet 1597, il fut ordonné que le seigneur de Liancourt jouirait du bénéfice et basse justice à lui concédés par le roi. Depuis ce temps, la juridiction a été exercée, et les gages plèges ont été tenus sans discontinuité.

Un arrêt de la même cour, de 1604, déclara le fief de la Grange-Cercelle non sujet à la banalité des fours et moulins du fief de l'Isle. L'année suivante, la communauté des habitants de Gisors s'étant soumise à cette

banalité, le seigneur de Liancourt fit protester pour que cette soumission ne pût préjudicier à l'exemption de son fief, et par la même raison, il fit opposition au décret de ce fief .Le 28 Juin 1606, il obtint gain de cause contre les héritiers du cardinal de Pellevé, dont l'un était le seigneur de Veroynes.

Au milieu des troubles de la Ligue, ce dernier, jaloux des droits et prérogatives du fief de la Grange-Cercelle, excita les habitants de Gisors à en détruire la ferme ; mais, par arrêt du Parlement, de 1595 et 1596, ceux-ci urent condamnés à la rétablir.

Charles du Plessis et Antoinette de Pons, sa femme, vendirent le fief de la Grange-Cercelle, le 18 février 1614, moyennant 36,000 livres et une chaîne en or de 600 livres, à Jean de la Boissière, seigneur de Chambors, maître d'hôtel du roi. C'était un plein fief de haubert, ayant justice et juridiction moyenne et basse, sénéchal, greffier, prévôt et sergent, avec droitures et appartenances.

Jean de la Boissière était âgé de quatre-vingt-un ans lorsqu'il acheta le fief de la Grange-Cercelle. Il avait perdu tous ses enfants au service de Henri IV : deux avaient été tués à la bataille d'Ivry, en 1590, un autre était mort au siége d'Amiens, et il ne lui restait plus que trois petits-fils. Il s'établit, avec sa femme, dans son château de la Grange-Cercelle, où ils moururent tous deux, elle en 1619, et lui le 24 janvier 1624. Ils furent inhumés dans une chapelle qu'ils avaient fondée aux Récollets de Gisors.

Jean de la Boissière avait rendu un dénombrement à Henri de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et de Chartres, comte de Gisors.

Par sentence des requêtes du palais, du 1er octobre

1646, les terres du domaine de la Grange-Cercelle, enclavées dans le territoire de Neaufles, furent déclarées n'être tenues d'aucun devoir envers cette seigneurie.

Jean de la Boissière ayant laissé ses petits-fils en minorité, le 10 mars 1625, le duc de Nemours fin don à Geneviève Parfait des Tournelles, leur mère, des droits de garde noble qui pouvaient lui appartenir à raison de leurs biens situés dans le comté de Gisors.

Ces biens, qui comprenaient la terre du Mont-de-Laigle, apportée en dot à Jean de la Boissière par Marguerite de Guersans, sa femme, échurent à l'aîné des enfants, Guillaume de la Boissière, IVe du nom, comte de Chambors.

Celui-ci s'était engagé, en 1641, dans le parti de Louis de Bourbon, comte de Soissons, où il joua l'un des principaux rôles. Mais il apprit, comme le firent tant d'autres nobles, qu'il n'était plus temps de désobéir et de revenir à l'ancienne indépendance féodale. Après la bataille de La Marfée, près Sedan, où Louis de Bourbon perdit la vie, la vengeance de Richelieu s'exerça sur les bois de haute futaie et les châteaux du comte de Chambors. Celui situé en la commune de ce nom fut démoli, le 19 juillet, par cinq cents pionniers, ainsi que les fermes du Mont-de-Laigle et de Vesly. La populace de Gisors, apprenant cette nouvelle, se hâta de faire le reste, en détruisant une seconde fois le château et la ferme de la Grange-Cercelle.

Après la mort du cardinal, Guillaume de la Boissière rentra en France et fit reconstruire le pavillon et la ferme du Mont-de-Laigle, où les vassaux de la Grange-Cercelle consentirent à conduire les champarts qu'ils por-

taient avant dans la ferme sise dans l'intérieur de la ville de Gisors.

Le terrain sur lequel s'élevait cette ferme fut vendu à la fabrique de l'église de Gisors, le 25 septembre 1645, par Françoise Le Tenneur de Goumières, comtesse de Chambors, dont le mari était alors à l'armée d'Allemagne, moyennant 3,100 livres, promesse d'un banc dans la paroisse, d'un annuel à perpétuité, outre un service solennel pour une fois seulement au décès du seigneur. Partie de ce terrain servit à agrandir le cimetière, et le surplus fut converti en maisons.

En 1648, Guillaume de la Boissière, v[e] du nom, comte de Chambors, enseigne aux gardes françaises, fils du précédent, tué à la bataille de Lens, réunit en sa personne toutes les possessions dans les deux Vexins.

Comme il n'avait été, depuis longtemps, rendu aucuns devoirs seigneuriaux pour le fief de la Grange-Cercelle, la Chambre des Comptes, par arrêt du 22 mars 1653, en ordonna la saisie féodale au nom du roi. Guillaume rendit donc foi et hommage à Louis XIV, à cause de son comté de Gisors, devant cette chambre, le 7 juillet 1655.

Il mourut au château de Chambors en 1715, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Sa succession fut recueillie par Guillaume de la Boissière, vi[e] du nom, capitaine de cavalerie, qui, d'après Hersan, (1) membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur de plusieurs ouvrages historiques et chronologiques, mourut sans enfants le 7 avril 1743.

Le fief de la Grange-Cercelle revenait à Félix-Guillaume de la Boissière Chambors, capitaine de dragons ; mais,

(1) *Hist de la ville de Gisors*, 2[e] édit. manuscr., p. 200.

par acte du 26 juin 1743, celui-ci le céda à son frère puiné, Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière Chambors, qui fit démolir, la même année, tout ce qui restait debout de l'ancien château de la Grange-Cercelle.

Jean-Baptiste eut un long procès avec les Mathurins, à l'occasion d'arbres qu'il avait fait abattre, et que ceux-ci réclamaient.

Il rendit foi et hommage au duc de Belle-Isle, seigneur de Gisors.

En 1749 surgirent, entre le vassal et le suzerain, de grandes difficultés au sujet du cantonnement de chasse qu'exigeait le premier et de la demande que formait le second, d'une déclaration pour les terres du Mont-de-Laigle, qui n'étaient pas du fief de la Grange-Cercelle. Après quatre ans de négociations, le comte étant revenu de son erreur au sujet des mots de « franc alleu » et de « franc bourgage », et le maréchal ayant consenti à lui accorder un cantonnement de chasse tel qui le désirait, le tout se termina à l'amiable.

Le comte de Chambors coupa pied, le 28 octobre de la même année, à une autre difficulté prête à s'élever avec le corps-de-ville de Gisors, qui projetait de faire planter une allée d'ormes le long du chemin ou pâture aux vaches, allant du rempart à la commune plantée par les Mathurins.

En 1754, lors du mariage d'Yves-Jean-Baptiste de la Boissière Chambors, son père, Joseph-Jean-Baptiste, lui céda la seigneurie de Gisors, consistant dans le fief de la Grange-Cercelle et les terres du Mont-de-Laigle.

Un jour — c'était le 21 août 1755 — que le nouveau marié, en sa qualité d'écuyer ordinaire du roi, accompa-

gnait à la chasse le Dauphin, père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, un coup de fusil, imprudemment tiré par celui-ci, l'étendit roide mort. La douleur du prince, à l'occasion de ce cruel événement, est consignée dans l'histoire de sa vie, par l'abbé Proyart. Sa veuve était enceinte et mit au monde, le 31 janvier 1756, celui qui devait être le dernier représentant mâle de la famille, Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière. Le Dauphin et la Dauphine tinrent l'enfant sur les fonts du baptême, et, au mois de mai suivant, des lettres-patentes, données à Versailles, érigeaient pour lui la terre de Chambors en comté. (1)

L'aïeul de celui-ci, Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière, mourut en août 1767 « au vieux château de Saint-Germain-en-Laye » (2).

Quant à lui, il émigra à la Révolution et prit du service à l'étranger, où, héritier des grandes qualités militaires de ses ancêtres, il parvint à des grades élevés.

Il mourut à Angoulême en 1840, et sur son tombeau se voient les armes des la Boissière Chambors : le sautoir d'or sur champ de sable.

Au chevet des anciennnes églises, comme Saint-Germain-des-Prés et Saint-Julien-le-Pauvre, pour n'en citer que de Paris, il existait souvent un puits dont l'eau avait la réputation de guérir certaines maladies. Celui situé au bas de la rue de la Grange-Cercelle, à côté du sanctuaire de Saint-Gervais et de Saint-Protais, et dont l'orifice a été fermé pour y établir une pompe, serait-il un de ces vieux puits miraculeux ?

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*. 3e édit., t. III, col. 436.
(2) *Rég. de catholicité de Chambors.*

La rue « Dauphine », qui passe derrière le chevet de l'église, et prend à la rue du Bourg pour aboutir à la rencontre de celles du Fossé-aux-Tanneurs et de Paris, doit sa dénomination actuelle au passage à Gisors, en 1744, de la dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, épouse de Louis, dauphin de France, mère du duc de Bourgogne et des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, qui allait prendre les eaux de Forges, et fut reçue ici avec beaucoup d'enthousiasme. On l'appelait précédemment « rue des Pâtissiers ». Là se tenait le banquet par lequel se terminait, tous les ans, la fête de « Saint-Jacques-de-Compostelle » ou « des Pèlerins ».

Dans cette rue débouche l'impasse dite « rue de l'Isle » ou « du Vieux-Collége ». Si noire que soit celle-ci, il faut s'y engager, si l'on veut saluer les lieux qui furent le berceau de l'instruction secondaire à Gisors.

Ainsi que le rappelle l'inscription que le visiteur peut encore lire sur les murs de cet ancien établissement : SVB INVOCATIONE BEATÆ MARIÆ VIRGINIS, le collége de cette ville devait sa fondation à la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption. Les registres de cette association sont, en effet, les premiers où soit mentionnée l'existence d'une école secondaire à Gisors. Toutefois, d'autres bureaux ne tardèrent pas à lui apporter leur subvention, ni même à élever, au sujet de sa direction, des prétentions qui donnèrent lieu à des décisions judiciaires. Un arrêt du parlement de Rouen, du 17 février 1570, suivi, en 1607 et 1612, de deux autres, du parlement de Paris, attribuait la nomination du principal à l'église métropolitaine de Rouen, et l'inspection, au curé.

Il n'y avait, d'abord, qu'un seul régent, qui recevait :

35 livres de l'Assomption, 10 de la ville, et les mois d'écolage de ses élèves ; le maître écrivain touchait 12 écus par an.

Grâce aux efforts combinés dont nous avons parlé, on pourvoyait aux dépenses qu'exigeaient les études des enfants pauvres, auxquels on fournissait même les livres classiques. Ainsi, le 13 mars 1583, un enfant de chœur, qui ne peut payer son écolage, adresse une pétition aux pairs de la confrérie, qui lui accordent sa demande le 15 juillet suivant. (1) L'acte de réception, comme régent, de Jean-Baptiste Couppé, maître ès-arts en l'Université de Paris, porte, d'ailleurs, la condition « d'enseigner le latin aux enfants de chœur, de bien et exactement instruire la jeunesse de la ville, de même que les pauvres gratuitement, s'il s'en présente ». (2) Enfin, un article de compte de l'Hôtel-Dieu indique bien que cet établissement participait, dans le même but, aux frais du collége : « A la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption, qui a l'administration du collége, pour l'instruction gratuite et fourniture de livres classiques à douze enfants de ladite ville, 300 livres par an ». (3)

Au commencement du XVIIIe siècle, le prieuré de Saint-Ouen, abandonné par les religieux Bénédictins, venait d'être cédé aux Jésuites de Rouen. Une enquête ayant été ouverte au sujet de cette cession, les habitants ne firent pas d'opposition, « croyant à l'établissement d'un colège pour l'instruction de la jeunesse de cette ville, à quoy ils auroient donné vollontiers les mains

(1) Arch. de l'église. *Délib. de la confr.* du 15 juillet 1583.
(2) *Ibid.* Délib. du 20 mai 1722.
(3) Arch. de l'hospice. *Etat des recettes et dépenses*, 1763.

pour l'utilité du publiq ». (1) Mais les Jésuites furent expulsés, et Gisors n'eut point son collége.

Il fallut se retourner d'un autre côté. Le 23 janvier 1729, nous voyons les pairs de la confrérie, les marguilliers de l'église, le bureau des Renfermés et les officiers de l'hôtel de ville, réunis en assemblée générale, discuter divers moyens d'étendre l'instruction secondaire à Gisors, « afin de fournir des sujets distingués à l'Eglise et au barreau ». On convient d'établir un principal et deux régents, et de former ainsi un véritable collége « sur le modèle de celui de Vernon ». De part et d'autre, on s'engage aux plus grands sacrifices, de manière à pouvoir donner : au premier régent, ou principal, 500 livres, et aux autres, 400, au moyen de quoi les enfants de la ville devront recevoir l'instruction gratuite. (2)

A cet exemple, de la gratuité de l'instruction secondaire et de son accessibilité pour les pauvres, Gisors ne tarde pas à en joindre un autre, non moins grand, ni moins beau : celui du remplacement du bourreau par le maître d'école. Les fonds étant insuffisants, les échevins recourent à un moyen qui pourra paraître étrange, mais qui n'en témoignera pas moins de leurs généreuses préoccupations pour l'instruction. Dans une délibération du 31 août de la même année, ils décident de demander au roi la suppression de l'office d'exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Gisors, et la réunion, au collége de cette ville, des droits y attachés, à la charge, par cet établissement, de mander, pour les exécutions à

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville.

(2) Arch. de l'église. *Délib. du 23 janvier 1729.*

faire dans les quatre siéges dudit bailliage, les exécuteurs les plus proches, et de solliciter, en même temps, le droit de percevoir deux sols sur chaque veau exposé en vente au marché qui vient d'être établi près des Remparts. (1)

Aux trois régents, on adjoignit, le 8 juillet 1731, un répétiteur. Le choix que l'on fit, pour remplir ces fonctions, de Nicolas Poisson, ne fut sans doute pas du goût de de l'Isle d'Ormeaau, curé de la paroisse, car, on ne sait pour quels griefs, et prenant à la lettre la maxime de Lutrin :

Pour soutenir tes droits que le ciel autorise,
Abîme tout plutot : c'est l'esprit de l'Eglise,

celui-ci, sur un ordre qu'il obtint de l'archevêque, interdit le chœur à Poisson et défendit au principal d'envoyer les élèves à sa répétition. Mais le bouillant abbé avait compté sans le procureur de Notre-Dame de l'Assomption, qui, le 17 février 1732, le fit assigner pour voir ordonner que le régent n'obéirait qu'aux gouverneurs de la confrérie, seuls directeurs du collége. (2) Telle fut l'origine d'une discussion à laquelle prirent bientôt part, non seulement les autres bureaux de la ville, mais encore les habitants, et qui, atteignant quelquefois les dernières limites de la violence, ne dura pas moins de vingt années. Gisors se divisa en deux camps : celui du curé, et celui de l'avocat Pantin, désigné sous le nom de *parti janséniste.* Le curé, le procureur, les échevins et les marguillers promirent d'abord de se soumettre aux décisions de trois arbitres ; mais, ce

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville.

(2) Il y avait, selon M. P. Lefebvre, ancien vicaire da Gisors et aujourd'hui curé-doyen de Nonancourt, une autre question cachée sous celle-là : il s'agissait de savoir à qui appartenait le droit de recevoir ou d'exclure les chapelains et autres serviteurs de l'Assomption.



moyen n'ayant pas réussi, il fallut, le 12 juin 1735, recourir à un autre, pour terminer amiablement tous les différends qui ponrraient surgir entre les administrations. C'est alors que fut décidée la formation d'un bureau ou jury qui devait se réunir tous les premiers dimanches du mois, et dont les délibérations exigeaient la présence de sept membres au moins, espèce de tribunal des conflits chargé de connaître, entre autres choses, de tout ce qui concernait le collége. Nous verrons plus tard que ces dispositions ne suffirent pas encore, et qu'il fallut recourir à l'archevêque et au roi.

Pour changer quelquefois de terrain, la lutte ne perdait pas en vivacité. Elle reprit, le 28 mai 1736, entre le curé et les marguilliers Huet et Chesnu, partisans de Pantin, au sujet des oblations et des fréquentes absences de la paroisse que se permettait le pasteur qui en avait la charge. Celui-ci fut condamné au bailliage de Gisors, mais il en appela au parlement de Rouen, où fut annulé le jugement de première instance. Le résultat n'était pas fait pour calmer les adversaires du curé. De l'Isle d'Ormeau ayant publié un *factum* contre ses ennemis, Pantin y répondit par un *mémoire*, ou plutôt un pamphlet, qu'il fit imprimer et dater du 5 mars 1737, « jour du mardi-gras », dans lequel éclatait toute son animosité contre ce curé. Il y avait alors à l'hôtel de ville, qui existait au bas de la rue du Bourg, une statuette en plomb, que l'on appelait *Le petit père Rodin*. (1) C'était à la fois le Pasquin et le Marforio de Gisors. Il ne se passait pas de jour que l'on ne trouvât attaché à ses

(1) Cette figurine a été posée, comme épi, sur le toêt de la maison qu'occupait, dans le bas de la rue du Bourg, où l'on peut encore la voir, un des derniers maires de la ville, A. Thierry.

pieds quelque libelle diffamatoire, soit contre un parti, soit contre l'autre. Quant au populaire, c'était dans les rues, et avec les armes naturelles, qu'il combattait pour le triomphe de la faction sous la bannière de laquelle il s'était rangé.

Une délibération du corps de ville, du 23 mars 1738, montre bien que la confrérie et la cure n'étaient pas seules à se disputer la prépondérance dans l'établissement dont il s'agit. On vote 400 livres à prendre, sur le produit des octrois, pour le traitement de deux régents, à condition que les enfants de la ville soient seuls instruits gratis au collège, « et que le principal soit reçu par l'assemblée des officiers et anciens échevins. (1)

Ce qu'il y a de consolant, de réconfortant même, c'est de pouvoir constater qu'au milieu et au plus fort de ces dissensions, les intérêts de l'établissement au sujet duquel elles avaient lieu, n'étaient pas négligés. Ainsi, l'année 1742 fut à la fois témoin de la restauration complète des bâtiments de cet établissement, de la réorganisation de son personnel et de la révision du programme des études qui y étaient suivies. Situé à l'extrémité de l'impasse dont nous avons parlé, il était assez irrégulier et mal éclairé : quelques vieilles maisons, qui s'élevaient le long de la rivière et étaient occupées par des chapelains, interceptaient la lumière, et un arbre touffu, planté au milieu de la cour, assombrissait encore les salles d'étude et les classes. (2) Le 28 janvier, on décidait d'abattre ces maisons et cet arbre, d'agrandir, d'exhausser et d'entourer de trois pieds de pavé les anciens bâtiments,

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville.

(2) Arch. de l'église. *Plan de l'Ancien Collège, tiré par de Loubel,*

dans lesquels seraient aménagés des écoles, une cuisine, un réfectoire et un dortoir, d'exhausser le terrain, du côté du Fossé, avec des démolitions et du sable, et d'y former un caniveau qui aurait sa pente du levant vers la grande porte et de là vers la rivière ; enfin, d'établir, le long de celle-ci, un mur à tablette. De la sorte, dit le rapport, les bâtiments et la cour seront bien plus sains et mieux éclairés, parce qu'ils jouiront de tout le soleil. Et il ajoute cette réflexion piquante : « De plus, tout le Fossé aura vue dans les classes et dans les salles d'étude ; or, on ne fait jamais mieux son devoir que quand on est veillé de tous côtés ». Le brave rapporteur oubliait que, par contre, tout le collége devait aussi voir sur le Fossé, et qu'il y avait là, pour les élèves, une jolie source de distractions de toute sorte. L'entreprise, mise au rabais, fut adjugée, le 3 avril, à Le Blond, charpentier, au prix de 3.000 livres. Le curé, qui habitait alors la maison portant le n° 27 de la rue Dauphine, céda une portion de son jardin, et permit d'ouvrir une porte et des croisées sur son terrain, « a condition qu'il aurait la clé de cette porte ». Ce devait être là une entrée de plus pour les difficultés, mais peu importait. On voulut avoir un collége composé de trois régents, d'un préfet d'études et de deux maîtres pour les petites écoles annexées. De temps immémorial, — et c'est là un titre à ajouter à celui de fondatrice du collége, — la confrérie de l'Assomption entretenait un maitre « pour faire l'eschole des pauvres » en face des Annonciades. La confrérie s'engagea pour 2.400 livres et plus, s'il le fallait, la fabrique se greva de toutes les charges et fondations de cette association et vota 800 livres, le bureau des Renfermés donna les revenus de la ferme de Saint-Lazare, et la ville prit

sur les revenus de ses octrois. Enfin, le règlement des études fut réformé d'après celui du petit séminaire de Rouen.

Par suite de cette restauration, la réputation de cet établissement s'étendit au loin, les élèves lui arrivèrent des villes les plus éloignées de la province, et l'on dut bientôt élever à six le nombre des régents. Peu d'années après, d'Hostel, procureur du roi, pouvait donc dire dans l'assemblée des Renfermés : « L'étude des belles-lettres, si nécessaire pour les enfants des officiers et des bourgeois, et pour ceux du dernier état, dans lequel il se trouve très souvent des sujets qui semblent, par leur situation, surpasser tous les avantages que l'élévation et la fortune donnent aux autres, commence à prendre faveur par les habiles maîtres qui y sont préposés. Mais le nombre de ces humanistes augmentant de jour en jour, et les progrès des uns et des autres demandant aujourd'hui un augmentation de régents pour former les classes et les études que les différentes forces des élèves exigent, l'on ne peut y parvenir qu'en suivant la route de nos prédécesseurs, c'est-à-dire en faisant de grands sacrifices pécuniaires ».

En 1744, on voulut abandonner le collége à un maître laïque qui l'aurait administré à ses risques et périls ; le curé n'y fit pas d'oppposition, mais le procureur du roi réclama au nom des habitants, et cet établissement resta confié aux chapelains de l'Assomption. Comme tous les progrès, comme toutes les conquêtes de la société civile sur l'Eglise, la laïcité de l'instruction, déjà dans les idées des esprits avancés de la ville, devait coûter bien d'autres efforts ; mais la lutte n'en était pas moins en-

gagée, et ceux-là surtout ont droit à l'honneur, qui ont été les premiers à la peine.

De l'Isle d'Ormeau, dont la position n'était plus tenable à Gisors, se démit de ses fonctions en 1747. Il fut remplacé par l'abbé Ourry. Mais celui-ci, trouvant les habitants de la ville divisés et ennemis les uns des autres, n'osa pas affronter les périls de la charge. Il permuta donc, pour Saint-Martin du Port de Rouen, avec un homme d'une plus grande combativité que lui, avec Vinot, qui prit possession de la cure le 6 février 1748. A peine celui-ci fut-il installé, que la guerre se ralluma. Mais il sut si bien flatter le pouvoir, se poser en victime et jouer de la démission, qu'il parvint à se maintenir en charge et à ramener, jusqu'à un certain point, le calme dans les esprits et la tranquillité dans la ville.

En 1748, Asseline, grenetier du grenier à sel et procureur de la confrérie, ayant proposé d'expulser tous les chapelains de la fabrique des arpartements qu'ils occupaient dans le collége, Vinot combattit cette proposition, par les motifs que ces appartements avaient été donnés pour loger tous les prêtres, sous peine de retourner à la fabrique; que le Trésor serait ainsi obligé d'acheter et de faire rebâtir deux vieilles maisons, ce qui lui occasionnerait une dépense de 3,271 lieres; qu'il ne pouvait laisser endetter de la sorte son église, après les sacrifices qu'elle s'était imposés pour le collége, et il réclama auprès de l'archevêque de Saulx-Tavannes.

Ceux qui partageaient l'avis contraire résolurent de s'en venger. Le 17 avril, lorsque Duval fut choisi pour principal, chargé de veiller sur les régents, les études et les classes, Vinot fit ajouter la clause : « Sous l'inspection de M. le curé ». Ce fut la goutte d'eau qui fit

déborder le vase. Bientôt stimulés par l'avocat Fourmont et le lieutenant Pantin, ses adversaires se réunirent en une séance de nuit, dans laquelle fut élaboré un règlement d'études désignant quatre inspecteurs et excluant le curé. Vinot garda un silence prudent, mais inscrivit à la suite de la délibération cette réserve : « Je déclare être prêt à signer le présent règlement sitôt qu'il m'aura apparu de l'approbation de Mgr l'archevêque et de Mgr le duc de Belle-Isle, que je crois devoir être préalablement consultés sur cette matière ». Cette déclaration excita à un tel point les violences de Fourmont et de Pantin, que Vinot crut devoir ne plus assister à aucune réunion, et en référer à son supérieur immédiat. Les délibérations de la confrérie, des 27 avril 1747 et 22 avril 1748, qui confirmaient le droit d'inspection du curé, ayant disparu, Vinot demandait, comme garantie, que les registres et le trésor fûssent renfermés sous trois clés; à propos de l'inspection retirée au curé pour être confiée à un marchand, il faisait ces observations : « Un marchand, qui, par état, n'est pas obligé d'avoir fait des études, et qui, communément, dans les petites villes, n'en a pas fait, est-il bien propre à inspecter? L'est-il pour examiner les thèmes des écoliers, leur demander compte des auteurs qu'ils voient, leur prescrire même ces auteurs, les interroger sur la religion? Il est important qu'un curé veille sur les auteurs classiques, dont plusieurs, non corrigés, pourraient être mis entre les mains des écoliers ». A quoi l'archidiacre du Vexin, Terrisse, répondit : « Il me semble que plus on multipliera les inspecteurs, et plus on prépare de matières à

tracasseries ; la ville de Gisors y est sujette plus qu'aucune autre, et il faut peu de chose pour émouvoir les esprits. Je penserais donc qu'il ne faut que deux inspecteurs, et qu'ils fûssent perpétuels ; qu'ils eûssent pour supérieurs Mgr l'archevêque et Mgr le maréchal de Belle-Isle, sous la protection desquels le collége serait établi, et qui décideraient, en dernier ressort, de tout ce qui le concernerait. Je présume bien que les esprits *républicains* de votre ville n'approuveront pas ce système ; chacun veut y dominer, se mêler de tout et tracasser. Pour moi, qui n'ai en vue que le bien, je pense qu'une autorité si partagée ne peut jamais le procurer, et que, plus on simplifiera le commandement, meilleur il sera ». Vinot se tourna ensuite du côté du duc de Belle-Isle, qu'il pria de donner à cette affaire « quelques quarts d'heure de ce temps qu'il employait à la gloire de la France et au bonheur de l'Europe », et de s'entendre avec l'archevêque pour ramener la paix dans les esprits. Afin d'intéresser, en même temps, ses paroissiens à sa cause, le rusé bonhomme annonça que, trouvant sa position trop pénible, il songeait à quitter la cure de Gisors pour celle d'Heudicourt. Dès que la nouvelle de cette abdication fut connue, les uns se mirent à crier à la légèreté et à l'inconstance ; mais d'autres, plus nombreux, et qui étaient restés jusque-là spectateurs indifférents de la querelle et sourds aux plaintes de leur pasteur, manifestèrent hautement leurs regrets, accusant l'avocat Fourmont d'être le promoteur de toutes ces agitations. Si bien que l'on fit un nouveau règlement donnant pleine et entière satisfaction au curé. Vainqueur sur toute la ligne, et n'ayant

plus de raisons de se soumettre ni de se démettre, Vinot put dire à ses adversaires : « J'y suis, j'y reste ».

En 1753, on put craindre, un instant, de voir se rallumer les divisions qui avaient si longtemps agité Gisors. L'abbé Denyau avait donné à la cure une maison et un jardin, sis à côté du collége des chapelains de Notre-Dame, avec entrée dans ce collége : on pénétrait dans le jardin par une grande porte appelée la « Porte Rouge » et surmontée d'une statue de la Vierge. Sans entrer dans le détail des contestations que l'on fit au curé au sujet de cette entrée, rappelons que le bruit s'étant répandu dans la ville, qu'à l'assemblée du 14 octobre, les frères de Notre-Dame de l'Assomption avaient pris une délibération hostile à celui-ci, les esprits s'en étaient émus très-vivement. Mais la confrérie ayant, dans une autre réunion, biffé les motifs de sa délibération, puis, de concert avec l'abbé Vinot, choisi pour arbitre le marquis de Belbeuf, la querelle fut apaisée.

Le collége de Gisors, qui avait alors un principal, deux préfets d'études et quatre régents, était administré par le curé et douze pairs, choisis : moitié parmi les officiers, médecins et notaires, et moitié parmi les notables bourgeois et marchands de la ville. Le maire et les échevins avaient le droit d'assister aux délibérations, comme administrateurs d'honneur. C'est ce qui résulte d'un arrêt du roi, de février 1763. Mais le bureau et l'hôtel de ville, tenant étroitement à leurs prérogatives, étaient souvent en désaccord. Le 10 septembre 1776, lorsqu'il s'agit de choisir un principal pour remplacer

l'abbé Gervais, démissionnaire, la municipalité, convoquée pour cinq heures dans la salle des délibérations, n'y vint point, se croyant lésée dans certains de ses droits. On élut, en son absence, Mouquet, d'Étrémanville, qui dirigea longtemps et avec éclat cet établissement.

Sous sa direction, les élèves avaient de temps en temps à préparer et à soutenir, dans leurs classes respectives, des exercices publics, auxquels étaient parfois invités les officiers et les principaux bourgeois de la ville et des environs. Ces fêtes scolaires étaient, dans ce cas, rehaussées, comme les distributions de prix, par la représentation d'un drame quelconque. La confrérie, — ici nous soulignons, comme nous avons eu tant de fois le plaisir de le faire au cours de ce récit, — payait les costumes et les dépenses des enfants pauvres qui y jouaient un rôle (1). En août 1778, nous voyons Fourmont et Mouquet chargés d'acheter, « au meilleur prix », les habits de théâtre et les décorations du collége abbatial de Saint-Germer.

Mouquet eut aussi pour mission, le 28 septembre 1778, d'acquérir les meilleures traductions d'auteurs à expliquer, afin de faire un fonds de biliothèque pour le collége.

Nous approchons de la Révolution. Avant d'y arriver, citons les donateurs de cet établissement, comme nous l'avons fait pour les fondateurs :

(1) Arch. de l'Église. Délib. du 16 nov. 1777.



En 1677, Julien Le Bret, conseiller au parlement de Paris et marguillier d'honneur, offre à la fabrique de l'église 200 livres de rente à perpétuité, pour entretenir un enfant dans une école secondaire. (1)

Par un acte sous-seing privé, Fouquet, alors qu'il n'était encore que comte de Belle-Isle et de Gisors, avait donné « une corde de bois et un quarteron de fagots au profit des pauvres écoliers du collége de cette ville, à prendre dans les bois du Buisson de Bleu » (2).

Mais rien n'égale les libéralités du duc de Penthièvre envers cet établissement. Ce prince magnanime et populaire ayant fait son entrée publique à Gisors, le 5 septembre 1776, aux applaudissements du peuple et des bourgeois, visita le lendemain le collége, approuva le plan de l'instruction qui y était donnée à la jeunesse, lui promit sa protection, et se fit inscrire sur le registre de la confrérie qui l'avait fondé. En reconnaissance, et pour perpétuer le souvenir de la faveur que ce prince accordait aux écoliers, les membres de cette association firent faire par Barbier, peintre à Gisors, un dessin allégorique pour entourer les armes de sa famille. Dans cette œuvre, la Religion et la Bienfaisance, dont le prince est l'image, suspendent ses armes à une colonne. La Bienfaisance accueille avec bonté de jeunes écoliers, auxquels elle tend une main secourable, et qui, animés par l'esprit de l'étude, l'implorent pour en accroître les pro-

(1) Arch. de l'église. *Reg. des Délib. visit.*, 7 juillet 1677.

(2) Arch. de l'église. *Reg. de la Conf. de l'Assomption*, 21 nov. 1731.

grès; les divers attributs qui les environnent sont ceux des sciences; la corne d'abondance et la gerbe de blé caractérisent la Bienfaisance, et expriment qu'elle nourrit et enrichit les infortunés. Un exemplaire en fut collé sur le registre de la confrérie, et un autre, offert au prince. Celui-ci répondit en envoyant son portrait. Le bureau, en signe de reconnaissance, demanda la permission de graver au bas ces deux vers :

L'art a su peindre aux yeux les traits de sa Grandeur,
Mais qui peindra jamais les vertus de son cœur!

Ce n'était pas de la flatterie : le duc de Penthièvre a laissé, dans le cœur des populations de Gisors, de Vernon et des Andelys, des souvenirs qu'elles ne peuvent oublier.

Grâce à ses générosités, le collége prit un essor qui ne fut jamais dépassé. Le nombre de ses élèves, qui était, en 1750, de 34, en 1760, de 54, en 1770, de 60, et en 1771, de 80, atteignit alors le chiffe de 87.

Il en est, parmi ceux-ci, que nous ne pouvons nous dispenser de citer.

En premier lieu, Jules de Guersans, poète et jurisconsulte distingué. Né à Gisors en 1544, celui-ci fit de brillantes études, et, dès l'âge de vingt ans, débuta dans la vie littéraire par la publication de quelques poésies légères et satiriques. Suivant la mode du temps, qui exigeait, pour les savants, des noms antiques ou à terminaison en *us*, de Guersans adopta ceux de César-Caïus-Jules, sous lesquels il publia un poème sur les maris

malheureux de l'époque, qu'il intitula : *Les Porte-Cornes*. Reçu avocat, puis nommé sénéchal au présidial de Rennes, il employa les loisirs que lui laissait sa charge à composer une tragédie, intitulée : *Panthée*, qui fut publiée à Rennes, en 1571, ainsi que diverses poésies latines et françaises. Très aimable en société, de Guersans était recherché pour l'urbanité de son esprit et le charme de sa conversation. Il était reçu dans les salons de la ville, et en particulier chez une dame des Roches, dont la fille, aussi aimable que jolie, s'occupait aussi de littérature. Ayant un jour aperçu, sur la poitrine de Catherine, unepuce, il composa, sur ce sujet, une pièce de vers qui eut alors tant d'imitations, que l'on en fit un recueil qui fut publié. Epris de la beauté et de l'esprit de « son sujet », de Guersans en devint éperdument amoureux. Mais ce fut en vain qu'il publia, sous le nom de Catherine des Roches, son *Panthée :* la belle insensible lui refusa sa main. La peste s'étant déclarée à Rennes, en 1583, de Guersans en mourut, le 5 mai, à l'âge de trente-neuf ans. Ce fléau, si fréquent et si général à une époque où les règles les plus élémentaires de l'hygiène étaient inconnues, ayant de nouveau sévi sur la ville, en 1587, Catherine et sa mère furent emportées en un seul jour (1).

Antoine Dorival, que nous nous dispenserons de présenter au visiteur, l'ayant si souvent cité au cours de notre visite à l'église. Celui-ci était fils « d'estaimier », et en exerça lui-même le « mestier ».

---

(1) Hersan., *Hist. de Gisors*, 2e édit., manusc. p. 176 et 177.



Il naquit à Gisors, en 1588 ou 1589, du mariage de Toussaint Dorival et de Robinette Aubry. C'est donc entre un plat et un pot d'étain, qu'après avoir étudié Ronsard et surtout Du Bartas, dont ses vers présentent tant de réminiscences, il se prit à taquiner la muse. Et, quoi qu'en disent, dans l'introduction dont ils ont fait précéder la publication de son poëme, MM. l'abbé F. Blanquart et L. Régnier, elle ne lui fut pas si cruelle (1).

Qu'il ait sacrifié au goût de son temps en multipliant les « figures, schemes, tropes, métaphores, phrases et paraphrases éloignées du tout ou pour le moins séparées de la prose triviale et vulgaire » ; qu'il ait songé, alors que l'on remuait à la pelle les trésors artistiques et littéraires de l'antiquité, à en emplir ses bras, pour enrichir ses vers de « paremens, broderies, tapisseries, et entrelacements de fleurs poétiques », n'était-il pas dans son rôle, et les contemporains qui le lisaient pouvaient-ils avoir, comme dit Ronsard, « cheveu en teste qui ne se dressât d'admiration ? » Certes, il est emphatique et a des passages que l'on peut sauter sans regret, tels que ses amplifications et ses invocations à la muse ou à la divinité ; mais, à côté de ceux-là, combien d'autres, où le charme naïf du vers le dispute à l'intérêt si vif du sujet !

Quùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles.

Et puisque certaine école littéraire de nos jours, ne vivant que de potins et de commérages, tient

(1) *Tableau de l'Eglise de Gisors*. Rouen, E. Cagniard, 1893.

surtout à savoir ce que faisait le père de celui-ci, qu'elle était la mère de celui-là; eh bien, nous le lui avons dit au sujet de Dorival. Mais, aux parents de celui-ci, il fallait aussi du talent, allez! en douteraient seuls, ceux qui n'auraient jamais manié une pièce d'étain de l'époque où travaillait notre poëte.

Les biographes de Dorival, d'après des inductions tirées de son œuvre même, placent en 1629 l'apparition de celle-ci.

Ce poëte mourut à Gisors, vers le 21 mai 1644, et fut inhumé dans l'église paroissiale de cette ville, « en la place où estoit cy devant l'escallier de l'ancienne chaire à prescher », c'est-à-dire dans l'aile septentrionale de la nef. Son épitaphe a disparu, mais son poëme en constitue une plus durable pour lui, et plus précieuse pour nous.

L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Gisors*, auquel, le visiteur s'en souvient aussi, nous avons, au sujet du château, emprunté tout entier le récit des événements accomplis en cette ville sous la Ligue. L'écrivain précédent, en signant l'épître dédicatoire qui figure en tête de son poëme, prenait la qualification de « Gisorsien ». Cette précaution était inutile de la part de celui-là : la connaissance exacte qu'il a des lieux, et les réflexions religieuses dont il fait suivre les faits, indiquent assez que, lui aussi, il est de Gisors, et que c'est au collége de cette ville qu'il a puisé des inspirations.

Jean-Louis Ingoult, prédicateur, poète et écrivain. Fils du chirurgien Louis Ingoult, et de Marie Coustelier, Ingoult commença ses études au collége de Gisors, alors fort en renom, et entra dans les ordres. La

compagnie de Jésus le reçut dans son sein. Prédicateur célèbre, il prêcha le carême de 1735 à la cour de Louis XV, qui lui donna des éloges sur son talent d'orateur chrétien. A l'âge de soixante-quatre ans, il était encore des premiers de son temps, et des plus en vogue dans les églises de la capitale. Ingoult composa, en l'honneur de Louis XIV, des vers latins et des vers français, et publia, en outre, le tome VIII des *Nouveaux Mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant,* dont le père Thomas-Charles Fleuriau avait fait paraître, en 1712, les sept premiers volumes, dans le format in-douze. C'est à tort que les dictionnaires biographiques donnent à Ingoult les prénoms de Louis-Nicolas, son acte de baptême portant bien ceux de Jean-Louis, que nous avons indiqués. Ce qui a pu donner naissance à cette erreur, c'est qu'il eut un frère, plus âgé que lui, qui s'appelait Nicolas, et dont l'acte de décès suit de très près celui de naissance. De même, il y a lieu de rectifier la date de sa mort, que l'on fait remonter à 1753, tandis qu'elle doit être placée en 1759. Il était né à Gisors le 16 septembre 1694, et avait, par conséquent, alors, 65 ans.

Vers 1750, Charles-François Dupuis, surtout connu à cause de son ouvrage sur l'*Origine de tous les cultes ou la Religion universelle,* puisa là les premiers éléments de la langue latine, dans laquelle il alla se perfectionner au collége de Vernon, lorsque l'instituteur qui était son père, quitta l'école de Trye-Château pour celle de la Roche-Guyon.

Nous y voyons, à la même époque, l'immortel auteur de *Paul et Virginie*, Bernardin de Saint-Pierre.

Et plus tard, le célèbre ingénieur auquel donna

naissance la commune d'Hacqueville, Marc-Isambart Brunel, qui construisit le tunnel passant sous la Tamise.

A cette liste, déjà longue et glorieuse, ajoutons encore quelques noms gisorsiens.

Pierre-Michel Langlois, poëte et musicien, qui naquit en cette ville vers 1744, et mourut à la fin du XVIIIe siècle. La plupart de ses travaux, critiques et satires sur les habitants de sa ville natale, sont restés manuscrits. Ce fut son père, Pierre-Augustin Langlois, qui, en qualité de premier échevin de la ville, reçut chez lui, lors de son passage à Gisors, la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Ce dernier avait épousé Thérèse-Henriette-Victoire Thierry.

Pierre-David Lemazurier, le poète et le littérateur dont la Comédie-Française garda si longtemps un excellent souvenir. Celui-ci était fils de Michel-Henri Lemazurier, médecin de l'hospice et des épidémies à Gisors, où il naquit le 30 mars 1775. Lemazurier commença ses études au collége de sa ville natale. D'abord employé dans l'administration des contributions indirectes, il débuta dans la carrière des lettres par des poésies fugitives, insérées, en 1796, dans une feuille locale intitulée : *Journal des Débats*, *des Lois et du Commerce*, et qui n'eut qu'une existence éphémère. La même année, il publia, chez Tubeuf, imprimeur-libraire à Gisors, des *Essais poétiques* en un volume in-octavo de 89 pages. Voici un échantillon des poésies que renferme cet opuscule, dont nous possédons un des rares exemplaires :

LES GARDEFOUS

Un intendant, un épais Monseigneur,
Plein d'orgueil, d'esprit assez mince,
Faisait le tour de sa Province
Qui de critique à sa grandeur
Fournissait une ample matière.
Or, il avint que sur une rivière
Il vit un pont assez étroit
Qui menaçait ruine en maint endroit.
Pourquoi, dit-il au bailli du village
N'a-t-on pas sur ce pont placé des garde-fous ?
C'est, répond celui-ci pour calmer son courroux,
Qu'on ignorait votre passage.

Nommé, en 1808, secrétaire du comité d'administration de la Comédie-Française, il entreprit de mettre en ordre les nombreux et curieux matériaux que lui mettaient aux mains ses fonctions, et de publier une *Galerie historique des acteurs du Théâtre français, depuis 1600 jusqu'à 1810*. Collaborateur d'Auger dans le commentaire des œuvres de Molière, il est aussi l'auteur d'un choix de morceaux d'histoire peu connus, et de dix volumes sur nos divers théâtres, sous ce titre : *L'opinion du parterre*. Il fit plusieurs pièces pour le théâtre, entr'autres celle intitulée : *Gil Blas à Grenade*.

Atteint de cécité dans ses dernières années, Lemazurier mourut à Versailles le 7 août 1836.

Il eut un frère, nommé Michel-Jules Lemazurier, qui naquit à Gisors le 19 août 1786, et qu'a également le droit de revendiquer, comme élève, le collége de cette ville. Ce dernier, docteur-médecin très distingué, fit partie du service médical dans la grande armée, en 1812, et fut fait prisonnier en Russie. Rentré en France en 1815, il fut nommé médecin en chef de l'école militaire de Saint-Cyr, puis du collége de Versailles. Lemazurier est auteur de plusieurs ouvrages de

médecine, parmi lesquels on remarque la *Relation médicale de la campagne de Russie,* qui, à l'exactitude des faits, rapportés par un spécialiste, joint une grande élégance de style. Il a publié, en outre, plusieurs opuscules qui prouvent son érudition. Il était, d'ailleurs, membre correspondant de l'Académie de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes. Il mourut à Versailles, dans le courant de mai 1861.

A la Révolution, deux élèves, de 19 et 20 ans, vinrent, dans la séance du 2 mars 1790, demander, au nom de leurs condisciples, l'honneur de prêter le serment civique, et d'offrir 24 livres, produit d'une collecte faite parmi eux : la municipalité reconnaissante les retint jusqu'à la fin de la réunion.

Quelques mois après, les collégiens, sous la conduite de leur principal, Boursier, et de leur préfet, Pelletier, assistaient à la fête splendide du 14 juillet ; ils portaient devant eux un drapeau fédératif des écoliers, qui fut bénit par l'abbé Grieu, premier vicaire, sur l'autel symbolique élevé au milieu de la grande rue du Bourg.
C'était l'âge héroïque de cet établissement, qui comptait encore, bien qu'il eût déjà ressenti le contre-coup des évènements, 69 élèves.

Les régents, qui étaient des chapelains de Notre-Dame de l'Assomption, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, on commença par chasser le principal, Boursier, et Laurent, auxquels on donna pour successeurs Cahon, ancien principal à Gournay, et l'abbé Guillard, prêtre assermenté ; les autres furent successivement destitués et remplacés par des hommes imbus de l'esprit nouveau. Il faut croire que l'on ne perdit

pas au change, car « jamais », disent les conseillers municipaux, dans la séance du 22 juillet 1792, « les établissements de la ville n'ont été mieux régis, que depuis qu'ils sont administrés par des citoyens amis de la Révolution, de l'égalité, de l'union ».

Le collége, pourtant, était sur son déclin, ainsi que ses frères de la région, et, pour les mêmes causes qu'eux, condamné à une fin très proche. Le 27 août de la même année, en effet, on est obligé d'en vendre les différents meubles pour arriver à constituer un traitement aux nouveaux professeurs. Enfin, le 23 octobre 1793, alors que la loi des suspects a rempli les prisons et fait le vide dans la maison du collége, on décide que celle-ci « servira de maison d'arrest ; il y a dix chambres, qui seront suffisantes pour détenir les personnes en état d'arrestation ; le rez-de-chaussée servira de corps-de-garde ».

Ce ne fut qu'en 1812, et à forces d'instances, que la ville de Gisors obtint la création d'un collége communal, qui prit possession d'une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Carmélites. « Défense fut faite d'y installer une classe primaire, parce que cela nuirait à la dignité de l'établissement ». Le personnel enseignant se composait alors d'un principal, auquel la ville donnait 1200 fr., et de deux régents, qui touchaient chacun 800 fr.

Après la loi du 15 mars 1850, la ville, ne pouvant subvenir aux frais qui lui seraient incombés pour la conservation de son collége, réorganisé d'après les nouvelles prescriptions, prit le parti de le laisser tomber.

Si courte qu'ait été cette seconde période de l'exis-

tence du collége de Gisors, elle ne fut pas moins féconde en élèves brillants.

Elle vit, en premier lieu, Louis-François Raban, né à Damville (Eure), le 19 décembre 1795, et dont le père était huissier à Gisors. Ce jeune homme, à l'intelligence précoce et l'esprit actif, eut bientôt surpassé ses maîtres d'étude. A l'âge de 18 ans, il se fit soldat (1813), et au bout d'un an, après avoir servi, dans l'artillerie, à la défense de Paris, il suivit l'empereur à Fontainebleau, où il fut témoin de ses adieux. Sa carrière militaire brisée, il se fit littérateur, et, ainsi que son ami Mars, publia des romans dans le genre de Pigault-Lebrun. C'est dire que cet écrivain était assez licencieux. Plusieurs de ses romans furent saisis par la police, et lui-même fut maintes fois condamné à la prison pour délit de presse et outrage à la morale publique. On remarque parmi ses nombreuses productions, car il fut un des plus féconds romanciers de son temps : — 1° *Le curé-capitaine* ; — 2° *Mon cousin Mathieu* ; — 3° *Blaise l'Eveillé et les cuirassiers* ; — 4° *Le comte Ory* ; — 5° *M. Corbin* ; — 6° *L'incrédule* ; — 7° *La patrouille grise* ; — 8° *La fille du commissaire* ; — 9° *Le prisonnier* ; — 10° *Le conscrit* ; — 11° *La conversion d'un mauvais sujet*. Il collabora aussi au journal *l'Argus*. Raban mourut à Paris vers 1845.

Léon-Gédéon Dubreuil, né à Gisors le 3 juillet 1811, fit aussi ses études au collége de cette ville. A l'âge de quinze ans, il partit à Paris pour se faire acteur, mais il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour la peinture en bâtiments. Revenu en sa ville natale, — combien en avons-nous vu de ces retours ! — il publia, dans *Le Vexin*, des vers de circonstance, et, l'esprit

toujours hanté par l'idée du théâtre, il écrivit, en vers et en prose, des pièces restées manuscrites.

Lorsque éclata la révolution de février 1848, Dubreuil, qui, au « Café de l'Etoile », situé à l'angle des rues Baléchoux et du Fossé-aux-Tanneurs, sacrifiait à Bacchus en même temps qu'à Thalie, sentit tout à coup s'éveiller en lui l'homme politique. Il avait été acteur, peintre en bâtiments, écrivain et poëte dramatique ; il il était alors limonadier, n'étaient-ce pas assez de titres à l'Assemblée nationale constituante ? Combien, de nos jours, avec un bagage aussi mince, briguent pareilles fonctions ! Nous avons, autographiée par Henne-Toutain, la profession de foi que fit paraître Dubreuil à cette occasion : elle est bien bonne ! Naturellement, les électeurs le renvoyèrent à ses cruchons, dont il n'eut pas dû se séparer.

En 1856, il publia, chez Lapierre, imprimeur-libraire en cette ville, en un volume in-octavo de 172 pages, un *Essai historique sur Gisors et ses environs*, que ne justifie que trop le commencement de son titre.

Dubreuil, qui ne put, au théâtre, s'élever au-dessus du métier de cabotin, qui ne fut, en littérature et en peinture, qu'un barbouilleur de papier et de façades, et dont l'essor politique fut des plus ratés, mourut en sa ville natale le 6 novembre 1860.

C'est, au contraire, avec plaisir, mais aussi avec le regret qu'une mort prématurée l'ait enlevé si jeune aux lettres, que nous citerons ici Eugène-Antoine Mordret, né en cette ville, où résidait son père, en qualité d'ingénieur des ponts-et-chaussées, le 24 juin 1830. Les débuts littéraires de celui-ci furent accueillis avec les

plus grands éloges par la presse parisienne. Il est auteur de *Récits poétiques* et de plusieurs articles, fort remarqués, de la *Revue contemporaine*. Cet émule de Brizeux mourut à Evreux, le 22 février 1856, des suites d'une fièvre typhoïde.

Enfin, c'est sur les bancs de ce collége que deux autres enfants de Gisors, non moins distingués, Brainne et Lapierre, se lièrent d'une amitié dont la mort seule put trancher le nœud. Condisciples et amis, collaborateurs et beaux-frères, ils eurent encore ce triste sort commun, ou d'être suivis de loin, ou d'être précédés de près dans la tombe par des fils qui faisaient leur orgueil et sur lesquels reposaient leurs plus chères espérances.

Jean-Baptiste-Charles Brainne, né à Gisors le 27 avril 1825, petit-neveu d'Huet, évêque d'Avranches, fut d'abord professeur d'histoire à Clermont-Ferrand, à Avignon et à Orléans ; puis il débuta dans le journalisme comme rédacteur du *Journal du Loiret*. Il écrivit ensuite dans *La Presse*, *l'Audience*, *l'Opinion nationale*, *Le Nord*, et le *Nouvelliste de Rouen*. Il est le fondateur de la *Correspondance internationale*.

Brainne, en dehors des articles qu'il publiait dans sa correspondance et dans divers journaux, a produit plusieurs volumes qui ont été fort recherchés, entr'autres, ceux qui ont pour titres : *Premières armes*, *les Hommes illustres de l'Orléanais*, en collaboration avec Charles Lapierre, *la Nouvelle Calédonie*, *Mémorial français*, *les Hommes illustres de l'Oise*, *Baigneuses et Buveurs d'eau*, *Une saison à Bade*, *Vichy sous Napoléon III*, et enfin un intéressant ouvrage sur *Monaco*.

Il avait fait de solides études, et était doué d'une

prodigieuse activité qu'égalait seul son esprit. C'était non-seulement un chroniqueur distingué, mais aussi un conteur agréable, qui avait à son service de l'érudition, de la mémoire et une vive intelligence. Il se faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient, et était devenu un des écrivains les plus à la mode. On le voyait partout où il y avait matière à un compte-rendu ; on le rencontrait à Compiègne et à Bade, à Dieppe et à Vichy. Une partie de sa vie se passait en chemin de fer ; partout il écrivait pour sa correspondance, et il n'avait qu'une pensée, qu'un but : donner de l'intérêt aux journaux qui recevaient sa feuille.

Brainne mourut, à l'âge de 37 ans, à Fitz-James (Oise), le 23 avril 1864.

Charles-Ferdinand Lapierre naquit à Gisors, le 21 mai 1828. Il fit de brillantes études au collége de cette ville, et les termina au lycée de Rouen. Tout jeune encore il entra comme rédacteur au *Journal du Loiret*, où il fit ses débuts sous la direction de Léon de Lavedan. Il se retrouva là avec son compatriote, condisciple et ami Ch. Brainne, et tous deux consacrèrent leurs loisirs à la publication d'un *Dictionnaire des Hommes illustres de l'Orléanais*. Revenus au pays natal, ils créèrent avec Lapierre père, en 1847, le journal *Le Vexin*, dans lequel votre cicerone, cher visiteur, — vous lui pardonnerez un souvenir personnel qui lui est cher, — a eu l'honneur de faire ses premières armes, et dont il a ensuite griffonné bien des colonnes. Peu après, Lapierre entrait comme rédacteur en chef au *Courrier de l'Eure*, puis passait au *Nouvelliste de Rouen*. A la suite de son mariage avec Mlle Rivoire, dont la sœur venait d'épouser son ami Brainne, Rivoire lui abandonnait la direction

du *Nouvelliste*, et ce fut pour le jeune publiciste une lourde et délicate tâche dont il sut se tirer à son honneur.

Ch. Lapierre était déjà très affaibli par un travail sans relâche et l'activité incessante qu'il avait dû déployer dans la direction de son journal, lorsqu'une dépêche, partie de Plombières, vint l'informer de la mort subite d'Ernest Lapierre, sous-lieutenant au 28e dragons, son fils unique. Il ne put surmonter la douleur que lui causa cette perte, et s'éteignit quelques semaines après, le 19 août 1893, à l'âge de 65 ans.

Lapierre, qui était chevalier de la Légion d'honneur, et avait refusé, en 1877, la croix d'officier, rencontra souvent des adversaires sur le terrain politique, mais ne s'y fit jamais d'ennemis.

Il avait fondé l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Rouen, dont il fut le premier président.

Enfin, c'est là que firent leurs premières études les généraux Pyrin, de Failly et Létang, dont le dernier est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Des moyens d'assurer la domination française en Algérie*. Paris, 1841.

Des deux pensions d'instruction primaire supérieure, qui s'étaient créées sur les débris du collége, une seule a subsisté, celle qui, avec les écoles communales pour les garçons et pour les filles, installées là sous l'administration de Renault, en occupe aujourd'hui les anciens bâtiments.

Claudite jàm rivos pueri : sat prata biberunt.

Oui, assez sur ce sujet ; c'en serait même trop, si le visiteur n'estimait, comme nous, qu'il n'est guère de détails, touchant l'instruction publique, qui n'aient leur intérêt.

XII

LE FIEF DE L'ISLE. — LE COUVENT DES CARMÉLITES. — LE MUSÉE ET LA BIBLIOTHÈQUE. — L'HOTEL-DE-VILLE. — ORIGINE DES ARMES DE GISORS. — LES RUES DU FOSSÉ-AUX-TANNEURS, BALÉCHOUX, BOULLENGER ET DE L'HOSPICE.

Avant de nous engager dans les rues de Paris et du faubourg de Paris, dont l'extrémité doit marquer le terme de notre excursion à Gisors, et afin de ne pas laisser derrière nous de points intéressants sur lesquels nous serions obligés de revenir, nous allons, cher visiteur, aborder cette partie de la ville, qui, s'étendant sur la gauche de notre itinéraire, se trouve limitée par les rues du Fossé-aux-Tanneurs, de Paris, de St-Ouen et de Cappeville. Mais c'est là un imposant pâté d'édifices et de maisons, que nous ne saurions aisément attaquer sans le diviser. Nous en détacherons donc d'abord la tranche sur laquelle, jadis, était assis le chef-lieu du « Fief de l'Isle », et où s'éleva plus tard le « couvent des Carmélites ».

De la rue Dauphine part, comme nous l'avons vu, une impasse que l'on appelait « rue du Vieux-Collége », parce qu'elle conduisait à cet ancien établissement, et aussi « rue de l'Isle », parce qu'elle se dirigeait de là vers le fief de ce nom. Cette ancienne voie, qui n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de cloaque, mettait donc en communication les deux fiefs les plus importants de Gisors : la Grange-Cercelle, dont nous vous avons donné l'historique, et l'Isle, dont nous allons maintenant essayer de vous retracer l'existence.

Ce dernier doit sa dénomination à la situation de son manoir entre le Fossé aux-Tanneurs et le ruisseau Picard, qui, l'entourant d'eau de tous côtés, en faisaient une véritable île. On l'appelait aussi le fief de Gisors, sans doute à cause de la place importante qu'il occupait dans cette ville, et des droits étendus dont il y jouissait.

Avant de devenir la propriété des différents seigneurs qui portèrent successivement le nom de Gisors ou de l'Isle, ce fief, comme tous ceux que renfermait cette ville, était soumis à la domination des comtes du Vexin. Ceux-ci peuvent, en effet, être considérés comme les seigneurs primitifs de Gisors, et ont au moins droit, à ce titre, à ce que nous les mentionnions en passant. En qualité « d'avoués » de l'abbaye de Saint-Denis, ils avaient l'honneur d'en garder la bannière. Cette bannière était la célèbre oriflamme : elle était rouge, fendue par le bas, et suspendue à une lance dorée. Chaque fois que le roi partait pour la guerre, ces barons allaient la retirer de l'église de Saint-Denis pour la porter devant lui. Lorsque le comté du Vexin fut réuni à la couronne, nos rois devinrent avoués de Saint-Denis, et ce fut à ce titre

qu'en 1125, Louis VII prit la bannière de ce monastère pour marcher contre l'empereur d'Allemagne Henri V (1). Longtemps cette enseigne figura dans nos armées à côté de la bannière bleue de Saint-Martin de Tours ; mais l'oriflamme ayant disparu dans la première moitié du XVIe siècle, la bannière de St-Martin, devenue plus portative depuis une centaine d'années, resta seule en usage. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque de Henri IV, où elle céda la place à la cornette blanche de la maison de Bourbon. Telle est l'origine de nos couleurs nationales. Les comtes du Vexin, qui prenaient indifféremment les titres de comtes de Gisors et des autres domaines qui leur appartenaient, et dont la domination dura près de quatre siècles, avaient pour armes : *de gueules, à 6 fleurs de lys d'or, 3, 2 et 1.*

L'un de ceux-ci, Gautier III, fils du pieux comte de Dreux qui accompagna Robert-le-Diable en Palestine, où tous deux trouvèrent la mort à Nicée, en 1035, donna une partie des terres de Gisors à la cathédrale de Notre-Dame de Rouen. (2) Nous verrons plus tard quelles étaient l'étendue et les limites de ce domaine.

Le premier seigneur auquel les archevêques de Rouen donnèrent en fief ce domaine, fut un certain Roger, mentionné dans les titres de l'abbaye de Saint-Martin de

---

(1) Doublet. *Hist. de St-Denis*, p. 853 et 1280.

(2) Quelques historiens locaux attribuent à Clotaire II cette donation, qu'ils font ainsi remonter au commencement du VIIe siècle. Mais ces écrivains ne citent pas d'autorité, et l'on ne connait, d'ailleurs, aucune charte où Gisors figure comme propriété de Notre-Dame de Rouen, avant le temps de Maurille. Nous pensons donc, avec l'abbé A. Caresme, qu'il y a lieu de rejeter une opinion aussi dépourvue de preuve. (*Lettre à l'auteur, du 12 avril 1869, sur l'origine, les progrès et la décadence du pouvoir des archevêques de Rouen à Gisors*).

Pontoise, mais sur la famille duquel il ne nous est resté aucun renseignement.

Nous avons raconté, en parlant du château, comment, sous la minorité de Guillaume-le-Bâtard, celui-ci avait été obligé de quitter Gisors pour se réfugier à Boury ; comment l'archevêque Maurille avait alors donné en garde les propriétés de son église métropolitaine, situées sur les bords de l'Epte, au comte du Vexin français Raoul II ; comment, enfin, à la mort de celui-ci, en 1075, son fils Simon avait usurpé ces biens, qu'il avait retenus jusqu'en 1075. Nous ne reviendrons pas sur ces évènements.

Roger eut un fils, nommé Huboude, *Huboudus*, et trois filles, dont les noms nous sont inconnus, excepté celui de Mathilde.

Le premier embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, sous la direction de Thibaut I[er], dont les fonctions abbatiales commencèrent là en 1095, et s'y terminèrent par sa mort en 1124. (1) Quand Huboude entra dans ce monastère, il était déjà clerc, particularité qui démontre que, depuis quelque temps, il avait renoncé aux pompes et aux grandeurs du monde, pour se livrer d'une manière spéciale à la pratique des vertus qu'enseigne la religion chrétienne. Il commença par se défaire, en faveur d'un lieu qu'il prenait pour son unique héritage, d'une dîme qu'il possédait en propre à Banthelu, et qu'il tenait sans doute par héritage de sa mère, dont le nom et la famille nous sont également inconnus. Il fit venir ses sœurs au monastère

(1) L'abbé Trou. *Hist. de Pontoise*, p. 372.

avec leurs maris, et ils en déposèrent l'acte sur l'autel, après l'avoir tous signé, ainsi qu'un grand nombre de témoins (1).

Il résulte de cette charte qu'Huboude n'avait pas eu de frères, du moins qu'il n'en avait point à l'époque où il entra à l'abbaye de Saint-Martin, car, autrement, il les aurait appelés auprès de lui pour confirmer cette donation, puisque, pour donner une force légale à un acte de cette nature, le consentement des frères était aussi nécessaire que celui des sœurs.

Quant à Mathilde, que les titres contemporains appellent Mathilde de Boury, *de Bodris*, — on se rappelle que son père possédait cette terre, — elle épousa Hugues de Chaumont, chevalier, auquel elle apporta en dot une partie des terres de Gisors.

Le propriétaire en franc-bourgage, ainsi que l'était celui qui tenait alors ces terres, pouvait, avec le consentement de son seigneur dominant, démembrer en faveur de ses enfants les biens qui étaient confiés à sa surveillance. L'archevêque de Rouen, suzerain des propriétés que possédait à Gisors sa cathédrale, approuva, comme nous allons l'expliquer, l'acte par lequel son vassal avait doté sa fille d'une partie du patrimoine de cette église.

En 1066, Hugues de Chaumont, du consentement de Mathilde, son épouse, et de leurs quatre fils, Thibaut, Drogon, Hugues et Lambert, donnait à l'abbaye de Marmoutier l'église du prieuré de Saint-Ouen de Gisors, et l'année suivante (1067), il ajoutait à cette libéralité l'église paroissiale des Sts-Gervais et Protais de cette

(1) Dom Estiennot. *Hist. Regal. monast. Sti Martini suprà Vtosnam*, ms p. 21 v°.

ville, avec tous les droits et immunités dont jouissait alors celle-ci. Comme ces propriétés faisaient partie du « casement » de son église métropolitaine, l'archevêque Jean II intervint pour confirmer ces actes. Dans une des chartes qu'il donna à cet effet, ce prélat appelle Hugues de Chaumont son « féal vassal », termes féodaux qui supposent nécessairement qu'antérieurement à la date de ce document, l'époux de Mathilde avait reçu du seigneur dominant de Gisors l'autorisation de jouir des biens qu'il tenait dans cette dernière ville du chef de sa femme.

Hugues de Chaumont devait posséder, par la même voie, d'autres biens dans Gisors, mais comme l'histoire ne les désigne point, nous ne saurions indiquer leur emplacement.

Ce seigneur mourut sans doute à cette époque, car à dater de 1067, les titres contemporains qui sont parvenus jusqu'à nous ne font plus mention de lui. La preuve de ce fait ressort, d'ailleurs, clairement d'un jugement rendu, en 1070, par Jean II, archevêque de Rouen, et Roger de Beaumont. Odilon, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, ayant alors intenté un procès aux moines de Marmoutier pour en obtenir la possession de l'église du prieuré de Saint-Ouen, dont ce seigneur avait doté le couvent de ces religieux quatre ans auparavant, l'affaire fut portée devant le tribunal archiépiscopal de Rouen, qui décida que les prétentions du demandeur étaient mal fondées. Si Hugues de Chaumont avait encore exercé alors le pouvoir seigneurial dans Gisors, nul doute qu'il fût intervenu dans ce procès, dont le dénoûment avait un intérêt si grand pour lui, puisqu'au fond les conclusions d'Odilon ne tendaient à rien moins qu'à faire

décider qu'il n'avait pas eu le droit de disposer de l'église de Saint-Ouen en faveur des moines de Marmoutier. Si donc il ne reste aucune trace de sa présence à Rouen à l'époque où ce plaid s'y est tenu, c'est qu'il avait cessé d'exister. Il devenait, dans ce cas, un devoir sacré pour Thibaut, son fils aîné, et, par conséquent, son héritier, de prendre part à cette lutte judiciaire pour y défendre les droits et l'honneur de son père. Or, celui-ci accepta avec empressement le rôle que lui imposait la piété filiale, et au jour marqué pour le jugement de cette contestation, il se rendit à Rouen où, après avoir assisté aux débats, il signa l'arrêt qui y mit fin. (1)

Hugues de Chaumont mourut donc à une époque qu'il faut placer entre les années 1067 et 1070, et il eut donc pour successeur, dans son domaine de Gisors, son fils aîné, Thibaut, dont les fonctions seigneuriales doivent dater là au plus tard de l'année 1070.

Les titres contemporains ne nomment point le baron qui avait donné en dot à Mathilde une partie des biens qu'il tenait en fief de l'église métropolitaine de Rouen : malgré ce silence, nous croyons pouvoir démontrer par induction que celui-ci n'était autre que Roger de Gisors, dont nous avons parlé.

Nous venons de voir qu'en 1070, Thibaut, fils aîné de Hugues de Chaumont, avait déjà succédé à son père dans le domaine de Gisors. Or, pour remplir convenablement les devoirs que lui imposaient les fonctions seigneuriales, le nouveau châtelain devait être alors âgé de 20 à 25 ans au moins. Cette hypothèse devient presque une certitude quand on se rappelle qu'en 1070, ce jeune homme assista,

(1) Dom Mabillon, *Ann. Bénédict.*, t V, append. in-f° p. 627 et 628, et t. IV, p. 675.

comme partie intéressée, au plaid tenu à Rouen par l'archevêque Jean II et Roger de Beaumont. Si donc on admet cette supposition, la naissance de ce châtelain remonterait vers 1045, et par conséquent le mariage de sa mère Mathilde avec son père Hugues de Chaumont devrait se placer entre les années 1040 et 1045. Ces dates nous ramènent nécessairement à l'époque où Roger possédait à Gisors le pouvoir seigneurial, et comme une partie de la dot de Mathilde se composait de fiefs situés dans cette ville, c'était ce baron qui avait distrait ces biens du domaine de la cathédrale de Rouen pour en doter cette dame.

Voyons maintenant à quel titre Thibaut, fils aîné de Hugues de Chaumont, aurait succédé à Roger dans la possession des terres de Gisors.

Lorsque, par suite de la restitution qu'en avait consentie, en 1075, Simon, comte du Vexin français, fils de Raoul II, ces terres eurent fait retour à la cathédrale de Rouen, Jean II, qui avait remplacé Maurille sur le siége archiépiscopal de cette ville, et qui avait éprouvé pour Roger, leur ancien et légitime propriétaire, les mêmes sentiments de bienveillance que son prédécesseur, aurait bien désiré rétablir celui-ci dans leur possession, mais il n'était plus temps d'accomplir cet acte de haute justice, car ce seigneur n'existait plus. Nous croyons qu'il mourut à peu près à la même époque que Raoul II, c'est-à-dire vers le commencement de l'année 1071.

Huboude, l'unique fils de Roger, ayant, par son entrée dans un couvent, renoncé de fait à l'espoir de succéder un jour à son père dans la possession de ce domaine, les droits de ce moine passèrent à ses sœurs, dont

Mathilde, femme de Hugues de Chaumont, était l'aînée. Les femmes pouvaient hériter des propiétés tenues en franc-bourgage, et les transmettre, soit à leurs maris, soit à leurs enfants; mais elles ne pouvaient point posséder des biens de cette nature par inféodation, car les lois qui réglaient l'usage des fiefs s'y opposaient formellement. A défaut d'héritier mâle, Mathilde était donc apte à recueillir les droits que son père Roger avait sur ce domaine, et elle les recueillit, en effet, pour les transporter à son fils aîné Thibaut. On pourrait s'étonner que cette dame eût transmis ses droits à son fils plutôt qu'à son mari, mais cette préférence ne surprendra personne quand on se rappellera que son époux, Hugues de Chaumont, était alors décédé, depuis cinq ans au moins, ainsi que nous croyons l'avoir démontré.

Jean II, qui, en sa qualité d'archevêque de Rouen, était seigneur dominant de Gisors, reconnut Thibaut, fils de Mathilde, pour l'héritier de Roger, et aussitôt que Simon eut restitué ces biens à la cathédrale de Rouen, ce prélat les lui donna, réparant ainsi, autant qu'il était en son pouvoir, les pertes que Roger et sa famille avaient éprouvées par la conquête de Raoul II et par l'usurpation du fils de ce dernier baron. Le nouveau vassal de l'église de Notre-Dame dut prendre possession du domaine de Gisors vers 1075, l'année même où Simon rendit cette propriété à cette église.

De tout ce qui précède, il s'ensuit donc que le Thibaut qui a succédé à Simon dans la possession des terres de Gisors, n'était autre que Thibaut, fils aîné de Hugues de Chaumont et de Mathilde son épouse. Cette identité ressort clairement de la parenté qui existait entre le fils aîné du seigneur de Chaumont, et Roger,

ancien propriétaire du domaine de Gisors, ainsi que du droit incontestable qu'avait ce même Thibaut à recueillir la succession de ce dernier chevalier, dont il était l'héritier mâle le plus proche depuis l'entrée d'Huboude dans un monastère.

La filiation que nous assignons à Thibaut est diamétralement opposée à celle que lui donnent tous les historiens qui ont dressé la généalogie des seigneurs de Gisors : nous allons examiner quelle est la valeur de la preuve sur laquelle ces écrivains s'appuient pour étayer leur opinion.

Mais avant d'entamer cette discussion, nous croyons nécessaire de prévenir le visiteur qu'à l'avenir nous appellerons le Thibaut qui a succédé à Simon dans la possession du domaine de Gisors, Thibaut Ier, pour le distinguer d'un de ses fils qui portait le même nom que lui, et que nous désignerons sous la dénomination de Thibaut II. Cette distinction était nécessaire pour éviter la confusion que pourrait faire naître, dans la suite de ce récit, l'identité qui existe entre les noms de ces deux seigneurs.

Tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Gisors affirment que Thibaut Ier était de la maison de Montmorency par son père Godefroy, surnommé le Riche. Parmi les historiens qui, les premiers, ont rattaché ce seigneur à cette célèbre maison, on remarque surtout André Duchesne, dont l'opinion a été adoptée sans examen par tous les auteurs qui ont parlé après lui des premiers seigneurs de Gisors. (1)

(1) A. Duchesne. Hist. *généalogique de la maison de Montmorency*, p. 677 et 678.



Avant d'entrer plus avant dans cette discussion, disons d'abord qu'il est loin d'être démontré que Godefroy-le-Riche ait appartenu à la famille de Montmorency, car il n'existe aucune preuve de sa parenté avec cette maison. A. Duchesne, lui-même, sentait combien il y avait d'incertitude à cet égard. Aussi, n'a-t-il jamais osé affirmer que ce baron fût de cette famille. Parlant de Bouchard III, seigneur de Montmorency, qui vivait au milieu du XIe siècle, et de ses enfants, Thibaut et Hervé, il ajoute : « Geofroy de Montmorency, vivant en ce temps, *semble* avoir été frère des précédents. Et de lui prit origine la branche des chastellains de Gisors ». (1) Plus loin, dans un chapitre spécialement consacré à l'histoire de Godefroy-le-Riche, il montre la même incertitude. Citant une donation faite en 1080, environ, par un chevalier du nom de Foulques, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs de Paris, dans laquelle figure comme témoin « Geofroy de Montmorency », il ajoute : « lequel Geofroy *semble* avoir été frère de Hervé et de Thibaud, seigneur de Montmorency, *bien que la charte ne le porte pas* ». Duchesne lui-même n'était donc (1) nullement convaincu que Godefroy-le-Riche fût descendu de la famille de Montmorency.

Revenons maintenant à Thibaut, fils supposé de ce baron.

Duchesne affirme que Godefroy-le-Riche avait pour second fils « Thibaud surnommé Payen, chevalier chastellain de Gisors, dont il print le surnom ».

Nous allons démontrer d'abord que le Thibaut dont il s'agit ici, et qui n'est autre que Thibaut Ier, n'a jamais,

---

(1) A. Duchesne. *Ouvr. cité*, p. 72.

(1) *Ibid.*, p. 677.

au moyen-âge, été surnommé Payen, et nous ferons voir ensuite que ce même Thibaut ne saurait être fils de Godefroy-le-Riche.

Premièrement, Thibaut n'était pas surnommé Payen, car l'épithète de *Paganus,* empruntée à la basse latinité, et que l'on a traduite par ce mot, est aussi bien accolée, dans les titres des XIe et XIIe siècles, où nous la trouvons employée, aux noms des barons voisins, qu'au sien; d'un autre côté, elle y précède toujours une dénomination locale, telle que Gisors, Neaufles, Chaumont ou Courcelles. Ce mot n'était donc point un surnom, mais un terme dont on se servait pour désigner les fonctions qu'exerçaient certains seigneurs dans les lieux qui étaient soumis à leur autorité. Pris dans ce sens, *Paganus* était un simple titre honorifique, et répondait aux expressions modernes de *gouverneur* ou de *seigneur.* Si nous avons nous-même donné ce surnom à ce chevalier, il ne faut voir là qu'un sacrifice fait à un usage récent, dans le but d'être plus vite compris.

En second lieu, Thibaut Ier, seigneur de Gisors après Hugues de Chaumont, ne saurait être fils de Godefroy-le-Riche.

Duchesne croit avoir trouvé la preuve de cette filiation dans le passage suivant, d'une charte émanée de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise :

« Nous avons cru convenable », dit ce document, « de porter à la connaissance des fidèles, tant présents qu'à venir, que Thibaut, fils du gouverneur de Gisors et de la noble dame Mathilde, supplia monseigneur Thibaut, abbé de Pontoise, de faire énumérer dans une charte les biens que ses ancêtres avaient donnés à l'église de Saint-Martin de Pontoise. Voici donc les biens que Godefroy-

le-Riche et Richilde, épouse de celui-ci, donnèrent en aumône à ladite église, du consentement de leurs fils et de leurs filles. » (1)

Il est certain que le Thibaut mentionné dans cette charte comme fils du gouverneur de Gisors, était Thibaut II, fils de Thibaut Ier. Or, comme ce document dit positivement que Godefroy-le-Riche était le grand-père de Thibaut II, Duchesne conclut de là que Thibaut Ier, père de ce dernier baron, était fils de ce même Godefroy-le-Riche. Comme on le voit, cette manière de raisonner est loin d'être exacte, car des renseignements contenus dans cette charte, on pourrait tout aussi bien déduire que Thibaut II était petit-fils de Godefroy-le-Riche par sa mère Mathilde, et non par son père Thibaut. Cette conclusion serait aussi logique que la première, puisqu'elle découlerait des mêmes prémices, en suivant des règles de déduction absolument semblables. Mais elle l'emporte de beaucoup sur celle-ci, en ce sens qu'elle seule est conforme à la vérité. Voici les raisons qui militent en faveur de cette préférence.

C'est un principe admis par tous les historiens, que lorsqu'une charte peut recevoir plusieurs interprétations, on ne doit s'arrêter qu'à celle qui s'appuie sur d'autres documents dont le texte n'offre aucune obscurité. Or, si l'on applique cette règle générale à la charte ci-dessus, on n'hésitera pas à rejeter l'interprétation que lui a donnée Duchesne. En effet, cet historien n'appuie sur aucun titre la conclusion qu'il déduit de cette charte, qui, isolée ainsi de toute autre pièce, ne saurait servir de base à une induction digne de croyance.

(1) A. Duchesne, *Ouv. cité, preuves*, p. 414.

Du reste, il était de toute impossibilité à cet écrivain d'étayer sur un titre quelconque l'opinion qu'il asseoit sur le document dont nous avons donné un extrait, car il n'existe aucune pièce qui puisse venir, même indirectement, à l'appui de son opinion.

De son mariage avec Richilde, Godefroy-le-Riche, d'après la charte que nous avons citée, avait des fils et des filles. Cependant Duchesne, qui nous a donné la biographie de ce seigneur et celles de ses descendants, ne fait aucune mention des dernières, nouvelle preuve du peu de soin que cet historien a apporté à l'étude de l'histoire de Godefroy-le-Riche et de ses enfants. Le seul de ses fils dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Hervé, mentionné dans une charte donnée en faveur de l'abbaye de Colombes, sous le règne de Philippe Ier. Mais, encore une fois, il n'existe aucun texte clair et précis qui dise, même indirectement, que Thibaut Ier de Gisors était fils de Godefroy-le-Riche. Si ce ne pouvait être par son père que Thibaut II était petit-fils de ce seigneur, c'était donc par sa mère Mathilde. Cette conclusion est la conséquence nécessaire de la filiation que nous avons donnée à Thibaut Ier. En effet, nous venons de démontrer que c'est sans preuve aucune que Duchesne et tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des premiers seigneurs de Gisors, ont affirmé que Thibaut Ier était fils de Godefroy-le-Riche ; d'un autre côté, nous avons établi par des arguments invincibles, que Thibaut Ier était fils de Hugues de Chaumont et de Mathilde, son épouse, fille de Roger de Gisors. Thibaut II, fils de Thibaut Ier, ne pouvait donc pas être, par son père, petit-fils de Godefroy-le-Riche, et sa parenté avec ce baron n'a pu s'établir que par sa mère Mathilde, laquelle, par consé-

quent, était fille de Godefroy-le-Riche. Sans pouvoir préciser l'année où cette dame devint l'épouse de Thibaut Ier, nous croyons pouvoir faire remonter ce mariage vers l'époque où ce seigneur prit possession du domaine de Gisors, c'est-à-dire entre 1067 et 1070.

Sans doute, le visiteur aura trouvé cette discussion bien longue, mais elle présentait tant d'obscurités et d'erreurs, cette histoire des premiers seigneurs de Gisors, que l'on nous pardonnera peut-être d'avoir cherché à faire luire sur elle le flambeau de la vérité. D'ailleurs, Thibaut Ier a joué, dans l'histoire de cette ville, un rôle assez important, pour mériter d'y trouver une biographie aussi complète et aussi exacte que possible. C'est lui, on s'en souvient, qui posa la première pierre des fortifications qui, pendant cinq siècles, rendirent cette place inexpugnable. Il donna un jour l'hospitalité à Robert Courte-Heuze, fils de Guillaume-le-Conquérant. Enfin, dans le cours des guerres qui éclatèrent entre le roi de France, Philippe Ier, et les souverains d'Angleterre, Guillaume-le-Roux et Henri Ier, et auxquelles il prit une part très-active, il lui arriva de refuser l'entrée de cette ville au dernier de ces monarques, qui n'y pût pénétrer qu'après de longs et difficiles pourparlers. Il n'y a certes là rien de banal, et qui ne prouve, au contraire, que Thibaut Ier était un personnage, et un personnage avec lequel il fallait compter. A part ces faits, que nous avons racontés plus longuement en parlant du château, nous ne trouvons plus, dans la vie de ce seigneur, que des actes d'un intérêt très-secondaire, mais que des habitants de Gisors, pour qui leur récit pourrait avoir un attrait particulier, nous reprocheraient peut-être de laisser complètement dans l'ombre.

Vers la fin de l'année 1091, Thibaut Ier signa, sous le nom de seigneur de Neaufles, — car il possédait aussi cette terre, et par la même voie que celle de Gisors, — une charte donnée par Philippe Ier pour perpétuer le souvenir de la donation que venait de faire ce monarque à Guillaume, archevêque de Rouen, de l'abbaye de Saint-Mellon de Pontoise. (1)

En 1100, ce seigneur, sa femme Mathilde et quatre de leurs enfants, Hugues, Hervé, Richilde et Idoine, confirmaient à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise les biens qu'un certain chevalier du Vexin français, Hubert Bucellus, avait donnés à ce monastère.

Vers la même année, Thibaut Ier faisait donation, à cette maison, de deux moulins à tan, dont l'un était situé à Gisors, et l'autre à Bézu-le-Long, aujourd'hui Bézu-Saint-Eloi.

En 1120, nous le voyons assister à une entrevue qui eut lieu, auprès d'Eragny, entre son gendre, Richard de Banthelu, et Robert, prieur du monastère de Conflans-Sainte-Honorine.

Ce fut aussi environ en cette même année, qu'avec sa femme Mathilde il donna aux moines de Saint-Martin de Pontoise la dîme de la mouture des moulins de Bayard et de Bouteiller, situés dans Pontoise. (2)

Nous avons dit qu'en 1123, après que Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, l'eut banni de ses Etats, ce proscrit s'était retiré dans l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, où, sa femme étant décédée, il

(1) Pommeraye. *Sanctæ Rothomagensis eccles. concil.*, p. 118.
(2) Dom. Estiennot. *Cart. Sancti-Martini Pontisar.*

avait pu embrasser la vie monastique. A son entrée dans cette maison, il voulut mettre le comble à ses générosités envers elle en lui donnant une île formée par l'Oise aux environs de la ville, et nommée Teleuse. (1)

Nous ignorons la date de sa mort, mais nous croyons qu'on peut la placer vers l'année 1030. Il fut inhumé, à côté de son épouse, dans le chœur de l'église qui avait été l'objet de sa prédilection, à Saint-Martin de Pontoise.

De son mariage avec Mathilde, Thibaut I[er] eut trois fils : Hugues, Hervé et Thibaut, et quatre filles : Marguerite, Mathilde, Richilde et Idoine.

Ce fut Hugues, son fils aîné, que nous appellerons Hugues II, pour le distinguer de son aïeul et de son petit-fils, dont nous parlerons plus tard, qui lui succéda dans les domaines de Gisors et de Neaufles.

Nous avons déjà vu ce chevalier confirmant, en 1100, avec son père Thibaut I[er], sa mère Mathilde et deux de ses sœurs, Richilde et Idoine, une donation que Hubert Bucellus avait faite, quelque temps auparavant, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

Nous avons aussi raconté, en retraçant les faits militaires dont cette ville fut le théâtre, sa jeunesse passée sous les armes au service de Henri I[er], roi d'Angleterre, sous le commandement d'Etienne, comte de Mortain, sa bravoure dans les combats auxquels il assista, sa fidélité au souverain anglo-normand, qu'il servit jusqu'au moment où la mort vint surprendre celui-ci, en 1135, au château de Lyons-la-Forêt, et comment il reçut en récompense le gouvernement civil de Gisors et de

(1) *Ibid.*

Neaufles, ainsi que tous les biens confisqués sur Thibaut I[er] son père et sur Hervé son frère, et nous ne saurions revenir sur ces faits sans éviter des redites.

Depuis son investiture, qui eut lieu en 1124, jusqu'en 1141, nous ne possédons sur Hugues II aucun renseignement ; mais à cette dernière date, nous voyons son nom figurer, avec celui de son frère Thibaut II, au bas d'une charte donnée par Galeran, comte de Meulan.

On ignore la date de sa mort, que nous croyons être arrivée vers 1142. Mathilde, sa veuve, fit alors porter son corps à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et, avant de l'y faire inhumer dans l'église, donna à ce monastère la dîme de la mouture de ses moulins de Gisors et de Bézu-le-Long. Cette donation fut consignée dans un titre qui est parvenu jusqu'à nous, et dans lequel nous constatons qu'elle eut lieu du consentement de Thibaut et de Mathilde, frère et sœur du défunt, présents, comme sa veuve, à ses funérailles, pour le bien de son âme et de celles de ses ancêtres, et afin de fournir aux moines de quoi se procurer les aliments qui pouvaient encore leur être nécessaires pour leur nourriture. Pauvres moines ! Mais pas si naïfs, car ils eurent bien soin que cet acte fût dressé en présence de toute l'assistance, composée de religieux, de clercs et de laïques, signé par tous témoins de marque, et revêtu de cette mention finale : « quiconque réclamera cette aumône, ou s'en emparera de force, ou la détournera de l'entretien des moines, qu'il soit anathématisé jusqu'à la fin des siècles, ainsi soit-il, ainsi soit-il !! » (1)

En 1155, Mathilde, veuve de Hugues II de Gisors, son fils Jean et sa fille Idoine confirmèrent à l'abbaye

(1) Dom Estiennot, *ouvr. cité.*

de Saint-Martin de Pontoise une dime que Robert de Reilly avait donnée à ce monastère. (1)

Quelque temps après cette confirmation, en 1157, Mathilde tomba malade à Chars, où, depuis le décès de son mari, elle avait établi sa résidence, et sentant sa fin approcher, elle fit prier Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, de venir la trouver. Ce moine satisfit à sa prière, et lorsqu'il fut auprès de la malade, celle-ci donna à son abbaye, pour l'âme de son mari et pour celles de tous ses ancêtres, un marc d'argent à prendre, tous les ans, à Pâques, sur les revenus qu'elle possédait en Angleterre. Thibaut II, beau-frère de la donatrice, et les enfants de celle-ci, Jean et Idoine confirmèrent cet acte de bienfaisance.

Cependant la maladie de Mathilde durant toujours, et cette dame voulant rendre le dernier soupir auprès du tombeau qui renfermait les restes d'un mari qu'elle avait tendrement aimé, elle se fit transporter à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, où Guillaume de Mello s'empressa de mettre à sa disposition un logement convenable pour elle et sa suite. Quelques jours après son arrivée dans ce monastère, Jean, son fils, et Thibaut II, son beau-frère, étant venus la voir, elle leur demanda de confirmer de nouveau la dernière donation qu'elle avait faite à cette abbaye. Ces seigneurs se prêtèrent à ce désir, et en présence de l'abbé et de tous les moines, ils placèrent sur l'autel le titre qui devait perpétuer le souvenir de cette libéralité.

Mathilde mourut peu de temps après cette visite, et

(1) *Ibid.*

fut inhumée dans l'église de l'abbaye, à côté de son mari. (1)

Un mot, seulement, sur chacun des autres enfants de Thibaut 1er, dont l'histoire intéresse moins Gisors, et présente d'ailleurs peu de points saillants.

En 1119, nous trouvons Hervé, second fils de ce seigneur, dans les rangs de l'armée française à la bataille de Brémulle, livrée par Louis le Gros contre les Anglais, commandés par Henri 1er. Dans ce combat, dont l'issue fut si malheureuse pour nos armes, il fut fait prisonnier par ses adversaires ; mais après la bataille, le monarque anglais le renvoya sans rançon avec quelques autres chevaliers qui avaient partagé son sort, « parce que », dit un historien contemporain, « ces guerriers étaient vassaux de l'un et de l'autre roi », c'est-à-dire du roi de France et du roi d'Angleterre. (2)

A dater de l'interdiction prononcée, en 1124, contre son père et lui, par Henri Ier, roi d'Angleterre, par suite de la conspiration de la Croix-Saint-Leufroy, nous ne possédons plus aucun renseignement sur Hervé.

La première mention que nous ayons trouvée sur Thibaut II, troisième fils de Thibaut 1er, est consignée dans une charte qui a pour but de perpétuer le souvenir de quelques donations faites par Simon de Moussy, en 1133, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Ce dernier chevalier, étant tombé gravement malade, fit prier Thibaut II de Gisors de venir le trouver. Celui-ci se rendit de suite auprès de Simon, et voyant que ce seigneur n'avait plus que quelques jours

(1) Dom. Estiennot, *ouv. cité.*

(2) Ord. Vit. *Eccles. hist.* L. XII, *ad annum* 1119.

à vivre, il lui conseilla de donner, pour le bien de son âme, à Dieu et à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, la dîme de Moussy, avec tous les droits qu'il avait sur l'église de ce village. Le malade suivit ce conseil, et fit à ce monastère les donations que lui avait indiquées Thibaut II, qui les confirma ensuite, comme seigneur dominant de Moussy. (1)

Nous voyons ensuite ce seigneur assister aux funérailles de son frère Hugues, qui eurent lieu, comme nous l'avons dit, en 1142, dans l'église de Saint-Martin de Pontoise, et confirmer alors la donation que sa belle-sœur Mathilde avait faite à cette maison, des moulins de Gisors et de Bézu-le-Long.

Ce fut aussi cette même année, que, « touché de la grâce de Dieu », dit l'acte qui fut dressé à cette occasion, Thibaut II consentit à rendre aux moines de Saint-Martin deux moulins à tan, situés à Pontoise, que sa mère leur avait accordés bien antérieurement, et dont il n'avait pas voulu alors leur concéder la jouissance. « Attendu que de tous les êtres, il n'en est point de plus changeant que l'homme », les moines eurent soin de faire consigner cette restitution dans un acte qui fut confirmé par Agnès, femme de ce chevalier, ses neveux Hervé et Fouque et sa sœur Richilde.

Pour leur donner une plus grande publicité, et pour empêcher ceux qui les faisaient de revenir sur leurs concessions, les religieux avaient l'habitude, — les archevêques de Rouen n'en agirent pas autrement, lorsqu'ils purent retirer des mains de Simon, comte du Vexin français, et d'Albert, seigneur de Boury, les terres de leur cathédrale, situées à Gisors, et usurpées par ces

(1) Dom Estiennot. *Cart. Sancti Martini Pontisar.* Chartes, 104.

barons, — de fixer ces restitutions à un jour de grande fête. Celui choisi pour l'acte dont il s'agit était le dimanche des Rameaux. Ce jour-là, après la procession qui se fit jusqu'à la croix, — une croix qui était plantée devant l'abbaye, au milieu du parc, — en mémoire de l'arrivée de Jésus Christ dans Jérusalem, cette donation fut proclamée au milieu des nombreux fidèles attirés par cette fête. « Quiconque », ajoute la charte qui la renferme, « enlèvera donc par ruse lesdits moulins à l'église de Saint-Martin, ou qui, sans avoir préalablement obtenu le consentement de tout le chapitre, convertira à un autre usage la dime des dits moulins, laquelle a été donnée aux moines pour subvenir aux frais de leurs soupers, qu'il sache qu'il est excommunié par l'autorité de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, et des saints canons, ainsi que de l'autorité de Monseigneur Thibaut, abbé, et de tous les religieux ». Il ne faisait pas bon y toucher, à la table des moines!

En 1143, Thibaut II de Gisors pria Thibaut II, abbé de Saint-Martin de Pontoise, de dresser une liste de tous les biens dont ses ancêtres avaient doté son couvent. Ce moine se rendit à sa prière, et donna alors une charte où il désigna nominativement tous les biens que sa maison tenait de la libéralité des ancêtres de ce chevalier. Le visiteur nous dispensera d'entrer, à ce sujet, dans des détails que nous lui avons déjà donnés.

En 1154, Thibaut II fit un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle, voyage alors très à la mode. Louis le Jeune, roi de France, ayant, la même année, entrepris aussi ce pélerinage, il se pourrait que Thibaut II eut fait partie de la suite nombreuse que ce prince emmena alors avec lui au-delà des Pyrénées. Peu de temps

après son retour de ce voyage, ce chevalier se brouilla avec le monarque français, qui le chassa de ses Etats. On ignore la cause de cette querelle. Cependant Thibaut II obéit aux ordres de son souverain, et le jour qu'il sortit de France, il emmena avec lui Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, jusqu'au Bellay, où se trouvait réunie la famille de l'exilé.

Ce dernier mit à profit son voyage en faisant confirmer par ce chevalier, par sa femme Koaide, sa belle-sœur Mathilde et ses neveu et nièce Jean et Idoine, une dîme que Robert de Reilly avait donnée à son couvent.

Thibaut II se retira alors en Normandie, où il vécut jusqu'à ce qu'il se fût réconcilié avec le monarque français. Aussitôt qu'il eut pris la route du Vexin normand, Guillaume de Mello quitta aussi le Bellay pour s'en retourner à son couvent, où il emmena la famille de ce chevalier. Ce moine pourvut alors généreusement à tous les besoins de cette famille, qu'il conserva dans son abbaye jusqu'à ce que la paix fût rétablie entre le roi de France et son vassal. (1)

Il était dans l'usage des couvents de donner ainsi l'hospitalité à leurs bienfaiteurs, malades ou dans le besoin.

Cependant l'exil de Thibaut II ne fut pas de longue durée, car il rentra en France au commencement de l'année 1156. De retour daus le Vexin français, il y exhorta un certain chevalier, nommé Drogou Bufet, *Drogo Bufatus*, à se réconcilier avec Dieu, en faisant des dons aux églises. Ce dernier suivit ce conseil, et donna à l'église de Ste-Marie de l'abbaye du Val des

(1) Dom Estiennot. *ouv. cité*.

biens considérables, que Mathieu de Montmorency, seigneur dominant de ces biens, confirma à ce monastère par une charte de cette même année. Dans ce titre, le seigneur de Montmorency dit positivement que ces dons avaient été provoqués par ses propres prières, et par les conseils de Mathieu, comte de Beaumont, d'Anselme de l'Isle et de Thibaut de Gisors. (1)

L'année suivante (1157), Thibaut II, étant en son château de Chars, confirma à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise un marc d'argent que Mathilde, sa belle-sœur, avait donné à ce couvent. Il approuva également alors une transaction qui était intervenue entre Guillaume de Mello, abbé de cette maison, et Thibaut de Ronquerolles, concernant la dime d'Aronville, redevance qui relevait de lui.

En 1170, ce seigneur remit entre les mains de Rotrou, archevêque de Rouen, la moitié de l'église de Chars, la dime et les droits attachés à cette moitié, et la chapelle de son château, situé dans ce village, avec prière à ce prélat de donner ces biens à Saint-Martin de Pontoise. Et deux ans plus tard, le jeudi-saint 13 avril 1172, Thibaut II confirma de nouveau ces biens dans l'église de cette abbaye, en déposant sur l'autel, en présence des fidèles réunis en foule pour assister à la solennité de la Cène, cette donation, faite pour subvenir aux frais d'habillement des moines. Peu de temps après, l'archevêque de Rouen confirmait à l'abbé de Saint-Martin ce dernier don de Thibaut II. (2)

Il y avait déjà quelque temps que les moines de Saint-Martin jouissaient paisiblement de ces biens, quand

(1) Duchesne. *ouv. cité, Preuves, p.* 51.
(2) Dom Estiennot. *ouv. cité.*

les religieuses de l'abbaye de Saint-Denis-en-France leur réclamèrent la moitié de l'église de Chars, que leur avait donnée Thibaut II. Il faut croire que cette réclamation n'était pas dénuée de fondement, car les détenteurs de cette propriété jugèrent à propos d'entrer en composition avec leurs adversaires, auxquelles ils en firent la restitution moyennant deux boisseaux de blé et quelques autres légères indemnités dont nous ignorons la nature. Cette transaction eut lieu en 1176.

Thibaut II, par l'intermédiaire du même archevêque, donna, vers l'année 1174, l'église de Trouville à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

Ce fut à cette époque qu'il signa une charte donnée par son beau-frère, Richard de Banthelu, en faveur de la même abbaye.

En 1175, Eudes d'Hérouville ayant embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Martin, et doté cette maison de la dime d'Hérouville et de quelques autres cens qui lui étaient dus dans ce village, on remarqua, parmi les témoins qui assistèrent à cette donation, Thibaut II, qui s'était fait accompagner dans ce voyage par un assez grand nombre de ses chevaliers et de ses sergents. (1)

En 1178, Thibaut II donna à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise une rue, dite le Neufbourg, située sur le chemin d'Ennery, près de la porte de Pontoise, bien qu'il possédait depuis au moins trente ans, avec tous les droits de ban, de haute justice et de voirie. Dans la charte consacrant cette donation, il explique qu'afin de ne nuire aux intérêts de personne,

(1) D. Estiennot. *Cart. Ste Mart. Pontésar., chartes,* 172.

un jour qu'il s'était rendu sur cette propriété, il avait acheté, d'un homme qui la tenait de lui, une pièce de terre plantée de vignes et sur laquelle il avait ensuite établi des hôtes. Afin de donner une force légale à cette donation, il la déposa sur l'autel de la dite église, et en donna l'investiture par la crosse à l'abbé Godefroy en présence de tous les moines, qui s'engagèrent à célébrer pour lui un annuel de son vivant, et un autre après sa mort.

Il confirma, en même temps, à cette abbaye, un moulin à tan, situé à Pontoise, rue du Moulin, et qui dépendait de son patronage. (1)

En 1180, Thibaut II confirma encore à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise tous les biens qu'elle tenait de sa libéralité et de celle de ses ancêtres. La charte dans laquelle est consigné cet acte débute ainsi : « Au nom de la Trinité sainte et indivisible. L'écriture est un riche trésor, car elle prévient les chicanes et transmet à la postérité la connaissance des événements. Moi Thibaut de Gisors, imitant les exemples de mes parents et de mes ancêtres, et portant une vive affection à l'église de Saint-Martin de Pontoise, et aimant tendrement les frères qui y sont au service de Dieu, je les ai comblés d'honneurs, je les ai enrichis de biens, et j'ai augmenté leurs revenus ».

En 1183, Jean, fils de Hugues II de Gisors, s'etant rendu dans l'église de Saint-Martin de Pontoise pour y confirmer le Neufbourg, que son oncle, Thibaut II, avait donné à cette abbaye quelques années auparavant, ce dernier seigneur, présent à cette cérémonie, signa sous

(1) D. Estiennot, chartes, p. 176.

le nom de Thibaut, prévôt de Chars, *Théobaldus, præpositus de Chars*, au lieu de celui de Gisors, qu'il avait toujours porté auparavant, la charte qui devait en perpétuer le souvenir. Mais comme il faisait de Chars sa résidence habituelle, il n'est pas étonnant qu'il ait pris le surnom de ce village, dont la majeure partie, sinon la totalité, lui appartenait alors.

En 1186, Hugues de Chaumont et Pétronille, son épouse, octroyèrent aux moines du prieuré de Saint-Pierre de Chaumont la permission d'établir dans cette ville une foire que ces religieux avaient obtenue cette même année de Philippe Auguste. L'acte qui en fut dressé eut pour témoins un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels on remarque Jean de Gisors et Thibaut II, son oncle, qui prend encore, dans ce document, le surnom de Chars. (1)

Ce seigneur, qui dut mourir au plus tard vers 1191, car une charte, donnée en 1199 par Jean de Gisors, indique qu'il y avait déjà quelques années que son oncle Thibaut II n'existait plus, se maria deux fois. Sa première femme s'appelait Agnès, et sa seconde, Koaide. On ne connaît pas les familles de ces dames, et l'on ignore également si elles ont donné des enfants à leur époux, car les titres contemporains n'en font nullement mention.

Marguerite, fille aînée de Thibaut I[er] et de Mathilde, épousa Guillaume de Trye, dit l'Aiguillon, un des meilleurs chevaliers que la France possédât alors, qui prit la croix et partit, en 1146, avec Louis-le-Jeune, pour la Terre-Sainte, où, comme la plupart de ses

(1) D. Doublet. *Hist. de St-Denis*, p. 888. *chartes*, 185.

compagnons d'armes, il perdit la vie. Elle en eut quatre filles, Ode, Idoine, Adélaïde et Mathilde, et un fils, nommé Enguerrand, qui hérita du surnom paternel de l'Aiguillon.

En 1151, Marguerite étant tombée malade à Ivry, y fit venir Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, pour se recommander à ses prières, et lui donna alors, pour la cuisine de ses moines, 20 sols à prendre chaque année sur son four de Pontoise. Elle mourut quelques jours après, et, selon le désir qu'elle en avait exprimé, son corps fut porté à l'abbaye de Saint-Martin, où il fut inhumé à côté de son père. Thibaut II de Gisors, qui assistait aux funérailles de sa sœur, avec les quatre filles de celle-ci, confirma cette donation avec ses nièces, en en déposant l'acte sur l'autel. Quant à Enguerrand, il n'accompagna pas ses sœurs dans ce voyage, car son oncle, craignant que les fatigues de la route, jointes à la profonde affliction qu'éprouvait ce jeune baron, n'altérassent sa santé, lui avait défendu de sortir de Trye. Mais peu de temps après, Thibaut II le conduisit à ce monastère, où il lui fit confirmer à son tour cette rente. (1).

Quelques années après la mort de Marguerite, en 1155, le jour où Thibaut de Gisors, son oncle, partit pour St-Jacques, Enguerrand reçut, à son château de Trye, la visite de Guillaume de Mello, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui venait le prier de confirmer à son couvent certains biens qu'avait donnés à cette maison Raoul de Vastes, et qui relevaient de la châ-

(1) *Arch. de St-Mart. de Pont., chartes*, p. 106. — A. Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Montmorency, preuves*, p. 414.



tellenie de Trye. Enguerrand était encore jeune alors, et sans épouse.

En 1162, il donna aux moines de Saint-Martin, pour leur habillement, 20 sols parisis à prendre chaque année, le jour de la fête de Saint-Remy, sur son four de Pontoise, indépendamment de ceux dont Marguerite, sa mère, avait doté ces religieux sur ce même four.

Ce pieux baron n'avait par moins de souci pour les besoins de la table de ses chers moines de Saint-Martin, que pour ceux de leur vestiaire. Ceux-ci ayant converti en vivier, avec moulin, un marais qu'ils avaient près de Marquemont, il leur donna encore en aumône perpétuelle toute la dime des anguilles que l'on pêcherait à ce moulin et dans ce vivier. Comme ils dûrent le bénir !

Enguerrand fit alors dresser une charte dans laquelle se trouvent consignées ces donations et la confirmation qu'il fit de tous les biens que cette abbaye tenait de la libéralité de ses ancêtres.

Ce document débute ainsi :

« Attendu que dans un grand nombre de nos actions nous offensons Dieu, que nous devons apaiser ensuite par une pénitence ; que ce monde, dont nous embrassons les plaisirs avec trop d'ardeur, nous entraine aux péchés que notre négligence nous empêche trop souvent de laver ; dans un si malheureux état de choses, nous devons rechercher avec zèle les suffrages des hommes bons et religieux, afin que par leurs prières, plus puissantes que les nôtres, nous puissions obtenir le salut de nos âmes ».

De cette longue charte, extrayons encore, pour l'édification du visiteur, les passages suivants :

« J'accorde et confirme aux dits religieux une certaine dime, sise à Saint-Ouen, et les hôtes de Maudétour, près Pontoise, biens que mes ancêtres leur ont depuis longtemps donnés en aumône ».

« L'aumône de Messire Raoul Vallate, savoir : l'église et la dime de Genicourt, son hôte, et trois deniers de rente sur une certaine terre, biens qui dépendaient de mon fief ».

Ainsi, on donnait alors, par une charte, « des hôtes », c'est-à-dire un groupe d'habitants, comme aujourd'hui l'on donne, dans un bail à cheptel, un fonds de bétail.

Dans cette même charte, ce seigneur parle, sans en indiquer le motif, d'un voyage de son père en Irlande. Comme ce pays possédait à cette époque, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle, plusieurs lieux renommés pour leur sainteté, et fréquentés par un grand nombre de pèlerins dont quelques-uns s'y rendaient même du continent, il nous paraît très probable qu'en y allant, Guillaume de Trye n'avait d'autre but que de satisfaire à quelque obligation religieuse qu'il s'était imposée.

Dans un combat que les Français livrèrent aux Anglais, entre Gisors et Courcelles, le 25 septembre 1173, ces derniers s'emparèrent d'Enguerrand l'Aiguillon, qu'ils amenèrent prisonnier dans Gisors. Henri II, roi d'Angleterre, qui se trouvait alors dans cette ville, y fit enfermer le châtelain de Trye dans une étroite prison (1).

Cependant ce seigneur recouvra sa liberté au plus tard l'année suivante, et, au commencement de l'année 1175, il signa une charte donnée par Jean de Gisors,

(1) Roger de Hovenden, *ad annum* 1173. — *Chron.* J. Brompton, *ad annum* 1173.

son cousin, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

Mathilde, seconde fille de Thibaut 1er de Gisors, épousa Richard de Montmorency, chevalier et seigneur de Banthelu. De cette union, il est sorti six fils : Thierry, Richard, Guillaume, Hervé, Hugues et Fouques, et deux filles : Mathilde et Agnès. A. Duchesne (1) ne donne à Mathilde que quatre fils : Thierry, Richard, Guillaume et Hervé ; mais cet écrivain s'est écarté ici de la vérité, comme il le fait assez souvent dans les détails qu'il nous a laissés sur Thibaut 1er et sur les enfants de ce chevalier. Il est hors de doute qu'outre les rejetons mâles que cet historien affirme être issus du mariage de Mathilde avec Richard de Banthelu, cette dame rendit encore ce seigneur père de deux autres garçons, dont l'un se nommait Fouques, et l'autre Hugues, qui, tous deux, atteignirent même l'âge viril. Un titre, digne de la plus grande confiance, démontre clairement la vérité de notre assertion :

« Faisons savoir », dit une charte donnée vers l'année 1134, « à tous présents et à venir, que Guillaume, fils de Richard de Banthelu (2), étant tombé gravement malade, a donné à Dieu et à St Martin de Pontoise un four qu'il possédait à Bréançon, et une certaine terre, qu'on appelle la culture de Saler, avec le blé dont elle avait été ensemencée. Or, cette pièce de terre est la plus grande de toutes celles qu'il faisait valoir, et elle est située entre Bréançon et Ronel.

« Quand le corps de Guillaume fut porté à l'église de Saint-Martin, *les quatre frères du défunt*, *savoir* :

---

(1) *Hist. généalogiq. de la maison de Montmorency*, p. 683.

(2) Epoux de Mathilde de Gisors.

Richard, *Hervé*, *Fouques et Hugues* confirmèrent la dite donation avant que le corps de leur frère fût descendu dans la tombe (1). »

Il nous reste très peu de renseignements sur les deux dernières filles de Thibaut Ier. Dans la généalogie dressée par A. Duchesne de Thibaut Ier, cet historien ne donne à ce chevalier que trois filles : Marguerite, Mathilde et Richilde (2). Il est cependant hors de doute que ce seigneur avait une fille nommée Idoine, car une charte que nous avons eu l'occasion de citer plus d'une fois le dit positivement. En effet, ce document, qui est de l'année 1100, parlant d'un don qu'un certain chevalier nommé Hubert Bucellus avait fait à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, s'exprime en ces termes :

« Le gouverneur de Gisors (Thibaut Ier), sa femme Mathilde et leurs fils, Hugues et Hervé, et Richilde et Idoine, sœurs de ceux-ci, confirmèrent la portion de ladite maison, qui est située sur le bord de l'eau » (3).

Il est donc évident que Thibaut 1er avait une quatrième fille nommée Idoine.

Nous avons encore là une preuve du peu d'exactitude qui règne généralement dans les renseignements fournis par A. Duchesne sur Thibaut Ier et sur les descendants de ce baron.

On ne sait point si Richilde et Idoine ont contracté mariage, et on ne connaît pas non plus la date de leur mort.

---

(1) D. Estiennot. *Cart. Sti Mart. Pontisar., Pièces justificatives, chartes* p. 102.

(2) *Hist. généalogiq. de la maison de Montmorency*, l. XI, ch. ıı.

(3) D. Estiennot. *Cart. Sti Mart. Pontisar., pièces justificatives, chartes* p. 79.

Hugues II étant, comme nous l'avons dit, décédé vers 1142, son fils Jean lui succéda dans le gouvernement civil de Gisors et de Neaufles. Mais, dix-huit ans plus tard, ce dernier en fut dépossédé par Henri II, roi d'Angleterre, et en voici la raison :

En 1160, ce souverain s'empara par ruse de Gisors et et de tout le Vexin normand, qui étaient alors en sequestre entre les mains des Templiers. Peu de temps après cette usurpation, en l'année 1161, le monarque anglais échangea avec Hugues, archevêque de Rouen, la moitié de la seigneurie de Killon, située en Angleterre, contre les terres de Gisors et de Neaufles, dont il convoitait la propriété foncière afin de ne pas être contrarié par la cathédrale de Rouen, dans les agrandissements et les réparations qu'il voulait faire aux fortifications du château de Gisors et à celles de cette ville. Aussitôt que Henri II eut terminé cet échange, il dépouilla Jean de l'autorité civile que celui-ci avait exercée dans ces lieux depuis la mort de son père, pour la confier à un homme dévoué aux intérêts de sa couronne. Ce seigneur n'en continua pas moins de résider à Gisors, où il possédait de nombreux et riches fiefs.

Dans l'échange dont nous venons de parler, il s'agit non pas de Gisors en entier, mais de quelques domaines situés en cette ville (1).

Nous avons dit qu'en 1157, peu de temps avant sa mort, Mathilde, mère de Jean de Gisors, avait donné à l'abbaye de St-Martin de Pontoise un marc d'argent à prendre chaque année sur les biens qu'elle possédait en Angleterre. Les moines de ce couvent ne pouvant, à

(1) Fallue, année 1156.

cause de l'éloignement du pays où elle était située, toucher régulièrement cette rente, allèrent, en 1175, trouver Jean, fils de leur bienfaitrice, pour le prier de transporter ce marc d'argent sur une propriété quelconque située sur le continent. Non seulement ce chevalier se prêta à cet arrangement, mais il augmenta encore le don de sa mère, qu'il porta à 50 sols parisis, somme qu'il assura à ces religieux sur les revenus de son four de Gisors.

La charte qu'il fit dresser à cette occasion débute en ces termes :

« Attendu que les jours de l'homme sont comptés, et que, ainsi qu'il est écrit, le même jour ne revient jamais, nous devons, en nous conformant au conseil de Saint-Paul, faire, pendant qu'il est encore temps, du bien à tous nos semblables, mais plus particulièrement à ceux qui, n'étant plus occupés des affaires de ce monde, demandent jour et nuit à un Dieu de miséricorde pardon pour nos péchés ».

Ce fut aussi vers la même année, qu'à la prière de Thibaut II, son oncle, et de Rotrou, archevêque de Rouen, Jean de Gisors confirma aux mêmes moines tous les biens qu'ils tenaient de la libéralité de ses ancêtres. Dans la charte qu'il en donna, le fils de Hugues II promet de porter à ce couvent une grande affection, et de lui fournir au besoin aide et protection contre ses ennemis (1).

Jean de Gisors se constitue là « l'avoué et le défenseur » de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, comme l'avaient fait, nous l'avons dit au début de cette causerie,

(1) D. Estiennot. *Cart. Sti Mart. Pontisar., preuves justificatives, chartes*, p. 171.

les comtes du Vexin pour celle de Saint-Denis. Au moyen-âge, l'expression « d'advoué » ou « d'avoué » servait à désigner le défenseur ou le champion auquel un individu ou un corps incapable de se défendre par lui-même remettait le soin de soutenir ses droits, soit devant les tribunaux, soit aux combats singuliers, aux jugements ou dans les guerres privées. Telle était, aux XIe et XIIe siècles, la probité des nobles et même des rois, que ceux-ci ne se faisaient nul scrupule d'usurper, de piller et de ravager les propriétés de leurs voisins plus faibles qu'eux. C'étaient là leurs moindres défauts. Les biens des églises et des abbayes étaient, plus que tous autres, exposés à ces dangers. On l'a bien vu par les entreprises, d'abord des comtes du Vexin, Raoul II et Simon, puis des seigneurs de Boury, Walbert et Raoul, sur les terres que possédait à Gisors la cathédrale de Rouen, et, en dernier lieu, par celles de Thibaut II de Gisors, un pieux seigneur, pourtant, sur deux moulins à tan, situés à Pontoise, dont sa mère avait disposé en faveur des moines de Saint-Martin de Pontoise. Il est vrai que, de leur côté, et nous en avons vu des exemples non moins nombreux, les gens d'église excellaient à débarrasser les nobles des biens et des revenus qui auraient pu arrêter ceux-ci aux portes du paradis. Ils savaient bien aussi, on vient de le voir, lancer contre leurs ennemis l'anathème et l'excomunication, mais que pouvaient, le plus souvent, ces foudres spirituelles sur l'armure des chevaliers ! On conçoit donc que, ne pouvant défendre leurs droits et leurs biens contre les usurpations et les violences de voisins plus puissants qu'eux, les églises et les monastères aient souvent été obligés d'en remettre le soin à des « avoués ».

En 1183, Jean de Gisors confirma encore à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise la rue du Neufbourg, que son oncle Thibaut II avait donnée à cette maison quelques années auparavant (1).

Seize ans plus tard, en 1199, ce seigneur donna une charte dans laquelle il confirma à la même abbaye la dîme du Bellay-en-Vexin, qui relevait de lui (2).

On trouve le nom de Jean de Gisors dans un aveu rendu, en 1205, au roi Philippe-Auguste, par les vassaux du comte de Meulan (3).

Ce fut aussi vers cette époque, ou du moins très peu de temps après, que ce seigneur rendit aveu à Philippe-Auguste de tous les biens qu'il tenait en fief de ce monarque. Nous ferons grâce au visiteur de l'énumération de ces biens, qui est fort longue, et qu'il pourra, d'ailleurs, toujours trouver dans le recueil que nous lui avons signalé.

Vers 1210 eut lieu une enquête dans laquelle figurèrent en nombre égal comme témoins des chevaliers des deux Vexins, normand et français, et dont les résultats sont autrement intéressants pour nous, car ils nous montrent, ce que n'avait encore fait aucun titre, en quoi consistait le domaine que possédait en cette ville la cathédrale de Rouen, et dont jouissait à l'époque Jean de Gisors. Les dépositions unanimes de ces témoins méritent une fidèle reproduction :

« Ce que tient ici Jean de Gisors, depuis l'orme exis-

(1) D. Estiennot. *Ouv. cité, pièces justificatives, chartes*, nº 180.

(2) *Ibid., chartes*, 189.

(3) Duchesne. *Maison de Montmorency*, p. 123. — *Extrait du livre de M. Jean de St-Just, à la Chambre des Comptes*, ch. *des fiefs, mouvances du roi Philippe-Auguste*, fº 8. — *Recueil de M. d'Hérouval.*



tant au-dessus de la léproserie de cette ville, jusqu'au cours de la rivière, ou de l'Epte, fait partie du fief de l'archevêque de Rouen, à l'exception du droit de travers; le travers et l'autre côté de l'eau dépendent du fief de Mgr le roi » (1).

Voilà qui est clair. Donc, longtemps après l'échange d'une partie de cette ville contre le manoir de Killon, les archevêques de Rouen avaient encore là un fief très important; ainsi se justifie aussi la qualification donnée à Gisors, de « douaire de la Vierge », GISORTIVM VIRGINIS DOVARIVM.

Dans une charte donnée, la même année, en faveur de l'hospice de cette ville, on voit figurer le nom de Jean de Gisors, et ceux de ses deux enfants, Hugues et Hervard, ou Hervé.

C'est, on se le rappelle, à ce seigneur qu'est attribuée la fondation de la léproserie de cette ville.

La dernière mention que l'on trouve de Jean de Gisors est consignée dans les rôles du ban et de l'arrière-ban du Vexin, du Pincerais, etc., pour la guerre de Flandre. Sur ces listes, ce seigneur est inscrit d'abord parmi les « châtelains », et ensuite parmi les « chevaliers portant bannière ». Dans cette campagne glorieuse, où, à côté des étendards de Hugues de Chaumont, de Jean III de Trye et du seigneur de Neaufles, on vit flotter celui de

(1) *Milites servientes de Vulcassino Normaniæ dicunt quod quidquid Joannes de Gisortio tenet apud Gisortium usque ad filum aquæ et usque ad ulmum juxtà domum leprosorum, est de feodo archiepispote, excepto rotagio.*

Milites de Wulcassino Franciæ jurati dixerunt quod quidquid est ab ulmo ultrà domum leprosorum de Gisortio usque ad filum aquæ, scilicet Deœ (lisez: *Eptæ*), *est de feodo archiepiscopi Rotomagensis. Rotagium et quidquid est ultrà prædictam aquam est de feodo domini regis* ». (L'abbé A. Caresme *Lettre déjà citée*).



Jean de Gisors, on pouvait lire, sur ce dernier, les armes de ce chevalier : « *d'argent, à la croix cantonnée de gueule, au centre de laquelle était un cœur d'or* » (1). Ce seigneur, qui avait exercé si longtemps le pouvoir à Gisors, et qui avait été témoin de tant de choses mémorables, ne pouvait plus noblement terminer sa carrière.

Jean de Gisors avait épousé Marcelle du Bec, fille de Gosselin du Bec-Crespin, seigneur d'Etrépagny, et d'Isabelle du Plessis, dame de Dangu, laquelle était veuve du baron de Tancarville. Il en eut deux fils, Hugues, qui lui succéda dans tous ses biens et tous ses titres, et Hervard, ou Hervé, qui mourut jeune (2).

Au mois de juin de l'année 1218, Hugues III de Gisors confirma à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise tous les biens que lui avaient donnés ses ancêtres, et, par un acte additionnel, lui accorda 40 sous de rente (3).

En février 1226, le chevalier Hugues de Gisors, *Hugo de Gisortio, miles*, fit une autre donation en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (4).

Ce seigneur eut d'Agnès, son épouse, dont nous ignorons le nom de famille, deux fils, Eudes et Guillaume, dont le premier lui succéda en 1232, époque de sa mort.

Eudes épousa Marie, fille de Thibaut, comte de Champagne, dont il n'eut point d'enfants. Second bailli du Cotentin et du Bessin, on le vit assister, en 1248, à l'échiquier de la Saint-Michel, et en 1251, à celui de

---

(1) La Roque. *Traité de la Noblesse*, in-4°, p. 47 et 52, de l'édit. de Rouen, de 1735.

(2) Moréri. T. II, p. 25.

(3) Estiennot. *Ouv. cité.*

(4) *Cart. de l'abb. de Saint-Denis.*

Pâques. Sa succession échut à Guillaume de Gisors, son frère puîné (1).

En 1232, Guillaume du Bellay, curé de Morgny (Eure), propriétaire d'une dîme sise au Bellay-en-Vexin, en ayant fait don à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, Guillaume de Gisors, seigneur dominant de ce lieu, confirma cette donation au mois de décembre de l'année suivante, et, par un acte dressé la même année devant le doyen de Meulan, Jeanne, sa femme, approuva et ratifia également cette aumône (2).

En 1235, Guillaume de Gisors, du consentement de Jeanne, son épouse, donna en aumône perpétuelle aux religieux de Saint-Prix, qui était une dépendance de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, une vigne, une masure et une place publique, à la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de 3 sous. Ces religieux ayant accepté cette obligation, ce chevalier leur confirma, au mois de mai 1239, tous les biens qu'il leur avait ainsi donnés conditionnellement (3).

Au mois de mai de l'année 1244, nous voyons le même chevalier et son épouse donner à l'église de Chars 8 livres de rente qu'ils avaient sur le moulin de Clochart, hameau situé sur la Viosne, au-dessus de Chars (4).

Les armes de ce seigneur étaient composées *d'une croix cantonnée de gueule à trois léopards d'or*, *sur champ de sable*.

En 1255, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, donna

---

(1) Brussel. *Usage des fiefs*, t. 1er, p. 490; *cart. du Bec*, ch. 2; *cart. de Préaux*, f° 88.

(2) Estiennot. *Cart. de Saint-Martin de Pontoise*.

(3) Estiennot. *Ouv. cité*.

(4) Duchesne. *Hist. de la maison de Montmorency*; — *Preuves*, p. 417.

douze boisseaux de blé à prendre sur les moulins de Gisors, qui appartenaient à Guillaume, et sur lesquels, en qualité de suzeraine, l'église métropolitaine de ce prélat avait une redevance.

Le 4 décembre 1267, Guillaume de Gisors, qui était malade depuis quelque temps, fit son testament, par lequel il légua : aux moines de Saint-Martin de Pontoise, tous les biens qu'il possédait au Val-Hermeil, près Auvers ; au prieuré de Bézu-Saint-Eloi, le droit de moudre son grain au moulin du seigneur du lieu, sans payer aucun droit, et, enfin, aux abbayes de Gomerfontaine, du Trésor et de Fontaine-Guerard, des rentes considérables. Pour les biens donnés à Saint-Martin, l'abbé de ce monastère fut tenu de dire quatre messes par an, pour le repos de l'âme du donateur et de celles de ses ancêtres. Il avait choisi pour ses exécuteurs testamentaires Gautier II de Sérifontaine, *de Sereno fonte*, Gautier de Courcelles et Guillaume d'Amblainville, près Méru.

Peu de temps après avoir réglé ses affaires temporelles, ce chevalier mourut, et, conformément au désir qu'il en avait exprimé, il fut enterré dans l'église même de l'abbaye de Saint-Martin, qui, depuis plus d'un siècle, etait le lieu ordinaire de sépulture de sa famille (1).

En 1272, Jeanne, qui avait survécu à son mari, confirma aux moines de la même abbaye tous les biens que, par son acte de dernières volontés, leur avait laissés celui-ci.

Guillaume de Gisors eut de Jeanne, son épouse, deux filles, Jeanne et Isabelle.

(1) Estiennot. *Hist. Regal. monast. Sti Mart. suprà Vibsnam*, ms p. 55.



Jeanne de Gisors épousa, en 1306, Henri de Ferrières; quant à Isabelle de Gisors, elle avait, dès 1303, pris le voile dans l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise (1). Le principal fief qu'apporta en mariage Jeanne de Gisors à Henri de Ferrières, fut celui de l'Isle, dont les droits, comme on vient de le voir, étaient étendus et très considérables dans la ville. Les Ferrières possédaient en outre, dans la contrée, Dangu, Préaux, Bézu-le-Long, Thury et quantité d'autres lieux. Leurs armes étaient : *d'hermine, à la bordure de gueule*, *chargée de huit fers à cheval d'or*. Une autre branche de cette famille portait un écu chargé *de gueule*, *au pal contre-bressé d'argent*, *à la bordure dentelée de même*.

En 1336, Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Gisors, fit hommage à l'archevêque de Rouen, en la personne de l'archidiacre Pierre, des écoles de cette ville et de leurs appartenances, lesquelles relevaient de l'église métropolitaine de ce prélat (2). Ce seigneur épousa Jeanne, veuve de Jean de Beaumont, dit *le Déramé*, seigneur de Clichy, gouverneur d'Artois et maréchal de France.

Le 13 janvier 1367, Mgr Henri de Ferrières, IIe du nom, donna à son fils Vauquelin, en le mariant avec Marguerite d'Esneval, 300 livres à prendre sur les fiefs de Gisors et de Bézu (3).

Henri de Ferrières, chevalier, seigneur de Gisors, châtelain de Pont-de-l'Arche, fut autorisé, le 10 décembre

---

(1) *Arch. de l'abb. de St-Martin. — Cart. de Maubuisson.*

(2) *Cart. de Philippe d'Alençon*, fo 422.

(3) Charpillon et Caresme. *Dict. hist. de l'Eure*, p. 283.

1370, à se faire délivrer 30 charrettes de bois à prendre dans la forêt de Longboël (1).

Avec Tiphaine de Courcelles, sa femme, il donna, en 1376, dix sous de rente à la confrérie de Notre-Dame de Gisors.

Ce seigneur eut, en 1390, un procès à soutenir contre Michel le Pelletier, qui se prétendait le directeur et le maître de toutes les écoles de Gisors (2).

En 1408, Henri II, baron de Ferrières, seigneur de Gisors et de Bézu-le-Long, prétendit avoir le droit de présenter aux écoles de cette dernière paroisse, ainsi que le possédaient ses ancêtres. Le fief de l'Isle, ou de Gisors, qu'il avait alors au centre de cette ville, et qui relevait de l'archevêché de Rouen, jouissait, ainsi que nous l'avons déjà dit, de droits très considérables : foire, marché, collège, écoles, ban, cens, épaves, etc. Il en fit hommage, le 24 novembre 1414, à Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen.

Alice de Ferrières, héritière de Gisors et de Bézu, épousa Robert de Tournebu, seigneur d'Auvillers, dont elle eut deux filles, Alice et Guillemette.

En 1450, Guillaume de Mehenden rendit aveu pour Bézu, Gisors, etc., comme ayant épousé Alice, dame d'Auvillers et de Gisors. Cette dame était veuve en 1453, lorsqu'elle donna à la confrérie de Notre-Dame 50 livres ; elle mourut sans laisser d'enfants, les deux qu'elle avait eus l'ayant précédée dans la tombe.

Ses héritiers vendirent, le 18 juin 1457, les fiefs de l'Isle et de Bézu à Jean de Récusson, qui en rendit aveu

(1) *Vente Techener.*

(2) *Reg. de l'échiquier de Normandie*, t. VI, f° 93, recto. — *Arch. de S Martin de Pontoise, cote Gisors.*



la même année; mais, peu de temps après, la famille de Ferrières clama ces biens et en rentra en possession, car, en 1461 et 1464, Jean de Ferrières en rendit aveu au cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, qui en fit dresser l'acte de vassalité en son château de Fresnes-L'archevêque.

Jean de Ferrières épousa Jeanne de Tilly, dont il eut Jean et Guillaume.

Pierre de Ferrières, fils de Guillaume, possédait, en 1516, les moulins banaux de Gisors; le 6 août 1526, il donna commission à Jean Coignet pour tenir les écoles.

Françoise de Ferrières, sœur de ce dernier, épousa Ferry d'Aumont, dont elle eut Anne, mariée à Claude de Montmorency.

Geneviève de Montmorency, fille de Claude, porta les fiefs de Bézu et de l'Isle à Gilles de Pellevé, qui en rendit hommage en 1555.

Le 17 février 1570, sieurs et demoiselles de Pellevé, ayants cause de la famille de Ferrières, avaient le droit de nommer à Gisors un précepteur d'école.

Le cardinal Nicolas de Pellevé donna aveu, en 1586, pour le fief de l'Isle à Gisors. Celui-ci fut un des principaux chefs de la Ligue, et mourut de chagrin en 1594, à la nouvelle de la reddition de Paris.

Gisors-l'Isle échut, après 1594, à un neveu du cardinal, Jacques de Pellevé, chevalier, baron de Boury, seigneur de Tourny, l'Isle, etc. Ce dernier fief fut décrété sur lui en 1607, et acheté par le chapitre de Rouen.

C'est alors que l'on voit disparaître, pour faire place au couvent des Carmélites, le manoir seigneurial de l'Isle. Toutefois, les bâtiments de celui-ci existaient encore en 1725, car le 9 juin de cette année-là, les religieuses

carmélites de Gisors rendent aveu de plusieurs maisons, « entr'autres d'un certain lieu couvert d'ardoises, aux deux côtés duquel sont deux tourelles, qui fut anciennement le lieu seigneurial du fief de l'Isle, avec jardin situé à Gisors, rue du Fossé-aux-Tanneurs, qui est aujourd'hui le couvent des dames Carmélites » (1).

A ce précieux document, qui montre si bien en quoi consistait le manoir seigneurial de l'Isle, ajoutons que la contenance de ce manoir était d'un arpent et demi.

Enfin, en 1775, Antoine Quesnel rend aveu à MM. les doyen et chanoines de l'église de Notre-Dame de Rouen, seigneurs du fief, terre et seigneurie de l'Isle de Gisors, sis en cette ville, faubourgs et environs.

C'est le dernier acte féodal concernant cette propriété.

François Sublet, seigneur de Noyers, ministre et secrétaire d'Etat sous Louis XIII, avait une fille, Madeleine, qui, à un ardent amour de Dieu, joignait le désir non moins vif de se consacrer à lui. Ce fut pour lui en procurer les moyens, que l'ami de Richelieu sollicita les Carmélites de Pontoise de venir former un nouvel établissement à Gisors, où quelques dames arrivèrent en effet le 12 octobre 1631.

Le couvent des Carmélites de Gisors était vaste et bien bâti. Une demoiselle de la ville, du nom de Bertrand, posa la première pierre de l'église, dont elle avança beaucoup la construction de ses deniers, et qui fut bénite, le 8 décembre 1665, par Nicolas-Thomas de Saint-André, curé de Gisors, sous l'invocation de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. La façade de ce monument

(1) Charpillon et A. Caresme, *Dict. hist. de l'Eure*, p. 283, col. 2e



rappelle celle de la Cour d'assises d'Evreux. Ce sont, d'ailleurs, les seuls échantillons que l'on rencontre, dans le département, de ce style pompeux mais dégénéré qu'imagina, au XVIIe siècle, l'architecte Barromini, et qui fut importé d'Italie. Le maître-autel, qui avait remplacé, après la Révolution, celui de Notre-Dame de l'Assomption, mutilé à cette époque, et qui est maintenant relégué dans la chapelle des Fonts de l'église paroissiale, était aussi richement orné que magnifique. Le Saint-Sacrement, qui y était perpétuellement adoré, était placé dans un ciboire d'or massif, avec pendentifs de même métal. On lit encore, derrière le chevet de cette ancienne chapelle, l'inscription :

LOVE SOIT
LE TRES SAINT
SACREMENT
DE L'AVTEL

surmontée du cadran solaire que l'on ne manque jamais de rencontrer sur un monument des siècles derniers. Le style de celui-ci part de la bouche d'un soleil d'or, emblème du souverain sous le règne duquel il fut tracé.

En 1678, maître Pierre Bonnefons, ancien missionnaire apostolique en Chine, chapelain de Montagny, était directeur des religieuses Carmélites de Gisors.

A la Révolution, une imprimerie typographique, dont Tubeuf était le propriétaire, s'établit dans les dépendances de ce couvent. Au nombre des ouvrages sortis de ses presses, figurent des *Essais poétiques*, par Pierre-David Lemazurier, de Gisors, un volume in-octavo de 90 pages imprimé en 1796.

Cet imprimeur fit paraître, le 29 février de la même année, le premier numéro d'une feuille publique, inti-

tulée : *Journal des Débats, des lois et du commerce*, avec l'épigraphe : *Jucunda et idonea dicere vitæ*. Ce journal s'imprimait dans la grande salle appelée « le chœur des dames », parce que c'était là que les religieuses assistaient à l'office et le célébraient, et qui est aujourd'hui la salle de l'école communale de filles. Le prix de l'abonnement était, pour 3 mois, de 200 livres en assignats ou de 1 livre 16 sous en numéraire, la feuille prise au bureau ; sinon, on payait 300 livres en assignats ou 2 livres 8 sous en argent. Le rédacteur était « un homme de lettres » dont le nom est resté inconnu. Quelques jeunes gens de la ville fournissaient le journal de poésies, parfois égrillardes. Cette feuille, qui ne vécut que du 10 ventôse au 30 germinal an IV, avait pour distributeur un brave homme à la mine enjouée, à l'allure dégagée et aux quolibets toujours applaudis, Saint-Ouen, concierge de l'Hôtel-de-Ville (1).

L'église des Carmélites a été convertie en salle de spectacle : *avrebbero mai le sante et penitenti virgini que lo abitavano immagginato che le loro celle suonerebbero oggi, non più di feminei gemitu et d'inni divoti, ma di canzone invereconde...*

Naguère on voyait, sous les arcades du cloître, les pierres tumulaires des « religieuses professes de ce monastère, qui de cette vie avaient passé à l'esternelle », et sur les murs du réfectoire, aujourd'hui la salle d'études de l'école communale de garçons, des inscriptions mystiques encadrées de peintures.

Une partie des bâtiments a donc été transformée en

(1) Nous possédons un exemplaire des *Essais poétiques* de Lemazurier, et nous avons vu, aux mains de la famille Mazoyer, de Gisors, tous les numéros parus du *Journal des Débats, des lois et du commerce*.



écoles ; l'autre a été affectée aux services de la mairie, de la justice de paix, de la gendarmerie et du dépôt de sûreté.

Au-dessus des salles de la mairie, on a installé un musée et une bibliothèque.

Dans le premier de ces établissements, le visiteur remarquera : une collection de *Fossiles du calcaire grossier des environs de Gisors*, formée, en 1860, par Foucart, de Montjavoult, et complétée ensuite par le marquis de Guerny et par l'abbé Saint, curé de Vesly ; une *galerie de zoologie*, due à M. Bouchard, de Gisors, et une vitrine de *monnaies anciennes* classées par un autre habitant de la ville, M. Brument.

Parmi les *curiosités* et *antiquités* qui s'y étalent pêle-mêle, en attendant que l'intelligent et habile administrateur du musée et de la bibliothèque, M. le docteur Wilfrid Avenel, médecin en chef de l'hospice et frère de l'écrivain Georges, puisse disposer d'un local plus spacieux et mieux aménagé, nous citerons :

Un *Portrait de Louis XIV*, en tapisserie. Gisors a possédé, au commencement du XVIII[e] siècle, une manufacture de haute lisse. Une délibération, du 20 juin 1703, autorise Jean de Neusse, natif d'Oudenarde, et ayant travaillé plus de dix-huit ans dans la manufacture de Beauvais, à s'établir en cette ville, et à y « tenir manufacture de haute lisse ». En reconnaissance de ce que les officiers de l'hôtel-de-ville n'avaient voulu prendre d'argent pour sa réception et son installation, cet artiste fit présent à la ville du portrait de Louis XIV, en tapisserie. Cette œuvre fut envoyée à Paris pour y faire « une bordure des plus propres et une glace par dessus pour conserver les couleurs ». Cette œuvre, placée, en

effet, dans un magnifique cadre de l'époque, et sous verre, a fait longtemps l'ornement de la cheminée de l'hôtel-de ville de Gisors. C'est, aujourd'hui, une des pièces les plus intéressantes et les plus précieuses du musée de cette ville.

Un *Portrait du P. Bouvet, mathurin de Gisors*, peinture à l'huile par Duchène (1779).

Un *Portrait du P. Bellet,* religieux de cet ordre, par le même.

Des dessins de Boudin père, ainsi que des ébauches de l'un de ses fils, mort à l'âge de 10 ans, et déjà doué d'un remarquable talent pour le dessin.

Un portrait du duc de Penthièvre, dernier seigneur de Gisors, et un autre, en pied, du général de Blanmont.

Le buste, en marbre, de Hazon, par Larchevêque.

Enfin, une copie (plâtre) de la *Judith* de M. Destrées, un sculpteur natif de Gisors.

Dans la bibliothèque, dont la salle est contiguë, nous ne voyons guère à signaler qu'un plan de la ville, de 1744 ; une lettre autographe de Henri IV, qui fit, on se le rappelle, de fréquentes apparitions ici sous la Ligue ; un petit canon, *le Ronfleur*, donné par Mazoyer, un ancien artificier de la ville, et dont les salves ont annoncé la plupart de ces belles fêtes qui, au cours du siècle, ont conservé aux habitants de Gisors leur ancien nom de « Glorieux » ; une voiture minuscule, vrai bijou de carrosserie, qui prouve que Paul Déchouy, auquel on la doit, est aussi habile à l'atelier que désopilant dans ses chansons comiques ; enfin, des livres, mais de ceux que l'on rencontre partout, et dont les titres ne révèlent aucune rareté.

Si, en descendant de ces salles, nous jetons un coup

d'œil dans celle du conseil municipal, nous y remarquerons, appendu à l'une des parois, un bas-relief en pierre, au-dessous duquel on a peint, en lettres gothiques, l'inscription : *Entrée de Philippe-Auguste à Gisors. 1198.* C'est là tout simplement, ainsi que nous l'avons observé au cours de notre visite à l'église, un des panneaux qui décoraient la chapelle dédiée, dans ce temple, au bienheureux fils de Blanche de Castille, et le titre qui conviendrait le mieux à cette œuvre, si l'on tenait à lui en conserver un, serait : *Saint Louis à Damiette.*

Puisque nous sommes à la mairie, pourquoi ne dirions-nous pas un mot de ceux qui s'y sont distingués, soit par une capacité hors ligne, soit par des services exceptionnels rendus à la ville?

Avant 1789, Gisors avait, comme les autres villes et paroisses, des maires, assistés de conseillers ou jurats, désignés sous le nom d'échevins; mais les fonctions de ces magistrats étaient si restreintes, que nous ne pouvons nous étendre longuement à leur égard. Voici leurs noms depuis l'année 1692 :

Huet, lieutenant-général civil du bailliage, 1692;

Bonté, ancien prévôt-vicomtal, lieutenant-général civil et criminel, 2 janvier 1695;

De Villeneuve, lieutenant-général civil et criminel, 1726;

Pantin (Denis), lieutenant-général, 1729;

De Chassaigne, 9 mai 1731;

D'Hostel, procureur du roi au bailliage, 14 décembre 1750;

Bonté d'Apremont, 26 janvier 1769;

Renault (Jean-Charles), avocat, 16 mars 1770. Celui-ci ayant fait planter d'arbres d'agrément une place com-

munale située le long du chemin de Gisors à Bazincourt, la reconnaissance publique donna à cette place le nom de *Cours-Renault ;*

Dubuisson, jurisconsulte, 16 mars 1772;

Geanrot, avocat, 2 novembre 1779;

Six ans plus tard, le 20 décembre 1789, la Constituante rendait un décret qui jeta les fondements du régime municipal en France.

Le premier maire élu sous l'empire de ce décret, par l'asssemblée primaire des électeurs de la ville, fut d'Hostel de Clémont (Louis-Georges-Romain), précédemment avocat et subdélégué de de Maussion, intendant de Rouen. Mais celui-ci ne conserva ses fonctions que six mois environ, du 27 janvier 1790 au 10 août suivant.

Il fut remplacé, à cette dernière date, par Potin de la Mairie (René-Jules), avocat, fils de Potin (Pierre-Nicolas), sieur de la Mairie, valet de chambre de la reine Marie Leczinska, qui lui-même résigna son mandat le 22 novembre de la même année.

Sans doute que ces derniers, choisis, par habitude, dans les rangs de la magistrature et du barreau, avaient peine à concilier avec les principes de l'ancien régime, dont ils étaient imbus, ceux de l'époque. — Ces compagnies seraient-elles, aujourd'hui, moins réfractaires aux idées de progrès? — Toutefois, Potin de la Mairie redevint maire de Gisors, et fut même nommé président de l'administration du canton.

L'abbé Courtois (Henri-Philippe), avocat, exerça ces fonctions du 17 novembre 1790 au 18 avril 1791, époque à laquelle il fut nommé Président du tribunal civil des Andelys. C'était un homme d'une haute capacité.

Mais le plus célèbre des maires de Gisors au siècle dernier, fut Richou (Louis-Joseph), et non Richoux, comme l'ont écrit plusieurs biographes. Celui-ci fut d'abord commis au bureau du receveur des tailles, puis receveur des impositions de la ville de Gisors. Lorsque éclata la Révolution, il était âgé d'environ vingt-huit ans, célibataire, prenait la qualité d'homme de loi, et habitait la maison de la rue Baléchoux portant le n° 3. Les élections municipales de Gisors étant arrivées, le 22 mai 1791, il posa sa candidature aux fonctions de maire de cette ville. Manquant encore de notoriété, et professant d'ailleurs des opinions politiques peu en rapport avec celles d'un certain nombre d'habitants, Richou ne fut nommé qu'au second tour, mais n'en réussit pas moins dans ses visées. Il fut installé, le jour même de son élection, par le conseiller Saunier, dans le discours duquel perçait un esprit d'opposition systématique des moins déguisés. En vain plusieurs conseillers donnèrent leur démission pour mettre en désarroi l'administration du nouvel élu : celui-ci n'en continua pas moins ses fonctions jusqu'en novembre suivant, époque à laquelle il fut nommé Président de l'administration des Andelys. Il donna alors sa démission de maire de Gisors, et la seule vengeance qu'il tira de ses adversaires, fut une allocution chaleureuse dans laquelle il adressait ses remerciements au Conseil municipal.

Dans son nouveau poste, Richou sut vite conquérir, par l'urbanité de ses manières et l'aménité de son caractère, les sympathies de ses administrés, et les élections arrivant pour le renouvellement des membres de *l'Assemblée législative*, il fut envoyé, par le district des Andelys, à la *Convention nationale*. Cette chambre,

dont la session commença le 21 septembre 1792, et finit le 26 octobre 1795, était, comme on le sait, composée de 750 membres, sur lesquels le département de l'Eure en avait fourni 11. Richou, arrivé à cette haute position, quitta les Andelys, et prit domicile à Paris, d'abord rue Clos-Georgeot, puis rue du Faubourg-Saint-Honoré, 28. A la Convention, il resta quelque temps indécis sur le parti qu'il devait prendre, et laissa les fractions de ce grand corps politique se dessiner parfaitement, avant de se prononcer pour aucune. Enfin, il s'attacha au parti de *la Gironde*, et lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention du monarque et son bannissement à la paix. Il parut s'écarter de ce parti en 1793, lorsque, le 2 juin, les sections de Paris vinrent demander d'autorité l'arrestation et l'incarcération des Girondins, car il vota leur incarcération provisoire. Il fut néanmoins, sur la demande du conventionnel Duroi, son collègue de l'Eure, arrêté et emprisonné avec les 73 députés qui rentrèrent à la Convention après le 9 thermidor an II. Beaucoup de personnes furent alors, sur sa demande, rendues à la liberté, et les monuments élevés par *la Montagne* pour constater son triomphe sur *les Fédéralistes* furent détruits. Richou fut ensuite envoyé en mission dans les départements des Haut et Bas-Rhin, où il comprima la terreur. De retour à Paris, il prit plusieurs fois la parole à la Convention sur l'administration, et provoqua une décision de l'assemblée sur les députés mis hors la loi.

Après la session conventionnelle, le 28 octobre 1795, Richou fit partie du *Conseil des Anciens*, composé de 250 membres, travailla d'abord au comité des finances, et fut nommé secrétaire de l'assemblée à la fin de l'année 1796. Il se prononça pour le parti de *Clichy*

contre le *Directoire*. Compris dans la liste des proscrits de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), Dumont (Philippe), du Calvados, l'en fit rayer.

Richou sortit du *Corps législatif* en 1798, et renonça dès lors à la vie politique.

Il mourut maire de Thouars (Deux-Sèvres), vers l'année 1815, sans laisser de postérité;

Vinot (Jean-Jacques), avocat, élu maire de Gisors le 13 novembre 1791, devint ensuite juge de paix au même lieu. Dans ces deux fonctions, il rendit à la ville et à ses concitoyens des services éminents. Nous avons eu occasion, en visitant le cimetière, de lire les vers gravés sur sa tombe par la reconnaissance des habitants;

Fourmont de Boispréaux, maire de Gisors le 17 février 1815, fit construire le parapet de la rue du Fossé-aux-Tanneurs. Il est l'auteur d'un opuscule resté manuscrit, et déposé à la bibliothèque de Rouen, sous le titre : *Traits d'histoire concernant la ville de Gisors et places voisines sous les ducs de Normandie, rois d'Angleterre.* Nous en avons payé cher une copie que nous céderions à très bon marché;

Potin de la Mairie (Nicolas-René), l'auteur des *Lettres sur Gisors*, auquel, l'année de son décès, nous avons consacré, dans les colonnes du *Vexin*, une notice biographique, succéda à de Boispréaux, le 31 décembre 1819;

Cartier (Pierre-Nicolas-Constant-Amand), maire en 1834, se signala par sa philanthropie;

Rouget (Jean-Ambroise), remplit les fonctions de maire de Gisors, depuis le mois de juin 1835 jusqu'à l'époque de la Révolution de 1848, et fut pendant trente ans, de 1827 à 1857, membre du Conseil d'arrondissement des

Andelys. Ses services lui valurent, en 1841, la croix de la Légion d'honneur;

Thierry (Amand-Casimir), qui fit aussi partie du Conseil d'arrondissement, lui succéda en 1848. Ce dernier fit faire, dans la ville, de nombreux et importants travaux. C'est lui qui agrandit l'ancienne place Caroline et l'orna de la statue du général de Blanmont, qui créa, dans l'enceinte du Château, un jardin public, qui dota les rues du Bourg et de Cappeville de ces larges et beaux trottoirs que ses successeurs ont eu l'heureuse idée d'étendre aux autres quartiers, qui dégagea le grand portail de l'église, élargit la rue de Saint-Ouen à son entrée, et celle de Saint-Gervais sur toute sa longueur, construisit le nouvel hospice et fonda le musée et la bibliothèque. Enfin, c'est à lui que Gisors est en grande partie redevable du renom que lui ont valu ses fêtes. Qui ne se souvient, ou n'a été bercé par le récit de toutes celles, plus brillantes les unes que les autres, par lesquelles s'est signalé cet administrateur?

Vinot de Préfontaine, Davillier (Edouard), Regnault (Jacques-Alphonse) et de Nayville (François-Auguste), ont, à diverses époques, et pendant des laps de temps plus ou moins longs, exercé par intérim les fonctions de maire de Gisors. C'est sous l'administration du dernier qu'eurent lieu le percement des rues de l'Hospice et Boullenger, et l'installation du musée et de la bibliothèque dans les salles de la mairie, par lui aménagées à cet effet.

Mais nous touchons à une époque où nous fûmes nous-même quelque peu mêlé aux affaires municipales de Gisors, et le visiteur comprendra que nous laissions à d'autres le soin d'en parler.

Le corps-de-ville, ou ancien conseil municipal de

Gisors, se réunissait au beffroi, que l'on appelait « la Tour-de-l'Horloge », et qui était situé, comme nous l'avons dit, sur le pont de l'Epte, au bas de la rue du Bourg. Avant d'être installée dans l'ancien couvent des Carmélites, cette assemblée tint quelque temps ses séances dans les dépendances de l'ancien presbytère situé au nº 27 de la rue Dauphine.

Au cours de cette promenade à travers les salles du musée et de la bibliothèque et celles de la mairie, le visiteur n'aura pas été sans remarquer les armes de la ville, reproduites à plus d'un endroit. Ce serait peut-être ici le lieu d'en retracer l'origine.

Rappelons d'abord qu'elles étaient *de gueules, à la croix engrêlée d'or, surmontée du millésime 1188 ; au chef d'azur, semé de trois fleurs de lys d'or*, le tout surmonté : d'abord *d'une couronne comtale,* puis *d'une couronne ducale.*

Ces armes rappellent les principales phases, et les plus glorieuses, de l'histoire de Gisors.

Le rouge ou, en termes de blason, « le gueules » nous reporte à l'époque des comtes du Vexin, seigneurs primitifs de Gisors, dont cet émail formait le fond de l'écu. D'autres pourraient y voir une réminiscence de la fameuse oriflamme de Saint-Denis, qu'avaient l'honneur de porter ces barons, lorsque le roi s'en faisait précéder. C'est sous leur domination, et grâce à la piété généreuse de l'un d'eux, de Gautier III, que le domaine de cette ville fut démembré en faveur de la cathédrale de Notre-Dame de Rouen, et divisé en deux grands fiefs dont les propriétaires reconnurent, dès lors, pour suzerains, d'un côté l'archevêque, et de l'autre le roi.

Sur ce champ de gueules se dessine « la croix engrêlée d'or » ou la croix d'or dentelée dans le goût du XIIe siècle — voir la Croix-Percée érigée sur les confins de l'ancienne seigneurie de Neaufles, sœur et voisine de celle de Gisors, — qui rappelle un fait non moins mémorable, la prédication de la troisième croisade, faite à Gisors par Guillaume de Tyr, en 1188, ainsi que le porte le millésime inscrit au-dessus.

Dans la trêve conclue, au mois de mai 1200, au château du Goulet, entre Philippe-Auguste et Jean-Sans-Terre, Gisors, c'est-à-dire la partie de cette ville, sur laquelle s'exerçait la suzeraineté du roi, fut assigné en dot à Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1254.

Par un acte du 2 août 1359, le dauphin Charles, régent du royaume, céda à Blanche d'Evreux ou de Navarre, veuve de Philippe de Valois, pour lui former une constitution de douaire, en remplacement du comté de Meulan, qu'elle tenait à ce titre, la ville de Gisors, excepté la ville et le « châtel » (1).

Enfin, pendant la domination anglaise, et en vertu de lettres du 18 décembre 1423, Gisors et les autres terres et seigneuries qu'avait autrefois tenues la reine Blanche, furent baillés à Catherine de France, femme du roi Henri V, pour 10,000 livres de son douaire.

Mais les armoiries de Gisors n'y gagnèrent ni une fleur de lys, ni un léopard.

Il n'en fut pas de même en 1528, lorsque François Ier érigea le domaine de Gisors en comté, pour le donner, avec d'autres terres et seigneuries royales, Chartres et Montargis, et une soulte de 250,000 écus d'or, à Renée

(1) *Trésor des Chartes*. J. 358. Reines. 1re layette, n° 1.

de France, sa cousine, en compensation du duché de Bretagne, que lui réclamait celle-ci : cette ville put alors surmonter ses armes *d'une couronne comtale.*

Née à Blois, le 25 octobre 1510, Renée de France était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Après avoir été demandée en mariage par Charles d'Autriche, prince des Pays-Bas, en 1515, et par Joachim, marquis de Brandebourg, elle finit par épouser, le 30 juillet 1527, Hercule d'Est, II[e] du nom, duc de Modène, Reggio et Ferrare. La duchesse de Ferrare, que nombre de personnes ne connaissent que par la cavalcade donnée ici, le 22 mai 1879, pour figurer la prise de possession de son comté de Gisors (1), s'adonna à l'étude des lettres et des sciences. Ayant embrassé la religion protestante, elle offrit à un grand nombre de ses coreligionnaires une retraite dans son château de Montargis. Le duc de Guise, qui considérait ceux-ci comme des factieux, l'ayant sommée de les expulser de son domaine ou de les lui livrer, elle lui fit faire cette fière réponse : qu'elle ne les lui livrerait point, et que s'il assiégeait son château, elle se mettrait la première sur la brèche pour voir s'il aurait la hardiesse de tuer la fille d'un roi de France. Plus tard, elle parla aussi fermement en faveur du prince de Condé, lorsqu'il fut arrêté; mais elle se brouilla avec lui lors de la guerre qu'il soutint en France en faveur des Protestants. Elle mourut cependant dans la religion de Calvin, le 12 juin 1575, en son château de Montargis, à l'âge de soixante-cinq ans. Elle eut une fille, Anne d'Est, qui naquit en 1531.

A l'exemple de leur comtesse, un certain nombre d'habitants de Gisors abjurèrent le catholicisme pour em-

(1) V. le journal *Le Vexin*, n° du 29 mai 1879.

brasser la doctrine de Calvin. Malheureusement, quelques-uns furent victimes des persécutions qui ne manquent jamais de sévir contre les partisans des nouveaux dogmes. En 1534, un maitre d'école, natif de cette ville, Jean Cotin, voulut jouer le rôle de Jean Leyde, et, par mille contorsions, persuader qu'il était inspiré. Il alla prêcher et faire le prophète dans le Roumois, qui lui fournit des prosélytes. Il fut arrêté et conduit à Rouen, où on lui fit son procès. Condamné, selon la coutume barbare de ce temps, à être brûlé vif, il fut exécuté place du Marché-aux-Veaux de cette ville, à l'endroit même où, cent trois ans auparavant, avait péri notre glorieuse Jeanne d'Arc. Pendant qu'on le brûlait, deux de ses disciples, les frères Pollet, expiaient sur le gibet, à côte de son bûcher, le crime de l'avoir suivi (1). Mais des cendres des martys renaissent toujours des hommes ayant la même foi qu'eux, et les progrès du protestantisme n'en furent pas arrêtés à Gisors, où la duchesse de Ferrare avait fondé un oratoire dans lequel elle en faisait enseigner les maximes. En vain, le 8 juin 1562, le religieux jacobin Pierre Neveu, de l'ordre de saint Dominique, se fit-il délivrer, par le cardinal Hippolyte de Ferrare, une dispense, à l'effet de remplir dans cette ville les fonctions curiales, et de s'y opposer à l'établissement du protestantisme : il ne réussit qu'à faire fermer le nouveau temple, sans pouvoir extirper le germe de la religion naissante.

A partir d'un voyage que fit à Gisors, le 25 novembre 1555, le roi de France Henri II, le blason de cette ville porta en chef les armes de la maison de France. Voici,

(1) Gautier de Sibact ou Sibait. *Varrations de la Monarchie française*, édit. de 1765, p. 108.



d'après une vieille chronique dont nous allons donner un extrait, et à laquelle nous laisserons toute la saveur de sa simplicité et de sa naïveté, à quelle occasion :

« J'ai lu en un ancien registre escript à la main de Jehan Polet, cliqueteur des trespassés en nostre ville de Gisors, qui, pour un simple bourgeois, avait cette adresse (que n'ont pas plus qualifiés et plus scavants que luy) d'écrire en un sien papier journal tout ce qui se passait de plus signalé de son temps, soit dans son pays ou d'ailleurs. Il remarque donc qu'un jour de lundy, feste de sainte Catherine, l'an de nostre Seigneur mil-cinq-cent-cinquante-cinq, le roy Henri second, fils de François premier, fit son entrée solennelle en sa ville de Gisors. Le bailly présenta à sa Majesté très-chrétienne, au nom de ses fidelles sujets et cordiaux serviteurs, un cœur d'or massif attaché au milieu d'un croissant, avec la devise de ce prince en ces termes : *Donec totum impleat orbem.*

« A cette arrivée, on répara toutes les rues de la ville. Toute la bourgeoisie alla en armes au-devant. Entre les bourgeois qui estaient sous les armes, le roy prit plaisir de voir douze bourgeois quatre à quatre en trois rangs, d'une rare haulteur, et passant le commun des aultres hommes en force et adresse : quatre portaient sans fourchettes des arquebuses à croc, qu'ils tiraient sans balles, et s'en servaient plus aisément que des mousquetaires n'eussent fait, appuyés sur leurs fourchettes; quatre avaient de grandes espées à deux mains, qui firent merveilles au jeu de l'escrime, et quatre aultres portaient des piques d'une longueur extraordinaire, qui en jouaient et firent mille souplesses devant Sa Majesté et toute sa suite, qui y prirent un singulier plaisir.

« Après les harangues faites par les eschevins et les officiers du roy, le curé avec son clergé attendait le roy à la porte de la ville, et, après l'avoir humblement salué, commença de chanter les antiennes jusques à la porte de l'église, le roy et sa suite suivant, jusqu'à l'entrée de l'église. Après lui avoir fait baiser la croix et donner de l'eau bénite, il fit un petit discours éloquent sur l'ancienne et bonne affection des habitants de la ville de Gisors au service du roy, et les pertes que nos ancêtres avaient souffertes pour s'estre toujours rangés du côté de leur souverain légitime le roi de France, etc.

« Le roy dict qu'il estait d'avance informé de la fidélité et zèle de Gisors au bien de son service, et pour obliger les habitans à continuer de bien en mieux : qu'il voulait que dores en avant le chef des armes fût *d'azur à trois fleurs de lys d'or*. Le curé, au nom de toute la ville, remercie très humblement le roy de cet octroy et honneur que Gisors recevait de ses mains libérales. »

Par lettres-patentes du 8 février 1556, le comté de Gisors fut donné en apanage à François de France, père de Charles IX ; mais il ne le conserva pas longtemps, car le roi le lui retira en 1569 pour le restituer à Anne d'Est, fille de Renée de France et du duc de Ferrare.

Celle-ci avait contracté, le 4 décembre 1549, un premier mariage avec François de Lorraine, l'un des plus illustres capitaines des temps modernes, qui fut assassiné à l'âge de quarante-quatre ans, devant Orléans, dont il faisait le siège, par Poltrot de Méré, et en 1566, épousé en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Génevois, marquis de Saint-Sorlin, gouverneur du Lyonnais, du Dauphiné, etc., également connu par sa vaillance et ses hauts faits militaires, et décédé à Annecy,

le 15 juin 1585. Anne d'Est, comtesse de Gisors, mourut elle-même le 17 mai 1607, dans sa soixante-seizième année.

De son union avec Jacques de Savoie, elle eut Charles-Emmanuel et Henri. Ce dernier, né à Paris le 2 novembre 1572, porta le nom de marquis de Saint-Sorlin jusqu'à la mort de son frère, arrivée en 1595. Henri de Savoie, Ier du nom, duc de Nemours, Génevois, Chartres, Aumale, comte de Gisors, etc., eut pour parrain le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, et pour marraine la reine de Navarre. En 1588, le duc de Savoie lui confia la conduite de son armée, avec laquelle il prit Carmagnole, Salurce, etc. S'étant engagé avec les princes de Lorraine dans le parti de la Ligue, en 1591, il fit la guerre en Dauphiné, dont il eut depuis le gouvernement. En 1596, il se réconcilia avec Henri IV, assista la même année aux Etats de Rouen, et en 1597 au siège d'Amiens. Mort à Paris le 10 juillet 1632, il fut enterré à Annecy.

Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, Genevois, Aumale, comte de Gisors, marquis de Saint-Sorlin, succéda en 1632 à Henri de Savoie Ier du nom, duc de Nemours, son père. Il épousa à Paris, le 11 juillet 1643, Elisabeth de Vendôme. Cette princesse était fille de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine. César était fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Louis XV descendait de cette famille par Adélaïde de Savoie, sa mère, qui était petite-fille d'Elisabeth de Vendôme, duchesse de Nemours, d'Aumale, comtesse de Gisors, etc. Elisabeth était sœur de François de Vendôme, duc de Beaufort, surnommé le *Roi des halles*. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, comte de Gisors, fut tué en duel à Paris, le 30 juillet 1652, dans sa vingt-huitième

année, par le duc de Beaufort, son beau-frère. Ces deux seigneurs prirent une grande part dans les guerres de la Fronde, qui durèrent de 1647 à 1653.

Elisabeth se fit rendre compte, le 24 juin 1660, des recettes et dépenses de son comté de Gisors, par Bordeaux, son intendant :

La recette était de 5,300 livres,

Et la dépense de 1,387 livres, un sou deux deniers.

Cette pièce existe en original à la bibliothèque de la ville.

Cette duchesse mourut de la petite vérole à Paris, en l'hôtel de Nemours, le 19 mai 1664, à l'âge de cinquante ans, et fut inhumée dans le monastère des filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine.

Henri II de Savoie, fils de Henri Ier, duc de Nemours, qui naquit en 1625, prit la qualité de marquis de Saint-Sorlin et de Saint-Rambert. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut, en 1651, avant d'avoir reçu ses bulles, nommé à l'archevêché de Reims, créé duc et pair de France et présida l'assemblée générale du clergé. La mort de Charles-Amédée, son frère, arrivée en 1652, lui donna l'occasion de rentrer dans le monde. Pendant la minorité de Louis XIV, il s'engagea dans le parti de la Fronde. Il épousa à Trye-Château, le 22 mai 1657, Marie d'Orléans-Longueville, née à Paris le 16 mars 1625, fille de Henri II d'Orléans-Longueville, et de Louise de Bourbon-Soissons, sa première femme. Henri II de Savoie, comte de Gisors, mourut sans postérité, à Paris, le 14 janvier 1659.

Sa veuve laissa des *Mémoires* estimés pour leur style et pour leur fidélité, qui furent imprimés à Cologne en

1659. Cette princesse avait refusé de suivre Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, sa belle-mère, qu'elle n'aimait ni n'estimait, dans le champ des intrigues de la Fronde : ces dames n'avaient qu'un seul point de ressemblance, l'amour des lettres. Marie mourut à Paris, le 16 juin 1707, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Par donation entre-vifs, elle abandonna Chaumont et Trye au duc de Luynes qui les vendit, en mars 1737, au prince de Bourbon-Conti, lequel en laissa la jouissance viagère à Charles de Bourbon, comte de Charolais, si connu pour la férocité de son caractère. Quant au comté de Gisors, il fit, comme les autres propriétés provenant de son mari, retour à la couronne.

Louis XIV réunit, en 1710, la seigneurie de Gisors, de Vernon et des Andelys, sous le titre de vicomté, pour en former l'apanage de Charles de France, duc de Berry, son petit-fils. Mais celui-ci n'en jouit que quelques années, car il mourut le 24 mai 1714, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans.

Par contrat passé devant les notaires du Châtelet de Paris, le 2 octobre 1718, Louis XV, qui était rentré en la possession de Gisors, le céda en échange à Charles-Louis-Auguste Fouquet, contre le comté de Belle-Isle-en-Mer. Sur la demande de celui-ci, le comté de Gisors fut érigé, en 1742, en duché, et en 1748, en duché-pairie.

La *couronne comtale* qui surmontait les armes de cette ville, fut dès lors remplacée par une *couronne ducale.*

Le fils du maréchal de Belle Isle, connu dans l'histoire sous le nom de comte de Gisors, fut tué, en 1758, à la

bataille de Creveld, à la tête de son régiment. Voici ce qu'il écrivait à son père, le duc de Gisors, au moment de mourir :

« Je suis expirant, mon cher papa, ne pleurez pas ma mort; j'ai repoussé trois fois l'ennemi, avec le corps que j'avais l'honneur de commander. Ah ! si je pouvais vous embrasser encore... » La mort ne lui permit pas d'achever sa phrase. En lui s'éteignit la postérité du surintendant Fouquet. Duclos, dans ses *Mémoires*, dit que la mort du comte de Gisors, tué à l'âge de vingt-six ans environ, fut une perte nationale.

Trois ans après, le 26 janvier 1761, le duc de Gisors mourait de chagrin, laissant au roi tous ses biens de Normandie.

Louis XV céda, le 19 mars 1762, le duché-pairie de Gisors au comte d'Eu, en échange de la principauté de Dombes.

Celui-ci meurut le 18 juillet 1775, laissant sa succession à son cousin Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui prit possession de Gisors au mois d'août de la même année, et y fut reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dus. C'est à ce dernier seigneur, dont la générosité envers les villes du duché de Gisors était inépuisable, que l'on doit notamment les promenades publiques et les halles. Une rue de la ville, celle qui va de la place de Blanmont au château, porte son nom, et le musée conserve pieusement un de ses portraits.

Tel est le blason que six siècles ont fait à Gisors, et l'on peut ajouter que peu de villes en possèdent un aussi ancien et aussi beau.

La « rue du Fossé-aux-Tanneurs », qui part de la place du Marché-au-Poisson pour aboutir à la rue de Paris, indique assez, par son nom, ce qu'elle était à son origine : le siège d'une industrie qui utilisait, pour ses besoins, les eaux baignant l'enceinte du bourg, qu'elle côtoyait sur toute sa longueur. Le touriste ne manque pas de s'y arrêter devant la maison portant le numéro 20, dont l'étage est entièrement couvert de délicates sculptures sur bois, datant de la première moitié du xvie siècle. La frise représente des bourgeois et des bourgeoises « s'esbaudissant » sur les bords de l'Epte. Les personnages portent le costume du temps, et dans la transparence des eaux, coulant entre des rives fleuries, se meut un banc de ces truites dont la chair saumonée est si appréciée des gourmets. Au-dessus du rez-de-chaussée se lit l'inscription, gravée au simple trait :

O SALVTARIS HOSTIA

précédée et suivie des noms du Christ et de sa mère :

JESVS MARIA

Dans la rue « Baléchoux », qui part du même point et débouche dans la rue de Saint-Ouen, longée, sur tout son parcours, par le ruisseau Picard, nous ne voyons à signaler que les épis de plomb qui ornent la toiture d'un pavillon Louis XIII, jadis occupé, comme nous l'avons dit, par le conventionnel Richou, qui ont malheureusement souffert du temps, et, plus encore, de la rapacité des couvreurs.

La « rue Boullenger », récemment percée pour mettre en communication ses deux voisines, les rues Baléchoux

et de l'Hospice, a reçu le nom — et c'était justice, — d'un bienfaiteur de l'église, de l'hospice et de la ville. Par son testament, François Boullenger, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, et natif d'Authevernes, en reconnaissance de ce que, dans sa jeunesse, dépourvu de moyens pécuniaires, il avait été instruit aux frais et par la charité de l'abbé Mignot, d'abord desservant de cette paroisse, puis curé-doyen de Gisors, légua 100,000 francs à partager entre ces trois administrations.

Enfin, la » rue de l'Hospice », qui va du quai aux Tanneurs à cet établissement, ne semble avoir été ouverte que pour en dégager la perspective. Si la grande construction, laide et bête, que l'on vient d'édifier sur la droite de cette rue, a eu pour but contraire de gâter cette perspective, nous devons reconnaître qu'elle n'y a que trop réussi.

XIII

LES RUES DE PARIS, DE SAINT-OUEN ET DES FONTAINES OU DES RÉCOLLETS — L'HOTEL-DIEU ET L'HOPITAL-HOSPICE. — LES ANNONCIADES. — LES URSULINES. — LE PRIEURÉ DE SAINT-OUEN. — LES RÉCOLLETS.

La « rue de Paris », qui fait suite à la rue Dauphine et se continue jusqu'au Pont-Doré, s'appelait autrefois « rue Saint-Antoine », dénomination qu'elle dut emprunter à l'Hôtel-Dieu primitif de Gisors, également connu sous le nom « d'hôpital Saint-Antoine ». Une maison de cette rue, qui était contiguë à cet établissement, montre encore une image de ce saint, en l'honneur duquel, tous les ans, le jour de sa fête, les membres de la confrérie établie sous son nom allumaient là un feu de joie.

« L'hôtel-Dieu » était situé dans l'île Lebon, bornée par les eaux du Fossé-aux-Tanneurs, le bras de l'Epte qui passe sous le Pont-aux-Danois ou des Renfermés, et la rivière d'Epte, qui longe toute la rue de Paris. Sa situation, comme son nom, font conjecturer que c'était, dans l'origine, une *maladrerie*. D'une part, ces maisons étaient

toujours bâties dans des endroits isolés ; on sait, d'un autre côté, qu'à différentes époques, par suite de la mauvaise nourriture que prenaient les peuples pendant les famines, la France fut affligée d'une maladie épidémique désignée sous le nom de *mal des ardents* ou de *feu de saint Antoine*, qui, dit Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, « brûlait petit à petit, et consumait sans qu'on pût y remédier ». Les malheureux qui en étaient frappés étaient soignés dans des maladreries spéciales, en dehors des villes. Si l'on en croit Rabelais (livre II, chapitre 30), on peignoit sur les murailles « le feu de Sainct-Antoine » afin que les passants n'en pûssent approcher.

Quoi qu'il en soit, cette maison existait avant 1200 : d'un côté, Hersan dit avoir trouvé une note d'après laquelle Philippe-Auguste aurait, en 1194, organisé le bailliage de Gisors, et autorisé les habitants de cette ville à fonder un conseil municipal composé d'un maire et de six échevins « et un hospice dans l'île Lebon, rue de Paris » ; (1) de l'autre, on rapporte qu'en 1198, après sa chute dans l'Epte, ce prince fonda là, en actions de grâces de sa délivrance, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié.

Sans tenir compte de ces précédents ou plutôt sans les connaître, on en a attribué la fondation à Saint-Louis. On lit même dans une lettre de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, approuvant son établissement, que cette maison reconnaît Saint-Louis pour son fondateur : *Quod agnoscit fundatorem gloriosum sanctum Lodovicum*. Cependant, rien n'est moins po-

(1) *Hist. manuscr. de la ville de Gisors*, p. 116 et 229.

sitif. Robert Denyau, curé de Gisors, auteur d'une histoire de cette ville, écrite vers 1660, et malheureusement restée manuscrite, fait justice de cette opinion erronée : « L'Hôtel-Dieu de Gisors, dit-il, n'est point de fondation royale, ni un ouvrage de Saint-Louis, parce que tous les hôpitaux que Saint-Louis a fondés, comme à Vernon, Pontoise et Compiègne, sont sans comparaison plus magnifiques, et qui plus est, parce qu'on ne trouve aucun héritage donné par ce pieux monarque audit hôpital ».

La première pièce authentique concernant l'Hôtel-Dieu, est une charte de Philippe-le-Bel donnée à Gisors en septembre 1288, et par laquelle ce souverain, afin d'augmenter les revenus de cette maison, lui octroie un marché ou foire qui se tiendra tous les ans, le jour de Saint-Laurent, dans les prairies de la ville (à Vaux), et dont tous les droits, coutumes et profits seront perçus à son avantage.

Cet établissement, déjà « de garde royale », *in guardâ nostrâ*, dit le signataire, était alors desservi par des frères et des sœurs. Il n'est point question, dans cet acte, de donations faites par les rois de France, prédécesseurs de Philippe-le-Bel. C'est une nouvelle preuve que Saint-Louis n'a contribué en rien à la fondation de cet hospice ; il semble que, s'il en était autrement, le petit-fils du pieux monarque n'eût pas manqué de le rapporter.

On voit, à la lecture de cette pièce, qu'il s'agit d'un *hospice*, et non d'une *maladrerie*. Pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis sa fondation jusqu'à l'année 1288, cette maison avait donc dû changer de destination. Ce fait s'explique facilement, non par la

disparition de la lèpre, — deux siècles plus tard, elle faisait encore de nombreuses victimes sur notre sol, — mais par l'établissement, en 1210, d'une autre *maladrerie* au lieu qui en a reçu le nom de Saint-Lazare.

Pendant les guerres presque continuelles entre les Français et les Anglais, dont notre pays fut le théâtre dans les XIIIe et XIVe siècles, cet hospice fut sans doute d'un grand secours pour soigner les blessés.

Nous voyons, en 1422, Henri V, roi d'Angleterre et alors maître de Gisors, donner à cette maison le droit d'avoir et de prendre dans la verderie de Longchamps et le Buisson-Bleu, « bois tant pour édifier que pour chauffer, et panage pour toutes bestes, excepté chèvres » : acte qui fut confirmé par tous les rois de France qui se succédèrent depuis Henri II jusqu'à Louis XIII.

L'hôpital Saint-Antoine fut presque entièrement détruit, au mois de mars 1519, lors d'un ouragan terrible qui déracina une partie des arbres de la forêt composant le le territoire des Sept-villes-de-Bleu. La chapelle dut à sa solide construction de rester debout. On a la preuve qu'elle existait encore en 1575, par une lettre de Henri III au bailli de Gisors, l'informant qu'il donne la provision de cette chapelle, devenue vacante par suite du décès d'un nommé Bertin Drouet, à Me Mathurin Desmarest, clerc-diacre de Rouen.

Les revenus de la maison ne permettant pas de faire face aux dépenses d'une reconstruction, elle fut presque abandonnée. Les sœurs qui la desservaient n'en continuèrent pas moins de donner leurs soins aux pauvres ; mais devant l'insuffisance des bâtiments, il ne s'en présenta pas d'autres pour les remplacer, de sorte que les

malades se trouvèrent bientôt privés de tout secours.

Les choses ne pouvaient rester en ce fâcheux état. Le 4 juin 1575, les principaux habitants de la ville se réunirent devant Me Pierre Bertault, lieutenant au bailliage, pour aviser au meilleur parti à prendre. Il fut résolu, dans cette assemblée, que l'hospice serait transféré dans l'endroit où plus tard s'établit le couvent des Annonciades, que la ville prendrait à sa charge les frais de sa réédification, et que l'on ferait les démarches à l'effet d'obtenir des religieuses pour pourvoir au service intérieur.

La situation étant des plus pressantes, on s'occupa d'abord de cette dernière résolution. On s'adressa aux religieuses de la maladrerie de Sainte-Marguerite, entre Trye-Château et Gisors, qui consentirent à envoyer deux des leurs, les sœurs Françoise et Marie du Bois, que l'on installa au commencement de l'année 1577. Ces religieuses étaient du tiers-ordre de Saint-François, congrégation qui, tout en soumettant ses membres à certaines pratiques et à l'observance d'une règle, ne les obligeait pas à prononcer des vœux, ni à renoncer au monde. Lorsquelles furent arrivées, on dut songer à approprier à sa nouvelle destination la maison qui avait été choisie. Les habitants, à la suite d'une autre réunion, présentèrent au roi Henri III, le 23 octobre 1577, une requête pour obtenir l'autorisation de réédifier l'hôpital, et de le faire desservir par des sœurs de Saint-François : elle leur fut accordée par lettres-patentes du 23 décembre de la même année. Ceux-ci durent également s'adresser au général de l'ordre des Frères Mineurs, sous l'obédience duquel les religieuses de Saint-François étaient placées, et obtinrent pour réponse une lettre du

R. P. Christophorus, en date à Paris du 20 mai 1578. D'après cette lettre, ces pieuses filles avaient pour mission « de servir les femmes pauvres infirmes », et « d'instruire dans les bonnes mœurs les filles des citoyens de la ville », sans toutefois manquer « de vaquer au service divin, ainsi que l'exigeait le devoir de leur profession ». La lettre du P. Christophorus portait aussi : « Voulons que s'il se présente quelques filles aptes à remplir les mêmes fonctions que celles auxquelles elles se sont consacrées (sœur Françoise et Marie du Bois), et appartenant à la religion qu'elles professent, elles puissent les admettre, après, toutefois, avoir demandé par avance notre assentiment ou celui du R. P. Provincial de la province parisienne, comme il est d'usage de procéder en pareille occurence pour la réception des novices ». Or un acte de l'assemblée de ville, du 20 septembre 1581, autorise Anne Mahaut, fille de Jean Mahaut, seigneur de Thierceville, prévôt vicomtal de Gisors, à faire profession de vœux à l'hôpital pour y servir les pauvres avec les religieuses de l'ordre de Saint-François.

La nouvelle fondation fut également soumise à l'approbation de l'archevêque de Rouen. C'est seulement en 1585 que ce prélat donna ses lettres de confirmation. « Nous l'approuvons et confirmons, dit-il, à la condition cependant que ni les religieuses du dit hôpital, ni leur père confesseur ne s'approprient quoi que soit qui puisse amoindrir ou diminuer les droits du curé de Gisors et notre propre droit archiépiscopal ».

Ainsi qu'ils s'y étaient engagés, les habitants, aidés probablement des libéralités des comtes de Gisors, firent élever les constructions nécessaires au service de leur

hôpital. La chapelle, qui était assez vaste, vient d'être démolie pour faire place à la maison portant le numéro 10; sur sa voûte lambrissée, toute parsemée d' L couronnées et d'étoiles d'or, nous avons encore pu lire la date de son achèvement : 1590.

C'est alors qu'on l'appela « Hôpital Saint-Louis ». Il est probable que le corps de justice de la ville, qui avait beaucoup contribué à son rétablissement, lui imposa ce nom, qui était celui de son patron. On lit, en effet, dans un mémoire publié en 1660, et cité par P. de la Mairie et Hersan, que « le corps de justice de la ville de Gisors, par dévote et fidèle reconnaissance, a pris d'ancienneté saint Louis pour son patron. Tous les ans, d'après le P. Duplessis, le jour de la fête de ce saint, il y avait procession suivie d'une messe solennelle. Une statue du pieux monarque fut même placée au-dessus de la porte intérieure de la chapelle, avec cette inscription, tirée d'Isaïe : « *Erunt reges nutritii tui* ».

De 1431 à 1535, les mainlevées de chauffage, les plus anciens titres que possède l'hospice, sont toutes accordées « au maître, au maître gouverneur et administrateur, au maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu », et de 1535 à 1547, « à l'administrateur de l'Hôtel-Dieu »; en 1577, enfin, une requête est encore présentée au grand-maître des eaux et forêts, par Toussaint Robert et Jean Thierry, bourgeois de Gisors, comme « administrateurs de l'Hôtel-Dieu ». Mais en cette même année intervinrent des lettres-patentes de Henri III, par lesquelles, sur la demande des habitants, le roi donne aux religieuses du tiers-ordre de Saint-François l'administration de l'hospice et tout le revenu qui en dépend, sans que personne autre qu'elles puisse s'en entremettre;

d'un autre côté, Louis XIII, par d'autres lettres-patentes en date à Paris du 30 novembre 1618, confirma aux religieuses commises à l'administration de l'Hôtel-Dieu de Gisors, « de fondation royale », les usages, droitures, coutumes et chauffage dans la forêt de Lyons, au Buisson bleu.

Cependant, les habitants de Gisors, qui avaient dû s'imposer d'assez grands sacrifices pour leur hospice, n'en jouirent pas longtemps, et bientôt il leur fallut en faire de nouveaux. On se rappelle que les religieuses qui vinrent en cette ville pour y soigner les malades à l'Hôtel-Dieu faisaient partie de la maladrerie de Trye-Château. Or, en 1611, les sœurs qui restaient en cette maison, soit que leur mission de dévouement fût devenue inutile dans ce lieu ou pour tout autre motif, l'abandonnèrent pour venir rejoindre leurs compagnes établies à Gisors. C'était le temps de la réforme des couvents. Le père Provincial des Cordeliers de l'Observance étant venu visiter ces religieuses et voyant là une nouvelle communauté à établir, qui lui ferait le plus grand honneur, ne manqua pas de les engager fortement à prononcer des vœux de clôture. Elles n'y étaient déjà que trop disposées : la duchesse de Longueville, dame de Gisors, avait projeté de les faire passer sous l'obédience des Récollets, et la perspective de se soumettre à de nouveaux directeurs effarouchait ces bonnes filles, qui, d'ailleurs, « lasses, dit le P. Duplessis, de l'office de Marthe, n'envisageaient plus avec satisfaction que celui de Marie ». Elles acceptèrent de grand cœur, mais pour cela, il leur fallait changer de règle et d'habit. Le zèle du P. Provincial ne s'arrêta pas à cette difficulté; il fit venir, le 16 août 1621, du monastère de Saint-Eutrope

de Chanteloup, près Montléry, quatre religieuses *Annonciades*, qui furent chargées de mettre la réforme dans le nouveau couvent, et l'année suivante, les sœurs de Saint-François prononcèrent des vœux et prirent le voile sous leur institut. Par une bulle en date du 16 novembre 1629, le pape Urbain VIII approuva leur résolution. Les religieuses, en se renfermant, abandonnèrent naturellement le soin des pauvres et des malades, et Gisors dut songer à établir un nouvel hospice. On s'explique difficilement aujourd'hui comment la ville, qui avait fait bâtir cette maison de ses deniers, fut obligée de l'abandonner à une communauté qui ne pouvait prétendre à aucun droit sur sa propriété. Le fait n'en existe pas moins, car on voit, en 1633, les administrateurs de l'ancien hôpital acquérir, « des charités de la ville », un terrain, près de l'église, pour y transférer cet établissement. Les nouvelles Annonciades firent plus : ayant résigné les charges de l'hospice, elles n'en voulurent pas moins conserver les droits qui y étaient attachés, et il fallut un procès qui leur fut intenté, l'année suivante, devant le bailli de Gisors, par Jean Lefebvre, l'un des administrateurs, pour les obliger « à quitter, au profit de l'Hôtel-Dieu, la libre jouissance du droit de chauffage lui appartenant dans le bois du Buisson de Bleu ».

Les constructions sur le terrain nouvellement acheté étaient à peine élevées que des difficultés d'un autre ordre surgirent. En 1643, le grand aumônier de France, de qui dépendaient toutes les anciennes maladreries, donna celle de Saint-Lazare, ainsi que l'Hôtel-Dieu, à une demoiselle Marie de Montsors, pour y établir des religieuses trinitaires. Cette fille, qui « joignoit à l'esprit de dévotion quelque talent pour l'intrigue », obtint éga-

lement des lettres de provision du roi. Dès que cela fut connu à Gisors, il y eut, dit le P. Duplessis, « de grands mouvements dans la ville ». Les échevins et bourgeois, prétendant « que l'Hôtel-Dieu était de fondation bourgeoise et non de fondation royale », s'opposèrent à la prise de possession et firent effacer l'inscription: *Erunt reges nutritii tui.*

Sur cette difficulté vint s'en greffer une autre. L'Hôtel-Dieu avait un directeur ecclésiastique qui ne dépendait que de la grande aumônerie de France ; il y administrait les sacrements sans la participation du curé de Gisors. Robert Denyau, toujours par cette raison que l'établissement n'était point de fondation royale, voulut l'obliger à se soumettre à la règle ordinaire, et, sur son refus, il en écrivit à l'archevêque de Rouen. L'aumônier fut appelé à l'archevêché, où on lui fit signer un acte par lequel il reconnaissait que l'Hôtel-Dieu était placé sous l'autorité diocésaine; mais le lendemain, il protesta, comme ayant été contraint par la violence. Le lieutenant-général du baillage de Gisors lui demanda alors la communication de ses titres, et comme il n'en avait point, il fut incarcéré sans autre forme de procès (1655).

L'année 1656 fut marquée par des incidents divers, qui montrent à quel point de surexcitation, à quel degré d'animosité en étaient arrivés les esprits: le 24 avril, plainte de la demoiselle de Montsors et information au présidial d'Andely, au sujet des excès commis contre sa personne par les habitants; le 11 mai, arrêt du Parlement de Rouen, portant défense à cette demoiselle de s'établir à l'Hôtel-Dieu sans la permission de la cour; et le 2 juin, lettres de cachet adressées aux échevins, por-

tant injonction de mettre celle-ci en possession de ses provisions.

Les échevins et bourgeois, de concert avec le curé et les officiers du bailliage, portèrent l'affaire devant le Conseil privé du roi, en s'appuyant sur ce que les lettres de Marie de Montsors « étaient visiblement surprises ». Le Conseil privé, après avoir retenu pendant longtemps cette affaire, la renvoya au grand Conseil.

Ces diverses circonstances n'étaient pas de nature à amener une prompte solution du procès. D'un autre côté, la situation était des plus perplexes : depuis que les Hospitalières avaient abandonné le service de l'Hôtel-Dieu, les pauvres étaient délaissés. Les personnes charitables de la ville leur procuraient bien tous les secours qu'il était en leur pouvoir de donner, mais ils étaient insuffisants. L'issue du procès étant incertaine, et, en tous cas, ne paraissant pas devoir être prochaine, il fallait sortir de la fausse position où l'on se trouvait. Les habitants, avec l'assistance de la duchesse de Nemours, comtesse de Gisors, surent trouver les ressources pour fonder un hôpital. Nous assistons, en effet, le 26 janvier 1657, à l'établissement d'un Bureau des Pauvres renfermés, dont les statuts furent autorisés par lettre de l'archevêque de Rouen, du 26 mai suivant, homologués par arrêt du parlement de Rouen, du 23 avril 1659, et confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, du 20 novembre 1670. Un bref du pape Alexandre VII, de cette même année, contenait concession d'indulgences à ceux qui devaient prier en la chapelle Saint-Joseph, érigée en cet hôpital. Enfin, une délibération des officiers et habitants de Gisors, du 1er janvier 1691,

exemptait du logement de gens de guerre la ferme Saint-Lazare, appartenant au bureau des Pauvres renfermés. Les biens, revenus et chapelle de la léproserie avaient été, en effet, affectés à l'entretien de cet hôpital, dont les directeurs avaient le choix entre ces avantages et une rente de 500 livres. Un acte passé au bailliage de Gisors, le 24 janvier 1558, contient les renseignements les plus complets sur l'emplacement et les bâtiments de cette maison. C'est une vente par l'Hôtel-Dieu au bureau des Pauvres, « d'une maison consistant en deux corps de logis, galerie des deux côtés, sis à Gisors, rue de Paris, proche la rivière de la Troesne ». — Ainsi nommait-on alors le bras de l'Epte qui passe sous le Pont-aux-Danois, appelé depuis le *Pont-des-Renfermés*. — Cet établissement était donc situé entre l'aile gauche du second hôpital de Gisors, qui sert aujourd'hui de presbytère et le Fossé-aux-Tanneurs.

Les dames de la ville, « ces anges de la terre », comme nous les avons entendu un jour, et fort justement, qualifier par un éloquent Dominicain, furent, comme le sont encore celles de nos jours, admirables de dévouement en cette occasion : elles-mêmes voulurent se charger de donner des soins aux pauvres malades. Pour mettre leur projet à exécution, elles s'organisèrent en une société qui, tous les ans, désignait cinquante-deux d'entre elles pour faire le service, chacune pendant une semaine, de la nouvelle maison. Où trouverait-on un plus beau trait de charité chrétienne? « Il est remarquable en effet, dit de la Rochefoucauld, dans son *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, que dans ce siècle, on pratiquait la bienfaisance sans en parler, comme une habitude ordinaire, parce qu'on n'y attachait pas d'importance ; on n'en

connaissait même pas le mot, qui n'a été inventé que dans le siècle suivant : on était alors tout simplement charitable ».

Le grand conseil du roi rendit son arrêt concernant l'Hôtel-Dieu le 30 septembre 1660. Il portait que les lettres et provisions de Marie de Montsors demeuraient supprimées, que le directeur ecclésiastique serait élargi et maintenu dans sa qualité de maître, directeur, premier et principal chapelain, sous la juridiction du grand aumônier de France, et enfin que l'inscription enlevée serait rétablie.

De cette époque date l'existence paisible de l'hospice de Gisors. Jusqu'alors, nous n'avons eu à montrer que les difficultés de son établissement, entravé par les empiétements des ordres monastiques qui, dans leur ardente convoitise, ne respectaient pas même le patrimoine des pauvres, mais, aussi, poursuivi par les habitants avec une persévérance qui sut triompher de tous les obstacles, parce qu'elle prenait sa source dans un des plus nobles sentiments du cœur humain : le soulagement du ceux qui souffrent. Parvenu en des temps où la charité ne rencontrera ni opposition ni difficultés, nous n'aurons à noter que les agrandissements et les améliorations de cet établissement.

C'est d'abord un acte passé devant les notaires du Châtelet, le 21 août 1691, entre le P. Ange Leproust, supérieur général des filles de Saint-Thomas de Villeneuve et l'abbé de Vassé, prieur de Saint-Ouen de Gisors, fondé de pouvoir des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, contenant les conventions relatives à l'établissement de trois sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve à l'hospice,

pour le service des pauvres. « Ces dames, dit de la Rochefoucauld, réformèrent l'administration, ramenèrent l'économie en faisant néanmoins des améliorations continuelles dans le service de la maison. Elles firent à Gisors tout le bien que les sujets de cet ordre ont fait partout où l'on a réclamé leur dévouement ». L'administration de cette maison fut confiée à une commission composée de cinq bourgeois de la ville.

Une délibération de l'Hôtel-Dieu, du 22 octobre 1692, ordonne que, vu l'insolence des pauvres passants envers les religieuses nouvellement entrées à l'hospice pour servir les pauvres, le Bureau des pauvres sera chargé de les recevoir à la place de l'Hôtel-Dieu, et qu'à titre d'indemnité, il lui sera diminué annuellement 25 livres de rente sur celle de 90 qu'il doit à l'Hôtel-Dieu pour prix de la maison occupée par les pauvres renfermés : « Il a été arresté que la dite hospitalité sera transférée dans une salle basse qui est dans la cour de la maison des Pauvres renfermés, en laquelle sera faite une cloison pour servir de séparation des hommes d'avec les femmes ». Le charitable abbé de Vassé voulut bien se charger de toute la dépense et de l'entretien. En juillet 1703, malgré cette cloison, « des abus et désordres » se commettent dans les lieux destinés aux pauvres passants, « lesquels, hommes et femmes, pour coucher dans un même lieu, prennent prétexte que dans l'une des dites sales, destinée pour les femmes, il n'y avait point de cheminée ni de lieux communs dans les dites sales » *(sic)*. On enjoint au gardien « de tenir la main que les pauvres passants soient séparés d'avec les femmes, et de les enfermer aux heures et temps portés aux actes précédents ».

En 1619, un sieur de Ville, entre les mains duquel se

trouvait Sancourt, reçoit un mandement du roi, lui ordonnant de remettre à l'Hôtel-Dieu de Gisors, les titres, papiers et registres du consistoire protestant de cette commune. C'était après la révocation de l'édit de Nantes, qui eut pour résultats l'émigration de plus de 500,000 protestants et la ruine de presque tous ceux qui restèrent en France !

Un arrêt du Conseil privé, du 15 février 1697, ordonne la réunion à l'Hôtel-Dieu de Gisors, des biens de la maladrerie de Chaumont, située au faubourg de Laillerie, et du quart du revenu de l'hôpital Saint-Antoine, de Chaumont, à la charge de satisfaire aux services de fondation dont peut être tenue la maladrerie, et de recevoir les pauvres malades de Chaumont, à proportion des biens réunis.

Enfin, le 2 juillet 1700, le Conseil d'État rend un autre arrêt par lequel la maladrerie de Vesly et les biens en dépendant sont également réunis à l'Hôtel-Dieu de Gisors, à charge de recevoir les pauvres malades de Vesly, en proportion des biens de la maladrerie.

Mais ce sont surtout les donations de personnes charitables, qui, en venant accroître considérablement les revenus de cette maison de bienfaisance, déjà augmentés grâce à la sagesse avec laquelle ils furent administrés, lui permirent de réaliser plus parfaitement le but de sa fondation.

Si vous visitez le nouvel hospice, vous pourrez y lire, sur les tables de marbre qui en décorent le vestibule d'honneur, les noms des fondateurs et donateurs de cette maison. Mais que de bienfaiteurs omis sur ces listes, où l'on paraît s'être surtout attaché aux noms pompeux de rois, de princes, de ducs et d'autres personnages de

marque ! On nous permettra donc d'y faire les quelques additions suivantes :

13 octobre 1592. Pierre David, seigneur de Vaux. — Donation d'un petit jardin sis à Gisors, lieudit le Champ-Fleury, « à la charge, par l'Hôtel-Dieu, d'entretenir toutes les nuits une petite lampe ardente pour la commodité des malades ».

1er avril 1643. Anne Dupont, veuve deThomas Edeline. — Donation de maison, moitié de deux tanneries, jardin, étable, sis à Gisors, proche de la rivière de Troëne.

10 juillet 1643. Anne Bougler, veuve de Jean de Rouvray. — Donation d'une maison contiguë à celle ci-dessus, et en partie commune avec elle.

12 septembre 1645. Barbe Levasseur. — Donation de sa part dans la maison première designée.

27 août 1701. François d'Orillac. — Fondation d'un lit.

8 novembre 1719. Jean Guilmin, prêtre, et Catherine Vaupail. — Fondation de deux lits.

1er septembre 1744. Charles Padet, sieur de Montauprêtre. — Fondation de quatre lits.

1er avril 1776. Antoine-Josse Rouget, bourgeois de Gisors. — Fondation de deux lits.

Et à côté de ces noms, combien d'autres, que nous avons le regret de ne pouvoir citer, quand ils mériteraient comme eux, non d'être gravés sur le marbre, mais de briller en lettres de diamant sur des tablettes d'or !

Telle était en 1740, la situation de l'hôpital, qui avait conservé et conserva jusqu'à la révolution l'organisation en partie double qn'il avait reçue des circonstances que nous avons rapportées.

L'Hôtel-Dieu comprenait 14 lits, 8 pour hommes, 6 pour femmes, dans deux salles séparées. Les malades y étaient soignés par 4 dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Quant à l'hospice, on y logeait et nourrissait les pauvres qui, par vieillesse ou pour cause d'infirmités, n'étaient plus en état de pourvoir à leur existence par le travail ; on y donnait aussi le couvert aux passants. Comme nous l'avons dit, les dames de la ville se chargeaient du service intérieur. Un ecclésiastique attaché à la maison y disait la messe dans une chapelle dite de Saint-Joseph.

Cette seconde maison hospitalière de Gisors était située à l'angle des rues Saint-Gervais et Dauphine. Devenue, à cause de l'exiguïté de ses bâtiments, insuffisante pour les besoins du service, on la remplaça par le magnifique établissement édifié, en 1859 et 1860, dans la rue de Saint-Ouen, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Uusulines. (1)

Au fronton de l'un des bâtiments de cette maison, se lisait l'inscription :

« Ce bâtiment a été construit en 1818 par M. de Bonnières, administrateur de l'hospice royal, civil et militaire de Gisors.

Nos jours seront consacrés par la reconnaissance ».

Et sur une tablette de marbre noir, encastrée dans les murs de sa chapelle :

(1) Archives de l'hospice. — Eugène Louvet. *L'hospice de Gisors*, feuilletons du *Vexin*, des 1er, 8 et 22 mars 1861. — Hersan. *Histoire de la ville de Gisors*, p. 268 à 272, ms en la possession de l'auteur.



« *Pauperum pater,*
Pauperum frater,
Cum his mori,
Cum his inhumari
Voluit

Messire Jean de Pastey,
Chevalier, sieur du Coudray,
Décédé le 22 juillet 1752,
Agé d'environ 87 ans.
Priez pour lui ».

Des pauvres il fut le père, des pauvres il fut le frère ; avec eux il voulut vivre, avec eux il voulut être enterré.

Quel bel éloge funèbre !

Ce fut Ch. Questel, architecte du palais de Versailles, inspecteur général des bâtiments de la couronne, qui fournit les plans et dirigea les travaux du nouvel hospice. Celui-ci fut inauguré, le 21 octobre 1861, par Janvier de la Motte, préfet de l'Eure, en présence des autorités du département, et la chapelle fut consacrée par l'évêque d'Evreux Devoucoux, sous le vocable de Saint-Louis.

L'aspect en est monumental ; la façade principale présente un grand rectangle au milieu duquel s'élève la chapelle, qui fait avant-corps; de l'autre côté et aux extrémités du corps principal se trouvent deux aîles, de formes également rectangulaires et symétriques, reliées entr'elles par une spacieuse galerie couverte qui sert de promenoir les jours pluvieux. Une belle et vaste cour d'entrée et des préaux pour les vieillards et les conva-

lescents, un jardin potager et une promenade plantée sur les bords de l'Epte, complètent cet établissement. Les bâtiments contiennent 100 lits, indépendamment des services généraux. Au premier étage, douze chambres très confortables sont destinées à des pensionnaires malades ou convalescents. La maison comprend, en outre, un asile de vieillards, connu sous le nom de « Renfermés », et, institution non moins utile, un orphelinat où douze jeunes filles sont recueillies, nourries, vêtues et instruites gratuitement jusqu'à leur quatorzième année.

Les peintures murales de la chapelle sont de Denuelle et les vitraux ont pour auteur Claudius Lavergne, élève d'Ingres.

Cette chapelle possède un magnifique ciboire en vermeil, don de l'empereur Napoléon III.

Un aumônier, un médecin en chef, un médecin-adjoint, un receveur et un économe sont attachés à cet établissement, que desservent des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve.

Revenons aux Annonciades, que nous avons vues s'établir, en 1621 et 1622, sur les ruines du vieil hôpital Saint-Antoine. Cette maison doit une certaine illustration au séjour qu'y fit Jacqueline-Aimée Brohon, l'une des plus brillantes romancières du siècle dernier. Déjà, avant que d'y entrer, cette demoiselle jouissait d'une certaine renommée littéraire, et elle quitta le monde alors qu'elle commençait à y devenir célèbre, non seulement par ses écrits, mais encore par sa beauté. Elle était née en 1736. En 1754, alors qu'elle n'avait encore que dix-huit ans, elle fit paraître dans le Mercure de France une nouvelle gracieuse : *Le charme de l'ingénuité*. L'année suivante,

elle donnait *Les amans philosophes,* roman qui lui valut les suffrages de Voltaire et une pension de 1,000 francs que lui fit obtenir celui-ci du gouvernement. Puis elle publia successivement : *Les tablettes enchantées*, 1785 ; *Instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus-Christ dans le désert,* 1791 ; *Manuel des victimes de Jésus*, 1799, etc. Fatiguée du monde, dont elle avait fait le charme, elle avait embrassé les douceurs du cloître sous la direction de la Révérende Mère Brohon, dite Sœur de Saint-Paul, sa parente, qui fut supérieure de ce couvent depuis le 8 mai 1768 jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 1789. Elle s'occupait là de l'instruction et de l'éducation des pensionnaires, et elle y vivait dans une dévotion qui faisait l'admiration des dames de la maison. Ses romans sont d'une hardiesse et d'une exaltation religieuse extraordinaires. La révolution de 1789 changea les habitudes de Mlle Brohon. Obligée de quitter le cloître en 1792, elle alla à Paris, où elle vécut pauvre et attristée, et mourut dons l'obscurité en 1799.

Le couvent des Annonciades est aujourd'hui une propriété particulière appartenant à Mme Chanteloux, et portant le n° 10 de la rue de Paris. Les dames de la Providence d'Evreux y tiennent un pensionnat pour l'instruction des jeunes filles.

Le nouvel hospice a succédé, lui aussi, à un ancien couvent, à celui des « Ursulines ». Puisque nous sommes dans le noir, autant vaut, en continuant par celui-ci, en épuiser de suite la série.

Dans le registre de la confrérie royale de l'Assomption de la Sainte-Vierge, nous trouvons, sous la date de 1601, inscrit parmi les noms des frères, celui de « dis-

crète personne M. Jacques Gallemont, docteur en théologie, curé d'Aumale », qui vint cette année-là prêcher l'Avent et le Carême en cette ville.

M. de Beaurepaire pense qu'on doit lui attribuer la première idée de faire venir à Gisors des Ursulines pour l'instruction des jeunes filles. La fondation des écoles était, en effet, sa principale préoccupation : le collége d'Aumale, les Ursulines de Paris, les écoles de Pontoise, d'Harfleur et de Montivillers lui doivent leur fondation ou leur restauration. Il est donc à penser que c'est sous son inspiration que Marie Rupert, veuve d'un bourgeois de Gisors, nommé Jean Aubert, commença ses démarches pour obtenir des religieuses de Sainte-Ursule.

Déjà l'on pouvait pressentir la clôture des hospitalières de Saint-Antoine, qui,n'enseignant point par vocation, n'avaient accepté cette fonction que pour répondre au vœu des habitants de Gisors, et pour ne point laisser les vieillards pauvres sans gardes-malades, ni les enfants pauvres sans maîtresses d'écoles. Il fallait donc pourvoir à les remplacer le jour où elles fermeraient leurs classes.

Or depuis quelque temps on parlait des grands fruits procurés par une institution utile, établie sous le vocable de Sainte-Ursule. Madeleine L'Huillier, veuve de Leroux de Sainte-Beuve, conseiller au parlement de Paris, apprenant les bienfaits que les filles d'Angèle de Méricie rendaient à la jeunesse pour l'instruction, résolut de les imiter en France. Elle réunit quelques compagnes, avec lesquelles elle fit les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et le vœu spécial d'enseigner les petites filles. Cette congrégation fut approuvée par le pape Paul V, se mit en rapport avec quelques associations du même genre

qui existaient en France, et fut la source de plusieurs couvents d'Ursulines.

Gisors avait aussi son association de femmes pieuses et zélées pour l'instruction. Cette association, activement soutenue à son origine par Raoul Neveu, curé de Gisors, avait pour présidente Marie Rupert, qui en était en même temps l'âme et la vie. Ce fut cette dame qui fit, dès 1610, les démarches nécessaires pour obtenir de Louis XIII des lettres patentes, qui furent accordées le 7 juin 1616. Déjà, Denis Noël, conseiller clerc au bailliage de Gisors, leur avait donné une maison, rue de Saint-Ouen ; on y avait bâti une chapelle, sous le vocable de la Présentation de la Sainte-Vierge, et la messe y avait été célébrée pour la première fois le 19 mars 1614.

Trois religieuses de Pontoise, ayant à leur tête Françoise de Saint-André, vinrent initier la nouvelle communauté à la règle de Sainte-Ursule. Enfin, le 23 juillet 1621, François II de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, vint lui-même les installer solennellemant ; on alla les chercher dans la maison de leur fondatrice pour les conduire à leur nouveau monastère.

Parmi les fondateurs et bienfaiteurs de la nouvelle communauté, nous citerons seulement : la duchesse de Longueville, la marquise de Matignon, sa sœur, la duchesse de la Roche-Guyon, sa nièce, la marquise d'Orléans-Rothelin, dame de Neaufles, qui assistèrent elles-mêmes à la translation des religieuses ; Gilbert de Robillant, prieur-commandataire de Saint-Ouen, Achille Frontin, lieutenant-général au bailliage, Élisabeth de Vendôme, qui leur céda une rue voisine de leurs bâtiments pour agrandir l'enceinte de leur monastère, Catherine Desjardins, qui leur donna une rente, à la condition

qu'elles aumôneraient un diner par an aux prisonniers de la ville.

La fondatrice prit aussi le voile et mourut peu de temps après, avec la consolation d'avoir vu son œuvre parfaitement établie.

Les Ursulines avaient alors pour directeur Robert Denyau, docteur en droit canon et droit civil, le futur historiographe du roi, et curé de Gisors.

Le monastère était grand, régulièrement et commodément bâti sur les bords de l'Epte, entouré de grands jardins, fruitier et potager, avec basse-cour. Quelques sœurs embellirent le jardin avec le peu d'argent que des parents aisés mettaient à leur disposition. Françoise de Lépine, sœur de Sainte-Cécile, qui était une ouvrière aussi habile qu'avisée, éleva une chapelle qu'elle orna des ouvrages de ses mains ; Marie de la Mare, sœur de Saint-François, fit bâtir dans l'enclos un sanctuaire dédié a la Sainte-Vierge, où elle aimait à se retirer pour méditer en silence ; enfin, Marie Dufour, sœur de Sainte-Claire, construisit une grotte à Sainte-Madeleine, où souvent elle venait prier.

Les dépenses qu'il fallut faire pour l'entretien et la réparation de la maison dépassèrent bientôt les revenus; la cherté des vivres accrut encore la misère des religieuses; les créanciers se montrèrent impitoyables, si bien que Dominique de la Rochefoucaud, de Saint-Epis, archevêque de Rouen, songea un instant à les supprimer. Une commission, nommée à cet effet, agit avec une extrême sévérité. Mais Prévost, curé de Gisors, prit leur défense avec chaleur : il s'inquiétait de l'avenir des enfants privés d'instruction, et réclamait énergiquement des maitresses d'école. L'Hôtel-de-Ville s'émut aussi de l'affaire,

les bourgeois furent convoqués, et l'on prit la résolution de faire au roi et à la commission des remontrances sur l'utilité de faire subsister en cette ville la communauté des dames Ursulines, et de demander des secours sur les fonds de quelque communauté détruite. (3 juin 1768.)

Quatre ans plus tard, les maire, échevins, notables et communauté de la ville s'adressèrent au crédit et à la bienveillance de l'archevêque, et chargèrent le curé de la ville et Renault, conseiller de ville et président du grenier à sel, d'être leurs interprètes. L'archevêque promit de s'intéresser vivement à l'établissement, à condition que les religieuses ne recevraient plus de sœurs sans dot, ni de pensionnaires à trop bas prix. Le conseil s'empressa de lui en voter des remerciements, et quatre ans après, lorsqu'il vint à Gisors, la municipalité, précédée de l'huissier et des sergents de ville, alla lui offrir le vin d'honneur, en reconnaissance de sa bienveillance pour le bureau de la ville, et notamment pour celui du collége et la communauté des dames Ursulines.

Conformément aux décisions de la commission, la dot des novices fut portée à 4,000 livres d'abord, puis on rabattit de cette exigence en présence de la pénurie des sujets. Les pensionnaires, à qui l'on fournissait seulement la chambre et la nourriture, payaient 350 livres ; les enfants en donnaient 200 ou 250, suivant leur âge, mais on les fournissait de tout, excepté du linge.

A côté de la classe destinée aux jeunes filles pour lesquelles on désirait une éducation supérieure, il y avait une école gratuite pour les petites filles de la ville, où elles apprenaient la lecture, l'écriture, le calcul et surtout les travaux à l'aiguille.

Les héritières des plus beaux noms de la contrée se rencontraient là, pour l'instruction des petites filles, avec les filles d'artisans, de laboureurs et de marchands : de Belloy, Mahaut de Thierceville, Sublet d'Heudicourt, de Mornay de Montchevreuil, de Montiers du Faï, Huet de Dampierre, Beaunier de Chanteloup, Descourtils de Merlemont, de la Boissière de Chambors, de la Rochefoucauld de Varannes, de Marle d'Amécourt, de Fouilleuse de Flavacourt, Le Cousturier d'Armenouville. La reconnaissance du peuple les entourait de respect et d'amour, et leur donnait un nom qui exprimait toute sa vénération : « la divine et sainte compagnie ».

L'église de Gisors possède le registre où sont consignés les actes de leur profession. Il porte : les noms des religieuses, ceux de leurs parents, leurs titres, qualités et demeures ; on y a inscrit, après le décès de chacune d'elles, un éloge funèbre, résumé de leurs qualités et de leurs vertus. Nous y avons relevé les notes suivantes :

Charlotte Geneviève de Belloy, le jour de sa profession, demandait à Dieu de mourir à 33 ans dans l'instruction des enfants, et décéda dans sa 33e année, maîtresse des pensionnaires.

Anne de la Mare, sœur de Saint-Jean l'Évangéliste, à 30 ans, s'estimait heureuse de passer une heure chaque jour dans la petite classe.

Anne de Belloy, sœur de la Conception.

Marie de Bressolles, en religion sœur de Saint-Cyr, sans doute par reconnaissance pour la maison où elle avait fait ses études, connaissait parfaitement le chant de l'Église, dont sa voix admirable faisait encore ressortir la beauté. Pendant vingt-six ans elle enseigna l'écriture, que sa main savait si bien tracer. Depuis la fin du XVIIe

siècle jusque vers le milieu du XVIII[e], on rencontre un grand nombre de sœurs non bien moins douées que celle-ci sous le rapport de la voix, et dont le chant devait singulièrement ajouter à la beauté de leurs offices. — Ainsi, dans ces dernières années, avait-on le plaisir d'entendre dans la chapelle de l'hospice, qui a remplacé l'église des Ursulines, la grande cantatrice anglaise Mme Weldon.

Marie-Geneviève Maillard, sœur de Sainte-Julie, était très versée dans la science médicale.

Marie-Suzanne de Mornay de Montchevreuil, sœur de Sainte-Croix, cacha de bonne heure sous le voile de Sainte-Ursule une beauté remarquable, que rehaussaient encore une intelligence et une éducation supérieures.

Marie Letenneur de Maubuisson.

Parmi les supérieures, nous avons remarqué :

Marie-Catherine de Gaudechart, sœur de Saint-François-de-Sales.

Madeleine-Françoise Boivin d'Hardancourt, sœur de Sainte-Fortunée.

Et Marie-Christine de Mornay de Montchevreuil, sœur de Saint-Charles. Celle-ci fit accepter sans murmure le plaint chant de Rouen, que les belles voix des religieuses exécutaient avec tant d'âme et de piété. L'abbé de Vassé fit son éloge funèbre, en prenant pour texte : *Bonum certamen certavi, fidem servavi.* J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi.

Le jeudi 8 Juillet 1790, vers trois heures de l'après-midi, les officiers municipaux vinrent, au nom de la loi, offrir la liberté aux religieuses Ursulines, qui comparurent seule à seule devant eux. On leur déclara que la patrie bienfaisante et généreuse brisait leurs chaînes, et même

se chargeait de pourvoir aux besoins de celles qui retourneraient dans le monde : toutes répondirent qu'elles voulaient vivre et mourir dans leur cher monastère.

Cette première tentative ayant échoué, on recommença l'année suivante. Le 11 janvier 1791, à une heure de relevée, François-Joseph Duché, Louis-Pierre-Marie Saunier et Charles-François Fontaine se rendirent à la salle capitulaire du couvent; il y avait 10 religieuses de chœur, 6 converses et 3 étrangères. Cette fois encore elles répondirent qu'elles voulaient « vivre et mourir dans l'exercice de la vie commune et religieuse ».

Deux jours après, on voulut les faire participer au suffrage universel; les converses, qui n'avaient pas voix au chapitre conventuel, furent appelées avec les autres à élire la supérieure et l'économe : la même supérieure et la même dépositaire ou économe furent élues.

Le jeudi 28 avril 1791, vers deux heures de l'après-midi, Eustache Fourmont et François Duché, officiers municipaux, accompagnés de Georges Nicolas Geanrot, procureur de la commune, et de Pierre-Louis Geanrot, secrétaire, se firent représenter tous les meubles et effets compris dans l'inventaire de l'année précédente; ils laissèrent les bulles des papes et des evêques, mais emportèrent tous les titres de rente et de propriété.

Comme institutrices, les Ursulines eurent la visite de Louis-Joseph Richou, citoyen maire de Gisors, et des officiers municipaux. C'était le dimanche 3 juillet, à 3 heures du soir. On leur proposa le serment « de remplir avec exactitude les fonctions concernant l'éducation des jeunes filles qui leur étaient et leur seraient confiées, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée

nationale et acceptée par le roi. Toutes répondirent : « Nous ne pouvons en conscience prêter le serment prescrit par la loi ».

Enfin, le 18 août 1792, les Ursulines furent expulsées de leur couvent, et leurs écoles fermées. (1)

Vendu nationalement en 1792, et devenu la propriété particulière de M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des Finances, etc., l'ancien couvent des Ursulines fut cédé par ce dernier, suivant acte passé devant Me de Nayville, notaire à Gisors, le 18 février 1857, au conseil d'administration de l'hospice, qui a fait élever, sur son emplacement, le monument que nous venons de visiter.

Des Ursulines à Saint-Ouen, il n'y a qu'un pas : faisons-le.

Situé sur la rive droite de l'Epte, dans la rue qui en porte encore aujourd'hui le nom, le « Prieuré de Saint-Ouen » fut fondé, le 24 juin 1066, par Hugues 1er, seigneur de Chaumont, en un lieu que possédait ce chevalier du chef de Mathilde de Boury, son épouse.

Une charte de Jean II, archevêque de Rouen, fut donnée la même année pour confirmer la donation faite, quelque temps auparavant, par Hugues et Mathilde, et par leurs quatre fils, Thibaut, Drogon, Hugues et Lambert, à l'abbaye de Marmoutier, de cette propriété, qui faisait partie du « casement » de son église.

On se rappelle le procès intenté, en 1070, par Odilon, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, aux moines de Marmou-

---

(1) Notes de M. l'abbé P. Lefebvre, ancien vicaire de Gisors, curé-doyen de Nonancourt.



tier, pour en obtenir la possession de l'église du prieuré de Saint-Ouen de Gisors, et le jugement par lequel l'archevêque de Rouen et Roger de Beaumont renvoyèrent celui-ci des fins de sa demande.

Ce prieuré était un plein fief de haubert, dont le titulaire avait le droit de présentation à la cure de Porcheux (Oise).

Le registre de visites de l'archevêque de Rouen Eudes Rigault, sous la date de 1249, le désigne sous le nom de « sanctus audœnus de Gisorto ».

Cet établissement possédait, à Villarest, une dîme assise sur le fief d'Orchères, et sur la ferme de Bremule, une redevance consistant en quatorze mines de grain, dont les deux tiers en blé et le reste en avoine.

D'après un aveu rendu au roi, le 1er juillet 1394, par le seigneur de Trye-Château et de Dammartin, le prieur de Saint-Ouen de Gisors devait chaque année, le jour de Pâques et de Noël, monté sur un palefroi blanc, apporter à ce seigneur, en la salle principale de son château et en plein dîner, 10 rissoles de farine blanche, pétries aux œufs, garnies de fromage, deux pintes de bon vin, mesure de Trye, et deux pains blancs.

Un arrêté du grand conseil du roi, du 14 mars 1598, interdit au prieur de Gisors de prendre désormais le titre de « curé primitif de Gisors », et maintient l'abbé de Marmoutier dans les droits de présentation à la cure et au prieuré de cette ville.

En décembre 1637, les États généraux de la province de Normandie ayant eu lieu à Gisors, l'église du prieuré de Saint-Ouen leur servit de salle de délibération.

L'abbé de Vassé, le dernier titulaire de ce bénéfice, résigna, en 1710, aux Jésuites de Rouen le prieuré de Gisors, sur leur promesse d'en faire un collége de leur ordre, pour l'instruction gratuite de la jeunesse ; mais ce vœu ne put être réalisé, et les biens de cet établissement furent, en même temps que le prieuré de Saint-Josse de Parnes (Oise), converti en ferme.

Le prieuré de Gisors n'était plus qu'un simple bénéfice lorsque l'abbé de Vassé prit des mesures, qui ne réussirent pas, pour l'unir à l'abbaye de Gomerfontaine, près de Trye-Château.

Les religieux de l'abbaye de Marmoutier consentirent à l'union du prieuré de Gisors au collége des Jésuites de Rouen, à la condition qu'une redevance annuelle de 150 livres tournois leur serait accordée pour les indemniser du droit de présentation à ce bénéfice et de celui de visite annuelle, par deux religieux de leur maison. L'archevêque de Rouen, dans son décret, en date du 31 décembre 1711, relatif à cette réunion, passa sous silence cette clause, et obligea seulement les Jésuites à payer à l'abbaye de Marmoutier les droits et redevances ordinaires. Les religieux formèrent opposition au décret, et obtinrent, le 18 août 1712, un arrêt du grand conseil du roi, qui leur attribua ces 150 livres de rente. Vous alliez sans doute penser, âmes candides, que les bons pères s'étaient tenus pour battus. Que nenni ! Ils présentèrent alors une requête au parlement de Rouen, pour le prier d'enregistrer purement et simplement les lettres-patentes avec le décret d'union du prieuré de Gisors à leur collége de Rouen ; cette cour enregistra les deux pièces, le 25 mai, mais avec la clause que les Jésuites paie-

raient à l'abbaye de Marmoutier les 150 livres de rente annuelle. La compagnie de Jésus ayant été expulsée de France en 1762, le prieuré de Gisors fut réuni au collége de Rouen, le 20 juin 1765.

Les biens de ce prieuré, affermés, l'année précédente, moyennant un loyer annuel de 4,500 livres, et loué, en 1709, 8,060 francs, furent tous vendus nationalement en 1792. Les bâtiments qui en ont subsisté sont aujourd'hui la propriété de M. Louis Passy, député de l'Eure, et la chapelle sert d'orangerie à son jardin.

Une rue de la ville, celle qui va de la rue de Paris à l'emplacement de cet ancien établissement, porte le nom de « Saint-Ouen ».

Jusqu'en 1792, une foire se tenait, tous les ans, devant la chapelle du prieuré de Saint-Ouen : elle avait lieu le 24 août, jour de la fête de Saint-Barthélemy, en mémoire de l'abbé de Marmoutier qui en avait été le fondateur, en 1067. A la Révolution, elle fut transférée au centre de la ville, et remise au lundi qui suit le 24 août. Elle est aujourd'hui désignée sous le nom de « foire de Saint-Barthélemy » et sous celui, plus populaire, de « foire aux melons », à cause de la quantité considérable de ces cucurbitacés, qui y est exposée en vente.

Le Dictionnaire historique de l'Eure ayant donné la liste des prieurs connus de Saint-Ouen, nous n'apprendrions au visiteur, en la lui répétant, rien de nouveau, ni d'intéressant.

La rue de Saint-Ouen prend, à partir de l'ancien prieuré, le nom de « rue des Fontaines » ou « des Ré-

collets ». Cette section doit ces dénominations au ruisseau, naguère découvert, et aujourd'hui renfermé sous une voûte, qui la traverse, et au couvent de religieux réformés de l'étroite observance de Saint-François, qui s'était établi là.

C'est en 1610, que les Récollets furent appelés à Gisors. La première pierre de leur maison fut posée, le 9 octobre de la même année, par la duchesse d'Orléans-Longueville, et bénite, le lendemain, par Marc Philo de Saint-Servin, curé de Gisors. Cet établissement était situé rue des Fontaines, et contigu au prieuré de Saint-Ouen. L'église des Récollets fut dédiée à Saint-Joseph. Les religieux obtinrent, au mois de juin 1616, des lettres d'érection de leur monastère. Mais comme ils avaient un autre établissement de leur ordre à Sainte-Marguerite, près de Trye-Château, et que l'on craignait que deux couvents de même observance, si rapprochés l'un de l'autre, ne fûssent à charge aux habitants des lieux et des pays voisins, le parlement de Rouen, en vérifiant, le 8 juillet de la même année, les lettres-patentes d'érection, ordonna que les religieux récollets de Gisors ne pourraient quêter que dans cette ville. (1.)

Le premier abbé des Récollets de Gisors fut le R. P. Nicolas Barbier, de 1611 à 1616. Il eut pour successeur le P. Poquelin, parent de notre grand comique. Le P. Jean Damascène Le Bret, religieux de cette maison, fut un des premiers prédicateurs de son ordre ; il devint supérieur du grand couvent de Paris, puis Provincial, et mourut en 1692. (2)

---

(1) Archives du parlement de Rouen.

(2) Masseville, *Hist. somm. de Normandie*, T. VI, p. 394. — Hersan. *Hist. de la ville de Gisors*, ms. p. 185.

Les Récollets, dont les bâtiments existent encore, sauf la chapelle, sont aujourd'hui la propriété de M. Louis Passy, député de l'Eure, dont la famille y fixa sa résidence à la fin du siècle dernier.

Pendant la Convention, Louis-François Passy, le chef de cette illustre famille, étant détenu à Paris, des amis de Gisors achetèrent pour lui cet ancien couvent, afin de lui donner un brevet de civisme. Et en effet, ayant été relaxé après le 9 thermidor, il vint s'établir à Gisors, où il resta jusqu'au moment où il fut nommé, par le premier Consul, receveur-général au département de la Dyve. Né à Étrépagny en 1760, cet ancien fonctionnaire mourut à Gisors le 11 juillet 1834. Il avait épousé Hélène-Pauline-Jacquette d'Aure, une descendante de l'ancienne et illustre famille d'Aure, de Lourdes.

De cette union sortirent cinq fils, qui, sans être tous nés à Gisors, sont venus y demeurer depuis 1814, et y ont été élevés.

M. Antoine Passy, l'aîné, qui fut successivement conseiller référendaire à la Cour des comptes, préfet de l'Eure, député pour l'arrondissement des Andelys, directeur de l'administration communale et sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, puis fondateur et président d'un grand nombre de sociétés savantes, membre libre de l'Académie des sciences, commandeur de la Légion d'honneur, naquit à Paris le 23 avril 1792, et y mourut le 9 octobre 1873.

En rendant compte de ses obsèques, qui eurent lieu à Gisors le surlendemain 11 du même mois, *Le Vexin*, dans son numéro du 18, a dit ce qu'avait été celui-ci,

comme administrateur et comme homme politique, comme savant et comme érudit. D'un trait nous allons le dépeindre comme citoyen.

La dernière fois que nous le vîmes, c'était le 9 octobre 1870, jour de l'entrée des Prussiens dans Gisors. Nous nous étions croisés à la jonction des rues Cappeville et des Fontaines. Du plâteau de la Folie, une batterie ennemie venait de lancer sur les nôtres, massés sur la lisière de la forêt de Gisors, son premier obus. — N'est-ce par le canon, que l'on entend ? demanda-t-il. — Oui, fîmes-nous. — Quel malheur ! s'exclama-t-il. Ce fut la seule parole qu'il eut la force de prononcer. Nous avions à peine fait quelques pas vers le pont Cappeville, où une balle prussienne, que nous ramassâmes toute chaude, s'était aplatie à nos pieds, nous avertissant de ne pas aller outre, que nous le voyions, de ce pas grave qu'on lui connaissait, regagner son domicile. L'après-midi, il arborait la croix de Genève, et avec une voiture d'ambulance il fouillait les abords de la ville et la forêt de Gisors, théâtre du combat qui marqua cette malheureuse journée. M. Passy avait alors plus de 78 ans ! De plus jeunes, cependant, qui avaient crié plus haut et poussé plus fort à la résistance, n'avaient pas attendu, pour tourner les talons, ce jour ni cette heure. Pour ne rappeler que ceux qui s'étaient le plus mis en évidence, le juge de paix Charpillon, aux coups de feu échangés, quelques jours auparavant, entre une patrouille de uhlans et le poste du faubourg Cappeville, laissait imparfaite une apposition de scellés, à laquelle il procédait au domicile de M. Rouget, et filait sur Rouen, après nous avoir jeté son trousseau de clés, recommandé sa maison et s'être fait couper la barbe. Un autre coryphée

de la défense — avant la lettre, — Boudevillain, qui fut, depuis, maire de la ville et conseiller d'arrondissement, lorsqu'il eut caché dans notre cave le plus précieux de son mobilier, jugeant l'air de la Sarthe, son département d'origine, plus sain que celui de Gisors, ne mettait pas moins d'empressement à le gagner.

Tel était le patriote.

De son mariage avec Madame Henriette Péan de Saint-Gilles, M. Antoine Passy eut deux enfants, M. Louis Passy et Mlle Blanche Passy, qui, tous deux, professent pour la ville de Gisors un véritable culte.

Venait ensuite M. Hippolyte Passy, qui, né à Garches, le 16 octobre 1793, avait épousé Marie de Fourmont-Tournay, fille d'Eustache de Fourmont-Tournay, maire, puis juge de paix de Gisors, descendant d'une ancienne famille dont plusieurs membres s'étaient distingués dans les premiers emplois du bailliage de cette ville. M. Hippolyte Passy fit, quoique jeune, la campagne de Russie, en 1812, et quitta la carrière militaire en 1823, ayant alors le grade de chef d'escadron. Envoyé, en 1830, par l'arrondissement de Louviers, à la Chambre des Députés dont il devint plus tard Président, il fut ensuite nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pair de France, ministre des Finances, etc.. Il a laissé de nombreux ouvrages sur l'économie politique.

M Félix Passy, qui fut conseiller maître à la Cour des comptes, eut la gloire de donner naissance au célèbre conférencier M. Frédéric Passy.

M. Paulin Passy, né à Gisors en 1798, qui s'occupa de peinture avec beaucoup de succès, embrassa la carrière

militaire. Il quitta le service de bonne heure, avec le grade de capitaine de cavalerie. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique, il mourut à Paris le 17 avril 1861, à l'âge de 63 ans, et son corps fut rappôrté à Gisors, où il fut inhumé le 19 du même mois.

Le dernier des frères de M. Antoine Passy, M. Ferdinand Passy, épousa une demoiselle Rossey, de Gisors, où il décéda en 1858. Celui-ci fut longtemps officier de la garde nationale de la ville. Son bonheur était, ainsi que celui de ses frères, de secourir les malheureux, qui, tous, l'ont accompagné jusqu'à sa tombe. (1)

Si, au sortir de ce foyer de science, de cette école de patriotisme et de cet asile de l'infortune, que fut toujours la maison Passy, nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur le chemin parcouru depuis notre dernière étape, nous remarquerons qu'avant la Révolution, cinq établissements religieux de Gisors étaient contigus et occupaient tout le centre de la ville : les Récollets, qui comptaient, en 1765, huit religieux, dont deux frères qui ne vivaient que d'aumônes; les Ursulines, avec trente-

(1) C'est dans la bibliothèque de M. Antoine Passy, dont il fut le secrétaire, et dans les notes recueillies, sur le passé des lieux que nous visitons, par lui et son fils, M. Louis Passy, archiviste paléographe, avec le concours d'un anglais érudit, M. Murphy-Byrne. ancien précepteur de l'un des membres de la famille, que notre beau-père Hersan puisa tous les éléments de l'*Histoire de la ville de Gisors,* qu'il publia chez Lapierre, en 1858. Ce travail, que M. Passy père et un autre académicien, son ami M. Aug. Le Prévost, avaient encouragé de tout leur pouvoir, fut suivi d'une 2e édition que la mort ne permit pas à l'auteur de faire paraître, et qui est demeurée manuscrite en nos mains. Dire que nous nous sommes largement inspiré de ces ouvrages, c'est, en rendant justice à qui elle appartient, exprimer tout ce que nos récits doivent eux-mêmes aux sources dont nous avons parlé.

cinq religieuses et converses, et 3,080 livres de revenu; les Annonciades, avec vingt-sept religieuses et converses, et 3,412 livres de revenu; les Carmélites, avec vingt-cinq religieuses, tant de chœur que converses, et 4,000 livres du revenu, et le prieuré de Saint-Ouen, alors converti en ferme, comme nous l'avons dit. Nous ne parlons pas des Mathurins, où existaient alors six religieux et un père, et qui possédaient 3,000 livres de rente.

Veut-on savoir quels furent, pour la ville, les résultats de l'établissement de tous ces couvents ? Eh bien ! ils tarirent là la source de l'impôt, en faisant baisser d'un tiers le nombre de ceux qui le payaient, et y ruinèrent l'industrie, en absorbant la plupart des bâtiments où elle s'exerçait. Comme nous ne faisons pas des théories, mais que nous racontons des faits, nous renverrons le visiteur qui désirerait s'édifier complétement à cet égard, à « la requeste présentée au roy en son conseil, par les maire, échevins et habitants de la ville de Gisors », et à « l'arrest du conseil d'Estat du roy, du 19 mars 1743 », qui en fut la suite. (1.) Il y verra « qu'après vérification faite des registres publics de la ville de Gisors », les requérants ont trouvé « que depuis 40 années, le nombre de ses habitants taillables a diminué d'un tiers; que près de 200 maisons sont enclavées dans plusieurs communautés et couvents. Il y avait dans cette ville deux manufactures, l'une de draps, l'autre de toiles, qui sont entièrement détruites depuis 20 ans; une fabrique de cuirs autrefois considérable, et dont les fabricants occupaient un quartier de la ville, n'est à présent soutenue que par

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville. 7e volume. *Couvents.* (Suite de l'établissement des)

2 ou 3, *en sorte que Gisors ne présente plus qu'un nombre d'une ville de commerce* ». La conclusion, pour n'être peut-être pas très française, n'en est pas moins suggestive.

XIV

LE PONT DORÉ

A la suite de la prédication faite par Guillaume de Tyr, en 1188, sous l'Orme des Conférences, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion s'étaient croisés et avaient entrepris, chacun de leur côté, le voyage de la Terre-Sainte.

Richard ayant été, en rentrant dans ses États, fait prisonnier par l'empereur d'Allemagne; Henri VI, son rival en profita pour attaquer le Vexin normand, qui ne tarda pas à retomber tout entier sous la domination française.

Mais le souverain anglais n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté, qu'il se jeta sur les États de Philippe-Auguste, où il commit de son côté de grands ravages.

Un traité de paix ayant été signé à Gaillon, en janvier 1196, aux termes duquel Audely devait rester neutre entre les mains de l'archevêque de Rouen, et Richard ayant au mépris de cette clause, fait construire, quelque temps après, sur les roches qui dominent les bords

de la Seine, le château Gaillard, destiné à couvrir sa frontière, ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre.

Vers la fin de septembre 1198, Richard s'étant emparé des châteaux de Gamaches et de Dangu, établit son quartier général dans cette dernière place.

Le dimanche 27 du même mois, ayant traversé l'Epte au gué de Dangu, il se rendit devant le château de Courcelles, dont il somma le gouverneur (1) de lui ouvrir les portes. Sur le refus de celui-ci, il ordonna l'assaut, et malgré la résistance vigoureuse de la garnison, la place fut emportée de vive force. Irrité de la résistance qu'il y avait rencontrée, le roi d'Angleterre ne se contenta pas de charger les prisonniers de lourdes chaînes, il voulut que le château lui-même se ressentît de sa colère. L'ayant donc d'abord abandonné au pillage de ses soldats, il le livra ensuite aux flammes, qui, s'étendant rapidement, le détruisirent de fond en comble.

Le vainqueur mena le même jour ses troupes victorieuses devant le château de Boury, dont il s'empara également, et le soir il revint à Dangu, chargé de butin et emmenant avec lui Jean, gouverneur de cette dernière place et les autres prisonniers qu'il y avait faits.

Quant au brave chevalier qui avait défendu Courcelles, il ne survécut pas longtemps à ses malheurs, car le même jour, peu de temps après la prise et l'anéantissement de sa forteresse, il mourut d'une blessure reçue à la tête en repoussant les ennemis.

---

(1) Guillaume-le-Creton, dans sa *Philippide*, dit que celui qui commandait alors le château de Courcelles, se nommait « Robert »; mais Roger de Hoveden dans ses *Annales*, l'appelle « Guillaume ».



Ce fut à Mantes que Philippe apprit l'entrée de Richard dans le Vexin français. A cette nouvelle, il rassembla à la hâte 300 chevaliers et sergents, et les ayant réunis aux troupes communales dont il pouvait disposer, il marcha, le lundi 29 septembre, au secours du château de Courcelles, qu'il ne croyait pas encore tombé au pouvoir de l'ennemi. (1)

Richard, ayant appris que le roi de France avait quitté Mantes et s'avançait vers lui, pensa que Philippe avait l'intention de pénétrer dans le Vexin normand du côté de Saint-Clair-sur-Epte, pour venir l'attaquer par la route de Gisancourt et de Vesly. Comme il sentait qu'une telle manœuvre, si elle réussissait, pouvait avoir pour lui les suites les plus désastreuses, puisqu'en cas d'échec, elle lui enlevait toute possibilité de retraite en Normandie, il prit immédiatement des mesures pour la déjouer.

Un corps considérable de troupes reçut l'ordre de descendre la rive droite de l'Epte, pour empêcher les Français de traverser cette rivière, et sortant lui-même de Dangu, avec le reste de son armée, il prit position auprès de ce bourg, prêt à se porter du côté où sa présence deviendrait le plus nécessaire.

Pendant que Richard prenait ainsi ses précautions, Philippe-Auguste approchait de Boury et de Courcelles, places qu'il croyait encore posséder; mais il fut détrompé quand, arrivant dans la plaine des Gagnis, sise entre les communes de Parnes, Montjavoult, Saint-Clair-sur-Epte, Boury et Vaudancourt, ses éclaireurs vinrent lui apprendre

(1) Raoul de Dicet. *Imagines historiarum*. — Rigord. *De gestis Philippi Augusti*. — Roger de Hoveden, *Annal., ad annum* 1197. — Lettre du roi Richard à l'évêque de Durham.



qu'elles étaient au pouvoir du roi d'Angleterre, dont l'avant-garde allait l'attaquer, en débouchant de Vaudancourt. Il le fut en effet, mais il battit les Anglo-Normands, qui étaient peu nombreux.

Un lieu dit la Fosse Richard porte encore aujourd'hui ce nom en mémoire de cet événement : il est situé près le chemin qui conduit de Vaudancourt à Breuil et à Saint-Clair.

La tradition rapporte que l'on enterra les soldats anglais, tués dans cette journée, dans les caves de la Charte, qui étaient à peu de distance de là, et que l'on a comblées depuis.

Le roi d'Angleterre, voyant alors qu'il s'était trompé sur le projet qu'il prêtait au roi de France, résolut de l'attendre de pied ferme dans les vallées avoisinant Gisors. En conséquence, il fit revenir à la hâte les troupes qu'il avait envoyées sur la rive droite de l'Epte, et vint ranger son armée, composée de 1,500 chevaliers ou lances et de plus de 40,000 vassaux, hommes des communes, armés pour la plupart de bâtons ferrés et de pieux durcis au feu, entre Courcelles et Vaux. Son centre était assis sur le chemin de Gisors à Courcelles, son aile gauche s'appuyait au côteau qui va de ce village au Boisgeloup, et son aile droite se déployait sur la rive gauche de l'Epte. Ce prince donna cette disposition à son armée dans le dessein d'empêcher le roi de France d'atteindre Gisors, seule place des environs où, en cas de défaite, ce monarque pût se réfugier

Sur ces entrefaites, Philippe arrive à Courcelles, et voyant que le château avait été pris par les Anglais, il

continue sa route vers Gisors. Mais en débouchant du village, il se trouva en face de Richard, qui lui barrait le passage. Alors Menassé de Montvoisin, homme brave mais prudent, voyant le grand nombre et la bonne contenance de l'ennemi, arrêta le monarque français par la bride de son cheval, et l'exhorta vivement à chercher son salut dans la fuite, tandis que lui et ses compagnons empêcheraient le roi d'Angleterre de le poursuivre. « Tu veux donc, Menassé, lui répondit Philippe, présenter le dos, en fuyant, à mon vassal ? Eh bien ! il n'en sera pas ainsi. Il faut que cette route nous conduise à Gisors. Si nous sommes cernés, voici une clé, ajouta-t-il, en montrant sa vaillante épée, pour sortir de cette enceinte d'acier ». Alors, entouré de l'élite de ses chevaliers, il se précipite sur les Anglais, qui l'attendent de pied ferme, culbute leurs lignes, qui ont peu de profondeur, et se dirige avec les siens à bride abattue vers Gisors.

Richard, furieux de voir son ennemi lui échapper au moment même où il se croyait sûr de le tenir, rallia ses troupes à la hâte, et, s'étant mis à leur tête, poursuivit le fuyard l'épée dans les reins, jusque sous les murs de Gisors.

Arrivé à la porte de Paris, qui était en fer, Philippe s'empressa d'entrer dans la ville; mais le pont-levis, alors appelé « pont de Gomerfontaine », trop faible pour supporter le poids de tous ceux qui le traversaient avec lui, se rompit, et il fut précipité dans l'Epte, très profonde et très rapide en cet endroit. Dans sa chute, le monarque français fut désarçonné; comme il était couvert d'une lourde armure, il coula immédiatement au fond de l'eau. Au milieu de ce pressant danger, il aperçut, sur la porte

de la ville, une image de la Vierge, et il l'invoqua. Aussitôt les habitants de Gisors, témoins de cet accident, vinrent à son secours, et l'ayant tiré par les pieds, ils parvinrent, non sans beaucoup de peine, à l'arracher de la vase, dont il était entièrement couvert. Encore quelques instants, et le roi de France perdait la vie au fond de l'Epte.

Des chevaliers tombés à l'eau avec lui, vingt se noyèrent, entre autres Jean, frère du célèbre Guillaume des Barres, le comte de Bar, le seigneur du Puiset et Milon de Puteaux.

En mémoire de sa délivrance, Philippe-Auguste fit revêtir d'une robe de drap d'or la statue de la Vierge, puis dorer le pont, qui fut reconstruit d'une manière plus solide. Depuis ce temps, la porte prit le nom de « Porte dorée » et le pont, quoique rebâti plusieurs fois, conserve encore celui de « Pont doré ».

Le vœu de Philippe-Auguste se trouva de nouveau réalisé le 6 avril 1856 : une statue de la Vierge, en bronze doré, fut placée sur le pont où ce monarque faillit perdre la vie, avec une inscription commémorative des faits dont nous venons de parler.

L'auteur de la *France métallique* donne une médaille dont l'avers représente ce prince à cheval dans l'Epte, et dont le revers porte l'inscription :

« FRACTO PONTE CÆSORTIANO SOSPES ENATAT ».

Les guerriers qui formaient l'arrière-garde de l'armée française, apprenant l'accident arrivé à leur roi, comprirent sur le champ combien il était nécessaire, pour son

salut, d'empêcher Richard Cœur-de-Lion de savoir ce qui se passait à l'entrée de Gisors. Animés d'un courageux dévouement, ces chevaliers intrépides retournèrent sur leurs pas, et barrant le chemin aux Anglais, ils engagèrent avec eux une lutte terrible. « Alors, dit Mathieu Paris, la bataille recommence des deux côtés, les épées tombent, comme la foudre, sur les têtes couvertes de casques, et font jaillir de l'airain des étincelles nombreuses; de part et d'autre, les chevaliers roulent dans la poussière, renversés par les coups de lance qu'ils se portent ».

Ce dernier combat, livré à l'entrée même de la ville, au faubourg de Paris, coûta cher à ceux qui l'avaient provoqué, car ils furent tous tués ou faits prisonniers. Avec la même lance, Richard Cœur-de-Lion y renversa de leurs chevaux trois chevaliers célèbres, Mathieu de Montmorency, Alain de Boury et Foulques de Gilerval, qu'il fit tous prisonniers.

Avec ces chevaliers furent pris ceux dont les noms suivent et nous sont donnés par Roger de Hoveden : Gautier de la porte; Girard de Chars; Philippe de Nanteuil; Pierre Deschamps; Robert de Saint Denis; Thibaud de Valangoujard; Chédunal de Trye; Roger de Meulan, seigneur d'Aubergenville, vicomte d'Evreux; Aimé Thiers; Renaud d'Acy; Baudoin de Levini; Thomas d'Asgent; Ferry de Paris; Pierre de la Truie; Guy de Nevers; Frumentin ou Turmentin; Thierry d'Aucy; Amfroi de Balaam; Evrard de Montigny; Porchard; Gautier-le- Roux; Arnulphe de Lenni; Eudes de Muntium; Guillaume du Saussay; Josselin de Bray; Pierre de Poissy ou Poncy; d'Ennebert d'Eu; Ponchard

du Châtel ; Empurcam ; Guillaume de Merlon ; Jean de Gauzie ; Thibaut de Breun ; Robert de Beaubourg ; Geoffroi de Borhai (Boury) ; Pierre du Mesnil ; Jean de Serni ; Raoul de Vallucel ; Ferry de Brunoi ; Thomas du Castel ; Guillaume de Rochemont et Thibaut de Misci.

Rigord et Guillaume-le-Breton ajoutent à cette liste les noms de Mathieu de Maille et de Mathieu de Marly, et Mathieu Paris, qui diffère souvent avec Roger de Hoveden dans l'orthographe des noms, y fait aussi figurer Alard de Louviers.

Outre ces chevaliers, le monarque anglais, tant dans la bataille qu'il livra aux Français dans la plaine de Courcelles, que dans le combat qu'il leur donna sur la chaussée, devant la porte de fer de Gisors, en prit vingt-six dont l'histoire ne nous fait point connaître les noms. Ce prince s'empara encore d'un grand nombre de sergents ou servants d'armes, à cheval ou à pied, qui dedevaient recevoir l'éperon au prochain tournoi, d'arbalétriers et de deux cents chevaux de guerre, dont cent quarante bardés de fer. (1.)

La lettre écrite, le 30 septembre, par Richard, à l'évêque de Durham, renferme, sur les évènements de cette journée, si désastreuse pour la France, des détails tellement précieux, que nous ne pouvons, quoi qu'il en coûte à notre patriotisme, manquer au devoir de vous en donner ici une traduction littérale :

« Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc

---

(1) Lettre de Richard à l'évêque de Durham. — Mathieu Paris, *Hist. angl. ad ann.* 1198. — Roger de Hoveden. — Raoul de Dicet.



de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à son aimé et féal Philippe, évêque de Durham, salut;

« Vour saurez que le dimanche d'avant la fête de Saint Michel (27 septembre), étant entré de Dangu sur les terres du roi de France, nous y donnâmes l'assaut au château de Courcelles, que nous prîmes avec la tour et nous y fîmes prisonniers le gouverneur de cette place avec ceux qui l'acconpagnaient. Le même jour, nous attaquâmes la forteresse de Boury, dont nous nous emparâmes également, ainsi que de tout ce qu'elle renfermait, et le soir nous retournâmes à Dangu avec notre armée.

« Le roi de France, informé du danger dont ces places étaient menacées, vint le lendemain de Mantes (28 septembre) avec trois cents chevaliers, des sergents et des troupes communales, pour secourir le château de Courcelles, qu'il ne croyait pas encore en notre pouvoir. Mais aussitôt que nous eûmes appris qu'il marchait de notre côté, nous sortîmes avec un petit nombre de guerriers et fîmes descendre le gros de nos troupes le long de l'Epte, pensant qu'il venait nous attaquer au delà de cette rivière, du côté de Dangu.

« Comme il descendait avec son monde vers Gisors, nous le mîmes en fuite et le serrâmes tellement devant la porte de cette ville, que le pont s'écroula sous lui et les siens, de sorte que le roi de France, à ce que nous avons appris, but un coup dans la rivière, et en but un bon coup, et que d'autres chevaliers, au nombre de vingt, s'y noyèrent. Devant cette même porte, nous renversâmes de cheval, avec la même lance, Mathieu de Montmorency, Alain de Boussy et Foulques de Gilerval, que nous fîmes tous prisonniers.

« Dans la même journée, le monarque français perdit au moins cent chevaliers dont nous vous envoyons les noms les plus marquants, et nous vous ferons tenir les noms des autres quand nous les aurons vus, car Mercader en a trente avec lui qu'il ne nous a pas encore présentés. Le nombre des sergents, tant à cheval qu'à pied, dont nous nous emparâmes est infini, et il reste en notre pouvoir deux cents chevaux de guerre, dont cent quarante bardés de fer.

« Telle est la victoire que nous avons remportée à Gisors sur le roi de France, mais ce n'est pas nous qui l'obtinmes, mais bien Dieu et notre bon droit, par notre intermédiaire, et dans cette entreprise nous avons risqué, d'après l'avis de nos barons, notre vie et notre royaume. Nous vous faisons part de nos succès, afin que vous vous en réjouissiez avec nous.

« Donné par nous-même, à Dangu, ce 30 septembre 1198 ». (1.)

De cette époque date la devise qui accompagne les armes d'Angleterre : « Dieu et mon droit ! » Ce fut le mot de ralliement donné par le roi à ses troupes lors de la bataille de Gisors, et le prince le fit graver au-dessous de ses armes royales pour consacrer le souvenir de sa victoire.

Quand, entre Courcelles et Vaux, les Français eurent enfoncé les lignes anglaises, tous ne prirent pas la route de Gisors, ou s'ils la prirent, ne s'arrêtèrent point devant cette ville. Nous voyons, par la lettre de Richard à l'évêque de Durham, que le 30 septembre, Mercader,

(1) Roger de Hoveden. *Ann., ad ann.* 1198. — *Le Vexin*, nº du 19 septembre 1886.

commandant en chef des Brabançons au service du roi d'Angleterre, n'avait pas encore rejoint ce prince, dont il s'était séparé le 28, pour poursuivre les fuyards. Il est probable que plusieurs chevaliers français, ayant vu l'impossibilité où ils se trouvaient d'entrer à Gisors après la chute du pont-levis, se dirigèrent vers Chaumont, et que ce fut à leur poursuite que Richard avait envoyé Mercader, qui, au lieu de retourner le même jour au quartier général du roi d'Angleterre, se livra avec ses Brabançons, dans le Vexin français, à son goût pour le maraudage. Une partie de ce pays fut alors pillée et dévastée par ces soldats mercenaires. Quoiqu'il en soit de la direction que prirent les fuyards dans cette occasion, Mercader en fit trente prisonniers, que le roi d'Angleterre n'avait pas encore vus quand il écrivit à l'évêque de Durham sa lettre du 30 septembre. Ces 30 captifs, ajoutés à ceux dont Richard s'était lui-même emparé, font un total de cent chevaliers tombés dans cette journée au pouvoir des Anglo-Normands.

Nous avons établi ce chiffre sur le témoignage de la lettre du roi d'Angleterre, mais si nous admettons l'autorité de quelques historiens anglais, le nombre des Français faits prisonniers dans les journées des 28 et 29 septembre 1198, serait de cent quarante quatre. En effet, après avoir transcrit les noms des captifs dont nous avons donné la liste, ces chroniqueurs ajoutent qu'en sus Richard en prit cent autres. (1.)

Lorsque Richard vit qu'il n'avait plus d'ennemis à combattre, il rassembla ses prisonniers, qu'il fit conduire, la nuit, au château Gaillard, des Andelys, et se rendit,

(1) Roger de Hoveden. — Mathieu Paris.

le soir même, à Dangu où, comme nous l'avons dit, il avait son quartier général.

Quant à Philippe, après sa défaite sous les murs de Gisors, il se renferma dans cette ville, et y attendit le retour de Jean de Montmirail, qu'il avait envoyé recueillir les débris de son armée et chercher de nouvelles troupes. Ces renforts arrivés, il reprit l'offensive, et, ayant traversé l'Epte au gué de Dangu, il marcha sur la Normandie, où il désirait se venger des ravages qu'avaient commis les Anglais dans les deux Vexins.

Ce chevalier Jean, dont nous venons de parler, était seigneur de Montmirail-en-Brie, et par ses manières honnêtes et son brillant courage, il avait su gagner les bonnes grâces et la confiance de son souverain, qui lui donna le surnom de *Probité*. Ce fut principalement aux efforts de ce guerrier, que Philippe dût son salut à la bataille de Courcelles, et ce prince était assez généreux pour reconnaître publiquement le signalé service que ce brave guerrier lui rendit dans cette occurence. Peu de temps après, étant de retour dans ses Etats, ce monarque lui donna, en présence de toute sa cour, une robe de drap d'or, en témoignage de sa haute estime.

XV

LA RUE DU FAUBOURG DE PARIS. — CANTIERS. — MOINCOURT. — LE MONT-DE-MAGNY. — LE BOISGELOUP. — VAUX.

A quelques pas de ce « Pont doré », devant lequel les souverains de deux grands pays auraient, un jour, risqué leur vie et leur couronne, et sur la gauche de la « rue du faubourg de Paris », qui part de cet endroit mémorable, s'ouvre la « rue du Champ-Fleury », qui aboutit à l'ancien fief de « Cantiers ».

Ce fief fut possédé, de 1399 à 1497, par une famille qui en portait le nom, et qui eut pour représentants les écuyers Jean, Guillaume, Thomas, Quentin dit Hutin et Philippe.

Marguerite, fille de ce dernier, épousa, en 1497, Guillaume de Fours, auquel elle porta Cantiers. Veuve en 1529, elle était qualifiée, en 1530, de dame de Bazincourt, Saint-Clair et Cantiers-lès-Gisors. Jean de Fours, qui descendait de Guillaume, et était seigneur de Can-

tiers en 1581, le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1586.

Ce fief passa ensuite à Charles d'Argouges et à Marie Clausse, qui le laissèrent à leurs enfants.

Le 7 mars 1641, messire Louis d'Argouges, chevalier, seigneur de Grastot, vendit à N. H. François Lempereur, conseiller, secrétaire du roi, receveur des aides à l'élection de Gisors, le fief de Cantiers, soumis à la coutume de Senlis, mouvant de Mgr le duc de Longueville, à cause de sa châtellenie de Trye-Château, bailliage de Chaumont. L'acquéreur fonda l'année suivante, dans le village de Cantiers, une chapelle de Sainte-Marguerite, qu'il dota généreusement. Ce seigneur épousa Marie Tronchet, (1) dont il eut quatre fils : Jean, Rémy, Henri et Jacques, à l'aîné desquels échut Cantiers. Jean Lempereur survécut peu à son père, et eut pour successeur son frère Jacques. Il existe, à la date de 1672, un contrat de vente par Robert Le Fèvre de Vatimesnil, à Jacques Lempereur, écuyer, sieur de Cantiers, stipulant pour son frère Henri Lempereur, écuyer, sieur de la Grange-Rabelle. Jacques Lempereur laissa pour héritier son neveu François-Rémy Lempereur, qui prétendit, en 1712, que son manoir de Cantiers à Gisors était exempt de droits d'octroi. Celui-ci avait, en 1734, le titre d'écuyer, seigneur et patron de Saint-Pierre-Lavis, Guerny, Doux-mesnil, Cantiers-lès Gisors, Sainte-Marie-des-Champs en partie, etc. (2).

Par acte devant les notaires de Paris, du 3 août 1765, Françoise-Jacqueline Lempereur, veuve de Charles de

(1) Notes de Le Prévost.

(2) La famille Lempereur a conservé Guerny jusqu'à nos jours.

Cornet, vendit Cantiers à Jean-Michel Lefebvre, écuyer, conseiller au Parlement de Paris, qui rendit aveu le 27 août 1773. (1.)

Cantiers appartenait, à l'époque de la Révolution, à Barthélemy-Michel Hazon, intendant général des bâtiments et jardins du roi, membre de l'Académie d'architecture et de l'ordre de Saint-Michel. Né à Paris le 25 mars 1722, Hazon, qui avait épousé Marie de Malinguehen, mourut le 12 avril 1818, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, regretté des pauvres, dont il fut le bienfaiteur et l'ami. Le musée de la ville possède son buste en marbre, dû au ciseau de son condiciple Larchevêque, élève de l'école de Rome.

Les traditions de bienfaisance laissées par cet honmme de bien n'ont pas, heureusement, été perdues : elles sont noblement suivies par la propriétaire actuelle de Cantiers, Madame Vinot de Préfontaine.

Le parc de l'ancien manoir seigneurial de Cantiers est traversé par le Réveillon (*Rivulus*), petit ruisseau qui prend sa source à la fontaine Saint-Leu, territoire de Boubiers (Oise), et se jette dans l'Epte après avoir passé sous la route nationale, à l'entrée sud de Gisors. D'après une tradition populaire, quand on a bu de l'eau du Réveillon, il faut, en quelque endroit que l'on aille, revenir mourir à Gisors.

« On dit que son onde enchantée
Roule un charme puissant qui ne saurait faillir.
Quand une fois on l'a goûtée,
Sur sa rive on revient mourir. »

(Potin de la Mairie).

---

(1) On cite aussi, comme propriétaire de Cantiers, en 1787, de la Boissière, comte de Chambors. (Biblioth. de Rouen. *Notes de M. de Montbret.*)

Les allées de ce parc étaient disposées de telle sorte, que l'on pouvait, à l'aide de figures placées de distance en distance, y jouer le jeu de l'oie. Le plafond de l'une des salles de l'ancien couvent des Mathurins montre la même disposition et les mêmes figures, ce qui prouve qu'entre deux voyages aux États Barbaresques, les bons Trinitaires ne dédaignaient pas, eux non plus, de se livrer à cette distraction.

La « rue du Bouloir », qui passe derrière Cantiers, rappelle un divertissement aujourd'hui délaissé, mais qui n'était pas moins goûté de nos pères, le jeu de boules.

« Moincourt » que l'on écrit aussi « Moiscourt » et « Moicourt » (*Messis curia*), est également situé sur le Réveillon, près le parc de Cantiers. On y accède par deux chemins, dont l'un porte le nom de cet ancien petit fief, et l'autre celui de son moulin.

Ce moulin est déja mentionné dans des titres du XII[e] siècle.

Il existait, au XVI[e] siècle, une famille de ce nom. Mgr Antoine de Moiscourt, chevalier, seigneur du lieu, et Louise Basset, son épouse, s'engageaient, en 1530, à faire faire la verrière au-dessus de l'autel de Notre-Dame, que l'on construisait alors. (1)

Vers 1812, Laisné, natif de Gisors, possédait à Moincourt une chamoiserie. Cet homme avait inventé une espèce de projectile cent fois plus terrible que les fusées

(1(Arch. de l'église. *Registres de la confr. de N.-D.* — Charpillon et A. Caresme. *Dict. hist.de l'Eure, p.284.*

Anne Basset, sœur de Louise, avait épousé Pierre de Ferrières.

à la congrève. On disait même que c'était l'ancien feu grégeois. Il eut une entrevue avec le duc d'Orléans, qui lui fit offrir de sa découverte une somme assez importante, mais il refusa. Dans ses dernières années, il avait trouvé le moyen de faire monter l'eau par jets à tel volume que ce fût, de cinquante pour un, c'est-à-dire qu'un mètre cube d'eau aurait jailli à cinquante mètres de haut. Sort hélas! trop commun aux inventeurs, Laisné, qui n'avait reçu aucune instruction et avait l'air d'un grossier paysan, mourut à Paris dans la misère.

Le moulin de Moincourt, naguère si charmant, avec sa sente bordée par les murs tapissés de lierres de Cantiers et les eaux gazouillantes du Réveillon, son tic-tac non moins babillard, dont les notes sèches se mariaient si bien au murmure de ses « tournants et virants », sa petite roue frangée d'argent, ses limpides marettes et ses vertes pelouses où pépiaient et barbottaient poussins et canetons, et près duquel nous aimions à venir rêver, peut-être parce qu'il nous rappelait les doux lieux où nous fûme élevé :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse suî,

ce moulin a été converti en fabrique de marteaux, puis en ateliers de nickelage.

Autrefois, les habitants des communes de Courcelles, Boury, Vaudancourt et autres, qui se rendaient à Trye-Château, au lieu d'aller par Gisors, trajet beaucoup plus long, passaient par Moincourt et traversaient la Troësne sur le Pont-du-Prince, ainsi appelé parce qu'il avait été construit sur les ordres du prince de Conti.

Au-dessous de Cantiers, à l'intersection des routes de Paris et d'Evreux, s'élève la gare commune aux chemins de fer d'intérêt local de Gisors à Pont-de-l'Arche, Vernon et Beauvais, dont les deux premiers ont été rachetés par la compagnie de l'Ouest, et le troisième par celle du Nord.

Au « Mont-de-Magny », que gravit la route de Paris, on a découvert un magnifique clou gallo-romain à tête pyramidale, long de 22 centimètres, et une petite statuette en bronze, de la même époque, représentant un guerrier nu tenant un bouclier et coiffé d'un énorme casque, enfin des sarcophages de pierre, des ossements humains et des fragments de poterie remontant au commencement du moyen-âge. (1)

Fait plus moderne. Le 29 août 1841, Louis-Philippe, en revenant de la ville d'Eu avec la reine Amélie, Eugénie-Adélaïde d'Orléans, sa sœur, et le jeune prince Henri-Eugène-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, son fils, passa par Gisors, où il fut reçu avec le céremonial ordinaire, présentation des clés de la ville et de l'eau bénite, harangues du maire Rouget et du curé Lejard, escorte de la garde nationale en grande tenue, sapeurs et musiciens en tête, celle-ci commandée par Despierres, ancien chef d'escadron des dragons de la garde impériale, officier de la légion d'honneur, de l'ordre de la Réunion et chevalier de Saint-Louis, ceux-là précédés par le tambour major Letailleur, ancien militaire de l'empire, arcs de triomphe à toutes les portes de la ville, salves d'artillerie et sonneries de cloches,

(1) Le premier de ces objets est en notre possession, et le second se trouve dans les collections de M. L. Passy.



déploiement extraordinaire de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs nationales et vivats enthousiastes d'une foule en liesse. Il en repartit par la route de Paris, après avoir assisté à une messe basse dite par le doyen, reçu les autorités locales et départementales, visité les monuments et les promenades de la ville, et laissé là, dit-on, des marques de sa munificence. — la munificence des d'Orléans ! — Mais il ne fut pas plus tôt en face de la première maison du mont-de-Magny, que, soit effet de boissons réfrigérantes ingérées par une température élevée, soit par suite d'autre cause, il se sentit pris du besoin de... déposer le poids de sa grandeur :

« Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
« N'en défend point nos rois ».

Toute la famille de descendre alors de voiture, et ce fut bientôt, dans les dépendances de la petite ferme, un *à parte* complet, pendant lequel Montpensier trouva le moyen de s'égarer. Déjà les fronts se rembrunissaient, et la garde commençait à cerner l'habitation, lorsque le fuyard fut retrouvé... dans l'étable, en contemplation devant un veau nouveau-né. Ce n'était pourtant pas à celui-là que sacrifiait sa famille. Nous tenons l'anecdote des époux Duhamel, propriétaires de la ferme où elle se passa, et dont « l'hospitalité » fut payée un louis.

A part les souverains dont il a été question dans ce récit, bien des rois et des reines, bien des altesses sérénissimes l'ont parcourue, cette route de Paris, car il est peu de petites villes qui aient été, autant que Gisors visitées par nos souverains et leurs familles. Le dernier que nous y avons vu est Henri IV. Le visiteur se rap-

toutes les « chevauchées » qu'y fit celui-ci au temps de la Ligue. Nous mentionnerons seulement deux de ces visites, qui eurent lieu depuis.

Le fils du « vert-galant », Louis XIII, passa en cette ville le 27 mars 1637, accompagné du chancelier Séguier et d'une partie des membres du conseil du roi. Il fut, à son arrivée, reçu par le gouverneur, Charles II de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, et harangué par le curé Robert Denyau, suivi de son clergé. Le souverain alla, le même jour, visiter le château de Dangu, où il fut retenu à coucher (1). Quant à sa suite, elle passa la journée à Gisors, d'où elle ne repartit que le lendemain.

En août 1647, Louis XIV y vint à son tour, âgé de de neuf ans à peine, avec sa mère, Anne d'Autriche, régente du royaume, et le cardinal Mazarin. Lorsque le marquis de Flavacourt et l'abbé Denyau, qui étaient encore en fonctions, lui eurent rendu les honneurs de la ville, on lui offrit un dîner dont l'histoire nous a conservé le menu suivant :

Deux potages, un de canards aux navais, et l'autre de volaille farcie, de..	10 l.	s.
Un codinde de		50
Une langue de veau à la marinade de.		50
Une grande tourte de chapon de.... .		55
Une portion de veau au ragous de....		45
Une salade de........................		5

(1) D'après le *Dict. hist. de l'Eure*, p. 739, un édit de Louis XIII, daté à Dangu de 1637, crée les offices de lieutenant et de président du Présidial des Andelys.

Deux lapereaus de....................		45
Deux pairdrix et deux bécase de......	7	«
Deux chapons de.....................	3	«
Une tourte de lard de................		30
Deux tourtes de confiture de.........		30
Deux gâteaus failletez de............		25

Et comme rien ne dispose mieux à la clémence qu'un bon dîner, la reine accorda des lettres de grâce à divers individus, détenus dans les prisons de la ville. (1)

Comme toutes les anciennes voies qui rayonnaient autour de la capitale, celle-ci était pavée sur toute sa longueur. On l'appelait, sous l'ancien régime, « le pavé du roi »; depuis, elle a autant de fois changé de nom qu'a fait de tours la girouette politique du pays, «route nationale », « route impériale », et « route royale », selon que l'on était en république, sous l'empire ou sous la royauté. Ce fut le lieutenant-géneral au bailliage de Gisors, Denis Pantin, qui, en 1731 et 1732, alors qu'il était maire de cette ville, fit adoucir la rampe du Mont-de-Magny. Ces travaux coûtèrent 8,515 livres 7 sous. Le trajet de Gisors à Paris, qui, par le chemin de fer, ne demande plus guère qu'une heure, exigeait, par la diligence, une demi-journée ou une nuit, au bout desquelles on descendait de voiture les os rompus par les cahots, les oreilles assourdies par les vitres, et les habits couverts d'une poussière sur laquelle on eut pu écrire

---

(1) Hersan *Hist. de Gisors* manuscr. p. 193. — Charpillon. *Gisors et son canton*, p. 226.

son nom. Ce qui n'empêche que ceux qui les ont vues circuler se les rappellent avec plaisir, ces vieilles diligences, avec leur tête poudrée à frimas, soit par le sable que soulevaient leurs coursiers écumants, soit par la brume qui tombait d'un ciel glacé, avec leur corsage aux chatoyantes couleurs, leurs claires sonneries de grelots et leurs postillons aux grandes guides, au long fouet, dont la bonne mine, soulignée par les galons d'argent de la veste et de la casquette, était la coqueluche des filles de village. Quelle animation elles donnaient aux routes qu'elles suivaient, aux villes et aux bourgs qu'elles traversaient, aux carrefours où elles relayaient, et de quels regards étaient l'objet les voyageurs qu'elles transportaient! Leur existence, enfin, était vierge d'histoires de bandits, sinon d'accidents. Ceux qui les ont jadis fréquentées, ces grandes routes, les reconnaîtraient-ils aujourd'hui, que moitié de leur largeur, devenue inutile, a été rendue à l'agriculture ou employée à des plantations forestières? En retrouveraient-ils les étapes, qui ne sont plus marquées que par des enseignes vermoulues et décolorées, par des seuils usés où l'œil ne saurait découvrir un seul tablier blanc? Pourtant, quel progrès, déjà, que ces routes, sur les anciens chemins de « rouliers » ou de « maréyeurs », tracés dans le sable ou dans des marécages où les roues enfonçaient jusqu'aux moyeux, à travers des bois à côté desquels la forêt de Bondy eut passé pour un modèle de sécurité! Et les piétons, demanderez-vous, comment se tiraient-ils de l'impraticabilité des chemins et des dangers de la route? Ah! voilà, c'est qu'ils n'avaient pas été élevés, comme nous, dans du coton, nos grands pères. Une

vieille tante nous a raconté que maintes fois, dans sa jeunesse, elle avait fait le voyage du Coudray-Saint-Germer à Paris, vingt bonnes lieues, à pied, chaussée d'une paire de sabots rouges, et le panier lesté d'œufs durs, et qu'elle en revenait de même le surlendemain, un nourrisson sur le dos. Notre aïeul maternel, qui accompagnait, lors de ses versements, à cause de l'insécurité des chemins, un de ses parents, receveur des impositions, effectuait à peu près le même trajet, entre Sérifontaine et Beauvais, chargé, à l'aller, d'un lourd sac d'écus ; et si, au retour, les jambes faiblissaient, on entonnait, pour les soutenir, *la Marseillaise* ou *le Chant du départ*, dont les mâles accents, répétés au loin, dans le silence des nuits, par les échos de la forêt de Thelle, allaient porter au cœur des jeunes femmes, qui ne manquaient pas de se rendre au-devant des voyageurs, l'espoir d'une prochaine et douce rencontre.

Mais que nous voilà loin de notre sujet et du Boisgeloup, qui attend maintenant notre visite ! c'est que, cher visiteur, charmante visiteuse, à nous attarder avec vous sur les bords de l'Epte, de la Troëne et du Réveillon, si féconds en souvenirs et en monuments du passé, si vivants, à nos yeux, de la vie d'hier, nous goûtons un tel plaisir, que nous reculons le plus possible le moment où il doit prendre fin.

C'est sur la route de Paris à Dieppe, et un peu au-dessus de sa rencontre avec celle d'Evreux à Breteuil, que vient s'embrancher, à droite, le chemin du Boisgeloup.

Ce hameau *(Boscus gelidus)*, que l'on prendrait, de la place de Blanmont, ou plutôt du haut de l'escalier

monumental qui la domine, pour un joli petit nid caché dans la verdure, ressortissait, sous l'ancien régime, au baillage et à la prévôté foraine de Chaumont et était soumis à la coutume de Senlis. En 1676, d'après les registres de l'archevêché de Rouen, c'était une succursale de l'église de Gisors.

En 1220, Philippe de Vaux ou de la Vallée, Arnulphe ou Arnoult du Bois et Guillaume son frère déclarent tenir du roi Philippe-Auguste, et, en arrière-fief, du chevalier Jean, seigneur de Gisors, la plaine, les bois et le château du « Boisgillout ».

Gautier du Boisgeloup était gouverneur vicomtal de Neaufles, en 1293; depuis, on trouve Mgr Gautier du Boisgeloup, vicomte de Caen. (2)

Ce lieu fournissait, au XIV[e] siècle, d'habiles ouvriers: en 1331, Jacques du Boisgeloup était juré pour les travaux d'Andelis, et Guillard du Boisgeloup avait fait 13 jours de travail au château de Gisors, à raison de 2 s. par jour. (3)

D'après la *Gallia christiana,* Eustachie du « Bois-Gilout » était abbesse de Gomerfontaine en 1371 et 1372.

Le Boisgeloup fut ensuite possédé par la famille de Gamaches, dont les seuls membres connus sont: en 1309, Antoine de Gamaches, prêtre; en 1313, Philippe de Gamaches et Guillemette sa femme; en 1473, Jean de

---

(1) Registre de M. Jean de St Just, à la cour des comptes à Paris. Aveu rendu à Philippe II, des fiefs du Vexin.

(2) Charte de Bourgoult. M. Léopold Delisle, *Actes Normands.* — Charpillon et A. Caresme, *Dict. hist. de l'Eure,* p. 282, col. père. — Hersan, *Hist. de Gisors,* 2e édit. manuscr., p. 284.

(3) M. Léopold Delisle et Charpillon et Caresme, *ouv. cités.*

Gamaches, écuyer, et Robine, sa femme, et en 1494, Jean de Gamaches et Jeanne de Gisors, sa femme.

Il ressort des lettres données à Tours, en 1505, par le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, en faveur de Pierre Legendre, que celui-ci était alors seigneur du Boisgeloup : « *Dilecto nobis in X° Petro Legendre, domino temporali loci de Boisjaloux nostri Rothomageusis diœcesis, salutem in Domino* ».

Par ces lettres, le prélat autorise l'impétrant, sous la réserve des droits de l'église paroissiale de la ville et de toutes autres, à faire célébrer la messe et les autres offices divins, tous les jours fériés et non fériés, dans une chapelle par lui récemment construite en ce lieu, et qui n'avait pas encore reçu de consécration : « *in quadam capellà per te noviter constructà in dicto loco de Boisjaloux, nundùm tamen consecratà* ». Dans cette pièce, que nous avons eue sous les yeux, il est question d'autel portatif, *altari portatiti*, ce qui prouve que l'usage n'en était pas encore aboli.

Pierre Legendre était sans doute marié à une demoiselle de Gamaches, qui lui avait apporté en dot la terre du Boisgeloup.

A la famille de Gamaches succéda celle de Boudeville, dont le premier représentant au Boisgeloup fut, en 1525, Jean de Boudeville. Celui-ci possédait, à Gisors et aux environs, d'autres fiefs, car nous voyons, en 1530, N. H. Jehan de Boudeville, escuyer, seigneur de Vaux près Gisors, du Boisgeloup, de Courcelles en partie, grainetier de Gisors, et demoiselle Madeleine, sa femme, donner 100 s. à la confrérie de N.-D. de Mi-Août de cette ville. En 1603, apparaissent André de Boudeville, écuyer, et

Ysabeau, sa femme. Boudeville portait: d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de 3 têtes de femme d'or, et en pointe, d'un lévrier de même. (1)

D'après une inscription relevée sur cet instrument, Pierre de Bermon, écuyer, seigneur du Boisgeloup, conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Soissons, et dame Isabelle Lainé, sa femme, dame du Boisgeloup, étaient, en 1637, parrain et marraine de la cloche de la chapelle.

Après de Bermon, on trouve au Boisgeloup les Foucault: Nicolas Foucault, chevalier, conseiller du roi en son grand conseil, qui épousa une demoiselle Louise, dont nous ignorons le nom de famille, et mourut le 11 septembre 1661, à l'âge de 66 ans, et Claude Foucault, son fils, qui lui succéda dans cette seigneurie dès 1656.

On parle ensuite des Allan et des Brûlart, mais nous ne possédons sur eux aucun renseignement. Nous voyons seulement cité, en 1670, Jérôme Allan.

Ces derniers étaient remplacés, en 1674, par François Gourreau (2), chevalier, duc de la Proustière, Président au parlement de Paris. Gourreau avait épousé Françoise Roualle, dont il n'eut qu'une fille, qui mourut à l'âge de 5 mois. Voici l'épitaphe de cette enfant, que nous avons vue, gravée en lettres d'or, sur une tablette de marbre noir, conservée par l'ancien château du Boisgeloup :

---

(1) Nous partageons l'avis de Charpillon et de l'abbé A. Caresme: cette famille était certainement étrangère aux Montmorency-Boutteville, comme on l'a pensé jusqu'ici.

(2) Le *Dict. hist. de l'Eure*, de Charpillon et A Caresme, p. 282, col. 2e, porte « Foucault » au lieu de « Gourreau » ; mais à cette leçon qui paraît erronée, nous préférons celle de l'épitaphe ci-dessous.



Dum orior morior
16 nov. 1674
Quinque mensib. solû nata latet hic
Filia Hmi fr. Gourreau
Equitis duc. de la Proustière
Et du Boisgilloust,
In sup. gall. curiâ Præsidis,
Et Hmæ franciscæ Roualle

Au bas, un écu chargé de deux aigles dos à dos, et timbré d'une couronne ducale.

En 1713, apparaît François Roualle, frère ou neveu de la duchesse de la Proustière.

Une demoiselle Roualle porta ensuite cette terre dans la famille le Bas de Girangy. Nous voyons, en effet, comme châtelains du Boisgeloup, en 1761, Pierre-René le Bas de Girangy, et Marie-Anne-Suzanne Roualle, son épouse.

Ceux-ci eurent deux fils : Louis-René le Bas de Girangy, qui épousa demoiselle Marie-Anne Caux, et Charles-Pierre le Bas de Girangy, marié à demoiselle Marie-Marguerite Boquet de Courbouzon, qui possédaient ce fief en 1778.

En 1789, « Marie-Anne-Suzanne Roualle », d'après Charpillon et A. Coresme, « Marie-Anne Caux », suivant nous, la veuve de Louis-René le Bas de Girangy, dans tous les cas, était dame du Boisgeloup.

Après la Révolution, cet ancien fief fut possédé:

En 1808, par Armand-Cyr de Fontaine-Martel, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises et lieutenant-colonel d'infanterie, et Marie-Joséphine de Sailly,

son épouse, qui moururent tous deux au château du Boisgeloup, le mari, le 29 février 1816, et la femme, le 11 juin 1810; en 1816, par le comte Charles-Arthur de Fontaine-Martel; en 1837, par Dupuis, et en 1866, par Du Buisson, dont le fils, M. Raoul Du Buisson, ancien sous préfet, habite aujourd'hui le château.

A cet ancien manoir est attenante une chapelle, construite, comme nous l'avons dit, dans les premières années du XVI[e] siècle. Cet édifice, surmonté d'un petit clocher ardoisé, dont la cloche porte le millésime 1637, est orné, à son chevet, d'une croix de plomb d'un beau travail, et paraissant remonter à l'époque de sa fondation. On y accède, du côté de la place publique, par une porte surmontée d'un arc surbaissé, et il est éclairé par cinq fenêtres flamboyantes, dont deux sur chaque face, et une au-dessus de l'autel, à demi bouchée par la sacristie. La voûte, lambrissée, montre, à la retombée de ses arceaux, des têtes humaines, aux extrémités de ses poutres, des figures d'animaux, et au milieu, des écussons aux armes partie de France et de Bretagne. Dans le chœur se trouvent quatre pierres tombales :

La première, dont l'inscription est presque effacée, ne laisse voir que ces mots : « Louise, épouse de Nicolas Foucault-Boisgiloup ».

La seconde porte : « Cy-gist Messire Nicolas Foucaud, chevalier seigneur du Boisgeloup, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et en son grand conseil, lequel, après avoir vécu heureusement, décéda l'onzième jour de septembre mil six cent soixante-et-un, âgé de soixante et six ans ».

« Priez Dieu pour son âme ».

La troisième : « Ici est décédée Mme Marie-Joséphine du Sailly, dame de Dorval, femme de M. Armand Cir de Martel, décédée en son château du Boisgeloup, âgée de 32 ans, décédée le 11 juin 1810. Priez Dieu pour le repos de son âme ».

Et la quatrième : « Ici est décédé au château du Boisgeloup M. Armand Cir Martel, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises et lieutenant-colonel d'infanterie, propriétaire du Boisgeloup, de Delincourt et Fayel, décédé le 29 février 1816.

« Priez Dieu pour lui ».

Le dernier chapelain en titre fut l'abbé Legras. En 1820, la comtesse de Milanges, qui habitait le château, y faisait dire la messe une fois par semaine, par le curé de Vaudancourt. Le Boisgeloup est aujourd'hui desservi par le clergé de l'église paroissiale de Gisors.

Une étude de notaire a existé au Boisgeloup. Elle dépendait du marquisat de Boury. Pour la conservation de cette charge, le marquis de Boury était obligé de payer tous les ans au bailli de Chaumont une somme de douze livres tournois. Supprimée à la Révolution, ses minutes furent transférées, d'abord à Boury, puis à Chaumont.

Une fête y a lieu le dimanche qui suit le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, patronne de la chapelle.

Le Boisgeloup compte aujourd'hui 315 habitants, composés de cultivateurs, d'ouvriers occupés à Gisors, et de rentiers.

La chapelle, l'ancien château, quelques autres habitations élégantes, entourées, comme celui-ci, de beaux parcs coupés d'eaux vives, des rues régulièrement per-

cées, des maisons bien bâties, font de ce hameau un séjour assez agréable.

En le traversant dernièrement, nous y avons remarqué deux créations importantes que nous n'avons pas hésité à attribuer à l'initiative et à l'influence de M. E. Revert, ancien adjoint au maire de Gisors, et qui témoignent du souci éclairé qu'il avait des intérêts qui lui étaient plus particulièrement confiés. Nous voulons parler de l'établissement de bornes-fontaines et de la construction d'une école maternelle.

Mais il ne faut pas que ce hameau nous fasse oublier notre dernière étape, qui est Vaux.

La Vallée, de Neaufles, Inval, de Courcelles, et Vaux, de Gisors, sont autant de lieux voisins, que rapproche encore la communauté d'origine de leurs noms.

Il est fait mention de Richard de Vaux dans une charte de Jean de Gisors, datée de 1168.

En 1186, Philippe-Auguste, jugeant les défenses de ses frontières trop faibles en face de Gisors, qui était alors en la possession de Richard Cœur-de-Lion, donna l'ordre à Richard, seigneur de Vaux, d'élever là une forteresse capable de contre-balancer les forces de celle de cette ville. Le sous-gouverneur de cette place, Henri de Ver, s'y étant opposé au nom de son souverain, un combat s'en suivit, dans lequel Bader, un des deux fils de Richard, *Bader*, *filius Richardi de Vals*, perdit la vie, et les Anglais restèrent maîtres de la place. Enfin, des pourparlers eurent lieu, les travaux furent discontinués et le terrain demeura à Philippe-Auguste; mais cet arrangement ne rendit pas au châtelain de Vaux son malheureux fils.

Vaux avait une église, dédiée à Saint-Laurent, qui faisait partie du diocèse de Rouen.

D'après Le Prévost et Hersan, Gautier de Coutances, dit *le Magnifique*, qui fut archevêque de Rouen de 1185 à 1207, exerça des poursuites contre « Hugues, seigneur de Vaux », qui s'était approprié le patronage et les dîmes de ce lieu. Réintégré dans la possession des objets litigieux, ce prélat envoya un prêtre à Vaux, lui abandonna une partie de ces dîmes, et donna le reste à son église métropolitaine. On a déjà vu avec quelle réserve doivent être accueillis, avec quel soin il faut contrôler les renseignements fournis par l'histoire sur les premiers seigneurs de Gisors : ce serait peut-être encore ici le cas de recourir à cette règle. Nous pensons donc que l'usurpateur dont il vient d'être parlé n'était autre que Hugues III, seigneur de Gisors et suzerain de Vaux, qui, ainsi que nous l'avons dit au sujet du Boisgeloup, possédait aussi ce hameau.

Nous avons raconté, en parlant de l'Hôtel-Dieu, comment, en septembre 1288, Philippe-le-Bel avait institué, au profit de cette maison, une foire qui se tenait tous les ans, le jour de la Saint-Laurent, dans les prairies de Vaux. Cette foire fut remplacée par une fête champêtre qui avait lieu le dimanche d'après le 10 août, et qui s'est perpétuée jusqu'au milieu de ce siècle.

Dans le pouillé d'Eudes Rigaud, qui date du XIIIe siècle, Vaux est une cure à la collation de l'archevêque de Rouen ; mais ce patronage fut disputé jusqu'au XVIIe siècle entre les prélats de l'église métropolitaine et les seigneurs du lieu.

En 1530, N. H. Jean de Boudeville, « escuyer », sei-

gneur de Vaux près Gisors, Boisgeloup et Courcelles, et Madeleine Duval, sa femme, donnaient, nous l'avons déjà dit, 100 s. à la confrérie de N.-D. de Gisors.

Quatre ans plus tard, nous trouvons, comme seigneur de Vaux, un sire de Gauville. Sans doute celui-ci avait épousé une demoiselle de Boudeville.

Le fait est certain pour le comte François de Montmorency-Boudeville, qui possédait ce lieu en 1571. Ce dernier eut un fils, nommé Charles, qui mourut, à l'âge de 8 ans, le 13 mars de cette année-là, et dont le corps fut inhumé à Vaux. Ronsard composa pour cet enfant une épitaphe que l'on nous saura peut-être gré de rapporter toute entière, car elle ne figure dans aucune édition des œuvres de ce poëte :

« *Epitaphe de Pierre de Ronsard sur la mort de Charles de Boudeville, enfant de Vaulx, mort le mardy, XIIIe de mars MVLXXI* ».

« Icy gist d'ung enfant la despouille mortelle.
Au ciel pour n'en bouger volla son âme belle
Qui parmy les espritz bienheureux, jouissant
Du plaisir immortel, loue Dieu tout puissant
Qui l'a ravy de Vaulx (tant délicat pourpris
Jeune enfant de huict ans) pour mettre en paradis
Où s'esbatant là sus d'une certaine vie,
Au vivre d'icy bas ne porte point d'envie
Au vivre que vivons douteux du lendemain
Soulz les iniques lois où naist le genre humain.
O belle âme tu es en ce temps de misère
Gayement revolée au sein de Dieu son père,
Laissant ton père icy : là tu plains son malheur,
Qui de regret de toy, porte griève douleur
Qu'il tesmoigne de pleurs, arrosant l'escriture
Dont il a fait graver ta triste sépulture.
Repose, ô doux enfant, et ce qui t'est ousté
De tes ans soit aux ans de ton père adiousté ».

La plaque de cuivre martelé et gravé, sur laquelle on lit cette épitaphe, est déposée au musée de Cluny.

Nous avons déjà rapporté le fait en parlant de l'hospice, et nous nous plaisons à le répéter ici, car il fait le plus grand honneur à son auteur : le 13 octobre 1592, Pierre David, seigneur de Vaux, donna à cette maison un petit jardin sis à Gisors, lieu dit le Champ-Fleuri, « à la charge par l'Hôtel-Dieu d'entretenir toutes les nuits une petite lampe ardente pour la commodité des malades ».

Comme Gisors et tous ses environs, Vaux eut à subir, pendant la Ligue, les malheurs de la guerre.

Le 10 août 1589, nous voyons les Suisses faisant partie de l'armée du maréchal de Biron, un des lieutenants du Béarnais, campés depuis le pont du Réveillon jusqu'à Courcelles, dans les jardins de Moincourt, « les communes de Vaux » et la plaine du Boisgeloup, où se trouvaient, près du chemin de ce hameau, les quatre pièces de canon composant l'artillerie, commandée par de Bornes.

L'année suivante (1590), c'étaient les troupes de la Ligue, commandées par Mayenne et le baron de Contenant, gouverneur de Gournay, qui, après avoir pris le château de Gournay, se répandaient dans les environs de Gisors, où ils pillaient et ravageaient tout, et mettaient le feu à plusieurs villages et hameaux, notamment au Boisgeloup. Vaux ne fut pas épargné : « Aussi, ils avaient pillé et emporté ce qui estoit dans la maison de Vaulx ».

Le dernier épisode fâcheux de cette guerre, et qui eut Vaux pour théâtre, remonte au 6 juillet 1593 : « Les soldatz de la garnison de Beauvais, tant de pied que de

cheval, jusqu'à deux centz hommes et plus, arrivèrent dès le matin au faubourg de la porte de Paris. Les piétons, embusqués dans le bois du Mont-Ouin, ayant vu les vaches de Gisors, au nombre de 120, dans les marais de Vaulx, accoururent en hâte à la porte de l'extrémité du faubourg, près du Réveillon, de telle sorte qu'illec estant, ils avaient tiré plusieurs coups de harquebouze sur le pavé des dits faulx bourgs, ce qui avait empêché que les habitants de Gisors, estant en armes, s'approchassent pour la revoulse des dites vaches, tellement, qu'estans entrez dans les marais, ils avaient chassé les vaches par le bout du fossé du marais, proche de Vaulx, où estaient les chevaliers en grand nombre, séparés en trois bandes et attendans les vaches ; ils les avaient admenez et enlevez, de valleur de cinq à six cents escus, sans que les habitants de Gisors, venus trop tard, eussent sceu donner aucun remède à la ditte prise ; ce qui avait été faict et espié lorsque les garnisons de chevallerie et de pied de Gisors, estaient allez avec le comte de Saint-Pol trouver le Roy ».

Vaux fut possédé, dans le cours du XVIII[e] siècle, par Charles et Gabriel-François de Mainneville, seigneurs de Banthelu, dont le dernier habitait ordinairement cette belle résidence. Celui-ci soutint, en 1790, un procès contre les habitants de Courcelles, auxquels il contestait la possession de leur marais, joignant son parc. Mais Pierre Lalouette, procureur des habitants de ce village, le fit débouter, avec dépens, de ses prétentions. Ce seigneur ayant émigré en 1792, Vaux fut vendu, en 1793, comme própriété nationale. En 1794, il appartenait à

Benjamin Constant de Rebecque, qui le revendit, peu de temps après, au conventionnel Julien Souhait.

Le fils unique de ce dernier, Charles Souhait, ancien officier supérieur d'artillerie, étant décédé en 1856, sans postérité, ses héritiers vendirent la ferme de Vaux à un sieur Denis, ancien notaire. Girard, l'entrepreneur des travaux des Buttes-Chaumont, qui l'avait acquise de ce dernier, l'a revendue à Ch.-F. Lapierre, directeur du *Nouvelliste de Rouen*, dont la veuve en est aujourd'hui propriétaire.

Le manoir de Vaux était, lui aussi, orné d'un parc, qui s'étendait jusqu'à la route d'Evreux à Breteuil, et dont, vers 1860, nous avons vu abattre les arbres et démolir les murs :

« Pleurez, nymphes de Vaux ! »

Converti en ferme, il n'a conservé, de ses anciennes constructions, que son mur d'enceinte et sa chapelle; mais ceux-ci, en dépit des transformations et des dégradations qu'ils ont pu subir, offrent encore assez d'intérêt pour arrêter un instant les regards du visiteur.

L'enceinte, dans laquelle on pénétrait jadis par deux portes, une grande et une petite, ouvrant au midi, en face la plaine de Courcelles, et surmontée d'arcades surbaissées, était défendue : sur les faces nord, est et sud, par un rang de créneaux dont les merlons en brique, de forme quadrangulaire, sont encore apparents dans la maçonnerie qui les surmonte, et aux angles, par de petites tours cylindriques, percées de meurtrières, dont l'une, celle du sud-est, plus considérable que les autres, servait sans doute de donjon. A cette enceinte

sont adossés intérieurement des bâtiments ruraux, modernes pour la plupart, ainsi qu'une maison d'habitation dont les grandes fenêtres ornées de moulures et le toit mansardé rappellent le temps de Louis XIV.

La chapelle, que l'on avait appliquée, pour lui donner une orientation régulière, contre le flanc méridional du rectangle, n'a plus d'ancien que le chœur. Celui-ci est carré, et recouvert d'une voûte sur croisée d'ogives dont les nervures, composées de deux tores séparés par une arête, s'appuient sur des colonnettes placées aux angles. Il s'ouvre par un arc doubleau assez épais, de forme ogivale, décoré simplement de deux longs biseaux, et supporté, de chaque côté, par une colonne presque entièrement isolée, dont le chapiteau présente des feuilles plates ou légèrement recourbées en crosses (1).

A droite de l'autel est une piscine. Cette partie de l'édifice était éclairée par trois fenêtres, une au chevet, et une sur chaque face latérale, où l'ogive est à peine sensible, et dont la première, plus large que les autres, présente une ornementation plutôt romane, avec son archivolte entourée d'un rang de pointes de diamant et supportée par deux colonnettes à bases rehaussées de griffes. Celle-ci est aujourd'hui bouchée, de même que les deux baies cintrées de la nef construite, dans la première moitié du XVIIIe siècle, pour remplacer l'ancienne (2). Le sommet des murailles du chœur et de celles

(1) Note de M. L. Réguier.

(2) La cloche de la chapelle de St-Laurent de Vaux fut bénite, le 10 mai 1731, par Picard, curé de Gisors, à la demande de Lignières, chapelain du lieu. (*Registres de l'état civil de Gisors, année* 1731).

de la nef est extérieurement garni de modillons en quart de cercle. Enfin, une vierge debout, tenant devant elle l'enfant Jésus, est tout ce qui reste du mobilier de cette chapelle.

XVI

SOUS L'ANCIEN RÉGIME ET SOUS LE NOUVEAU ETAT ACTUEL. — ANTIQUITÉS

La plupart des récits qui précèdent s'arrêtent à la fin du siècle dernier. Si nous n'avions à cœur de les rendre aussi complets qu'ils ont été fidèles, notre tâche se bornerait là. Mais depuis l'époque dont nous venons de parler, deux révolutions sont venues bouleverser le système politique et administratif de notre pays, deux fois envahi, aussi, par l'ennemi victorieux. Ces événements ont eu, ici comme ailleurs, leur contre-coup, qu'il est utile de signaler, ne serait-ce que pour mettre en garde ceux qui viendront après nous, contre les abus et les fautes qui en furent les causes. A l'ancien régime, que, seul, jusqu'alors, nous avons vu fonctionner, et qui est tombé parce que l'édifice craquait de toutes parts, a succédé une nouvelle organisation, qu'il n'est pas moins important de connaître. Quelque soit sa grandeur, le passé ne doit pas nous hypnotiser au point de nous faire perdre de vue le présent, ni surtout l'avenir. D'un autre

XXXIV



côté, l'esprit français, affranchi, par la philosophie, de la servitude dans laquelle l'avaient si longtemps tenu de vieilles confessions religieuses et une scholastique non moins surannée, s'est lancé, avec une ardeur qui ne s'est pas encore ralentie, dans le domaine scientifique, où il a fait des conquêtes qu'il n'est pas permis aujourd'hui au dernier écolier de hameau d'ignorer. L'histoire ne se contente plus de renseignements pêchés au hasard dans les eaux du voisin, et dont la réunion n'a d'autre mérite que celui d'une compilation plus ou moins judicieuse: elle exige que ces matériaux aient été puisés aux sources même et passés au crible d'une sévère critique. Elle ne marche même plus qu'accompagnée d'un peu de statistique. Le visiteur ne trouvera donc pas étonnant qu'avant de le reconduire à la station où nous sommes allé le prendre, nous le retenions encore quelques instants dans une ville dont nous avons eu tant de plaisir à lui faire visiter les différents quartiers.

De la révolution de 1789, nous vous avons déja raconté quelques scènes, sur lesquelles il sera inutile de revenir.

Lors de la convocation des états généraux, Gisors, qui était tombé au rang de bailliage secondaire, fut versée, avec Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche et Charleval, dans la circonscription électorale du grand bailliage de Rouen. A l'époque des états généraux de 1614, elle avait eu rang de grand bailliage ; elle renouvela donc les protestations qu'elle avait déjà élevées, soutenue par le parlement de Normandie, contre l'ordonnance de 1772, qui lui avait retiré ce privilége. L'assemblée particulière du tiers-état de cette ville déclara qu'elle aurait été fondée à regarder comme non avenu l'ajournement transmis

par le grand bailli de Rouen, et fit des réserves pour que son obéissance ne pût pas préjudicier à la revendication ultérieure de ses droits. La noblesse et le clergé du bailliage firent entendre les mêmes protestations dans une réunion extraordinaire qu'ils tinrent entre eux. Mais qu'importait cette distinction entre grands bailliages et bailliages secondaires, puisque les uns et les autres allaient être balayés par le vent révolutionnaire qui soufflait sur le pays ? Avec combien plus d'intérêt nous avons vu exprimé, dans le cahier de Gisors, un vœu tendant à la création de petites écoles gratuites, aussi bien dans les campagnes que dans les villes !

Aux difficultés que rencontrait la transition de l'ancien régime au nouveau, était venu se joindre le renchérissement des denrées alimentaires, dû au rigoureux hiver de 1789. Le sac de blé, pesant 275 livres, se vendait 4 pistoles ou 4 pistoles et demie (40 ou 45 livres), prix excessif, quand on considère la valeur de l'argent à cette époque. Il s'en suivait souvent des émeutes populaires dans les centres où étaient apportés, pour y être mis en vente, des blés et des farines. Le 8 août, Gisors fut le théâtre de l'une de ces scènes. Voici quelle en fut l'origine :

Le 29 juillet précédent, on était venu de Beauvais pour acheter des grains à la halle. Il faut croire que le marché ne s'était pas fait sans difficulté, puisque des gardes nationaux de Gisors, dans la crainte que les acheteurs ne fussent inquiétés en route, à cause de la cherté du blé, les avaient reconduits jusqu'à Beauvais. Un acteur des *Variétés amusantes*, Nicolas Bordier, que l'on accusait d'avoir reçu d'un haut personnage de l'époque 20,000 écus pour faire soulever la Normandie, se trouvait

précisément là en tournée. Ayant appris que des troubles avaient eu lieu à la halle de Gisors, il résolut de venir en cette ville avec sa troupe pour y jouer une pièce de circonstance. Il y arriva, en effet, un jour que l'orage grondait encore, et c'est là que commença la chaîne funeste des événements qui l'ont perdu. Bordier était accompagné de Bance, médecin ambulant. Voyageant de concert pour répandre des bruits sinistres, ils excitaient en même temps le peuple à la révolte. Par leurs clameurs et leurs vociférations, ils ameutèrent la foule contre Lemercier aîné, avocat à Gisors. Ce dernier voulut tenir tête à ces forcenés et les faire expulser de la ville ; mais les émeutiers se ruèrent sur lui, et il eut beaucoup de peine à se dégager de leurs mains. Enfin, Bordier et Bance quittèrent Gisors et prirent la route de Rouen. Pendant le trajet, ils excitaient les habitants des lieux par où ils passaient à se soulever contre les autorités. Arrivés dans la capitale de la Normandie, ils continuèrent leurs menées démagogiques et provoquèrent une émeute dans laquelle plusieurs habitants trouvèrent la mort. Obligés de fuir, traqués par la police, ils revenaient vers Paris, lorsqu'on les arrêta à Saint-Clair-sur-Epte. Reconduits à Rouen, ils furent traduits devant les tribunaux, condamnés à mort et pendus sur la place de cette ville, où ils avaient fait couler le sang. Un troisième, Jourdain, avocat à Rouen, fut condamné comme complice. Ce fut la première condamnation à mort qui fut prononcée en Normandie, à l'occasion de la Révolution.

Dans le courant de février 1790, Louis-Pierre Geanrot de Préaumont, avocat et secrétaire de la mairie de Gisors, écrivit à Mirabeau pour l'informer de l'incarcéra-

tion injuste, selon lui, d'un nommé la Roque, et demander son appui pour l'élargissement de ce détenu. Comme elle montre bien quel était l'esprit du temps, voici, dans toute sa teneur, la réponse que lui fit l'illustre orateur :

« Paris, le 26 février 1790.

« La détention du malheureux La Roque, monsieur, me paraît singulièrement étrange. J'ignore quelle personne assez témérairement hardie autorise l'insolente conduite de ce brigadier. De quel droit se permet-il d'enfreindre nos décrets et d'en parler d'une manière qui n'inspirerait que de la pitié, si des instigateurs secrets n'excitaient un pareil individu ? Oui, monsieur, cette affaire sera éclaircie ; je vous suis obligé de votre marque d'attention ; je suis très édifié de la conduite de vos compatriotes et je me trouverais fort heureux de répondre à la confiance que vous me montrez en faisant rendre justice au citoyen que vous et votre ville défendez.

« J'ai l'honneur d'être avec des sentiments distingués, monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le comte de Mirabeau. »

« A M. Geanrot de Préaumont, avocat à Gisors. » (1)

Aux provinces, aux généralités ou intendances, succédèrent alors les départements. Les limites de celui de l'Eure étant fixées et le chef-lieu choisi, la formation et la composition des districts restaient à organiser. La ville d'Andely, que l'on avait privée du district, à l'avantage de Gisors, devait enfin l'emporter sur celle-ci. Ses délé-

(1) L'autographe existe au Musée de Gisors.



gués, admis devant la commission départementale et entendus contradictoirement avec ceux de sa rivale, n'eurent pas de peine à faire prévaloir ses titres. La position géographique des deux villes, dont l'une était à l'extrémité de l'arrondissement et l'autre au centre, assurait le triomphe de celle-ci. Cette solution, comme celle concernant les autres districts, fut prise, par le comité des députés du département, à la date du 12 février 1790, et confirmée par décret du 26 du même mois. Mais elle n'empêcha pas Gisors de conserver provisoirement le tribunal de district. Ce tribunal, qui prenait le titre de « Tribunal civil des Andelys, séant à Gisors », finit, en 1795, par être transféré au chef-lieu d'arrondissement.

L'abbé Mignot était alors curé doyen de Gisors. N'ayant pas voulu, le 10 septembre 1791, prêter le serment imposé, le 26 décembre précédent, aux ecclésiastiques restés en fonctions, il fut considéré comme démissionnaire, et remplacé par Bertinot, curé de Conflans-Sainte-Honorine, qui prit possession de la cure en avril 1792. Aucune loi n'ayant interdit aux curés non assermentés de demeurer dans leur ancienne paroisse, un décret du 13 avril 1791 ayant même décidé que le défaut de prestation de serment ne pouvait être opposé à aucun prêtre qui se présentait dans une église seulement pour dire sa messe, et que les objets sacrés dévraient être mis à sa disposition, l'autorité civile, afin d'éviter toute espèce de conflit, assigna alors aux deux curés de la ville une heure différente pour s'acquitter de ce devoir. L'abbé Mignot disait donc sa messe à huit heures, et l'abbé Bertinot, curé constitutionnel, célébrait la sienne à dix

heures. Mais cela ne dura pas longtemps, les temples ayant été fermés en 1793, pendant la *Terreur*.

Le 4 septembre 1792, la ville de Gisors était ensanglantée par l'assasinat du duc de la Rochefoucaud. Dans notre chapitre IIIe, à propos de l'hôtel de l'Ecu-de-France, nous avons donné tous les détails de ce triste événement.

La prison de justice se trouvait, à cette époque, dans la maison de la rue du Bourg portant le n° 8, et aujourd'hui occupée par l'étude de Me Ménétrier notaire. Comme on y établit alors un club ou réunion nationale, elle fut provisoirement transférée dans l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Ouen.

L'église servait de caserne. C'est là que, dans la première quinzaine de juin 1793, furent convoqués et réunis les gardes nationaux qui devaient aller se joindre, à Evreux, aux troupes insurgées contre la Convention, et qui se tenaient prêtes à marcher sur Vernon. Mais par suite de la défaite infligée à Brécourt, le 15 du même mois, par l'armée conventionnelle à celle des fédérés, et de la dispersion de ces derniers, ces troupes se trouvèrent dissoutes.

Dans tous les cantons du département, la Constitution du 24 juin 1793, fut acceptée et dans certains même, cet acte fut solennisé par des réjouissances publiques et des manifestations populaires. Gisors donna lieu à un autre spectac'e. Un nommé Larcher, sous-lieutenant de volontaires, était détenu dans les prisons de cette ville depuis le mois de mai, sous prévention d'avoir, dans un cabaret d'Andely, tenu des propos séditieux tendant au rétablissement de la royauté. Il allait être conduit à Paris, devant

le tribunal révolutionnaire. Sa femme était enceinte et sans resources. Le peuple demanda qu'à l'occasion de la fête on le délivrât. Le magistrat local ne pouvait faire droit à cette demande; mais elle porta bonheur à Larcher. Cet homme comparut plus tard devant les terribles jurés de Fouquier-Tinville, et, défendu par son compatriote Pantin, il fut acquitté. Le lendemain de son jugement, la Convention lui vota, en réparation du dommage qu'une injuste poursuite lui avait causé, une indemnité de 300 livres.

Moins heureux fut J. B. Grémont, ancien huissier, défenseur officieux, né et demeurant à Gisors. Celui-ci avait soupé, dans le mois de décembre, chez un sieur Maufier, aubergiste à Chaumont. Après le repas, excité par le vin, il avait dit « que les choses ne pouvaient rester en l'état où elles étaient; qu'il fallait attendre les Prussiens; que les autorités de Chaumont étaient composées d'intrigants et de coquins. » Arrêté sur la dénonciation de trois volontaires de l'armée révolutionnaire, en station à Chaumont, Grémont fut conduit devant le comité de surveillance de cette commune, où siégeait l'agent-national Bachod, un homme sanguinaire et violent. Interrogé sur ses opinions, il dit « que tel qui avait été constamment fidèle au roi et à la religion pouvait encore être considéré comme le plus sûr appui de la République ». Grémont fut en vain réclamé par la Société populaire de Gisors et par Pantin, qui attestaient son civisme. Après six mois de détention, il comparut, le 1er thermidor (19 juillet 1794), devant le tribunal révolutionnaire avec dix autres de ses codétenus, et fut condamné à mort, avec eux, comme coupable d'avoir

tenu des propos anti-révolutionnaires. Il subit, le même jour, le dernier supplice.

Nous avons, en parlant de l'église, fait part au visiteur de quelques unes des dégradations qu'elle eut à subir en 1792 : au mois d'octobre de l'année suivante, les iconoclastes de l'époque, autorisés par les représentants du peuple alors en mission, Lacroix et Legendre, se répandirent dans le département, ou ils organisèrent comme un service public la dévastation des monuments religieux. A Gisors, les vitraux de l'église, véritables chefs-d'œuvre de l'art, furent criblés de projectiles.

Il est vrai qu'à l'église constitutionnelle, qui avait peu vécu, qu'au culte de la Raison, dont le règne n'avait pas été moins éphémère, allait succéder une nouvelle religion d'Etat, dont Robespierre devait être le fondateur, et qui pourrait se passer de temples, puisque les cérémonies religieuses y seraient remplacées par des fêtes civiques. La première de celle-ci, consacrée à l'Ètre suprême, fut fixée au 20 prairial, c'est-à-dire au 8 juin 1794, et célébrée dans toutes les communes de France. Mais une main royaliste ayant arraché, du registre des délibérations du conseil municipal de Gisors, la page qui en contenait le récit, nous ne pouvons, en ce qui concerne cette ville, en rapporter les détails.

Le 10 germinal an IV, jour de décadi, (30 mars 1796), on célébra à Gisors « la fête de la jeunesse », instituée le 19 ventôse précédent. Le discours prononcé à cette occasion par le citoyen Vinot, président de l'administration municipale du canton, prouve « qu'elle ne fut point environnée de tout l'appareil, de toute la pompe qui doivent accompagner une fête nationale ». C'est que l'enthousiasme ne se commande pas. Et puis, le pouvoir

qui avait institué ce nouveau culte allait lui même, heureusement, bientot expirer.

Pendant la Révolution, c'est-à-dire de 1792 à 1802, la rue de Bourg porta le nom de « rue de la Convention », la rue de Saint-Ouen s'appelait « rue Jean-Jacques Rousseau », la rue de Bréançon ou du Grenier-à-Sel, aujourd'hui Saint Gervais, « rue de Publicola », et la rue Dauphine, « rue Voltaire ». (1)

Après la première rentrée des Bourbons en France, le 11 juin 1814, plusieurs habitants et une partie de la garde nationale de Gisors allèrent à Paris, « déposer aux pieds de Louis XVIII l'hommage de leur amour et de leur fidélité ». (2)

L'histoire ne dit pas si, à son retour de l'ile d'Elbe, ils mirent le même empressement à se rendre au-devant de Napoléon.

Ce qu'il y a de certain, c'est que sous la « seconde Restauration », en novembre 1815, la ville se vit occupée quelque temps et à diverses reprises par les Anglais et par les Prussiens. Louis XVIII n'avait-il pas répondu à l'adresse de ses habitants et de sa garde nationale : « Vous pouvez compter sur ma protection ? »

Dans la journée du 30 juillet 1830, la dernière des « trois glorieuses », on vit passer à Gisors environ deux cents ouvriers rouennais, trainant avec eux deux pièces d'artillerie, et se rendant à Paris pour porter secours à la révolution.

---

(1) L. Boivin-Champeaux. *Notices historiques sur la Révolution française dans le département de l'Eure, passim.* — Hersan. *Hist. de la ville de Gisors*, 2e édit. manuscr.

(2) *Moniteur* du 11 juin 1814.

Inutile de rappeler que Charles X, précipité du trône par cette révolution, eut pour successeur le chef de la branche cadette des Bourbons, Louis-Philippe, duc d'Orléans, propriétaire de la forêt de Gisors, que l'on appela dès lors « le Bois du Roi ».

A la révolution de 1848, « la République » fut proclamée à Gisors par Dumont (Jérôme), second adjoint, assisté de deux conseillers municipaux.

Comme en 1789, on vit alors se former, sur tous les points du territoire français, des réunions nationales destinées à éclairer les électeurs sur le choix des candidats à élire dans tous les degrés de la hiérarchie administrative. Gisors eut aussi son club, qui se tenait aux « Carmélites », dans la salle de spectacle, et auquel accouraient, tambours et bannières en tête, beaucoup d'électeurs des communes de Neaufles-Saint-Martin, Bézu-Saint-Eloi, Saint-Paër, Bazincourt, etc.

Le 2 avril eut lieu, sur la place du Marché-au-Poisson, et en présence de la population de la ville, la plantation de « l'arbre de la liberté ». Plusieurs discours furent prononcés à cette occasion.

A côté de la « réunion nationale » se forma, le 8 du même mois, le « club électoral », qui tint ses séances dans un local de la rue Baléchoux. Malgré l'appel à la concorde fait par son bureau, il y eut, de la part de l'ancienne réunion, une tentative pour l'absorption de la nouvelle, au cours de laquelle on fit à l'un des commissaires de cette dernière, au nommé Asseline, qui demeurait place de Blanmont, une « conduite de Grenoble », mais tout se borna à ce petit incident.

Nous arrivons aux jours sombres de 1870-71.

Une brochure, intitulée : *Procès-verbaux du Conseil municipal de la ville de Gisors (2-15 octobre 1870)*, imprimée à Beauvais, chez D. Père, en 1870, une autre, *Les Prussiens à Gisors, Page détachée de l'histoire de l'invasion*, signée : Charpillon, ancien juge de paix, sortie, l'année suivante, des presses de E. Lapierre, imprimeur-libraire à Gisors, un ouvrage, dû à la plume du sous-préfet d'alors, M. Charles Dehais : *Guerre de 1870-71. L'invasion prussienne dans l'arrondissement des Andelys*, imprimée à Evreux, chez M. Blot, libraire-éditeur, en 1872, enfin un autre ouvrage, du baron Ernouf, dont le titre et le nom de l'imprimeur nous échappent pour le moment, mais traitant le même sujet, fourniront au visiteur, sur l'invasion de cette ville par les troupes de l'armée prussienne, des détails sur lesquels il ne nous plait pas, pour aujourd'hui, de revenir, et encore moins d'insister. Nous nous bornerons donc à indiquer ici les différents corps de ces troupes qui ont envahi Gisors du 9 octobre 1870, jour de leur entrée, au 1er mars 1871, époque ou la paix fut votée par l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux, laissant chacun libre d'apprécier, comme il lui conviendra, la conduite tenue, en ces pénibles circonstances, par nos concitoyens.

Du 9 octobre au 25 novembre 1870 : 1°, le 27e régiment d'infanterie de la garde royale, 2° deux escadrons du 1er régiment de uhlans, 3° une batterie d'artillerie.

Du 21 décembre 1870 au 10 février 1871 : 1° le 43e régiment d'infanterie, 2° le 1er escadron du 2e régiment de la garde (dragons bleus).

Les 11 et 12 février 1871 : 1° le 43e régiment d'infanterie, 2° le 4e escadron du 1er dragons.

Et du 12 février au 1er mars 1871, le 43e régiment d'infanterie.

« Nous avions la paix, dit M. Dehais, que nous ne pouvons nous empêcher de citer ici, tant nous trouvons saisissant de vérité le tableau, tracé par lui, de la situation matérielle et morale de l'arrondissement pendant cette dernière période. Nous allions pouvoir jouir, pensions-nous, d'une tranquillité relative, et nous occuper de nos affaires, sans craindre d'être pillés, incendiés et massacrés sur un signe d'un caporal prussien... On n'en avait pas fini avec les charges et les douleurs de l'occupation. Il fallait encore loger les Prussiens. Mais du moins, le traité stipulait que les frais de l'alimentation des troupes allemandes incomberaient désormais au gouvernement français, qui aurait à s'entendre, sur ce point, avec l'intendance militaire prussienne. L'intendance ennemie se chargea, en effet, de pourvoir à la nourriture des hommes et des chevaux, moyennant un prix convenu par homme et par cheval, et nous pûmes croire que nous en étions enfin quittes... 5,000 hommes et 3,000 chevaux restèrent dans l'arrondissement jusqu'au payement intégral du premier demi-milliard, et, pendant tout le mois de mars, malgré la clause formelle du traité, nous dûmes nourrir et les hommes et les bêtes. Nous ne fûmes vraiment en paix qu'à la fin de mars. Jusque-là nous restâmes soumis à la plus pénible charge de l'état de guerre, à l'odieuse nécessité de satisfaire l'appétit insatiable de cette soldatesque brutale. Bien pansés et bien repus à nos frais, ils s'arrangeaient de cette façon de vivre et ne songeaient pas à en changer. Le gouvernement français payait au gouvernement allemand 1 fr. 75 par homme, 2 fr. 50

par cheval. On encaissait l'argent, et on continuait de vivre sur le pays. En vain, les maires allaient, le traité à la main, protester contre ces réquisitions iniques. Ils n'obtenaient rien. Il fallait se résigner et continuer à porter ce joug d'autant plus pesant, qu'on avait eu le droit de s'en croire délivré.

« Pendant les mois d'avril et de mai, l'intendance allemande, daignant enfin tenir ses engagements, fournit les rations réglementaires aux hommes et aux chevaux. Restait la charge du logement. N'être pas maître chez soi, ne pas oser quitter un moment sa maison ou sa ferme, être obligé de disputer son propre foyer à des étrangers qui réclamaient hardiment la meilleure place et la prenaient de vive force ! Nous eûmes à supporter pendant de longs mois ce supplice quotidien.

« Avec cela, le gouvernement allemand, une fois qu'il se fut décidé de si mauvaise grâce à nourrir ses soldats, les nourrit fort mal. Du pain noir, du lard salé, tel était l'ordinaire. Ajoutez-y de la viande malade ; (1) vous aurez un régime bien différent de celui auquel nos ennemis s'étaient habitués, quand ils vivaient aux dépens de leurs hôtes. Malgré tout ce que nous avions souffert, malgré nos trop justes ressentiments, nous ne pouvions nous empêcher d'avoir pitié de ces vainqueurs affamés. Les habitants ajoutaient bénévolement à cette maigre pitance un supplément de nourriture et de boisson, et cette charge volontaire ne laissait pas de se traduire par une dépense d'environ 1 fr. par homme et par jour. »

---

(1) Le typhus contagieux des bêtes à cornes avait été introduit dans l'arrondissement par l'intendance allemande.

« Pour les officiers, pour ces traîneurs de sabre si difficiles sur leur bien-être, si exigeants quand il ne leur en coûtait rien, quand il ne s'agissait que de requérir et de prendre, nous les vîmes se réduire tout-à-coup au train de vie le plus modeste, une fois qu'ils durent payer leurs dépenses. Ils ne prenaient plus à l'hôtel qu'un seul repas à prix fixe, où ils avaient grand soin de manger pour toute la journée. Le matin, ils se contentaient d'une tasse de café au lait; le soir, d'une tasse de thé. Il n'y eut guère que sur la pommade et l'eau de Cologne, qu'ils ne parurent pas faire d'économies. »

« Le 30 mai, les derniers Allemands quittaient l'arrondissement des Andelys. Parmi ceux qui occupaient alors Gisors, se trouvait le fils du général Manteuffel. Ce jeune gentilhomme servait en qualité d'engagé volontaire dans les dragons bleus. Il employait les loisirs, que lui avait faits la paix, à éplucher les asperges et à essuyer la vaisselle de l'hôtel de l'*Ecu*, dans l'espoir d'obtenir les faveurs de quelques maritornes, qui se moquaient de lui. »

Avec l'auteur que nous venons de citer, nous nous arrêterons là. Pas plus que lui, nous ne voulons fatiguer le visiteur par le récit de tous les actes de violence, de brutalité et d'improbité commis chez nous par les Allemands, soldats et officiers, pendant la guerre et pendant la paix, du mois d'octobre 1870 au mois de juin 1871. Le peu que nous en avons dit, les souvenirs personnels que pourront y ajouter ceux qui, habitant alors Gisors, ont vu là nos ennemis à l'œuvre et ont eu à souffrir de leur barbarie, suffisent pour permettre d'apprécier à leur juste valeur la civilisation et la moralité germaniques.

Aujourd'hui, — quel contraste entre 1870 et 1896 ! — la France attend l'arrivée du tsar Nicolas II, de l'empereur de sa grande et puissante amie la Russie. Certes, cette visite ne saurait lui rendre l'Alsace et la Lorraine, mais elle pourrait faire sentir à l'Allemagne le tort qu'elle a eu de les lui ravir, et ne serait-ce pas déjà là, pour notre cher pays, un commencement de revanche ?

Maintenant, que nous vous avons montré le vieux Gisors, il nous reste à vous faire connaître celui d'aujourd'hui, et, fidèle à notre programme, à vous indiquer quels sont, parmi ses environs, ceux que l'on pourrait visiter avec autant de fruit que de plaisir.

Le territoire de Gisors fait partie de la contrée naturelle du Vexin. Relégué à l'extrémité nord-est du département de l'Eure, où il forme une espèce de promontoire qui s'étend dans l'Oise, il est limité, au sud, par ceux de Courcelles, Boury et Chambors, à l'est, par ceux de Trye-Château et d'Eragny, faisant tous partie du canton de Chaumont, et, à l'ouest, par ceux de Neaufles-Saint-Martin et de Bazincourt, qui dépendent de la circonscription à laquelle Gisors a donné son nom, et présente une superficie de 1653 hectares. Il est sillonné par quatre vallées, qui amènent autant de rivières. L'*Epte*, la plus considérable de celles-ci, descend du nord et se dirige à l'ouest, en s'infléchissant à Gisors même. Elle reçoit la Troëne, son principal affluent, à l'entrée de la ville, à l'est. Cette dernière vient du département de l'Oise, en le parcourant de l'est à l'ouest. Le *Réveillon* prend sa source dans le même département, à douze kilomètres seulement de son embouchure dans l'*Epte*, à Gisors, et marche du sud-est au nord-ouest. Enfin, la *Lévrière*, qui arrive de la forêt de Lyons et qui court parallèlement

à l'Epte jusqu'à Neaufles. Les points culminants de ce territoire sont : le plateau calcaire qui s'étend au-dessus du Boisgeloup, à 144 mèt. d'altitude, la forêt de Gisors, aux Mathurins, à 92 mèt., et la route de Rouen, au-dessus de Saint-Lazare, à 74 mètres, à côté desquels le fond des vallées ou le lit des rivières présente la dépression suivante : altitude au confluent de la Troëne, du Réveillon et de la Levrière avec l'Epte, 50 mètres. La différence entre la hauteur des plateaux et celle des vallées est en général de 50 mètres.

Les premiers puits artésiens établis en Normandie ont été forés en 1823, à la fabrique appartenant alors à M. Davillier et aujourd'hui à M. Hartmann. Ils sont situés au bas du côteau, près de la rivière, dans un bassin de 12 m. 50 sur 6 m. 75 et sont au nombre de neuf ; un dixième existe dans le jardin de M. Passy ; on y a reconnu, dans le forage, les terrains suivants :

Terre végétale	1 mètre.
Sable	0 m. 33.
Tourbe et glaise.	0 m. 33.
Silex blonds roulés	4 mètres.
Craie, que l'on a percée jusqu'à. . .	12 mètres.

L'eau a jailli inégalement de la craie, à diverses profondeurs de 5 à 8 mètres ; sa température, qui s'élève à 12° en été et descend à 10° en hiver, se maintient à 11° en moyenne ; elle est limpide et d'une teinte bleuâtre.

En 1829, on essaya de creuser dans le même bassin un puits plus profond, qui fut poussé jusqu'à 71 mètres, sans obtenir une quantité d'eau plus considérable. Il aurait fallu lui faire atteindre les sables de la craie chloritée.

« Connaître la nature des matières qui se trouvent en dissolution dans les eaux répandues à la surface de la terre, disait l'habile pharmacien-chimiste que Gisors a perdu il y a quelques années, P.-H. Lepage, est assuré-

ment une question qui intéresse tout à la fois l'hygiène, l'agriculture et l'industrie; mais pour arriver à ce résultat, il faut les soumettre à l'analyse, opération délicate et toujours fort longue. Cependant une analyse est presque toujours indispensable, lorsqu'il s'agit de décider si telles ou telles eaux peuvent être employées comme boisson, ou au blanchissage du linge, à la cuisson des légumes, à la préparation de certains produits manufacturés, etc., etc.

Il y a une quarantaine d'années, Boutron et F. Boudet imaginèrent une nouvelle méthode d'analyse des eaux, à laquelle ils ont donné le nom d'*hydrotimétrie* (mesure de la valeur de l'eau), basée sur la propriété si connue que possède le savon de rendre l'eau pure mousseuse, et *de ne produire de la mousse dans les eaux chargées de sels terreux* (principalement ceux à base de chaux et de magnésie) *qu'autant que ces sels ont été décomposés et neutralisés par une quantité équivalente de savon, et qu'il reste un léger excès de celui-ci dans la liqueur.* Or, la dureté d'une eau étant proportionnelle aux sels terreux qu'elle contient, la quantité de savon nécessaire pour y produire la mousse peut donner la mesure de sa dureté. La méthode hydrotimétrique est plus particulièrement employée pour doser la chaux et la magnésie dans les eaux de source et de rivière. Dans la plupart de ces eaux, en effet, les sels calcaires et magnésiens sont les substances qui influent réellement sur leur qualité. Or, en en déterminant les proportions, on fait connaître la valeur de ces eaux relativement au plus grand nombre de leurs usages.

C'est le but que se proposa Lepage en 1868, lorsqu'il soumit à ce mode d'essai les eaux des principales sources et des principaux cours d'eau de l'arrondissement des Andelys.

« Les eaux qui renferment du sulfate de chaux, con-

tinuait-il, sont lourdes à l'estomac et impropres à faire cuire les légumes, qu'elles rendent d'une digestion plus difficile. (1) On rencontre plus particulièrement ce sel dans les eaux de puits, et celles qui en contiennent dans des proportions notables sont appelées *eaux séléniteuses*. On en constate la présence au moyen du chlorure de barium, qui occasionne dans toutes les eaux *sulfatées* un trouble plus ou moins considérable de sulfate barytique tout à fait insoluble dans l'eau. Cependant il y a, dans l'emploi de ce réactif, un petit écueil contre lequel il est bon de se mettre en garde : c'est que les eaux qui contiennent des carbonates *neutres* précipitent aussi par les sels de baryte. Or, pour être certain que le trouble ou le précipité que le chlorure de barium détermine dans l'eau est bien dû à la présence d'un ou de plusieurs sulfates, il faut avoir soin d'additionner celle-ci de quelques gouttes d'acide azotique *pur*, *avant d'y verser le réactif*. Si, nonobstant, il y a trouble, on peut conclure à la présence d'un sulfate, car le carbonate de baryte, qui est soluble dans l'acide azotique, ne peut se produire dans cette circonstance.

Si fatiguantes que l'on ait trouvé les explications qui précèdent, on ne les jugera sans doute pas moins nécessaires pour l'intelligence du tableau ci-après, dans lequel nous donnons les résultats, pour la ville de Gisors, des expériences de Lepage.

---

(1) « Cependant, ajoutait-il, la présence d'une petite quantité de sels calcaires dans les eaux destinées à la boisson est fort utile, car c'est la chaux de ces sels, avec celle que renferment les aliments, qui concourt au développement du système osseux des animaux, ainsi que l'ont démontré, il y a bientôt un demi-siècle, les beaux travaux de Boussingault.

« Mais les meilleurs eaux calcaires pour la boisson sont celles qui renferment la chaux à l'état de *bicarbonate*.



TABLEAU indiquant le degré hydrotimétrique des eaux potables et économiques de la ville de Gisors, ainsi que l'action du chlorure de barium sur ces mêmes eaux préalablement acidulées par l'acide azotique pur :

DÉSIGNATION des EAUX	Degrés hydrotimétriques	ACTION du chlorure de barium
Pompe publique du faubourg Cappeville.	58 » »	Trouble notable instantané.
Pompe publique de la cour de l'Hôtel de Ville.	38 » »	Trouble léger.
Pompe publique de la rue Dauphine, près l'Eglise.	57.50	Trouble assez considérable instantané.
Pompe publique de la rue de Paris, près le Champ-Fleury,	55.50	Trouble instantané assez abondant.
Pompe publique du haut de la Grande-Rue.	30 » »	Trouble très léger.
Pompe publique du faub. de Neaufles.	58 » »	Trouble instantané assez considérable.
Puits artésien de M. Hartmann.	30.50	Trouble très léger.
Rivière d'Epte.	24.50	Action à peu près nulle.
« La Troëne.	27 » »	id.
« le Réveillon.	28 » »	id.
« la Levrière.	26 » »	id.

On voit, d'après ce tableau, que les meilleures eaux potables de Gisors sont, après celles des différentes rivières, qui ne contiennent pas de sulfates, ou n'en contiennent que *des traces*, celles de la pompe de la Grande Rue et du puits artésien de M. Hartmann qui l'emportent en qualité sur toutes les autres; vient ensuite celle de la pompe de l'hôtel de ville, dite *des Carmélites*. Quant aux eaux des autres pompes publiques de la ville, elles sont tellement séléniteuses, que l'on peut à bon droit, selon Lepage, leur dénier la qualité d'eaux potables dans l'acceptation vraie du mot.

A l'époque où parut le travail dans lequel nous avons puisé les indications qui précèdent, la ville de Gisors n'était pas encore « dotée » des « Eaux du Vexin », euphémisme sous lequel se cache l'eau de la Seine, le plus puissant véhicule pour les germes des maladies infectieuses.

Si nous nous sommes quelque peu étendu sur ces expériences d'un savant qui fut aussi un sage, c'est que nous voudrions voir nos mères de famille en inculquer les résultats à leurs filles, nos chefs d'institution en afficher le tableau dans leurs classes, et ceux qui sont à la tête de notre municipalité, les rappeler de temps en temps à leurs administrés. Nous n'insisterons pas moins fortement sur la modeste observation que nous avons cru devoir y ajouter, relativement aux Eaux du Vexin, ou, pour mieux dire, à l'eau de la Seine.

Il suffit, pour purifier un hectolitre d'eau séléniteuse et lui faire perdre *sa dureté*, d'y faire dissoudre, avant d'en faire usage, 250 à 300 grammes de cristaux de soude. Mais les microbes, à raison de leur petitesse infinie, défient tous les filtres inventés jusqu'ici.

Gisors ayant eu la bonne fortune de posséder dans son sein un autre spécialiste distingué, Antoine Passy, l'auteur des *Cartes géologiques* des départements de l'Eure et de l'Oise, il nous sera non moins facile, en suivant les indications laissées par ce savant, d'en établir la constitution géologique.

La plus ancienne formation qui se fasse jour sur le territoire de cette ville, est celle de la craie, remarquable par sa couleur blanche et les silex noirs qui s'y montrent, tantôt en bandes suivies, tantôt en rognons épars. Cette partie supérieure du grand et profond système de la craie est visible le long du chemin de Bazincourt, vis-à-vis de Vaux et sur la colline qui se dirige par Inval jusqu'à Beausserré, sur le chemin de la Croix-Blanche, près de Cantiers, et, sur la route de Trie-Château, à l'Ormeteau-Ferré. Cette craie contient des fossiles qui caractérisent les premières couches de ce terrain.

Elle est utilisée pour le marnage des terres et pour fabriquer la chaux.

Au-dessus de la craie on voit apparaître, alternant avec des sables de nuances diverses et remarquables par de nombreux cailloux roulés en amande, l'argile plastique, que l'on distingue à sa tenacité et à sa couleur noire ou brune; elle est appelée *glaise* dans le pays et sert dans les travaux hydrauliques.

Ses fossiles principaux sont les huitres et les sirènes.

Elle forme une ligne parfaitement distincte au-dessus de la craie et au-dessous du calcaire grossier, à mi-côte des pentes du Mont-Ouin, en se prolongeant vers Chambors, et de l'autre côté du Réveillon, depuis la base du Mont-de-Magny jusqu'à Courcelles et au delà.

Les sources qui viennent de ces côteaux n'ont pas d'autre origine que l'imperméabilité de l'argile plastique. La végétation qui caractérise ce terrain est celle des plantes de marais ; elle fait parfaitement reconnaître la présence de l'argile dans tout son parcours horizontal, à mi-côte des pentes.

Le plateau sur lequel s'étend la forêt de Gisors, entre les vallées de l'Epte et de la Levrière, est presque entièrement recouvert par une couche superficielle d'argile plastique. Cette formation de sable et d'argile par couches distinctes, s'avance au-delà de Bazincourt, vers Hébécourt.

De ce côté de la vallée, il n'existe pas de calcaire grossier parisien, mais à sa gauche, le Mont-Ouin et la partie supérieure du Mont-de-Magny sont formés par les couches inférieures de ce calcaire, qui s'étend vers Paris et forme la région du Vexin français.

A Gisors se trouve la limite qui sépare les deux groupes du calcaire grossier et de la craie. La Troëne et l'Epte servent de frontière entre ces deux systèmes.

Au Mont-de-Magny, la sablière de la ville offre une coupe très développée des couches inférieures sablonneuses du calcaire grossier ; elles sont caractérisées par des huitres et des nummulites.

Au-dessus se trouve la partie compacte que l'on exploite pour moëllons. Plus loin, ce calcaire, qui devient plus dense, donne lieu aux grandes exploitations de pierres de taille de Trye et de Chambors.

C'est à la rencontre des sables et du calcaire grossier compacte que se trouvent en abondance des fossiles

remarquables par leur variété et leur conservation. Ces fossiles sont aussi répandus dans la masse. (1)

La superficie du calcaire grossier appelé *les Groues* et situé au-dessus du Boisgeloup, est une argile sableuse qui contient des plaques et des fragments de calcaire, sans mélange de silex.

Le terrain qui repose sur la craie se compose de deux éléments principaux, le diluvium et l'alluvium.

Les environs de la forêt de Gisors sont formés par le diluvium : c'est par un sol de sables et d'argiles qui renferme en abondance des silex avec lesquels on entretient les routes.

Mais dans cette même région, on trouve au-dessus du diluvium un autre terrain, distingué sous le nom d'alluvium, et qui est le dernier témoin des anciennes révolutions qu'a subies notre sol.

C'est un composé intime de sable et d'argile, qui ne contient pas les silex qui abondent dans le diluvium, et qu'on nomme *terre franche*.

L'alluvium constitue les terres à céréales les plus fertiles. Des lambeaux considérables, qui paraissent avoir été remaniés par les eaux, sont établis dans toute la vallée du Réveillon et sur les pentes situées entre le Boisgeloup et Vaux.

Le lit des vallées offre une composition uniforme : elles sont creusées dans la craie, et leur encaissement, formé par une alluvion moderne, est un amas de silex roulés, sans liaison, recouvert, dans beaucoup d'endroits, par des couches de tourbe ou de sable, et enfin, par la

---

(1) Le musée de la ville renfermant une collection complète des *Fossiles des environs de Gisors*, dans laquelle sont compris ceux-ci, nous nous abstiendrons d'en donner ici la description.

terre végétale constituant le sol des prairies qui accompagnent les rivières dans leur cours.

On peut résumer les terrains sur lesquels repose la ville de Gisors, en partant de bas en haut, suivant l'ordre établi ci-dessous :

Craie blanche ou supérieure (marne) avec des silex.

Argile plastique (glaise) avec couches de sable.

Calcaire grossier, inférieur, sableux (sable doux).

Calcaire grossier, (pierre à bâtir, moëllons).

Diluvium, argile et sable contenant des silex blonds.

Alluvium, argile et sable sans silex (terre franche).

Terrain d'alluvion des vallées, (silex roulés, tourbe, sable et terre végétale).

Tandis que dans sa pharmacie gothique de la rue du Fossé-aux-Tanneurs, où vous l'auriez pris pour un alchimiste des siècles passés, attardé à la recherche de la pierre philosophale, Lepage se livrait, entre autres études, à l'examen hydrotimétrique des eaux potables et économiques des principales localités de l'arrondissement des Andelys, (1) et qu'Antoine Passy, dans une salle de l'ancien couvent des Récollets, dont il avait fait le cabinet d'un savant, teintait la carte du département de l'Eure de nuances indiquant les différents terrains qui s'y rencontrent, un amateur passionné des coquilles, Ch. Foucart, de Montjavoult, fouillait ces terrains et y faisait cette abondante moisson de fossiles de toute taille, depuis les infusoires jusqu'aux cerithes gigantesques, qui s'étale derrière les vitrines du musée de Gisors.

---

(1) Evreux, a Hérissay, imp.

Répéter ce qui a déjà été dit, que l'on trouve, sur le territoire de Gisors, la plupart des plantes citées dans les flores de Normandie et dans celles des environs de Paris, serait une inexactitude, non moins qu'une banalité. Ce qu'il y a de scientifiquement démontré, affirmerions nous, si nous osions employer ces grands mots, c'est la corrélation qui existe entre la constitution géologique et la flore de cette ville. Ainsi, sur les affleurements des sables qui alternent avec l'argile plastique et la séparent de formations calcaires placées au-dessus d'elle, croissent le *Digitalis purpurea*, espèce caractéristique, avec l'*Artemisia campestris*, l'*Anemone pulsatilla* et l'*Hélianthemum guttatum* qui l'accompagnent, des roches arénacées. Mais le fond de la flore de Gisors (*Teucrium chamœdrys*, *T. chamœpitys, T. montanum*, *Nepeta cataria*, *Ruta graveolens*, *Asclepias vincetoœicum*, *Hyssopus officinalis, Eryngium campestre*, la nombreuse tribu des *Orchis*, le *Sinapis alba*, etc.), ainsi que pouvait le faire prévoir la constitution généralement calcaire des roches dominantes, est formé de plantes calcophiles. Cette conclusion ressortait déjà, pour les villes voisines de Gisors et de Chaumont, des beaux travaux de Louis Graves et d'Antoine Passy, deux savants si bien faits pour se rencontrer et se comprendre, tant était grand chez eux l'amour de la géologie et de la botanique. Mais il appartenait à Lepage, venu un peu après eux et nourri à leur école, de la pousser jusqu'à l'évidence, sans se départir de la rigueur qui avait présidé à leur méthode. .

Sous le titre modeste de *Note*, celui ci adressait à l'Académie de médecine, dans sa séance du 20 décembre 1859, un mémoire assez considérable dont l'objet était

de faire connaître les espèces médicinales qui croissent sur les ruines du vieux château de Gisors et dans les environs de la ville.

Sur les murs en partie debout, et dans l'enceinte, jonchée de ruines, de la vieille et redoudable forteresse élevée par Guillaume le Roux, en 1097, on remarque, mêlées aux espèces du pays, un certain nombre de plantes venues de contrées diverses, aujourd'hui, et depuis bien longtemps sans doute, naturalisées.

Parmi ces espèces, naturalisées à Gisors, Lepage compte : le *Dianthus Cariophyllus*, si renommé autrefois comme cordial, l'*Hyssopus officinalis*, que ses principes amers et aromatiques faisaient tenir en grande estime, comme anti-grangreneux, incisif et vulnéraire, le *Corydalis lutea*, a qui étaient attribuées les propriétés dépuratives dont on dote aujourd'hui la fumeterre, et le *Cheiranthus Chéiri*, que Galien dit avoir été employé par les Grecs contre l'avortement, et que, plus récemment, on a vanté comme légèrement excitant.

A ces espèces se mêlent, sur les murs, les *Parietaria officinalis, Linaria Cymbalaria*, *Asplenium Ruta-muraria* et *Asplenium Trichomanes*, plantes du pays.

Au pied des murs et sur le sol mêlé de leurs débris, croissent encore : *Hyosciamus niger*, qui reparaît chaque fois que l'on remue un peu profondément les terres de la vieille enceinte du château ; *Silybum Marianum* (Chardon-Marie ou de Notre-Dame), belle plante aux feuilles marbrées et acanthoïdes, qui pousse dans les buissons du tertre sur lequel s'élève la tour Saint-Thomas, et qui était fort usité au moyen âge, comme résolutif et apéritif ; *Ægopodium Podagraria* (Herbe aux goutteux,

Podagre) ; *Melissa officinalis,* recherché encore aujourd'hui comme vulnéraire et cordial ; *Berberis vulgaris,* dont les fruits acidules et astringents sont encore utilisés dans la médecine populaire, en même temps que l'écorce de sa racine contient un principe colorant (la berbérine, et suivant Polex, un autre alcaloïde, l'oxiacanthine) qui entre dans les teintures jaunes.

Près de ces espèces naturalisées croissent spontanément : le *Conium maculatum,* dont le principe actif (conicine) est un alcaloïde liquide et volatil comme la nicotine ; le *Chenopodium Vulvaria,* dont les émanations fétides à base de propylamine (C6 Hg Az) fournirent à Chevalier du carbonate d'ammoniaque ; l'*Alliaria officinalis*, espèce remarquable par la propriété qu'ont ses feuilles de former habituellement de l'essence d'ail, ses racines conservant seules l'attribut général des Crucifères de produire une huile essentielle, différant de celle de l'ail par la présence du soufre et une proportion double d'azote ; l'*Echium vulgare* ou Vipérine, borraginée que l'on substitue souvent à l'*Anchusa* dans le commerce de la droguerie ; l'*Erysimum officinale* (Vélar, Herbe aux chantres), crucifère encore usitée ; l'*Onopodum Acanthium* (grand chardon des ânes) dont les racines contiennent un suc qu'emploie le peuple contre l'hydropisie ; le *Calcitrapa* (Chausse-trape), dont l'amertume est due, comme celle du chardon-bénit, au cnicin ; les *Reseda lutea* et *luteola*, tous deux abandonnés aujourd'hui par la médecine ; enfin, le *Polypodium vulgare* (ou Polypode de chêne, plante qui, comme le gui du chêne, vit ordinairement ailleurs que sur les chênes.

Lepage nous apprend qu'à Château-sur-Epte on rencontre l'*Hyssopus* et le *Dianthus Caryophyllus* ; au Châ-

teau-Gaillard, ces mêmes plantes, et de plus, comme à Gisors, le *Fœniculum officinale* et le *Silybum Marianum*. Il y avait déjà là trois faits du même ordre; leurs analogues ayant été trouvés sur les ruines des autres fortifications dont est jonché le sol de la France, une flore spéciale, la *Flore des vieux châteaux* (1) se trouvait constituée.

« Ces espèces, dit Chatin, que l'Académie avait chargé, en 1861, de lui faire connaître le mémoire de Lepage, toutes primitivement étrangères aux lieux où, d'après mes souvenirs, confirmés sur la plupart des points par divers observateurs, elles croissent encore aujourd'hui, peuvent être partagées en deux catégories répondant l'une et l'autre à une époque distincte, qui donne à chacune de celles-ci son caractère.

« Les unes appartiennent à l'époque guerrière du moyen-âge; elles sont en général excitantes, réputées cordiales, détersives et vulnéraires (pour Gisors: *Dianthus Caryophyllus, Hyssopus officinalis*, *Silybum Marianum*, *Mélissa officinalis*).

« Les autres croissent principalement dans le voisinages des châteaux de la Renaissance. Ces plantes ont en général été renommées pour leurs vertus aphrodisiaques ou dépuratives. Elles sont, par comparaison avec les premières, un signe non douteux de l'adoucissement des mœurs; elles répondent à des besoins, à des misères d'un ordre nouveau. Telles sont, pour cette ville, les *Eruca sativa*, *Œgopodium podagria*, *Corydalis lutea* et *Petasites officinalis*. »

(1) Avec cette réserve toutefois que la *Flore des vieux châteaux* est *naturalisée* et non spontanée.



Plus tard, en 1879, donnant un exemple dont l'imitation, si elle avait lieu dans tous les départements, devrait procurer à la pharmacie, au double point de vue de la science et de l'utilité professionnelle, un avantage marqué, Lepage publia un *Catalogue des plantes médicinales du département de l'Eure*. Dans ce catalogue figurent non seulement les plantes qui sont employées de nos jours, mais encore la plupart de celles dont l'usage, assez fréquent autrefois, est maintenant abandonné: abandon qui ne semble pas toujours justifié, dit l'auteur, puisque nous voyons, de temps à autre, remettre en honneur des espèces qui étaient, depuis un grand nombre d'années, tout-à-fait tombées dans l'oubli. Cet ouvrage ne se trouvant pas dans le commerce, et les plantes qu'il mentionne n'ayant jamais fait, que nous sachions, l'objet d'un herbier, nous citerons, d'après lui, comme ayant leur *habitat* à Gisors, les espèces suivantes, auxquelles, pour être plus facilement compris, nous donnerons leurs noms français et vulgaires :

Le mille-feuilles; l'aigremoine; la coquelourde, au Mont-Ouen; l'armoise; le pied de veau, sur les promenades des remparts; la fougère mâle; le capillaire noir; la rue des murailles; l'épine-vinette, sur le mur d'enceinte de la forteresse et à la tour Saint-Thomas; la bétoine, dans la forêt; la brunelle; le violier; la ravenelle des murs; la chélidoine; l'éclaire; la vulvaire; la chicorée sauvage; la viorne; la colchique; la cigüe; le muguet-de-mai, dans la forêt et le bois du Mont-Ouin; la cuscute; le cynoglosse ou langue-de-chien, au Beauregard et ça et là le long des chemins; la digitale pourprée, dans les bois; l'herbe aux goutteux, au pied des fortifications; le chardon-Roland; l'herbe au chantre;

la petite centaurée, dans la forêt; l'euphraise, sur la lisière du bois des Bouleaux et sur les bords de la route nationale n° 181, entre Vaux et Courcelles ; le fenouil, près la gare du chemin de fer et sur l'enceinte de la forteresse, près la tour du Prisonnier; la fumeterre; le caille-lait jaune; le bec de grue; la gentiane, au Mont-de-Magny, où elle avait été propagée, il y a près d'un demi-siècle, par Antoine Passy, qui avait rapporté de l'Auvergne, à cet effet, des graines et des racines fraîches, mais où l'on n'en rencontre plus actuellement que quelques rares pieds; le lierre terrestre; l'herniole, sur le versant sablonneux du Mont-Ouin ; le piloselle ; le houblon; le mille-pertuis; la jusquiame noire, que Lepage a vu reparaître, quelquefois en notable quantité et à six ou huit endroits différents, chaque fois que l'on retournait un peu profondément les terres de l'enceinte du vieux château et des alentours ; l'hysope, qui existait encore, il y a moins d'un demi-siècle, sur les murailles de ce château, et qui a disparu; le glaïeul, dans les marais; le genévrier, au Mont-Ouin; la laitue vireuse, près le pont du chemin de fer, placé sur l'Epte et entre Inval et la ville; l'ortie blanche; l'herbe aux perles, aux environs de la ville, cultivée dans les jardins par quelques personnes qui la prennent en guise de *thé*; le chèvrefeuille; la salicaire; la mauve sauvage et la mauve à feuilles rondes, indistinctement récoltées pour la pharmacie; le marrube blanc; le mélitot, sur la ligne du chemin de fer et dans quelques champs; la menthe des bois; la foirole; le cresson, sur les bords de l'Epte, de la Troëne et de la Levrière; la bugrane; l'origan; le coquelicot, le pavot blanc, cultivé pour les besoins de la pharmacie; le pavot somnifère à *fleurs pourpres*,

aussi cultivé, en 1857, 1858 et 1859, par Lepage, dans le but d'en extraire l'*opium*, et qui a donné un excellent produit, titrant 11,50 % de morphine qui revenait au prix normal de 76 francs le kilogramme, mais a été délaissé à cause de la difficulté de trouver des ouvriers pour pratiquer l'incision des capsules en temps opportun; la pariétaire; le sceau de Salomon; le polypode; le perce-mousse; l'argentine; le coucou; le petit houx; la patience: le sureau; la sanicule, dans les bois; la saponaire, au Mont-Ouin; la saxifrage, sur le chemin de Bazincourt et sur la côte après le four à chaux; la langue-de-bœuf, sur les remparts; la scrofulaire; la douce-amère; la morelle noire; la verge d'or; le genêt à balais; la reine-des-prés; la consoude; le petit-chêne, au Mont-Ouin et sur la lisière du bois des Bouleaux; le serpolet; le tilleul à grandes feuilles; la tormentille, dans les bois; le chiendent; le pas d'âne; la valériane; la beccabunga; la pervenche à petites feuilles, dans la forêt; la pensée sauvage; la violette, et dans le parc même de M. L. Passy, la benoite (*Geum rivale*), plante montagnarde comprise dans les raretés de la Flore de Paris.

Ainsi, cher visiteur, chère visiteuse, la plupart de ces plantes près desquelles vous venez de passer indifférents, les écrasant peut-être du pied, en faisant peut-être sauter les têtes du bout de la canne ou de l'ombrelle, renferment les sucs capables de rétablir votre santé, lorsque par malheur la maladie est venue l'altérer.

Sur le plateau compris entre les vallées de l'Epte et de la Levrière, s'étend la forêt de Gisors, qui en occupe la plus grande partie. Les essences que l'on y remarque

étant celles qui peuplent tous les bois de la contrée, il est inutile de les rappeler.

Disons enfin que le Musée renferme une collection complète, dûe à M. Ch. Bouchard, des cryptogames qui poussent sur le territoire de la ville.

Plus heureux sous le rapport de la faune que sous celui de la flore, nous n'aurons et ne donnerons pas ici au visiteur l'ennui d'une description aussi longue et fatiguante que peu faite pour le cadre d'un ouvrage comme le nôtre. A celui qui voudrait connaître les différentes espèces d'animaux vivant à l'état sauvage sur le territoire de Gisors, nous n'aurions qu'à conseiller d'aller les étudier au musée, à l'aide des collections qu'en a réunies en 1858, et qu'entretient depuis, avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge, M. Charles Bouchard, ancien préposé aux octrois de la ville. Il trouverait là tous les mammifères, oiseaux, reptiles, annélides, crustacés, arachnides, insectes et zoophytes qui peuplent notre climat.

Amateur passionné de la nature, — qui le lui rend bien, puisque, en dépit de ses quatre-vingt-deux ans, de rares cheveux blancs argentent sa chevelure, noire comme l'aile du grand Corbeau, — M. Bouchard y a joint des nids et des œufs d'oiseaux, des nids de mammifères et d'insectes du plus vif intérêt. Allez-y! Et si vous avez la chance d'y rencontrer l'auteur de ces classifications, cet excellent homme se fera un plaisir de vous donner, sur l'*habitat*, la nourriture, le travail et..., nous allions ajouter les mœurs de *ses bêtes*, une foule de détails qui, par la saveur qui se détache toujours de l'inédit, ne manqueront pas de vous charmer, comme ils nous ont souvent charmé nous-même.

A ce savant modeste, le gouvernement a décerné les palmes d'officier d'académie : c'est bien ; mais la ville augmenterait un peu la retraite qu'elle fait à son vieux serviteur, et qui passe pour être très-faible, que ce serait encore mieux.

D'après la grande division de la France en cinq zônes, Gisors appartient au climat séquanien ou du nord-ouest.

La température moyenne est de 11°. Le thermomètre ne descend guère plus bas que 8° en hiver, et monte rarement au dessus de 26° en été.

En général, la température est froide et humide pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février ; elle devient sèche en mars et avril, et chaude à partir du mois de juin.

Chaque année, on compte une moyenne de 116 jours de pluie, 16 jours d'orage et 20 jours de brouillards.

La neige tombe ordinairement pendant les mois de janvier et de février ; on a cependant des exemples de neiges très-abondantes à la fin d'avril et au commencement de mai.

Le vent dominant est celui du sud-ouest, qui souffle pendant plus du tiers de l'année ; après le sud-ouest, la direction la plus habituelle du vent se trouve entre le nord-ouest et le nord-est. (1)

D'après l'abbé d'Expilly, qui écrivait son *Dictionnaire historique*, *géographique*, etc, *des Gaules et de la France* au milieu du XVIIIe siècle, il y avait alors à Gisors 36 feux privilégiés et 580 feux taillables, en tout, 516, ce qui, à raison de 3 à 4 individus par feu, représentait

(1) Charpillon. *Gisors et son canton.*

2,464 habitants au plus. Un siècle plus tard, en 1851, le recensement exécuté par l'administration en indiquait un millier en plus : 3.508. Ce mouvement ascensionnel, loin de s'arrêter, a doublé sa marche, puisque, pendant un laps de temps une fois plus court, s'est effectué un accroissement d'égale importance. Du recensement qui vient d'être fait en 1896, ressort, en effet, le nombre de 4,681 habitants.

Ce nombre se divise ainsi entre les divers chiffres qui le composent : population agglomérée, 4,267 ; du Boisgeloup, 315 ; des Mathurins, 50 ; de Vaux, 4 ; du Buisson-Bleu, 4 ; de l'embranchement d'Inval, 4 ; de Saint-Lazare, 15 ; du Mont-de-l'Aigle, 6 ; du Four-à-Chaux, 6 ; du passage à niveau du chemin de fer du Nord, 6 ; du Pré-Lempereur, 4.

Le territoire de Gisors mesurant, ainsi que nous l'avons dit, 1,653 hectares, et le nombre de ses habitants s'élevant à 4,681, la densité de sa population se trouve être d'un individu pour 35 ares de terrain.

Envisagée sous le rapport de la nationalité, cette population se compose de : Français, 4,611 ; Anglais, 5 ; Allemands, (aïe !), 19 ; Belges, 21 ; Luxembourgeois, 2 ; Italiens, 7 ; Suisses, 15 ; et 1 Russe.

Maintenant, que nous la connaissons dans son ensemble et dans ses mouvements, jetons un coup d'œil sur sa constitution physique.

Aucuns traits particuliers ne distinguent les habitants de Gisors de ceux des centres voisins, qui, comme eux, paraissent réunir les caractères des races normande et picarde. Les individus sont généralement de taille à peu près moyenne, plutôt au dessous qu'au dessus, et

ont les membres inférieurs assez bien développés. Ils ont les cheveux châtains, les yeux bleus ou gris, le nez aquilin, le visage ovale et le teint peut-être un peu pâle. Ajoutez à cela une physionomie mélangée de douceur et de finesse, un air quelquefois légèrement persifleur, et vous aurez une idée de leurs traits, en même temps que de leur caractère.

Les constitutions lymphatiques prédominent. Les individus occupés aux travaux des champs, ceux même qu'emploie le commerce, sont bien plus forts, ont une vitalité bien plus grande que les ouvriers d'industrie, de l'industrie cotonnière surtout.

Nous ne partageons pas l'avis de Charpillon, qui veut qu'à Gisors la population soit moins belle que dans les communes rurales du canton.

« Et qu'en termes galants ces choses sont contées !

« Les femmes, dit-il, paraissent vieilles de bonne heure (quelques-unes se seraient-elles montrées insensibles à ses charmes?) ; à trente ans, elles n'ont plus d'âge ; différentes causes y contribuent: pour quelques-unes, les travaux auxquels elles se livrent, et pour toutes, une édentation précoce. » Fi! monsieur le statisticien, qu'il est vilain de s'attaquer ainsi à un sexe à la vérité plus faible que le nôtre, mais qui, il faut avoir le courage de le reconnaître, ne le lui cède en rien sous le rapport de la grâce.

Le plus grand nombre des décès est dû aux maladies des voies respiratoires et des voies digestives. Beaucoup de ces dernières sont occasionnées par l'usage du cidre et aussi par l'abus des liqueurs alcooliques.

Nous avons parlé de la lèpre, qui affligea Gisors dans le cours du XIIIe siècle et des suivants ; de la peste, qui

éclata dans cette ville en 1632 et dura deux ans; le choléra y sévit à son tour en 1832 et y fit de nombreuses victimes, parmi lesquelles Nelly, l'infortunée fille du général de Blanmont; bien que la vaccine y fût pratiquée dès 1825, il y eut ici, en 1841, d'après le docteur Dufay qui y exerçait alors la médecine, une épidémie de cowpox. Plusieurs femmes non vaccinées et occupées à traire les vaches, eurent sur les mains beaucoup de boutons primitifs.

Il y a à peu près autant d'infirmes de l'un que de l'autre sexe ; cependant, c'est le sexe féminin qui a la supériorité. « Les femmes, dit encore le galant auteur que nous avons cité, ont presque le privilége de la goitrerie et de la gibbosité. Les borgnes du sexe féminin sont aussi plus nombreux que ceux du sexe masculin. Mais, ajoute-t-il, peut-être comme correctif, dans toutes les autres catégories d'infirmités, les hommes ont la supériorité. » C'est beau la statistique!

Nous ne suivrons pas cet auteur dans la recherche et la constatation, auxquelles il lui a plu de se livrer, des infirmités morales — traduisez des vices — dont peut être atteinte la société gisorsienne. Il est des peintures dans l'aspect desquelles nous voyons bien ce que l'honnêteté publique pourrait avoir à perdre, mais nous ne voyons pas ce qu'elle pourrait avoir à gagner.

Le nombre actuel des ménages, tant de la ville que des hameaux et écarts est de 1,460, et celui des maisons, de 772.

Plusieurs de celles-ci, dans la rue du Fossés-aux-Tanneurs, montrent encore des blasons, mutilés à la Révolution, et beaucoup de semblables existaient dans le

bas de la rue du Bourg, qui viennent d'être remplacées par des constructions neuves. Toutes remontent ou remontaient au XVI[e] siècle. Constatation facile à faire, si l'on veut bien se donner la peine de rapprocher des ornements sculpturaux de l'église, qui, tous, ont une date connue, ceux que l'on peut encore voir sur ces vieilles bâtisses: par exemple, le chardon qui s'étale à l'angle d'une maison faisant l'encoignure entre les rues du Bourg et Saint-Gervais, les médaillons sculptés à la façade d'une maison de la rue de Paris, située vis-à-vis de la rue de Saint-Ouen, et, dans cette même rue de Paris, les rinceaux subsistant sur l'un des montants de la porte d'une autre habitation.

Ces constructions, comme la plupart de celles du centre de la ville, sont en colombage, à encorbellement, et surmontées de toîts et de lucarnes en dos d'âne, couverts en tuiles, quelquefois très-aigüs.

D'autres sont bâties en moëllons que l'on trouve en abondance sur place et aux alentours.

Enfin, les plus récentes, celles élevées, depuis un quart de siècle, sur les dépendances de l'ancien couvent des Carmélites, à l'est de la ville, dans les jardins maraîchers avoisinant le pré Nattier, aux entrées de la rue de Dieppe et de Rouen, ainsi que dans les faubourgs de Paris et de Neaufles, sont, pour la plupart, en briques, et couvertes en ardoises.

Nous avons, au cours de nos excursions à travers cette ville, indiqué le point, reconnaissable, suivant nous, à la quantité de vestiges de toute sorte qu'y a laissés la civilisation gallo-romaine, où elle a du prendre naissance.

L'histoire nous apprend qu'elle ne perdit point de son

importance sous les Francs. C'est là, en effet, que tinrent leurs assises les *missi dominici* délégués, en 853, par Charles le Chauve, pour rendre la justice dans le Vexin.

Un siècle plus tard, des différends s'étant élevés, par suite du démembrement de ce pays et de sa division en Vexin français et Vexin normand, entre les habitants des rives opposées de l'Epte, devenue leur limite, c'est encore à Gisors que se tint le plaid franco-normand (*communi Francorum Normannorumque Gisortis placito*) qui les régla, et où l'on vit figurer, à la tête de leurs vassaux : pour les Français, Hugues, duc de France, qui devait régner plus tard sous le nom de Huges Capet, et du côté des Normands, Hugues, archevêque de Rouen, et leur duc Richard.

Déjà ce lieu était regardé, de part et d'autre, comme la capitale du Vexin normand, et considéré par les comtes de ce pays, ses premiers seigneurs, comme le plus beau fleuron de leur couronne. Joyau qu'allaient bientôt leur envier et leur disputer tour-à-tour les rois de France et ceux d'Angleterre, en même temps ducs de Normandie. Toutefois ces compétitions et ces luttes n'eurent pas pour résultat d'arrêter son développement, ni de nuire à sa prospérité. A l'abri de la forteresse que venait d'élever, pour le défendre, Guillaume le Roux, il était arrivé, au XII[e] siècle, à un rang tel, que les souverains des deux états voisins et jaloux ne pouvaient plus traiter que sous son grand orme leurs questions de politique internationale. L'arbre où avaient lieu les colloques des rois était aussi celui où la divinité rendait ses oracles. Alors qu'y était prêchée la guerre sainte qui devait une troisième fois précipiter l'Europe sur la Palestine, une

croix miraculeuse n'était-elle pas apparue au milieu des airs pour manifester aux princes de la terre les volontés du ciel ?

Ce que fut Gisors pendant la domination normande, la forteresse de Guillaume le Roux le proclame dans des termes à la fierté desquels on ne saurait rien ajouter.

Lorsque cette place eut été réunie à la France par Philippe-Auguste, le petit-fils de ce vaillant monarque, Louis IX, auquel on avait donné le nom de *Justicier*, avant de lui décerner celui de saint, y créa un grand bailliage, ressortissant au parlement de Rouen.

Répondant, comme toutes les institutions d'alors, aux nécessités de ces siècles de fer, les grands bailliages étaient à la fois des divisions militaires et des arrondissements judiciaires. Successeurs des *missi dominici*, les grands baillis, sur une certaine étendue de territoire, mettaient à exécution les mandements royaux pour la convocation du ban de la noblesse, et rendaient la justice pour le roi. « Ils vaquaient, suivant l'expression de Pasquier, de la même main, quand la nécessité le requérait, au fait de la guerre, de même que de la justice. »

La juridiction du grand bailliage de Gisors s'étendait sur tout l'arrondissement des Andelys, une partie de celui de Louviers et sur le canton de Vernon ; elle embrassait 288 paroisses.

En 1789, les grands baillis n'avaient conservé, de leurs prérogatives, que le titre de bailli d'épée ; les gouverneurs de province en avaient la réalité ; il en était de même du pouvoir judiciaire. Dans la ville même de leur résidence comme dans les autres sièges de leur ressort, ils avaient des lieutenants auxquels la juridiction était attribuée.

L'article 1[er] de la *Coutume de Normandie* porte : « Le bailli ou son lieutenant connaît de tous crimes en première instance. » Mais Basnage, en son *Commentaire*, se hâte d'ajouter : « Le bailli est maintenant dépouillé de toute fonction, et toute l'autorité de cette charge a été transférée à son lieutenant. »

Le bailli de Gisors était donc d'épée; les sentences étaient expédiées en son nom, bien qu'il n'eût point assisté aux jugements ; ce premier officier avait 1,200 livres de gages, tant en sa qualité de bailli, qu'en celle de gouverneur et capitaine de la ville et du château.

Des sept grands bailliages de Normandie, celui de Gisors était le seul qui fût privé du siége présidial, fixé aux Andelys.

Ce grand bailliage fut supprimé en 1772 et remplacé par un bailliage grand-ducal, créé au profit du duc de Penthièvre. Ce dernier siége judiciaire, qui avait droit de haute justice, subsista jusqu'en 1790.

On a vu comment cette ville fut alors choisie pour chef-lieu du district judiciaire, et dotée du tribunal civil, comment aussi le district judiciaire ayant été réuni au district administratif, les juges de Gisors furent transférés aux Andelys.

D'une autre part, Gisors a vu plusieurs fois l'échiquier de Normandie se réunir dans ses murs, avant que Louis XII l'eût rendu permanent à Rouen. Le grand conseil de François I[er] s'y assembla et y siégea du 1[er] septembre au 1[er] novembre 1554. Enfin, les Etats Généraux de la province de Normandie y furent tenus au mois de décembre 1738, dans l'église du prieuré de Saint-Ouen.

De toute cette ancienne splendeur judiciaire, il n'est resté à Gisors qu'une simple justice de paix.

Pour les finances, tout le bailliage de Gisors était un pays d'élection, c'est-à-dire que les impôts étaient fixés par des personnes choisies dans chaque corps d'état ou de commerce, et élues par le gouverneur de la province, au nom du roi.

Gisors avait donc une élection sous la généralité de Rouen. Cette élection comprenait 86 paroisses ou communautés affouagées, où l'on comptait 274 feux taillables. Elle portait pour sa quote part de la taille la somme de 38,355 livres.

Il y avait à Gisors 36 feux privilégiés et 580 feux taillables.

Si les répartiteurs déterminaient avec beaucoup d'arbitraire la part contributive de chaque paroisse, les receveurs des tailles ne montraient pas, dans l'exercice de leurs fonctions, une probité plus scrupuleuse. L'histoire nous a conservé les noms de deux fonctionnaires de Gisors, qui furent condamnés, aux XIVe et XVIIe siècles, pour crimes de péculat.

En 1389, Charles VI donna « à Robert de la Heuze, susnommé le Borgne, seigneur des Ventes et de Bellencombre, Chambellan du Roi, Prévôt de Paris, 200 livres d'or à prendre sur les 2,000 auxquels Etienne de la Fontaine, élu de Gisors avait été condamné. »

Le célèbre médecin Guy Patin écrivait à l'un de ses amis, à la date du 16 décembre 1664 : « La Chambre de Justice a donné commission au présidial de Beauvais, de faire le procès du receveur des tailles de Gisors nommé Lempereur, ce qui a été fait ; ils l'ont condamné à être

pendu et étranglé. Il y a appel pour lequel il fut amené en cette ville; il est de Paris et a ici plusieurs personnes qui pourront le sauver, son crime est de plusieurs voleries publiques. »

Dans une lettre du 21 du même mois, Guy Patin ajoute: « On travaille au procès du nommé Lempereur receveur des tailles à Gisors; 700 témoins ont déposé contre lui. Il a plus de 800,000 livres de bien, le roi en a ordonné la confiscation. »

Dans une autre lettre du 16 Juin 1665, on lit encore: « Lundi prochain la chambre de justice s'en va reprendre le procès du nommé Lempereur. »

On ne sait, sur l'issue de ce procès, qu'une chose : c'est que le receveur des tailles ne fut ni étranglé, ni pendu.

Un pré de la ville porte le nom peu glorieux de ce fonctionnaire, qui a d'ailleurs non des successeurs, mais des descendants à Paris et dans une commune du canton.

Pas plus que nous ne pouvions nous attarder à la nomenclature des divers impôts qui, sous le nom de capitation, de vingtième, de taille etc., grevaient les habitants de Gisors sous l'ancien régime, nous ne saurions fatiguer le visiteur par l'énumération des sommes que versent aujourd'hui ceux-ci entre les mains des receveurs de l'enregistrement et des domaines, des contributions indirectes et des postes et télégraphes. Il suffira, pour avoir un aperçu de la richesse de cette ville, de savoir que d'après les comptes de l'exercice 1896, les contributions payées dans la commune s'élèvent à la somme de 125,766 fr. 92 c.

Sous le rapport religieux, Gisors donnait son nom à un doyenné rural qui dépendait de l'archidiaconé du

Vexin normand. Ce doyenné comprenait 45 paroisses, 3 chapelles et 6 prieurés, qui étaient : Saint Ouen de Gisors, Saint Rémy de Bézu-le-long, Saint-Nicolas de Lonchamps, Saint-Laurent de Lyons-la-Forêt, Beaumont-le-Perreux, près Bernouville et Saint-Paul-en-Lyons. La paroisse, qui était du diocèse de Rouen, fait aujourd'hui partie de celui d'Evreux.

Gisors possédait aussi, et nous avons pu vous en montrer le bâtiment, un grenier à sel de vente volontaire et une maîtrise particulière des eaux et forêts, relevant de la Vicomté de Rouen.

Un prévôt de maréchaussée complétait cette ancienne organisation.

Mais ne trouvez-vous pas que nous avons assez remué la poussière du passé, et qu'il est temps de jeter un coup d'œil sur l'état actuel de Gisors, qui a aussi son intérêt.

Au « corps-de-ville », qui se réunissait au beffroi, a succédé une administration composée d'un maire, de deux adjoints et de vingt-trois conseillers municipaux qui tiennent leurs séances à l'hôtel de ville installé, à la Révolution, dans les dépendances de l'ancien couvent des Carmélites.

La « police particulière » dont cette ville goûtait jadis les douceurs, est remplacée par deux agents, l'un pour la ville, l'autre pour les champs, — cela ne vous rappelle-t-il pas une fable de Lafontaine ? —auxquels on a donné le « costume » mi-civil, mi-militaire, nous allions dire miton-mitaine, qu'ils partagent avec le tambour-afficheur et le surveillant d'octroi, et que vous les voyez, les uns et les autres, si crânement porter. Allons ! il y aura

encore là, pour les vaudevillistes de l'avenir, quelques types, mais combien inférieurs à ces débris de nos vieilles armées du premier Empire et de la Restauration, qui, sans oublier le sabre, ont fait la joie de notre prime jeunesse!

Le clergé de la ville, « fort », du temps du curé Neveu et de Henri IV, de soixante ecclésiastiques, n'en compte plus que trois, le doyen et ses vicaires, à moins que l'on y ajoute les aumôniers libres de l'hospice et des Dames Zélatrices.

De même, de son ancienne splendeur judiciaire, il n'est resté à Gisors qu'une justice de paix, dont le titulaire revêt la robe deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, et tient deux audiences de simple police par mois.

Sous le rapport de l'instruction, cette ville aurait plutôt gagné. On peut en juger par les enseignes suivantes, que nous y avons relevées, et dont certaines sont assez éloquentes pour se passer de commentaires.

Cour de l'hôtel-de-ville :

Ecole supérieure professionnelle
Internat de garçons

Examens
Arts et métiers
Administrations
Ecoles normales et agricoles.
Brevets

Rue Nationale :

Institution Bourgeon
Enseignement secondaire classique et moderne.
Préparation aux baccalauréats et aux brevets.
Etudes commerciales.

Et rue de Paris :

Ecole Notre-Dame, dirigée par les Frères

Celle-ci fut fondée, dans la maison qu'elle habitait, par une demoiselle Lemercier, dont un frère fut évêque de Beauvais, et qui mourut à Gisors vers 1847.

Voilà pour les garçons. Maintenant, pour les filles.

Cour des Carmélites :

Cours complémentaire d'enseignement supérieur et pensionnat de jeunes filles

Rue Cappeville :

Ecole de filles dirigée par les sœurs de la Providence

Rue de Paris :

Pensionnat de demoiselles, *(tenu par les mêmes)*

Rue de Dieppe :

Pensionnat des Dames Zélatrices de la Sainte-Eucharistie

Enfin, rue Baléchoux :

L'Ecole Maternelle

qui donne asile à nos chers chérubins.

Pour les finances, il existe à Gisors : un receveur d'enregistrement, un contrôleur et un percepteur des contributions directes, un receveur des contributions indirectes, un receveur des postes et télégraphes, et pour la ville, un receveur municipal, quatre receveurs et un surveillant d'octroi.

Le budget municipal s'élève à 77,315 francs, sur lesquels sont dépensés, pour les écoles, 11,520 fr.

Gisors possède plusieurs propriétés bâties et non

bâties; parmi lesquelles nous rappellerons : les Carmélites, qui renferment l'hôtel-de-ville, le musée et la bibliothéque, la justice de paix, la caserne de gendarmerie, le dépôt de sûreté, celui des pompes à incendie, les écoles primaires de garçons et de filles, et les pensionnats y attachés, l'école maternelle, l'hôtel des postes et télégraphes et la cabine téléphonique, la salle de spectacle et la salle du gymnase; des places publiques, où se tiennent ses foires et marchés, et dont une est ornée de la statue de l'un de ses plus glorieux enfants, du général de Blanmont; des promenades et des jardins aussi publics, plantés d'arbres séculaires et parsemés d'imposants massifs d'édifices militaires en ruines ; des halles aux bestiaux et aux grains, dûes à la munificence du dernier de ses seigneurs ; une église des XIIIe et XVIe siècle dont les architectes successifs semblent s'être transmis le mot pour faire un vrai temple du Seigneur : TEMPLVM DOMINI, comme ils l'ont gravé au fronton, et où tant de générations d'imagiers, de peintres et de verriers ont accroché leur âme ; des bureaux établis à ses entrées principales, pour la perception des droits d'octroi ; des lavoirs publics sur les principaux cours d'eau qui le baignent, des abattoirs, dans le pré Aubry, et enfin une sablière au Mont-de-Magny.

La fabrique de l'église est propriétaire non-seulement du presbytère, où les successeurs de Pierre Neveu conservent pieusement son portrait, mais encore d'une maison où sont logés les vicaires.

Comme établissements de bienfaisance, cette ville peut citer avec fierté son hospice, dans les dépendances duquel fonctionne, pendant les mois les plus rudes de l'année, un fourneau économique, et son bureau de bienfaisance.

Elle a aussi ses institutions de prévoyance, dont la caisse d'épargne est le principal. Fondée par Rougel, alors maire de Gisors, E. Davillier, le général de Blanmont, Caignet, Boudet, Morin, Lainé, Fourmont de Boispréaux et Hector-Ferdinand Passy, qui furent tous des amis de la classe ouvrière, celle-ci fut autorisée par ordonnance royale du 9 juillet 1835.

Viennent ensuite :

La société de Saint-François-Xavier, dont la fondation date du 20 mai 1860, et l'approbation, du 26 mars 1862 ; et la société des ouvriers de MM. Hartmann et Fils, créée du temps de la famille Davillier, le 1er août 1825, et approuvée le 10 juillet 1854.

Ajoutons que la plupart des propriétés urbaines et rurales de la ville, ainsi que les mobiliers qui les garnissent, sont garantis contre les risques de l'incendie par des polices contractées avec les grandes compagnies d'assurances, qui toutes y ont des représentants. Quelques cultivateurs assurent leurs récoltes contre la grêle et leurs bestiaux contre la mortalité ; mais les assurances sur la vie et les accidents du travail ont plus de peine à prendre ici que dans les autres pays.

Enfin, Gisors possède une compagnie de sapeurs-pompiers, dont l'existence remonte au commencement du XVIIIe siècle. Marchant alors à la tête du progrès, son administration consacrait le fermage de douze arpents de terre et marais à son éclairage, le faisait balayer, en faisait nettoyer les rues, dont elle affermait les boues, « et achetait une pompe à incendie. » Si vieillesse oblige, ainsi que noblesse, on peut dire que cette compagnie s'acquitte admirablement de ses devoirs.

Cette ville dépend de la deuxième division militaire, dont le siège est à Rouen.

A son prévòt de maréchaussée et à ses archers a succédé une brigade de gendarmerie. Celle-ci, dont l'origine remonte à 1766, se compose aujourd'hui d'un maréchal-des-logis et de quatre gendarmes à pied, faisant partie de la 3e légion dont le chef réside à Rouen.

Gisors est desservi par le chemin de fer de Paris à Dieppe, ainsi que par ceux de Gisors à Pont-de-l'Arche, Gisors à Vernon et Gisors à Beauvais, d'abord d'intérêt local, puis rachetés, comme nous l'avons dit, par les grandes compagnies de l'Ouest et du Nord.

Il est, en outre, traversé par :

La route nationale de 2e classe, no 15, de Paris a Dieppe, dont l'ouverture remonte à 1754, époque à laquelle la Dauphine, mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X alla à Forges prendre les eaux. Cette route sort du canton de Chaumont pour entrer sur le territoire de Gisors au lieu dit le Mont-de-Magny, suit les rues de Paris, du Faubourg de Paris et « Dauphine » jusqu'à la rue du Bourg, qu'elle descend pour arriver à la rue Cappeville; après avoir également suivi cette dernière jusqu'au milieu du faubourg, elle tourne brusquement vers le nord, pour gagner Eragny.

La route auxiliaire aussi de 2e classe, no 14 *bis*, de Paris au Havre. Celle-ci prend naissance dans l'intérieur de Gisors, au milieu de la Grande-rue, à l'angle de la rue Dauphine, en s'embranchant sur la route no 15; elle monte la rue du Bourg, traverse le faubourg de Neaufles, passe devant le cimetière et la ferme de Saint-Lazare, et



traverse une partie du canton, avant de joindre celui d'Etrépagny.

La route de 3me classe, n° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise). Celle-ci est divisée en deux sections par les communes de Boury et de Courcelles; l'une traverse le territoire de Vesly et de Dangu; l'autre, en quittant la commune de Courcelles, arrive sur celle de Gisors jusqu'à la rencontre, à l'entrée du faubourg de Paris, de la route n° 15, qu'elle emprunte jusqu'au milieu du faubourg Cappeville; elle la quitte à ce point pour entrer bientôt sur le canton de Chaumont;

Enfin la route départementale n° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, qui se confond avec la précédente depuis Gisors jusqu'à Dangu.

Toutes ces routes ont conservé leur ancienne largeur de 16 mètres. Cette largeur, plus que suffisante depuis que de nombreux chemins de fer sillonnent le territoire, a permis d'en planter les accotements d'arbres forestiers.

A ces différentes voies il faut encore ajouter :

Le chemin d'intérêt commun, n° 2, de Gisors à Lyons-la-Forêt, qui commence au sommet de la Grande-Rue, place de Blanmont, contourne les remparts, descend une côte, passe près du four à chaux, d'où il va gagner Bazincourt ;

Et celui n° 3, de Gisors à Vesly, qui prend naissance sur le territoire et à l'extrémité ouest de la ville, à la rue dite de Neaufles, d'ou il se dirige vers cette commune.

Il y a quelques instants, en remontant avec vous le cours des siècles, et repassant les phases principales de

l'histoire de Gisors, nous nous étions arrêté à l'époque où Philippe-Auguste réunit la Normandie à la France. Après les désastreuses batailles d'Azincourt, en 1415, et de Verneuil, en 1424, les Anglais, qui n'avaient jamais abandonné l'espoir de recouvrer cette belle et importante contrée, profitant de la folie du roi et des querelles des Armagnacs avec les Bourguignons, reprirent ce que Philippe-Auguste avait arraché avec tant de peine et par lambeaux des mains de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-Sans-Terre. Ce ne fut que lorsque la vierge de Domrémy eut prêté son secours merveilleux à Charles VII, et l'eut fait sacrer à Reims, que ce prince put reprendre l'offfensive et chasser les Anglais de son royaume. La Normandie fut encore agitée, et Gisors retomba encore au pouvoir des Anglais pendant la guerre dit du Bien Public, sous Louis XI, en 1465; ce ne fut qu'au commencement de l'année 1469, que ce prince recouvra la totalité de cette province.

Pendant toute cette longue période, les arts de la guerre sont en progrès continuel; ceux de la paix, au contraire, sont sans cesse arrêtés dans leur marche. Voyez, par exemple, ce qui se passe pour le château et pour l'église :

Celui-ci, d'abord simple manoir seigneurial, est bientôt transformé en place forte, qui reçoit à son tour des agrandissements et améliorations importants; vienne, après cela, l'invention de la poudre et de l'artillerie, et nous verrons ses vieux ouvrages de défense faire place à d'autres, nécessités par le nouveau système d'attaque des places.

Celle-là, au contraire, d'abord bâtie sur le terrain que

renferme aujourd'hui l'enceinte de la forteresse, à peu de distance de la porte qui donna plus tard entrée de celle-ci dans la ville, trouvée gênante, par l'architecte militaire, pour l'exécution des plans qu'il avait dressés, est, par son ordre, transférée à peu près sur le point où s'élève l'édifice actuel. A peine est-elle réédifiée là, que des flammes, dirigées contre la forteresse, l'atteignent aussi et la réduisent en cendres. Un siècle se passe avant qu'elle commence à se relever de ses ruines. Le chœur et les sous-ailes du nouvel édifice sont à peine construits, que les travaux sont interrompus pour deux siècles et demi. Ce n'est pas qu'à la fin du XVe siècle, que l'on peut entreprendre son achèvement, et encore les guerres de la Ligue empêchèrent-elles d'y mettre la dernière main : témoin, la tour méridionale du grand portail, que l'on croirait tronquée par un énorme coup de sabre.

Et il en était ainsi pour tout.

Aux Etats-généraux de 1483, ne voyons-nous pas les députés du bailliage de Gisors réclamer pour que la quote-part des habitants du Vexin, dans les 363, 910 livres d'impôt assigné à la Normandie, soit réduite, à cause de la dévastation de ce pays pendant le cours de l'invasion anglaise. « Depuis l'expulsion des Anglais, du territoire, en 1449, disent-ils, la culture des terres est à peine reprise, les habitations ne sont pas encore rétablies de leurs ruines, et sur les routes, il est impossible de rencontrer des figures humaines, à l'exception des brigands qui continuent à infester le pays. » Tel est l'état de l'agriculture à la fin du XVe siècle.

Usque adeo turbatur agris !...

On a vu si elle fut plus ménagée à la fin du XVIe,

pendant les guerres de la Ligue. Aujourd'hui, nous la retrouvons, heureusement, dans une situation plus prospère.

La contenance cadastrale du territoire de Gisors est, nous l'avons dit, de 1,653 hectares.

La forêt occupe près du tiers de cette superficie, environ 500 hectares.

Les vallées qu'arrosent des cours d'eau, et nous avons vu qu'elles sont nombreuses, forment autant de grandes prairies naturelles, et c'est seulement sur les plateaux que s'exerce la culture des céréales. Encore celle-ci y perd-elle tous les jours du terrain, par suite de la création de plus en plus grande d'herbages ou de prairies sèches, considérés, par les cultivateurs, comme plus productifs et plus rémunérateurs. Et, en cela, ils ont raison. Pourquoi ? A cette question, je crois voir ceux qui ont blanchi sous le harnais, rassurant les lunettes sur leur nez, ouvrir les yeux tout grands, l'attention aussi, avec une curiosité peut-être mêlée du secret espoir de voir s'enferrer jusqu'à la garde l'agriculteur de cabinet qui leur parle. Parce que, bonnes gens, ce que vous ne faites pas sur vos terres cultivées en céréales, vous les faites sur celles-là, ou plutôt vos bestiaux le font pour vous ; parce qu'ici vous ne rendez au sol presque rien de ce que vous lui prenez, et que là vous lui restituez presque tout ; parce que de ces engrais si précieux que vous laissez se perdre, en si grande quantité, dans vos cours de fermes, là il n'est pas un centimètre cube, pas une goutte, qui ne soient recueillis et utilisés par le sol ; parce que, pour vos autres cultures, on vous l'a dit et répété cent fois, pendant que des sciences qui datent

d'hier marchent à pas de géant dans la voie du progrès, votre industrie, plus ancienne peut-être que la civilisation, n'a pas trouvé depuis un nombre indéterminé de siècles, le temps de renouveler ses procédés encore imparfaits ; parce que si quelques uns d'entre vous tiennent compte des découvertes de la science, la plupart cultivent encore comme du temps de Columelle et de Caton, et que pour eux les *Géorgiques* sont restées l'idéal du genre. Donc, en attendant que ces masses se convertissent, et cela demandera du temps, produire du lait ou du beurre, faire des élèves et fournir de la viande à la boucherie, est encore ce qu'il y a de mieux. Et pour cela, que faut-il ? Des prairies, et, à défaut, des herbages. C'est dit.

Comme dans toutes les paroisses voisines, la vigne, cet arbuste qui donne des fruits et une boisson si goutés et si hygiéniques, dont nous n'avons jamais pu comprendre l'abandon, et auquel nous espérons toujours voir revenir notre contrée, était autrefois cultivée à Gisors.

En 1307, Oudard de Chambly, bailli vicomtal et gouverneur de la ville, fieffait 5 arpents de vignes, à Gisors, moyennant une rente de 8 sous parisis par arpent. (1).

Il est aussi fait mention de 3 quartiers de vignes, sis au « vignon » de Gisors, ayant appartenu à Denis Lemonnier, écuyer, seigneur de Maizières, résidant en l'élection de Gisors. (2)

---

(1) *Trésor des chartres*, reg. 56, nº 16.

(2) Bibliothèque de Rouen. *Notes de M. de Montbret.* (Tiré d'une liasse des Archives).

Enfin, les registres de l'hôtel de ville font mention de bans de vendange donnés par l'autorité, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. (1)

Ce vignoble était situé au Prélay sur les coteaux qui dominent la rue dite de la Reine-Blanche.

Les arbres fruitiers que l'on cultive aujourd'hui dans les champs, soit en rangée, soit en quinconce, ou encore en bordure, le long des routes et chemins, sont les pommiers. Parmi eux se trouvent encore çà et là quelques poiriers, mais qu'on laisse mourir sans les remplacer. Les uns et les autres donnent un cidre assez médiocre, mais combien supérieur encore à celui que l'on but jusqu'au XIII[e] siècle, et que l'on faisait avec des pommes sauvages, appelées pommes de bois. Les moines de Saint-Ouen avaient des rentes en pommes de bois ; sans doute, ils eussent préféré une redevance, si mince eut-elle été, sur le « vignon » du Prélay.

La fin du règne de Louis XI ouvrit une ère de paix qui s'étendit aux règnes suivants et dura jusqu'à la Ligue.

Les tanneries, aussi vieilles à Gisors que les moulins, étaient alors en pleine prospérité, et leur réputation s'étendait au loin.

Les drapiers de Gisors, dit Charpillon, étaient riches aux XVI[e] et XVII[e] siècles ; en l'année 1634, une contestation s'étant élevée entre les drapiers de Chaumont et eux, un arrêt du conseil du roi intervint pour « maintenir Gisors dans la possession d'un marché à draps, tenu le lundi, fesant défense aux bourgeois de Chaumont

(1) Charpillon. *Gisors et son canton*, p. 129.



de tenir le marché dans leur ville le même jour. » (1)

L'article 5 du réglement général du mois d'août 1669 décide : « que les draps blancs de Gisors auront une aune et un seizième de l'argent, entre lisières, et 26 à 30 aunes de longueur ; que les draps gris de la même ville et ceux des lieux circonvoisins, auront une aune de large, lisières comprises, et 20 aunes de long. » (2)

Vers la fin du XVIIe siècle, un sieur Buffier, de Rouen, établit une nouvelle manufacture de draps à Gisors, puis il sollicita et obtint, le 31 janvier 1693, des lettres patentes du roi, qui autorisaient cette manufacture, sous la condition qu'elle ne pourrait fabriquer qu'une draperie fine, façon de Hollande, d'Espagne et d'Angleterre, et que l'on placerait au-dessus de la porte une enseigne portant ces mots : MANUFACTURE ROYALE. »

Cet établissement, ainsi qu'une fabrique de toiles, créée à peu près à la même époque, n'eurent qu'une existence éphémère, puisqu'une délibération de l'hôtel de ville de Gisors, en date du 22 septembre 1743, constate que tous deux n'existaient plus depuis une vingtaine d'années. Ils avaient duré moins de cinquante ans. On se rappelle comment, au XVIIe siècle, les tanneries, ainsi que les fabriques de draps et de toiles, furent absorbées et anéanties par les nombreux couvents qui se fondèrent alors à Gisors. Fermés à leur tour à la Révolution, ceux-là sont aujourd'hui remplacés par autant de nouvelles communautés religieuses, dont la

---

(1) *Gisors et son canton*, p. 138.

(2) Hersan. *Hist. ms. de Gisors*, p. 197.

prospérité n'a rien à envier à la leur. Cette industrie va toujours. Les fabriques eurent plus de peine à se relever.

Une première tentative pour la création d'une filature de coton, faite en 1759, échoua presque immédiatement.

Ce ne fut qu'en 1792 que Franck Morris fonda la manufacture hydraulique de filage, tissage et blanchisserie que nous avons vu fonctionner.

Cet établissement consistait d'abord simplement en un grand bâtiment, encore existant, construit sur l'Epte, contenant un mécanisme de filage mû par l'eau, au moyen d'une roue, et en d'autres bâtiments situés au Prélay, dans lesquels étaient installés une filature à bras, un certain nombre de métiers à la main et enfin un atelier de blanchisserie.

C'est, en partie, sur l'emplacement du fief de la Grange-Cercelle, que fut bâtie la maison d'habitation de cet établissement.

Le 12 novembre 1802, lorsque Bonaparte visita Gisors, accompagné de Joséphine et d'Eugène de Beauharnais, il descendit chez Morris, où il reçut les fonctionnaires de l'arrondissement, et où il coucha. A dix heures, la manufacture, éclairée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, présentait un aspect féérique. Le premier consul la visita et l'examina dans tous ses détails, et fut si satisfait de l'état prospère dans lequel il la trouva, qu'il accorda aux ouvriers une gratification de 10,000 francs. (1)

Mais il était réservé à la famille Davillier de donner

---

(1) *Le Vexin*, nº du 21 octobre 1860.

à cette manufacture les développements qui en ont fait un des principaux établissements de ce genre

Nous ne saurions mieux faire ressortir l'ancienneté, l'importance et la haute honorabilité de la maison dont nous venons de citer le nom, qu'en résumant en quelques mots l'histoire d'un établissement qui fut longtemps une des gloires de notre industrie nationale.

Morris eut pour successeur Jean-Charles Davillier, père d'Edouard Davillier, un des derniers chefs de cet établissement.

J.-C. Davillier mourut en 1846, âgé de quatre-vingt-sept ans. L'année qui a précédé sa mort, il rédigeait et écrivait de sa main ses dispositions testamentaires, dont il confiait l'exécution à l'un de ses collègues, et les faisait précéder de ces mots : « J'ai consacré ma vie entière au travail, afin de laisser à mes enfants un nom et une fortune honorables, etc. » Il avait noblement atteint ce double but.

L'Empereur l'avait créé baron, le roi Louis Philippe l'avait fait pair de France, et ces honneurs ne lui faisaient point d'envieux, car chacun rendait justice à ses éminentes qualités et à l'intégrité de son caractère. On savait également que sa grande fortune avait été aussi laborieusement qu'honorablement acquise et qu'elle ne devait rien au jeu de la spéculation.

J.-C. Davillier était bien le fils de ses œuvres. Il était venu de Montpellier, son pays natal, à Paris, à l'âge de dix-huit ans, avec vingt-cinq louis dans son gousset. Il aimait à raconter ses modestes débuts dans la carrière qu'il a si bien remplie. Si sa longue vie offre un modèle de constance, de probité et d'honneur, sa mort a laissé

un exemple non moins digne d'imitation. Reconnaissant envers l'industrie qui l'avait fait tout ce qu'il était, il voulut s'y survivre : il laissa ses grands établissements de Gisors et des environs (1) en commun à deux de ses fils et à son gendre, à la charge par eux de continuer à les exploiter en société.

J.-C. Davillier et Cie, qui avaient obtenu, en 1824, une médaille d'argent, n'avaient plus, depuis lors, paru aux expositions, mais leurs produits n'en avaient pas moins continué à soutenir leur excellente réputation. En se présentant au concours de 1849 sous l'ancienne raison de commerce qui était encore la leur, ils ont pu faire constater que cette réputation était justifiée, ainsi que les progrès qu'ils avaient fait faire à leur industrie. Les cotons filés, soumis au jury, furent trouvés « fort beaux, d'une grande netteté et très résistants à la traction. » Les produits des tissages et ceux des ateliers de blanchiment et d'apprêt ne furent pas moins admirés : « grande netteté de matière, régularité parfaite des tissus, et pureté parfaite pour le blanc », telles étaient les qualités que présentaient ces types de fabrication.

Ces honorables industriels, disent les rapporteurs du jury central, A. Mimerel et Dolfus, n'ont pas attendu l'appel fait à leur philanthropie pour la mettre en pratique dans leurs établissements. Aussi la reconnaissance de leurs ouvriers les a-t-elle récompensés de leurs soins intelligents et généreux. Ils ont résisté, dans les

(1) J.-C. Davillier avait fondé, en 1826 et 1833, à Saint-Charles, commune d'Eragny, et Inval, commune de Courcelles-lès-Gisors, une filature et un tissage mécanique : deux succursales qui ont cessé d'exister.



mauvais jours, aux provocations qui ne leur ont pas manqué du dehors ; ils sont restés fidèles à leurs ateliers, où ils ont toujours été assurés de trouver de l'ouvrage et un salaire rémunérateur.

Le jury, en signalant ces faits et voulant offrir à la maison Davillier et Cie la récompense à laquelle elle pouvait prétendre, lui décerna la médaille d'or.

Si, tout en abrégeant autant que possible, nous entrons dans ces détails, c'est que, par ce temps où les rapports entre le capital et le travail se traduisent par des grèves à jet continu, souvent poussées à outrance, quelquefois même jusqu'à l'effusion de sang, patrons et ouvriers pourraient y trouver des indications utiles à suivre. Il serait curieux et tout à l'honneur de la petite cité dont nous avons entrepris de raconter l'histoire et de décrire les monuments, que la solution d'une question si souvent et si vivement agitée, que le remède à un mal dont les crises sont aussi aiguës que rapprochées, se trouvât précisément là.

Le rapport de l'exposition universelle de 1855 mérite aussi d'être noté.

Aucun des produits exposés n'a paru mériter une récompense exceptionnelle ; mais le jury a voté, pour l'assortiment complet de calicots blanchis et apprêtés, une médaille de 1re classe à Davilliers frères, Sanson et Cie. Cette honorable maison, ajoute le rapport, présente ses calicots 80 cent. de large, si estimés pour l'impression rouennaise ; des cretonnes et des calicots blancs, des serviettes et nappages à liteaux en couleur, en excellente qualité, qu'elle fabrique toujours avec succès, joignant à cette industrie une blanchisserie renommée.

Ce fut, ensuite, sous la raison de commerce E. Davilliers et Champy, que fonctionnèrent ces établissements, dont le siège social était resté à Gisors.

Quoique la crise cotonnière, d'abord, puis la guerre de 1870, aient momentanément réduit, d'une manière sensible, leur production dans ses différents genres, ces industriels n'ont jamais complètement suspendu le travail dans leurs manufactures. Mais ils ont profité de ces temps d'arrêt pour y apporter des transformations et améliorations considérables, et pour mettre le matériel à la hauteur des derniers progrès de la science et de l'industrie.

Il y avait déjà beau temps, qu'à la roue de Morris on avait substitué une turbine, et que, pour augmenter la force, on y avait joint une machine à vapeur.

La cheminée de celle-ci fut refaite en 1870. Elle a maintenant 50 mètres de hauteur au-dessus du sol ; celui-ci étant lui-même à 52 mètres d'altitude, l'extrémité supérieure du tuyau se trouve atteindre 102 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le diamètre intérieur de ce tuyau est encore là de 1 mètre 50 centimètres. Une différence dans la couleur de la brique, marque le point où en était la construction, lorsqu'elle fut interrompue par les évènements militaires. Quand elle fut achevée, un domestique de la maison annonça le dessein d'en faire l'ascension. Ce fut aussitôt fait que dit. On ne tarda pas, en effet, à le voir, avec son gilet rouge, déboucher sur la couronne, et en faire le tour avec autant d'aisance que s'il se fut promené dans une allée du jardin anglais. On ne peut, au pied de cette cheminée, ouïr ce récit, sans en éprouver un frisson.

Afin d'obtenir une eau plus limpide, les propriétaires de ces établissements avaient aussi, dès 1840, fait creuser un puits artésien. Le sondage fut confié à Mulat, le même entrepreneur qui fut celui de Grenelle. Le travail dura 500 jours ; profondeur, 290 mètres. Au moyen de pompes centrifuges, l'eau est élevée dans un bassin supérieur situé dans le jardin anglais ; le jet retombe en cascade et produit le plus bel effet.

Par suite des derniers et importants travaux dont nous avons parlé, la filature, qui se composait, indépendamment des batteurs, cardes, bancs à broches et laminoirs, de 12,000 broches, put produire annuellement 200,000 kilos de coton filé nº 25 moyen.

Moitié de ce coton était employé à la fabrication des tissus, et le reste était vendu sur les places de Rouen, Lyon et Thizy.

Les 192 métiers qui fonctionnaient dans les ateliers de tissage, fabriquaient alors en moyenne 15,000 pièces, soit un million de mètres de cretonne 3/4, 4/4 et 5/4 pour l'article chemise.

Les marchandises livrées et reçues aux chemins de fer, produisaient un trafic de 12 millions de kilogrammes.

La consommation de la houille, pour l'alimentation des machines à vapeur, le lessivage, le chauffage, etc. atteignait le poids de 5,500,000 kilogrammes.

En récompense des longs et laborieux services par lui rendus à l'industrie, M. E. Davillier fut, au mois d'août 1866, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il était, du reste, admirablement secondé par son gendre et associé, M. Paul Champy, ancien capitaine d'artillerie

de la Garde, puis successivement commandant des mobiles des Vosges et lieutenant de l'armée territoriale, auquel sa conduite sur les champs de bataille de Crimée avait également valu la croix de la Légion d'honneur.

Cette maison attendait avec confiance l'exposition de 1878, où, par ses puissants éléments de production, par sa grande et habile administration, elle se proposait de montrer qu'elle n'avait point déchu de son ancien rang dans l'industrie cotonnière. Hélas! le 18 janvier de cette année-là, un incendie, dans lequel trouvaient la mort deux ouvriers, réduisait en cendres la filature. (1)

A partir de cette date, les évènements se précipitent dans la fabrique, et dans la maison, les deuils se succèdent non moins rapidement.

Par suite de la rareté des ouvriers, on avait, dès le 31 décembre 1872, arrêté le tissage d'Inval, et rapporté à Gisors, pour les y employer, une partie des métiers de cette succursale. Ainsi en fut-il, à la fin de 1883, du tissage à bras, dit tissage du Preslay, dont le bâtiment a été, depuis, converti en magasin. Enfin, le tissage mécanique de Gisors fut lui-même arrêté le 31 décembre 1887, pour faire place à une industrie nouvelle en cette ville : la teinturerie.

M. E. Davillier, arrivé à l'extrême vieillesse, s'était éteint doucement l'année précédente, le 12 juin 1886 ; M. Champy, encore dans la fleur de l'âge, fut impitoyablement moissonné par la mort, le 5 janvier 1893, et Mme Davillier succomba elle-même, accablée, de chagrin,

(1) *Le Vexin* n° du 20 janvier 1878.

le 23 juin de la même année. Avec elle prenait fin la société E. Davillier, Champy et Cie.

A la date du 1er octobre 1893, les établissements de Blanchisserie et de Teinturerie de Gisors, qu'avait exploités cette société, furent vendus par les dames Champy et Alice Davillier, auxquelles ils étaient dévolus, sous la réserve de la maison d'habitation, du jardin anglais, du potager et d'une partie de la prairie, qu'elles conservaient, à MM. Hartmann et Fils, de Münster (Alsace), qui en prirent possession le premier janvier suivant. (1)

Déjà, cette maison a fait construire, sur une partie de l'emplacement de la filature, du côté du presbytère, une annexe à la teinturerie, consistant en un rez-de-chaussée de 22 mètres de long, et, du côté de la blanchisserie, dans la grande prairie qui forme la limite de la propriétée vendu, un autre bâtiment qui n'en mesure pas moins de 125, et destiné à recevoir diverses machines à sécher les tissus pour les tenir à fil droit et à la laize désirée. Un tramway est aussi venu relier les divers ateliers de cette manufacture, en même temps dotée d'un superbe éclairage électrique, et nous croyons savoir que d'autres améliorations sont projetées. C'est dire que MM. Hartmann et Fils n'hésitent pas à faire ce qui est nécessaire pour donner à ce genre d'industrie son plus grand développement. Mais ils n'apportent pas

(1) MM. Hartmann et Fils sont des parents et des amis de la famille Davillier. Mad. Sanson-Davillier, sœur de M. Edouard Davillier, en effet, a marié ses deux filles à deux frères Hartmann ; l'un et l'autre sont décédés ; mais l'un a laissé des enfants, dont M. André, qui fait parti de la maison, avec plusieurs membres de sa famille.



seulement là une preuve de bon vouloir, ils y joignent le concours d'une grande expérience. (1)

Nous n'avons pas eu moins de plaisir à apprendre que les héritières de M[me] Davillier étaient commanditaires de cette nouvelle maison ; que M. Champy fils restait, pour les y représenter, à la tête des établissements de Gisors, et que le personnel conservait ses fonctions : M. Alfred Lebigre, la direction technique de la blanchisserie et teinturerie, et M. Augustin Chevallier, la caisse.

Une manufacture de toiles peintes et de tissage a existé dans l'ancien couvent des Ursulines, sur l'emplacement duquel est bâti l'hospice.

Lhermitte père et fils ont aussi exploité, à l'extrémité de la rue des Argillières, une fabrique de toiles de ménage, qu'ils ont ensuite transférée à Bézu-Saint-Eloi.

Avant de clore cette causerie sur l'industrie textile à Gisors, un mot sur celle qui a reçu ce nom si léger : la dentelle.

La tapisserie de haute lisse nous vint des Flandres ; c'est à l'Italie, à Venise, que nous sommes redevables de la dentelle.

On sait que là, au XVI[e] siècle, les produits de cette fabrication s'appliquaient à tout. Les beaux portraits vénitiens de l'époque nous indiquent que la dentelle ornait le cou, les poignets et le corsage des femmes, — oh ! combien jolies les dogaresses et les *gentildonne* sous ces vaporeuses parures ! — et même les vêtements des hommes,

(1) Cette maison possède, en effet, à Münster, filature, tissage et blanchisserie, et à Rougegoutte (territoire de Belfort), un fort tissage mécanique. Trois mille ouvriers sont employés dans ces vastes établissements.



à l'éventail, au gant, aux grands cols du temps, aux lourdes fraises soutenues par une armure de cuivre, aux garnitures de corsage à point bourré, dont la lourdeur était voulue par la mode, etc., etc.,

Louis XIV, qui avait déjà porté son attention sur l'industrie des verriers de Murano dans le but de doter la France d'une industrie semblable, voulut aussi avoir ses ateliers nationaux de dentelles, et le *point de France* fut créé, ou plutôt décrété. Le grand Colbert, qui embrassait tant de choses, n'eut garde de se désintéresser d'une question de cette importance. Des ouvrières de Venise furent engagées à Paris, et le 5 août 1665 s'ouvrit en cette ville une manufacture qui donnait déjà, trois ans après, un dividende de 30 pour 100. L'établissement créé, il fallut le soutenir contre la concurrence des produits vénitiens ; on ne négligea rien, et les fabriques des points de France se multiplièrent bientôt. A côté de celle d'Alençon, renommée entre toutes, dit P. Clément, dans son histoire de Colbert, Chantilly, « Gisors », Sédan, Charleville eurent leur célébrité. C'est par la duchesse d'Orléans-Longueville, comtesse de Gisors, que cette industrie avait été introduite dans cette ville et dans les villages voisins. Là, aussi, la mécanique a tué le métier à la main.

A côté des grands établissements de blanchisserie et de teinturerie dont nous avons parlé, et qui sont, de beaucoup, les plus importants de Gisors, il existe, dans cette ville : trois imprimeries typographiques ; trois journaux hebdomadaires, *Le Vexin*, d'un âge déjà respectable, puisque son existence remonte à 1847, qui eut de glorieux parrains et reçut — ses lecteurs nous les ont-ils pardonnées ? — nos premières confidences,

L'Echo Républicain, né après la guerre de 1870, et *L'Avenir du Vexin*, un nouveau venu, mais qui a, ainsi que l'indique son titre, du temps devant lui; deux photographies ; deux moulins à blé, l'un sur l'Epte, l'autre sur la Troësne ; une tannerie, corroierie et hongroierie ; une mégisserie ; un fondoir ; une distillerie, une fabrique de biscuits ; un four à chaux ; trois briqueteries, dont une au Boisgeloup ; deux corderies, deux vanneries et une fabrique de cafetières.

Outre celui du lundi, trois autres marchés pour la vente des légumes, du poisson et autres menues denrées, ont encore lieu dans cette ville le mercredi, le vendredi et le dimanche, de huit heures du matin à midi. Trois foires annuelles s'y tiennent : le *lundi saint*, celui d'après le 24 août (St-Barthélemy), et le 18 octobre, jour de Saint-Luc, dans lesquelles on vendait naguère toutes sortes de denrées, de bestiaux et de marchandises, et où l'on ne vient plus guère que pour se promener et goûter les attractions qui s'y donnent rendez-vous.

Le commerce, déplacé, au profit des grands centres, par les nombreux chemins de fer qui se croisent ici, n'a pas perdu moins de son importance.

Le marché de Gisors est alimenté par les communes du canton et par une partie de ceux de Chaumont, d'Etrépagny et du Coudray-St-Germer. La presque totalité des affaires en blé est traitée au café sur échantillon.

Faire connaître ce que fut Gisors dans le passé, ce qu'il est aujourd'hui, telle est la tâche que nous avions assumée ; comment nous en sommes-nous acquitté, c'est à ceux qui nous ont suivi jusqu'au bout d'en

juger. Puissent-ils, sur les lieux environnants que nous allons signaler à leur attention, rencontrer un guide plus expérimenté : ils n'en auront jamais de plus dévoué.

Sérifontaine (Oise), par le chemin de fer de l'Ouest : stations préhistoriques du *Vieux Four à chaux* et du *Fond de Marchanval.*

Trye-Château (Oise), par le chemin de fer de l'Ouest et celui du Nord, dolmen du bois de la *Garenne* ; église et hôtel de ville de l'époque romane ; porte de l'enceinte de l'ancien château fort ; dans le château moderne, tour où J.-J. Rousseau écrivit une partie de ses *Confessions.*

Boury (Oise), en voiture ou à pied, dolmen du bois de la *Belle-Haie.*

Villers-Saint-Sépulcre (Oise), à 15 kilomètres au-dessus de Beauvais, par le chemin de fer du Nord, dolmen sur les plateaux dominant le village.

Hermes (Oise), à 2 kilomètres au-dessus, cimetière mérovingien ; au presbytère, objets trouvés dans les fouilles.

Saint-Germer (Oise), par le chemin de fer de l'Ouest jusqu'à Gournay, et de là par le Nord, église de la transition (de l'époque romane à cette ogivale) et chapelle du XIII[e] siècle, se rapprochant de la Sainte-Chapelle de Paris.

Enfin, la Roche-Guyon (Seine-et-Oise), par le chemin de fer de Vernon, vieux château fort et château moderne orné de meubles et de tapisseries remontant jusqu'au XVI[e] siècle ; canotage ; matelotes et fritures ; vin renommé de Bennencourt.

FIN

ERRATA

Page 189, ligne 15, Colin du Plessy, lire : Colin de Plancy.

Page 212, ligne 12, en 1827, lire : en 1817.

Page 322, ligne 13, qui savaient si bien « taller », lire : que savaient si bien « taller ».

Page 349 (Note 2), de Loubel, lire : de Laubel.

Omission : page 562, avant le dernier alinéa, lire : Gisors est la résidence d'un conducteur des Ponts-et-Chaussées et d'un agent-voyer.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI









